I

245cv

DU MÊME AUTEUR

LITTÉRATURE ET HISTOIRE

Scarron et son milieu (Mercure de France, édit.). *Épuisé.*
Madame de Villedieu (Mercure de France, édit.). 1 vol. in-18.
Madame de La Suze et la Société précieuse (Mercure de France, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Le plaisant abbé de Boisrobert (Mercure de France, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Madame de Châtillon (Mercure de France, édit.). 1 vol. in-18.
Gaultier Garguille, comédien de l'Hôtel de Bourgogne (Louis-Michaud, édit.). . . . . 1 vol. in-18.
Voiture et les origines de l'Hôtel de Rambouillet (Mercure de France, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française* . . . . . 1 vol. in-18.
Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet (Mercure de France, édit.). *Ouvrage couronné par l'Association des Critiques littéraires* . . . . . 1 vol. in-18.
Ninon de Lanclos (Nilsson, édit.). . . . . *Épuisé.*
La Bruyère (Plon-Nourrit, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Le Chevalier de Lignières (R. Chiberre, édit.). Tirage de luxe limité . . . . . 1 vol. in-18.
La joyeuse Jeunesse de Tallemant des Réaux (Émile-Paul, édit.). . . . . 1 vol. in-18.
Une amie inconnue de Molière (Émile-Paul, édit.). . . . . 1 vol. in-18.

ART

L'Esthétique des villes (Mercure de France, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.
Nicolas Poussin, premier peintre du roi (Van OEst, édit.). Tirage de luxe limité. . . . 1 vol. in-f°.

TEXTES PUBLIÉS PAR LE MÊME

Le Grand Condé et le duc d'Enghien : Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV (Emile-Paul, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française* . . . . . 1 vol. in-8°.
Tallemant des Réaux : Le Cardinal de Richelieu, sa famille et son favori Boisrobert (Bossard, édit.) . . . . . 1 vol. in-18.

IV'

PAUL TALLEMANT

de l'Académie Française

Cousin de Tallemant des Réaux

LF
T148
.YmaF
Tallemant des Réaux, Gédéon

ÉMILE MAGNE

BOURGEOIS ET FINANCIERS DU XVIIe SIÈCLE

LA FIN TROUBLÉE

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

D'après des documents inédits.

516103
9. 1. 51

PARIS
ÉMILE-PAUL FRÈRES, ÉDITEURS
100, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 100
PLACE BEAUVAU

MCMXXII

Justification du tirage :

423

Copyright by Émile-Paul frères, 1922.

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ET

NOTE PRÉLIMINAIRE

M. A. de Me	*Minutes anciennes de Maître...*
E. A. de Me	*Etude actuelle de Maître...*
B. N. ms.	*Bibliothèque nationale. Département des Manuscrits.*
B. N. ms. N. acq. .	*Bibliothèque nationale. Manuscrits. Nouvelles acquisitions.*
B. A.	*Bibliothèque de l'Arsenal.*
A. N.	*Archives nationales.*
A. E.	*Archives du ministère des Affaires étrangères.*
B. L. R.	*Bibliothèque de La Rochelle.*
T.	*Tallemant des Réaux : Historiettes, édit. de Monmerqué et Paulin Paris, Paris, Téchener, 1854-1860, 9 vol. in-8.*

Le riche minutier de Me Charles-Amédée Lefebvre contient, de 1634 à 1690, en grand nombre les actes commerciaux, financiers et familiaux des Tallemant et des Rambouillet. Nous en avons surtout utilisé les derniers. Une soixantaine d'actes concernant Nicolas II Rambouillet ne figurent pas dans le présent volume. Nous en donnerons la substance dans un ouvrage postérieur.

Nous sommes heureux de rendre publiquement hommage à

la courtoisie et à l'obligeance de Me Lefebvre. D'autres notaires parisiens, Mes Louis Bossy, Louis J.-Ph. Fauchey, Ernest-Marie-Joseph Legay, Paul Robineau, Charpentier nous ont aussi ouvert leurs minutiers. Nous les en remercions de tout cœur.

Nous avons supprimé de cet ouvrage la bibliographie superflue. A peu près toutes les pièces citées ou commentées dans nos notes sont inédites.

LA FIN TROUBLÉE

DE

TALLEMANT DES RÉAUX

CHAPITRE I

Activement, le visage empourpré, la cuisinière secouait le feu de bois mélangé de charbon. Le fourneau ronfla. Les marmites où cuisaient les sauces ronronnèrent. Les graisses, dans les poêles, grésillèrent. Les poêlons de cuivre, sous leurs couvercles, émirent leurs glous-glous. L'harmonieux concert des bouillonnements satisfit l'oreille de la matrone.

Elle mania, avec prestesse, les écumoires, les passoires, les longues cuillers de fer, lança de ci de là, à pincées ou à poignées, le sel, le poivre, le gingembre, épices et aromates, courut vers la grande table, battit les œufs de la crème, arrondit d'une caresse de la main le contour d'une pâtisserie.

Puis, prise d'une inquiétude, elle gagna la fenêtre donnant sur la cour. Le boucher n'arrivait point. Ce lanternier compromettrait par sa négligence la saveur des rôtis. Le cocher et un laquais nettoyaient le car-

rosse, chassaient la buée de ses glaces fines, brossaient ses draps gris, ses rideaux et ses coussins de taffetas enrubannés de soie aurore. Elle les invita à interroger l'horizon.

Le laquais, à pas lents, franchit la porte, mit ses mains au-dessus de ses yeux pour mieux voir. Il revint. Il n'apercevait rien. Pourtant, dans ce quartier solitaire du Pré-aux-Clercs où s'élevaient peu de maisons, le moindre quidam, sur le chemin, se découvrait aussitôt.

La cuisinière fit un geste de découragement. Comme elle se retournait, elle surprit le « galopin », son aide habituel, en train de se mirer dans les sphères luisantes de la batterie de cuivre et d'étain. Une soudaine colère la souleva. On ne pouvait rien tirer de ce freluquet. Sans cesse il se délectait à contempler ses grâces de pataud provincial. Jamais pareil amour de la propreté. Deux fois déjà en une heure, l'air dégoûté, il s'était lavé les mains à la fontaine de cuivre rouge suspendue au mur de la cuisine. Pendant ce temps, le feu perdait son ardeur sur les landiers de fer forgé de la grande cheminée et le tournebroche à poids, arrivé au bout de sa course, n'actionnait plus la broche où cuisait une poularde du Mans.

Elle le tança avec violence. Il deviendrait un gibier de fille de joie, comme on en voyait rôdant autour du Pont Neuf. Elle était si indignée qu'elle ne voulut plus l'envisager. Elle l'envoya quérir, à la cave, les bouteilles de « vieil Bourgogne » dont on régalerait les invités. Il prit sur la cheminée un grand chandelier de cuivre et s'en alla en murmurant. Le porteur d'eau entra, avec ses tonnelets. La cuisinière vérifia

sa marchandise liquide. Il fallait se méfier. Ces gens, par paresse, vous apportaient souvent de l'eau prise à la Seine ou à l'égout. L'homme quitta la place, le gousset garni de ses sols, complimenté sur la limpidité de son onde...

A ce moment, le laquais annonça que le boucher apparaissait entre les arbres du chemin. Le visage de la cuisinière s'épanouit. Les rôtis auraient le temps de cuire. Tout allait à souhait. Cependant la surprise succéda bientôt chez elle à la satisfaction. En nage, aidé de son garçon, le boucher pénétrait dans la cour, traînant une grande carriole. Quoi ! tant d'affaires ? Pour livrer trois rôtis, une carriole et deux hommes?

Sans souffler, le boucher et son aide abattirent la ridelle arrière du véhicule. Avec des ahans et de violents efforts, ils tirèrent à eux et placèrent sur leurs épaules une masse énorme de chairs sanglantes. Accablés sous le poids, ils se dirigèrent lentement vers la cuisine où ils déposèrent leur fardeau.

Tout d'abord, frappée d'étonnement, la cuisinière demeura muette.

Puis, retrouvant la parole :

— Êtes-vous fous ? que m'apportez-vous là ?

— Madame, dit le boucher, a commandé la moitié d'un bœuf.

Bon lourdaud, incapable d'un raisonnement, il tourna le dos et, suivi de son garçon, repassa la porte. Alors la cuisinière, dont ce gigantesque rôti gênait les mouvements, poussa des cris aigus. La maison s'anima. Des étages supérieurs dégringolèrent le valet et la femme de chambre. Catherine Rambouillet, dame de Lestang, parut ensuite ; puis,

l'un derrière l'autre, Tallemant des Réaux et sa jeune femme Élisabeth. Tous, sauf Élisabeth, semblaient consternés devant cet amas de viande gisant à terre et ne soufflaient mot. D'un ton naturel, impatientée seulement que l'on eût mis, pour si peu, la maison en émoi, Élisabeth dit à la cuisinière :

— Pourquoi tant de bruit? Mettez ce rôti à cuire, le temps presse !

Alors des Réaux saisit le mot de l'énigme. Il renvoya les siens, donna des ordres. Avec le concours du galopin et du laquais, la cuisinière dépècerait en hâte ces quartiers de bœuf, en garnirait les deux armoires de l'office. On utiliserait ces provisions les jours suivants. Tout guilleret, riant sous cape, il remonta au premier étage de la maison. Mme des Réaux était dans son appartement. Il l'y rejoignit.

— Petite fille, petite fille, dit-il, avez-vous donc pensé que, comme Moïse, nous avions à nourrir la tribu des Hébreux égarée dans le désert?

Elle le regarda. Elle ne comprenait point. Nul, dans sa famille, ne lui avait donné des principes d'économie. Elle faisait, en compagnie de son époux, son apprentissage de ménagère. Il lui avait paru qu'en ce jour printanier où l'on pendait la crémaillère, un demi-bœuf suffirait à peine à rassasier les amis de la maison. Un demi-bœuf, c'était donc trop? Naïvement elle questionnait son mari. Mais celui-ci ne cessait de rire. Elle se sentit humiliée, ridicule. Des larmes montèrent à ses yeux, une moue plissa ses lèvres (1).

Des Réaux ne prolongea pas la raillerie. Sa femme,

(1) T. VII 532.

son exquise petite femme était une enfant de treize ans. Pouvait-on lui demander expérience et pondération ? Il l'avait voulue ainsi, toute ingénue, toute candide, pour la conformer plus aisément à son idéal. Son rôle d'éducateur commençait. La première leçon provoquait les pleurs de l'élève. Cela était de bon augure. L'enseignement profiterait sous l'aiguillon de l'amour-propre.

Tendrement il prit dans ses bras la fine poupée, la cajola, la consola, ramena dans ses yeux et sur ses lèvres le sourire enfui. Maintenant, agile et gaie, Élisabeth ne songeait plus qu'à effacer de son visage le sillon rosé des larmes. Sous le regard attentionné de son époux, elle allait et venait dans la grande pièce où flottait un parfum de civette. Elle s'installa devant la table couverte d'un tapis de drap vert à franges d'or où reposait son attirail de coquette : mallette à poudre, pelote à épingles fines, pots à fards, réchaud à esprit de vin, peignes, pincettes et autres ustensiles. Un petit miroir, dans son cadre de bois violet, refléta ses gestes caressants.

Elle avait fait de cette pièce le sanctuaire de sa beauté (1). De précieuses étoffes de Perse ouataient les murailles où resplendissaient une grande glace et de curieuses peintures exécutées sur taffetas d'éventail. Autour d'une pendule en bois d'ébène fileté de cuivre, montée sur un support de fer poli, des bibelots en faïence hollandaise paraient la cheminée. Un guéridon supportait la boîte à gants, et une petite

(1) T. parle rarement de sa femme. Chaque fois qu'il en parle, il loue sa merveilleuse beauté. « C'est une des plus belles et des mieux dansantes de Paris », écrit-il, VII, 207. V. aussi, V, 394 : « Mme des Reaux, une des plus belles femmes de la ville. »

table, le coffre revêtu de maroquin où étaient rangés les coiffes de gaze, les masques de velours et de soie, les écharpes de dentelle, les tabliers de satin et de taffetas embellis de mollets d'or, les éventails de bois ajouré. Un léger bureau de cèdre bâillait, montrant son écritoire d'ébène, les cires, les cachets armoriés, les plumes d'oie et une longue lettre inachevée. Trois fragiles cabinets de la Chine, brillant de leurs incrustations de nacre, enfermaient les pierreries, l'appretador, le tour de col, les bracelets et les bagues enrichis de gros diamants, le nécessaire de couture en chagrin rehaussé d'or, le service à thé en porcelaine de Hollande et ses cuillers d'argent. Dans un coin, se dressait la table de jeu avec ses cornets, son damier, ses jetons et dés d'ivoire.

Des sièges vaguaient de ci de là. Des Réaux s'était assis sur l'un d'eux et contemplait amoureusement sa compagne. Il avait offert ses services, mais on l'avait récusé. Il n'entendait rien au rôle de femme de chambre. Pourtant Élisabeth, maintenant assurée que la trace de ses larmes avait disparu, le consultait sur la toilette qu'elle choisirait pour recevoir ses hôtes. Elle ouvrit la grande armoire de noyer qui contenait ses vêtements de parade et d'intérieur, mille provisions de tissus. C'était une sorte de tabernacle dont elle surveillait jalousement les trésors. Là, étaient rangés son linge de corps, ses bonnets, ses engageantes, faits d'étoffes légères, de linons flous, garnis de dentelles de Malines et d'Angleterre, de point de France ou de point à la reine, ses corsets confectionnés de souples tabis.

La jeune femme aimait les couleurs vives, les blancs, les jaunes, les « cafés », les verts d'eau, les

azurs, les belles étoffes rayées, zébrées, guillochées, parsemées de fleurs brodées, décorées de clairs « falbanas » d'or ou d'argent. Ses jupons en taffetas d'Angleterre ou en gros de Tours, ses robes de chambre en vibrant satin de la Chine, ses manteaux gonflés de castor, pendaient entremêlés à ses justaucorps de damas, de brocart, de velours aux ornements richement orfévrés.

Des Réaux lui conseilla de revêtir un merveilleux habit de satin or et noir, dont la flotte des Indes avait rapporté l'étoffe brochée de lotus et d'oiselets. Elle ressemblerait ainsi à quelque déesse descendue des pagodes pour ensorceler les humains de son sourire. Cette perspective enchanta la jeune femme. Elle pria Des Réaux d'appeler la servante qui l'aiderait à se travestir en idole.

Avant de quitter la pièce, Des Réaux se dirigea vers la cheminée. Par malice, aux côtés de la pendule battant gravement les heures, il avait ajouté trois sabliers de luxe, protégés par des boîtes de chagrin, voulant préciser ainsi à sa femme que le temps, toujours précieux, ne doit pas être perdu en futilités. Elisabeth n'avait point retourné les petits appareils. Il les retourna sans mot dire, puis il regagna sa chambre.

C'était une chambre d'homme modeste, indifférent au luxe, mais soucieux de ses aises. Les murs supportaient une tapisserie des Flandres à personnages, un petit miroir et un christ d'ivoire posé sur un piédestal d'ébène. Un paravent tendu de serge rouge préservait du vent coulis. Deux tables et deux guéridons de noyer soutenaient des bibelots. Trois fauteuils, quelques chaises, un canapé recouverts

d'un velours brodé couleur feuille morte, montraient par leur « nouveauté » que peu de monde hantait ce lieu fait pour la méditation. Le lit dressait quatre piliers tors terminés par des champignons sculptés. Une courtepointe de moire grise bordée de bandes de tapisserie d'Angleterre en soie fine lui donnait un air de richesse sans ostentation. Dans un grand cabinet d'ébène aux volets décorés de figures et posé sur un pied à douze colonnes dormaient des manuscrits. Un bureau de noyer voisinait avec la bibliothèque. En celle-ci s'alignaient deux cent cinquante volumes de tous formats, choisis parmi les auteurs grecs, latins et français. Un rayon était réservé aux écrivains de *bibus* (1). C'était la *Bibliothèque ridicule*.

Près du feu qui brûlait dans la cheminée, Des Réaux s'habilla lentement. Ayant revêtu une veste de damas or et bleu, prêt à recevoir ses invités, il tisonna, plongé dans ses rêveries...

Quatre mois avaient passé depuis son mariage, au temple de Charenton, quatre mois de pure sérénité. Elisabeth était bien telle qu'il l'avait imaginée, intelligente, gaie, spontanée, avide de sa protection, naïve, attendant tout de lui, désireuse de le satisfaire, ardente à l'aimer. Elle lui rafraîchissait l'âme. Sans

(1) Le commissaire-priseur et le notaire chargés de dresser l'inventaire du mobilier de Tallemant n'ont point détaillé les ouvrages. Ils se bornent à dire que le défunt possédait quatre in-f° : *Les Tragédies de Corneille* (probablement, Paris, Louis Billaine, 1664, 2 vol. in-f°), Tacite, Tite-Live, et le Dictionnaire que le fameux religieux italien Calepino publia au XVIe siècle. Ces volumes étaient reliés en veau et en parchemin. Joannès Guégard : *Armorial du bibliophile*, 1870, 1re part., p. 241, prétend qu'en grande partie ces volumes entrèrent à la Bibliothèque nationale. Il reproduit l'*ex-libris* de notre héros. Cet *ex libris* n'est autre que son blason.

cesse il la contemplait, car elle comptait parmi « les plus belles femmes de Paris ». Mais il ne montrait point son adoration. La petite était encline à la coquetterie et volontiers elle eût fréquenté les cercles galants où se pervertissaient, sous les compliments des muguets, les meilleures d'entre les épouses. Il ne voulait point la claustrer; il s'efforçait simplement de l'éloigner des tentations.

Pierre Tallemant, son père, eût souhaité qu'après son mariage il s'installât, comme Boisneau et comme La Grossetière, dans sa maison, payant pension, déchargé de tout souci. C'était l'habitude dans ces milieux protestants de la paroisse Saint-Eustache. La tradition des comptoirs rochelais imposait aussi cette cohabitation. Des Réaux s'y refusa, étonnant toute la famille. Il rêvait d'une liberté complète, loin des querelles. Il demeura rue des Petits-Champs juste le temps de trouver un domicile et d'installer son foyer.

Ce furent de grands tracas. Rien ne le satisfaisait. Enfin le hasard l'avait mis en présence d'un homme étrange, François Lhuillier, conseiller au Parlement de Metz, philosophe cynique qui, malgré les obligations de sa charge, habitait la capitale. Cet homme, riche de 18.000 livres de rentes, faisait bâtir dans Paris d'innombrables maisons. Il espérait ainsi, tirant des loyers de ces immeubles, perdre jusqu'au tourment d'administrer ses capitaux.

Comme Des Réaux lui confiait sa contrariété de ne point découvrir une demeure agréable, il lui offrit de visiter un hôtel nouvellement édifié au Pré-aux-Clercs. Il se dressait à l'extrémité du faubourg Saint-Germain, de l'autre côté de l'eau, dans la paroisse

Saint-Sulpice. Tout de suite cette situation loin du milieu familial plut à Des Réaux. De bonne apparence, grande, confortable, la maison lui agréa. Il traita sur-le-champ, paya même d'avance, si bien que Lhuillier, ravi de découvrir un si bon locataire, disait :

— J'ai loué autrefois une maison à Mgr Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, qui ne me payait point. J'en loue une autre à un huguenot et il me paye par avance! Foin des catholiques et vivent les huguenots!

Il se piqua d'honneur et voulut que Des Réaux pût à son tour se louer de lui. Il pratiqua tous les remaniements que celui-ci lui demanda pour sa commodité. Ils étaient bons amis, à cette heure, et Lhuillier viendrait, dans quelques instants, pendre, en sa compagnie, la crémaillère...

Des Réaux aimait « tendrement » sa maison, entourée de verdures et de jardins « plantés à sa mode ». Elle était un peu isolée. De ses fenêtres on n'apercevait que le clair paysage de la Seine avec ses chantiers de bois flottés, les terrains vagues du Pré-aux-Clercs, quelques couvents, l'orangerie du roi, et, à cette époque de l'année, tous les vergers en fleurs ; surtout on n'y respirait point les pestilences de la paroisse Saint-Eustache (1).

Maintenant tout était installé. Un riche mobilier garnissait les pièces. La fortune des époux, placée sur la banque Tallemant, versait de larges annuités. L'important était de s'ingénier à savourer cette quiétude.

(1) T. III, 293 ; IV, 192-193, parle de sa maison du Pré-aux-Clercs. Il habitait, croyons-nous, rue de l'Université, car il se dit voisin du président Tambonneau logé dans cette rue.

Des Réaux cependant avait compris que sa femme, habituée à vivre dans le tumulte et la joie de la maison paternelle, souffrirait peut-être de la solitude aux heures où il s'absenterait. Il lui donna tout de suite en la personne de sa sœur aînée, Catherine Rambouillet, veuve, avec deux enfants, de Jacques de Monceau, sieur de Lestang, une compagne affectueuse et pleine de sollicitude. La pauvre femme vivait dans la gêne, plaidant contre son beau-frère et les associés de son mari défunt qui tentaient de la frustrer des bénéfices réalisés dans la gestion de la ferme générale des Aides (1). Elle avait été heureuse d'unir son destin à celui du jeune ménage dont elle avait contribué à assurer l'harmonie (2). Discrète, sage, bonne ménagère, elle initiait Elisabeth à ses devoirs domestiques...

A rêver ainsi, Des Réaux ne s'apercevait pas que le temps passait avec rapidité. Il entendit un murmure de voix. Ses invités arrivaient. En hâte, il se rendit dans la chambre de sa femme où Catherine Rambouillet l'avait précédé. Un ordre exact y régnait. C'était une grande pièce toute tendue de brocatelle de Venise. Deux fenêtres donnant sur la Seine l'éclairaient d'un jour tamisé par des rideaux de toile damassée et par un vaste paravent couvert d'une étoffe à ramages. La cheminée où, sur une grille aux ornements argentés brûlait un feu doux, portait des amphores de terre rouge et quelques délicats

(1) *Œuvres div. de M. Patru*, 1735, I, 87 et s. Jacques Monceau, mort en 1644, laissait deux enfants, Nicolas et Catherine. Il était adjudicataire de cette ferme avec Isaac Monceau, son frère et autres. Patru plaidait, devant la cour des Aides, pour Catherine Rambouillet.

(2) T. VI, 315; VII, 5:1.

sujets de porcelaine aux colorations fanées. Une glace monumentale, surmontée d'un chapiteau sculpté, renvoyait, du haut de son support d'acier, l'image d'un gracile bureau « en bois de calembour » marqueté d'étain et de deux guéridons de « pareille façon ». Un divan illuminait une encoignure de l'éclat de ses ors et de ses pourpres damas de Gênes. Huit fauteuils et quatre chaises formaient autour du lit, chantournés et parés comme lui, un cercle admiratif. Magnifique, ce lit érigeait, au mitan de la chambre, quatre hauts piliers de noyer arrondis en pommes à leur extrémité et couronnés d'aigrettes de laine blanche. Sous la courtepointe de damas à fond rouge et chair, parsemée de houppes de soie, son impérial et ses soubassements découvraient d'exquises décorations florales.

Mme des Réaux, déjà étendue sur cette couche, entretenait avec vivacité sa sœur assise dans la ruelle. Elles formaient un groupe charmant que Des Réaux ne put se défendre d'admirer. Il eut témoigné par des phrases flatteuses cette admiration si M. Conrart ne fût entré dans la pièce, geignant, traînant la jambe. C'était une fatalité. Une crise de goutte l'avait atteint la veille au soir. Il était venu à grand peine. Il serait un triste convive.

Plein de sollicitude, Des Réaux l'insinua près du lit de sa femme, entre les coussins de damas d'un grand fauteuil. Il le consola. Il savait qu'il gémissait toujours, surtout devant les dames dont il appréciait les petits soins. Il lui assura que cette goutte le rendrait célèbre sur le Parnasse. Déjà plusieurs poètes l'avaient chantée. Ces propos apaisèrent le bon huguenot qui, changeant de note, se mit incon-

tinent, d'un ton concerté, à dire des galanteries aux deux sœurs.

Il s'interrompit seulement quand M. Antoine Menjot parut. Ce petit médecin, cousin des Tallemant et des Rambouillet, appartenait comme lui à la religion prétendue réformée. A peine âgé de trente ans, il faisait grand fracas dans la paroisse Saint-Eustache où sa science concurrençait celle de Guénaut. On lui prédisait bel avenir, le sachant toujours penché sur les livres, philosophe ouvert aux idées nouvelles, soignant le moral des patients autant que leur physique. Mme de Sablé l'appelait dans son antre de malade imaginaire où Conrart, adorant en silence Mlle de Chalais, suivante de la marquise, l'avait rencontré (1).

Celui-ci le congratula d'avoir sauvé du « monument » un sien ami ; mais l'autre modeste se défendait des compliments : la nature seule avait agi. Menjot félicita Des Réaux d'avoir si aimablement fondé son bonheur sur ces terres lointaines. Conrart

(1) Antoine Menjot, dont le père, Jehan, avait épousé, en mai 1600, Anne Mallart, était, par les Mallart, petit cousin d'Elisabeth Rambouillet et de Des Reaux. Il était parent également des Louvigny. Plus tard, sa sœur épousera Gilbert Hessein et il deviendra, par suite, l'oncle de Mme de La Sablière. Des Reaux (III, 136-137) le cite parmi les amis de Mme de Sablé. V. aussi, VII, 221. M. Ernest Jovy : *Le médecin Antoine Menjot*, 1914, lui a consacré un bon volume où il étudie sa vie, ses relations, ses œuvres scientifiques et philosophiques. Sur Menjot, V. également, B. N. *ms.* n° 15189 f° 133 (*Lettre à Huet*) ; A. N. Y. 181 f° 483. *Accord entre Paul et Antoine Menjot, Samuel Gaudon, sieur de la Rallière, Gilbert Hessein, Anne Hessein et Marguerite Menjot, femmes de Gaudon et d'Hessein, au sujet de la succession d'Anne Mallart, femme de Jean Menjot, procureur en la chambre des comptes, leur mère et belle-mère, 16 janvier 1642* ; Y 233 f° 373. *Donation par Antoine Menjot à Claude Le Vassor, femme de Pierre Thibault, sieur d'Oinville, d'une rente de 1000 livres, 7 septembre 1677.*

acquiesçait. Il trouvait cette maison fort à son goût ; on y savourait à la fois les plaisirs de la ville et des champs. Il rêvait d'en découvrir une semblable où il pût se reposer des travaux de l'Académie et de mille tâches que lui imposaient ses correspondants de province et de l'étranger.

Des Réaux promit de chercher pour son ami une demeure telle qu'il la souhaitait. D'ailleurs M. Lhuillier allait venir. Il aurait bien fait bâtir quelque autre immeuble dont Conrart se contenterait.

Joyeusement Olivier Patru et Nicolas Perrot d'Ablancourt pénétrèrent dans la pièce et firent la révérence aux dames. Élisabeth les voyait toujours avec plaisir, surtout d'Ablancourt dont les singeries l'amusaient. Ils étaient heureux d'avoir fait, sur les chemins ombragés, une belle promenade. Patru était allé prendre d'Ablancourt vieille rue de Vaugirard où il logeait momentanément dans une maison appartenant à M. Jean Patru père, procureur au Châtelet (1). Ils avaient longuement devisé sur des matières tour à tour plaisantes ou graves. Conrart et Des Réaux embrassèrent tendrement d'Ablancourt. C'était un revenant. Il s'était retiré en province dans sa terre, en compagnie de sa sœur et de son neveu, M. Frémont d'Ablancourt. Il ne s'y ennuyait point. Il y méditait sur des questions religieuses. Nul n'en était plus capable, car il avait tout d'abord abjuré le protestantisme, puis le catholicisme et il se demandait, depuis qu'il étudiait l'hébreu, s'il n'adopterait pas le judaïsme. Son esprit, les ayant toutes péné-

(1) B. N. *ms.* n° 18802 f° 27 et s. Père d'Olivier. Dans la suite D'Ablancourt logea chez Conrart. *Œuvres div. de Patru*, 1735, II, 529.

trées, éprouvait quelque peine à accepter pleinement une doctrine. C'est pourquoi Patru et Des Réaux comparaient leur ami à Montaigne (1).

Sa santé était meilleure. Il ne souffrait plus de la gravelle depuis qu'il pratiquait le jardinage, vivant au grand air. Il devenait un paysan propre, mais insoucieux de la mode. Sa seule occupation intellectuelle, en dehors de la méditation, consistait à traduire des auteurs grecs et latins. Il était venu à Paris pour consulter ses amis sur son interprétation des textes de Xénophon et d'Arrien.

Tandis qu'il parlait d'une voix forte, dressant sa haute taille, Des Réaux contemplait son visage olivâtre au front large éclairé par des cheveux châtain-clair, aux maxillaires proéminents, aux yeux d'acier enfoncés dans leurs orbites. C'était un visage à la fois d'ascète et d'apôtre, le faciès tourmenté d'un Luther moins enraciné dans sa foi.

D'Ablancourt rayonnait de se retrouver dans ce milieu amical. Il alla dans sa joie baiser les mains d'Élisabeth et de Catherine, les comparant à deux déesses du temps de l'Hellade, leur révélant un hymne d'adoration qu'il avait récemment traduit.

Il récitait si noblement et avec tant d'âme que Tallemant de Lussac et Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière, frère et beau-frère de Des Réaux, pour ne le point troubler, entrèrent sur la pointe des pieds. Le soleil, le parfum, le sourire de cette matinée printanière semblèrent, avec les deux coquets, pénétrer dans la pièce. Blonds, souples, gracieux, revêtus de pourpoints mauves et gris de

(1) V. *La joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux*, 1921, p. 204; Patru : *op. cit.* II, 582; *Longueruana*, 1754, *Avertissement* et p. 4.

lin, ennuagés de dentelles, venaient-ils, bergers enamourés, des bords du Lignon? Ils parurent tout de suite dépaysés dans ce milieu où des dames sentimentales ne les attendaient point. Les politesses faites en termes délicats, il se turent et écoutèrent.

M. Patru conta les démêlés avec la justice de l'abbé de Croisilles, ce prêtre galant, parent de la farouche Mlle Paulet, et dont l'hôtel de Rambouillet supporta avec tant de patience le phœbus. On croyait son affaire éteinte. Il la rallumait sans cesse. Il ne voulait pas admettre qu'il eût, par luxure, épousé, avec la connivence de son valet, la fille d'un procureur, Mlle Poque, et qu'il en eût joui. C'était l'évidence même. Il avait falsifié les actes de mariage et, à cette heure encore, prétendait n'avoir été que le témoin de son valet, véritable époux de la demoiselle. Traîné de juridiction en juridiction, soutenu avec énergie par l'hôtel de Rambouillet où Montausier, Pisani, Arnauld le carabin projetèrent de l'enlever pour lui éviter le gibet, il végétait encore en prison, écrivant son apologie, fou au point d'injurier ses protecteurs. De temps à autre, le Parlement et les justices ecclésiastiques rendaient des arrêts. Cette procédure traînerait jusqu'à la mort du coupable. Pendant ce temps, le valet de l'abbé faisait ses délices de Mlle Poque.

— L'abbé de Croisilles, dit Des Réaux qui l'avait connu, était un homme d'agréable conversation, d'une lecture et d'une mémoire prodigieuses, mais qui voulait trop raffiner et manquait de jugement. Tout ce qu'il écrivait était inintelligible ou, pour mieux dire, c'était du franc galimatias (1)...

(1) T. a consacré (III, 27 et s.) une historiette à Croisilles où il conte ses démêlés avec Mme Poque. Les registres du Parlement

Comme si le mot « galimatias » l'eût attiré en ce lieu, Gilles Ménage montra son petit collet. Sémillant, frétillant, faisant mille façons, il couvrit tout d'abord les dames de ses galanteries maniérées. Puis il s'excusa. Il était en retard. C'était la faute de M. Lhuillier qui venait derrière lui. Il avait fallu attendre son sacripant de fils, Chapelle, qui ne rentrait point d'une débauche à laquelle il avait participé la nuit même.

Chapelle et Lhuillier se récrièrent. En réalité M. Ménage était furieux parce que, depuis le Cloître Notre-Dame où ils habitaient tous les trois, on l'avait obligé à marcher jusqu'en ces lointaines contrées. Lhuillier possédait bien un carrosse, mais il ne s'en servait plus, son cocher n'étant jamais au logis quand il avait affaire.

Des Réaux s'empressait après de son propriétaire. Il l'invita à se reposer d'une si longue marche, mais Lhuillier n'était nullement fatigué, malgré l'âge. Cette promenade avait au contraire aiguisé son appétit. Il était d'une humeur charmante, tout sourire et aménité.

Mme des Réaux pria ses invités de descendre jusqu'à la salle à manger où les attendait le repas. M. Conrart, tout geignant, la conduisit par la main cependant que M. Lhuillier, svelte et solide encore, leste même, dirigeait les pas de Mme de Lestang. La salle à manger

conservent des traces du procès de cet abbé. V. notamment, A. N. X1A 5689, 16 mars 1645, Jean-Baptiste de Croisilles, prêtre, prisonnier en la Conciergerie de Paris, appelant comme d'abus d'une sentence contre lui rendue par l'official de cette ville de Paris, le 22 avril 1641, et de tout ce qui s'en est ensuivi, contre D^lle^ Espérance Levrault, veuve de défunt Fleurant Pocquers, avocat, et femme de René de Hébert, exempt aux gardes.

était tout égayée par une tapisserie de Rouen aux claires couleurs et par des gerbes de fleurs posées sur des tables en encoignures. Un feu de bois brûlait dans la cheminée; deux armoires séparées par la table de jeu garnissaient un panneau.

Les convives s'assirent autour de la grande table ovale. Toute l'argenterie de la maison resplendissait sur la blanche nappe de toile damassée : les assiettes décorées de fleurs, les couverts agréablement ciselés, les hautes aiguières où pétillaient les vins. Huit flambeaux accompagnaient les plats où fumaient les mets du premier service (1).

M. Conrart s'excusa de ne pouvoir prendre, à cause de sa goutte, d'un exquis potage à la reine tout verdi de pistaches, mais il goûterait de l'autre potage où nageaient dans un succulent mélange de cardes, d'asperges, de crêtes de coq et de béatilles, un jarret de veau et deux gélinottes. Tous les membres de l'Académie n'étaient heureusement pas podagres à l'exemple de M. Conrart. MM. Patru et d'Ablancourt, jeunes encore parmi les quarante, mâchaient avec volupté. Ménage, doté d'un pauvre estomac, oubliait son assiette pour faire des déclarations à Mme des Réaux, sa voisine. Il agaçait le maître de maison qui l'avait invité pour s'en gausser. D'Ablancourt lui demanda des nouvelles d'une certaine *Requête des dictionnaires* où le petit collet raillait toute l'Académie, et qui com-

(1) Tous les renseignements d'ordre intérieur que nous donnons sur la maison de notre héros (cuisine, carrosse, ameublement, linge, argenterie, vêtements, etc.) sont empruntés à l'*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux en date du 18 novembre 1692* (*E. A. de Me Fauchey, notaire à Paris*). L'argenterie de Des Réaux est prisée à 5.012 livres 15 sols. Son linge fut important : 92 draps, 42 nappes, 372 serviettes, etc...

mençait à circuler dans les ruelles. Il ne pouvait souffrir Ménage qui, d'humeur mordante, perdait un ami pour ne point perdre un bon mot et qui avait osé dire de ses traductions : « elles sont comme une femme que j'ai aimée, belles, mais peu fidèles. »

Ménage se défendait d'avoir écrit cette satire de l'Académie. Ses œuvres jusqu'à l'heure consistaient en sa Réponse au discours de l'abbé d'Aubignac sur l'Heautontimorumenos de Térence et en quelques coups de plume contre Montmaur le Grec. Il n'avouait point autre chose.

— Bons débuts de pédant, pensait Des Réaux.

Par contre, Ménage se vantait de ravager les cœurs féminins. Il parlait avec astuce de ses attaques suivies inéluctablement de défaites. Tous, autour de cette table, savaient quelles maladresses insignes le rendaient insupportable aux coquettes. Il avait dit à l'une d'elles, la plus belle de Paris : « Madame, excusez si je vous rends si peu de visites, je ne vois plus que des héroïnes. »

Malicieusement Patru lança dans la conversation le nom de Mme de Cressy. C'était un mauvais souvenir du pédant. Il était allé clamer partout que cette dame l'aimait et qu'il avait obtenu d'elle la faveur de lui caresser les cuisses. Mais pour l'en punir, elle l'avait traité, devant vingt personnes, de « prêtre crotté. »

Furieusement vaniteux, il était inaccessible à l'injure comme à la malice. Il sourit avec suffisance aux insinuations de Patru.

Les plats circulaient détournant l'attention. M. Lhuillier dédaigna un poulet tout doré trempant dans la daube et même une éclanche à la marinade qui s'en allait à travers la table, son moignon en l'air, sem-

blable à un navire d'enfant. Il salua avec enthousiasme une assiette plaisante où se mariaient saucisses, boudins et andouillettes grillées.

— Ce sont allumettes à vin, dit-il.

Et il tendit son verre où un laquais versa le vieux Beaune aux couleurs fanées. Il fit à l'exemple de Rabelais l'éloge de l'andouille, mets plus digne, disait-il, de la table des dieux que ces fades nectars et ces insipides ambroisies dont ils se restauraient, assuraient les anciens, après leurs travaux ou leurs amours. Hélas! on ne savait plus manger. Peu à peu les estomacs de France devenaient débiles et ces belles escouades de goinfres où Théophile, instituteur du libertinage, moissonnait des disciples, se dispersaient sous la persécution des dévots.

Ah! combien il regrettait les années révolues, les années de jeunesse et de force! Quels piments dans la littérature et quelle aménité dans la philosophie! Aux fiers estomacs correspondaient des cerveaux lucides. L'amour de la bonne chère accompagnait l'amour du libre penser. Les brutalités de quelques jésuites détruisirent cette belle harmonie entre le corps et l'esprit. La peur rôdait maintenant partout. On n'osait plus biberonner, redoutant de trop parler sous l'influence du vin.

Temps calamiteux, où un Gassendi était contraint de faire profession d'ardent catholicisme pour formuler avec quelque indépendance ses idées! Et pourtant combien les idées de ce philosophe paraissaient timides! Jamais lui, Lhuillier, n'était parvenu à accepter entièrement la doctrine de son bon maître Επικουρος propagée par Gassendi sous des formes nouvelles et à disjoindre les voluptés de l'esprit des

voluptés de la chair. Toutes lui paraissaient également excellentes. Ses ivrogneries de Lorraine, ses débauches dans son ancienne maison de la Chapelle où il se transformait en faune pourchassant la dryade ne concouraient-elles pas, au même titre que ses méditations des philosophes grecs et latins, que ses goûts de bibliophile, que ses doctes conversations, à parsemer sa vie de délices ? Si Dieu existait, avait-il créé le plaisir pour qu'on lui substituât l'austérité et l'abstinence ?

Jadis, au cours de leur voyage en Hollande, ou bien avant qu'il se retirât tout à fait dans sa solitude provençale, quand il avait logé et choyé Gassendi, son ami le plus cher, il avait longuement agité en sa compagnie ces graves questions, sans réussir à le persuader. A cette heure encore ils disputaient par lettres. Chacun suivait un chemin différent. Avant d'envoyer son fils Chapelle suivre, en Provence, les leçons du philosophe, il lui apprenait, le conduisant au bordel et au cabaret, les deux pôles de toute existence logique d'épicurien à sa mode, à mélanger les jouissances du corps aux délectations de l'esprit (1).

Autour de la table, les convives écoutaient en souriant le bon cynique. Tous, sauf peut-être M. Conrart, gassendistes fervents, l'enviaient d'avoir, pendant de longues années, connu les confidences du

(1) Claude-Emmanuel Lhuillier, dit Chapelle, était né, en 1626, du commerce de François Lhuillier avec Marie Chanut, femme d'Hector Musnier. Cet enfant naturel fut légitimé par lettres royales du 3 janvier 1641, régistrées le 2 août à la Chambre des Comptes. Par une Donation (qui nous fournit ces détails et l'adresse de Lhuillier) en date du 5 juillet 1642, François Lhuillier assura à son fils des rentes viagères importantes qui le garantirent de la gêne (A. N. Y. 186, f° 462 v°). Cet acte et le suivant confirment les dires de Des Réaux sur Lhuillier.

maître. M. Menjot surtout lui prêtait une attention vive. Il n'y avait pas d'épicurien plus déterminé. Il professait que le platonisme est un amas de visions chimériques, le péripatétisme un pur galimatias pédantesque, le stoïcisme une vaine lutte contre des passions naturelles, le cartésianisme un amas de paradoxes romanesques. Mais il ne mélangeait point, comme Lhuillier le faisait naïvement, le cynisme à l'épicurisme. Il alliait à ce dernier le pyrrhonisme. Il disait :

— Ayez Épicure à votre droite et Pyrrhon à votre gauche et, par une heureuse alternative, après avoir satisfait entièrement vos désirs, si quelque remords se présente pour vous inquiéter, doutez que vous ayez ressenti aucune joie et traitez-la d'illusion.

Il n'osa point formuler ses réserves. D'ailleurs Lhuillier, ayant avalé d'un trait un grand verre de vieux vin, continuait à décharger son cœur. Il annonçait qu'en compagnie de Samuel Boulliaud il préparait en ce moment un voyage en Orient. Ce voyage l'avait toujours tenté. Il rêvait de connaître ces nations sensuelles qui peuplaient leurs paradis de femmes. Il pousserait peut-être jusqu'en Judée. Il voulait voir le Saint Sépulcre et tous ces lieux extraordinaires où étaient nées tant de superstitions qui pesaient sur le monde. Mais il attendait une conjoncture favorable.

Une intrigue commencée en Lorraine retardait son départ :

— Une femme de ce pays-là est venue à Paris, disait-il. J'ai fait de la dépense pour la régaler. Elle me témoigne s'en sentir obligée. Il me semble que je manquerais à ce que je dois à ma sensualité, que

j'estime beaucoup, si je n'allais recueillir ce que j'ai semé (1).

Les laquais portant le second service l'interrompirent. Une poularde du Mans posée sur un lit d'ortolans, un rôti de bœuf orné d'une collerette de cresson, des cailles étagées en pyramide mélangèrent leurs fumets aux aromes des salades d'olives et de persil de Macédoine.

— Il m'apparaît parfois, dit encore M. Lhuillier, quand j'ai bu comme aujourd'hui des vins créateurs d'illusion, que je suis revenu aux temps fabuleux de l'antiquité. Je me vois sous la forme replète et charmante du dieu de la gourmandise, des vestales nues m'encensent et leurs encensoirs diluent vers mes narines d'extasiants parfums de cuisine.

Ses yeux brillèrent de satisfaction. Des Réaux le regarda. Et il se ressouvint d'une estampe qu'on lui avait montrée, faite d'après une peinture représentant Rabelais. Lhuillier, avec son visage « chafouin et riant », ressemblait comme un frère à l'homme de Chinon.

On but à la santé des dames sur l'invitation de La Sablière qui récita en leur honneur un fin madri-

(1) Le voyage n'eut lieu qu'après 1650 et Lhuillier y trouva la mort. Avant de partir, le 9 septembre 1650, il fit à Marie Chanut, veuve alors d'Hector Musnier, mère de Chapelle, « pour l'affection qu'il portait à la dite demoiselle » donation d'une maison sise à Paris en l'île Notre-Dame, rue et paroisse Saint-Louis. (*A. N. Y.* 187, f° 357). T. IV, 191 et s. a consacré une historiette à Lhuillier, son propriétaire. V. aussi sur ce cynique : *Les Délices satyriques*, 1620, p. 288 ; Balzac : *Œuvres*, 1665, I, 401, 495, 502, 550, 569, 638, 712 ; Tallemant : IV, 489 et s. ; Tamizey de Larroque : *Les Correspondants de Peiresc*, *François Lhuillier*, *Lettres inédites à Peiresc*, 1889 ; *Correspondance de Peiresc*, édit. Tamizey de Larroque, *passim*, etc...

gal. Des Réaux parla de l'affaire Tancrède de Rohan. C'était un effroyable scandale dont le parti protestant sortirait plein de honte. Patru avait plaidé pour les quatre-vingts seigneurs qui intervinrent dans le procès au Parlement. Il avait flétri avec hauteur les mœurs de Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, gourgandine qui voulait infliger à la noblesse l'injure de parer d'un duché un rejeton issu de ses malpropres amours.

M. Conrart excusa la duchesse. Huguenot fervent, il déplorait que le nom de Rohan, aussi illustre que le nom de Coligny parmi les religionnaires, eût été couvert de boue. Il ne trouva point d'approbateurs. Des Réaux reprocha vivement à la dame d'avoir proscrit de son milieu la civilité et toléré mille insolences des godelureaux qui hantaient successivement son lit (1).

— Cette femme, dit-il, en un pays où l'adultère eût été permis, eût été une femme fort raisonnable.

Le sujet était brûlant. Paris s'était divisé en deux camps pour ou contre la duchesse. Les convives n'insistèrent point. Ménage s'empêtra dans une discussion d'étymologie avec d'Ablancourt. Tallement de Lussac apporta une diversion en contant une histoire dont la paroisse Saint-Eustache se divertissait encore. Mme Véron en était l'héroïne.

C'était une parente des Tallemant et des Menjot, mais on ne l'aimait guère dans la famille à cause de son humeur galante et de ses ridicules de vieille

(1) T. III, 418 et s., a apporté sur cette affaire des précisions remarquables. Nous l'avons étudiée dans notre ouvrage : *Madame de Villedieu*, 1907, p. 34 et s., où nous donnons une bibliographie.

dame contrefaisant la petite fille. Elle avait toute sa vie concubiné avec le poète Malleville au nez de son mari Jacques Véron, porte-manteau du roi. Mort le mari, moribond l'amant, elle cherchait aventure. Les Tallemant l'avaient invitée récemment à fêter les rois en leur compagnie. Elle appréciait la « frérie (1) », et nulle femme, hors peut-être Claudine Colletet, ne se comportait si gaillardement devant les plats et les bouteilles.

Vingt jeunes gens participaient à cette fête. Ils complotèrent de l'enivrer et d'exciter sa salacité naturelle. Quand elle fut à point, la raison perdue dans le vin et les sens stimulés par des discours, ils la débraillèrent, jouant de ses « tétasses » comme d'outres molles. Mme de La Grossetière protestait un peu, mais on la persuada qu'il s'agissait simplement de donner à cette vieille folle une leçon profitable, si bien qu'elle se prêta à la manœuvre.

Comme Mme Véron manifestait le désir de se retirer, on la convainquit qu'elle serait, à cette heure tardive, la proie des voleurs embusqués dans les rues et que mieux valait pour elle accepter l'hospitalité des Tallemant (2). Elle coucherait avec Mme de La Grossetière. On envoya chercher sa toilette, on la déshabilla, on l'étendit auprès de Mme de La Grossetière. Celle-ci, « ayant le mot », quitta bientôt le lit.

— Je l'y remplaçai, dit tranquillement Tallemant de Lussac. Et vous pouvez croire que je m'amusai

(1) Parties de table.

(2) T. précise que Mme Véron, dont nous avons fixé le domicile rue des Petits-Champs dans la *Joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux*, n'était plus alors voisine de ses parents.

ferme devant toute la bande s'esbouffant de rire derrière les portières, car je fis cent insolences à la vieille haridelle et je n'eus pas la charité de jeter une goutte d'eau sur ses flammes (1).

Les rires fusèrent. Seul M. Conrart déplora que cette huguenote donnât à la jeunesse de si fâcheux exemples.

La table était maintenant couverte de grands bassins emplis d'oranges et de pommes, de confitures sèches et liquides, de macarons, de beignets et de massepains. La bouche pleine de ces sucreries, M. Lhuillier, du ton lamentable de Gargantua s'éveillant au monde, clama :

— A boire !...

Les laquais distribuèrent de larges rasades de vin d'Espagne. Des Réaux s'adressant à Ménage, dit :

— Monsieur Ménage, je vous prie, donnez-moi une pomme de reinette. Il me semble que vous vous y connaissez bien.

— Vous avez raison, répondit le pédant, car je me pique de me connaître en trois choses : en œufs frais, en pommes de reinette et en amitié ! »

— C'est en effet, un bel assemblage de connaissances, dit Des Réaux imperturbable.

Il faisait, chaque fois qu'il l'invitait à dîner, pour réjouir ses hôtes, redire la même sottise au petit collet qui ne comprenait point son ironie (2).

Les laquais disposaient sur la table de jeu les jetons d'argent ; mais, le dessert consommé, après avoir appelé par des « brindes » successives, le bonheur sur la maison des jeunes époux, les convives pré-

(1) T. VII, 346-347.
(2) T. V, 222.

férèrent au jeu la promenade dans les jardins. L'air très doux de cet après-midi dissiperait les fumées du vin.

M. Lhuillier s'étonna que Des Réaux eut, en quelques mois, si artistement combiné les parterres en broderie avec les cabinets de verdure. Tout, dans ce jardin, était maintenant arrangé pour que, dans la douceur du repos, on goutât la plus pure satisfaction de la vue. M. Conrart approuva ces propos. Cette maison le séduisait pleinement. Il l'enveloppait d'un regard envieux. Il donnerait beaucoup pour en posséder une semblable.

Désireux de le contenter, Des Réaux, demanda à M. Lhuillier s'il ne disposait point d'un logis analogue dans cette région tranquille. M. Lhuillier, depuis qu'il projetait un voyage plein d'incertitude, ne faisait plus bâtir. M. Conrart, désappointé, allongea sa grande lippe.

Cependant, réunis en groupe, les jeunes gens écoutaient La Sablière qui, un papier à la main, leur lisait des lettres galantes. Une dame qu'il ne voulait point nommer les lui avait écrites. Jamais, au cours de sa carrière amoureuse, il n'avait reçu correspondance plus piquante :

« Si votre cœur est à donner, disait en débutant l'épistolière, je vous demande mes étrennes et, de vous, je ne saurais recevoir un autre présent. S'il est à votre disposition, envoyez-le-moi ou me l'apportez. Et soyez assuré que je n'ai rien, je dis rien, que je croie refuser à la récompense d'un don qui me serait si cher. »

— Retenu par d'autres liens, disait le jeune homme, je n'hésitai pas cependant, à porter ce cœur

réclamé avec instance ; mais, par fatalité ou coquetterie, la dame ne fut jamais présente au logis. Renseignée sur mon attachement, elle partit pour un séjour en province, écrivant encore de son ton délibéré :

« Si [votre cœur] n'est pas tout à fait dégagé de celle qui le possède peut-être avec moins de justice que moi, achevez cet ouvrage pendant mon absence... »

Jamais femme plus infatuée d'elle-même ou plus sûre de son triomphe :

« C'est pour vous défier et non pas pour vous écrire que je vous envoie ces lignes, déclarait-elle du fond de sa province. Je suis belle, j'ai de l'esprit et je suis assez dangereuse... Ne vous croyez pas trop en sûreté : les moyens de vaincre ne manquent jamais à qui en a le désir et le courage. »

Après un silence de plusieurs semaines, capable à son avis d'enflammer le délaissé, elle reprit contact par ces mots :

« Sachez... que je me divertis ici autant que je le puis sans vous voir. Je suis fort engraissée et fort embellie. Iris n'a qu'à bien se tenir à mon retour : il n'y aura point de magie ni d'enchantements à l'épreuve de ce que je voudrai. Dites-lui que je vous donne encore un mois à l'aimer et qu'après vous ne l'aimerez plus... Je me regarde présentement dans mon miroir, mais sérieusement je ne me suis jamais trouvée si raisonnable et si bien coiffée. Malheur à tous les hobereaux qui me verront aujourd'hui ! »

Elle énumérait ses succès. Parmi les coquets acharnés à sa poursuite, un marquis surtout lui témoignait, à son dire, un empressement délicieux.

Cependant, bien qu'elle lui eût défendu d'écrire, elle s'étonnait que La Sablière obéît si ponctuellement. En stratégie galante, il connaissait l'art des contre-batteries. En lui, les friandes d'amour trouvaient plus souvent un maître qu'un mourant. La réserve, le silence servaient ses desseins. Bientôt l'épistolière ne cacha plus son humeur :

« Qu'on a de peine à vivre en un lieu quand on a l'esprit en l'autre ! gémit-elle. Si je ne dépendais que de moi-même, je serais présentement à Paris. J'ai pour vous des moments de mélancolie avantageux. Que vous me faites justice, si vous m'aimez plus que toutes choses ! Iris m'importune furieusement et il me semble qu'on ne saurait faire des vers aussi passionnés que les vôtres sans avoir une véritable passion. Donnez-moi, je vous prie, quelque éclaircissement là-dessus ou plutôt dites-moi que vous ne l'aimez pas et dites vrai. »

Après quelques sursauts de fierté, l'épistolière manifesta humilité, puis douleur. Elle craignit de recevoir des lettres qui ne continssent pas ce « tendre et ce passionné » qu'elle y voulait trouver. Elle le supplia de simuler, par pitié, ces sentiments. Elle chercha à le circonvenir par l'entremise d'une confidente. Et lorsque, à la fin, il se décida à écrire quelques phrases de la plus fade platitude, elle l'accusa, dans sa fureur, d'avoir bâti ces phrases odieuses en compagnie d'Iris. Elle ne songeait plus aux fanfaronnades : le désespoir avait succédé à la bravoure (1).

(1) *B N. ms.* n° 19144, f° 44, *Billets de Mme ... à M. de La Sablière.* « J'ai vu les originaux, dit le possesseur du manuscrit. La Sablière est mort sans m'en avoir voulu dire le nom [de la dame]. Il n'était pourtant pas trop discret, mais quelque raison l'en a empêché. Le commerce cessa bientôt. Il dit pour ses rai-

L'auditoire avait écouté, fort amusé, l'histoire de cette passion. Des Réaux admira son ancien disciple devenu maître es-arts d'amour. Mmes des Réaux et de Lestang conjurèrent leur frère de leur confier le nom de l'épistolière ; il ne voulut point les satisfaire. La discrétion ne lui était pas habituelle, mais la dame était de conséquence et savait se venger (1). M. Conrart pria le jeune homme de lui donner copie de ces proses agréables qu'il conserverait dans ses in-quarto. Ménage, très intéressé, souhaita connaître la fin de l'aventure.

Elle n'était pas à l'avantage de La Sablière. Par trop de froideur le galant avait réveillé l'orgueil de la dame. Elle prolongea, jusqu'à la guérison, son séjour en province. Maintenant ils étaient amis. L'heure du berger ne sonnerait plus pour lui. Il s'en contristait un peu, mais il allait partir pour l'Italie où son père désirait qu'il fît séjour. Il y butinerait des fleurs aussi embaumées. Les regrets s'évanouiraient sous d'autres ivresses (2).

Tallemant de Lussac cependant manifestait son chagrin de quitter la compagnie. Son frère, Tallemant

sons que c'était une coquette qui lui voulait faire quitter le certain pour l'incertain ». Ces lettres ont été publiées sous le titre : *Billets doux* dans *Recueil des pièces en prose les plus agréables de ce temps*, 1658, p. 299 et s. ; *Maximes et lois d'amour*, 1667 et 1669, p. 43 et s. : *Recueil La Suze-Pellisson*, 1684, IV, 144 et s. et éditions postérieures. V. aussi, *Les plus belles lettres françoises sur toutes sortes de sujets tirées des meilleurs auteurs par M. Richelet*, 1753, I, 2 et s., qui révèle aussi le nom du destinataire.

(1) M. Frédéric Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, II, 1903 78, attribue ces *Billets doux* à Mme de Choisy, mère du fameux abbé, mais n'indique pas le nom du destinataire. Leur style correspond bien à la manière de cette dame.

(2) *Lettres familières de M. Conrart à M. Félibien* 1681, pp. 48. 83, 96, 101, 109, etc... La Sablière était en Italie en 1647.

de Boisneau, lui avait bien recommandé de ne point s'attarder. Un gros marchand de La Rochelle leur devait soumettre un projet de société pour la campagne prochaine de Terre-Neuve. Il emmènerait dans son carrosse les habitants de la paroisse Saint-Eustache et M. Conrart qu'il déposerait rue Saint-Martin. Menjot et La Sablière prirent congé. Ménage mendia une place, prétextant un rendez-vous urgent. A la vérité, il ne se souciait pas de refaire pédestrement, en compagnie de Lhuillier et de Chapelle, le chemin du Pré-aux-Clercs au cloître Notre-Dame. Ceux-ci l'en raillèrent.

Ils se disposèrent aussi à partir. Le trajet était long et ils ne voulaient pas être surpris par la nuit dans la boue fétide de Paris. Ils invitèrent avec insistance Des Réaux à les aller rejoindre dans leur solitude du Cloître où ils lui montreraient de belles estampes et quelques curieux volumes venus de Hollande.

Bientôt Des Réaux, sa femme et sa belle-sœur demeurèrent seuls avec Patru et d'Ablancourt. Celui-ci, préoccupé, maussade, au long du dîner, retrouva brusquement sa verve. Il conta que parmi les gens auxquels il demanderait des avis pour ses traductions, Scipion de Berziaux, baron de Molins, serait un des premiers. Il n'y avait pas d'homme plus docte sur les termes de guerre ; mais quel original ! on ne le voyait jamais sans appréhension. Au cours de sa vie, ce gentilhomme champenois avait multiplié les grasses plaisanteries au point d'en retirer quelque célébrité dérisoire. Il eut un jour l'astuce, pour se moquer des coquets, de se promener au Cours le derrière masqué, le montrant à la portière de son carrosse comme un visage. Une autre fois, pour chasser une créancière

qui le relançait jusque dans sa chambre, il lui offrit en hommage ce même cul sans masque (1).

— Tu nous dis de bonnes choses, grommela Patru.

Mais d'Ablancourt abandonna l'histoire de son personnage burlesque et enchanta ses compagnons de ses imaginations plaisantes. Toute la fin de cet après-midi ensoleillé passa en confidences réciproques, traversées de bons mots et d'anecdotes. Patru apprit à Des Réaux que, fort pauvre malgré ses triomphes d'avocat, il avait enfin décidé son père à lui donner quelque part de ses biens (2). On évoqua aussi la douce image de Maucroix, l'ami lointain dont d'Ablancourt, depuis qu'il vivait à la campagne, n'avait plus de nouvelles.

Maucroix tenait à Des Réaux une gazette de sa vie et aussi une gazette de la région rémoise. Sa vie n'était pas trop belle depuis qu'il s'était épris d'Henriette de Joyeuse. Il se repaissait, comme un pauvre, de la fumée du rôt. Les parents de la demoiselle avaient bien vu l'inclination réciproque des jeunes gens, mais Maucroix comptait peu dans une maison où il figurait à titre de protégé. On ne supposait même pas qu'un petit avocat de province pût obtenir d'une riche héritière autre douceur que douceur de verbe.

(1) T. V, 16 et s. lui a consacré une historiette dont D'Ablancourt lui fournit les details. A D'Ablancourt aussi, il dut les historiettes du baron d'Auteuil et de Mme de Bretonvilliers (V, 26; VI, 51).

(2) A. N. Y. 184, f° 317 v°, *Donation par Jean Patru, procureur au Châtelet de Paris, demeurant rue des Noyers, paroisse Saint-Benoit, à Olivier Patru, avocat au Parlement, son fils, du tiers des biens meubles et immeubles qui lui appartiendront lors de son décès et ratification de ladite donation par Marie Ymbert, femme de Jean et mère d'Olivier, 3 juin et 21 juillet 1654.* Cet acte nous apprend qu'Olivier demeurait chez son père, qu'il avait deux sœurs, Marguerite et Marie, mariées à Pierre Adam et à François Le Gagneur, tous deux avocats au Parlement.

Sans s'occuper de ses sentiments, on avait marié Henriette à Adrien-Pierre de Tiercelin, marquis de Brosses, rousseau fort brutal, fort débauché, fort lâche et qui, ayant reçu un « coup de pied de Vénus », la gâta incontinent (1).

Maucroix endurait le martyre de voir cette fleur fripée par ces doigts de maraud. Il épandait en vers délicieux sa mélancolie. Depuis quelque temps pourtant, la dame qui le préférait à son mari et à maints galants affairés autour d'elle, lui prodiguait menues faveurs, baisers sur les yeux, enchevêtrements de pieds sous les tables de jeu, etc...

Tous convinrent que l'aimable poète était un sot. Cent fois, avec un peu de décision et moins de respect, il eût satisfait son désir. La belle ne demandait qu'à être « colletée ». Il fallait, avec elle, se conduire non en Orphée, charmant de sa lyre les bêtes féroces, mais en chèvre-pied déterminé à l'action...

La nuit tombait peu à peu. Les trois amis s'embrassèrent avec effusion. Ils s'entendirent pour se revoir tous les jours jusqu'au départ de Perrot d'Ablancourt.

Des Réaux regagna sa chambre. Il prit dans son cabinet d'ébène un cahier soigneusement rangé. Hâtivement il y nota quelques faits appris au cours de cette journée.

(1) T. VII, 202 et s. Louis Paris : *Œuvres diverses de Maucroix*, 1854, I, XLVIII, commet une erreur en fixant a juin 1646 la date du mariage d'Henriette de Joyeuse. Les *A. N. Y.* 185, f° 122, conservent le contrat de mariage de la demoiselle passé a Paris le 26 mars 1646 en présence d'Anne d'Autriche.

CHAPITRE II

La rue Saint-Thomas du Louvre changeait peu à peu d'aspect. Des propriétaires nouveaux s'y étaient installés, transformant les maisons. Une fureur de bâtir tenait les anciens habitants. M. de Chevreuse lui-même, disposant cependant de nombreuses chambres vides dans son hôtel, n'avait-il pas imaginé, sans crainte d'indisposer ses voisins les Rambouillet, d'élever une garde-robe qui bouchait pour toujours la fenêtre de la fameuse loge de Zirphée (1)? Toutes sortes de gens communs, un tavernier surtout, locataire du chapitre, troublaient de leur vacarme et de leur charroi le silence de cette voie jadis animée aux jours seulement où quelques seigneurs donnaient réjouissance à leurs amis.

Cyprien Ragueneau, maître pâtissier qui, récemment encore, occupait un corps d'hôtel en encoignure sur la rue Saint-Honoré, avait fermé sa boutique. C'était grand dommage. On entrait dans cette boutique par curiosité autant que par gourmandise. S'y

(1) V. notre volume : *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912, p. 27 et s.

régalant de dariolettes, on y recevait compliments en vers du patron, toujours souriant sous son bonnet de toile blanche. On y voyait la troupe des poètes faméliques, les Beys, les Dassoucy, tant d'autres que le pâtissier, insoucieux de la ruine, ami des muses, alimentait à ses dépens. Ce brave homme, disait-on, avait transporté au Marais sa maison de sucreries (1).

Par contre, M. Voiture était venu loger vis-à-vis de l'Hôtel de Rambouillet, dans un grand bâtiment acheté par M. Paul Fréart de Chantelou. Cette présence raffinée, avec celle de la marquise, conservait heureusement à la rue Saint-Thomas du Louvre sa bonne renommée.

Tallemant des Réaux aimait à renseigner ainsi sa jeune femme sur les lieux où il la conduisait. Il l'avait présentée à Mme de Rambouillet qui lui avait fait gracieux accueil, lui ouvrant complaisamment sa maison. Leur carrosse, ce jour-là, pénétra sans encombres dans la cour solitaire. Ils franchirent le perron, puis la longue suite des appartements conduisant à la chambre bleue.

Mme de Rambouillet, toute dolente, souffrant d'incommodités continuelles, enveloppée dans un châle, malgré la douce température, les reçut avec aménité. La compagnie autour d'elle était fort claisemée. Sur un tabouret, l'air impérieux et hautain, Mlle de Marolles trônait. Cette parente du marquis, fille d'honneur de la reine-mère, médiocrement jolie, ambitieuse, poursuivant avec ténacité le dessein d'épouser un duc, toisa avec dédain les deux bour-

(1) *B. N. ms.* n° 18700, f°s 41 v° et s., nous fournit l'adresse ignorée jusqu'à l'heure du pâtissier Ragueneau à cette époque.

geois. Mutine, Mme de Sévigné, récemment mariée, trompée déjà, leur fit des gestes amicaux. Dans un coin, Voiture entretenait Angélique-Clarisse d'Angennes, cinquième fille de la marquise, sortie du couvent depuis peu, entrant dans la vie avec un ardent désir de savourer ses délices. Sous le grand candélabre à quinze branches, M. de Rambouillet écoutait les rêveries de Racan.

M. d'Aiguebonne se leva pour prendre congé. Depuis que son frère, M. de Chaudebonne, l'un des plus anciens amis de la maison, avait quitté ce monde, il ne venait plus en ce lieu que pour satisfaire aux lois de la politesse. Trop de souvenirs douloureux l'y assaillaient. Le poète Charpy de Sainte-Croix prit sa place auprès de la marquise. Pauvre, peu scrupuleux, en quête d'un emploi, il montrait une assiduité excessive aux grands de ce monde. Un poème de 1.400 vers sur le mariage de Julie d'Angennes lui avait valu l'accès de l'hôtel malgré le persiflage des railleurs considérant ces vers comme mauvaise « charpie » (1).

Interrompue par l'arrivée de Des Réaux et de sa femme, Mme de Rambouillet reprit son discours.

Elle racontait les extravagances de sa voisine Mme de Vervins. Jamais pareille furie n'avait paru dans la bonne ville de Paris. Un chanoine de Saint-Thomas du Louvre, dont la maison était contiguë à la sienne.

(1) T. a connu tous ces personnages à l'Hôtel de Rambouillet et leur consacre des historiettes. Mme de Marolles : VI. 407. Mme de Sévigné : V. 472 ; Racan : II. 354 ; D'Aiguebonne et Chaudebonne : III. 207 ; Charpy de Sainte-Croix : VII. 212. Il rencontra plus tard Mme de Sévigné chez Olivier Lefebvre d'Ormesson. Mme de Rambouillet, de même que Voiture et Boisrobert, lui donna sur plusieurs d'entre eux, Racan et Mme de Marolles en particulier, des details fort précis.

narrait qu'au dernier vendredi saint elle avait passé tout le jour à fesser, l'un après l'autre, un homme et une femme.

— Ils étaient juifs, dit Voiture. Elle voulait venger la mort de Notre-Seigneur !

— Juifs ou non, ils gémissaient à fendre l'âme. Cette femme est une enragée. Elle frotte tout ce qui tombe sous sa main, et son mari comme un simple laquais. Sa maison est une sorte de Conciergerie où la torture est appliquée à la moindre faute. Boursouflée de graisse, elle s'imagine comparable pour la beauté à Vénus et pour la bravoure aux antiques amazones. Volontiers elle se croit aimée des rois et s'en irait délibérément tarabuster les reines, jalouses d'elles à son avis, si on ne lui avait interdit l'accès de la cour. Elle voulut, un jour, se considérant comme la Thalestris de cet Alexandre, coucher à toute force avec le duc d'Enghien « pour faire un héros », car elle est furieusement lubrique ; ses amants mangent et dorment chez elle et, pour les conserver, à la tête de ses gens, elle donne l'assaut aux maisons de ses rivales (1).

Mme de Sévigné, que cette histoire divertissait, lança quelques propos piquants. Des Réaux, qui meublait sa mémoire, l'excitait à conter les anecdotes de Saint-Nicolas-des-Champs, sa paroisse. Il aimait son humeur vive, sa grâce spirituelle, sa pétulance de femme bien dansante et que la gaillardise n'effarouchait point. Mais elle n'avait rien à rapporter. Il

(1) T. VI, 157 et s., lui a consacré une historiette. Elle habitait, comme l'indique le *ms.* de la *B. N.* n° 18790, p. 48 v°, qui confirme les dires de Des Réaux, rue Matignon, dans une maison contiguë à celle des chanoines de Saint-Thomas du Louvre.

paraissait n'y avoir plus que des sages dans son quartier.

Elle se leva pour partir. Mlle de Marolles quitta aussi la compagnie. Racan, près de regagner son domicile, informa des Réaux qu'il avait enfin mis au point sa vie de Malherbe et la lui communiquerait (1). Le jeune homme, réjoui, remercia avec effusion.

Cependant un grand silence était tombé sur la chambre bleue. Mme de Rambouillet le rompit pour se plaindre amèrement de l'abandon où la laissaient ses anciens amis et visiteurs. Les jeunes filles qui autrefois égayaient l'hôtel de leurs rires, ayant trouvé maris, vivaient les unes en province, les autres dans des quartiers éloignés. Le marquis d'Avaugour avait emporté à Clisson où il la maintenait prisonnière dans une forteresse à sept ponts-levis entourée de précipices, Mlle de Clermont d'Entragues qui naguère encore, croyant l'épouser, correspondait en vers galants avec Montausier (2). Le marquis de Valençay claustrait dans son castel berrichon Marie-Louise de Montmorency trop bien initiée, par les exemples de l'hôtel de Condé, à la casuistique de l'amour (3). Marguerite de Rohan cachait au fond du quartier Saint-

(1) T. II, 354 et s., connut très particulièrement Racan. Par contre, il ne rencontra point Malherbe, mort en 1628. Dans l'historiette qu'il lui a consacrée (I, 270), il ne cache pas, sa bonne foi étant toujours absolue, qu'il tint de Racan « la meilleure part » de ses anecdotes (I, 301). Monmerqué, dans son édition des *Historiettes*, a d'ailleurs placé entre parenthèses les emprunts à Racan. Des Réaux ajouta aux dires de Racan une foule de faits que lui communiquèrent Mme de Rambouillet (I, 302) et la vicomtesse d'Auchy.

(2) T. IV, 474, lui a consacré une historiette. Il connut Mlle de Clermont à l'Hôtel de Rambouillet.

(3) T. la cite en plusieurs endroits. Il la connut à l'Hôtel de Rambouillet. Il a conservé, dans ses manuscrits, des couplets satiriques la concernant (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 147).

Gervais la honte de sa mésalliance avec le danseur Chabot (1). Isabelle-Angélique de Montmorency, déjà trahie par le marquis d'Andelot, qui l'avait enlevée sans crainte du scandale, se consolait de ses déconvenues en émoustillant le jeune roi (2). Claire-Clémence de Maillé-Brézé végétait toujours solitaire dans son hôtel de la rue Neuve Saint-Lambert où le prince de Condé ne la rejoignait, au retour des campagnes guerrières, que pour lui représenter quelle tache faisait leur mariage dans la généalogie des Bourbons. Marthe du Vigean insensiblement se rapprochait du Carmel. Mme de Longueville triomphait parmi les plénipotentiaires de Munster. La princesse Marie de Gonzague régnait sur les palatins polonais et sa sœur, la princesse Anne, après d'extravagantes amours avec M. de Guise, archevêque de Reims, cherchait à rattraper ce coquet auquel le sacrement de mariage apparaissait comme une babiole utile à circonvenir les cruelles (3).

Hélas ! toutes avaient maintenant d'autres divertissements et d'autres intérêts. Et comment Mme de Rambouillet pourrait-elle leur reprocher leur appa-

(1) T. III, 419 et s., lui a consacré une historiette. Elle épousa Chabot en juin 1645. Contrat de mariage du 6 juin (*A. N. Y.* 184, f° 342 v°). Elle habitait Vieille rue du Temple, paroisse Saint-Gervais (*A. N. Y.* 192, f° 371 ; 199, f° 247).

(2) T. en parle fréquemment. Il donne son adresse au Faubourg Saint-Germain où effectivement elle habitait « près la Charité ». (*A. N. Y.* 189, f° 398 v°). Sur cette dame, V. notre volume : *Madame de Châtillon*, 1910.

(3) T. III, 301 et s. leur a consacré une historiette où il précise qu'il les connut à l'Hôtel de Rambouillet et que Mme de Rambouillet lui éclaira certains points de leur vie. Tous ses propos sur elles sont exacts et confirmés par des actes. Sur la princesse Marie, V. notre edition des *Lettres inédites du Grand Condé à Marie-Louise de Gonzague, sur la cour de Louis XIV*, 1920, *Introduction*.

rente ingratitude ? Sa fille elle-même, Julie d'Angennes, ayant enfin exaucé les vœux du marquis de Montausier, habitait elle aussi sur l'autre rive de la Seine, dans cette paroisse Saint-Sulpice qui lui semblait naguère reléguée au bout du monde (1). Elle venait d'accoucher heureusement d'une petite fille, grâce aux reliques de Sainte-Marguerite que l'on était allé quérir pour l'aider (2). Des soucis impérieux l'éloignaient de la rue Saint-Thomas du Louvre.

Avec M. de Montausier était partie la phalange pompeuse des pédants. Et la mort avait fait tant de ravages ! Mme de Rambouillet ne se consolait pas de la disparition de son fils aîné Pisani, tué à la bataille de Nordlingen. M. le Prince aussi venait de mourir et ce bon M. Cospeau. Elle ne regrettait guère l'un, tombé dans l'avarice et la malpropreté, vieux sodomite auquel sa femme avait planté cornes avec quelque raison (3). Mais l'autre était la douceur et l'ingénuité mêmes, un être d'élection qu'elle se reprochait d'avoir si souvent mystifié (4).

Tandis que la marquise parlait, Des Réaux se rappelait le bon visage de mouton de cet évêque de Lisieux qui devait à la famille Rambouillet sa maigre fortune. Combien de fois, en effet, Mme de Rambouillet

(1) Le mariage fut célébré le 3 juillet 1645. V. notre livre, *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912, p. 308 et s. Son contrat de mariage que l'on n'avait pu, jusqu'à l'heure, retrouver, est conservé aux *A. N. Y.* 184, f° 353. Son adresse, rue du Vieux-Colombier, paroisse Saint-Sulpice, nous est indiquée par un acte des *A. N. Y.* 188, f° 95.

(2) Marie-Julie de Sainte-Maure, née le 21 juillet 1645.

(3) Mort le 26 décembre 1646. T. II, 434, lui a consacré une historiette. Il le connut à l'Hôtel de Rambouillet.

(4) Mort le 8 mai 1646. T. III, 171, lui a consacré une historiette et parle (II, 189 et s.) des espiègleries que lui faisait Mme de Rambouillet.

s'était-elle divertie à abuser de sa crédulité! Ses malices étaient heureusement innocentes.

Cependant M. de Rambouillet aggravait les mélancolies de cet entretien en rappelant d'autres pertes et contant d'autres anecdotes. Ils avaient aussi achevé leur carrière, ces deux beaux, braves et galants gentilshommes du temps d'Henri IV, le maréchal de Bassompierre et le duc de Bellegarde. Ils ne viendraient plus égayer de la fantaisie de leurs propos les réunions de l'Hôtel. Hors « sa roupie », il n'y avait pas d'homme plus propre que M. de Bellegarde. C'était un coquet de belle tournure et d'Urfé contant, dans l'*Astrée*, ses amours avec Gabrielle d'Estrées, n'avait pas eu de peine à travestir, sous l'apparence charmante d'Alcidon, ce courtisan en berger de pastorale. M. de Bellegarde était si raffiné qu'il ne pouvait se contenter de menu fretin au déduit. Toujours il tournait autour des reines, quêtant leur attention, rêvant de leurs embrassements. Anne d'Autriche s'était amusée de la passion du barbon, préférant à son sourire fané le frais sourire de Buckcingham. Maintes femmes, qui souhaitèrent l'étreinte de cet illustre seigneur, n'en avaient eu que des douceurs rapides entre deux poursuites de sa chimère. Aucun autre homme ne remplacerait à la cour ce chevaleresque mourant, toujours repu de fumées (1).

M. de Bassompierre était d'une autre sorte, plus actif, plus passionné, plus sarcastique, si beau de

(1) Mort le 13 juillet 1646. T. I, 59 et s., lui a consacré une historiette. Il le connut à l'Hôtel de Rambouillet. Bellegarde habitait dans son quartier, rue de Tournon, paroisse Saint-Sulpice (*A. N.* Y. 184, f°s 49 v°. 50. 426).

visage, à ce point civil de manières, et tant amoureux que son nom était donné à quiconque excellait en bonne mine et en galanterie. On l'avait comparé, pour sa plaisante amabilité, à ce Bel Accueil qui parait au *Roman de la Rose*. Lui aussi avait, au temps de sa jouvence, rêvé de faire des reines ses esclaves et Marie de Médicis l'eût peut-être goûté comme un fruit délicieux s'il n'eût eu le pied si odorant. Il lui parlait avec une étrange liberté. Un jour qu'elle disait :

— J'aime tant Paris et tant Saint-Germain que je voudrais avoir un pied à l'un et un pied à l'autre.

— Et moi, répondit Bassompierre, je voudrais donc être à Nanterre (1).

M. de Rambouillet, en humeur de bavarder, entraîna Des Réaux pour lui glisser dans l'oreille d'autres réparties du maréchal de Bassompierre. Elles étaient d'une telle crudité que la marquise, plus farouche sur les mots que sur les actes, se fût offensée de les entendre.

Ainsi Des Réaux s'instruisait sans le vouloir sur les gestes secrets des contemporains. Mais il préférait voir à entendre.

Au cours de ses visites fréquentes à l'hôtel de Rambouillet, il suivait les intrigues de Voiture et d'Angélique-Clarisse d'Angennes. Voiture qui naguère, alors qu'elle étudiait encore, à l'abbaye d'Yères, sous la gouverne de ses sœurs religieuses, avait entouré de ses cajoleries l'écolière attentive aux bruits du monde, lui prodiguait plus encore ses soins à cette heure, jalousement surveillé par Chavaroche, intendant de

(1) A mi-chemin.

la maison, amoureux maltraité de la jouvencelle. Insoucieux de son âge, il souhaitait avant de mourir, compenser sa déception d'avoir perdu la « princesse Julie », tombée avec mélancolie dans les bras de Montausier, en dérobant ce cœur sans défense contre ses roueries de roquentin madré.

Jamais Des Réaux ne l'avait vu déployer tant de complaisance et tant de zèle auprès d'une dame, apparaître sous des vêtements plus parés de dentelles et de fleurs, évoluer, petit et maigre, avec plus de souplesse. Involontairement, il se faisait son complice, facilitant ses conciliabules, détournant d'eux l'attention indiscrète de la compagnie. Voiture utilisait la poésie à sa conquête. Sans cesse ses vers, plus que jamais galants, allaient émouvoir l'âme de la jeune fille. Il créait aussi autour d'elle un perpétuel terrain d'illusion sur lequel il entraînait ses pas hésitants. Là encore, Des Réaux le servait. Tout le groupe juvénile se divertissait à reconstituer l'atmosphère et les aventures des romans de chevalerie. Des Réaux devenait *Astibel* et Mme Des Réaux *Roseliane*. Voiture sans vergogne incarnait *Amadis*. Et les hommages fleurissaient en gerbes aux pieds d'Angélique-Clarisse déifiée.

Parfois la jeune fille se lassait de tant de galanteries d'un autre âge et leur préférait des jeux plus physiques. Voiture alors organisait de grandes parties de volant sous les sycomores du jardin ; mais ces parties étaient pour lui un supplice. L'essoufflement le gagnait ; atteint de la goutte, il souffrait des violences faites à ses articulations. En peu de temps il était réduit à merci. Sa seule satisfaction consistait à voir son rival, Chavaroche, plus vite que lui vaincu

dans cette lutte, enrageant, prêt aux brutalités. Angélique-Clarisse alors raillait les deux barbons. Mais Des Réaux, pitoyable à leur infortune, arrêtait cette récréation dangereuse, pansait les blessures, rétablissait la concorde (1).

Il prévoyait néanmoins un conflit qui se produisit peu après. Sous un prétexte futile, les deux hommes mirent l'épée à la main dans le jardin de l'hôtel. Le poète fut blessé. L'affaire fit un bruit énorme. Montausier, Julie d'Angennes, tous les pédants et Arnauld le carabin approuvèrent Chavaroche. Des Réaux ne prit point parti. Il trouvait les deux combattants également ridicules. Ils atteignaient à son avis un âge où l'on doit davantage s'inquiéter de « dire son bréviaire » que de convoiter sans espoir des petites filles (2).

Le poète cessa momentanément de fréquenter l'hôtel où Des Réaux, au contraire, pour distraire la marquise affligée par les satires que lançaient des malveillants, se montra plus assidu. Un jour, Mlle Paulet, triomphante, s'y présenta munie d'un papier. C'était une relation burlesque du combat, écrite par Godeau. Venu pour affaire à Paris, l'évêque de Grasse avait appris chez Mme de Montausier la pénible histoire et s'était empressé, avec sa frivolité habituelle, d'immortaliser les faits de cette Iliade ridicule (3). Il avait

(1) T. III, 59. V. aussi, VI, 122, où il indique sa présence à l'Hôtel de Rambouillet à cette époque. Maucroix : *Œuvres diverses* précitées, I, 72, précise que Mlle des Réaux était reçue à l'Hôtel et lui donne son nom allégorique de *Rosetiane*. V. aussi, I, 66, où il donne à Des Réaux le nom d'*Astibel*, sage enchanteur, favorable à Amadis. Des Reaux a signé de ce nom une épigramme dans ses manuscrits (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 259).

(2) T. III, 59 et s. V. aussi notre volume, *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, p. 529 et s.

(3) Godeau était à Paris en 1647. Il fit insinuer, le 2 mars 1647, au Châtelet une donation à Charles de Saisy, son maître d'hôtel,

confié son œuvre à sa parente qui la trompettait partout sans comprendre l'inconvenance de son attitude. Mme de Rambouillet dut en subir la lecture et Des Réaux surprit dans ses yeux, plus que dans ses paroles, son chagrin et sa colère (1).

Averti on ne sait par quelle entremise que sa poésie avait été médiocrement goûtée, Godeau ne se souciait point de reprendre contact avec l'hôtel. Il disposait d'un temps limité et partageait ses loisirs entre Conrart, son parent, et Julie d'Angennes, son amie. Des Réaux l'avait entrevu seulement au mariage de cette dernière. Le petit évêque l'intriguait. C'était une époque où les prélats menaient deux existences parallèles, l'une mondaine, l'autre religieuse, oubliaient leur saint caractère pour fanfaronner autour des dames et prêchaient ensuite environnés d'une attention amoureuse. Aucun d'eux ne se précipitait avec plus de fougue que Mgr Godeau dans les divertissements profanes. Avec raison, on l'eût représenté portant, d'une main, le goupillon, et de l'autre la houlette. C'était un druide de l'*Astrée*, surtout indulgent aux péchés d'amour. Néanmoins il consacrait beaucoup d'heures à des lectures pieuses et répandait proses et poésies édifiantes. Mais toujours, malgré son grand soin, au bord de ses phrases et de ses strophes chrétiennes, affleurait le terme galant qui en détruisait l'efficacité morale.

Des Réaux et sa femme l'allèrent envisager en l'hôtel du marquis de Montausier, tout proche de leur propre maison, rue du Vieux-Colombier, dans

d'une somme de 4.000 livres tournois (*A. N. Y.* 185, f° 378). Les *A. N.* nous le montrent fréquemment a Paris.

(1) J'y étais, dit Des Réaux : III, 61.

ce faubourg Saint-Germain-des-Prés où se réfugiaient les gens avides de tranquillité (1). Le séjour en province ne l'avait point embelli. Il paraissait plus rabougri que jamais, tout semblable à ce nain du roi, Pierre du Mont, que l'on rencontrait paradant dans la paroisse Saint-Eustache (2). Dans sa figure fripée au teint fuligineux, aux cheveux raides comme crins, ses yeux sombres et ronds fulguraient. Ce visage d'histrion semblait cacher une âme tourmentée par des passions mauvaises (3). Mobile, il s'animait sans peine d'expressions simiesques qui suscitaient le rire.

Godeau avait besoin de se discipliner pour résister à sa nature qui l'entraînait aux gaillardises de verbe. Il mélangeait l'onction à la raillerie, ne parvenant point à faire l'une prédominer sur l'autre. Des Réaux discernait cependant une certaine gêne dans son attitude et en comprenait la raison. Le petit prélat ne retrouvait plus en Julie d'Angennes cette princesse Julie qu'il avait connue uniquement soucieuse de joie et ardente aux puérilités. Le mariage avait transformé la danseuse en cabaleuse. Il ne fallait plus songer, dans la maison de Montausier, au doux encens des poètes et des amoureux. Le marquis s'aliénait toute la terre par la rudesse de ses propos et la brutalité de ses actes. L'adoucir était le devoir principal. Julie s'y employait. Elle tenait cour aussi. Elle voyait un monde infini, se ménageait partout des

(1) L'historiette que Des Réaux consacre aux Montausier prouve qu'il avait conservé avec eux des relations. Une lettre de Patru à Montausier (*Œuvres*, 1735, II, 508) montre que ces relations, surtout avec le marquis, étaient fort amicales.

(2) Pierre du Mont habitait rue Montmartre, près de Nicolas Rambouillet (*A. N. Y.* 192, f° 270 v°).

(3) Son portrait peint est conservé à Grasse, musée Fragonard.

appuis, cultivait les amitiés utiles. L'ambition grandissait dans son âme. Le gouvernement de Saintonge ne lui suffisait plus. Elle souhaitait pour elle une charge de dame d'honneur de la reine, pour son mari un brevet de duc, le bâton de maréchal, on ne savait quoi qui les rapprocherait du trône et les ferait puissants dans le royaume. Son visage, sous ces préoccupations, s'était durci.

Elle avait abandonné le parti galant pour le parti pédant. Tous les « savantasses » de Paris emplissaient l'hôtel de leur ronronnement. Autour de Montausier assemblant une gigantesque bibliothèque, mué tout à fait en bel esprit, prodiguant les vers, besognant sur une traduction de Perse, les Conrart, les Chapelain, les Costar, les Ménage, les Du Puy se livraient à une perpétuelle orgie de grec, de latin, d'espagnol et d'italien. De tous côtés venaient les épistoles où les Balzac, les Moisant de Brieux, les Huet disaient leurs incertitudes sur de doctes matières.

Pourtant l'amour n'était pas complètement proscrit de cette citadelle du pédantisme. S'il ne fleurissait plus dans le cœur racorni de Julie, il trouvait un terrain favorable à son épanouissement dans le cœur de Montausier. Ce bourru avait toujours été un « pousseur de beaux sentiments ». Il l'avait montré non seulement en courtisant pendant de nombreuses années Julie, mais encore en échangeant des épîtres tendres avec plusieurs jouvencelles de son entourage. A cette heure, il témoignait moins d'ardeur à sa femme dont la froideur l'avait désillusionné.

Le bruit courait, et Des Réaux avait enregistré ce bruit, que le ménage souffrait de désaccords sérieux. Montausier, disait-on, enveloppait d'une sourde

convoitise la suivante de sa femme, Anne Pelloquin, fraîche jeune fille dont la vibrante beauté lui faisait regretter d'avoir préféré l'automne au printemps (1). Néanmoins le marquis combattait cet entraînement de ses sens. En public, il ne laissait rien paraître de son goût ; il affectait l'indifférence.

Mais Des Réaux observait les manœuvres d'un rival ignoré de Montausier. Chapelain s'était amouraché d'Anne Pelloquin. Sans cesse le vieux rapace aux mains malpropres entraînait la jeune fille dans les coins pour la cajoler. Avec sa perruque en lambeaux, son manteau dont on voyait la corde à cent pas, il semblait sortir d'une boutique de la rue de la Friperie. Il fleurait le moisi et bien qu'il cultivât depuis plusieurs années déjà le genre épique, dûment pensionné pour ce grand œuvre par le duc de Longueville (2), il ne croyait pas nécessaire d'améliorer sa tenue de gagne-deniers. Visiblement Anne Pelloquin maintenait toujours une distance entre elle et ce mourant saugrenu (3).

(1) M. le Prince, Arnaud le carabin et La Moussaye, écrivirent ironiquement, en 1647, des armées, lorsque Mme de Montausier mit au monde Charles-Hector de Sainte-Maure :

Je connais dans ses destinées
Qu'il vivra plus de cent années
Et qu'il aimera le bon vin,
Les jeux, la danse, et *Pelloquin*.

(2) *A. N. Y.* 184, f° 177. Henri d'Orléans lui fit, le 1er avril 1645, une donation de 2.000 livres de rente viagère pour le remercier d'avoir, en entreprenant la *Pucelle*, travaillé à honorer sa maison et d'avoir sacrifié « l'emploi du secrétariat de l'ambassade de paix qui se traite à Munster ».

(3) T. III, 265. V. aussi, sur les amours de Montausier et la jalousie de Julie : II, 532 et notre livre précité p. 324 et s. Les détails rapides que Tallemant fournit sur Mlle Pelloquin sont exacts. Cette personne épousa bien La Grange comme il le dit. Nous avons retrouvé le Contrat de mariage de Pierre de Lageart, sieur de La Grange, lieutenant au gouvernement de Saintes, capitaine au régiment de Montausier, demeurant chez ce dernier, et

En compagnie de Godeau, Des Réaux se divertissait à contempler cette comédie. Plusieurs fois, il revint à l'hôtel de Montausier pour en suivre les scènes incompréhensibles à des yeux moins vigilants et aussi pour mieux pénétrer l'esprit du petit évêque. Mais celui-ci s'en alla bientôt rejoindre ses brebis sans pasteur, déçu d'avoir rencontré tant de visages de bois.

Des Réaux, de son côté, dut interrompre ses visites. Un grave événement l'y contraignit. Sa nièce, Catherine, fille de Mme de Lestang, charmante enfant surnommée Cateau dans l'intimité, fut atteinte de la petite vérole. Cela jeta un grand trouble dans la maison. La terrible maladie comptait parmi les plus redoutées de l'époque. On n'en guérissait guère ou bien on en sortait défiguré.

Tout de suite Mme de Lestang voulut demeurer seule au chevet de sa fille. Elle supplia sa sœur et son beau-frère de fuir le milieu de contagion en emmenant son fils Nicolas. Ils ne pouvaient lui apporter aucun secours. Mieux valait qu'ils préservassent leur vie. Ils lui obéirent. Ils abandonnèrent leur douce demeure du Pré-aux-Clercs (1). Ils n'avaient d'autre refuge que la maison paternelle. Ils allèrent demander l'hospitalité à Pierre Tallemant, récemment établi rue Neuve des Fossés Montmartre, auprès de son beau-frère Rambouillet.

Le financier accueillit avec amabilité son fils, sa belle-fille et son petit neveu. Il les installa dans une

d'Anne Pelloquin, attachée à la personne de Julie, en présence de Charles d'Angennes et de Catherine de Vivonne, marquis et marquise de Rambouillet, d'Angélique-Clarisse d'Angennes, de Julie de Sainte-Maure, 23 avril 1651. (*A. N. Y.* 188 f° 95.)

(1) Maucroix : *op. cit.*, I, 70.

partie libre de son hôtel. Tel un chef de tribu de l'Écriture, il souhaitait voir sa vieillesse environnée de toute sa lignée. Il déplorait, sans lui garder rancune, que Des Réaux eût abandonné le foyer familial. Celui-ci n'y rentrait que contraint par les événements et avec l'idée arrêtée de le fuir dans un délai prochain. Il se garda de pénétrer dans les bureaux où Boisneau et Lussac trônaient au milieu d'une multitude. Il y avait bien assez de bruit dans les appartements particuliers où pullulaient les enfants de Boisneau et de La Grossetière. Souvent, surmontant sa répugnance, il se réfugiait dans la chambre de l'abbé Tallemant où l'on jouissait de quelque tranquillité. Cette chambre était un peu retirée. L'aumônier du roi en avait écarté, par son humeur de dogue, tous les fâcheux et surtout les bambins dont il exécrait les rires et les cris. Il l'avait arrangée à sa fantaisie, parant les murs d'une grande glace biseautée et d'une magnifique tapisserie des Flandres représentant l'histoire de Constantin. Pour atténuer sans doute son inclination au pessimisme, il avait voulu que son lit et ses sièges fussent recouverts de clairs tissus frangés de soie et décorés de roses en gerbes.

L'abbé reposait donc au milieu des roses. Il n'y avait pas pour Des Réaux de spectacle plus comique; mais il s'était habitué aux bizarreries de son frère cadet. Il ne se demandait plus pourquoi celui-ci avait besoin de dix-neuf chaises et de douze fauteuils et pourquoi il allait encore, de temps à autre, en emprunter au garde-meubles de la maison (1). Un désordre inexprimable régnait dans cette chambre.

(1) *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant*, 11 juillet 1656 (*M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*).

Des livres traînaient partout, à terre ou sur les sièges. Pour ne point prendre la peine de manier des in-folio quand il paressait au lit ou bien quand il s'asseyait, enfermé comme dans une boîte entre quatres feuilles de paravent, François Tallemant les avait fait relier par petites tranches. Ensuite il ne retrouvait jamais celle qu'il voulait lire, cherchait fiévreusement, s'emportait, agrandissait le désordre.

Il ne manifestait guère, à l'heure où Des Réaux le retrouvait, le goût de l'étude. Il se livrait à la débauche. La Sablière l'avait introduit chez Ninon de Lenclos. Pour s'excuser d'y figurer parmi les pires libertins, il affectait d'y poursuivre la conversion de la demoiselle. En réalité, comme Charleval, il y attendait avec impatience que le *caprice* de la belle lui fît goûter par anticipation les béatitudes du paradis. Or, il n'y récoltait que rebuffades et couplets satiriques des vaudevillistes (1).

Pour éteindre l'incendie allumé dans ses veines pas trop de convoitise, il l'allait noyer dans le vin. Avec un autre aumônier du roi, Boisrobert, il faisait partie d'un groupe de goinfres dont il partageait les orgies. Tantôt chez Guille, Berné ou Martin, traiteurs habiles, tantôt chez Nicolas Lambert, le financier, tantôt chez Bernard Patras de Campagnol, neveu de Balzac, il soutenait verre en mains, les défis de Gomberville le romaniste ou du magnifique ivrogne Flotte. La vie ne lui apparaissait souriante et la profession d'abbé supportable qu'illuminées par les

(1) *B. N. ms.* n° 12324, f° 33 ; 12639, f° 341. Les vaudevillistes disaient à Ninon :

Le prédicateur qui t'exhorte,
S'il était auprès de ton feu
Te parlerait d'une autre sorte.

prestiges de la chère-lie. Il ne désavouait nullement Boisrobert de chanter, en hexamètres répandus ensuite dans la société, les gestes de leur cabale bien mangeante (1).

Tout autant qu'autrefois il se plaisait parmi les commérages. Dès qu'il eut envisagé Des Réaux, il lui raconta les nouvelles de la famille. Le bruit s'étant propagé que le père Tallemant donnait 150.000 livres en dot à ses filles, les godelureaux encombraient la maison. Tous prétendaient à la main de leur sœur cadette, Marie Tallemant. Les enfants du premier lit, Boisneau, Lussac, Mme de La Grossetière lui voulaient attribuer pour époux un bon lourdaud de campagne, muni d'écus, dont ils pourraient faire un associé dans le commerce ou dans la banque. La duchesse de Rohan proposait l'ancien galant de sa fille, Henry de Massuez, marquis de Ruvigny.

Aucun de ces prétendants ne contentait l'abbé. Du campagnard, il disait qu'il était tout au plus bon à traîner une brouette. Il ne pouvait voir Ruvigny. Comme La Grossetière, Ruvigny était rousseau, et ces hommes au poil et au caractère de feu lui causaient une répulsion instinctive :

— Je pense, disait-il à Des Réaux, que toutes les bêtes fauves se viendront faire prendre céans (2).

Si Des Réaux n'appréciait guère que l'on donnât sa sœur à quelque rustaud de province, il se montrait par contre favorable à la proposition de la duchesse de Rohan, malgré son mépris pour cette

(1) Boisrobert : *Les Epitres*, 1647 p. 119. 129. V. aussi notre livre : *Le plaisant abbé de Boisrobert*, 1909, p. 310.
(2) T. VI, 316.

femme cynique. Ruvigny était un bon parti. D'ancienne noblesse protestante (1), cet homme d'épée s'était signalé dès le début de sa carrière par des duels retentissants qui établirent sa réputation de bravoure et par son allure libertine. Agrégé à la troupe des esprits forts du Marais, familier des tripots et des alcôves, il compta parmi ces audacieux qui, souhaitant la quiétude de leurs promenades et de leurs débauches, purgèrent ce quartier des filous, leur enjoignant, sous peine de mort, de n'y plus voler. C'est lui qui, une nuit, en compagnie de Candalle, ayant aperçu « un capulet de Venise qui expédiait une garce » au mitan de la Place Royale, lui promit un écu d'or s'il renouvelait sa prouesse le lendemain, à midi, au même endroit et qui, le lendemain, fit tant de bruit pendant cette mémorable action, que toutes les dames mirent le nez à la fenêtre et admirèrent ce spectacle.

La renommée de Ruvigny ne découlait point de ces espièglerie de jeunesse. C'était un remarquable officier. Aux armées, devant La Rochelle, au Pas de Suze, au siège de Privas, menant la cavalerie avec une impétuosité n'excluant pas la prudence, il multiplia les actes d'héroïsme. Les maréchaux de France l'appréciaient comme un ami fidèle et comme un sûr auxiliaire. Richelieu le ménageait.

Bon huguenot, Ruvigny considérait pourtant comme factieux ses coreligionnaires en lutte contre la couronne. Ce fut par affection presque filiale qu'il suivit

(1) Il était fils de Daniel, gouverneur de la Bastille, et de sa seconde femme, Madeleine de Fontaine, dame de La Caillemotte. Il naquit vraisemblablement vers 1605. La *B. N. Manuscrits, Cabinet d'Hozier*, n° 230, conserve une généalogie de sa famille qui paraît pleine d'erreurs.

à Venise, après sa défaite, le duc de Rohan, chef des protestants révoltés. Familier de sa maison, il en partagea les délices. Mme de Rohan y folâtrait, au nez de son mari, avec le duc de Candalle, son amant. Profitant de cette licence, Ruvigny en conta à Marguerite de Rohan, âgée de douze ans, et fort encline, comme tous les siens, à l'amour. Son esprit, sa gaieté, sa gracieuse complexion physique, son intrépidité, sa franchise, sa loyauté, plaisaient à la jeune fille.

Trois ans plus tard à Paris, Ruvigny, entre les campagnes d'Italie et de Lorraine, en eut le pucelage. Il espérait l'épouser et s'emparer, en même temps, du duché de Rohan, privé d'héritier mâle. Sa notoriété avait grandi à la cour où Louis XIII et Cinq Mars l'honoraient de leur amitié et dans le parti protestant où l'on vantait sa juvénile énergie.

Marguerite de Rohan, futile et galante, seule méconnut sa valeur. Tout d'un coup, malgré des services rendus par l'officier en de graves conjonctures, elle lui préféra un pleutre qui satisfaisait son goût de la danse, Henri Chabot, surnommé Chabot-la-Courante. Endolori par cette trahison, Ruvigny montra une admirable abnégation.

Il ne tua point son rival pour éviter à sa maîtresse l'éclaboussure d'un scandale. Ce scandale d'ailleurs Mme de Rohan le fit éclater quand sa fille manifesta sa volonté d'épouser Chabot. Mais Ruvigny se tint à l'écart sans prendre parti. Il vivait en bonne intelligence avec la duchesse douairière. Celle-ci, Candalle mort, l'avait remplacé dans son lit, par maints coquets qui la grugeaient et la battaient sans scrupule. Peut-être parce qu'elle n'avait jamais ressenti le moindre

goût pour Ruvigny, songeait-elle à le marier (1).

A cette heure le marquis fort assagi, âgé de trente et un ans, maréchal des camps et armées du roi, illustré par ses exploits guerriers, fort bien vu à la cour dont il ne bougeait, choyé dans la société, destiné aux plus hauts emplois du royaume, honorerait la famille qui l'agréerait comme gendre.

Telle était l'opinion de Des Réaux tout disposé à soutenir sa cause. Mais une tentative déjà avait été faite pour marier sa sœur à l'un des fils Rambouillet et Des Réaux s'était heurté à l'indécision de la jeune fille, aux complots de ses frères. Avant d'entreprendre une négociation, il voulait qu'en présence de l'abbé, Marie Tallemant lui précisât ses désirs.

Ils l'allèrent voir et Des Réaux lui dit sans ambages sa pensée, lui rappelant le passé et souhaitant qu'elle ne l'engageât pas dans une aventure ridicule. Il lui donnait tout le temps de la réflexion. Marie Tallemant aussitôt s'écria :

— J'ai déjà pensé à ce mariage. Commencez des démarches. Vous me ferez plaisir. Je préfère M. de Ruvigny à tous ceux dont on a déjà parlé.

(1) T. n'a pas consacré d'historiette à Ruvigny. Il parle fréquemment de lui. A l'aide de ses anecdotes, on peut reconstituer une biographie sommaire du marquis. Cette biographie a été écrite à grands traits par A. Galtier de Larroque : *Le marquis de Ruvigny*, 1892, qui donne une bibliographie. La *B. N. Manuscrits, Pièces originales*, n° 1886, conserve des quittances concernant les Ruvigny et la *Bibliothèque protestante* des lettres du marquis. Des Réaux dut à Ruvigny (et aussi a Mlle du Genet et au sieur Martin : III, 439 ; V. 407) les détails de l'historiette des Rohan. Il lui dut ainsi d'innombrables anecdotes, en particulier sur Roussel IV. 390) et sur Mme de La Maisonfort. Mme de La Maisonfort (Rachel le Massuez, fille de Daniel et de sa première femme, Madeleine Pinot) était sœur aînée du marquis. Elle épousa en premières noces Elysée de Beaujeu, sieur de La Maisonfort, en deuxiemes noces, Thomas Wriothesly, comte de Southampton, grand trésorier de la couronne d'Angleterre.

Alors Des Réaux plaida avec conviction en faveur de Ruvigny auprès de son père. Mme Tallemant la mère l'aidait dans sa tâche. Toutes les nuits, quand le financier s'éveillait, elle lui répétait :

— Monsieur Tallemant, vous ne trouverez jamais mieux pour votre fille (1) !

Mais le vieux éprouvait quelque chagrin à se séparer de sa fille. Aucun être au monde ne lui paraissait si beau que cette demoiselle, fort bien faite à la vérité, qui le cajolait avec douceur. On le rassura. Elle demeurerait auprès de lui. On lui mentit un peu, lui affirmant que Ruvigny mourait d'amour pour elle. Ruvigny ne l'avait jamais envisagée (2).

Enfin on parvint à le persuader. Il consentit à recevoir Mme de Rohan et le prétendant. Il avait conservé ses habitudes de province. Il ignorait comment on accueille les grands personnages. Au lieu d'attendre, selon l'usage, la duchesse dans la cour, il crut lui faire honneur en endossant sa plus belle robe de chambre et en restant au coin de son feu. Il parla dans son jargon incompréhensible où des termes de métiers, des abréviations étranges se mélangeaient à des expressions de terroir et à des patois. Ruvigny, interloqué, quand il s'adressait à lui, ne sachant que répondre, répondait oui et riait quand il le voyait rire (3).

Heureusement le marquis, bientôt renseigné, s'accoutuma à ces étrangetés de langage. Il ne venait d'ailleurs point pour écouter les radotages du financier, mais pour contempler le clair visage de sa future

(1) T. VI, 315-316.
(2) T. VI, 310.
(3) T. VI, 303-304.

épouse. Rapidement ce visage et l'âme à la fois candide et malicieuse qu'il décelait le captivèrent. Il souhaita que la date du mariage fût fixée. Toute la famille se réunissait autour des fiancés, les Rambouillet, les Bigot, les Véron, les Menjot, faisant un bruit affreux, organisant des bals, des collations, mille réjouissances.

Nicolas Bigot, apprenant que le mariage serait célébré à la fin de mars 1647, voulut absolument que le repas de noces fût donné dans sa propriété de La Honville, près d'Arpajon. Le printemps rendrait cette fête familiale particulièrement agréable. On jouirait d'une entière liberté, sans curieux et sans fâcheux. On accepta son offre.

Les semaines passèrent. Le 28 mars, en la maison de Pierre Tallemant, les notaires Le Cat et Le Semelier lurent le contrat de mariage devant Marguerite de Béthune, duchesse de Rohan, François d'Épinay, et Anne de Buade de Frontenac, comte et comtesse d'Etlan et de Saint-Luc, François Poussart, marquis du Vigean, Me Jean Jolly, procureur au Parlement, amis et témoins de Ruvigny, et toute la famille Tallemant. La fiancée apportait 150.000 livres de dot et le fiancé la bonne épée constituant son seul capital en ce monde (1).

(1) *Contrat de mariage Henry de Massuez, seigneur de Ruvigny-Marie Tallemant, 28 mars 1647.* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy.*) Ruvigny habite rue d'Angoumois, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Presents pour Marie Tallemant : Pierre Tallemant et Marie Rambouillet, père et mère; Pierre, Paul, Gedéon, François Tallemant, frères; Anne Bigot et Elisabeth Rambouillet, belles-sœurs; François Le Venier et Elisabeth Tallemant, seigneur et dame de La Grossetière. beau-frère et sœur; Nicolas Rambouillet et Anne Gaignot, oncle et tante; Gédéon Tallemant et Marie Puget de Montauron, Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière, Catherine Rambouillet, dame de Lestang, Mar-

Peu après, la bénédiction nuptiale était donnée au temple de Charenton et les carrosses emportaient la compagnie vers La Honville. Les Tallemant avaient heureusement dépêché à l'avance leurs domestiques pour préparer le repas. Précaution excellente qui leur évita de se passer de déjeuner, car si Nicolas Bigot offrait sa maison aux mariés, il ne s'engageait point à les nourrir. Tout au plus leur laissait-il la disposition de sa fontaine dont l'eau était limpide.

Déjà au mariage d'une de ses nièces, il avait agi avec cette désinvolture et la carrossée de gens qui descendit à La Honville dut faire provisions sur place pour ne pas mourir d'inanition. Les Tallemant s'étaient rappelés cette harpagonnerie. Quand on se mit à table, Nicolas Bigot, comme maître de maison, voulut se placer « au bas bout ». Cela provoqua une querelle de préséance. On lui remontra que, ne donnant point à manger, il se trouvait comme un étranger chez lui même, invité et non amphitryon. On ne put le lui faire comprendre. A la fin, on le plaça de force au milieu de la table « comme un amphibie » (1).

guerite Rambouillet, cousins et cousines; Nicolas Bigot, sieur de de la Honville, parent. Régime de la communauté. Dot de l'épouse : 150.000 livres, 24 000 en deniers comptants, 126.000 sous forme d'une rente annuelle de 7.000 livres. 37.500 livres entrent dans la communauté. Le reste demeure propre à l'épouse et à sa lignée. Douaire de l'épouse : 4.000 livres. — Par acte du 12 mars 1647, Pierre et Paul Tallemant, banquiers, cèdent à leurs père et mère une rente perpétuelle de 7.000 livres, moyennant la somme de 126.000 livres. — Par acte du 28 mars 1647, Pierre Tallemant et Marie Rambouillet transportent cette rente à Ruvigny et à sa femme. — Par acte du 29 mars 1647, Ruvigny et sa femme donnent quittance de la dite rente et des 24.000 livres reçues en deniers comptant. (*Même étude.*)

(1) T. V, 453. Il ajoute : « Un M. d'Harambure l'attrapa bien, car il lui écrivit : Je vais, moi sixièmé, me marier chez vous; je vous prie de nous traiter familièrement et de retrancher quelque chose à votre ordinaire. Effectivement, il y fut ». Henry d'Ha-

Des Réaux voisinait avec François d'Épinay, comte d'Etlan et de Saint-Luc, l'un des témoins de Ruvigny. Il profita de ce voisinage pour enjôler le jeune homme et en obtenir ce qu'il en désirait. Ce comte était le frère cadet d'un autre comte d'Etlan, longtemps abbé de Chartrice en Champagne et qui, de son vivant, avait acquis bonne renommée de poète satirique. On se procurait difficilement les œuvres de cet abbé épicurien, mémoires sur les cinq premières années du cardinal de Richelieu, épigrammes, sonnets, pamphlets où les fines inventions se mélangeaient de « saletés » et certaine « *Origine du bordel* ». Peu désireux de répandre une telle littérature, François d'Épinay promit cependant à Des Réaux de lui communiquer en secret les papiers du défunt (1).

Et cette promesse mit Des Réaux en joie. Il avait d'ailleurs d'autres raisons de s'amuser à ce repas de noces. En face de lui étaient assis, côte à côte et se faisant grise mine, M. et Mme de Gondran. La tête pleine des bons propos que l'on répandait sur eux dans la paroisse Saint-Eustache, le jeune homme les observait avec une curiosité railleuse. Depuis leur mariage, ils vivaient comme chat et souris. Le cocu s'efforçait

rambure, frère cadet de Jean dont nous parlons (p. 76-77) dans notre premier volume, épousa Marguerite Hatte en août 1648. Contrat de mariage du 22 août (*A. N. Y.* 186, f° 346). Il possédait des fonds dans la banque Tallemant comme en témoigne une *Constitution de Pierre Tallemant de Boisneau à Henry d'Harambure, 24 mars 1655* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*).

(1) T. IV, 244 et s., connut, comme nous le montrons, François d'Epinay. Il connut aussi sa sœur, réligieuse à Reims, qui lui donna copie de la satire de l'abbé d'Etlan : *Le passage de Bray* (IV, 248). Des Reaux conservait cette pièce, avec d'autres du même auteur, dans son *Gros Recueil* et dans son *Recueil de grand papier* (*B. L. R. ms.* n° 673, f°s 6 et v°). Ruvigny dut le renseigner sur les mœurs de cette famille.

de chambrer sa femme qui lui échappait sans cesse, et toujours pour lui planter cornes nouvelles. Henri de La Chapelle, marquis de La Roche-Giffard, breton patient, avait enfin trouvé auprès de Mme de Gondran l'heure du berger. Leurs amours scandaleuses défrayèrent la chronique. D'autres lui succédèrent, Isaac Renaud de Pons, marquis de La Caze notamment, qui plut à la sémillante Lolo pour ses grandes hâbleries. La Sablière aussi, repris du goût que la demoiselle lui inspirait au temps où elle était jeune fille, avait délibérément sauté de sa ruelle dans son lit (1). On disait que le président Amelot, furieux garçailleur qui dépêchait les femmes avec une diligence sans pareille, avait tenté fortune auprès d'elle dès la seconde rencontre :

— Vous êtes bien heureux, Monsieur, disait-il à Gondran qu'il ne connaissait point, d'être si bien avec une si belle dame! Hé! de grâce, faites-moi part de votre bonheur !

— J'ai bien de la peine, répondait le mari, à en obtenir quelque chose pour moi, bien loin de parler pour les autres (2).

Il n'y avait pas dans Paris chienne plus chaude et plus poursuivie que cette Lolo jetée dans la débauche par l'admiration et la légèreté de sa famille. Des

(1) T. V, 458 et s. Le marquis de La Case était client de la banque Tallemant. V. *Quittance par Pierre Tallemant à Isaac de Pons, marquis de la Case, mai 1652.* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy.*)

(2) T. VI, 58-59. Une historiette concerne le président Amelot, connu par Des Réaux chez les Gondran et chez Gedeon II. Patru la compléta de diverses anecdotes (VI, 57 et s.). Des Réaux parle de la richesse des Gondran. Trois Donations de Marie de Lorme, veuve d'Augustin Galland, à son fils, Thomas Galland, sieur de Gondran, confirment ses dires. V. *A. N. Y.* 185, fos 336, 401 vo; 187, fo 205.

Réaux souhaitait que sa femme ne fût point l'amie d'une telle écervelée, mais Mme de Gondran était parente des Rambouillet et des Tallemant. On ne la pouvait chasser ni de la famille, ni de la tribu huguenote.

Hors ses galanteries d'ailleurs, elle plaisait par sa gaieté, mille agréments de caractère. Le repas terminé, elle organisa tout aussitôt le bal. Mme des Réaux raffolait de la danse (1). Comment l'empêcher de tournoyer aux mains des coquets ? Des Réaux n'y songeait point. Il la laissa baller ce jour-là, et il balla lui-même.

Le soir, avec les jeunes gens, il installa Ruvigny et sa femme dans la chambre qu'ils occuperaient désormais, rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, au logis paternel, non sans leur prodiguer les malices d'usage (2).

Et les semaines suivantes, en attendant qu'il pût regagner le Pré-aux-Clercs, il employa son temps à parcourir, en compagnie de sa femme, la paroisse Saint-Eustache. Tout proche de leur maison se dressait l'hôtel fastueux de son beau-père, M. Rambouillet. De plus en plus, le vieux brigand de la finance se donnait des airs de roi, peuplant le quartier de ses créatures. Une horde de huguenots et de partisans l'entourait, prête à l'aider dans toutes les affaires qu'il entreprenait avec une audace égale à sa chance. Marc-Antoine Acéré, son associé, logeait porte à porte, et Yves Mallet, fripon masqué sous une honnête

(1) T. VII, 207 ; Maucroix : *op. cit.*, I, 71.
(2) L'*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* précité, mentionne la chambre de Ruvigny, mais n'en donne pas la description.

apparence de conseiller-secrétaire du roi (1). Olivier Bidé, sieur d'Agaury, et aussi l'homme au chapeau de cocu, Jean Faure, sieur de Brumières, vieil avare cherchant partout des occasions d'arrondir sa fortune, s'étaient rapprochés de celui qu'ils considéraient comme leur maître en escroquerie (2).

La maison donnait asile à maints parasites qu'on employait on ne savait jamais à quelles étranges besognes. Un vieil officier par exemple, ancien lieutenant d'une compagnie de chevau-légers entretenue en Hollande, Pierre de Beaumont, sieur du Peu, y vivait coitement aux côtés d'une demoiselle Rachel Le Clerc, qu'Anne Ramboulllet, la naine, entretenait pour avoir compagnie (3).

On y rencontrait toutes sortes de gentilshommes et de dames souffrant d'impécuniosité et courtisant le bourgeois gonflé d'écus; mais les visiteurs les plus nombreux étaient gens de finance, presque tous huguenots, actifs, adroits, empressés, flairant les spéculations avantageuses. Des bureaux où pérorait le formidable banquier, entouré de ses trois fils aînés, Nicolas, Antoine, Paul, maintenant initiés aux affaires, aux appartements particuliers où Mme Rambouillet recevait avec une douceur résignée, c'était un va-et-

(1) Sur ces personnages, V. notre premier volume, p. 162, 274, 290. Mallet était trésorier général des traites impositions foraines de France et douanes de Lyon: son fils, Gaspard, commis à la recette des traites au bureau des douanes à Paris. Il habita toujours la paroisse Saint-Eustache et vint s'installer rue Neuve-des-Fossés-Montmartre. A. N. Y. 179, f° 407; 201, f° 393 v°.

(2) L'un habitait rue Neuve, et l'autre rue Montmartre. A. N. Y. 196, f° 435 v°; 195, f° 145.

(3) Le premier donne son adresse « en la maison de M. Rambouillet » dans un acte du 24 octobre 1650 (A. N. Y. 187, f° 385); la seconde, lors de son contrat de mariage avec Paul Le Doulx, commis au bureau du papier à Rouen. (A. N. Y. 192, f° 434 v°.)

vient perpétuel de solliciteurs, d'amis, de parents, de clients.

On festoyait aussi ; on dansait. Une énorme gaieté, une cynique indépendance de mœurs attiraient vers ce coin de Paris les avides et les voluptueux, si bien que M. Rambouillet, ancien de l'Église réformée, affectant une piété farouche, protégeait de son autorité les pires licences.

Boisneau venait là, humer le vent, chercher des nouvelles, et Gédéon II, fort embarrassé, ayant dévoré la moitié de sa fortune, s'évertuant à la reconstituer. Des Réaux y revit Montauron, un Montauron ragaillardi, plus replet et plus souriant que jamais. Il venait d'épouser Élisabeth-Diane de Michel, dame de la Marche, qui lui avait apporté en dot des terres et 100.000 livres en écus sonnants. Il rêvait de s'accorder encore, à l'aide de ces fonds, de quiètes heures de délices. Mais Pierre de Bellegarde, sieur de Souscarrière, son beau-frère, s'opposait à ce dessein (1).

Des Réaux les vit s'affronter. C'étaient deux belles figures de coquins. Le second, plus impudent que le premier, s'attribuait le marquisat de Montbrun et faisait hardiment le gentilhomme, bien qu'une partie de sa fortune vînt d'escroqueries et de cette compagnie des chaises à porteurs qu'il avait fondée pour la

(1) T. VI, 230 et s., raconte que le mariage fut d'abord tenu secret, puis déclaré. Le contrat de mariage fut insinué le 24 septembre 1647. La terre de la Marche était située aux environs de Saint-Cloud (*A. N. Y.* 214, f° 382 v°). De son mariage, Montauron eut au moins deux enfants, Pierre et Charles-Bertrand. Plusieurs actes (*A. N. Y.* 216, f° 47 v° ; 220, f° 220 ; 229, f° 527 ; 230, f° 501 v°) nous montrent Mme de Montauron habitant la paroisse Saint-Eustache, puis le couvent de l'Assomption de Saint-Germain-des-Prés, puis la paroisse Saint-Etienne du Mont, obligée d'exhéréder son fils aîné pour mariage indigne et donnant ses biens au cadet, capitaine au régiment de Picardie.

satisfaction du public (1). Montauron baissait le front devant plus scélérat que lui, mais ne renonçait point à son projet de croquer les écus de son épouse.

Des Réaux se réjouissait de le voir cajolant les surintendants des finances, les trésoriers de l'Épargne, tous les détenteurs des coffres royaux qui hantaient la maison. C'étaient, pour la plupart, hommes sortis de rien, rustauds ayant conservé l'allure balourde de leur race. Tous habitaient la bonne paroisse Saint-Eustache. Tubœuf en était même le marguillier. Cet homme avait hérité les mains énormes et l'air brutal des bouchers qui furent ses ancêtres, et La Bazinière, son compère, l'air hagard et le geste lent des paysans qui l'avaient conçu, et d'Emery, l'attitude fuyante, le ton concerté des banqueroutiers italiens qui furent à son origine.

Ces partisans menaient vie folâtre. Maintes fois des bâtons avaient frotté leurs épaules, mais ils ne s'en souvenaient pas non plus que des épithètes dont on accompagnait leurs noms. Tubœuf pouvait perdre au jeu dans une soirée 100.000 livres sans se gêner. On jouait aussi gros jeu chez La Bazinière dont la femme, cette Chémerault, ancienne espionne de Richelieu, surnommée *La Belle Gueuse*, tenait tripot. Ces gens ne s'entendaient entre eux que pour escroquer. Sur le chapitre des amours, ils chassaient chacun pour leur compte et souvent sur leurs terres

(1) T. V, 316 et s., lui a consacré une historiette. Il habitait la paroisse Saint-Eustache. Le 20 mai 1665, sans doute pour racheter ses escroqueries passées, Souscarrière, devenu premier chambellan du duc d'Orleans, offre à l'hôpital général jouissance des deux tiers de son privilege sur les chaises portatives (*A. N. Y.* 207, f° 159 et 235 v°).

respectives, utilisant leurs commis à des maquerellages. Les vaudevillistes disaient :

D'Emery n'a jamais fait
De cocu plus satisfait
Que le petit La Bazinière.

Ils étaient pour la France un mal nécessaire. Ils administraient en emplissant leurs poches, mais cela valait mieux que de ne point administrer. De temps à autre, ils tâtaient de la Bastille, en sortaient riches encore, reprenaient leurs charges, retrouvaient des thuriféraires et des amis (1).

Les plus audacieux parmi les diseurs de bons mots et les faiseurs de libelles, un Bautru par exemple qui, en bouffonnant, déconsidérait un duc et le rendait insupportable à la cour, n'osaient les atteindre. Ils craignaient cette puissance d'argent, plus redoutable que l'autre. Des Réaux qui enregistrait les sarcasmes de ce railleur le regardait avec étonnement pateliner devant les financiers. Bautru avait marié son fils, un sot tombé dans la dévotion, avec Marie Bertrand de La Bazinière. Cela lui fermait la bouche. Dans la maison des Rambouillet, il amu-

(1) T. consacre des historiettes à tous ces financiers ou bien parle de leurs rapines confirmées par le *Catalogue des Partisans*. Il marque les relations des Rambouillet et des Tallemant avec eux. Ils étaient, pour la plupart, leurs voisins. Tubeuf habitait rue Neuve-des-Petits-Champs, par Saint-Eustache (*A. N. Y.* 194, f° 171) ; d'Emery et La Bazinière dans les environs (*A. N. Y.* 175, f° 133 ; 182, f° 126 v° et *Plan de Gomboust*). Le testament de Michel Particelli d'Emery et de Marie Le Camus, sa femme, montre leur richesse (*A. N. Y.* 187, f° 423 v°). Après la mort de son époux, en 165[illegible], Marie Le Camus fit de nombreuses donations pieuses, sans doute pour racheter les crimes du défunt. (*A. N. Y.* 194, f°s 29, 30, 31, 32, 80 v° ; 200, f° 88 ; 222, f° 225 v°, 227 v°, etc...) La Bazinière tata de la Bastille (*A. N. Y.* 194, f° 267 v°) et alla ensuite habiter la province (*A. N. Y.* 228, f° 261 v°).

sait la compagnie en chantant pouilles contre la cour (1).

A côté de ces illustres, Des Réaux coudoyait d'autres partisans de moindre envergure, les Menant, les Falgueras, les Bonneau (2). L'un d'eux cependant retint plus particulièrement son attention. Il se nommait Everard Jabach, fils d'un banquier juif de Cologne installé à Paris. Il ne manifestait point sa richesse par le luxe de ses habits ; il portait une veste d'allure monacale surmontée d'un col de toile blanche empesée et ornée d'une cordelière à pompons. Une longue chevelure bouclée encadrait son visage au front bas et bombé, aux yeux larges et graves, aux lèvres lippues de sensuel. Il parlait sans animation. On n'eut jamais soupçonné en lui un homme d'affaires capable de toutes les initiatives et de toutes les roueries.

On disait de lui qu'il était, à l'exemple de son père, Jean Jabach, un curieux. Dans son hôtel provisoire de la rue Saint-Denis, il collectionnait les dessins originaux des grands artistes, possédait les plus belles toiles de Rubens et une galerie de peintures plus riche que celle du roi. Tous les bénéfices de ses spéculations financières passaient en achats de tableaux. Nicolas Poussin, à Rome, travaillait pour lui et le

(1) Guillaume de Bautru, comte de Serrant, héros d'une historiette, fut le voisin de Des Réaux rue des Petits-Champs (*Plan de Gomboust*). Des Réaux parle longuement du mariage de son fils (IV, 435) dont le contrat est conservé aux *A. N.* Y. 184, f° 42.

(2) Sur Menant et ses relations avec les Rambouillet, sur Falguéras, commis de Menant, V. T. IV, 172 et s., VII, 100. Sur Jacques Bonneau, père de Mme de Miramion, dont le *Catalogue des Partisans* énumère des exploits de maltôtier, il ne dit qu'un mot (VII, 147), préférant parler de sa fille, l'illustre dévote, plus tard persécutrice de protestants.

cardinal Mazarin, se fiant à son goût, le chargeait volontiers de ses recherches en matière d'art (1).

C'était un original. On s'en gaussait un peu dans ce milieu peu enclin à admirer les œuvres de l'esprit. Il ne dansait point. Il se complaisait rarement à écouter les conversations puériles. Or, les femmes de tous ces financiers goûtaient les choses extérieures de la vie. Elles étaient pour la plupart galantes, considérant les plaisirs des sens comme les plus enviables. Parmi elles, Des Réaux n'avait point de peine à glaner les anecdotes pittoresques. Deux sœurs, Mme Aubry, femme d'un président à la Chambre des Comptes et Mme d'Orgeval, femme d'un maître des requêtes et la fille de celle-ci, une géante, promenant un visage large d'un arpent, lui fournissaient abondante matière de persiflage. Leurs maisons étaient de perpétuels champs de bataille. Sous le moindre prétexte on en venait aux mains. Mme Aubry, de sa main en forme de battoir, pouvait renverser un homme d'un soufflet et ne s'en privait point. Pour peu qu'on la contrariât, elle s'armait d'une escopette.

Au bal, chez d'Orgeval, il restait toujours des morts sur le carreau. Les branles et les courantes finissaient par des échauffourées. Le logis en souffrait. Un jour, au cours d'une de ces tueries, un combattant brisa un fort beau miroir :

(1) Une donation mutuelle entre Everard Jabach et Jean de Licht nous donne l'adresse du premier, le 21 juin 1647, rue Saint-Denis (*A. N. Y.* 185, f° 445 v°). Michel Lasne a gravé son portrait. Nous verrons plus loin Jabach en affaires avec les Tallemant. Il faisait aussi des affaires avec les Rambouillet. Il soutint, le 4 août 1663, un procès contre Nicolas Rambouillet (*A. N.* X1A 5901, f° 124). V. aussi. X1A 5907, f° 31; 5921, f° 299 et Y 535c, 20 décembre 1662, d'autres procès de Jabach. La *B. N. Manuscrits, Mélanges Colbert*, t. CXLVIII *bis*, p. 829, conserve une lettre inédite de lui à Colbert.

— Monsieur d'Orgeval, cria devant toute l'assemblée la matrone échauffée encore par les coups donnés et reçus, notre grand miroir est cassé ; nous en avons pour cinq cents écus dans les fesses !...

Mme Aubert, femme d'un intéressé aux gabelles, montrait plus de valeur aux combats de l'alcôve qu'aux luttes de poings et de pieds. Mme de Querver, femme d'un receveur général, était si dévergondée que Bachaumont, ami de Chapelle et épicurien comme lui, délibéra un jour, avec quelques autres goguenards, de la faire « passer par les piques. » Mme d'Orgères, fille d'un homme d'affaires et femme d'un maître des requêtes, concubinait avec le président de Champlâtreux pour la douce raison qu'il était, à l'exemple d'un mulet, fourni de pièces avantageuses (1).

Mme de Saint-Loup, femme de Le Page, pillard de l'Extraordinaire des guerres, était à ce point facile que le vieux marquis de Senneterre, un jour qu'elle batifolait avec Vardes, juvénile plaisantin, put dire à ce dernier :

— Monsieur, avec votre permission, j'ai un mot à dire à Madame,

et la lui rendre, un quart d'heure plus tard, intacte en apparence, mais en telle situation que Vardes, saisi d'un brusque désir, éprouva la désagréable surprise de retrouver les « pistes » du bonhomme (2).

(1) Sur ces dames auxquelles Bachaumont et Quillet, amis de Tallemant, assuraient une renommée, V. T. VI, 82 et s., 99 et s., 69 et s., 529 et s.

(2) T. VI, 171. Elle habitait rue des Bons-Enfants, par. Saint-Eustache. Elle devint dévote dans la suite, dit Des Réaux. Nous avons, en effet, rencontré une de ses pieuses donations. (A. N. Y. 97, f° 268.)

Des Réaux méprisait un peu toutes ces péronnelles que l'or avait entraînées aux vices souvent crapuleux. Il séjournait le moins possible dans l'hôtel de son beau-père, préférant la compagnie d'êtres moins acharnés à la conquête des jouissances matérielles. Souventes fois il s'en allait rejoindre, rue des Bons Enfants, en l'hôtel de Mélusine où il logeait, Boisrobert dont son frère, François Tallemant, lui avait procuré la connaissance.

Il passait dans son cabinet de gaillardes heures à écouter des contes à rire. Le délicieux et cynique abbé, bien qu'il eût tout perdu en ce monde en perdant le cardinal de Richelieu, son maître, et que beaucoup eussent déserté son logis où l'on ne récoltait plus bénéfices et emplois, conservait encore un bon groupe d'écouteurs ravis de l'entendre. Des académistes, Claude de Lestoile, Conrart, Jacques Esprit, Daniel de Priezac et un maître des comptes, Antoine Rossignol, vieil ami du poète, témoin de son ancienne gloire, formaient sa compagnie ordinaire. Tous habitaient la paroisse Saint-Eustache (1). De temps à autre, Michel Le Masle, prieur des Roches, jadis intendant de l'Eminentissime, venant de son lointain cloître Notre-Dame, grossissait l'auditoire (2).

(1) Rossignol habitait rue Neuve-Saint-Augustin (*A. N.* Y. 202, f° 4). Sur ce personnage, considéré par Des Reaux comme un « pauvre homme ». V. notre volume : *Le plaisant abbé de Boisrobert*, 1909. Daniel de Priezac logeait à l'hôtel Seguier, rue de Grenelle (*A. N.* Y. 187, f° 173). Jacques Esprit, sorti de l'hôtel Seguier, continuait à habiter la paroisse Saint-Eustache, rue des Bons-Enfants (*A. N.* Y. 19[illegible], f° 144).

(2) T. II, 385 ; V, 61-62, parle de ses amours et de sa richesse. Le Masle des Roches fait, en effet, à travers le temps, d'importantes donations (*A. N.* Y. 176, f° 347 ; 180, f° 59 v° ; 181, f° 283 v° ; 182, f° 121 v°, 423 et v° ; 184, f° 461 v°, 471 v° ; 192, f° 423 ; 196, f° 50 v°,

Devant eux Boisrobert pouvait s'abandonner sans contrainte à son humeur caustique. Les anecdotes coulaient de ses lèvres. Il racontait des épisodes de sa vie : comment, poursuivi par les persécutions d'une maquerelle, il avait fui la Normandie, sa patrie, où il fut quelque temps avocat ; comment il entra, quoique huguenot, dans la familiarité du cardinal du Perron, suivit Marie de Médicis à Blois, connut Richelieu dans l'infortune et devint son favori (1).

Nul ne brossait mieux que lui un portrait. Des Réaux voyait, sous son évocation, rayonner le visage débonnaire du cardinal du Perron et la reine-mère s'agiter dans la tourbe de ses conseillers italiens. Un Richelieu qu'il ne connaissait point, un Richelieu intime, dévêtu de sa majesté de parade, surgissait devant lui, avec ses défaillances de chair, ses colères, ses bouffonneries.

Successivement Boisrobert éveillait tous les morts. Il ressuscitait l'image grise de ce père Joseph qui besognait dans le cabinet politique. C'était un homme énigmatique et glacé, fanatique et féroce. Le poète se souvenait de l'avoir vu, certain jour, étrangement embarrassé. Il allait à la promenade, monté sur une

250 v°). Les 21 et 27 mars 1643, il offre à la Faculté de médecine de Paris une somme de 3.000 l. pour bâtir de nouvelles écoles. (*A. N. Y.* 182, f° 437 v°). Les 29 avril 1645 et 17 mars 1646, il donne à la Sorbonne sa bibliothèque et une somme de 4.000 livres pour l'achat de livres nouveaux (*A. N. Y.* 185, f° 52).

(1) Notre livre : *Le plaisant Abbé de Boisrobert* précité, a démontré l'exactitude des renseignements contenus dans l'historiette de Des Réaux sur ce personnage. Des actes, inconnus de nous à cette époque : l'acte d'abjuration de Boisrobert du 4 octobre 1621, l'acte de tonsure clericale du 22 decembre 1623, etc... publiés dans *Revue des sociétés savantes des Départements*, 7e série, t. VI, 1882, p. 488 et s., confirment plus pleinement encore la véracité de notre héros sur ce sujet. Plus tard, nous verrons que Boisrobert était un client de la banque Tallemant.

jument, en compagnie du père Ange Soubini, monté sur un cheval entier. Le cheval prit du goût pour la jument et délibérément l'enfourcha :

— Vous pouvez bien penser, disait Boisrobert, quelle belle figure firent, dans ce combat, les capuchons des deux moines. Depuis, pour éviter tel scandale, on leur donna un carrosse.

Boisrobert ne respectait guère les soutanes pourpres et violettes qui autrefois entourèrent son maître. Des ministres, hors Claude Le Bouthillier et Chavigny, il n'avait pas gardé bon souvenir. Abel Servien lui devait son exil pour l'avoir voulu frotter. Il disait mille vilenies sur ce borgne préoccupé surtout de satisfaire aux exigences de son haut de chausses. Sublet des Noyers le cagot qui brûlait et mettait en miettes les peintures et statues des maisons royales coupables de montrer quelque nudité, jésuite travesti en honnête homme, promenait partout, à son dire, une âme de valet. Bullion, surtout, avait emporté dans la tombe la haine de Boisrobert, car il était l'ennemi des gens de lettres, disposant du trésor et refusant de payer les pensions.

De son vivant, Bullion avait eu en Boisrobert un adversaire prompt à le ridiculiser. Sorti de rien, ce mafflu dut sa fortune à la comtesse de Sault, « à cause que le proverbe : De petit chien belle queue, était fort véritable en lui ». Il ne songeait jamais qu'à crapuler, manger, boire de grandes lampées de vin et vomir pour recommencer son orgie. Le poète lui avait fait réputation de profaner de ses dévoiements furieux toutes les demeures du roi et de l'Eminentissime. Jamais, disait-il, dans les jardins de Ruel, on ne voyait, entre les frondaisons que le cul de

M. le Surintendant des finances, si bien que les laquais en étaient arrivés, faute de rencontrer un visage, à faire révérences à ce cul. Quand le cardinal, pris d'un goût pour la musique, ordonnait qu'on lui jouât un air :

— Gardez-vous-en, Monseigneur, s'écriait Boisrobert, M. de Bullion a pissé dans le clavecin.

Il pissait partout, probablement entretenu de diurétiques par son médecin Gui de la Brosse.

Ainsi Boisrobert tenait à ses auditeurs la gazette burlesque du passé. Et pourtant, il regrettait amèrement ce passé où, conduisant les destinées de la littérature, il avait, animé d'un esprit de justice, distribué les faveurs selon les mérites et fondé cette Académie prospère où brillaient tant de rares esprits. Dans le présent, il souffrait de l'ingratitude humaine. Des gens, comme Balzac, qu'il avait comblés de ses bienfaits, le décriaient dans l'ombre. Si les ruelles le considéraient comme le directeur du royaume de coquetterie, si partout on recherchait son entretien, la cour lui faisait grise mine. Mazarin s'était refusé à lui rendre son emploi de favori. Or comment un courtisan vivrait-il hors l'atmosphère de la cour?

Pour accroître son malheur, les dévots l'exécraient. Mille moines, assujettis à lui à cause de ses prieurés et abbayes, cherchaient à le ruiner. Récemment encore, le chapitre de Rouen ne l'avait-il pas interdit lui, chanoine, pour lui avoir adressé une requête en faveur de Mlle de Toussy, fille de la reine, indisposée par le bruit des cloches de Notre-Dame (1)? Il avait

(1) Dans notre ouvrage précité, nous avons conté l'histoire curieuse de cette requête au chapitre, rapportée par Des Réaux. On pourrait croire à une calomnie de ce dernier. Or, les *Régistres*

dû comparaître devant ce chapitre rigide et faire amende honorable. Et de Mgr de Harlay, archevêque de Rouen, son ami, l'homme à la belle barbe d'or, invoqué en son palais de Gaillon, il n'avait pu obtenir, en guise de consolation, que bonne chère à table et galimatias dans le cabinet (1).

Commencés sur le ton héroï-comique, les entretiens de Boisrobert finissaient toujours sur le ton mélancolique. Le pauvre abbé ne se résignait point au seul rôle d'amuseur des ruelles. Quand ses amis le quittèrent, il était tout dolent, tout plaintif, semblable à une loque.

Sur la porte, Des Réaux dit à Conrart :

— Notre Boisrobert est malade d'une vieille maladie dont il ne guérira jamais, malade de la lâcheté de la cour.

Conrart fit un geste évasif et ne répondit point. Il craignait qu'en parlant, tant d'anecdotes qu'il venait de concentrer en sa mémoire ne s'évanouissent en fumée. Il se hâtait, désireux de gagner sa maison pour les fixer dans ses manuscrits. Rossignol partit d'un pas rapide. Lestoile voulut conduire ses compagnons sous une porte pour leur débiter à l'aise deux cents vers pesants qu'il avait écrits la veille ; mais ils échappèrent poliment à cet extra-

capitulaires de N. D. de Rouen, conservés aux *Archives de la Seine-Inférieure*, contiennent, à la date du 2 octobre 1646, l'arrêt rendu contre Boisrobert par les chanoines ses collègues. Des Réaux dut à Boisrobert, constamment cité par lui, une foule d'anecdotes sur Richelieu, sa famille et son entourage. De Mme de Bullion, Des Réaux écrit : « On dit qu'elle donne aux pauvres ». Angélique Faure, veuve de Claude de Bullion en 1640, fait, en effet, des donations pieuses. (*A. N. Y.* 185, f° 87). Le ménage habitait, rue Platrière, par. Saint-Eustache.

(1) T. V, 88 et s., lui a consacré une historiette dont Boisrobert lui fournit les éléments.

vagant facheux qui se croyait plus grand qu'Homère.

Des Réaux s'en alla en compagnie de Daniel de Priezac et de Jacques Esprit. Il n'aimait ni l'un, rencontré dans son enfance à Bordeaux, ni l'autre, connu par lui à l'Hôtel de Rambouillet. Le premier lui apparaissait comme un pauvre sire, bon tout au plus « à marcher sur les crachats de son maître », l'autre, à demi oratorien, à demi coureur de ruelles, comme un médiocre intrigant, sans finesse et sans lettres. Priezac vivait encore dans une sorte de domesticité à l'Hôtel Séguier. Esprit en était sorti pour une domesticité plus dorée à l'Hôtel de Longueville.

Tous deux pouvaient le renseigner sur les mœurs de ce chancelier Séguier dont on apercevait le carrosse historié de blasons dans les rues de la paroisse Saint-Eustache et qui avait la réputation de ne pouvoir sortir son chapeau, collé sur sa tête, pour un geste de politesse. Il les interrogea avec adresse.

Priezac restait laconique, redoutant qu'une indiscrétion ne lui fît perdre son repos. Esprit, méridional exubérant, parlait au contraire avec abondance. A la suite du mariage scandaleux de Madeleine Séguier, fille du chancelier, avec Gui de Laval-Boisdauphin, fils de Mme de Sablé, dont on l'avait quelque peu rendu responsable, les valets payant d'ordinaire les sottises des maîtres, il avait dû fuir le logis de son ancien patron, non sans rancune (1).

(1) T. V, 257 et s., raconte longuement cette bizarre affaire qui eut un grand retentissement dans la société. Il consacre (V, 276 et s.) une historiette à Esprit, parle (III, 387 et s.) des gens de lettres, Germain Habert, abbé de Cerisy, Marin Cureau de La Chambre, Ballesdens qui vivaient à l'Hôtel Séguier. Un acte du 28 mai 1650 (A. N. Y. 187, f° 334 v°), donne encore cette adresse à Ballesdens. L'Hôtel Séguier, dont Loret et Sauval ont vanté le

Il se vengeait de sa disgrâce par la médisance. Le chancelier et sa chancelière en étaient encore, à son dire, malgré leurs blasons ornés du manteau et des masses, à quémander aux généalogistes des aïeux présentables. Vaine, depuis que des princes avaient épousé sa progéniture gonflée d'écus, Mme Séguier oubliait son grand-père serrurier, son père, valet chez le greffier Boileau, et enrichi avec lui dans les « partis ». Pourtant elle conservait de ses origines une étrange humeur de grippe-sol et une salacité de carogne. Laide autant que fière, elle paya les amants quand ils se dérobèrent, puis elle en élut parmi les moines, résignés par destination à se contenter de peu. A cette heure, son maître d'hôtel jouissait de l'avoir doublement pour maîtresse.

Le chancelier, de son côté, descendait humblement d'un procureur et d'un avocat habiles à tripoter dans la finance. A genoux devant le ministre, il montrait partout ailleurs une furieuse vanité. Aucune louange ne lui paraissait exagérée et, s'il hospitalisait l'Académie, c'était pour en tirer quelque gloire présente et future. Il pensionnait les gens de lettres avec l'argent du sceau, obligeant ainsi le public à payer ses largesses. Pour les garces dont il embellissait sa dévote vie, il les récompensait de leurs libéralités en intervenant dans leurs procès.

C'était un rustre, vivant dans un hôtel doré avec une malpropreté épouvantable, faisant à table, de ses mains sales, dans son assiette, un capilotade de toutes sortes de mets, déchirant la viande comme

luxe, était situé rue de Grenelle, par. Saint-Eustache. V. *Plan de Gomboust* et *A. N. Y.* 201, f° 88. Des Réaux : II, 255, précise qu'Esprit lui faisait volontiers des confidences.

un chien, se curant les dents à l'aide d'un couteau.

Hélas! Jamais personne, hors de Vannes-Matharel, avocat, son parent qui, un jour, lui reprocha toutes ses voleries et le cardinal de Richelieu qui, fort délicat, entreprit de lui donner, à table, une leçon de bien-vivre, n'osa enlever son auréole à ce demi-dieu (1).

Jacques Esprit ayant achevé sa diatribe au nez de Priezac consterné, laissa fuser un rire aigu. Les trois bons apôtres se séparèrent. Des Réaux n'oubliait rien de ce qu'il avait entendu au cours de cette journée fructueuse. L'histoire du chancelier surtout l'avait frappé.

Il haïssait ce fripon glorieux au visage si austère qu'on le pouvait prendre pour celui d'un honnête homme. Ses parents, les financiers, s'étaient plaints souvent de son incivilité. Regagnant son domicile, il se sentit brusquement en proie à la fureur poétique. Et presque sans le vouloir, il composa cette épigramme :

Qu'il est dur au salut ce fat de chancelier,
Cela le fait passer pour un esprit altier
Vain au delà de toutes bornes ;
Ce n'est pas pourtant qu'il soit fier,
C'est qu'il craint de montrer ses cornes (2).

(1) T. III, 385 et s. C'est surtout pendant la Fronde qu'éclatèrent les haines populaires contre le chancelier. De nombreuses mazarinades et les *Mil vers* attribués a Beys, confirment et aggravent les dires de Des Réaux sur Séguier et sa femme. René Kerviler : *Le chancelier Seguier*, 1875, accueille ces dires seulement quand ils embellissent la figure idéale qu'il a tracée de son personnage.

(2) T. toujours modeste, a publié (III, 393) cette épigramme dans son historiette de Séguier, sans indiquer qu'il en était l'auteur. « On fit, écrit-il, une épigramme sur son incivilité ». Mais,

Le lendemain il en donna copie à plusieurs « fredaquets de ruelles ». Il disait la tenir d'un tiers qui ne voulait pas être nommé. Il ne doutait pas qu'on ne la mît très rapidement sous les yeux de l'intéressé.

Dans son désœuvrement momentané, il prenait plaisir à ces espiègleries.

Laissant sa femme à ses propres divertissements d'active « balleuse » dans l'hôtel de son beau-père, livré à sa passion de connaître et de jauger l'âme de ses contemporains, il cherchait, avant de quitter cette paroisse Saint-Eustache si riche en originaux, à pénétrer tous ses mystères.

Au long des ruelles, il rencontrait toujours quelque bavard qui lui donnait des nouvelles. Tantôt c'était Étienne Martin, sieur de Pinchesne, neveu de Voiture, contrôleur des cuisines royales, en route vers quelque débauche (1) ; tantôt le comte du Lude, le plus astucieux des coquets, toujours courant derrière quelque jupe, mourant à la fois de Mme Scarron et de Mme de Sévigné, si déterminé à profiter des occasions galantes qu'il exigeait de ses valets d'être en même temps violons pour donner à toute heure la sérénade (2).

Parfois Des Réaux s'abouchait avec des chimériques comme La Milletière, jadis condamné à mort pour son zèle huguenot et maintenant haï des moines pour

dans ses manuscrits, cette épigramme porte sa signature habituelle : D. R. Le même *ms.* contient une autre pièce contre Séguier. *B. L. R. ms.* n° 673, f°s 18 v°, 19.

(1) Il habitait rue de la Chanvrerie, par. Saint-Eustache. (*A. N.* Y. 187, f° 482). T. en parle dedaigneusement (III, 64).

(2) Il habitait rue du Bouloi, par. Saint-Eustache (*Plan de Gomboust* et *A. N.* Y. 212, f° 132). T. en parle fréquemment. (IV, 235 et s. ; VI, 31, 413 ; VII, 40.)

son activité catholique (1). Il reprenait aussi contact avec ses anciens amis, Hugues de Lionne par exemple, devenu, sous Mazarin, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (2), ou avec ses anciens voisins, l'altière Mme Roger entre autres. Cette bonne dame avait beaucoup perdu de sa fierté. Ayant peu à peu transporté dans la poche de ses amants les écus de son mari, elle se trouvait si incommodée qu'elle songeait à se retirer dans un couvent (3). Elle recevait néanmoins encore bonne compagnie. Les langues agiles tenaient chez elle la gazette de la rue des Petits-Champs et des rues avoisinantes.

Un commérage immense, désordonné, furieux, s'exerçait en cette paroisse Saint-Eustache où se mélangeaient gens de cour et riches bourgeois. Souvent Des Réaux en était excédé. L'esprit des conversations reflétait en quelque sorte les mœurs de cette société : il se ressentait de la proximité des Halles (4).

Et il ne se manifestait pas seulement dans les ruelles, les bureaux d'affaires, les cabarets et les tripots. Aux heures même de piété, à l'église ou au Temple,

(1) Il habitait rue Vivienne, par. Saint-Eustache (*A. N. Y.* 194, f° 78). T. VI, 455 et s., lui a consacré une historiette.

(2) Il habitait rue Vivienne, par. Saint-Eustache. (*A. N. Y.* 190, f° 148 : 191, f° 374). T. parle souvent de lui et : II, 73, precise leurs relations.

(3) T. VI, 152 et s. V. notre livre : *La joyeuse jeunesse de Tallemant des Réaux*, 1921, p. 128 et s.

(4) T. a consacré de nombreuses historiettes à d'autres habitants de la paroisse Saint-Eustache : a la comtesse de Soissons (rue des Deux Ecus. *A. N. Y.* 189, f° 258 v° : 210, f° 115) : au marquis de Senneterre rue des Petits-Champs, *A. N. Y.* 186, f° 35 v°. Le contrat du second mariage du marquis avec Anne de Bethune, dont parle Des Réaux est conservé aux *A. N. Y.* 191, f° 117) : a François de l'Hospital, comte de Rosnay rue des Fossés-Montmartre, *A. N. Y.* 185, f° 372) : à Mme de La Roche-Guyon rue des Bons-Enfants (T. VI, 124) et rue du Mail, *A. N. Y.* 191, f° 349), etc...

on le retrouvait semblable, sans adoucissement.

Tous les dimanches, la puissante paroisse, peuplée des plus fastueux huguenots de la ville, se vidait quasiment. Les Tallemant et les Rambouillet dont les vieux tenaient le rôle d'anciens au Temple de Charenton partaient les premiers, emmenant dans leurs carrosses les ministres leurs amis, les Le Fauscheur, les Drelincourt, les Daillé(1). Des Réaux et sa femme les suivaient de près. Ils prenaient d'ordinaire avec eux le bonhomme Gombauld. C'était une rude charité, car on ne savait jamais où le placer à cause de ses cérémonies ; mais le pauvre académiste leur faisait pitié. Sur ses vieilles jambes, il n'eût jamais pu se rendre, à cause des intempéries et de la longueur du chemin, au lieu de dévotions.

Il en eût amèrement souffert, car il était huguenot à brûler. A cette époque même, il écrivait, pour sa propre satisfaction, des controverses contre des adversaires imaginaires.

Il commençait à tomber dans la sénilité. Il se croyait inspiré par Dieu, racontait ses visions, jurait que des commandements de l'extra-monde le contraignaient à composer des prières. Des Réaux déplorait de le voir tombé sous le joug de sa servante, Marie Dureau, fille assez bien faite, mais impertinente, le pillant jusqu'à le laisser sans ressources, chassant de sa maison quiconque lui portait ombrage. Gombauld ne se plaignait point de cette persécution. Volontiers, tirant de cette mégère quelque

(1) O. Douen : *La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*, 1894, II, 137, mentionne Nicolas Rambouillet pour une somme de 300 livres parmi les donataires qui enrichissent la bibliothèque du consistoire de Charenton.

félicité des sens, il faisait son panégyrique (1).

Des Réaux écoutait distraitement son compagnon, préférant, à l'entendre, contempler le spectacle environnant. Passé la porte Saint-Antoine, on enfilait la route de Paris à Genève et l'on s'engageait dans le bois de Vincennes. Cette route était couverte de carrosses, de chaises, de cavaliers et de piétons qui se hâtaient, obsédés par le harcèlement des mendiants. Beaucoup parmi ces religionnaires, manifestant une piété fervente, marchaient en chantant des psaumes. Beaucoup aussi n'allaient plus à Charenton que pour obéir à une tradition. De carrosse à carrosse, c'étaient lutte d'élégance et de pompe, conversations mondaines, rires et minauderies. Des impies traînaient avec eux leurs mignonnes et, leur pressant amoureusement la gorge, au lieu de dire à Dieu les pures paroles du psaume seizième :

> Et *en ta main* est et sera sans cesse
> Le comble vrai de joie et de liesse.

ils chantaient irrévérencieusement :

> Et *en ton sein* est et sera sans cesse
> Le comble vrai de joie et de liesse (2).

Des vaniteux, pour montrer l'agilité de leurs « cri-

(1) T. dans l'historiette concernant Gombauld (III, 237 et s.), donne des détails très circonstanciés sur les dernières années de l'académicien. Il parle longuement de « Mme Marie », servante du poète. Cette Mlle Marie se nommait Marie Dureau. Gombauld habitait avec elle rue de l'Arbre-Sec, par Saint-Germain l'Auxerrois. Le 11 novembre 16[illegible]6, *in articulo mortis*, il lui fit naïvement, pour la récompenser d'être resté chez elle « en pension depuis treize ans », donation de ses meubles, tapisseries, tableaux, livres, manuscrits, papiers, linge, hardes et argent comptant. *A. N. Y.* 210, f° 3[illegible]1. Des Réaux était donc bien renseigné sur ce point.

(2) T. IV, 51.

quets », faisaient au milieu de la presse des courses furieuses, sans crainte de meurtrir au passage le piéton. Des goguenards se montraient, en le tournant en dérision, tel solennel benêt de province, monté sur un bidet de rencontre, et suivi d'une escorte de pages en livrée (1).

Toujours quand on arrivait dans le village de Charenton, il fallait s'attendre à quelque esclandre. François Véron, curé de ce lieu, ameutait ses paroissiens contre les huguenots. C'était un vieillard farouche, controversiste forcené, sans cesse parcourant la France en quête d'un combat de langue ou de plume. Il prétendait avoir réduit à merci tous les ministres, même les plus fameux, qui osèrent l'affronter. Ses pamphlets et ses opuscules couraient partout, imprégnés d'une ardente haine.

On le redoutait. Comme une vermine obsédante, il s'accrochait à la chair de ses adversaires. Les ministres voyaient toujours avec gêne apparaître jusque dans le Temple son visage auréolé d'une barbe d'argent. François Véron était si certain de les terrasser qu'il emmenait à sa suite notaires et témoins pour dresser procès-verbaux officiels de leurs défaites.

Des Réaux ne pouvait souffrir cet énergumène propulsé par une foi excessive (2). Pourtant il ne comp-

(1) T. III, 427 ; VII, 367. Sur le voyage des protestants à Charenton, V. *Bull. de la Société de l'hist. du protestantisme français*, 1906, p. 324 et s., *Comment on allait de Paris à Charenton par Jacques Pannier*.

(2) T. IV, 204 et note. « Un fou, en disait-il, qui n'a rien fait de plaisant qu'un livret qu'il appelait la *Courte joie des Huguenots* ». Sur François Véron, V. Charles Marty-Laveaux : *Charenton au XVIIe siècle*, 1853, p. 15 et s. ; Abbé Feret : *Un curé de Charenton au XVIIe siècle*, 1881 ; O. Douen : *op. cit.*, 1894, I,

tait point parmi les fervents du Temple. Les réunions du dimanche lui fournissaient plus souvent matière de risée que de méditation. Autour du Moulin de la Chaussée, au *Lyon d'or*, à l'*Écharpe blanche*, à l'*Épée royale*, à l'*Arbalète*, auberges environnant l'immense bâtiment carré de l'Église réformée, les huguenots fourmillaient. Par le corbillard et les coches d'eau, ils débarquaient, innombrables, envahissant peu à peu l'enclos du Temple, son cours, ses boutiques de libraires, ses cimetières et ses dépendances.

Parmi eux, Des Réaux apprenait mieux que partout ailleurs les nouvelles. On en débitait de toutes sortes. C'était un bavardage terrible où se déchaînaient les ironies, les ressentiments, les jalousies. On commentait âprement l'actualité scandaleuse (1).

Ce jour-là, on visitait la chambre de deuil où le corps du maréchal de Gassion reposait, attendant une tombe. Cette chambre était tendue de draps funèbres en lambeaux. Des gens s'étonnaient qu'on fît une telle injure à l'un des hommes qui honorait le plus le parti protestant. C'était une honte ; mais nul n'y pouvait rien. Le frère du maréchal, le président Jean de Gassion, avait fait enlever les draps en bon

244 et s. Moncornet a gravé un curieux portrait de François Véron où l'on voit, derrière une draperie soulevée, la physionomie intérieure d'une église pendant le prêche.

(1) T. parle souvent du commérage de Charenton et confesse y avoir appris bien des faits. Le plus bel exemple donné par lui du commentaire, au Temple, de l'actualité scandaleuse, concerne le cas du marquis de Langey, mari impuissant condamné à subir le Congrès. « Le lendemain, dit Des Réaux, qui était la Cène de septembre à Charenton, on ne fit que parler de l'aventure de Langey. Jamais on n'a tant dit d'ordures le jour du mardi-gras. Le ministre Gasche était si confus que vous eussiez dit que c'était à lui que c'était arrivé ». VII, 225-230.

état dont il estimait la location trop dispendieuse. Ce vieil avare, riche de huit cent mille livres et héritier du défunt, abandonnait là la dépouille de l'illustre guerrier, se refusant à faire les frais d'une sépulture convenable (1).

Cependant la deuxième cloche avait sonné et la foule pénétrait dans le Temple. Il y eut un soudain tumulte, des cris. Un laquais qui s'enfuyait reçut maints horions. Cet impertinent venait de jouer à M. Bazin de Limeville, ancien, qui tenait à la porte du Temple la boîte des pauvres, un tour affreux. Connaissant la terreur qu'éprouvait le bonhomme au contact des chiens, il lui avait lâchement, par derrière, lancé une de ces bêtes entre les jambes. M. Bazin de Limeville était quasiment tombé en faiblesse, et l'on n'arrivait point à lui persuader que ce chien malencontreux n'était pas enragé (2).

Des Réaux s'amusait fort que l'on eût bafoué ce vieux ladre, mais il n'en dit rien à ses compagnons. Il entra dans le Temple aux voûtes peintes de sujets religieux. Ses parents, les anciens, siégeaient sur les bancs de distinction, autour du parquet surélevé, où le marquis d'Arzilliers, député général des Églises réformées, avait déjà pris place, à l'ombre de la chaire, environné des ministres, hauts seigneurs, ambassadeurs des nations protestantes. Il alla s'asseoir modestement, avec sa femme et Gombauld, dans les galeries à gradins soutenues par des colonnes de pierre. Quelques querelles de préséance ameutèrent encore les uns contre les autres des dignitaires soucieux de conserver leur rang dans

(1) T. IV, 177 et s.
(2) T. VI, 419.

ce lieu d'humilité (1). Puis un lourd silence tomba.

Le service commençait. C'était un service ordinaire. On n'entendrait point de « prédicateur à trois broches ». Les lectures, les prières chantées, les mariages, la communion se succédèrent dans leur uniformité coutumière. Des Réaux voyait devant la table de bois ornée de son tapis brodé, bien des hommes, le front incliné, bien des femmes, la tête voilée, qui avaient grandement besoin de l'indulgence divine.

Et enfin le prêche commença. Sur la chaire était posé un sablier, précisant au ministre que son discours ne devait pas durer plus d'une heure (2). Ces ministres étaient des gens diserts, qui eussent parlé, comme une machine marche, sans prendre en pitié leur auditoire. Des Réaux les connaissait tous dans leur vie et surtout dans leur œuvres. S'il témoignait quelque affection à M. Le Fauscheur, son ami, il redoutait singulièrement M. Charles Drelincourt, petit homme ridicule, affligé d'un terrible accent méridional qui disait et écrivait des énormités. « O Dieu, disait-il, ayant lu sa *Consolation contre les terreurs de la mort*, ô Dieu, mon père, ce gros livre me fait plus de peur que la mort même ». Drelincourt néanmoins parvenait parfois à l'amuser. Tel jour, écrit-il, « il nous donna la brénée avec les cochons de

1. T. III, 389.

2. Sur la situation du Temple et sa physionomie intérieure, V. O. Douen : *op. cit.*, I. 111 et s. : *Cinquante et unième assemblée générale de la Société de l'hist. du protestantisme français*, 1905, p. 9 et s. *Recherches sur l'emplacement du temple... à Charenton au XVIIe siècle, par Jacques Pannier* : p. 5 et s.. *Le Temple de Charenton, les services religieux, par P. de Félice*. V. aussi. De Rostagny : *Instruction de la Fille de Calvin menacée*. 1625. Le Noble : *Charenton où l'hérésie détruite*, 1656 : *Mercure galant, février 1686*, etc...

l'enfant prodigue. Naturellement il a la langue empêchée; ce jour-là il était enrhumé par-dessus, aussi il semblait qu'il avait la bouche pleine de cette brénée (1). »

Non sans lassitude Des Réaux écouta jusqu'au bout l'homélie du pasteur, puis il s'en alla, suivi de sa femme et de Gombauld, déjeuner en la maison de Henry de Louvigny, mort récemment, mais dont la femme continuait, malgré son deuil, à recevoir les familles Rambouillet et Tallemant (2).

L'après-midi, ne se souciant pas de demeurer en ce village encombré par la foule, il s'empressa de rejoindre son carrosse. Gombauld manifestait le désir de demeurer. Il assisterait au catéchisme des enfants. Il était âgé; il avait le désir de se rapprocher de Dieu par la prière.

Des Réaux revint lentement à Paris avec sa jeune femme, heureux d'une solitude propice aux effusions. Elisabeth lui conta ses divertissements de ces derniers jours en l'hôtel de son père. Des coquets dont elle se riait l'avaient beaucoup entourée. L'un d'eux surtout, Armand Le Bouthillier, comte de Cha-

(1) T. a consacré une historiette à Drelincourt, demeurée incomplète dans son manuscrit par suite de la destruction de la précédente concernant Mme Rambouillet. Il parle de très nombreux ministres : Le Faucheur, Daillé, Mestrezat, Du Moulin, etc...

(2) Sur cette maison détruite par les catholiques en 1621 et rebâtie, V. *Bull. de la soc. de l'hist. du prot. français*, 1856, p. 87. Henry de Louvigny fut enterré le 21 juillet 1647 à Charenton (Même *Bulletin*, 1863, p 371). Il appartenait à une famille fort pieuse. Le 22 juillet 1617, son père Paul et sa mère Marie Mallard, rue Saint-Honoré, par. Saint-Eustache, donnent aux pauvres de la R. P. R. le tiers d'une maison, jardins et terres situés à Basmeville en Beauce (*A. N.* Y. 158, f° 306 v°). V. aussi, concernant Mme de Louvigny, *Transaction entre Antoinette Bigot et Martin de Monségur, juin 1649 : Procuration par la même et Jacques Bibaud à Anne Gassan, veuve de Henry Bardet, mars 1651 (M. A. de Me Le Semelier, E. A. de Me Bossy)*.

vigny, l'avait poursuivie d'une convoitise gênante.

La confidence déplut singulièrement à Des Réaux. Ce petit Chavigny, fils de l'ancien secrétaire d'État, chassait de race. Toujours on le rencontrait papillonnant autour des femmes, audacieux, cynique, poussant à l'extrémité ses desseins de conquête. Il portait malheureusement sur des épaules étroites un visage de Zangurzola qui prêtait à l'ironie et n'arrivait à ses fins qu'avec les gaupes (1). Néanmoins Des Réaux recevait un avertissement sérieux. Il n'était pas le seul à admirer le charme de sa femme.

Au logis paternel, ils trouvèrent, en arrivant, un hôte qu'ils n'attendaient point. Pierre Yvon, sieur de Lozières, venu de Grenoble, s'y reposait de son long voyage, en compagnie de son secrétaire, l'avocat Louis Nublé. Des Réaux n'éprouva aucune joie à revoir cet extravagant cousin dont l'influence d'Hugues de Lionne avait fait un intendant du Dauphiné (2). La famille avait reçu maintes fois de ses nouvelles et savait qu'à Grenoble, comme à Paris, il se conduisait en fol, cajolant les femmes, faisant rentrer les impôts à la tête de ses fusiliers. Les Dauphinois s'en plaignaient fort et M. de Lesdiguières, gouverneur de la province, souffrait sa présence avec chagrin (3).

Il faisait néanmoins l'important et prenait des

(1) T. VII 456 : Primi-Visconti : *Mémoires*, édit., J. Lemoine. S. D. p. 156.

(2) Il dut être nommé intendant de cette province vers 1644. Le 3 mai et le 21 juin 1645, Nublé est déjà son secrétaire et parle, dans ses lettres à Ménage, des démêlés de son patron avec ses administres. *Cat. d'une précieuse coll. de lettres autogr. prov. de M. Monmerqué*, 1884, n° 110. V. aussi. *Archives de la Charente-Inférieure*, B. 1358. Une lettre de Lozières, 18 nov. 1649, montre que Mazarin l'employa pendant la Fronde. A. E *France*, t. 1646, f° 310.

(3) T. VI. 282 et s., raconte ses extravagances. V. aussi. *Mémoires de Nicolas Chorier*, trad. par F. Crozet, 1868, pp. 33, 35.

mines de petit monarque. On eût dit, à l'entendre, qu'il assumait la responsabilité de conduire le royaume. Descendant de ses hauteurs, il daigna cependant s'exclamer sur la beauté de sa cousine Elisabeth qu'il n'avait pas revue depuis plusieurs années. Tout de suite, il entreprit de l'initier à la belle galanterie dont il croyait détenir le secret.

Des Réaux, après lui avoir adressé quelques paroles de politesse, lui tourna le dos. Il préférait à sa conversation celle, plus limpide, de Louis Nublé, jugé depuis longtemps par lui « homme de bon sens et de vertu, d'esprit et de probité ». Il l'avait rencontré maintes fois dans les groupes savants de Ménage, des frères du Puy et des frères Valois où parfois il allait écouter quelque dissertation pompeuse. Par l'entremise de Ménage, Nublé était entré dans la maison de Pierre Yvon, et il ne s'en félicitait guère, car son humeur tranquille s'accommodait mal de l'humeur turbulente de l'intendant. Il faisait contre mauvaise fortune bon cœur, ayant besoin de cet emploi pour vivre (1).

Des Réaux et Nublé étaient absorbés par une ardente discussion de littérature, lorsqu'un messager apporta une lettre : Mme de Rambouillet conviait son jeune ami et sa femme à la venir retrouver au château de Rambouillet où elle se reposait au grand air.

(1) T. V. 239 et s., VI, 283 et s.. VII, 38, parle de Nublé avec amitié. Il lui écrivait par l'entremise de Ménage (Matter : *Lettres et pièces rares ou inédites*, 1846, p. 223) ou d'autres personnages. Le 7 septembre 1646, par exemple, il lui envoie, avec des nouvelles, des épigrammes inédites de Gombauld. Monmerqué qui publia cette lettre, attribua à tort ces épigrammes à Des Réaux. Elles figurent dans les *Epigrammes* et les *Poésies* de Gombauld avec des variantes. Plus tard, dans ses démêlés judiciaires, Des Réaux prendra Nublé pour arbitre.

Cette invitation plut à Des Réaux et il l'accepta sur-le-champ. Aussi bien, il était fatigué de végéter, loin de ses livres, au milieu de financiers bruyants. Il décida de partir quelques jours ensuivants.

Pierre Yvon mit à profit ce délai pour tenter de conquérir le cœur de sa charmante cousine. Mille défaites et la dérision dans laquelle le tinrent de tout temps les femmes ne lui avaient communiqué aucune humilité. Il conservait intactes ses manières de pédant, une morgue insupportable, la certitude qu'il surpassait Honoré d'Urfé en matière de beau langage.

Mme des Réaux tout d'abord s'amusa de ses maladroites approches; mais peu à peu, il la pressa, et elle vit le danger de badiner avec un tel lourdaud, capable de la culbuter. Par malheur pour lui, il ne savait point mesurer ses termes et il crut, un jour, lui dire une gentillesse irrésistible en murmurant d'un ton attendri :

— Mon petit animal.

Elle se cabra. Il était vraiment trop stupide. Elle lui rit au nez :

— Gros animal, répondit-elle, toujours riant.

Il se formalisa. Ils se harpignèrent et Pierre Yvon, une fois de plus vaincu dans ces luttes amoureuses, quitta la place, s'en alla à Saint-Denis rejoindre auprès de la nonne qu'il entretenait, son père, Paul Yvon (1).

(1) T. VI, 278 *ad notam*. V. aussi, p. 285 et s., où le chroniqueur raconte sa fin aussi burlesque que sa vie. Pierre Yvon et son père Paul moururent vers 1654 et 1655. Les derniers actes portant leurs signatures sont : *Procuration de Paul Yvon à Antoine Menjot; Transport de Dlle Moinerie à Paul, Pierre Yvon et autres, avril 1652; Quittance de Jacques et Paul Yvon*

Des Réaux fut heureux de n'être point obligé d'intervenir en cette affaire. Il l'eût fait avec violence, car il haïssait ce sot, et cela eût jeté le trouble dans la famille. Mais il emporta sa femme avec joie vers cette campagne où l'appelait Mme de Rambouillet. Il lui semblait que leur séjour auprès de la divine marquise les purifierait du contact trop longtemps subi de tant de coquins de la finance.

Ils trouvèrent le marquis et la marquise entourés de leurs filles Angélique-Clarisse et Claire-Diane. Celle-ci était venue de l'abbaye d'Hyères qu'elle dirigeait en abbesse impérieuse. Toutes deux formaient un contraste frappant, l'une grande et maigre, spirituelle et gaie, mais déparée par des traits irréguliers et une chevelure rousse, l'autre brune, grasse, belle, d'allure altière, portait inscrite sur son visage sa fermeté, sa décision, son zèle catholique.

Quelques intimes recevaient l'hospitalité au château : le baron de Villeneuve, le plus ancien ami de la

et Jacob Jolly à Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, avril 1654 (M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy). Les héritiers de Pierre et Paul Yvon paraissent avoir été leurs parents rochelais, les Henry. Les 1er janvier, 12 mai, 24 août 1655, Pierre Tallemant et ses fils font avec ces héritiers des règlements de comptes pour les sommes en dépôt à la banque Tallemant et appartenant au sieur de Laleu. Le 7 novembre 1655, Gedeon II Tallemant règle avec les mêmes et Pierre Tallemant les intérêts du sieur de Laleu sur la recette de Navarre (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant précité*). Le 9 mai 1657, François de Bessay donne quittance à Pierre et Paul Tallemant (*Etude Bossy*). Les 16 et 17 avril 1660, 9 et 18 août 1663, 21 juin 1666, René de Béchillon, seigneur de la Girardière et sa femme, Jeanne Yvon, François de Bessay et sa femme, Madeleine Henry, Alexandre Bejarry, seigneur de la Lourie et sa femme, Marie Henry, Laurent Herbert, seigneur de Bellefond et sa femme, Elisabeth Henry, héritiers sous bénéfice d'inventaire de Paul Yvon et purs et simples de Pierre Yvon, cèdent à René de Culant, seigneur de Ciré, leurs droits sur ces sucessions. Ce dernier interviendra plus tard dans la faillite Tallemant pour préserver ces droits. (*B. N. Manuscrits, Pièces originales,* n° 2788.)

marquise, vieillard borgne et disert, le comte d'Avaux, récemment revenu de Munster, bel esprit et diplomate de valeur, Arnauld d'Andilly, personnage insinuant, perfide, vaniteux, tartufe aux yeux de velours et aux lèvres emmiellées de galanterie, le comte de Brancas, le plus distrait des humains, participant à la vie comme enveloppé dans un nuage.

L'acteur Mondory passant par ces lieux, s'était aussi arrêté au château pour en saluer les hôtes. La marquise et le marquis le tenaient en grande estime et déploraient qu'une paralysie de la langue l'eût contraint à abandonner le théâtre. Il vivait, sans gloire désormais, d'une pension et du revenu de quelques terres.

Des Réaux admirait ce petit homme mal bâti et s'étonnait encore, le voyant hors de ses hardes de théâtre, qu'il eût pu jadis, travesti en héros tragique, l'émouvoir au point de lui tirer des larmes (1).

Cependant la marquise ne laissait point ses hôtes sans divertissement. Elle logea Des Réaux et sa femme en l'une des confortables chambres de gentilshommes situées au second étage du château. Elle leur fit visiter le fastueux bâtiment où l'on conservait le souvenir de plusieurs rois qui l'habitèrent. Ce n'étaient partout que magnifiques tapisseries, tableaux choisis avec soin, objets d'art, meubles chantournés et sculptés par les artisans d'autrefois.

Après les avoir restaurés, craignant pour elle la fatigue de la marche et la chaleur du soleil, elle pria

(1) T. a consacré des historiettes à tous ces personnages et indiqué leurs rapports avec l'Hôtel de Rambouillet. Brancas, fameux distrait. Ménalque de La Bruyère, habitait rue Vivienne, par. Saint-Eustache. A. N. Y. 202, f° 124-21[illegible], f° 49.

Chavaroche, l'intendant, de la suppléer pour la visite des jardins et des parcs. Des Réaux et sa femme virent tous ces sites charmants où, dans le passé, les jeunes filles de la maison apparurent à M. Cospeau, évêque de Lisieux, sous la forme de divinités mythologiques.

Mais on leur réservait une surprise plus fameuse encore. Après que le marquis de Montausier, survenu en retard, les eut rejoints, Chavaroche leur ayant fait parcourir allées, labyrinthe et bois, et admirer de grandes masses de rochers disposés avec art, les conduisit vers un bosquet solitaire où ils perçurent, l'approchant, un grand bruit d'eau. Cela les étonna, car Rambouillet ne contenait point d'ondes vives. Ils pénétrèrent dans le bosquet, et soudain ils aperçurent, sortant des brances entrelacées d'un chêne, une bouillonnante cascade. Elle s'élançait par bonds successifs dans une série de bassins, puis dans un grand carré où elle formait une nappe claire d'où giclait une gerbe. Des maçonneries disposées avec habileté amenaient ensuite, par une pente douce, ces eaux dans une prairie où elles se perdaient.

Toute la compagnie et Des Réaux lui-même fit une grande exclamation. On admirait l'ingéniosité et la nouveauté de cette invention. Montausier ne dissimulait pas son étonnement. D'Andilly donnait à Des Réaux, selon sa coutume, de grands coups de poings dans la poitrine, pour lui manifester son émerveillement.

On sut bientôt par Chavaroche, complice de la marquise, que l'on avait capté, dans le plus complet mystère, les eaux de l'étang de Montorgueil, qu'on les avait amenées par un tuyautage dissimulé avec

adresse, jusque dans le bosquet d'où elles paraissaient provenir. La veille encore, les ouvriers avaient, en pleine nuit, à la lumière des flambeaux, achevé le chef-d'œuvre (1).

Les promeneurs revînrent ravis de leurs excursion, non sans avoir perdu le comte de Brancas, enfoncé dans ses rêveries habituelles. Ils firent mille compliments à la marquise, rayonnante de joie. Mondory poursuivit sa route, d'Andilly rejoignit sa maison des champs. On garda Villeneuve trop âgé pour parcourir les routes à des heures tardives et Brancas qui revint à la nuit tombante, tout crotté, ayant fait vingt fois le tour du parc et oublié que les Rambouillet lui donnaient hospitalité.

Le soir, la marquise montra à Des Réaux un livre de prières qu'elle avait écrites dans sa solitude. Conrart avait fait copier sur vélin ces textes pieux par le calligraphe Nicolas Jarry et les avait fait relier sous beau maroquin (2). Avec ardeur et aussi avec tendresse et humilité, la marquise y ouvrait son âme à Dieu, quémandant pour sa faiblesse grâces et miséricordes. Jamais Des Réaux, grand lecteur d'ouvrages religieux, n'avait entendu un accent aussi pur de piété.

Il ne s'étonna point que le copiste eût naïvement dit à Conrart :

(1) T. II, 503 *ad notam*, contant cette anecdote, précise sa présence au château. La surprise lui fut faite, dit-il, « devant les Barricades », c'est-à-dire au début de 1648.

(2) T. II, 503. Il conservait copie de ces prières dans son Grand Portefeuille, aujourd'hui perdu, en même temps que des vers latins sur le marquis de Pisani. *B. L. R. ms.* n° 673, f° 7 v°. Le livre de prières appartenait, de notre temps, à Jérôme Pichon et figura sur son catalogue. *Comptes-rendus des sessions des sociétés des Beaux-Arts des Départements*, t. XXII, p. 868.

— Monsieur, laissez-moi prendre quelques-unes de ces prières-là, car dans les Heures qu'on me fait copier quelquefois, il y en a de si sottes que j'ai honte de les transcrire.

Il eut une occasion nouvelle d'admirer son amie. Son esprit était ravissant autant que son cœur chaleureux. Les heures passaient en sa compagnie si délectables et si rapides qu'on regrettait amèrement leur fuite. On se sentait, dans sa maison, en quiétude comme l'oiseau dans son nid modelé pour épouser son corps. Le désir de la confidence montait aux lèvres.

En accompagnant la marquise, par une après-midi tempérée, à travers les jardins de Rambouillet, Des Réaux lui parla de cet hôtel de la reine Marguerite, situé dans son quartier du Faubourg Saint-Germain, au bout de la rue de Seine, en face de la porte de Nesle. Cet hôtel, si magnifique autrefois, tombait peu à peu en ruines. Des bourgeois s'en étaient emparés, le morcelaient, en détruisaient la belle harmonie (1).

Mme de Rambouillet déplora comme lui que ces demeures princières ne trouvassent point d'acquéreurs. La reine Marguerite ! Elle l'avait connue, et Henri quatrième, et toute cette cour dévergondée qu'elle s'était hâtée d'abandonner pour ne pas en subir l'influence licencieuse. La reine Marguerite, si intelligente, si vive, si galante, combien elle était transformée à l'époque où elle alla habiter cette maison au bord de la Seine ! Elle était devenue toute

(1) Une donation de Madeleine Bailly, veuve de Jacques de Vassan, seigneur de Morsan (*A. N. Y.* 212, f° 50 v°), laisse supposer que l'Hôtel de la reine Marguerite lui appartenait.

bouffie de graisse, chauve au point d'entretenir des valets blonds que l'on tondait comme moutons, pour lui fabriquer, de leurs cheveux, des perruques. C'était l'époque, pour elle, des donations pieuses. Elle rachetait son passé en gorgeant d'écus et de terres les Augustins réformés. Hors la folie amoureuse, c'eût été une femme charmante, pleine d'esprit, écrivant agréablement.

Elle se servait, pour ses billets doux, d'un papier aux marges chargées de trophées d'amour. Elle portait un grand vertugadin garni de pochettes où reposaient, en des boîtes, les cœurs embaumés de ses amants trépassés. Elle était, en tout point, digne de son ancien époux le roi...

Ainsi Mme de Rambouillet rapportait-elle à Des Réaux ravi la chronique des temps révolus (1). Et le jeune homme quand elle eut cessé de parler, stimulé par l'intimité, mis tout à fait en confiance, lui révéla que le goût lui était venu d'écrire quelques mémoires. Il ne savait au juste quelle forme il leur donnerait. Depuis longtemps, depuis son voyage en Italie, il recueillait des anecdotes, des mots d'esprit, dessinait des portraits. Il assemblerait tout cela un jour. Il en avait reconnu l'utilité pour l'histoire.

Mme de Rambouillet l'approuva. Elle savait beaucoup, ayant connu et reçu tous les mondes. Elle le renseignerait. Quand ils se quittèrent, ils se sourirent comme deux complices unis pour une œuvre secrète.

Des Réaux et sa femme ne s'attardèrent point, à

(1) T. a consacré des historiettes à Henri IV, à la reine Marguerite, à Sully, dont les faits lui furent certainement rapportés par les Rambouillet et leurs hôtes.

leur retour de Rambouillet, chez Pierre Tallemant. Mme de Lestang avait annoncé que la petite Cateau était guérie de sa griève maladie. Le danger de contagion était conjuré. Ils regagnèrent aussitôt leur maison.

CHAPITRE III

Bien que le Parlement en corps, préludant à la Fronde, fît déjà contre le pouvoir royal quelque rumeur pour des questions de finance et d'autorité, les maîtres des requêtes ne s'en tourmentaient point en leur particulier. C'étaient pour la plupart gens de poids, possédant pignon sur rue, ronde fortune en écus et leur charge qui valait, en ce temps-là, 200.000 livres. D'humeur galante, ils aimaient à vivre largement et donnaient des fêtes où ils contentaient le mieux possible les sens de leurs invités.

C'est pourquoi, ayant reçu de Mre Etienne Foulé, sieur de Prunevaux, un billet le conviant à une représentation à l'Hôtel de Bourgogne, Des Réaux ne s'en était nullement étonné. Mre Etienne Foulé avait, comme c'était l'habitude fréquente, loué à l'acteur Bellerose, avec son théâtre, sa troupe, pour y donner la comédie à une jeune veuve qu'il recherchait en mariage, à Mme d'Orgères, femme d'un autre maître des requêtes, à Mme d'Oradour, sa sœur.

Des Réaux était arrivé de bonne heure en compagnie de sa femme et d'autres dames pour avoir place

en une loge et n'être point bousculé au parterre, garni, ce soir-là, de chaises où s'asseyaient gens de la société. Il le regretta bientôt. La représentation ne commençait point en effet. Mme d'Orgères tardait à venir et l'on attendait sa présence pour ordonner aux acteurs de lever le rideau.

A la lueur des bougies placées sur des plaques au devant des loges, on distinguait mal l'assistance et le jeune homme se lassait de chercher des figures connues. Heureusement, comme il s'impatientait, Gédéon II Tallemant et sa femme vinrent grossir son groupe. Ils n'avaient pu trouver place au parterre encombré et, l'ayant aperçu, étaient accourus vers lui.

Tout de suite Des Réaux remarqua que Gédéon II n'avait point son visage accoutumé ; son sourire décelait de l'amertume. Il l'interrogea. Gédéon II ne songea point à cacher que de graves soucis troublaient son existence. Il était incommodé. Le jeu, le gaspillage de sa maison, quelques folies, du désordre mettaient sa fortune en péril. En outre, la banque Tallemant, après lui avoir fait sur ses dépôts maintes avances, refusait de lui en concéder de nouvelles. Pierre Tallemant, indigné de ses prodigalités, ne le voulait plus voir. Or, il ne savait quelle méthode adopter pour rétablir l'équilibre de ses finances. Justement il avait eu l'intention de demander à Des Réaux, dont il admirait l'esprit d'ordre, de se joindre à M. Olivier Lefebvre d'Ormesson, son collègue au Parlement, qui entreprenait par bonté d'arranger ses affaires.

Des Réaux n'était point surpris de cette confidence. Depuis longtemps, il avait prévu qu'une telle infortune frapperait son cousin. Volontiers il accepta d'y

apporter remède. Le lendemain même, soucieux, avant d'agir, d'examiner les comptes et l'état de maison du prodigue, il se rencontrerait avec M. d'Ormesson. Rasséréné par cette promesse, Gédéon II retrouva sa gaieté. Il promena son regard sur la salle d'où montait un lourd parfum et où s'agitaient, dans le bruit des conversations, les éventails peints.

Des visages éveillèrent sa causticité naturelle. L'assemblée était presque entièrement composée de gens du Parlement. Hors les brouilleries fréquentes, ils frayaient tous entre eux et, par suite des bavardages, se connaissaient dans leur vie intime mieux encore que dans leur vie publique.

Gédéon II montra à son cousin le front ridé d'un vieux cacochyme, Paul Portail, maintenant retiré du Parlement, et qui, durant sa fonction, se rendit célèbre par son étrangeté. Il avait fait de son grenier son cabinet de travail et n'y recevait personne. Quiconque lui voulait parler le devait faire de la rue. On voyait alors apparaître à la lucarne la tête du conseiller, couverte d'une calotte. Le dialogue durait parfois longtemps et un procureur qui vint lire une requête attrapa un bon torticolis.

Un autre maître des requêtes que l'on apercevait si grave sur sa chaise, semblant éprouver un sensible plaisir à contempler ses pieds, était Jean-Pierre de Montchal, frère de feu l'archevêque de Toulouse. Ce Montchal portait la palme du martyre. Dieu l'avait prédestiné à n'épouser que des dévotes. Veuf de Melle d'Alesso qui dévoua sa vie aux moines, il tomba sous le joug d'Elisabeth du Pré. Celle-ci avait fait de sa maison un couvent. On appelait les servantes sœur Marie, sœur Jeanne. On sonnait la

cloche pour tous les actes de l'existence. On communiait sans cesse. Un directeur de conscience commandait les gestes de la dame. On disait que M. de Montchal, las de cette servitude, cherchait un moyen d'emprisonner ce moine et de faire une révolution.

— Il n'a point le visage d'un homme bien déterminé, dit Des Réaux amusé par la verve de son cousin. Il est vrai, ajouta-t-il, que la folie prend souvent le masque de la gravité; et il désigna à Gédéon II le président de Toré, fils du financier d'Emery, assis aux côtés de sa femme dans une loge.

— Qui dirait que cet homme, avec sa figure de gros châtré, est le plus grand abatteur de bois et le plus grand fol du monde? On conte qu'étant à Turin et ayant désir de Christine de France, duchesse de Savoie, il eut l'audace de se cacher sous son lit et de tenter l'assaut. Tous ces d'Emery ont d'ailleurs la tête faible. Celui-ci demeura longtemps amoureux d'une épingle dorée à laquelle il rendait des devoirs comme à une maîtresse. Sa femme ne peut l'endurer; jamais elle n'est si joyeuse que lorsque ses valets, selon l'ordonnance des médecins, guérissent ses accès en lui frottant de leurs fouets le ventre et les épaules.

Des Réaux et Gédéon II tuaient ainsi le temps en parleries, car Mme d'Orgères n'arrivait toujours point. Ils reconnurent derrière son éventail la présidente Lescalopier, grande blonde gâtée par la petite vérole, qui ne pouvant sortir son mari de la méditation de Tacite, mettait, avec le marquis de Vassé, Anacréon en action. Dans une loge voisine, paradait Simon de Franceschy, sieur de La Renouillère, épanoui de

bonheur auprès de sa petite femme, brune et vive, qu'il avait pendant six ans aimée à la façon des héros de roman, grimpant partout où il pouvait l'apercevoir, toujours suspendu à des échelles de corde, émouvant la société d'une constance jamais lasse. Plus loin, Isaac de Laffemas goguenardait auprès du président Jean de Champrond, tout vieux, tout cassé, récemment remarié à une gaillarde qui libérait ses nuits en le gorgeant de narcotiques.

Gédéon II exécrait Laffemas qui, dans le passé, voulut compromettre son père, par jalousie d'amour, dans une affaire de fausse monnaie. C'était, à son avis, un coquin dont le visage bouffi d'ancien enfariné révélait les bas instincts. Des Réaux, plus juste, ne lui en voulait point d'avoir préludé à ses actes de magistrat en faisant le Gros-Guillaume dans une troupe de province, montrant pour exciter le rire son cul paré, sur la fesse gauche, d'un poireau velu. Sans doute avait-il, sous Richelieu, pendu plus que de raison, trouvé un plaisir affreux à pendre ; mais c'était un bon satirique, un homme d'esprit, et qui se retirait des charges les mains nettes. Pendre était-ce plus répréhensible que voler?

Gédéon II n'osait répondre à cette question précise. Dans le passé, son père n'avait point pendu, mais avait bien mérité de l'être pour avoir furieusement volé. Il rêva un instant, puis il reconquit sa sérénité. Un homme s'était levé au parterre et agitait ses bras, protestant on ne savait à quel propos. C'était M. de Bernay, conseiller à la Grand'Chambre. La vue de cet original stimula de nouveau sa malignité.

— L'ambition de M. de Bernay ne consistait point en ce monde, dit-il, à rendre de beaux arrêts, mais à tenir

la meilleure table de Paris. On l'appelait le cuisinier de satin. Sans cesse, il trônait devant ses fourneaux, le ventre entouré d'un tablier à fleurs. Les ordonnances royales le passionnaient moins que l'ordonnance des plats. Il jugeait la valeur d'un homme à la qualité de sa cuisine. Il méprisait tel « nappeur » coupable d'avoir mis du cerfeuil sur une carpe et tel autre d'avoir servi après Pâques une bisque aux pigeonneaux. Son testament était fait selon les règles et, par un article longuement mûri, il léguait son cuisinier au président Le Cogneux, seul digne d'apprécier ce legs. C'était « un pédant de bonne chère » (1).

Comme Gédéon II achevait ce portrait, un grand bruit s'éleva dans la salle. Mme d'Orgères et sa troupe arrivaient enfin. Le visage couvert d'un masque, Mme d'Orgères dominait toute la compagnie de sa taille de colosse. Elle traversa d'un pas délibéré le parterre, cherchant sa place. Elle ne la trouva point. On avait oublié de la lui garder. Rendue subitement furieuse par cette incorrection, elle bouscula les groupes pour atteindre une bougie et éclairer sa retraite dans le sombre dédale des escaliers. Elle n'y put parvenir. Brutalement elle ordonna à un gentilhomme de la lui donner. Puis, l'ayant en mains, elle tourna le dos.

M. de Prunevaux, confus de cet esclandre, courut à sa suite, lui offrit sa propre place et la compagnie

(1) T. a consacré des historiettes à tous ces membres du Parlement : Portail : I, 453 ; Montchal : VII, 21 ; Toré : IV, 24 ; présidente Lescalopier : V, 38 ; La Renouillère : VII, 16 ; Champrond : VI, 458 ; Laffemas : V, 65 ; Bernay : V, 44. Il les rencontra chez son cousin Gédeon II ou bien reçut de lui des renseignements sur leur vie intime.

joignit ses instances aux siennes. Mais l'altière pécore ne voulut rien entendre. Elle n'était pas assez bien ajustée pour demeurer en un lieu où s'étaient assemblées tant de dames parées. Elles avaient cru jouir seules de cette représentation. Il ne lui plaisait pas de servir de « mouche » (1) aux autres.

Il fallut l'abandonner. M. de Prunevaux désolé donna néanmoins aux comédiens l'ordre de jouer. A peine avaient-ils commencé leur déclamation qu'une épaisse fumée, venue de la porte de sortie, envahit toute la salle. La compagnie se leva affolée et des bousculades se produisirent, mais peu à peu, la fumée s'atténua, disparut et l'on put, avec quelque quiétude, entendre le premier acte de la comédie.

Dès le second, la fumée emplit de nouveau la salle, et si épaisse que, cette fois, on crut le vieux bâtiment incendié par une main criminelle. Ce fut la panique. Les gens s'écrasèrent devant la porte trop étroite. Des Réaux pensa bien que son heure dernière était venue. Il ne songea qu'au salut de sa femme. Tous eussent été mis en charpie si enfin on ne se fût aperçu que des bottes de foin mouillé, allumées et portées à l'entrée de la salle, dégageaient cette puante fumée. En s'en allant, Mme d'Orgères s'était vengée, avec l'aide de ses laquais, du mépris qu'on lui avait témoigné (2).

Sur le moment Des Réaux garda quelque ressentiment à cette mégère et même à Prunevaux de la frayeur qu'ils lui avaient causée ; mais la nuit calma cette colère. Le lendemain, frais et dispos, il put se

(1) En langage précieux : « Servir de repoussoir. »
(2) T. VI. 101. fixe la date de cette aventure au carnaval de 164». « Je n'ai jamais été guère plus empêché », écrit-il.

rendre, comme il l'avait promis, chez Gédéon II où l'attendait déjà Olivier Lefebvre d'Ormesson (1). Gédéon II habitait, rue d'Angoumois, l'hôtel magnifique qu'il y avait fait construire quelques années auparavant. Malgré ses belles tapisseries, son riche mobilier, ses tableaux, ses curiosités, cet hôtel prenait la physionomie tantôt d'une place publique et tantôt d'une auberge. On y recevait jour et nuit quiconque y voulait venir et l'on y tenait table ouverte.

La paroisse Saint-Nicolas-des-Champs au Marais était le quartier préféré des parlementaires. Ils y logeaient par douzaines ; et par douzaines aussi, ils accouraient chez le prodigue qui les régalait de mets choisis, de bals, de comédies et leur ouvrait libéralement son tripot. Des Réaux y rencontra au cours de ses visites maints conseillers et présidents, Michel Le Bailleul, entre autres, ancien surintendant des finances qui se prétendait issu des rois d'Écosse, mais qui, en réalité, descendait d'une race de rebouteux normands, et Henri Hurault de l'Hôpital, sieur de Belesbat, furieux coquet surnommé, pour son teint brun et sa sombre barbe en coquille, le beau Ténébreux (2).

Parmi ces parlementaires gaillards, amis du bien-vivre, souvent offensés dans leur dignité par leurs femmes trop galantes, Olivier Lefebvre d'Ormesson jouissait d'une grande estime. C'était un homme

(1) Dès juillet 1647, ce parlementaire illustre s'occupait de remettre en état les affaires de son collègue Gédéon II Tallemant. Il écrit, le 10, cette note dans son *Journal* : « L'après-dînée, voir M. Tallemant et les accommodements de sa maison ». *Journal d'Olivier Lefevre d'Ormesson*, I, 387.

(2) T. V, 397 et 384.

austère, dévot, tout entier livré à des études juridiques, faisant, dans sa coite maison de la rue des Vieilles Haudriettes, des rapports minutieux sur les affaires confiées à ses soins, opinant selon sa conscience et non selon son intérêt. Pour lui le Parlement était une institution sacro-sainte et, quand il revêtait la robe rouge, il lui semblait toujours que, selon les vieux mythes, il rendait la justice sous l'inspiration directe de Thémis. Il ne se refusait point cependant à des joies modestes de société. Chez lui, Des Réaux retrouva le visage riant de Mme de Sévigné et put juger que le marquis de Sévigné, trop beau cavalier, manquait singulièrement d'honnêteté (1).

On ne sait au juste quelle fut la part d'Olivier Lefebvre d'Ormesson dans « l'accommodement » des affaires de Gédéon II. Des Réaux vit très rapidement quelles réformes étaient nécessaires. Il fallait d'abord fermer les portes de l'Hôtel aux écornifleurs, supprimer le tripot, cesser de fréquenter celui du cardinal Mazarin où le maître des requêtes rencontrait trop de pipeurs italiens. Il fallait ensuite purifier l'entourage de Mme Tallemant. Elle faisait amitié avec toutes sortes de garces, comme cette Saulnier, femme d'un conseiller au Parlement, célèbre pour avoir, malgré sa dévotion, voulu connaître si Zaga-Christ, roi d'Ethiopie, de passage à Paris, méritait sa réputation « pour les choses de nuit » et si à la façon des géants de l'Amadis, il combattait avec une antenne

(1) Des Réaux ne parle pas de d'Ormesson dans son œuvre, ce parlementaire n'ayant joué un rôle que plus tard, lors du procès Fouquet. Par contre, il a conservé, dans ses manuscrits, des vers sarcastiques de Coulanges contre d'Ormesson le fils. *B. L. R. ms.* n° 673, f° 183.

d'une dimension démesurée ; comme aussi cette Mme d'Ablège, illustrée par de scandaleux enlèvements et récemment mariée à un maître des requêtes pauvre de cervelle (1).

Des Réaux, pour intervenir activement, exigeait ces sacrifices. Il voulait aussi que l'on renvoyât la moitié des domestiques, escroqueurs habitués à grapiller sur toutes choses. A ce prix, il parlerait à son père, l'adoucirait, l'inviterait à faire des avances sur les biens de famille qu'il administrait (2). Mais ni Gédéon II, ni sa femme ne voulaient amoindrir leurs plaisirs et leur train.

— Dans quatre mois, disait l'un, je chasserai mon cuisinier.

— Bien, disait Des Réaux, je parlerai à mon père dans quatre mois.

— Pour l'amour de Dieu, suppliait Mme Tallemant, mon pauvre cousin, sauvez-moi encore un laquais!

(1) T. V, 61 ; VII, 126.

(2) Pierre Tallemant et aussi Nicolas Rambouillet paraissent avoir fréquemment obligé des membres de leurs familles. Le premier, le 10 avril 1645, prête une somme de 2.550 livres à Marguerite Girard, veuve de Jean Rambouillet, sa belle-sœur (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant*). Le 22 avril 1650, avec Nicolas Rambouillet, il donne à Nicolas Rambouillet, chanoine et archidiacre de Toul, leur neveu, fils de la précédente, une pension viagère de 600 livres. Le 3 janvier 1651, avec le même, il donne à Marguerite Rambouillet, leur nièce, sœur du précédent, une rente viagère de 800 livres (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy et A. N. Y* 187, f° 472 v°). Plus tard, à cause de cette rente, Marguerite interviendra dans les affaires successorales des Rambouillet (*A. N. Y.* 10721). Restée fille, elle montra du goût pour la procédure. En 1664 et 1665, elle plaida contre sa mère, Marguerite Girard, et contre Marguerite de la Salle, veuve de Bruno Piccart (*A. N. X.*1a 5914, f° 379 v° ; 5924, f° 359 ; 5929, f° 367 ; 5931, f° 18). Plus sage, son frère le chanoine, songea à s'assurer des rentes par de bons placements. (*A. N. Y.* 214, f° 17 ; 212, f° 154) et la sympathie de ses parents Nicolas II et Antoine Rambouillet, sieurs du Plessis et de La Sablière (*A. N. Y.* 218, f° 481).

Des Réaux refusait d'entendre cette prière. Alors, pour lui donner le change, on feignait de se séparer des domestiques. On les logeait dans quelque maison voisine ; ils rentraient à l'hôtel quand le censeur en était parti. Mais Des Réaux s'aperçut vite de la tromperie et cela le dégoûta de toute intervention nouvelle (1).

Des soucis personnels d'ailleurs l'invitèrent bientôt à négliger les affaires d'autrui pour considérer de plus près les siennes. Mme des Réaux était enceinte. Elle se montrait fort peu raisonnable. Elle ne voulait renoncer à aucun divertissement et surtout, dans son état, au plus dangereux de tous, à la danse. Vainement Maucroix, tout de suite mis au courant de cette heureuse fécondité, l'exhortait-il à la sagesse. On m'écrit, disait-il, que

Vous devez mettre en évidence
Un nouvel habitant de France,
Et que cet enfant fortuné
Danse même avant qu'il soit né
Et fait gambades à douzaines.
... Vous le bercez diablement
Et jamais, dit-on, femme pleine
Ne fit tant que vous de fredaines...
La belle, gardez-vous un peu ;
Ce que vous faites n'est pas jeu :
Il y va, ma foi, de la vie.
Pourtant vous n'avez pas envie
De descendre si tôt là-bas
Voir si les morts ne dansent pas.

(1) T. VI. 252. Gédéon II, le 19 novembre 1647, fait donation à Abraham du Maistre, son maître d'hôtel, pour cause de mariage dudit avec Elisabeth Rousseau, d'une rente de 250 livres. (A. N. Y. 186, f° 318 v°). Le 17 février 1648, Gédeon II assiste, en qualité de témoin, avec sa femme, au contrat de mariage d'André Carré, conseiller du roi, et d'Angélique Piot (A. N. Y. 180, f° 162 v°.)

Marchez donc comme une épousée,
Soyez aussi sage et posée
Que dans l'hôtel de Rambouillet (1).

Des Réaux répugnait à exercer l'autorité maritale. Il sermonnait sa femme. Parvenait-il à toucher sa raison aussi aisément que jadis il avait touché son cœur ? On ne le saurait préciser. Son âme était pleine de mélancolie.

Il ne savait à quelle occupation se vouer. Il s'étonnait de voir, autour de lui, des désirs de gloire et de fortune, mille avidités se manifester. Un vieillard, son beau-père, Nicolas Rambouillet, comblé de tous les biens n'en était point rassasié. Désirant obtenir un office de conseiller-secrétaire du roi, il consentait à ce que le collège des Cinquante-quatre fît information sur sa vie et ses mœurs (2). Un jeune homme, l'abbé François Tallemant, son frère, se montrait plus cupide encore. A peine revêtu de la robe, oubliant ses origines hérétiques, il réclamait hautement le prix de son abjuration. Sans lassitude, il tourmentait Ruvigny, ami de Mazarin, pour qu'il obtînt du ministre des bénéfices fructueux. Un évêché, même minuscule, lui semblait dû. L'Italien promettait et ne tenait point sa promesse. Il trouvait la prétention exagérée. Il donnait une mître à ses parents, à ses favoris, à des gens utiles. Quels services avait donc rendus à sa cause cet

(1) Maucroix : *op. cit.*, I, 70.

(2) *A. N.* V^2 34, *Information du Collège des Cinquante-quatre* et *Requête de Nicolas Rambouillet du 24 juin 1648.* Parmi les témoins : Nicolas Bigot, sieur de La Honville et Yves Mallet. Il fut nommé le 4 juillet 1648 en remplacement de Gabriel Palot (Abraham Tessereau : *Hist. chron. de la grande chancellerie de France*, 1710, I).

abbé si fraichement sorti de l'erreur huguenote (1)?

Des Réaux souffrait de l'âpreté des siens. Et voici qu'une nouvelle, venue brusquement, accrut sa tristesse. Voiture était mort. Ce coquet s'en allait de ce monde à 51 ans, avant que la vieillesse déparât de ses disgrâces son renom de chef du parti galant. C'était une perte irréparable. Qu'allaient devenir ses œuvres? Elles circulaient en copies dans les ruelles, lues, relues, apprises dévotement par quiconque se prévalait de quelque politesse. Des Réaux, tout de suite, résolut de s'en faire l'éditeur. Bien que l'épistolier dédaignât la gloire posthume, il souhaitait rendre hommage à sa mémoire vénérée (2).

De ce moment, il commença à recueillir lettres et poésies et tous renseignements capables d'en éclairer l'obscurité. Voiture disparu, il lui semblait que la France perdait il ne savait quoi d'exquis, de délicat, de tendre. Le poète avait sans cesse lutté contre le pédantisme, imposé la sociabilité dans les mœurs, la finesse dans le langage. Ceux-ci n'allaient-ils pas retourner, sans lui, à leur grossièreté d'autrefois?

Des Réaux en acquit la conviction dès que s'annoncèrent les furieuses compétitions de la Fronde. La lutte entre le Parlement et la couronne, sourde d'abord, s'était graduellement aggravée. La compagnie voulait sinon se substituer à la royauté dans le gouvernement de la France, du moins participer à ce gouvernement. Les mesures financières du surintendant d'Emery, l'attitude indécise de Mazarin, les

(1) T. VI, 316.

(2) T. III, 64, précise qu'il travailla à cette édition dès la mort de Voiture. Nous verrons plus loin comment son zèle fut récompensé. Voiture mourut le 26 mai 1648.

fureurs de la reine régente, l'exemple du Parlement anglais invitaient présidents et conseillers atteints, en outre, dans leurs intérêts privés, à sortir de leurs attributions juridiques. Toutes chambres assemblées, ils donnèrent une nouvelle constitution à la France, privant le roi de son pouvoir législatif. La victoire de Lens releva le courage chancelant de Mazarin, le stimula au combat, amena le choc des adversaires. L'arrestation maladroite de Broussel provoqua l'intervention de la populace.

Désormais Paris était en proie à l'émeute. Des Réaux vit avec chagrin triompher la violence, toutes les passions mauvaises, tous les instincts débridés. Sa famille se trouva brusquement divisée. Les financiers ne pouvaient admettre la révolte du Parlement. Ils préconisaient l'ordre utile à leurs affaires. Tous, d'un commun accord, honnirent les frondeurs et se groupèrent autour du trône (1). Après la journée des Barricades, Montauron lui-même, revenu de Toulouse d'où ses débiteurs l'avaient chassé, retenant son équipage, caracola, avec d'autres partisans, derrière le le chancelier Séguier. Allant joyeusement assister à l'interdiction du Parlement, il revint de sa promenade équestre, fort piteux, sous les balles de mousquets (2).

(1) La *Liste générale de tous les Mazarins qui ont esté déclarez et nommez, demeurans dans la ville et fauxbourgs de Paris avec leurs noms, surnoms et demeures*, 1652, désigne : Rambouillet et son associé Acéré, rue des Fossés-Montmartre : Montauron, rue du Grand-Chantier : Tallemant père et fils, à présent rue Geoffroy-Langevin. Cette dernière adresse paraît erronée.

(2) *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, I, 565, 27 août 1648. Montauron avait beaucoup à se faire pardonner. T. V, 378, conte qu'un de ses bâtards avait récemment tué en duel Armand de Roquelaure, baron de Biron. Il y avait peu de sympathie, a ce

Son attitude était d'autant plus ridicule que sa ruine l'avait réduit à vivre chez son gendre, Gédéon II. Or, celui-ci faisait cause commune avec le Parlement. En sa maison se réunissaient les rebelles (1). Bien souvent Des Réaux s'y rendait en quête de nouvelles. Il y écoutait Mme Tallemant, maintenant férue de politique, exprimer les plus naïves sottises :

— Si les partisans reprennent le dessus, tout est perdu, disait avec assurance cette fille du partisan des partisans (2).

Elle se réjouissait que son mari, transformé en foudre de guerre, eût été nommé colonel de la compagnie bourgeoise formée aux Marais du Temple. Ce brave allait en découdre. Coulon, conseiller au Parlement, le plus grand cocu du quartier, fanfaronnait sous lui comme capitaine (3).

Si la situation n'eût été si lamentable aux mains de tant de brouillons stimulés dans l'ombre par Retz, Des Réaux se fût fort amusé. Il fut obligé de se tenir à l'écart par l'événement attendu et qui se produisait

moment, entre Montauron et les Tallemant. Par sentence des requêtes du Palais du 23 septembre 1651, arrêt du Parlement confirmatif, etc... Montauron et le sieur Jean Cosme furent condamnés à rendre à Pierre Tallemant quittance de M. de Guénégaud, trésorier de l'Epargne, de la somme de 584.551 livres 3 sols 4 deniers induement détenue par eux. (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant.*)

(1) *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson.* I, 636 : Dubuisson-Aubenay : *Journal des Guerres civiles*, édit. Saige, 1885. II, 313. Gédéon II assiste, le 18 janvier 1649, à la réunion du Parlement chez son premier président, réunion au cours de laquelle on décida de prendre chez les receveurs des tailles et des fermes et chez les particuliers aisés l'argent nécessaire à la résistance armée contre la cour.

(2) T. VI, 249.

(3) Dubuisson-Aubenay : II, 357. V. aussi *Liste de MM. les colonels de la ville de Paris, suivant l'ordre de leur réception, avec les ordres qu'ils doivent tenir dans leurs marches*, 1649.

en de si fâcheuses conjonctures. Mme des Réaux mit au monde une fille, en septembre 1648. Il la fallut dorloter, soigner plus que toute autre femme, car elle était si jeune encore! On dut aussi s'occuper du baptême, transporter la petite Anne-Élisabeth au temple de Charenton (1).

Des mois passèrent au milieu de ces embarras domestiques entrecoupés des joies délicieuses de la paternité. Des Réaux, dans son quartier éloigné du Faubourg Saint-Germain, n'entendait que vaguement les clameurs de la cité. De temps à autre, Maucroix, anti-mazarin acharné, inquiet sur son sort, lui envoyait quelque épître l'invitant à l'égoïsme intégral :

Pourvu que de bon vin ta cave soit fournie,
Que de blé largement ta maison soit garnie,
Et qu'au fond de ton pot ne logent les souris,
Aille comme pourra le siège de Paris!...

Ille conjurait, en outre, de résister à l'entraînement guerrier et de préserver sa vie, car disait-il,

De tels que toi, c'est chose très certaine
Qu'on n'en rencontre pas quatorze à la douzaine (2).

Mais Maucroix n'avait pas besoin de convier Des Réaux à la prudence. Sans être lâche, celui-ci crai-

(1) On ignore la date exacte de sa naissance. D'après Haag et Jal, elle fut présentée au baptême le 13 septembre. La *Bibl. de la société de l'hist. du prot. français, Manuscrits, Etat civil de Paris*, art. *Tallemant*, donne 17 septembre.

(2) Maucroix : I, 79. Des Réaux a copié cette épître avec quelques variantes, dans ses manuscrits (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 16). V. aussi, Maucroix : I, 66, où il entretient Astibel (Des Réaux) des risques que les Espagnols font courir, en 1650, à la ville de Reims.

gnait les bourrades. Il haïssait ce qu'il appelait « le peuple bariolé » et se gardait de tout contact avec lui. Fils de partisan, il ne tenait point à se montrer. Les Frondeurs venaient de publier un *Catalogue des Partisans* qui, précisant d'une manière incontestable, sous les noms de ses parents directs, les vols les plus scandaleux, les désignaient à la vindicte publique (1). Une atmosphère de haine entourait Rambouillets et Tallemants, tous les traitants et banquiers. On n'osait les molester, mais on les frappait à la bourse.

En perspective de la résistance armée contre le roi sorti de Paris et manifestant l'intention d'assiéger la ville, le Parlement constituait un trésor de guerre. Pierre Tallemant le père dut verser pour l'armement 2.000 livres et, en outre, une mensualité de 300 livres. Boisneau, 600 et 100 livres ; Rambouillet 2.000 et 300 livres. L'abbé Tallemant eût peut-être échappé à cette reprise, mais il se déclarait hautement Mazarin, lançait des poésies où il suppliait Louis XIV de rentrer en vainqueur dans sa bonne ville de Paris (2). On

(1) *Catalogue des Partisans. Ensemble leurs généalogies contre lesquels on peut et on doit agir pour la contribution aux dépenses de la guerre présente*, 1649, p. 12. « Rambouillet et autres, disait ce pamphlet, ont esté fermiers des Cinq grosses Fermes dont les droits ont été augmentés de leur temps du tiers : ensuite, et par le moyen de quoi, de gueux et incommodés qu'ils étaient, ils possèdent des richesses immenses qui montent pour eux deux à plus de six millions de livres : ils demeurent rue des Fossés-Montmartre. — Tallemand père et fils ont ete leurs associes et outre ont fait plusieurs traités notamment contre les contrôleurs, conservateurs des Fermes et leurs lieutenants dont ils ont mangé les revenus sous pretextes, tant pour remboursement, rétablissement qu'augmentation de gages et droits, et ont eu pour commis et associes les nommés Mallet et Prevost. »

(2) *Sonnet au Roi* dans *Nouveau recueil des plus belles poésies*, 1654, p. 54. Des Réaux le conservait dans ses *ms.* (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 66). M. Frédéric Lachèvre : *Bibliographie des Recueils collectifs de poésies*, 1905, IV, 190, l'attribue à l'abbé Paul Tallemant, mais celui-ci, en 1649, date du sonnet, était âgé de sept

l'imposa de 300 et de 30 livres. Cela modéra ses transports royalistes. Des Réaux, coi dans sa demeure, se gardant de toute ostentation, esquiva le tribut du fisc parlementaire (1).

On connaissait peut-être ses opinions anti-mazarines. Il exécrait, en effet, sans le dire trop haut encore, le tortueux italien qui faisait, au déduit, les délices de la reine-mère et qui, au surplus, par grand appétit de luxure, se manifestait bougre parmi les bougres. Mieux que personne, toute sa parenté vivant dans la familiarité du cardinal, prête à satisfaire sa cupidité en échange de traités avantageux, il connaissait l'âme perfide du faquin. Il le rendait responsable des malheurs publics, de cette affreuse tourmente où la quiétude, sinon la fortune du pays, risquait de sombrer.

Avec une joie sans mélange, il recueillait les pamphlets qui bafouaient le ministre. Il emplissait aussi ses manuscrits des couplets significatifs lancés par les satiriques. Bachaumont, qui avait baptisé l'émeute du nom de Fronde, comptait parmi ses amis, et Marigny, connu autrefois à Rome, verbe goguenard de l'Hôtel de Condé, et Blot par l'entremise duquel tout l'hôtel d'Orléans exprimait son goût de la débauche, de l'impiété, de la rebellion. Ces pestes, tourmentées par le démon du persiflage, exerçaient,

ans. Quelques mois plus tard, l'abbé François chantera la mort du duc de Châtillon, partisan du roi. (*B. N. ms.* n 19145. f° 123 : Bussy-Rabutin : *Hist. amoureuse des Gaules*, edit. Livet. I. 181. V. aussi notre livre : *Madame de Châtillon*, 1910, p. 93.)

(1) *A. N. U.* 185 : Dubuisson-Aubenay : II. 315. 325. Ces États de contribution du 21 janvier 1649 sont accompagnés d'États de modération du 30 janvier 1649 qui reduisent les taxes. Tallemant père ne paya plus que 1.000 et 150 l. : Boisneau : 200 et 30 l. : Rambouillet : 1.000 et 150 l. L'abbé François n'y figura plus.

avec une étonnante vigueur de plume, leurs rôles d'excitateurs à la violence. Avec regret, elles accueillirent la convention de Rueil. Et c'est pourquoi, substituant l'épée à la plume, elles ne tardèrent pas à entraîner leurs maîtres dans d'autres aventures (1).

Mille fois Des Réaux les préférait, risquant leur tête pour l'amour du brocard, à ses propres parents dont l'intérêt guidait tous les actes. La paix signée, si Montauron ne faisait point l'empressé autour de Mazarin, c'est que, caracolant sur la route de Rueil, il s'était brisé une jambe. On le voyait, gros et joyeux, chez son gendre auquel il imposait la présence d'une friponne de 15 ans, la Nanon, sa maîtresse, fille de Dame Jeanne, une grosse fruitière (2). Gédéon II, par contre, oubliant sa participation active à la Fronde, flattait maintenant le ministre, rêvant d'une intendance dont il retirerait des ressources nouvelles.

Seul, de toute la famille, Ruvigny avait témoigné au roi un loyalisme désintéressé. De même qu'il avait autrefois combattu les protestants ennemis de la couronne, de même il combattait les frondeurs révoltés contre elle. Lorsque la cour avait appris que Turenne mettait au service du Parlement son armée d'Allemagne et se disposait à la joindre aux troupes bourgeoises de celui-ci, Mazarin et la reine avaient choisi Ruvigny, homme de dévouement, diplomate habile, pour tenter de détourner le vicomte de la

(1) T. a copié, dans ses *ms.* d'innombrables pièces satiriques de la Fronde, souvent inédites. *B. L. R. ms.* n° 673, *passim*. Plusieurs sont de Blot (p. 28 v°, 48, 65) dont il parle souvent dans son œuvre; d'autres (p. 29 v°, 38 v°, 41 et v°, 42, 44, 46 v°, 47 v°, 55, 56 v°, 70, 97) viennent de Marigny, ancienne relation romaine, auquel il consacre (V. 438) une courte historiette.

(2) T. VI, 262.

trahison. Ruvigny avait accompli sa mission d'abord en avocat éloquent, cherchant à toucher le cœur de son ancien chef; puis, Turenne se refusant à toute concession, en roué, utilisant, pour vaincre l'hostilité du général, les moyens astucieux. Il s'était entendu avec l'intendant de l'armée, Barthélemy Hervart, disposant de ses fonds pour acheter les consciences, soulevant les soldats contre leur commandant, si bien que Turenne, un beau jour, s'était trouvé, à la tête de quelques fidèles, réduit à se réfugier en Hollande (1).

La cour gardait gratitude à Ruvigny de cette énergique intervention et le conservait auprès d'elle comme un sûr défenseur. Des Réaux ne le voyait guère au milieu de tels événements. S'il regrettait que son beau-frère témoignât tant de sollicitude à Mazarin, il ne lui enlevait rien de son affection. Il fut tout heureux de sa visite quand la cour eut regagné Paris (2). Une période de calme avait succédé à l'agitation. On présageait bien déjà de nouvelles violences. Les princes, Condé, Conti et Longueville, faisaient grand vacarme, malmenaient le Mazarin.

(1) Chéruel : *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, 1879, III, 166, 402 : IV, 282, 305, 350 : A. de Galtier de Larroque : *op. cit.*, p. 64 et s. V. aussi, sur les actes de Ruvigny pendant la Fronde, Loret : *Muze hist. du 21 janvier 1652* ; Motteville : *Mém.*, édit. Riaux, 1855, *passim*; Tavannes : *Mém.*, édit. Moreau, 1858, p. 3, 227 : Rapin : *Mém.*, édit. Aubineau, 1865, I, 258 : *Corr. du chevalier de Sévigné*, édit. Lemoine et Saulnier, 1911, p. 43 et s., 50; Goulas : *Mém.*, édit. Constant, III, 325 : Dubuisson-Aubenay, *passim*; Mazarin : *Lettres*, édit. Chéruel, *passim*, etc...

(2) De son mariage avec Marie Tallemant, Ruvigny eut : Henry, né le 9 avril 1648, mort sans postérité à Stratton (Angleterre) le 3 septembre 1720. — Marie, mort née, enterrée le 6 juillet 1650. — Pierre, sieur de la Caillemotte, né à Paris le 4 janvier 1653, mort en Angleterre en juillet 1689 des blessures reçues à la bataille de la Boyne. — François, bapt. le 6 février 1656, mort jeune. — Une fille, morte jeune.

Condé, pour prix de sa facile victoire contre les troupes parlementaires, manifestait des exigences intolérables ; mais on espérait, par quelques dons, rassasier sa gloutonnerie d'honneurs.

Seul Des Réaux ne jouissait pas de la quiétude générale. Sans cesse le président Tambonneau, son voisin, frondeur notoire, le venait harceler. Ce président habitait, rue de l'Université, un hôtel orné de pilastres d'ordre dorique, si magnifique par sa disposition et sa décoration intérieure qu'un roi n'eût pas dédaigné d'y encadrer sa majesté.

Petit, camus, de fort mauvaise mine, il faisait piètre figure aux côtés de sa femme. Celle-ci, belle péronnelle aux jupes légères, issue d'un homme d'affaires, affectant des manières aristocratiques, méprisait fort le bourgeois. Des Réaux ne pouvait souffrir les raffinements de coiffures et d'habits, toutes les extravagances dont elle lui donnait le spectacle. Quand, de son jardin contigu, il l'apercevait en promenade, revêtue d'une chemise jaune à collet de dentelles et rubans incarnats, il tournait le dos pour ne la point saluer. Jamais voisinage ne lui avait été plus désagréable. Il savait, en effet, que cette délicate endurait l'assaut de vingt galants et souvent leurs soufflets. Les petits-maîtres formant l'entourage de M. le Prince l'avaient ravagée comme une ville prise, depuis Châtillon, incapable d'achever le pillage, jusqu'à Roquelaure qui l'avait réduite en esclavage. Tous s'en amusaient comme d'un jouet, contant, après en avoir joui, les farces où ils l'avaient entraînée, comment ils l'invitèrent à contrefaire, nue et souriante, la nymphe des bords de la Seine, et comment elle vint les retrouver déguisée en bavolette.

Tambonneau, pendant ce temps, lancé dans les prêts pour suffire à des dépenses excessives, faisait à sa table, libéralement ouverte, l'éloge de la délurée :

— Je ne vois pas, disait-il, de femme plus aimable qu'elle; elle est propre, bien faite, bonne robe, galante, agréable. Si je n'étais son mari, je serais son amant.

Quelqu'un parlait-il d'une épouse difficile à conduire?

— Qu'on me la donne, disait le benêt, je la rangerai. Vous voyez comme j'ai rangé la mienne.

Si cet homme, consterné à la pensée que les rentes où il avait placé tout son argent risquaient de n'être plus payées dans la misère du trésor, ne lui eût constamment rompu la tête de ses craintes, Des Réaux l'eût fréquenté volontiers pour en rire. Tambonneau recevait maintes gens qui se préparaient à jouer un rôle dans la Fronde des Princes, la duchesse de Chatillon entre autres, et le duc de Nemours, son amant. Ces personnages conduits par l'ambition, sacrifiant le pays à leur rêve de gloire, étaient curieux à observer. Dans cette maison aussi un jeune homme méritait une attention particulière. Il se nommait Jean de La Quintinie. Avocat, il présidait à l'instruction de Michel-Antoine Tambonneau, fils du Président. Il manifestait une sorte de génie daus l'art des jardins et à ce génie, le président devait d'avoir l'un des plus beaux parcs de Paris(1).

(1) A. N. Y. 194, f° 284 v°., Donation par Jean Tambonneau et Marie Boyer, sa femme, à Jean de La Quintinie, avocat en Parlement, pour témoigner « leur reconnoissance et le récompenser d'une partie des bons et agréables services qu'ils ont reçus de luy sans discontinuation depuis treize ans en ça et particulièrement en l'instruction et éducation de Mre Michel Tambonneau, conseil-

Les attraits d'un tel milieu n'en compensaient point les désagréments. C'est pourquoi Des Réaux évitait de resserrer les relations. Il fut d'ailleurs contraint à demeurer pendant quelque temps plus constamment dans sa propre maison par une charité à laquelle le stimula son goût de l'amitié. François Maucroix, de Reims, écrivait des lettres désespérées. Croyant mieux échapper au joug amoureux où le tenait la marquise de Brosses, le jeune homme avait abandonné le barreau pour l'Église. On l'avait fait chanoine, mais la tonsure, les règles du chapitre, l'engagement solennel de vivre désormais éloigné de la vanité mondaine, n'avaient point atténué son tourment. Comme devant, il avait continué son rôle de soupirant auprès de sa maîtresse, plus enclin même à la tentation, sans cesse frôlé, caressé, induit au péché. Seules la timidité, une étrange maladie du respect l'avaient empêché de profiter du désir avoué de la dame et de ses invites véhémentes.

Celle-ci, assujettie au plus brutal des hommes, non satisfaite par son galant d'église, gênée aussi par les propos des confesseurs lui présentant comme sacrilège son transport pour Maucroix, avait écouté trop d'hommages. Si bien que le chanoine, malgré la poésie où s'épanchait son chagrin, mourait de jalousie.

Des Réaux en eut grande pitié. Il le conjura de

ler au Parlement, leur fils aîné et en autres soins qu'il a pris de tout ce qui regarde le bien de leur maison pour l'obliger à continuer dans les mesmes sentiments qu'il a toujours eus pour leur famille » d'une pension viagère de 1.000 livres tournois, 27 juillet 1657. Cette donation nous fournit l'adresse des Tambonneau, rue de l'Université. V. aussi, *Plan de Gamboust*. T. VII, 74 et s., leur consacre une historiette où il précise leur voisinage et leurs relations. Jacques Le Coigneux, président au Parlement, était aussi voisin de Des Réaux au Pré-aux-Clercs. V. IV, 5.

quitter un milieu où il dépérissait et de venir à Paris. Après quelques tergiversations, Maucroix accepta l'invitation. Tout aussitôt Mme des Réaux et sa sœur, Mme de Lestang, émues par ce grand amour, voulurent que le misérable trouvât chez elles toutes les douceurs d'un nid. Elles montèrent au garde-meubles de la maison pour y choisir le mobilier d'une chambre. C'était une immense pièce où peu à peu les époux avaient amassé en tours de lit, couvertures de parade, tapisseries, rideaux, housses, carreaux, sièges, etc... de quoi renouveler fréquemment l'aspect intérieur de l'habitation. Les grandes et petites armoires, les bahuts, les bois de lit, les fauteuils, les chaises y étaient entassés et aussi les velours, les damas, les soieries, les taffetas de la Chine, les satins flamands, décorés de point d'Angleterre et fleuris de fleurs brodées.

Elles firent descendre toute une chambre parée de velours rouge ramagé de velours vert et aurore à frange houppée. Les meubles reçurent habillements semblables, et les fenêtres, et la table. Des carreaux furent disposés partout et la cheminée supporta belle garniture de bibelots de la Chine (1).

Mais Maucroix, quand il arriva, tout entier à sa peine, ne prêta guère d'attention à cette splendeur. On le consola, on le dorlota. Après quelques jours, il souriait de nouveau. Il s'en alla par la ville d'où il ramena un jour son ami Jean de La Fontaine, venu de Château-Thierry à Paris pour quelque affaire.

(1) *Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux, 18 novembre 1692.* (*M. A. de Me Touvenot. E. A. de Me Fauchey.*) La maison regorgeait de richesses dont nous ne pouvons faire état en cet endroit.

C'était le fils d'un maître des eaux et forêts. On l'avait marié, quelques années auparavant, à une précieuse de province qui l'avait vite lassé.

Des Réaux fut enchanté de connaître ce garçon de belles-lettres dont Maucroix lui avait maintes fois envoyé les petits vers spirituels. Il admira sa douceur, son ingénuité, le ton enjoué de sa conversation. Mais ce jeune homme s'abîmait trop souvent en rêveries d'où l'on avait quelque peine à le retirer et cette fâcheuse disposition agaçait des Réaux.

Maucroix contait de belles naïvetés de ce visionnaire oubliant par moment tout de la vie et même qu'il avait une épouse. Cent fois il eut perdu son bien sans l'honnêteté de quelque quidam qui lui en rapportait les titres égarés en route. Il eut un jour les faveurs d'une lieutenante générale de Château-Thierry qui, le voyant sortir de dessous une table où il rêvait, le crut éperdu d'amour...

Des Réaux excitait son ami à parler. C'était le moyen de distraire son esprit. Maucroix éprouvait d'ailleurs du plaisir à bavarder comme une fille. Ignorant les affaires parisiennes, il contait avec volubilité celles de Champagne. Il aimait à présenter sous ses différentes physionomies de fripon son prélat, Mgr Eléonor d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, ancien « maréchal de camp comique » de Richelieu. Il ne tarissait point à décrire ses escroqueries et à répéter ses bons mots. Au pays de Cocagne, Mgr de Valençay eût été un directeur d'âmes fort estimé. Il ne rêvait jamais que ripailles, « mangeait quatre fois son dîner avant que de le manger », l'ordonnant le soir, y songeant la nuit, le matin y changeant quelque détail, humant,

avant qu'on le servît, son fumet à la cuisine. Sa plus belle œuvre consistait à avoir écrit, en style de guerrier, « une tactique des plats ».

Parfois Maucroix, oubliant qu'il portait robe, narrait des histoires peu édifiantes, celles par exemple de la marquise de Sy et de sa fille la vicomtesse de Neufchâtel. Fatiguée d'avoir pour mari le plus stupide des hommes, cette marquise avait installé à domicile Neufchâtel son amant. Pour le conserver, elle le maria à sa fille. Par accord spécial, Neufchâtel couchait trois nuits par semaine avec la mère, trois nuits avec la fille, et le dimanche se reposait. Mme de Sy trouva bientôt sa part insuffisante et déroba une nuit à sa fille. M. de Sy cependant réclamait avec instance ses droits. Pour le punir de tant d'insolence, les galants lui administrèrent le fouet.

Parmi les gens de son pays, Maucroix admirait surtout les aventuriers, les gens d'audace, comme ce Saint-Étienne qui, ayant envie de Mlle de Sallenove, l'enleva à la barbe de son père (1). Il regrettait que

(1) T. dut à Maucroix la plupart des historiettes d'origine rémoise et champenoise, Valençay : II, 445; Mme de Sy : V. 309; Mlle de Sallenove : VI, 39; Vaubecourt : I, 381; Jean Larcher, marquis d'Olizy : VI, 403; Louise-Isabelle d'Angennes, fille de Mme de Rambouillet, abbesse de Saint-Etienne de Reims : III, 1. Il nous a conservé, dans ses *ms* : 1° une pièce inédite en un acte, sans titre et d'origine rémoise où intervient un Maucroix adversaire du mariage; 2° une comédie inédite sans titre, attribuée à Maucroix où diverses femmes, des nonnes vraisemblablement, assemblées en une ruelle, se consultent pour faire une malice au chanoine. Elles décident de forger une lettre composée de phœbus et de la lui envoyer. Des Réaux ajoute en note : « Mme de Saint-Etienne, un jour qu'il [Maucroix] la fut voir, la lui fit jouer [la comédie] par les mêmes filles et le surprit fort plaisamment ». *B. L. R. ms.* n° 672, f°s 2 et s. V. aussi, *ms.* n° 673, f° 122, *Eglogue*, par Maucroix. Selon Louis Paris, le Damon de cette églogue serait Des Réaux. Ce dernier, dans son *Gros Recueil* et

le ciel lui ayant fait don du sentiment n'y eût pas ajouté, pour le satisfaire, l'utile hardiesse.

Il ne manquait pas d'effronterie cependant. A peine délivré de son tourment, il se mit à cajoler Mme des Réaux. Il la trouvait fort à son goût, digne de ses vers et de son verbiage. Des Réaux riait de cette nouvelle passion, moins dangereuse que l'autre en s'étalant au grand jour.

Maucroix d'ailleurs ne put guère avancer ses batteries, car la marquise de Brosses lui fit connaître qu'elle était à Paris où elle venait d'accoucher. On lui avait dit que son galant chanoine se plaisait trop auprès de Mme des Réaux. Elle l'en querella. Il feignit quelque temps de dédaigner le joug qu'on lui remettait au front; mais lorsque son amante regagna la Champagne, il la suivit, soumis, repentant, de nouveau enflammé à en perdre la raison (1).

Mme des Réaux se chargea tout aussitôt de remplacer cet hôte turbulent par une hôtesse aussi digne d'intérêt. Souventes fois, lasse de la dureté de son carrosse, elle s'en allait, dans sa chaise, faire des achats à la galerie mercière du Palais. Elle jouissait de se sentir balancée dans la petite boîte capitonnée de damas feuille morte et aurore

dans son *Recueil marbré*, avait copié plusieurs autres œuvres de Maucroix (*Même Bibl. ms.* n° 673, f° 6-7.) Des Réaux connut La Fontaine par l'entremise de Maucroix. L'historiette du fabuliste le montre tel que nous le représentons. Plus tard, Des Réaux le rencontra chez sa belle-sœur, Mme de La Sablière, et sans doute changea d'opinion à son égard.

(1) T. VII, 201, et s. V. aussi. *B. A. ms.* n° 5131, f° 883. *A M. des Réaux, ode.* L'auteur anonyme de cette pièce, s'adressant à sa muse, écrit : « Faisons des vers qui méritent de vivre. — Et que Réaux puisse mettre en son livre ». Prêt à s'engager avec Climène, il prend pour exemple les disgrâces de Tircis (Maucroix) et ces disgrâces le déterminent à n'aimer que la vertu et le devoir.

où deux glaces lui renvoyaient son image souriante.

Ses achats terminés, un jour, conduite par Patru, elle entra dans la chambre de l'Édit, où l'on plaidait l'affaire d'Elisabeth de Convert-Sottevast, orpheline de douze ans enlevée par sa grand'mère à son tuteur, pour raison de huguenoterie, promenée à travers mille dangers et enfin mariée à Genève à Henry de Chivray, comte de Maransin. Le tuteur demandait la nullité de ce mariage. Il ne l'obtint point, mais comme le tribunal cherchait, en attendant, que la situation de la jeune femme fût régularisée, un séquestre honorable, Mme des Réaux, émue de pitié, offrit sa propre maison. Elle revint avec sa protégée au logis. Des Réaux accueillit aimablement la petite épouse sans toit, mais il invita néanmoins sa femme à hanter avec prudence un lieu empli par les malandrins de Retz et de Condé (1).

C'était le temps, en effet, où le coadjuteur et le prince, ce dernier récemment sorti des geôles du Havre, s'affrontaient avec violence. Retz avait failli périr sous la main de fer de La Rochefoucauld. Des hommes d'armes, aux jours de réunion des adversaires devant les parlementaires rigides, remplaçaient l'essaim murmurant des plaideurs. Mazarin avait fui la France sous les huées, traité d'escroc, même par Gédéon II Tallemant, peu enclin à défendre les vaincus (2).

Paris vivait dans une effervescence étrange. On pressentait que Condé, soutenu par la noblesse mécontente de la cour et du Parlement, se livrerait

(1) T. VII, 25 et s. L'*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux* précité décrit la chaise de Mme des Réaux.
(2) T. VI, 253.

bientôt à des actes de guerre. Pourtant il y avait, dans la grand'ville, un corps de l'État qui semblait indifférent à la politique, désireux de concorde, tout entier livré à de paisibles travaux. C'était l'Académie française. A l'hôtel Séguier, dans la paroisse Saint-Eustache, elle continuait à se réunir toutes les semaines. Parfois l'un de ses membres mourait et nul ne s'en apercevait dans la cité, hors l'ambitieux qui le voulait remplacer. En l'an 1651, Jean de Montreuil, l'un de ces tranquilles Quarante, disparut d'un monde où il n'avait fait aucun bruit, n'ayant même jamais invité les imprimeurs à travailler pour lui.

L'abbé François Tallemant savait que l'on ne demandait point aux candidats académistes, pour occuper un siège, de grandes œuvres, mais seulement d'avoir de l'esprit et quelques lettres. Il ne manquait point de causticité à défaut d'esprit véritable et ses vers où il encensait toute la tribu mazarine montraient son adresse de poète. Il n'avait rien obtenu de la cour, malgré les sollicitations de Ruvigny. Il crut qu'en se faisant admettre à l'Académie, il accroîtrait son prestige et, par suite, ses possibilités d'emporter, en des temps moins troublés, un bénéfice important. Maints académistes notoires, Conrart, Colletet, Gombauld, Chapelain, Saint-Amant, Racan, et le plus influent de tous, Boisrobert, père de la compagnie, comptaient au nombre de ses amis. Il leur dit son désir de siéger, à son tour, parmi les magnificences de l'Hôtel Séguier. Tous approuvèrent ses intentions et lui donnèrent leurs voix (1).

(1) D'après les *Registres de l'Académie française*, édit. Livet, 1906, IV, 18, l'abbé fut élu le 10 mai 1651.

Quand Des Réaux apprit que son frère était élu académiste, il éclata d'un rire inextinguible. Vraiment le choix était excellent. Un nouveau « passe-volant » grossissait, la troupe de ceux que l'on appelait « les enfants de la pitié de Boisrobert ». Cet homme qui ne pouvait lire un livre « tout du long », qui pratiquait à la fois vingt auteurs et les abandonnait en chemin, cette cervelle brouillée méritait un tel honneur. Du moins, il voulut le voir dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. On ne sait comment il s'arrangea, mais il entendit son discours de réception. Par défaut d'imagination, l'abbé l'avait singulièrement écourté. Il n'y prodiguait point l'éloge ; dès les premières phrases, il y dévoilait son caractère : « Plus je me voyais éloigné d'un si haut rang, disait-il, plus j'avais envie d'y parvenir (1). »

En qualité de directeur de l'Académie, Gombauld lui répondit. C'était un homme « un peu infatué du Parnasse » et qui prenait les Quarante pour des demi-dieux.

— Vous pouvez désormais, s'écria-t-il, regarder les autres hommes comme les yeux du ciel regardent la terre (2) !

Volontiers Des Réaux eût souligné le ridicule de telles exagérations, mais il ne fallait désobliger personne Après un tel succès, l'abbé Tallemant, fort amoureux des bons repas, souhaitait de bien chopiner. La famille se réunit au logis de Pierre Tallemant. Nicolas Rambouillet y manifestait grande vanité que

(1) *Recueil des Harangues prononcées par MM. de l'Académie françoise dans leurs réceptions...* 1698, p. 33. *Disc. prononcé le 13 mai 1651, par M. l'abbé Tallemant l'aisné, aumosnier du roy, lorsqu'il fut receu à la place de M. de Montreuil.*

(2) T. III, 252 ; VI, 319.

la reine et les princes prissent pour terrain de leurs discussions sa maison de Reuilly. Ces assemblées des plus grands du royaume et dans des conjonctures si tragiques seraient enregistrées par l'histoire où le nom de Rambouillet figurerait désormais (1).

Pierre Tallemant semblait tout transformé. Il affectait une grande distinction de tenue et de manières depuis qu'à l'exemple de son beau-frère Rambouillet il s'anoblissait en achetant un office de conseiller-secrétaire du roi (2); mais il ne pouvait s'empêcher d'employer son jargon coutumier. Et son fils, l'abbé, prétendait déjà, parce qu'il offensait ses oreilles d'académiste, l'obliger à parler le beau langage, sous peine de lui retenir, pour chaque mot estropié, quelques bribes de sa pension (3).

(1) Dubuisson-Aubenay : II. 88, 91, 11 et 19 juillet 1651. Ann d'Autriche y tint, le 19, le « conseil d'en haut ».

(2) *L'Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant*, precité, mentionne : « *Les provisions de l'office de conseiller-secrétaire du roi du collège ancien des Six-Vingts dont était pourvu ledit feu sieur Tallemant avec le contrat de vente passé par icelui, par devant Le Cat et Le Semelier, le 14 octobre 1651, entre ledit feu sieur Tallemant et le sieur Samuel Blondel, syndic des créanciers du feu sieur Menant* ». Pierre Tallemant fut reçu le 4 décembre 1651 et remplacé après sa mort par Bertrand-François Huguet de Sémonville (Tessereau : *op. cit.*, t. I). Une quittance de ses gages du 12 septembre 1653 subsiste (*B. N. Pièces orignales*, n° 2788). V. sur les avantages de l'office, *Recueil des privilèges anciens et nouveaux de MM. les conseillers-secrétaires du roy*, 1652.

(3) T. VI, 319. Sur la présente période, nous avons relevé les actes suivants : *Accord entre Arnault de Bordeneau et Pierre Tallemant, avril 1647 ; Procuration de Jean Massicault à P. Tallemant, février 1648 ; Accord entre P. Tallemant et Antoine Lefevre, juin 1648 : Protêt de P. Tallemant contre la veuve Godefroy, février 1649 : Protêt par le sieur Robillard au nom des sieurs Tallemant et Louis Bertault : Obligation par D^lle de La Meschaussée au profit de P. Tallemant, mars 1649 ; Bail par Jeanne de Schamps, veuve de Jacques du Vidal à P. Tallemant, sieur de Boisneau : Quittance par Claude Ponar à P. Tallemant et N. Rambouillet, avril 1649 : Quittance par Jehan Collon à P. Tallemant ; Transport par P. Tallemant à*

Mme Tallemant la mère, toujours « bonne femme », défendait son vieux mari. Elle était tellement indulgente !

Elle voulait, confiait de Lussac à Des Réaux, que M. Tallemant, n'ayant plus de nombreuses années à vivre, les passât à se divertir. Ne pouvant, à cause de son âge, lui prodiguer le plaisir, elle comprenait qu'il allât en quérir ailleurs. Or, le père Tallemant se sentait encore « d'amoureuse manière ». Il s'était mis un jour en frais de galanterie pour une cliente de la banque, Louise de Vérigny, veuve de Michel Bouette, conseiller à la Cour des Comptes. Cette vieille gourgandine n'avait pas été fâchée de rencontrer dans son banquier un amant. Tout de suite, Pierre Tallemant avait commis des folies : Mme Bouette s'offusquant de le trouver velu comme un ours, il s'était fait raser « tout le poil de l'estomac ». Il lui en vint « une bonne apostume qui puait comme une peste ».

Mme Tallemant la mère le soigna et le guérit. Et quand on lui vint dire qu'on avait surpris son mari faisant, dans quelque auberge, partie carrée avec

N. Rambouillet ; Transport par Jacques Bibaud à N. Rambouillet, mai 1649 ; Bail par N. Rambouillet à Joseph Charles, sieur de Prince, juin 1649 ; Transaction entre Gédéon II Tallemant et François Petit, février 1650 ; Constitution par P. Tallemant, sieur de Boisneau à Marie Le Noble, veuve de Georges de Gacon ; Bail par N. Rambouillet à Marguerite Ladvocat, veuve d'Alexandre de Savorny, sieur de La Clavolle, mai 1650 ; Transaction entre N. Rambouillet et Claude Faydeau, sieur de Touville, mars 1651 ; Procuration par Gédéon II Tallemant à Jacques Morin, juin 1651 (M. A. de Me Le Semelier, E. A. de Me Bossy). V. aussi, *Transaction entre N. Rambouillet et P. Tallemant d'une part, Jean le Roy, sieur de Gamelin et Anne Grimouste, sa femme d'autre, pour « demeurer quittes » de toutes sommes dues aux premiers moyennant 44.968 livres, 3 sols, 5 deniers et une maison, 31 mars 1651 (Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant).*

La Calprenède le romaniste, la Beaupré, comédienne de mauvaises mœurs et Mme Bouette, amie de cette dernière, elle ne s'en offensa point. La religion lui prescrivait la résignation et l'amour lui commandait le dévouement (1).

Puis elle savait que les vieux sont parfois sujets à de bizarres errements. Dans son entourage, Mme Véron, sa parente, n'avait-elle pas récemment donné l'exemple de la pire présomption? A soixante ans, cette Parque avait épousé « pour qu'il ne mourût point d'amour » René Caillard, sieur de la Moinerie, un des *coglioni* du cardinal Mazarin qui l'avait longtemps grugée et qui, à cette heure, désertait son lit où elle desséchait de chagrin (2).

Des Réaux prêtait une attention distraite aux propos de son frère. Depuis un moment déjà il écoutait une conversation particulière que tenaient Marc-Antoine Acéré et Yves Mallet, associés des Tallemant et des Rambouillet en différents « partis ». L'un signalait à l'autre une bonne affaire. Un seigneur criblé de dettes, François de La Béraudière, marquis de l'Isle-Rouhet, s'était présenté à la banque Rambouillet, sollicitant des prêts sur garanties médiocres, cherchant aussi, pour désintéresser ses créanciers, à vendre son château du Plessis-Rideau, sis en Touraine, près de Chouzé-sur-Loire.

Vivement intéressé, Des Réaux se mêla à la con-

(1) T. VI, 394-395 : V. aussi, sur Mme Bouette, sa sœur, Mme Gervaise, sa fille, Mme de Chézelle, VI, 392 et s. : Sur la Beaupré : VII, 171 et s. Plus tard, Mme Bouette interviendra, à titre de créancière, dans la faillite Tallemant.

(2) T. VII, 347. Il ne donne pas le nom de ce *coglioni*. Nous l'avons découvert dans une donation que Mme Véron fait à ses enfants, le 15 avril 1652 (*A. N. Y.* 189, f° 163).

versation. Il disposait d'une partie de sa fortune personnelle et depuis longtemps souhaitait la placer sur quelque terre noble. Il aimait ce pays de Touraine dont il avait admiré maintes fois, au cours de ses pérégrinations de jeune homme, les gracieuses images. Les deux compères le renseignèrent sur les avantages que présentait l'acquisition du Plessis-Rideau et lui offrirent de l'aboucher avec le marquis de La Béraudière.

Des Réaux accepta. Ils prirent rendez-vous pour le lendemain. Mme des Réaux ne fit aucune opposition à ce projet. Elle laissait son mari administrer les biens du ménage, sachant qu'il respectait sa dot, protégée d'ailleurs par les stipulations de leur contrat de mariage.

François de La Béraudière, chevalier des ordres du roi, marquis de Lisle, seigneur du Rouhet, de la Motte-Beaumont, du Plessis-Rideau, Chouzé, Orval, Basse-Rivière, était un personnage prodigue que le goût du plaisir avait ruiné. Les dames surtout et le jeu avaient vidé sa bourse (1). En compagnie de sa femme, Françoise de Machecoul, veuve de Samuel d'Avaugour, dépensant encore largement en festins, hardes de brocart d'or, équipages, il achevait de dévorer son patrimoine. Il habitait généralement la ville de Poitiers ou son château de Rouhet, paroisse de Beaumont en Poitou (2), depuis que l'état de ses affaires ne lui permettait plus de hanter la cour. Il n'était venu à Paris, où il logeait à l'auberge, que pour

(1) *A. N.* Y. 182, f° 112 v°. Il avait une fille naturelle, Elisabeth de La Béraudière, a laquelle, le 17 mai 1642, il donne une rente de 111 livres, 2 sols, 4 deniers tournois.

(2) *A. N. Y.* 177, f° 387 v°. Il était processif. V. *A. N.* X1A 5922, f° 75 : 6002, f° 63.

trouver des moyens nouveaux de prolonger ses liesses.

Comme tous les prodigues, il était d'abord amène. Il plut à Des Réaux que les financiers lui présentèrent comme un acquéreur éventuel. Ils s'entendirent bientôt. François de La Béraudière voulait 115.000 livres du château et de ses dépendances. Le prix convenait à Des Réaux, mais il souhaitait, avant de conclure le marché, voir sa prochaine propriété.

Ils partirent donc un beau matin de septembre en carrosse. En route La Béraudière manifesta à Des Réaux avec quel chagrin il abandonnait l'unique terre qu'il possédât « au paradis délicieux de Touraine », pays de Rabelais, Racan, Descartes et autres claires intelligences. Les origines du château remontaient aux temps troublés du XIVe siècle. C'était alors un considérable bâtiment féodal. On ne savait pas grand'chose de son histoire sinon qu'il appartint successivement à Amaury Péan, Jeanne de Montijeau, comtesse de Sancerre et à Gilles de Brys.

Sans doute fut-il mis en ruines par les guerriers barbares de cette époque, car vers la fin du XVe siècle, lorsque Guillaume Briçonnet, surintendant des finances, l'acquit, il le rebâtit en entier. Les arts se dégageaient alors des sombres imaginations du moyen âge. Les architectes du nouveau château, tout en lui laissant son caractère de forteresse, lui communiquèrent, mélangeant en arabesques gracieuses briques et pierres, l'aspect riant de la Renaissance. Deux tours rondes, des tourelles le flanquèrent et une tour carrée nommée « la sentinelle », car elle surveillait une immense étendue de pays et la perspective fleurie de la rivière. Les fossés, le pont-levis

subsistèrent ; les mâchicoulis, les barbacanes, les chemins de ronde s'ornèrent de charmantes décorations. Les fenêtres, divisées par d'élégants meneaux, furent parées de fines sculptures.

Le Plessis-Rideau put dès lors encadrer dans son décor séduisant, les fêtes galantes que Jean Briçonnet, maire de Tours, fils de Guillaume, se hâta d'offrir aux « doux, bénins, affables, accostables, gracieux, civils et joyeux Tourangeaux », ses compatriotes. De sa mère, mariée en 1593 à un La Béraudière, François en hérita. Ainsi, après deux cents ans, le château allait quitter la famille (1).

Des Réaux fut enchanté de connaître l'histoire des biens qu'il allait acquérir. Les malheurs du marquis l'émouvaient à peine. Les gens désordonnés méritaient leur infortune. Le carrosse atteignit, après quelques journées de voyage, la forêt de Bourgueil d'où l'on découvrit bientôt la somptueuse abbaye dont Mgr d'Estampes de Valençay, archevêque de Reims, était abbé (2). Le Plessis-Rideau apparut ensuite à quelque distance, sur la rive droite de la Loire, entre Port

(1) Patru : *op. cit.*, II, 1 et s., dit du château : « C'est un ouvrage merveilleux ». V. pour son histoire, Carré de Busserole : *Dict. géogr. hist. et biogr. d'Indre-et-Loire*, 1883, V, 267 et s. Voir aussi J. J. Bourasse : *La Touraine*, 1856, p. 483 ; Victor Petit : *Châteaux de la vallée de la Loire des XVe, XVIe et commencement du XVII siècles*, 1860, p. 61 ; C. Chevalier : *Promenades pittoresques en Touraine*, 1869, p. 447 ; *Country life* du 4 août 1917, qui donnent des images du château. V. en outre, Rene Martineau : *Le château de Tallemant*, dans *Les Marges* du 15 novembre 1919, et notre article : *Un château de la Loire illustre et oublié* dans le *Gaulois* des 9 et 16 octobre 1920. M. Barois, propriétaire actuel du château, nous a fort aimablement fourni des renseignements et des plans. Nous l'en remercions sincèrement. Sur la Touraine de cette époque, V. F. Martin-Marteau : *Le paradis délicieux de la Touraine*, 1660.

(2) La *B. N. Estampes*, Va 72, conserve de belles vues aquarellées de cette abbaye, du bourg et du château de Candes.

LE CHATEAU DES RÉAUX

à Port-Boulet (Indre-et-Loire)

Appartenant à M. Barois

Boulet et le bourg de Chouzé. Il voilait à demi dans les verdures sa silhouette. C'était un curieux bâtiment, d'allure militaire par ses profonds fossés emplis d'eau, ses tours et ses crénelures prêtes pour la bataille, l'épaisseur de ses murailles, mais aussi d'allure mondaine et galante par les dessins symétriques de ses pierres et de ses briques qui lui faisaient un visage de bon accueil. On l'eût dit bâti pour donner asile à quelque dame enlevée par amour, entourée de délices, mais que le ravisseur défendrait par les armes.

Des Réaux le visita soigneusement. Il le trouva commode. Aux alentours s'élevaient les dépendances, chapelle, haute et basse cours, granges, pressoir, vacheries, écuries, bois de haute futaie, garenne, vignes, prairies. La domination du seigneur s'étendait sur partie du bourg de Chouzé, sur les terrains, îles et ensablements des Briqueries et, en outre, sur les maisons et terres nobles d'Orval et Basse-Rivière, situées sur la rive gauche de la Loire, dans la paroisse d'Avoine et consistant en fermes, granges, étables, terres labourables, prés, chesnaies.

Tout cela, de bon aspect, satisfaisait fort Des Réaux. Mais son contentement s'accrut à connaître les privilèges et droits dévolus au suzerain de la châtellenie, droit de haute, basse et moyenne justice, fourches patibulaires pour exécuter à mort les condamnés, droit de faire tenir plaids de quinzaine en quinzaine, droit de nommer et commettre officiers (sénéchal, greffier, tabellion, garde de sceaux à contrats, notaires, sergents), droit d'amende et de châtiment corporel, droit de chauffage, pacage et passage en la forêt de Bourgueil, droit de port et passage

aux ports de Boulet et de Chouzé, droit de four à ban, foires, marchés, épaves, moulin banquier, ventes, poids et mesures, aulnage, pêcherie, etc...

S'il devenait châtelain, quoique huguenot, Des Réaux disposerait même du droit d'honneur d'Eglise en la paroisse de Chouzé. Il lèverait la dîme. Sur la rivière, il bataillerait pour le péage de Chouzé, avec la puissante corporation des « marchands fréquentant la rivière de Loire » qui allait jusqu'à taxer les juifs comme marchandise (1). En échange de tant de droits, le seigneur n'avait d'autre devoir que celui de rendre foi et hommage à l'archevêque de Tours, comme seigneur de Candes, aux suzerains de Saint-Michel-sur-Loire et de Bourgueil (2).

Ayant connu tous ses droits et ses minces devoirs et visité de fond en comble le château, les maisons, les terres, Des Réaux parcourut Chouzé. Cet antique village alignait au long d'une rue tortueuse de frustes maisons. Sur une place, se dressaient les Halles, bâtiment tombant en ruines, et l'hôtellerie de la Galère. Plus loin, au centre, sur un vaste carrefour, l'église, petite, écrasée de vétusté, lançait vers le ciel un clocher moussu. Les maisons de MM. Jacques du Chastel et Desmarets et l'auberge des Trois Marchands lui faisaient entourage gracieux. Le fief de Plessis-Rideau n'imposait sa souveraineté qu'à la

(1) Ces droits sont énumérés en partie dans le contrat de vente et pour le complément dans Patru et Carré de Busserole. V. aussi, C. Chevalier : *De la navigation commerciale de la Loire*, dans *Mém. de la société archéologique de Touraine*, 1865, p. 226 et s., un juif vif : 10 deniers ; mort : 9 deniers ; une juive vive : 6 deniers ; grosse : 9 deniers ; morte : 30 deniers.

(2) Il rendit foi et hommage au premier le 15 mars 1654. *Acte de vente de la terre des Réaux du 21 mars 1714* (*M. A. de Me Guesdon. E. A. de Me Legay*). Carré de Busserole dit qu'en 1689, Des Réaux comparut au ban des nobles convoqué a Chinon.

moitié du village et à la moitié de l'église. L'autre partie relevait du prieuré du Plessis-aux-Moines, dépendant de Bourgueil, dont le prieur, Mre Claude Le Marier, était, disait-on, homme malendurant. Les habitants, pour la plupart gens de campagne, cultivant les terres environnantes, saluaient avec déférence les promeneurs. Les officiers, sénéchal en tête, vinrent faire compliment. Des Réaux vit le notaire, le sieur Hudault, qui lui fournit quelques indications nouvelles (1) et le fermier d'Orval et Basse Rivière auquel il promit de continuer son bail (2).

Satisfait de sa promenade, Des Réaux se décida à acheter le château et ses dépendances. On ne sait pour quelle raison La Béraudière exigea que le contrat fût dressé devant Papillaut et Rivière, notaires à Châtellerault où vendeur et acheteur se rendirent. Des Réaux payait les 115.000 livres convenues, mais n'en versait comptant que cinq mille entre les mains de La Béraudière. Le reste était réservé aux créanciers du marquis; celui-ci, huit jours ensuivants, en donnerait la liste.

Quand il fut en possession de cette liste, Des Réaux dut se débattre avec Tourangeaux et Poitevins venus

(1) Patru : *op. cit.*, donne quelques renseignements sur la disposition de Chouzé Le nom du notaire nous est fourni par un acte designé plus loin.

(2) François de La Béraudière avait passé, le 13 décembre 1650, devant Besnard, notaire à Chinon, un bail des terres d'Orval et Basse-Rivière à Mathurin Hudot ou Hudault et à sa femme. Ce Hudault, probablement parent du notaire susnommé, fut maintenu dans son emploi par Des Reaux et chargé, en outre, de faire « recette des rentes et fermes dependant de la seigneurie du Plessis-Rideau ». Il mourut vers 1660, car nous rencontrons un compte des recettes et dépenses dudit Hudault fait devant Boyer, notaire à Chinon, le 4 juin 1660, entre Mme des Reaux, procuratrice de son mari, et les héritiers du fermier. (*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux* precité.)

par douzaines à la curée, exigeant d'eux qu'ils produisissent, sous des formes légales, leurs créances. Jamais achat n'avait donné tant de peine à l'acquéreur et telle tranquillité au vendeur.

Heureusement, pour se distraire, Des Réaux eut le plaisir de rencontrer en cette ville morose, Jean Tureau, sieur d'Aubeterre, maître des requêtes. C'était un diseur de fleurettes si bien réputé pour la petitesse de son ... que nulle de celles qui écoutaient ses protestations amoureuses n'était tentée de passer à l'expérience. Sa femme, après quelques années de mariage, avait voulu « savoir si les autres hommes n'étaient pas mieux fournis ». Ayant connu son infortune, elle méprisa le démuni. A Châtellerault, pour donner le change, Tureau affectait de courir sus aux femmes. Il entretenait une jolie paysanne, et répandait le bruit qu'il en avait un bâtard. Mais la péronnelle disait à qui voulait l'entendre qu'il passait sur une fille comme un papillon sur une fleur, sans laisser de traces (1).

Des Réaux s'amusa un moment de ce fanfaron de vice, puis il s'en fatigua. La société de la petite ville, tous ces gentilshommes de campagne que l'on rencontrait goguenardant les jours de marché, lui procurait de médiocres divertissements. Les nouvelles de la situation politique devenaient de plus en plus fâcheuses. Le prince de Condé, après avoir recruté des troupes en province, marchait sur Orléans et manifestait l'intention de conquérir Paris. Mazarin, rappelé par la régente, réunissait en hâte des armées dont il confiait le commandement à Turenne, rentré

(1) T. V, 495 et s., lui consacre une historiette où (p. 499) il marque son séjour à Châtellerault à cette époque, fin de 1651.

en grâce. Ruvigny s'était replacé sous les ordres de ce dernier. Le Parlement, adversaire du cardinal et de Condé, avait ordonné l'arrestation de l'un et mis l'autre au ban du royaume. De terribles événements se préparaient.

Après quelques semaines de séjour à Châtellerault, Des Réaux donna mission à un homme de confiance de recevoir les pièces des créanciers de La Béraudière et reprit le chemin de Paris (1). Il était parti roturier de cette ville ; par la vertu de l'argent, il y revenait anobli. Il attachait une maigre importance à ces questions de noblesse, en connaissant la vanité (2). Néanmoins il voulait en faire parade aux yeux du monde. Il fut désormais Gédéon Tallemant, seigneur des Réaux, du Plessis-Rideau, Orval et Basse-Rivière. A son tour, après son frère Boisneau, son cousin Gédéon II. son père Pierre, il adopta le blason des Tallemant et exigea que sa femme prît

(1) L'original du contrat de vente des fiefs du Plessis-Rideau, Orval. Basse-Rivière en date du 4 octobre 1651 n'existe plus chez les notaires de Chatellerault, les minutiers de Papillault et Rivière ayant disparu. Me Laplanche, notaire à Chouzé et détenteur du minutier de Hudault, notaire des Réaux, ne le possède pas davantage. L'*inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux* le résume dans ses parties essentielles. Le contrat est accompagné d'une ratification en date du 5 octobre 1651 par Françoise de Machecoul, marquise de La Béraudière. Il spécifie qu'en outre des 5.000 livres versées comptant, Des Réaux conservera par devers lui une somme de 110.000 livres dont 60.000 réservées aux créanciers et 50.000 payables à la volonté de La Béraudière. Par acte du 20 décembre 1651, devant Thénault et Rivière, notaires à Chatellerault, La Béraudière estime à 58.333 livres, 17 sols ses dettes et par acte du 28 decembre 1651, devant les mêmes, Des Réaux charge Me Paul Cario de les payer. Une quarantaine de quittances, datées de 1652 et 1653, accompagnées de pieces justificatives des créances, montrent que les 110.000 livres susdites suffirent à peine à désintéresser les créanciers de La Béraudière (*Même Inventaire après décès*).

(2) T. III, 381. « Pour moi, disait-il, je sais bien que souvent on a pris le nom du lieu de sa naissance, mais ce n'est pas autrement une marque de noblesse, au contraire. »

celui des Rambouillet. Il fit exécuter un sceau où s'accolèrent leurs deux écus (1).

Cependant Paris attendait avec anxiété les sombres nouvelles des provinces. On se faisait part de bouche à oreille des désordres affreux dont souffrait la Guyenne et à quels excès se livrait l'Ormée à Bordeaux. Le délire des pamphlets avait atteint son paroxysme. Des Réaux écoutait surtout, dans cette clameur, la grande voix de Scarron qui venait de lancer contre le ministre, coupable de ne l'avoir point secouru dans sa détresse, la furieuse *Mazarinade*. Brusquement le poète dont plaisaient la langue imagée, l'esprit, l'étonnante éloquence dans l'invective était devenu le porte-parole des mécontents. Sa gloire prenait des proportions inquiétantes. Tous les pamphlétaires, sachant que les œuvres de sa plume trouvaient des chalands innombrables, publiaient sous son nom leurs pauvres écrits.

Des Réaux voulut connaître cet étrange infirme, ce « magasin de douleurs » dont le rire était l'unique médecine. Ils avaient des amis communs. Il se fit conduire au fond du faubourg Saint-Michel, dans cet Hôtel de Troyes où le cul-de-jatte occupait, avec son ami, le voyageur Cabart de Villermont, et son ancienne maîtresse, Céleste de Harville-Palaiseau, un vaste appartement. Il vit le maupiteux poète enfoui comme un magot chinois dans sa chaire à poulie, perclus de tout le corps, ne disposant que des doigts dont il se servait pour écrire ou pour se gratter à

(1) V. notre premier volume, p. 103 e 118, où ces blasons sont décrits. Nous avons vu, sur l'enveloppe du testament de Mme des Réaux, un cachet de cire rouge portant les deux blasons accolés. T. donna à sa fille aînée le nom de Mlle des Réaux. La troisième, Charlotte, est portée dans les actes sous le nom de Mlle d'Urval.

l'aide d'un bâton. Dans son visage parcheminé, ses yeux vifs décelaient une intelligence active. Il bavardait sans cesse, fertile en bons mots et en sarcasmes. Il intéressait plus qu'il n'apitoyait. Sa maison était sans cesse emplie d'une foule où des seigneurs notoires, comme Retz, se mêlaient aux brouillons et brouillonnes de la Fronde. Seul Georges de Scudéry s'y rendait pour l'amour de Céleste de Palaiseau (1).

Cette visite fit comprendre plus aisément à Des Réaux la dérision d'une guerre intestine dont les responsables mettaient sur le pavois cet Homère burlesque. Mais il goûtait les chansons vives, les lestes épigrammes, les proses allègres. Scarron contenta son goût de l'esprit.

Plus tard, il s'en alla, au cloître Notre-Dame, contempler un autre foyer de la Fronde. Là, Retz, transformé en chef de la rébellion, poursuivant un dessein insaisissable, avide surtout de mauvaise gloire, satisfaisant ses instincts de turbulence, trônait, plus souvent en habit de cavalier qu'en soutane de coadjuteur, au milieu de ses plumitifs. Il accueillait toujours aimablement son ancien ami Des Réaux, mais ses loisirs étaient limités. Sans cesse, il courait à travers Paris, tantôt soutenant la cour et tantôt luttant contre elle. Pour l'instant, brouillé avec elle, brouillé avec les princes, conservant un contact avec le seul duc d'Orléans, il négociait des deux côtés à la

(1) V. notre livre : *Scarron et son milieu*, 1905, p. 191 et s., qui confirme l'exactitude des faits rapportés par Tallemant sur Scarron. Le contrat de mariage de Scarron, publié par A. de Boislile, donne son adresse à cette époque. Dans ses *ms*, Des Réaux, a conservé de nombreuses poésies de Scarron, dont plusieurs inédites. *B. L. R. ms.* n° 672, f° 221 ; 673, f° 30 et s.

fois et répondait avec vigueur aux pamphlets qui le couvraient d'injures.

Des Réaux ne savait pas au juste qui l'aidait, en dehors de Patru, dans ses fâcheuses besognes de plume. Dulot, prêtre normand, un de ses parasites, écrivain de bibus, surtout préoccupé de vin et de gourgandines, à demi-fol d'ailleurs, ne le pouvait servir en ce domaine. Gomberville, le romaniste tombé dans la dévotion, après avoir été parmi les plus ardents frondeurs, ne venait plus que rarement au Cloître Notre-Dame (1). Ménage qui y logeait encore manifestait contre son maître la plus mauvaise humeur. Il le désapprouvait de semer la discorde dans Paris. Au fond de son cœur, il était Mazarin. L'intérêt le poussait à cette trahison. Par la faute des Frondeurs, il perdait les rentes de ses bénéfices ecclésiastiques. De plus, il n'amassait point, dans la maison, les biens qu'il avait espéré en retirer. Il y vivait cependant entouré de ses domestiques et de Jean Girault, son secrétaire, bien nourri, estimé, heureux, malgré la jalousie de quelques soutaniers.

— Morbleu, disait-il avec colère, je veux faire plus

(1) T. VII, 1 et s. (sur Dulot). V. aussi, VI, 72 et s., sur Gomberville. Des Réaux parle de la fortune de ce dernier. La pièce suivante confirme ses dires sur ce point : *Ratification par Louis Le Roy, seigneur de Gomberville et Marie de Vallençon, sa femme, des donations faites par eux à Marin Le Roy, seigneur de Gomberville, et à Barbe Fauveau, sa femme, d'une bibliothèque et livres estimés 3.000 livres, d'une maison et jardin, rue Freppault, près le Temple, d'une maison à Saint-Marcel les Paris, grande rue Mouffetard, appelée la cour de l'Aumône, des fiefs, terres et seigneurie de Gomberville, à Gomberville, près Châteauneuf, paroisse de Magny-les-Hameaux, de la terre et ferme du Chapitre, même paroisse, et du contre-échange fait entre eux par lequel Marin Le Roy leur avait rendu la maison à Paris, rue Freppault, et Donation aux dits Marin Le Roy et Barbe Fauveau, d'une maison à Paris, rue aux Ours, et d'une autre Vieille rue du Temple, 22 juin 1632* (A. N. Y. 172, f° 489).

de bien à Girault que M. le Coadjuteur ne m'en fera (1)!

Des Réaux reconnaissait là son ingratitude coutumière. Retz était ainsi environné de colère et de désapprobation. De temps à autre, son père, Philippe Emmanuel de Gondi, duc de Retz, retiré à l'Oratoire sous le nom du R. P. de Gondi, faisait irruption dans le logis, sermonnait le coadjuteur, jetait à la porte les gens d'épée, exigeait que son fils reprît une escorte de gens d'église conforme à son caractère. Souvent aussi Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, jaloux que son neveu et coadjuteur l'emportât sur lui dans son diocèse, oubliant qu'il s'y était lui-même décrié par ses mœurs scandaleuses, rappelait le pasteur égaré au respect de sa robe (2).

D'autres, que Retz avait comblés, le poète François Sarasin en particulier, entré grâce à son entremise chez le prince de Conty, lançaient maintenant contre lui des libelles injurieux. Des Réaux avait lu la *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé sur la conduite de M. le Coadjuteur* et la réponse que Patru avait faite. Il en entretint Ménage. Ménage envisageait Sarasin comme le plus fourbe des hommes.

La vanité de ce poète indisposait surtout Des Réaux. Il ne lui pardonnait pas d'avoir publié *La Pompe*

(1) T. V, 226 dit que Ménage se vantait d'avoir donné une pension viagère de 300 livres à Girault. Nous avons, en effet, retrouvé une donation de Gilles Ménage à Jean Girault, maître es-arts en l'Université d'Angers, d'une rente viagère de 300 livres tournois, 24 mars 1649 (*A. N.* Y. 186, f° 482).

(2) T. V. 224, V. aussi, IV, 73 l'agréable historiette consacrée à l'archevêque de Paris logé lui aussi au cloître Notre-Dame. Des Réaux a conservé, dans ses *ms*, plusieurs pièces satiriques contre lui. *B. L. R. ms.* n° 673, f° 66 v°, 67 v°.

funéraire de Voiture. C'était, à son avis, vengeance de jaloux. Sarasin avait toujours enduré avec peine la faveur de l'épistolier à l'Hôtel de Rambouillet et à l'Hôtel de Condé (1). Hélas! on avait fait bien du mal à Voiture depuis sa mort. Pinchesne avait publié une édition pitoyable de ses *Œuvres*, aidé dans sa tâche traitresse par Chapelain et Conrart (2).

Ménage écoutait Des Réaux d'un air distrait. Ses propres déceptions l'intéressaient bien davantage que le tort fait à la mémoire de Voiture. Il se plaignit encore de Retz. D'être à ce brouillon, cela lui avait fait enlever par Mazarin une prébende d'Angers. Le cardinal l'avait donnée à Gabriel Boislève, l'un de ses suppôts. Ah! Mazarin savait récompenser le zèle de ses fidèles! Ne venait-il point de coiffer de la mitre ce Boislève, digne tout au plus de parader sur le Pont Neuf en costume de bateleur?

Des Réaux fut stupéfait d'apprendre cette nouvelle. Peu de temps auparavant, Marigny le vaudevilliste avait publiquement souffleté ce clergeon. Tout Paris s'était amusé de voir le souffleté intenter un procès au souffleteur. Un évêché pour un soufffet : cela était bien payé! Il indiquerait ce moyen à l'abbé Tallemant.

Il quitta Ménage toujours courroucé. Il traversa la presse des frondeurs qui encombrait les antichambres du coadjuteur. En passant, il jeta un regard mélancolique à l'ancien logis de Lhuillier le cynique; Cha-

(1) T. V, 291 a consacré une historiette à Sarasin et parle (p. 299) de la *Pompe funèbre*. V. aussi, III, 43. Il conservait, dans son *Recueil de Grand papier* la *Pompe funèbre* et le *Mauvais Poète* et d'autres pièces de Sarasin dans son *Gros Recueil*. V. également *B. L. R. ms.* n° 673, f^es 6, 47, 52 v°, 68.

(2) T. III, 64.

pelle y vivait seul maintenant. Lhuillier n'était plus revenu de son voyage en Orient.

— Il n'y a jamais eu que lui au monde, pensa Des Réaux, qui se soit fait conseiller à Toul pour aller mourir à Pise.

Cependant, en regagnant son domicile, Des Réaux songeait à l'aventure de Boislève. Vraiment le Mazarin se moquait du public. Pour peu qu'il gouvernât la France pendant quelques années encore, tous les diocèses auraient un escroc pour évêque. Il fallait, par la peur du ridicule, l'arrêter en si belle tâche. Jusqu'à l'heure, lui, Des Réaux, s'était contenté de haïr le custode de la Reine. Maintenant il sentait le désir de le combattre...

Réfugié dans son cabinet, il écrivit cette chanson caustique :

Le cardinal Mazarin
Fait Boislève évêque enfin,
Voyez le choix exemplaire !
Lère la, lère lan lère,
Lère la, lère lan la.

Si ce fripon, si ce fat
Est pour un soufflet, prélat,
Qu'eussent fait les étrivières !
Lère la, lère lan lère,
Lère la, lère lan la.

Peut-il en sa dignité,
Nous prêcher la vérité,
Lui qui fut toujours faussaire ?
Lère la, lère lan lère,
Lère la, lère lan la, etc... (1).

(1) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 48. Comme toutes les pièces écrites par lui, Des Réaux a signé celle-ci, qui paraît être restée inédite dans

Le lendemain il s'efforcerait de répandre, dans les milieux frondeurs, ces rimes acerbes. Satisfait de son œuvre, il alla rejoindre Mme des Réaux et Mme de Lestang qui, dans le jardin de l'hôtel, poussant à clochepied un caillou, apprenaient aux enfants le jeu de la marelle...

ses *ms.*, de ses initiales : *D. R.* Vers la même époque, il écrivit, contre les musiciens italiens du cardinal, « pitoyables » à son avis, ce madrigal (p. 68), également signé *D. R.* dans le même *ms* :

Renvoyez tous ces piailleurs,
Cardinal, ils font tort à votre politique.
Quels Mazarins, oyant cette musique,
S'empêcheraient d'être frondeurs?

CHAPITRE IV

Tout entière agitée maintenant par des factieux, la province n'offrait plus de sécurité aux voyageurs. Les Parisiens n'osaient s'y rendre pour leurs affaires. Les possesseurs de châteaux ou de domaines se demandaient avec inquiétude quel destin subissaient leurs terres et leurs fermiers. Des Réaux craignait d'apprendre l'incendie et le pillage du Plessis-Rideau. Déjà, sa belle-sœur, Mme de Lestang, déplorait que les bandes de M. le Prince eussent dévasté ses propriétés (1).

La capitale vivait aussi dans la terreur. M. le Prince y était venu, cherchant à recruter une armée. Aidé par le triste roi des Halles et vingt autres seigneurs encanaillés, il avait livré le combat du faubourg Saint-Antoine. A cette heure, il voulait contraindre la ville à se déclarer pour lui et provoquait une assemblée des notables. Jamais la situation n'était apparue si grave.

Des Réaux s'était enfermé dans sa maison, prêt à

(1) T. VII, 527.

résister par la force aux pillards. Mais le faubourg Saint-Germain, hors de la ville, demeurait calme. Mme des Réaux était de nouveau enceinte et, cette fois, ne songeait point à la danse.

Tout le jour Des Réaux occupait son temps à ranger ses papiers, à classer ses notes, à lire. Une profonde mélancolie l'étreignait. Les semaines qui venaient de s'écouler lui avaient apporté de pénibles nouvelles. Son vieil ami, Le Pailleur, était mort dans l'ermitage de Montfort où il s'était retiré après la disparition de la maréchale de Thémines (1). Le marquis de Rambouillet avait aussi quitté ce monde, laissant sa femme dans un grand embarras financier et si chagrine, dans son hôtel abandonné de tous, que rien, hors sa petite fille, ne paraissait plus la divertir (2). Montausier et Julie d'Angennes, fidèles au roi, la lui avaient confiée, en rejoignant leur gouvernement de Saintonge où, combattant ses anciens amis, La Rochefoucauld entre autres, le marquis venait d'être grièvement blessé (3).

Un autre homme, voisin de Des Réaux au faubourg Saint-Germain, Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, était mort également, qui maintes fois l'avait amusé par ses extravagances. C'était un poète de l'ancienne cour. Il avait exercé, pendant quelques années, la charge de précepteur de Louis XIII. Libertin endurci, il avait longtemps mené bonne vie

(1) Mort en 1651. Des Réaux lui dut en partie les anecdotes des historiettes de Porchères-Laugier, du vicomte de Lavedan et de d'Hozier.

(2) Le marquis mourut le 26 février 1652. Sur cette mort, v. T. II, 482, 485.

(3) V. notre livre : *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912, p. 459.

de débauche. Des Réaux évoquait le bonhomme, petit et sec, le visage étrangement déparé par des yeux vrillés « de cochon », toujours habillé à sa mode de chausses à bandes, d'un pourpoint en peau de senteur à manches de satin de la Chine, et portant au col une chaîne de paille. Combien de fois l'était-il allé rejoindre dans sa maison bizarrement ornée de festons et de lacs d'amour donnant sur un jardin délicieux où l'on parvenait par un souterrain ?

Le mythologie avait troublé sa cervelle au point que, dans ce jardin où Ninon de Lenclos venait parfois jouer du luth avec ses grâces de déesse, il obligeait la Du Puy, sa maîtresse, à se travestir en Syrinx ou en Daphné, la pourchassant tour à tour sous les déguisements de Pan ou d'Apollon (1).

Des Réaux avait assemblé tout un dossier sur cet original. Il le parcourait sans joie, lorsqu'un laquais

(1) T. I. 341 lui a consacré une historiette où il indique leur commerce. Il situe sa maison rue des Marais. Les actes confirment cette adresse et les faits d'ordre intime contés par notre chroniqueur. V. *Déclaration par Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, portant que l'acquisition par lui récemment faite d'une ferme, jardin et terres à Vareddes, près de Meaux, et au terroir de Meaux, a été et est au profit de Marguerite du Puy, sa filleule 12 décembre 1642 ; Contrat de mariage de Nicolas Vauquelin, seigneur des Rebours, et Marguerite du Puy en présence de Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, oncle du futur époux, 17 octobre 1641 ; Donation par Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, Hercule de Vauquelin, sieur des Yveteaux, son neveu, de la terre et seigneurie de Sassy en Normandie, 27 décembre 1644 ; Accord entre Hercule Vauquelin, sieur des Yveteaux, maître des requêtes, et Nicolas Vauquelin, seigneur de Sacy et Marguerite du Puy, sa femme, au sujet de l'opposition formée par le dit Hercule tant à la publication des bans qu'à l'insinuation du contrat du mariage des dits Nicolas Vauquelin, et Marguerite du Puy, 27 décembre 1644.* (A. N. Y. 182, f° 363 ; 184, f°s 28, 110, 112). Dans un excellent travail : *Etude sur la vie et les œuvres de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux*, mis au jour pendant l'impression de notre ouvrage, M. Georges Mongrédien a publié ces actes.

lui apporta une lettre d'Angleterre. A la suscription il reconnut l'écriture de son frère l'abbé. Il fut content d'avoir de ses nouvelles. Furieux de n'obtenir point de Mazarin l'évêché souhaité, l'académiste était un jour parti pour Londres on ne savait dans quel dessein. Par inquiétude, pensait Des Réaux. Ç'avait été une étrange sottise que de quitter une révolution pour tomber dans une autre, car Londres, à ce moment, était, comme Paris, en proie aux factions. Au moins à Paris, François Tallemant jouissait-il de ses aises! Il s'ennuyait d'ailleurs là-bas, comme partout. Son ressentiment s'étendait à toute la terre. On lui avait fait injustice. Il déclamait contre la cour, contre Mazarin, contre Ruvigny même, qu'il accusait de n'avoir travaillé, auprès du cardinal, que pour ses propres intérêts (1).

Des Réaux haussa les épaules. Si Ruvigny venait d'être nommé lieutenant général des armées du roi, il le devait à sa bravoure, à son mérite, à son loyalisme, non à de basses intrigues (2). Il avait servi l'abbé avec zèle, mais l'action de certains membres de la famille Tallemant avait gêné ses interventions. Toujours quand le Parlement envoyait au roi des députés chargés de lui présenter ses remontrances, Gédéon II était désigné par le vote de ses collègues. Encore ces temps derniers, Gédéon II avait fait partie de cette caravane qui, traversant les armées ennemies, était allée à Melun demander à Louis XIV le renvoi de Mazarin. Au retour, les ponts étant rompus, il était tombé avec son carrosse dans la Seine. Il n'avait pas volé cette baignade. Jamais Des Réaux

(1) T. VI, 316.
(2) Il fut nommé le 10 juillet 1652.

n'avait vu pareil étourdi, si satisfait de jouer un rôle dans la tragi-comédie de la Fronde. Après cela, le maître des requêtes s'étonnait, lui aussi, de n'obtenir point une intendance. Le roi, disait-on, gardait une rancune mortelle à tous les sujets qui obligeaient son front orgueilleux à se courber (1).

Des Réaux continua à ranger ses papiers en rêvant. Un cahier était égaré dans ses dossiers. Il l'ouvrit. Il contenait les poésies de La Sablière. Cette rencontre imprévue fit diverger sa songerie :

Heureusement, se dit-il, tous les membres de la famille ne se montraient pas, comme Gédéon II, férus de politique. Hors Nicolas, le financier, obligé par ses affaires de soutenir le parti de la cour, les Rambouillet s'en désintéressaient complètement. Ils poursuivaient leur carrière amoureuse. La Sablière, depuis son retour d'Italie, s'était laissé empaumer par Madeleine Boyer, femme de Nicolas Cotignon, sieur de Chanvry, conseiller ou Parlement, rencontrée chez une gaillarde, Mme de Courcelles-Marguenat, femme d'un maître des comptes.

Bizarre intrigue. Elle n'avait fait de bruit qu'à son origine, étant encore toute innocente. Mme de Chanvry n'avait pu en effet, s'empêcher de suivre à la promenade, dès qu'elle l'eut connu, La Sablière, « blondin de réputation ». Tout aussitôt averti, M. de Chanvry avait donné le fouet à sa femme. Les vaudevillistes, chantant cet exploit de mari jaloux, avaient mis dans la bouche de la patiente cette forte promesse :

Jusques à cette heure
Tu n'es pas cocu,

(1) Dubuisson-Aubenay : II, 240 ; T. VI, 253

Mais tu le seras, je meure!
Mon — vengera mon —

Puis tout avait semblé s'apaiser. Chanvry, considérant la leçon comme profitable, s'était endormi sur ses deux oreilles. Les amants ne se voyaient jamais en public. Mme des Réaux s'étonna cependant que son frère restât des années entières sans la venir visiter. Quand elle le rencontrait chez son père, il s'empêtrait en des explications embarrassées. Enfin par le vieux financier, confident de La Sablière, on eut le mot de l'énigme.

Mme de Chanvry était jalouse de Mme des Réaux (1), dont la beauté éclipsait son attrait de petite brune piquante. La Sablière lui ayant parlé de sa sœur avec une tendresse trop ardente, elle lui avait défendu de la voir. En échange de ce vrai sacrifice, il jouissait de la dame. Il avait loué une maison contiguë à la sienne dans cette rue de Vaugirard située tout au fond de la paroisse Saint-Sulpice. Par un trou pratiqué avec adresse, il descendait dans une grande armoire scellée à la muraille et dont Mme de Chanvry conservait la clef, pour préserver, disait-elle, du vol des laquais, ses succulentes confitures. Ainsi, toutes les nuits, sans crainte des racontars, la bonne dame se vengeait avec délices du traitement barbare imposé par son mari (2).

Pendant ce temps, un frère cadet de La Sablière, Henri, sieur de Chavannes, dans la même paroisse

(1) « Une des plus belles femmes de Paris », écrit encore (V. 394) Des Réaux de sa femme.

(2) T. V, 394. Cette aventure de La Sablière ne figure pas à la table des *Historiettes*.

Saint-Sulpice, rue du Vieux-Colombier, tentait de le remplacer dans les bonnes grâces de Mme de Gondran (1). Mais il n'y parvenait guère. Ce bon garçon n'offrait pas un ragoût suffisant à la délurée. Elle s'en moquait avec quelques autres matois, l'obligeant à avaler, pour l'amour d'elle, du chicotin, pulpe amère de la courge sauvage.

Des Réaux se souvenait avec regret de cette charmante Lolo dont il baisait galamment les mains au temps de son adolescence. Combien elle avait changé! Seuls les Bigot, ses parents, ces gens si nombreux, si cérémonieux, si visionnaires que l'abbé Tallemant avait surnommé leur famille « la maison d'Autriche », l'admiraient encore. Hélas! elle n'était guère admirable. Tous les vices semblaient à cette heure assemblés en elle. Contre l'assaut des galants enfiévrés, Gondran avait longtemps lutté, jetant à la porte les plus insolents. Puis il avait abandonné la partie, noyant dans le vin sa jalousie. On disait qu'à cette heure, incommodé par des dépenses excessives, il acceptait les cadeaux.

Sa maison était pareille à un bouge. La Sablière y conduisait tous les fous qu'il rencontrait en chemin. N'ayant pu faire d'Hercule de Lacger, sieur de Massuguiez, qui le suppliait de l'introduire chez Ninon (2), un amant de la demoiselle, il l'amena chez Mme de Gondran. Mais ce Gascon, malgré son astuce, ne fut

(1) Mme de Gondran paraît avoir habité le faubourg Saint-Germain, par. Saint-Sulpice, non loin de Des Réaux. Elle y habitait encore le 6 mai 1671, vingt ans après la mort de son mari, comme en témoigne une donation d'elle et d'Augustin Galland, seigneur de Frières, son fils, à Anne Barbier, leur servante, d'une rente viagère de 200 livres tournois (*A. N. Y.* 224, f° 104).

(2) *B. N. ms.* n° 19145, p. 121 v°, Epître de Lacger à La Sablière. V. aussi, p. 146.

pas de taille à combattre dans cette lice et faillit recevoir frottée de bâton.

Les coquets qui se disputaient la belle étaient, en effet, gens peu enclins à la patience. L'abbé de Romilly la tâtait en public et, sans vergogne, quand elle lui montrait quelque froideur, il lui reprochait ouvertement ses présents de points de Gênes et de jupes. Aux comédies scandaleuses avait succédé, comme on pouvait s'y attendre, la tragédie. Le marquis de Sévigné avait pénétré à l'hôtel de Gondran à l'instant où le chevalier d'Albret y attendait son tour de félicité. Les deux badins tout de suite se haïrent. Plus souple, plus séduisant, plus habile, Sévigné l'emporta et railla son rival. L'autre le provoqua. Ils se battirent. Sévigné fut tué (1).

Des Réaux plaignait la veuve, cette charmante Sévigné que, personnellement, il eût cent fois préférée, pour son esprit, ses mille qualités, à cette Gondran transformée en maritorne par trop de débauches et de goinfreries. Tandis que la veuve cachait son chagrin dans l'ombre, l'autre continuait, tranquille et souriante, son désordre. Elle s'adonnait maintenant au vin. Elle devenait grossière. Un jour, reçue chez Mme d'Ombreval, elle donna « un grand coup de cul dans le derrière de M. d'Ombreval », avocat général à la cour des aides, disant :

— Il faut bien faire connaissance !

Le marquis de La Case, à cette heure, était son amant et l'on voyait autour d'elle toutes sortes de femmes étranges, comme Mlle de Pons, fille de la reine, illustrée par ses dissipations, ou comme Mme de Souplicourt,

(1) T. V. 472 et s. Conrart : *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, 1838. p. 592 et s., confirme Tallemant.

« la dame à la couleuvre », une folle que l'abbé de Romilly montrait comme sa dernière conquête (1).

Sur Mme de Gondran, Des Réaux pouvait écrire un volume énorme. Ils se demandait si tant d'ignominies valaient la peine d'être conservées. Il partageait l'avis de Conrart : une telle femelle déshonorait le parti protestant.

Il passa ainsi plusieurs mois, remuant les souvenirs, paperassant avec ennui, allant de temps à autre aux nouvelles. Il s'indigna quand il apprit le massacre des notables à l'Hôtel de Ville. Il exécra M. le Prince d'avoir livré Paris au pillage et à l'anarchie.

Heureusement la lassitude du désordre avait gagné la bourgeoisie et le peuple. Bientôt M. le Prince était contraint, par son impopularité, à gagner les Flandres. Le Parlement convia le roi à rentrer dans la ville où la multitude le reçut avec des transports de joie.

Impitoyable, la répression commença. Retz, devenu cardinal, confiant dans son caractère sacré, était demeuré paisible dans son cloître Notre-Dame. On l'y arrêta et on l'enferma au donjon de Vincennes.

(1) Le contrat de mariage de Françoise de Tourville, veuve de François de Saint-Blemont, seigneur de Souplicourt, demeurant au chateau de Souplicourt, pres Amiens, et de Rene de Laillier, en date du 14 fevrier 1656, decouvert par nous (*A. N. Y.* 212, f° 55 v°), nous a permis d'identifier cette personne inconnue de Monmerqué et de voir que plusieurs faits de son historiette sont exacts. Sur Mme de Gondran, V. V. 469 et s. Nicolas Bigot, sieur de La Honville, ne rompit point avec sa fille, malgre les débauches de celle-ci. Son affection était aveugle. Il la chargeait parfois de ses affaires. (*B. N. Mélanges Colbert*, t. 116, f° 37, *Nicolas Bigot à Colbert*, 2 *juin 1663*). Gondran mourut en 1653. Après sa mort, sa femme vaqua elle-meme a ses operations financières. V. *Transaction entre Charlotte Bigot, veuve de Thomas Galand, sieur de Gondran, et Jean André, procureur de Jean-Antoine Thomas*, 1er *mai 1658* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*).

Les magistrats, coupables d'avoir mené la bataille contre l'autorité royale, furent destitués. Condé fut condamné à mort, Gaston d'Orléans exilé à Blois. Mademoiselle et toutes les brouillonnes durent fuir le théâtre de leur politique galante. Après quelques mois de disparition volontaire, Mazarin, rappelé par Louis XIV, était rentré à Paris triomphant.

On respirait. La sérénité succédait à l'inquiétude. Comme si Mme des Réaux souhaitait donner à son mari la certitude qu'il pouvait désormais reprendre le cours de sa vie normale, elle mit au monde une seconde petite fille (1). Des Réaux voulut baptiser cette petite fille sous le nom d'Angélique, en souvenir peut-être de cette cousine aimée dans son enfance et qui reposait dans le cimetière voisin des Saints-Pères.

Sa double maternité assagissait Mme des Réaux. Elle entrait dans sa vingtième année, ayant déjà savouré tous les plaisirs de la vie, soucieuse d'ordre et d'honnêteté. Elle refrénait maintenant d'elle-même sa coquetterie naturelle. Des Réaux retirait d'elle toutes les satisfactions de l'esprit et du cœur. De plus en plus son choix le ravissait. Contempler sa femme lui procurait un plaisir toujours renouvelé. Aucune autre n'était plus belle.

Sans doute lui avait-il confié son intention d'écrire quelques mémoires et d'en prendre la matière parmi les compagnies qu'ils fréquentaient d'ordinaire. Elle ne s'étonnait donc nullement, connaissant au surplus, son goût de la conversation et son amour de la litté-

(1) Date de naissance inconnue. Elle fut baptisée le 1er décembre 1652. Parrain : Nicolas Bambouillet ; marraine : Marie Rambouillet, femme de Pierre Tallemant, grand-père et grand'mère. *Bibl. de la Société de l'hist. du protest. français. Manuscrits. Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant* : Jal : *op. cit.*, art. *Tallemant*.

rature, qu'il la laissât parfois seule au logis. Se sachant aimée, elle ne demandait pas davantage.

Les événements n'avaient pas permis jusqu'à l'heure à Des Réaux de parcourir cette paroisse Saint-Sulpice où il avait installé son ménage. C'était une des plus riches parmi celles qui s'étaient fondées hors les murs de Paris. Longtemps, dans le passé, surnommée la « petite Genève », elle avait été un fief des protestants. Maintenant les catholiques paraissaient y dominer. Le curé Jean-Jacques Olier y faisait une intense propagande, y bâtissant une énorme église, agrandissant le séminaire où il formait des prêtres fanatiques à son exemple (1). L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Henry de Bourbon, duc de Verneuil, ne le secondait guère dans ses desseins pieux. Ce coquet, amateur de femmes, de tableaux et de chiens, dirigeait son abbaye avec plus d'ardeur pour les revenus que pour les devoirs d'église ; mais il déléguait les pouvoirs de sa juridiction ecclésiastique à un fripon, le capitaine Beausoleil, son bailli (2) et à un singulier satirique, Antoine Furetière, son procureur fiscal. Le premier, dont les femmes du faubourg connaissaient

(1) Les documents originaux sur Jean-Jacques Olier étant rares, nous signalons l'importante pièce suivante : *Déclaration de Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice, demeurant au presbytère de Saint-Sulpice, d'Antoine Ragné du Poussé, prêtre, docteur en théologie, demeurant au séminaire de Saint-Sulpice et d'Antoine Damiens, prêtre, demeurant en la communauté des prêtres habitués de Saint-Sulpice, relative à l'acquisition par eux faite d'une grande maison, d'un jardin et de deux petites maisons à Saint-Germain-des-Prés, vis-à-vis la rue Saint-Sulpice et en la rue du Vieux-Colombier pour le Séminaire de Saint-Sulpice, 18 avril 1649* (*A. N. Y.* 186, f° 458 v°).

(2) T. chaque fois qu'il en parle, l'appelle « un fripon ». V. V, 7; VI, 41, 42, 189. Charpentier : *Dialogue de M. D[espréaux] de l'Académie françoise, et de M. L[e] M[aistre], advocat en Parlement*, nous révèle les noms du bailli et du procureur fiscal. Des Réaux dut connaître Furetière au faubourg.

la vigueur au déduit, assistait volontiers le curé en condamnant comme un sourd, sans écouter les parties.

Si les huguenots enduraient souvent la malveillance de Jean-Jacques Olier, ils achetaient par contre aisément la conscience vénale du bailli (1). Ils formaient encore, malgré les persécutions de l'un et les violences de l'autre, des groupes importants dans la paroisse. Rue Princesse, la maison de Charles Drelincourt, le ministre les réunissait souvent (2). Des Réaux allait y entendre les prônes que faisait le vieux controversiste avec son terrible accent de province. On y bavardait fort. Là, comme au Temple, le jeune écouteur recueillait des anecdotes sur les religionnaires illustres, les morts même, Gaspard III de Coligny, duc de Chatillon et Anne de Polignac sa femme, entre autres, dont l'histoire lui paraissait digne d'être conservée.

Parfois le vieux maréchal de La Force, tout chevrotant, y montrait son visage ridé. Des Réaux l'avait rencontré jadis, au temps où, octogénaire déjà, il s'efforçait de conquérir Mme d'Harambure. Il se demandait toujours si le barbon ne venait point dans ces assemblées pour y chercher femme nouvelle, après en avoir enterré trois. Sans emploi maintenant, l'âge lui défendant de courre le cerf, le duc voyait

(1) Sur J.-J. Olier, V. Bayle : *Dictionnaire*, art. *Aubertin*.

(2) Charles Drelincourt paraît avoir toujours habité la paroisse Saint-Sulpice. Son contrat de mariage avec Marguerite Baulduc, en présence de Jean Mestrezat, ministre, daté du 6 avril 1623, lui assigne, comme demeure, une maison de la rue des Marais. Une donation faite par lui et Marguerite Baulduc à Henri Drelincourt, ministre, leur fils, d'une rente de 66 livres et d'une somme de 4.800 livres, en date du 23 octobre 1663, lui attribue, comme adresse, la rue Princesse (*A. N. Y.* 163, f° 382 v° ; 204, f° 149).

dans le mariage le seul recours contre l'ennui. On disait que maintes pécores, pour jouir du tabouret à la cour, lui avaient offert de l'épouser.

Pendant les derniers soubresauts de la Fronde, il s'était déclaré pour M. le Prince. Le beau guerrier ! pensait Des Réaux, le regardant avec curiosité. Il ne pouvait plus monter à cheval. Personne n'avait aussi peu que lui « l'air du monde ». En son jargon, il disait : « ils allarent, ils mangearent, ils frapparent » (1).

Il commençait à radoter et fatiguait vite Des Réaux. Quand celui-ci avait tiré de lui quelques histoires du temps d'Henri IVe, il quittait la morose maison de M. Drelincourt. Parfois, cherchant fortune, le nez au vent, il rencontrait quelque goguenard du Palais d'Orléans, venu en mission à Paris et qui le menait rue de Vaugirard, à l'extrémité de la paroisse. Là, la Fronde avait fait de grands ravages. Gaston d'Orléans exilé vivait au château de Blois. C'était grand dommage. Seule la présence de ce prince parvenait, jadis, à animer ce quartier maussade. Le chapeau sur l'oreille, les mains dans les poches, sifflant toujours quelque air à la mode, il conduisait vers la joie une bande de furieux épicuriens dont les bourgeois redoutaient les prouesses.

« L'esprit page » dominait en son palais. Quiconque y jouissait d'un peu de cervelle n'y pouvait subsister

(1) T. a consacré une historiette au duc de la Force et une autre aux Chatillon. Ces derniers, morts, le mari en 1646, la femme en 1651, habitaient rue du Four, par. Saint Sulpice (*A. N.* Y. 185, f° 93). Isabelle-Angélique de Montmorency, duch. de Chatillon, leur belle-fille, habitait « près la Charité », par. Saint-Sulpice (*A. N.* Y. 189, f° 398 v°). T. en parle de-ci, de-la. Le marquis de Langey, autre huguenot auquel Des Réaux porta une attention particulière, marié en 1653 à Marie de Saint-Simon (contrat du 1er février, *A. N.* Y. 189, f° 453 v°) habitait rue de Seine, même paroisse.

huit jours. Pour rire plutôt que par ambition personnelle, Monsieur avait sans cesse comploté la ruine de l'État. Ses officiers semblaient choisis parmi les hôtes des Petites-Maisons. Des Réaux se souvenait de quelques-uns d'entre eux, de Clinchamp notamment, un fripon que Gaston aida, sachant qu'il lui escroquerait tout son bien, à empaumer une riche héritière; de Patrix aussi, bon poète et bouche friande; de Sauvage surtout, le plus étonnant farceur qui ait jamais paru sur ce théâtre de la bouffonnerie (1).

Rue Neuve Saint-Lambert en face du palais d'Orléans, l'Hôtel de Condé avait aussi perdu son animation d'autrefois. Mme la Princesse douairière, dont la vie avait été embaumée par tant d'amoureuses intrigues, était morte pendant la Fronde. Mme la Princesse la jeune végétait on ne savait dans quel château de province, élevant son fils Henri-Jules et quasi sans nouvelles de son mari combattant maintenant la France au profit des Espagnols (2).

Seul dans ce coin de Paris, le petit Luxembourg conservait un peu de vie. Mme d'Aiguillon y logeait en compagnie de Mme du Vigean qui, pour l'amour d'elle, s'était faite, quittant mari et enfants, son intendante, sa secrétaire, sa garde-malade. On médisait fort sur

(1) T. a consacré des historiettes à Gaston d'Orléans, à Sauvage, à Clinchamp. Il parle de Patrix dont il conservait les vers dans ses manuscrits (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 7, 136 v°). Gomboust marque sur son Plan la situation de l'Hôtel d'Orléans, rue de Vaugirard. Patrix y habitait. Il possédait, rue des Fossés, par. Saint-Sulpice, une maison dont il fit don, le 19 février 1664, à son fils Pierre (*A. N. Y.* 205, f° 93).

(2) T. a consacré une historiette à Mme la Princesse douairière, connue par lui à l'Hôtel de Rambouillet. Il eut l'intention d'en écrire une sur Mme de Longueville, mais ne le fit point. D'autres historiettes (Chevalier de Boquelaure, Liance, etc.) proviennent du milieu Condé.

l'intimité des deux femmes. Les vaudevillistes n'avaient pas pardonné à la duchesse d'avoir, avec une violence d'amoureuse, soutenu les intérêts de son oncle le cardinal de Richelieu. Ils vilipendaient encore cette recluse adonnée maintenant aux œuvres pies, avide de biens temporels, soutenant contre les Condé un terrible procès où l'invective remplaçait l'argumentation (1).

Des Réaux ne la rencontrait presque plus à l'Hôtel de Rambouillet que Mme du Vigean avait aussi déserté, oubliant les douces liaisons de jadis, tout un passé charmant de bavardages et de rires. Il n'osait se risquer dans sa retraite pleine de moines et d'abbés. Boisrobert d'ailleurs l'en avait dissuadé. Elle laissait les profanes prendre racine dans son antichambre et les recevait d'un air bougon qui déconcertait les plus audacieux.

La paroisse surabondait de ces dévotes à qui l'âge avait rendu l'austérité. Elles étaient maintenant toutes à Dieu, les hommes ne voulant plus d'elles. Par des donations aux monastères et aux hôpitaux, elles pensaient racheter les erreurs de leur existence trop galante. L'une d'elles intéressait surtout Des Réaux. Elle se nommait d'un nom bien approprié à la créature, la comtesse de Vertus. Elle était sa voisine, rue du Bac. Il la voyait passer toute modeste main-

(1) T. a longuement parle de Mme d'Aiguillon et de Mme du Vigean connues à l'Hotel de Rambouillet. Le petit Luxembourg, rue de Vaugirard, paroisse Saint-Sulpice, avait été donné, par acte du 28 juin 1627, au cardinal de Richelieu par Marie de Medicis. Richelieu, à son tour, le 25 avril 1639, en fit don à sa nièce (A. N. Y. 167, f° 234 v° ; 179, f° 306) Mme du Vigean, comme paraît le préciser Tallemant, devait l'habiter avec la duchesse. Une donation pieuse, faite par elle à l'hôpital général de Paris, le 23 août 1657, donne son adresse rue de Vaugirard (A. N. Y. 194, f° 396).

tenant, sous son voile de veuve. Mais par Bautru et par quelques autres de ses amants, il connaissait ses aventures. Pibrac, le faiseur de quatrains, dans les temps anciens, lui avait ironiquement écrit :

Qui te pourrait, Vertus, voir toute nue...

Beaucoup avaient goûté ce plaisir rêvé par le poète, bien que le comte de Vertus eût fait assassiner l'un d'eux pour éloigner les convoitises des autres. A cette heure, elle écrivait, pour se donner quelque lustre d'esprit, des lettres et les répandait dans la société. C'étaient, affirmait-on, copies de celles que ses amants lui avaient adressées. Mme de Montbazon, sa fille, tenait d'elle son ardeur aux exploits d'alcôve ; mais leurs chiens ne chassaient pas ensemble. La vieille retraitée jalousait la coquette en activité d'amour. Celle-ci, Des Réaux la connaissait depuis longtemps. Maintes fois, pendant la Fronde, il l'avait retrouvée, solide et belle comme Pallas-Athéné, chez son voisin le président Tambonneau. Le roi l'avait aussi exilée (1). Le roi, disaient avec accablement les blondins, supprimant délibérément la galanterie, avait chassé toutes les beautés.

Mais Des Réaux savait bien que toutes les beautés sages vivaient encore coitement dans leurs demeures. Il en trouvait la preuve en regagnant son domicile au soir de ses promenades à travers la paroisse. Mme des Réaux l'y accueillait toujours avec son doux

(1) T. IV, 452 et s., a consacré des historiettes à tout le groupe des Vertus et des Montbazin. La comtesse de Vertus a successivement habité la rue du Bac et la rue Saint-Dominique, par. Saint-Sulpice. Sur ses adresses et ses donations pieuses, V. *A. N. Y.* 188, fos 121, 150, 225 ; 189, fos 81, 96 vo ; 190, fo 301 vo ; 191, fos 38, 106, 150 ; 192, fo 390 vo.

sourire. La petite Anne-Elisabeth des Réaux, maintenant âgée de cinq ans, babillait comme un oiseau et s'installait sur les genoux de son père pour le caresser de ses mains minuscules.

Un soir, Des Réaux, en rentrant, l'aperçut juchée sur les épaules de Gédéon II Tallemant et jouant au cheval de bataille. Le maître des requêtes et sa femme étaient venus faire leurs adieux à leurs cousins. Ils préparaient leur départ. Mazarin avait consenti, non sans hésitation, à leur donner l'intendance du Languedoc. Renseigné dans son exil par ses suppôts, il ne pardonnait pas à Gédéon II de l'avoir traité d'escroc. Mais enfin, par l'entremise de Lionne, la paix s'était faite. Le roi agréait le choix du ministre.

Les deux époux n'emmenaient pas leurs enfants. Ils les laissaient en pension à des personnes qui en prendraient soin. Gédéon II ne cachait pas sa joie de reparaître en représentant du roi dans cette province où jadis, simple conseiller à la cour des Aides de Montpellier, il avait suscité, par ses galanteries et son luxe, l'admiration publique. Il énumérait ses achats. Sa Majesté aurait en lui un agent digne de la couronne. Il s'en allait, en effet, comme un héros de roman, avec « un train de Jean de Paris » (1).

Avant de venir jusqu'au lointain quartier du Pré-aux-Clercs, il était passé rue des Fossés-Montmartre, chez Pierre Tallemant. Le vieux financier justement se disposait à convoquer Des Réaux auquel il avait quelques communications à faire. Gédéon II s'était chargé de la commission.

Après quelques fanfaronnades, celui-ci regagna,

1) T. VI, 253.

tout épanoui, son carrosse. Des Réaux regardait avec mélancolie le véhicule s'éloigner. Son cousin, pensait-il, renouvellerait, par ostentation, ses folies dans cette province où il se rendait si joyeusement. Il en reviendrait définitivement ruiné.

Il se demanda quelle raison déterminait son père à l'appeler auprès de lui. Cela l'inquiéta. Le lendemain, dès le petit matin, il se fit conduire rue des Fossés-Montmartre. Dès l'antichambre, il rencontra l'abbé Tallemant, le visage renfrogné. Il crut qu'un malheur était survenu dans la maison. Il l'interrogea. L'abbé était rentré d'Angleterre depuis quelques jours, sur les indications de Ruvigny. Profitant des bonnes dispositions de la cour, rappelant que l'académiste avait sans cesse soutenu son parti, le marquis avait obtenu de Mazarin pour son beau-frère le prieuré vacant de Saint-Irénée de Lyon. C'était un bon bénéfice de douze cents écus de rente. Tout autre eût été enchanté de l'aubaine. L'abbé pestait contre le donateur et contre le solliciteur. Il voulait un évêché, non un prieuré. On lui avait encore joué un mauvais tour (1).

Des Réaux tenta de lui préciser quel avantage inespéré il tirait de la bonne volonté de Ruvigny. Ce fut peine perdue. Il n'insista pas. Il avait hâte de rejoindre son père. Le vieux le reçut avec quelque solennité. Il n'avait point de graves nouvelles à lui apprendre. La Fronde avait compromis les affaires de la banque. Il se trouvait gêné. Ayant pris engagement d'honneur

(1) T. VI, 318. Le passage est assez confus. L'abbé, d'après un *Factum* cité ci-dessous, dut avoir ce prieuré vers 1653. La *Gallia christiana*, 1751, IX, 501, donne des renseignements sur les bénéfices de l'abbé, mais ne parle pas de ce prieuré.

de prêter cinquante mille écus au duc de Navailles, il les avait empruntés à l'abbé Tallemant, lui donnant, en échange, un titre de rente auquel il avait bientôt substitué un intérêt d'un sol sur les six sols lui appartenant dans les bénéfices de la maison Tallemant (1). Mais l'abbé manifestait quelque impatience. Il n'entendait rien aux affaires et ne voulait pas y être mêlé (2). En conséquence, pour racheter son intérêt d'un sol, Pierre Tallemant était décidé à vendre des propriétés lointaines gérées avec difficulté, en particulier la terre des Réaux, perdue en Bourbonnais, entre Néris-les-Bains et Montluçon et une autre terre située à Aigues-Mortes, près Bautiran, en Guyenne (3). Des acquéreurs sérieux se présentaient :

(1) *B. N. Thoisy*, 224, f° 490, *Factum pour Me François Tallemant, conseiller-aumonier ordinaire du Roy et prieur de Saint-Irénée de Lyon...* S. D. Cette rente était établie sur les biens d'une Dlle de La Coste. Le transport de rente de Pierre à François Tallemant, en date du 2 janvier 1652, dressé par Le Cat et Le Semelier, n'existe plus dans l'étude Bossy. La vente d'un sol en 6 sols fut faite par sous-seing privé en date du 2 janvier 1652. (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* précité) Les affaires de la banque nécessitèrent, à cette époque, les actes suivants : *Quittance par P. Tallemant, 18 janvier 1652* (*B. L. R. ms.* n° 675, f° 10) : *Accord entre P. Tallemant et autres créanciers de Marc de Canthize : Convention entre P. Tallemant, N. Rambouillet et François Le Comte, avril 1652; Déclaration par Claude Cartier et Daniel Ferry à P. Tallemant; Déclaration par Auguste David à P. Tallemant, mars 1653; Quittance par P. Tallemant à Claude Lelet (?); Quittance par P. Tallemant à François Sercadol; Main-levée par P. Tallemant à Marie de Vérigny, mai 1653* (*Etude Bossy*). V. aussi *Reconnaissance de dépôt de fonds par P. Tallemant à Jean Marcadé, 28 novembre 1653* (*B. L. R. ms.* n° 675, f° 11).

(2) On le voit cependant, en février 1653, passer un bail à Jehan Daguenez (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*).

(3) Le contrat de vente de la terre des Réaux, en date du 20 août 1653 (*M. A. de Me Rillard. E. A. de Me Paul Robineau*), nous apprend que cette terre était affermée à Claude Le Bouyx, marchand tanneur à Montluçon. En avril 1651, Pierre et Paul Tallemant donnent quittance d'un fermage à ce quidam (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*). Le 1er mai 1651, Pierre

Guillaume de Saint-Mesmin, receveur des tailles à Montluçon, pour la terre des Réaux (1), Géraud Salles, bourgeois bordelais, pour la terre d'Aigues-Mortes (2). Il avait cru devoir en prévenir Des Réaux qui tenait son surnom de la première de ces terres.

Evidemment cette question intéressait au plus haut point le jeune homme. On ne le connaissait guère que sous le surnom de Des Réaux. Maintenant seigneur du Plessis-Rideau, il n'avait pas voulu s'attribuer publiquement ce titre. Il ne serait donc, la vente faite, ni seigneur du Plessis-Rideau, ni sieur Des Réaux. Il fallait se prémunir au plus vite pour que la société ne se gaussât point de cet homme dénué au point de n'avoir plus de nom.

Il s'en alla consulter Patru. Cette situation paradoxale amusa beaucoup l'avocat; mais enfin, il donna à son ami les moyens d'en sortir. Le plus simple consistait à obtenir du roi qu'il changeât le nom du Plessis-Rideau en celui de Des Réaux. Mieux valait débaptiser un fief qu'un homme. Moyennant finances, le roi ordonnerait à son chancelier d'opérer la substitution.

Tout de suite, Des Réaux présenta une supplique au roi. Le souverain n'avait aucune raison de contra-

Tallemant père renouvelle le bail de son fermier. Cet acte, porte au répertoire de l'étude Bossy, a disparu du minutier. Le contrat susdit le mentionne également.

(1) Guillaume de Saint-Mesmin devint vice-sénéchal du Bourbonnais. *A. N.* X^{1A} 5914, f° 185.

(2) *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* précité. Contrat de vente passé devant Bataille, notaire à Bordeaux, le 20 septembre 1653, par procuration de P. Tallemant au sieur Pujos, d'une métairie sise en la paroisse d'Aigues-Mortes, près de Beautiran, appelée a Lassan [ou à Lussan] avec tout ce qui en dépend, au sieur Géraud Salles, bourgeois de Bordeaux, pour la somme de 6.000 livres payables dans trois ans lors prochains.

rier son sujet. En juin 1653, il lui accordait satisfaction (1). Dès lors Pierre Tallemant put vendre la terre des Réaux. Il s'entendit aussitôt avec Guillaume de Saint-Mesmin. Le 20 août 1653 cette terre quittait pour toujours la famille (2).

Mais si la famille était diminuée dans le domaine matériel, elle accroissait, par contre, sa puissance dans le domaine moral, car, vers ce temps, Louis XIV, lui conférait un inestimable honneur. Ne voulant pas élever un protestant à la dignité de maréchal de France, il nommait Ruvigny, en remplacement du marquis d'Arzilliers, mort récemment, député général des Églises réformées. Peut-être outrepassait-il ses droits en imposant son choix aux huguenots dont le marquis devenait ainsi l'intermédiaire obligatoire auprès du trône. Ruvigny acceptait la lourde charge dans un esprit de fidélité à la couronne, moins aussi avec la volonté expresse de lutter énergiquement pour le salut de la Réforme (3).

(1) *A. N.* X^1A 8658, f° 235 v°. Monmerqué a publié cette pièce dans *Historiettes*, VIII, 27.

(2) *Contrat de vente de la terre des Réaux* précité. Dans notre premier volume p. 46, nous avons donné des renseignements sur la situation et la contenance de cette terre. Le contrat stipule que l'acquéreur entrera en jouissance « à la » feste de la Saint-Jean-Baptiste prochain ». Le vendeur se réserve le bétail existant dans la propriété à cette date. Conditions de vente : 12.000 livres, dont 2.000 comptant : 4.000 le jour de l'entrée en jouissance de l'acquéreur et remise, en échange, des titres de propriété 6.000 livres garanties par un titre de rente de 300 livres que l'acquéreur pourra racheter en quatre quartiers moyennant intérêts au denier vingt. P. Tallemant prévoit, dans le contrat, la rupture du bail de son fermier. Saint-Mesmin régla les 4.000 livres à la Saint-Jean-Baptiste 1654. Le 7 février 1660, P. Tallemant, sieur de Boisneau, son père étant mort, rendit à Saint-Mesmin sa rente de 300 livres, moyennant une somme de 6.185 livres. (*Etude Paul Robineau*).

(3) Galtier de Larroque : *op. cit.*, p. 75, a publié les lettres patentes du 16 août 1653 et la lettre de Ruvigny aux Consistoires du 22 août 1653. V. aussi, O. Douen : *op. cit.*, I, 200.

Les Consistoires accueillirent favorablement cette nomination. Des Réaux, ayant depuis longtemps reconnu la haute valeur de son beau-frère, ne s'étonna point de sa fortune. Il s'en réjouit. Il alla féliciter l'officier. Puis il retourna à ses occupations de curieux. Or, celles-ci, par leur caractère particulier, concordaient assez mal avec les dignités d'ordre politique et religieux dont la famille venait d'être investie.

Des Réaux suivait, en effet, assidûment les prêches d'un moine augustin, le petit père André. Quiconque, dans le parti huguenot, l'eût vu fréquenter les églises de la paroisse Saint-Sulpice, n'eût pas manqué de dire qu'il préparait sa conversion. Pour l'instant cependant il n'y pensait guère. Il goûtait le burlesque du père André, de même qu'il savourait la fantaisie des farceurs du Pont Neuf. Avec la mine de Tabarin, ce religieux était le bateleur de la chaire. Il ne pouvait s'empêcher de multiplier les gaillardises. Quand il en avait lâché de trop fortes, il se donnait, pour s'en punir, la discipline. Puis, stimulé par on ne sait quel démon intérieur, il en lançait aussitôt de nouvelles.

Les dames lui fournissaient généralement matière de sermons. Leur paresse à fréquenter les offices soulevait son indignation :

— Quand on vous vient réveiller, leur disait-il, Mon Dieu, vous écriez-vous, quelle misère de se lever si matin ! Vous disputez avec votre chevet. Une telle, dites-vous, à votre femme de chambre, je gage que la cloche n'a pas sonné, vous êtes toujours si hâtée ! Il n'est point si tard que vous dites. Hé ! si j'étais là, ajoutait-il, que je vous ferais bien lever le cul !...

Volontiers il les comparait à un pommier posé sur le grand chemin :

— Les passants ont envie de ses pommes ; les uns les cueillent, les autres en abattent ; il y en a même qui montent dessus et vous les secouent comme tous les diables !...

Beaucoup s'étant plaintes que le jeûne les faisait maigrir :

— Tenez, tenez, leur disait-il, montrant son bras énorme et velu, je jeûne tous les jours, et voilà le plus petit de mes membres !...

Cet étrange prédicateur entretenait des choses saintes, du royaume de Dieu en particulier, une idée toute personnelle. Pour lui le paradis offrait l'aspect d'une grande ville :

— Il y a, disait-il, la rue des Martyrs, la grande rue des Confesseurs, mais il n'y a point la rue des Vierges, ce n'est qu'un petit cul-de-sac bien étroit, bien étroit.

Dieu s'y conduisait en brave homme, peu soucieux de majesté. Quand, certain jour des temps très anciens, David s'y présenta, racontait le bon père, Dieu dit, le voyant venir de loin :

— Qui est-ce?

Puis l'ayant reconnu :

— Ah ! c'est mon bon serviteur David. Et ils s'en allèrent à travers le paradis, bras dessus, bras dessous, camarades commes cochons !

Ainsi le bon père donnait à l'histoire sacrée une physionomie familière qui plaisait à son auditoire. Parfois il mélangeait la satire à l'anecdote. Exécrant les Carmes, volontiers il les représentait en situation ridicule. Un jour que le tonnerre était

tombé, sans les blesser, sur une de leurs églises :

— Ah! dit-il, commentant le miracle à ses ouailles, regardez quelle bénédiction de Dieu! Si le tonnerre fût tombé sur la cuisine, pas un n'en eût réchappé!

Pareillement il haïssait les jésuites qui gênaient à cette époque, par leur puissance d'insinuation, le clergé régulier. Il ne manquait jamais l'occasion de les brocarder :

« Le christianisme, proclama-t-il en chaire, est comme une grande salade : les nations en sont les herbes, le sel, les docteurs, le vinaigre, les macérations et l'huile, les bons pères jésuites. Y a-t-il rien de plus doux qu'un bon père jésuite? Allez à confesse à un autre, il vous dira : vous êtes damné si vous continuez. Un jésuite adoucira tout. Puis, l'huile, pour peu qu'il en tombe sur un habit, s'y étend et fait insensiblement une grande tache; mettez un bon père jésuite dans une province, elle en sera enfin toute pleine (1). »

Naturellement Des Réaux n'était point seul à se réjouir aux sermons du petit père André. Toutes les pestes de la paroisse Saint-Sulpice s'y rendaient comme au théâtre. Toujours quand il sortait de l'église, il retrouvait, parmi les fidèles improvisés,

(1) T. IV, 329. A cette époque se rattachent deux faits intéressant la famille Tallemant : 1° Gédéon II Tallemant, Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, Paul Tallemant, sieur de Lussac, Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, François Tallemant, tous cousins germains de Jacques Henry, seigneur de La Maisonneuve, par. de Saint-Seulle en Aunis, par lettre missive le 1er du 10 mars, les 2e, 3e et 4e du 2 mars et le dernier du 26 février, donnent approbation à son mariage avec Renée de Lansère, demeurant au château de Rochefort en Aunis. Ces pièces sont jointes au contrat de mariage du 22 avril 1653 (*A. N. Y.* 194, f° 72). 2° Le cocher et la cuisinière de Pierre Tallemant le père, Charles Havon et Marie Besson contractent mariage. Contrat du 19 juillet 1653 en présence de Paul Tallemant de Lussac (*A. N. Y.* 190, f° 305 v°).

Maximilien de Belleforière, baron de Soyecourt, et François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes (1). Ils se souriaient et se saluaient.

Des Réaux n'aimait guère le premier, illustré récemment par l'enlèvement de la présidente Lescalopier, assez mauvais garçon auquel les vaudevillistes avaient fait une renommée accablante. L'autre lui agréait davantage à cause de son élégance de muguet et de son esprit. Cet homme de cour, ce plaisant « garçailleur » menant vingt intrigues à la fois, ce fol bataillant aussi bien de l'épée que de la langue, savait mille choses. La discrétion n'était pas sa qualité première. Des Réaux, pour entendre sa gouaillerie, l'accompagnait volontiers jusqu'à son domicile, rue de Seine, ne s'y montrant néanmoins que modérément (2).

Il tenait en effet à conserver les sympathies de la duchesse de Liancourt, logée en cette rue et qui haïssait Vardes, accusé d'avoir tenté l'enlèvement de sa belle-fille, Mme de la Roche-Guyon. Mme de Liancourt était pour Des Réaux une amie moins particulière, moins tendre, mais tout aussi attentionnée que Mme de Rambouillet. Il l'admirait de s'être conservée si douce et si pure dans un milieu où tout semblait fait pour la détourner de la vertu. Mariée contre son gré au comte de Brissac, elle ne lui laissa rien prendre d'elle-même, se gardant toute pour Roger du

(1) L'un habita tout d'abord rue Saint-Dominique, puis rue de l'Université (*A. N. Y.* 186, f° 234; 215, f° 84): l'autre était logé rue de Seine (*A. N. Y.* 193, f° 408 : 201, f° 270 v°). T. parle souvent des deux personnages.

(2) T. connut par Vardes maints détails sur les Liancourt dont nous allons parler et sur le président Nicolai dont ce coquet épousa la fille Catherine (Contrat du 19 septembre 1656. *A. N. Y.* 193, f° 408).

Plessis-Liancourt dont elle aimait la grâce fière et fine. On fut obligé de la séparer du rustaud qu'on lui avait donné pour époux et de l'unir à son ami d'élection.

Sa vie fut une longue torture, car le beau Roger, adoré comme une idole, dédaigna vite l'adoratrice, préférant le tripot, les cabales libertines aux délices de l'alcôve conjugale. Sur son fils, lui aussi entraîné de bonne heure par Condé et sa troupe vers l'épicurisme, elle reporta son amour méprisé. A cette heure, ayant perdu ce fils à la guerre, elle s'occupait, disait-on, d'écrire pour sa petite-fille une règle de vie (1). Comme Mme de Rambouillet, elle avait la folie de bâtir et de surprendre ses visiteurs en renouvelant sans cesse les magnificences de ses demeures. Elle avait fait de son hôtel, rue de Seine, inachevé encore, faute d'argent, une sorte de palais des rajahs où toutes les raretés du monde étaient assemblées. Son château de Liancourt, près Clermont-sur-Oise, comptait parmi les plus fastueux du royaume. Perpétuellement son esprit inventif y créait des motifs d'eau nouveaux, des perspectives jardinières inusitées, des raisons de ravir les yeux et d'augmenter l'aise matérielle (2).

Avec les Rambouillet, maintes fois Des Réaux l'avait visité, participant aux collations exquises que l'on y servait. De temps à autre, aux jours où la

(1) *Règlement donné par une dame de qualité à Mme..., sa petite-fille.* 1698. Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt épousa, en 1659, François VII de La Rochefoucauld.

(2) V. notre *Voiture et les années de gloire de l'Hôtel de Rambouillet*, 1912, p. 232. V. aussi, Jean Tremblot : *Liancourt en 1637*, 1920. T. connut particulièrement la duchesse, amie intime de Mme de Rambouillet. Il situe rue de Seine son hôtel. Les actes confirment son dire. *A. N. Y.* 183, f° 271 ; 194, f° 256 v°.

dame, fort âgée maintenant, recevait quelques amis, il se rendait à son hôtel. Ses hôtes, hors Jacques Esprit, l'académiste, fort démoralisé par l'exil de sa protectrice, Mme de Longueville, et cherchant à s'établir en cette maison (1), étaient des voisins de la paroisse Saint-Sulpice. La maréchale de Guébriand racontait des souvenirs de son voyage en Pologne où elle avait accompagné jadis la princesse Marie de Gonzague. Cette ambassade, son mari mort, avait été la grande gloire de sa vie. Elle ne tarissait pas sur le luxe de Wladislas IV et des palatins qu'elle avait rencontrés dans ce royaume du nord (2). Mme Arnauld, reçue par considération pour son mari, Arnauld le carabin, l'un des petits-maîtres de l'Hôtel de Rambouillet, y apparaissait en bandeau de veuve déjà consolée, les mains gantées de gants aux rubans de couleur, couverte de bijoux, affectant des airs de grande dame qui agaçaient la duchesse. Des Réaux, connaissant les prouesses de la péronnelle, fort décriée pour ses galanteries cyniques au temps de son premier mari, le président de la Barre, riait de la voir, avec sa grâce de « grosse servante de cuisine », contrefaire la femme de condition (3).

Parfois le marquis du Vigean et son frère cadet,

(1) *A. N. Y.* 191, f° 183. Le 30 avril 1654, M. de Liancourt donne à Jacques Esprit, rue de l'Arbre-sec, une rente viagère de 300 livres tournois à cause de « l'estime particulière qu'il fait de sa vertu et de son savoir ».

(2) T. consacre une historiette à son mari. Il donne son adresse rue de Seine, adresse confirmée par les actes (*A. N. Y.* 196, f° 102 v°).

(3) Marie Barrin, veuve de Jean de La Barre, seigneur de Nouan, président au Parlement, avait épousé, en 1650, Pierre Isaac Arnauld, mestre de camp général des carabiniers, mort en octobre 1651. (Contrat du 17 janvier. *A. N. Y.* 187, f° 233.) Elle habitait rue du Vieux-Colombier, par. Saint-Sulpice.

M. d'Anguittard, venaient chercher auprès de la duchesse, pitoyable aux infortunes conjugales, les consolations de l'amitié. Tous deux avaient souffert par leurs femmes les misères de l'enfer. L'un était délivré depuis que Mme du Vigean s'était réfugiée au petit Luxembourg, près de Mme d'Aiguillon. L'autre entretenait encore son martyre en Poitou.

Mme d'Anguittard, semblable à une déesse, exigeait de la part de tous vénération fervente. Elle vivait retirée dans sa chambre, en compagnie de son amant, M. de La Vauguyon, quasiment dans les ténèbres, le silence, le mystère. Nul ne la pouvait voir que la nuit, après maintes requêtes et attentes. Ses filles seules étaient admises à la servir par quartier. Si, par aventure, elle allait à la promenade, c'était dans un bois proche de sa maison. Ses gens passaient devant elle portant chaise, carreau, écharpes, coiffes, mouchoirs, tout un appareil destiné à assurer son repos et à la voiler aux yeux des indiscrets.

M. d'Anguittard était si déprimé par cette situation ridicule qu'il apportait à Paris, avec son air de province, une maladresse de gestes dont pâtissaient les objets à sa portée. Chez Mme de Liancourt, les salutations faites, Des Réaux le vit un jour gravement s'asseoir sur un théorbe posé sur une chaise, l'écraser et, en se relevant pour s'excuser, donner de la tête contre une tablette chargée de porcelaines précieuses qu'il réduisit en miettes (1).

Des Réaux, fort mal disposé pour les cocus volontaires, le méprisait franchement. A sa compagnie, en cet hôtel, il préférait celle de Jean-Pierre Camus,

(1) T. VI, 377 et s.

ancien évêque de Belley, qui avait troqué son évêché pour quelques bénéfices et s'était retiré aux Incurables où il soignait les malades. Ce vieux prélat au visage de bouc traînait pourtant avec lui une odeur de misère pénible aux narines du jeune homme. On disait qu'il couchait sur une simple paillasse, à la façon des anachorètes, et qu'il le fallait contraindre à mettre le linge des pauvres pour lessiver son unique caleçon. Mais il était gai, souriant, bavard, un peu bouffon même, ayant été dans le passé un Trivelin de la chaire, mêlant le rire à la morale.

Il venait, le plus souvent à l'Hôtel de Liancourt en sortant de chez sa mère logée, non loin de là, rue des Saints-Pères (1). Il se retirait de bonne heure mais Des Réaux trouvait toujours le temps de lui extorquer quelques anecdotes sur François de Sales, son ami d'autrefois, ou sur le cardinal de Richelieu, son protecteur. Il appréciait davantage son caractère désintéressé que ses œuvres, mille romans moraux écrits à la hâte pour combattre l'influence des romans galants, mille romans tombés dans un juste oubli (2).

Quand Des Réaux quittait la demeure de Mme de Liancourt où la conversation était mesurée, austère même il se sentait ramené vers la gravité. Toujours on y évoquait les doux divertissements d'autrefois à l'Hôtel de Rambouillet avec tant de bons compa-

(1) Une donation de Marie de Contes, veuve de Jean Camus, seigneur de Saint-Bonnet, bailli, capitaine et gouverneur des ville et duché d'Etampes, à Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, son fils, des terres et seigneurie de Chartres-sous-Montlhery, en date du 19 juin 1617, fixe cette adresse. (*A. N. Y.* 185, f° 461 v°.)

(2) T. IV, 146 et s. Il ajoute (p. 147) qu'il avait du bien. Nous avons, en effet, rencontré une donation de l'évêque à Marie de Contes, veuve de Jean Camus, sa mère, en date du 5 août 1626. (*A. N. Y.* 166, f° 292 v°.)

gnons morts à cette heure. Et cela invitait le jeune homme à retourner chez la marquise. Maintenant il y amenait sa petite fille, Mlle des Réaux. Il voulait en faire la compagne de Mlle de Montausier, de deux ans plus âgée et dont on vantait l'esprit éveillé, les fines reparties, le goût pour la lecture et la conversation.

Les deux enfants jouaient à la poupée. On les laissait sous la garde d'une gouvernante. Mme de Rambouillet satisfaisait leur gourmandise, leur assurait, pendant ces heures de récréation, tous les plaisirs de leur âge, puis ramenait Des Réaux avec elle dans quelque pièce de l'hôtel, loin du bruit et des fâcheux. Là, elle l'entretenait de ses tendresses et de ses haines. Comme toutes les personnes âgées, elle se réfugiait dans le passé, le présent ne lui donnant plus de satisfactions. Elle peignait en traits vifs les visages, dressait les silhouettes, dépouillait les âmes, sondait les consciences de mille personnages connus autrefois. Point de méchanceté en elle, mais de la malice, un sentiment très clair des réalités, une grande sagacité d'observation. Elle était une merveilleuse mémorialiste dédaignant d'écrire, contente cependant de savoir que ses propos seraient transmis à la postérité par un esprit digne de ses confidences.

Des Réaux se gardait bien de l'interrompre, sinon pour éclaircir tel détail qui lui demeurait obscur. Il eût écouté indéfiniment ses histoires avec cette attention ardente des enfants pour les contes de fée. Elle ne ménageait pas plus les parents que les étrangers, un maréchal d'Aumont, une Mme du Fargis qu'un Louis XIII, haï pour sa grossièreté et sa puérilité. Des Réaux la trouvait un peu excessive seulement

quand elle entamait le chapitre de ses origines, considérant les Savella, ses ancêtres, comme les plus grands personnages du monde (1).

Généralement Mlle des Réaux ne partageait pas la satisfaction de son père. Elle s'entendait mal avec Mlle de Montausier. Quand il la ramenait au logis, elle se plaignait amèrement que celle-ci, fort vaine, habituée à vivre dans une admiration générale, l'eût traitée en ignorante :

— Elle me voulut persuader que les poupées dormaient effectivement, disait-elle d'un air dépité.

— Voire lui répondis-je, je sais bien que les poupées ne dorment point.

— Je vous assure que si qu'elles dorment ; croyez-moi, il n'y a rien de plus vrai.

— Elles dorment donc puisque vous le voulez !

Mais elle lui gardait rancune de son assentiment forcé. Prenant son père dans ses bras, elle le câlinait, disant :

— Je n'y veux plus retourner ; elle me prend pour une enfant (2).

Des Réaux calmait cette susceptibilité puérile, faisait la leçon, réveillait le sourire chassé par l'irritation. Puis il songeait à tout ce qu'il avait entendu. Il ne s'expliquait pas pourquoi des hommes qui pou-

(1) Les *Historiettes* durent beaucoup à la marquise. Des Réaux l'avoue sans ambages : « C'est d'elle, dit-il, que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit et que j'écrirai dans ce livre ». Nous avons cité plusieurs de celles dont on peut attribuer les éléments à la marquise. Citons encore : Maréchal de Roquelaure, M. de Termes, Princesse de Conty, Mme de Moret, Mme la Princesse, maréchal d'Ancre, Lisette, M. de Guise, Antoine d'Aumont, Pomponne de Bellièvre, Mme du Fargis, maréchal d'Effiat, Louis XIII, La Montarbault et Samois, René Haudessens marquis de Rouillac, maréchal de Saint-Géran, etc...

(2) T. II, 533. V. aussi, II, 532 et s.

vaient comme lui devenir les confidents de cette admirable marquise l'abandonnassent pour des plaisirs médiocres après en avoir reçu mille amabilités. Encore cette fois, Mme de Rambouillet s'était plainte de l'indifférence de Conrart et de Chapelain. Elle les voyait quand par hasard M. de Montausier, toujours en Saintonge, faisait quelque séjour à Paris. Elle les avait dans le passé tenus en maigre estime. A cette heure, elle les méprisait franchement (1).

Que Chapelain affichât une telle attitude, cela n'étonnait nullement Des Réaux. Ce cuistre ne considérait dans la vie que son intérêt. Mais la négligence de Conrart lui paraissait étrange. Quelque motif impérieux devait l'éloigner de la rue Saint-Thomas du Louvre. Il résolut de s'en éclaircir.

Le lendemain il se fit conduire rue Saint-Martin en la demeure de son vieil ami. Il le trouva peinant sur un madrigal qu'il ne parvenait point à terminer. C'était, pour le grave secrétaire de l'Académie, une occupation assez dérisoire, mais tout de suite Conrart lui expliqua quelle importance prenait, en la conjoncture présente, cette petite œuvre. La *Journée des Madrigaux* venait d'être vécue !

Des Réaux regarda Conrart avec étonnement. Il ne comprenait point. Conrart à son tour considéra avec stupéfaction le jeune homme. La *Journée des Madrigaux* n'avait donc pas bouleversé Paris de son retentissement? Des Réaux l'assura que, dans son lointain quartier, les nouvelles, même sensationnelles, parvenaient avec difficulté. Alors Conrart, abandonnant la plume, lui conta l'histoire de cette mémorable journée.

(1) T. III, 274.

Sans doute Des Réaux savait-il que depuis un an environ, un groupe de beaux esprits se réunissaient le samedi, soit chez Mlle de Scudéry, rue de Beauce (1), soit chez Mme Bocquet, soit chez Mme Arragonais, toutes deux logées au Marais, mais plus particulièrement chez la seconde de ces héroïnes. Pellisson, Chapelain, Sarasin, du Raincy, Isarn, Donneville y rejoignaient Mlle Le Gendre, Mme d'Aligre, Mlle Robineau. On s'y divertissait en conversations, lectures, petits vers, galanteries de verbe et de plume. On y servait d'exquises collations. Parfois même, tout le samedi s'en allait en promenades à travers la campagne parisienne.

Or, un samedi, lui, Conrart, voulant donner à Mlle de Scudéry un témoignage d'amitié, lui remit en partant un objet enveloppé dans un papier parfumé. C'était un cachet de cristal où il avait fait graver leurs chiffres entremêlés. Le lendemain Madeleine l'en remercia par un madrigal auquel il répondit par une épître. Un autre madrigal suivit et sa réplique rimée. Entre temps, prenant goût à ces fantaisies de plume, il envoya un cachet analogue à Mme Arragonais. Celle-ci voulut répondre à son amabilité par l'entremise d'un secrétaire. Pellisson, choisi par elle, se

(1) D'après le ms. n° 18795 *B. N.*, daté de 1637, Madeleine et Georges de Scudery habitèrent tout d'abord Vieille rue du Temple. Ils allèrent ensuite habiter rue de Beauce, au coin de la rue des Oiseaux, par Saint-Nicolas des Champs, dans une maison que Madeleine conserva toute sa vie. Le 4 juillet 1654, Georges de Scudery déjà locataire de la maison, passe avec Noel, Charles et Claude Chanlatte, bourgeois, avocat, receveur de l'écu par tonneau de bière à Rouen, frères, propriétaires indivis de ladite maison, un bail de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 300 livres. La maison se compose d'un corps de logis à porte cochère, d'une cour et d'un jardin. Scudéry se charge des réparations locatives et de l'entretien du jardin. (*Etude de Me Lefebvre.*)

déroba, désignant du Raincy comme seul propre à la satisfaire, s'engageant, s'il ne s'exécutait, à le suppléer. Du Raincy s'excusa de ne pouvoir répondre au galant hommage de Conrart ; puis il quitta précipitamment Paris.

Le samedi 20 décembre 1653, la compagnie après avoir tenu cercle chez Mme Bocquet, décida de finir l'après-midi chez Mme Arragonais, absente pour cause d'indisposition. Mme Arragonais réclama à Pellisson le secours promis, Raincy ayant lâchement fait défection. Pellisson demanda délai. Désolée, Mme Arragonais, s'adressant à chacune des personnes présentes, les conjura de ne l'abandonner point en posture d'ingratitude.

Alors un à un, sortis sur-le-champ des cervelles fertiles, les madrigaux naquirent. Tous et toutes présentèrent le leur. Une telle fureur poétique s'empara de la maison que jusque dans l'office, les domestiques, incités à rimer, apportèrent leur collaboration à l'œuvre commune. Cette débauche fit grand bruit sur le Parnasse. A cette heure, quelques escarmouches suivaient la bataille rangée. Le madrigal auquel Conrart s'efforçait de donner figure plaisante était la dernière estocade.

Des Réaux n'avait rien appris de ces merveilles. Il admira la manière délicate dont cette compagnie se divertissait. Il n'avait point jusqu'à l'heure recherché l'amitié de Mlle de Scudéry, rencontrée à l'Hôtel de Rambouillet, chez Gédéon II et dans d'autres maisons. Il savait la pauvre vieille fille sous la domination irritable de Georges de Scudéry son frère, ce matamore nourri par la plume de l'intarissable romaniste et ne rêvant que prouesses d'épée. Il se souciait médiocre-

ment d'affronter la colère d'un pédant qui, jaloux de toute influence, chassait avec brutalité du logis de sa sœur les beaux esprits en humeur de sympathie.

Conrart lui révéla que Georges de Scudéry avait depuis peu délivré sa sœur de sa persécution. Ayant cabalé pour M. le Prince, il avait dû fuir Paris où le roi menaçait de l'emprisonner. Le Samedi prospérait depuis son départ. On y recevait des recrues. On l'y accueillerait avec plaisir. Des Réaux accepta volontiers de s'y rendre.

Ils s'entretinrent ensuite de poésie italienne. Comme Conrart communiquait à Des Réaux deux priapées en langue d'outre-monts insérées dans ses manuscrits, timidement Mme Conrart entr'ouvrit la porte du cabinet. L'académiste fronça le sourcil, allongea sa lippe. Il n'aimait pas qu'on le dérangeât. Il exerçait sur sa maison et, en qualité d'aîné, sur sa famille, une sorte de tyrannie, exigeant obéissance passive.

Redoutant sa colère, Mme Conrart vivement annonça que Philippe Muisson, sieur de Barré, son frère, et Mme de Barré venaient d'arriver pour le dîner. Conrart tout aussitôt modéra son transport. Il ordonna qu'on les fît entrer. Ils taient nouvellement mariés. Des Réaux se rappela que M. de Barré avait éprouvé quelque peine à décider M. Bazin de Bezons, l'académiste joufflu, à lui donner la main de sa fille Madeleine. Il ne s'en étonna pas quand il vit apparaître la charmante jeune femme. Comme « un vrai soleil » elle illuminait la maison de Conrart, parterre de bourgeois aux visages disgraciés.

Tout de suite Des Réaux vit que, si Conrart accordait peu d'attention à son beau-frère, par contre il

avait pris sa belle-sœur sous sa protection arrogante. Un sentiment encore vague, comprit-il en outre, stimulait cette condescendance. Cela ne le surprit point en comparant Mme Conrart, laide comme un mascaron, à Mme de Barré, radieuse de jeunesse. Pourtant il en fut offusqué. Il se promit d'observer cette intrigue. Il adressa quelques compliments à Mme Barré qui y répondit avec finesse. Elle l'intéressa dès lors. Elle lui sembla plus habile que son beau-frère, capable de se moquer de lui sans qu'il s'en aperçut. En la quittant, il emportait avec une précision obsédante le souvenir de son ironique sourire (1). Ce sourire lui avait fait oublier le but de sa visite : savoir quelles raisons éloignaient Conrart de l'Hôtel de Rambouillet ; mais ces raisons étaient claires pour lui désormais. L'académiste préférait à la mélancolique solitude de la marquise la joyeuse compagnie du Marais. Là, maintenant, comme jadis rue Saint-Thomas du Louvre, il « cabalait la réputation ».

Son carrosse en le ramenant traversa le faubourg Saint-Germain et passa devant la maison de Ninon de Lenclos. Il contempla longuement cette maison. Toutes les fenêtres en étaient closes. L'année précédente un scandale y avait éclaté, ameutant les dévotes du quartier. Un prêtre de Saint-Sulpice, en plein carême, avait reçu sur la tête un os lancé par un hôte de la jeune femme. On en avait aussitôt conclu que cette diablesse, soupçonnée de libertinage, mangeait gras pendant que le reste du monde se livrait à la pénitence. Cela avait fait du bruit. Le prêtre insulté n'avait point hésité à témoigner qu'on assassinait dans cette

(1) T. III. 290 et s. Sur Madeleine Bazin, femme de Philippe Muisson, sieur de Barre, V. A. N. Y. 223, fos 426 et 471 vo.

maison les gens dont on éprouvait la lassitude. M. Olier, curé de la paroisse, écoutant la plainte de son subordonné et le murmure des dévotes, avait invoqué la justice du bailli de l'abbaye. Sans l'intervention de puissants protecteurs, Ninon eût été incarcérée.

Elle avait bien mal choisi sa paroisse, pensait Des Réaux. Le comte d'Aubijoux, bon payeur, il est vrai, l'y avait attirée. A cette heure, éprise du marquis de Villarceaux, elle l'était allée retrouver, disait-on, dans le Vexin où un ami commun, Charles de Valliquierville, prêtait assistance à leur tendresse (1).

Cette Ninon dont La Sablière, Chapelle, Charleval, Boisrobert, plusieurs autres, lui avaient vanté l'indépendance de pensée, la culture, la pénétrante intelligence, l'intriguait furieusement. Son esprit plutôt que ses « appas » attirait sa curiosité. Il cherchait un moyen décent de fréquenter sa ruelle sans provoquer la jaserie, lorsque son carrosse entra avec fracas dans la cour de sa maison. Le temps n'était pas venu de connaître la subtile épicurienne. Pour mieux sourire à ses enfants, il chassa l'impure fascination.

(1) T. VI, 6, précise que Ninon habitait alors au faubourg Saint-Germain. Un acte, retrouvé par nous, confirme les propos de Des Réaux sur la bienveillance que Valliquierville témoignait à Ninon. C'est une donation par Paul Jolly, sieur de la Gamacherie, au nom et comme procureur de Charles de Valliquierville, à Louis de Mornay, fils naturel d'Anne de Lenclos et de Louis de Mornay, marquis de Villarceaux, d'une rente de 246 livres, 13 sols, 4 deniers tournois. En cas de décès de Louis de Mornay, la rente retournera par moitié au donateur « et l'autre moitié appartiendra à ladite demoiselle Anne de Lenclos, mère dudit Louis de Mornay, en cas qu'alors elle ne soit ni religieuse, ni novice, ni décédée », 17 août 1657 (*A. N. Y.* 194, f° 444 v°).

CHAPITRE V

Avant de se rendre au samedi de Mlle de Scudéry, des Réaux s'amusait à lire le portrait que la romaniste avait tracé d'elle-même au tome X du *Grand Cyrus* nouvellement paru :

« Sapho, avait-elle écrit de son style embarrassé, est fille d'un homme de qualité qui était d'un sang si noble qu'il n'y avait point de famille, à Mytilène, où l'on pût voir une plus longue suite d'aïeux, ni une généalogie plus illustre ni moins douteuse. »

Évidemment Georges de Scudéry avait influé sur sa sœur. Comme lui la pauvre fille croyait descendre de preux perdus dans la nuit des temps. Des Réaux se rappelait l'avoir entendue plusieurs fois parler du « renversement de sa maison » dans les termes qu'elle eût employés pour déplorer « le bouleversement de l'Empire grec ». Depuis qu'en compagnie du fanfaron elle avait gouverné, près Marseille, le fort de Notre-Dame de la Garde, juché sur un vertigineux rocher, elle souffrait du délire des grandeurs.

Poursuivant sa lecture, Des Réaux marchait d'étonnement en étonnement :

« Pour vous dépeindre Sapho, continuait l'illusionnée, il faut que je vous die qu'encore qu'elle se dise petite lorsqu'elle veut médire d'elle-même, elle est pourtant de taille médiocre, mais si noble et si bien faite qu'on ne peut y rien désirer. Pour le teint, elle ne l'a pas de la dernière blancheur ; il a toutefois un si bel éclat qu'on peut dire qu'elle l'a beau. Mais ce que Sapho a de souverainement agréable, c'est qu'elle a les yeux si beaux, si vifs, si amoureux... qu'on ne peut ni en soutenir l'éclat ni en détacher ses regards... Sapho a, de plus, le visage ovale, la bouche petite et incarnate et les mains si admirables que ce sont, en effet, des mains à prendre des cœurs. »

Le panégyrique se poursuivait ainsi de page en page, exaltant des mérites imaginaires. Des Réaux, agacé, posa le livre. Se pouvait-il que cette personne maigre et noire au visage allongé de chèvre, prolixe en ses discours et parlant d'un ton de magister, ne comprît pas le ridicule de se travestir ainsi en divinité ? A quels spectacles burlesques allait-elle le convier ?

Il s'en alla néanmoins, tout enfiévré de curiosité. Il prit Conrart au passage. Celui-ci lui expliqua que Madeleine de Scudéry ne recevait plus dans sa propre demeure, trop petite et trop pauvre pour contenir compagnie nombreuse. Mme Bocquet, mince bourgeoise, mélancolique et douce, savourait, après Mme Arragonais, veuve d'un partisan, logée vis-à-vis d'elle dans un hôtel fastueux, la gloire d'accueillir dans sa maison, rue d'Anjou, la petite académie (1), Mme Arra-

(1) Mme Bocquet était-elle cliente de la banque Tallemant ? L'*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* mentionne une *Promesse de Mme Bocquet, en date du 1er février 1656, de*

gonais en manifestait quelque jalousie. Dans les gazettes galantes que l'on tenait régulièrement, on désignait l'hôtel Arragonais sous le nom de « l'ancienne ville », la maison Bocquet sous le nom de « la nouvelle ville. »

Mme Bocquet fit fête aux visiteurs. C'était une petite femme au long et pâle visage de malade. On ne pouvait lui attribuer aucun âge. Sous sa chevelure d'un blond cendré, seuls ses yeux bleus communiquaient quelque charme à sa physionomie déparée par un nez trop grand et obscurcie par un sourire flétri. Suivie de sa sœur, fanée comme elle, elle introduisit Conrart et Des Réaux dans sa ruelle.

Tout de suite Conrart, en entrant, dut faire effort pour dominer son mécontentement. Réfugiés dans un coin, Madeleine de Scudéry et Pellisson s'entretenaient avec animation. L'académiste présenta Des Réaux en balbutiant.

Celui-ci éprouva aussitôt la sociabilité de Pellisson. Il plia sous les compliments, ne parvenant pas à les rendre avec une telle volubilité, regardant d'ailleurs plutôt qu'écoutant son interlocuteur. Jamais encore il n'avait rencontré être plus disgracié et plus satisfait de sa disgrâce. Sur un corps alourdi par l'embonpoint, Pellisson offrait un affreux visage de dogue au nez camus, aux yeux exorbités. Son sourire, par la faute de ses lèvres lippues, s'agrandissait en

300 livres payables à la volonté du prêteur. Le *Catalogue des Partisans*, 1649, donne l'adresse de Mme Arragonais rue d'Anjou. La *Gazette de Tendre* (*B. A. ms.* n° 5414, f 147 et s.) précise que Mme Robineau habitait la même maison qne Mme Arragonais et que Mme Bocquet logeait vis-à-vis, dans la même rue. Presque tous les hôtes du samedi gitaient aux environs : Conrart, rue Saint-Martin ; Pellisson et Isarn « proche la rue Saint-Martin » ; Chapelin « derrière Saint-Leu », etc... (*B. L. R. ms.* n° 672, f° 16 s.)

rictus. Heureusement une vive intelligence éclairait son faciès de monstre.

Des Réaux lui échappa pour s'incliner devant Sapho semblable à quelque idole chinoise dont les années auraient ombré l'ivoire. Il serra avec peu de sympathie les mains du poète Sarasin, l'ennemi de Voiture, toujours « fagoté en auteur » et de Raincy, fanfaron d'athéisme, pédant d'élégance, fils de Bordier le financier, bien connu de lui, et qui, ce jour-là, paradait autour des dames, habillé de pied en cap en marquis. Angélique Robineau, douce fille non mariée encore à trente-cinq ans pour n'avoir pas trouvé, entre tous les hommes, son idéal, l'accueillit en riant, car elle riait toujours. Beau comme Adonis, Isara, petit poète fécond en petits vers spirituels, fit, sur-le-champ, pour lui souhaiter la bienvenue, un quatrain aimable.

Tous les hôtes du samedi n'étaient point arrivés. Chapelain survint, le regard fuyant, vêtu à la mode du bon roi Henri, enveloppant chacun de sa flatterie onctueuse ; puis, derrière lui, Mme Arragonais, Mlle Le Gendre, sa sœur, Mme d'Aligre, sa fille, l'une grande, bien faite, âgée déjà, le visage, sous sa couronne de cheveux chatains, durci par un grand nez aquilin, l'autre toute illuminée par ses yeux brûlants dans sa carnation mate de brune, la troisième, insignifiante, parée des seules grâces de la jeunesse.

On attendait encore M. de Donneville, conseiller au Parlement de Toulouse, ami de Pellisson, qui, de temps à autre, faisait de longs séjours à Paris. Il se présenta bientôt, confus et essoufflé. C'était un grand homme de bonne mine, un méridional aux yeux vifs, au teint bronzé, exubérant de paroles et de sourires.

On le tança d'avoir retardé les occupations de la compagnie. Il s'excusa. Il avait dû, avant de venir, vaquer à des affaires urgentes. Il apportait d'ailleurs une gerbe d'énigmes et quelques métamorphoses. Il lut celles-ci écrites la nuit précédente. On les jugea de très belle invention. Puis tout le groupe s'évertua à trouver le mot des énigmes. Les dames, à ce jeu, se montraient plus avisées que les hommes. Elles les raillèrent de demeurer cois devant ces petits mystères, sans une ombre d'imagination. Mais ceux-ci, dans les joutes poétiques, surpassaient aisément à leur tour les devineresses. Ils arrivaient les poches toujours pleines de stances, de madrigaux, de sonnets, d'épigrammes.

Par l'indiscrétion de Raincy, on sut qu'Isarn avait écrit des stances à la gloire du Samedi. On en demanda lecture. Isarn les déclama avec son accent de Castres :

Que bénis soient les Samedis !
Que chaque semaine en ait six,
Que les dimanches et lundis
Avec leurs suivants les mardis,
Mercredis, jeudis, vendredis,
Soient renvoyés au temps jadis
Et que tous nos ans soient ourdis
De vos aimables Samedis.

Quand on eut cessé d'applaudir le bel Isarn, Mlle Robineau chanta, en s'accompagnant du théorbe, une chanson que Pellisson avait composée sur un air à la mode. Puis Madeleine de Scudéry sortit de sa poche un paquet de lettres dont elle désirait régaler l'auditoire. Elle les avait échangées avec le plus fidèle des correspondants du Samedi, Godeau, évêque

de Vence, appelé familièrement « le mage de Sidon ».

Le pauvre petit prélat ne se consolait pas d'être exilé dans ses lointaines montagnes. « La Providence, disait-il mélancoliquement, m'a donné un troupeau à conduire où j'ai des brebis galeuses, mutines, rebelles et farouches et qui n'entendent rien aux chansons du berger, ni aux airs de son chalumeau ». Il regrettait amèrement ses brebis parisiennes « belles, galantes, propres, bouclées, poudrées, douces, civiles ». S'il s'efforçait d'écrire de pieuses dissertations, c'était, maintenant comme dans le passé, par pénitence d'en écrire tant d'autres où son goût de l'amour se manifestait avec complaisance.

Il faisait part à Sapho, plus volontiers de ses rêveries profanes. Sans cesse, il était, par son esprit fantasque, transporté dans les pays de l'illusion, on ne savait où, sur le Parnasse peut-être, ou dans quelque province de l'Hellade où survivaient des êtres surnaturels. Il y voyageait d'ordinaire avec les hôtes du Samedi, découvrant des palais merveilleux, jouissant, aux bords de fontaines de jouvence, d'une pure sérénité.

Entre Sapho et le Mage, c'était un échange constant de badineries. La vieille fille stimulait le minable coquet, jouissant de lire ses épîtres enflammées, rêvant de transformer sa frivolité en passion. Godeau écrivait :

« J'ai eu deux cœurs en ma jeunesse, l'un que je tenais entre mes mains et qui me servait pour badiner et pour me divertir. Il en sortait souvent pour aller en d'autres faire son quartier, mais il y revenait toujours, un peu flétri à la vérité et quelquefois égratigné légèrement, de quoi il était aussitôt guéri.

Mon autre cœur me servait pour aimer tout de bon et je l'ai engagé très rarement. Le premier n'avait pas le loisir de devenir jaloux et le deuxième choisissait si bien qu'il n'a jamais eu sujet de l'être. Regardez bien dans ce petit coin où vous tenez des cœurs en réserve, vous y trouverez le dernier, si vous l'avez voulu recevoir. Mais serais-je si malheureux que vous ne vous fussiez pas aperçu de l'avoir ? Il me semble, sans le beaucoup vanter, qu'il a des choses assez remarquables pour se faire distinguer des autres qui peuvent être plus galants, mais qui ne seront jamais ni aussi fidèles ni aussi tendres pour vous qu'il se vante d'être... »

Minaudant de la plume, Sapho répondait que le Mage avait dû se tromper de cœur et lui envoyer le voiage. Elle l'invitait à vérifier et à lui adresser le bon, « couvert de fleurs d'orange » et bien enfermé dans quelque cassette de nacre comme il en vient d'Orient au pays « où le destin l'avait fixé » (1).

Les domestiques de Mme Bocquet entrèrent, portant, dans des plats et bassins, des gâteaux, des confitures, des fruits, puis une grande tarte et des pastilles fabriquées par Mme Conrart. Les gourmands s'attablèrent.

Pendant les lectures, Des Réaux avait surtout examiné les visages de ces femmes pour la plupart âgées et sans attraits. Ils décelaient une attention ardente. Visiblement poésies et proses imprégnées d'amour émouvaient jusqu'aux larmes ces laiderons délaissés par les hommes. Le Samedi, pensait Des Réaux,

(1) Les lettres de Godeau et de Madeleine de Scudery sont conservées à la *B. A. ms.* n° 5414, f° 51 et s., et partiellement par Des Réaux dans ses papiers de la *B. L. R. ms.* n° 672, f° 236.

était-il donc une assemblée de vieilles coquettes, affamées de tendresse, illusionnées sur leurs charmes, utilisant la littérature à retenir auprès d'elles des oisifs qui les enivraient d'un doux murmure ?

Tout le groupe parlait un étrange langage auquel il ne comprenait goutte, n'ayant pas encore reçu d'initiation. Sans cesse, sur les lèvres, revenaient les mots : *Tendre*, *Petits-Soins*, *Assiduité*, et les poésies les contenaient aussi. Quel était donc ce mystère ? Il n'osait interroger.

On ne lui en laissa pas le temps d'ailleurs. La collation savourée, on se mit gravement à examiner quelles épistoles et quels menus vers seraient livrés à Pellisson pour être insérés dans la *Chronique du Samedi*. On tenait donc, comme à l'Académie française, un registre où l'on mentionnait les actes et les dits notables de l'assemblée.

Des Réaux entendit discuter avec âpreté les titres de chacun à l'immortalité de la *Chronique*. Il n'en apprit pas d'avantage ce jour-là. Il reçut heureusement les confidences de Conrart et Pellisson. A montrer aussi quelque assiduité au Samedi, il gagna la confiance de tous. La *Chronique* lui fut communiquée. Tout ce qui lui demeurait énigmatique encore dans cette société lui fut éclairé progressivement.

Comme il l'avait imaginé le Samedi était une cabale d'amour. Plongées en plein songe, les vieilles coquettes avaient créé autour d'elles une atmosphère chimérique où se plaisaient leurs alcôvistes. Autour de Sapho, prêtresse d'une nouvelle religion, ayant pour objet la vénération de la femme, vivaient d'une existence insolite ses suppôts et suppotes travestis

en héros et héroïnes sous des noms allégoriques. Pellisson était Acante, Conrart : Théodamas, Chapelain : Aristée, Donneville : Méliante, Isarn : Trasyle, Sarrasin : Polyandre, Raincy : Agathyrse, Mme Bocquet : Agelaste, Mme Arragonais : la princesse Philoxène, Mlle Le Gendre : Cléodore, Mme d'Aligre : Telamire, Mlle Robineau : Doralise. Tous et toutes jouissaient de la douceur de baigner dans un parfum de galanterie et de se prodiguer les caresses d'âme.

Nul désir physique. Néanmoins les sentiments brûlaient, entretenus de la part des hommes dans cette combustion par des cadeaux, mille soins, de souples phrases de cajolerie, une étonnante constance à célébrer en petits vers adorateurs tous les gestes de la vie. Pas un jour ne passait sans qu'on se rencontrât, sans qu'on organisât quelque promenade ou quelque collation. Sans relâche on s'envoyait des messages sous les plus minces prétextes. On jouait aux échecs des poésies galantes qui suscitaient des réponses, un déluge de courtes flatteries. Les manèges amoureux des pigeons, pigeonnes, tourterelles et autres oiseaux nichant au jardin de Madeleine de Scudéry fournissaient sujets de correspondances rimées. On raffolait des mots à signification tendre. Pour susciter des jalousies, accroître les ardeurs, doubler les délices, on simulait de subites passions qui provoquaient plaintes, querelles, désespoirs, réconciliations exquises. En ce milieu l'amour n'était point l'amour pur et simple, mais, d'*Estime naissante* à *Tendre*, une infinie gradation de sentiments nuancés par des analystes subtils.

On gardait rancune à un Isarn, à un Raincy de leur inconstance et qu'ils allassent chercher trop

souvent ailleurs les satisfactions des sens (1). Mlle Robineau, entourée de la malodorante passion de Chapelain, la souffrait impatiemment, mais du moins, n'avait pas à craindre la fuite, vers d'autres liesses, du personnage.

Madeleine de Scudéry surtout jouait un extraordinaire jeu de magicienne. Jamais Des Réaux n'eut soupçonné cette fée de quarante-cinq ans d'une telle diplomatie amoureuse. Entre Conrart vieilli et Pellisson juvénile, elle avait suscité, à son profit, une rivalité qu'elle entretenait au cours des réunions, mais surtout à l'aide d'une correspondance active. Tous deux montraient une sorte d'émulation l'un à conserver, l'autre à s'emparer de ce cœur en apparence racorni, en réalité, doué d'une fougueuse vitalité.

Dans la *Chronique du Samedi* Des Réaux avait découvert l'étrange histoire de l'Hélène du Marais. Il ne s'étonnait plus maintenant que Conrart fît souvent grise mine. Le bonhomme regrettait d'avoir, quelque temps auparavant, présenté Pellisson, petit avocat huguenot de Castres, dans les cercles littéraires. Il eut dû se douter qu'illustré en province par ses poésies, habile à louer les dames, son nouvel ami obtiendrait vite à Paris leurs suffrages. Depuis qu'il avait publié la *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise* et que la Compagnie l'avait reçu dans son sein, Pellisson jouissait d'une immense renommée. Comment Conrart, perclus de goutte, peinant démesurément pour écrire un madrigal, souhaitant dominer le Samedi et que l'on y recon-

(1) T. VI, 136 et s., a consacré quelques pages aux amours d'Isarn avec Mme de Castelmoron et (IV, 378 et s.) une historiette à Raincy.

nût son gouvernement, eût-il pu lutter contre un adversaire jeune, enjoué, de plume féconde, n'imposant aucune autre supériorité que celle de sa galanterie effrénée?

Tout de suite, lors d'une promenade à Romaine, petit château appartenant à Mme Arragonais. Madeleine et Pellisson avaient compris qu'ils étaient faits, au physique et au moral, pour s'entendre. Et ç'avait été, par-dessus Conrart confiant, possesseur exclusif jusqu'à l'heure du cœur de la demoiselle, une savante manœuvre de conquête. Avec adresse, Sapho avait su provoquer, par la louange, par des avances, des retraites, mille ruses et feintes, la déclaration du nouveau mourant. Au chevet de Donneville malade, partout où elle pouvait le rencontrer, elle s'était rendue, tantôt froide, tantôt passionnée. Conrart bénévolement transmettait les lettres, croyant à une amusette. Peut-être Pellisson lui-même partageait-il à l'origine l'opinion de Conrart. On le vit, en effet, courtiser la belle Alphise, Mlle Perriquel, hôtesse intermittente du Samedi qui tenait aussi ruelle au Marais.

Mais Sapho aussitôt, stimulée par la jalousie, secoua l'inconstant. Ou Pellisson aspirait à son estime, ou il aspirait à son affection. Elle pouvait accorder l'une à l'amant d'une femme, nullement l'autre. Il fallut quitter la belle Alphise ou renoncer à la gloire d'être chéri de Sapho. Pellisson ne voulut pas lâcher la proie pour l'ombre. Il revint vers Sapho. Dès lors, il fut à sa merci. Chatte cruelle, elle joua de la faible souris. Jamais le benêt empêtré dans son amour ne fut sûr de l'avenir. Madeleine lui avait écrit : « On n'entre pas dans mon cœur dès le pre-

mier jour ». Il en fit l'expérience. Madeleine lui ménagea les tribulations avec une science rare du cœur humain. Elle alla jusqu'à solliciter la complicité de Conrart et d'Isarn pour lui persuader qu'on l'avait desservi auprès d'elle afin d'exalter ses sentiments et de jouir de leur violence. Enfin, craignant de le lasser, elle lui donna pour gagner *Tendre* un délai de six mois durant lesquels elle espérait vivre dans l'enchantement (1)...

Les six mois d'épreuve arrivaient à leur terme. La *Chronique* ne contenait pas la conclusion de la galante aventure. Des Réaux était désormais contraint d'observer et d'attendre. Il fut malheureusement éloigné du Samedi par la nécessité de se rapprocher de sa famille. On l'y appela pour prendre une décision au sujet des enfants de Gédéon II. Ils étaient quatre : trois garçons et une fille. En s'en allant, l'intendant avait prétendu que rien ne leur manquerait. Au lieu de les laisser sous la surveillance de parents, il les avait abandonnés à des gens de peu auxquels il ne fournissait aucun subside. Le plus jeune, Pierre, âgé de trois ans, vivait chez la jardinière de Mme de Sully, fille du chancelier Séguier. Cette femme s'était lassée d'entretenir l'enfant de ses deniers. Sans Mme de Sully, pitoyable à cette infortune et qui consentit à faire

(1) T. VII, 59, écrit : « Pellisson fait un recueil où il met toutes leurs lettres et tous les vers sans rien corriger. *J'en trie ce qu'il y a de meilleur*. Cela s'appelle la « *Chronique du samedi* ». Le ms. original de la *Chronique* appartint a Feuillet de Conches, puis il passa entre les mains de M. L. Belmont qui en a donné sous le titre : *Documents inédits sur la société et la littérature précieuses. Extraits de la Chronique du samedi publiés d'après le régistre original de Pellisson* (*1652-1657*) d'importants passages dans *Revue d'hist. littéraire de la France, octobre-décembre 1902*, p. 643 et s.

des avances, le fils de l'intendant eût été jeté à la rue.

On avait bien écrit à Gédéon II. Mais celui-ci, de Montpellier et Toulouse, où il administrait le Languedoc, avait été envoyé par Mazarin en Provence pour y tenir les États (1). On lui avait donné ensuite, sur la sollicitation de Ruvigny, l'importante intendance de Guyenne. Il était arrivé à Bordeaux en compagnie de sa sœur naturelle, Mlle Dupin, et de sa femme enceinte. Il avait aussitôt vécu au milieu des difficultés de la Fronde agonisante. Ordre lui avait été envoyé de réprimer les troubles, d'emprisonner et d'exécuter les derniers factieux de l'Ormée, de brider le Parlement. Une triple besogne de police, de justice, de finances avait absorbé tous ses instants (2).

Il avait dû lancer ses limiers à la poursuite de différents perturbateurs réfugiés dans les Landes, orga-

(1) *Archives hist. du Ministère de la Guerre, vol.* 157, f°s 2 et 3, contiennent deux lettres de Gédéon II, datées de Toulon les 13 et 20 mai 1653 et relatives à des affaires militaires. Jal : *op. cit.*, art. *Tallemant*, les a publiées. En janvier 1653, Gédéon II soutenait devant le Parlement de Paris un procès contre Jacques de Rouvre, bourgeois de Nîmes, probablement pour une question ressortissant de son mandat d'intendant du Languedoc. *A. N. X*1A 5768.

(2) Les *Archives départementales de la Gironde* ne conservent pas de documents relatifs à l'intendance de Gédéon II. Celui-ci dut arriver à Bordeaux vers la fin de 1653. Nicolas Foucault : *Mémoires*, édit. Baudry, 1862, p. 52 ; Rapin : *Mémoires*, édit. Aubineau, 1865, III, 50, 56, le montrent dans l'exercice de ses fonctions. Le *Bull. de la Société des Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XVI, 1896, p. 209-210, a publié une *Répartition des tailles sur les contribuables de l'élection de Saintes*, en date du 17 avril 1654, signée Tallemant. M. Barois, propriétaire du Château des Réaux, possède un imprimé en date du 18 juillet 1655, signé Tallemant, imposant de 4.500 livres les habitants de Clermont pour le paiement des gages des officiers au siège présidial du duché d'Albret. V. aussi une curieuse affaire d'impôts réglée avec quelque violence par Gédéon II dans *Même Bulletin*, t. XXXIII, 1913, p. 229 (*Ozillac et son curé par A. Mercier*) ; *Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XX, 1892, p. 117 et 377 (*Jonzac par Denys d'Aussy*).

niser et nourrir les troupes, repousser des frégates espagnoles venues jusque dans la Gironde pour tenter quelque fructueux pillage, imposer au Parlement l'enregistrement pur et simple des ordonnances royales, chercher en Périgord des ouvriers pour achever les travaux du château Trompette, étouffer les séditions des frondeurs impénitents dont les bruits de rupture avec l'Angleterre réveillaient le goût de révolte, rétablir le convoi de Bordeaux supprimé pendant les troubles, accommoder les différends de préséance survenus entre le sénéchal et les jurats. Sans cesse il avait été en chemin, tantôt gagnant le Médoc où les manants, ruinés par la guerre civile, refusaient de payer la taille, tantôt accourant jusqu'à Mont-de-Marsan où l'évêque d'Aire, empiétant sur le domaine laïc, prétendait imposer des jurats de son choix aux habitants (1). Tout cela l'avait détourné de ses devoirs de paternité.

Mais à cette heure, secondé par le comte d'Estrades, gouverneur et maire de Bordeaux, vieil ami de sa famille, l'ordre rétabli, il n'avait plus d'excuses (2). Des gens venus de Bordeaux avaient renseigné les

(1) Nous avons retrouvé une partie de la correspondance administrative de Gédéon II avec Mazarin. Elle donne des details sur toutes ces affaires. Ces lettres, autographes, embrassent une période comprise entre le 12 janvier 1654 et le 10 juin 1655. *V. B. N. ms.* n° 11633, f°s 172, 193, 200, 206, 210, 231, 233, 283.3 27, 578, 584. — 18601. f°s 362, 364. — *N. acq. ms* n° 9253, f° 404. De nombreuses lettres du comte d'Estrades et de M. de Pontac, conservées dans le premier ms., parlent de l'administration de Gédéon II et complètent ses renseignements.

(2) *La Chronique bourdeloise*, 1672, p. 67, mentionne, le 13 novembre 1653, l'arrivée de Godefroy, comte d'Estrades, à Bordeaux comme gouverneur. C'était l'ancien amoureux d'Angélique Tallemant, sœur cadette de Gédéon II. Il avait épousé Marie de Lallier pour sa ressemblance avec cette jouvencelle (Contrat du 26 avril 1637, *A. N. Y.* 177, f° 409). V. T. VI, 254; VII, 5 et s.,

Tallemant sur l'existence présente de leur parent. Installé dans un palais, rue du Chapeau Rouge, Gédéon II éblouissait les provinciaux de son luxe. Montauron, son beau-père, las de végéter à Paris « sous la couleuvrine de ses créanciers », l'était allé rejoindre sous prétexte de remplir ses fonctions de receveur général, en réalité pour l'aider à croquer les 20.000 écus de sa charge (1).

Avant l'arrivée de Gédéon II à Bordeaux, un intendant « ne paraissait point »; il laissait le pas au gouverneur de la province, quitte, comme représentant du roi, à rompre ses initiatives. Il veillait dans l'ombre, maître de tout, sans le montrer. Gédéon II avait changé cette manière d'agir. Il voulait être le premier par le faste autant que par l'autorité. Sa maison donnait asile à tous les coquets et coquettes. On y festinait sans cesse et les fêtes succédaient aux fêtes. Tandis que Montauron, ignorant de tout, s'y livrait aux sciences, s'occupant d'astrologie judiciaire, tirant des horoscopes, proclamant qu'il avait trouvé un moyen infaillible d'accorder les religions, sa fille, Mme Tallemant, jouait au lansquenet, perdant des sommes énormes, lançait des modes au Cours, paradait à la tête d'une troupe d'écervelées. Mlle Dupin se contentait de rayonner d'esprit. Toutes deux avaient maintenant leurs galants, la première un sieur Sénault, conseiller au Parlement, la deuxième un petit abbé de Marans, en compagnie desquels elles allaient trop souvent, au village voisin de Bègles, délicieusement prier pour M. l'In-

(1) Les *M. A. de M^r^ Le Semelier. E. A. de Mr Bossy*, Années 1652 et s., contiennent de nombreuses pièces, quittances surtout, emanant de Montauron.

tendant, Saint-Maur qui guérissait de la goutte.

Tant de folies et de dépenses offusquaient les officiers du roi, honteux de leur pauvreté. D'Estrades déjà montrait quelque acrimonie et aussi François d'Épinay, marquis de Saint-Luc, lieutenant du roi (1). Des Réaux avait prévu que son cousin renouvellerait ses extravagances. Aucune menace de ruine n'effrayait ce vaniteux. A ce moment même, il était la proie d'escrocs qui profitaient de ses largesses en exaltant sa superbe (2).

Des Réaux, avec sa famille, s'évertua à sauver de la misère les quatre enfants abandonnés à Paris, parmi lesquels le petit Paul Tallemant, âgé de onze ans, décelait un esprit fort éveillé et une inclination très vive à la littérature. Puis il s'en alla rendre visite à son beau-père Nicolas Rambouillet. Il trouva, rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, grande compagnie de gens affairés. Des visages nouveaux l'intriguèrent. Il arrivait toujours en ce lieu comme un étranger. L'éloignement de son domicile ne lui

(1) T. VI, 253 et s., VII, 229, 232, 233. Ici, Chapelle et Bachaumont : *Voyage*, 1697, p. 22 et s., confirment Tallemant. Celui-ci dut avoir communication de leur *Voyage*, vers 1656, à leur retour. Il en prit une copie qui diffère de l'imprimé et qu'il annota (*B. L. R. ms* n° 672, f° 31 et s.). Monmerque a fait le rapprochement des textes (*B. L. R. ms* n° 674). Des Réaux dut à son cousin les materiaux de nombreuses historiettes ayant le Languedoc et la Guyenne pour théâtre (Mme de Reniez, baron de Panat et Gironde, Salomon Virelade, Mme de La Grille, Menillet, Mme Dalot, etc...). M. de Vermeille : *Les anciens voyageurs à Bordeaux*, dans *Actes de l'Académie nationale des sc., belles-lett., et arts de Bordeaux*, 1879, p. 23, traite de commérage les dires de Tallemant sur Gedéon II et sur Bordeaux. Opinion un peu legère, dénuée d'argumentation.

(2) Gédéon II se trouva certainement gêné à cette époque. Nous le voyons, en effet, signer, le 6 avril 1654, devant Bataille, notaire à Bordeaux, une obligation à Pierre Tallemant de 11.895 livres 10 sols, 8 deniers payable le 1er janvier 1656 (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant*).

permettait pas de suivre les évolutions d'un monde où continuellement, à côté des amitiés et des associations anciennes, des amitiés, des liaisons, des associations nouvelles se formaient.

Toute une famille vivait céans qu'il n'y avait jusqu'à l'heure jamais rencontrée. Le père, Gilbert Hessein, était un banquier huguenot dont les bureaux s'ouvraient non loin de la paroisse Saint-Eustache, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois. Des affaires communes l'avaient mis en relation avec les Rambouillet. Veuf, il se disposait à se remarier avec Dame Anne de Hofquepert, veuve elle-même de Jean de la Planche, seigneur de Coco. Ses enfants voyaient d'assez mauvais œil cette union, bien que la fortune de la veuve dût améliorer leur situation. Le garçon, Pierre Hessein, beaucoup plus que la fille, Marguerite, témoignait de l'antipathie à sa future belle-mère.

Des Réaux n'avait guère l'habitude de fraterniser avec des financiers. Il s'occupa peu de Gilbert Hessein et encore moins de sa prochaine épouse. Tout de suite, il exécra le petit Pierre, encore fort jeune, plein d'esprit, mais de caractère intolérable. C'était une peste, acharnée à contredire, toujours disputant, incapable de laisser une conversation suivre son cours normal. Il attirait par son intelligence; il rebutait par son emportement (1).

Par contre, des Réaux admira sans réserves sa sœur née Marguerite. Petite, mais comme modelée par les mains ferventes de quelque statuaire hellène, elle avait toute harmonie de lignes et de mouvement. D'un fond très doux, ses cheveux flottaient en frisures

(1) Il fut, plus tard, l'ami de Racine, La Fontaine, Boileau qui tous trois souffrirent de ses violences et le disent dans leurs lettres.

légères autour de son visage ovale, en avivant la carnation d'un rose délicat. Ses yeux semblaient deux transparentes aigues-marines. Mince et long son nez décelait l'intelligence et sa bouche menue la douceur enjouée. Ses épaules exquisement infléchies donnaient naissance à une gorge ronde et satinée; ses mains longues et belles s'agitaient en gestes de caresse (1).

Un charme indicible émanait d'elle, une grâce alanguie et souriante. Sa voix grave émouvait Des Réaux qui tout de suite comprit quelle femme d'élite le hasard lui permettait de rencontrer. Dans ce milieu, en effet, Marguerite Hessein paraissait en exil. Une haute culture ornait son esprit. Le latin, l'espagnol l'italien lui étaient familiers. Les sciences et la philosophie occupaient ses journées.

Volontiers des Réaux en eût fait son amie. Il se demandait quelle raison la conduisait dans cette société si peu apte à l'apprécier. Mais bientôt son beau-frère La Sablière lui découvrit les motifs de sa présence rue Neuve-des-Fossés-Montmartre. Marguerite Hessein lui était promise en mariage. Ce n'était pas sans peine qu'il renonçait à poursuivre sa carrière galante. Des circonstances graves l'y déterminaient. Il avait lié partie avec une bonne dame, Mme Le Tanneur dont le mari était si répugnant qu'il avait exigé d'elle qu'elle le chassât de sa couche. Prétextant une maladie, cette dame avait effectivement réussi à se défaire, pendant un an, de son fâcheux; mais, gros des œuvres de l'amant, force lui avait été de recoucher avec le mari. Prise de scrupules, désolée de donner à un enfant adultérin les biens de ses enfants légitimes

(1) La Fontaine : *Lettres*. 1920, p. 12, a tracé le portrait de Mme La Sablière.

times, elle se déclarait prête à dévoiler son inconduite. Pour éviter un esclandre, La Sablière l'avait quittée lui jurant de ne plus l'approcher et de prendre femme à son tour (1). Il avait tenu son serment. Dans peu, il épouserait, ne l'aimant qu'à demi, Marguerite Hessein.

Des Réaux fut enchanté d'apprendre que la délicieuse jeune fille deviendrait bientôt sa belle-sœur. Il s'en alla porter la nouvelle à sa femme et tous deux dès lors, désirant mieux connaître leur future parente, fréquentèrent plus assidûment la maison de M. Rambouillet. On recommençait à y donner des fêtes, des bals, des repas. Mme des Réaux, fatiguée, dut bientôt s'abstenir d'y paraître. Elle était une fois encore enceinte.

De même que Nicolas Rambouillet avait exigé que l'on célébrât son mariage avant celui de Des Réaux, Gilbert Hessein exigea que l'on célébrât le sien avant celui de La Sablière. Le 10 février 1654, le barbon signait son contrat et empochait les écus de la veuve (2). Peu après, la famille entourait au temple de Charenton La Sablière et Marguerite Hessein. La

(1) T. VII, 362.

(2) *A. N.* Y. 191, f° 387 v°. Anne Hofquepert, veuve, 1° de Jean de Sanlecque, valet de chambre de la reine d'Angleterre ; 2° de Jean de La Planche, seigneur de Coco, avait deux fils : Henry de Sanlecque, Adam de la Planche. Assistaient au contrat de mariage, pour l'époux : Marie Hessein, veuve d'Isaac Regommier, sœur, Paul et Antoine Menjot, beaux-frères ; Marguerite Menjot, *jadis femme de Gilbert Hessein* ; Jean Regommier, neveu ; Nicolas Rambouillet, Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière, etc... — pour l'épouse, divers parents dont Valentin Conrart. Régime de la séparation de biens. Douaire de l'épouse : 300 livres. Gilbert Hessein dut mourir entre le 10 février 1654 et le 19 juillet 1655, car, à cette dernière date, Anne Hofquepert donnant à Henry de Sanlecque, son fils, des terres aux terroirs de Puisieux, des Louvre, de Bellefontaine et Plessis près Luzarches et de Survilliers, se dit veuve. (*A. N.* Y. 192, f° 346, v°.)

consternation se lisait sur le visage du marié. Mille désagréments et préoccupations allaient désormais peser sur ses épaules. Nicolas Rambouillet parlait de l'associer avec son frère aîné Nicolas II aux affaires de sa banque. L'homme de ruelles devrait se transformer en homme de bureau, le madrigalier en plumitif (1).

Des Réaux ne s'attarda point à plaindre son beau-frère ; son sort était enviable ; il le trouvait quelque peu absurde de ne l'apprécier point. Pour lui, libre de toute autre obligation, il retourna aux Samedis de Madeleine de Scudéry. *La Chronique* avait enregistré, en son absence, de considérables événements. Conrart, animé par la jalousie, n'avait pas attendu que Pellisson fût arrivé à *Tendre* pour protester auprès de Sapho contre sa conduite ambiguë. Il avait, avec violence, invoqué ses droits de premier occupant sur le cœur de la demoiselle. Si bien que, lorsque Pellisson, fidèle aux conventions, avait écrit :

« Nous voici au mois de février, incomparable Sapho, mais où suis-je moi? Je vous le demande et c'est à vous de me le dire. N'ai-je pas toujours marché? n'ai-je pas toujours couru? Me suis-je égaré

(1) *Contrat de mariage Antoine Rambouillet, sieur de La Sablière — Marguerite-Hessein, du 20 février 1654*, devant Le Cat et de Bierne. La jeune fille reçut 100.000 livres de dot. Le mariage fut célébré le 15 mars 1654. Nous étudierons ailleurs les La Sablière et fournirons nos références. V. leur postérité a l'*Appendice*. Nicolas Rambouillet, en échange des avantages donnés à son fils cadet, attribua à Nicolas II, l'aîné, les terres du Plessis-Franc, de Lancey et du Tertre en Beauce, 12 janvier et 18 septembre 1655 et divers autres biens (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy. A. N. Y.* 192, fos 38 et 348) ; à Paul Rambouillet, son troisième fils, une maison à Paris, rue du Mail, et une somme de 18.000 livres, 10 novembre 1655 (*A. N. Y.* 192, fo 362). Par contre, Anne Gaignot, femme de Nicolas Ier, révoqua, le 26 mars 1654, la donation de 10.000 livres faite par elle à Nicolas II (*A. N. Y.* 191, fo 56).

en quelqu'un de ces funestes lieux qui mènent au *Lac de l'Indifférence* ou à la *Mer d'Inimitié*? Et ne retirerai-je nul profit de la clause de six mois qui me semblait tout promettre et qui a fait durant six mois mes plus douces espérances? Croyez-moi, le plus court pour vous comme le meilleur pour moi, c'est de m'écrire ces quatre mots : « Vous êtes à *Tendre* ».

Sapho, fort gênée, souhaitant ménager Conrart et satisfaire Pellisson, avait tergiversé, cherchant des atermoiements, s'empêtrant dans des périphrases. Mais Pellisson ne voulait rien entendre. Il se souvenait d'Artamène, de ses amours éternelles et jamais satisfaites. Il lui déplaisait d'incarner dans la réalité ce héros de roman. Il menaça d'aller ailleurs quérir une amante moins inhumaine. De sorte que Sapho, sacrifiant Conrart le barbon en le couvrant de flatteries, avait du haut de son piédestal, laissé tomber, dans la main du mourant, ce quatrain adorateur :

Enfin, Acante, il faut se rendre,
Votre esprit a charmé le mien.
Je vous fais citoyen de *Tendre*,
Mais, de grâce, n'en dites rien.

Maintenant Pellisson était « l'Apollon du Samedi » où Conrart traînait une mélancolie invincible. Le vieil académiste ne se satisfaisait plus de rien. Autrefois il approuvait hautement que le Samedi conservât son mystère, « s'érigeât en concile », considérant le reste du monde comme un ramas d'impertinents et de sots. Toutes ces filles en perpétuelle ignition lui paraissaient logiques quand elles évitaient de grossir leur assemblée, en écartant les dames de la cour, une Mlle d'Arpajon par exemple, ou les dames de la ville

une Mme de Saint-Ange (1), coupables d'y apporter des possibilités de dispersion ou des tentations de débauche. Leurs rivalités le ravissaient. Il trouvait une douceur à les réconcilier de leurs brouilles.

A cette heure, il se plaisait à y conduire toutes sortes de gens. Des pédants comme Ménage, des capitans de lettres comme La Calprenède, des satiriques comme Furetière, des coquets comme le chevalier de Lignières s'y insinuaient par son entremise. Ils y séjournaient peu d'ailleurs. L'un s'irritait vite de n'y être pas suffisamment loué pour son génie, l'autre pour sa noblesse. Le troisième en méprisait les travaux dérisoires, le quatrième, les femmes trop laides.

Conrart y amenait aussi sa belle-sœur, Mme de Barré, à laquelle maintenant, pour stimuler le dépit de Sapho, il montrait un goût évident. Des Réaux, ces jours-là, trouvait un charme particulier au Samedi. Il y découvrait enfin un visage humain et le plus doux des visages. Plus n'était question pour lui de sentiments alambiqués et de métaphysique puérile, et de petits vers, et de fade galanterie. Il courtisait la jeune femme. A lui aussi, elle inspirait, pour sa jolie simplicité, une vive sympathie.

Comme Conrart fâché que, dans son langage devant d'aussi doctes personnes Mme de Barré offensât la grammaire, la reprenait en magister courroucé, la jeune femme souffrait impatiemment sa tyrannie et volontiers marquait une préférence à Des Réaux. Celui-ci, sans scrupule, en profitait pour l'entraîner à son tour sur les routes de *Tendre*.

(1) T. VII, 63 et s., a consacré une historiette à cette galante dame, connue dans ce milieu.

Il en résultait un désaccord entre l'académiste et e jeune homme. Conrart ne pardonnait pas à son ami de lui valoir publiquement la honte d'une nouelle défaite. Bientôt Des Réaux, Mme de Barré 'éprouvant aucun plaisir à se familiariser avec les héroïnes du Samedi, l'alla voir chez elle. Conrart lui oua dès lors une sourde rancune.

Mme Bocquet, sans soupçonner leur mésintelligence, es convoquait toujours l'un et l'autre. Pendant uelque temps, un hôte nouveau, l'abbé d'Aubignac, 'équenta le Samedi. Habitant rue du Temple, au larais, il y venait en voisin. Des Réaux vit avec étonement le visage pointu de furet de cet étrange prêtre ui avait soutenu contre Ménage des polémiques édantesques. Il le prenait pour un terrible savantasse, oulu de grec et de latin. Or ce docte cachait la cerelle la plus frivole. Il s'occupait surtout de donner es règles au théâtre. Il arriva, un jour, porteur d'un anuscrit où il décrivait, en style précieux, les sites, s us et coutumes du Royaume de Coquetterie. Une rte accompagnait cet étrange morceau de littérare (1).

Le Samedi entendit avec délices cette description une île perdue au milieu de l'Océan, d'une île où Amour coquet régnait en maître, logé au Palais des onnes Fortunes, dans sa capitale Coquetterie, gardé r le capitaine Jeunesse. Ile merveilleuse, toute mbaumée d'une odeur de muguet et de marjolaine

(1) Une *Donation par François Hedelin, abbé d'Aubignac, à Anne Hedelin, seigneur de Chauffour, son frère, de l'office de conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au duché de Vamours et de la seigneurie de Martroy en la paroisse de Nargis, en date du 15 octobre 1654*, fixe l'adresse de l'abbé rue du Temple (*N. Y.* 191, f° 428, v°).

et dont les fontaines épandaient l'eau de fleurs d'orange.

Coquets et coquettes, tous juvéniles, souriants, fardés l'habitaient. Ils avaient droit de pénétrer dans la ville capitale et de parader sur la place Cajolerie où, près du Temple de la Pudeur en ruines, des marchands tenaient boutique de louanges, protestations d'amitié, serments, désespoirs apparents; mais ils n'avaient pas accès libre au Palais des Bonnes-Fortunes, ouvert seulement à l'élite de la nation. Maintes routes y menaient, toutes raboteuses et malaisées, semées d'obstacles que l'on franchissait avec peine. Les uns s'efforçaient d'y atteindre par la plaine des Agréments, d'autres par la route d'Or, d'autres par le gué de l'Occasion, d'autres par le Fort d'Entreprise. Quand ils étaient parvenus au but de leur pérégrination, ils jouissaient des privilèges dérisoires des Coquets, sous la gouverne de dame La Mode et de dame l'Intrigue.

Cette satire ingénieuse que l'abbé d'Aubignac se disposait à publier, avait fait sur les dames une impression plus profonde que Des Réaux, charmé par elles, ne l'avait imaginé. Elles s'en entretinrent longuement quand l'abbé, retenu par ses travaux galants et ses devoirs de société, cessa de hanter le Samedi (1). Madeleine de Scudéry surtout médita sur

(1) Il publia la *Relation du Royaume de Coquetterie* en 163[illegible]. L'abbé d'Aubignac avait trouvé dans la famille de Breze des protecteurs attentionnés qui l'avaient délivré des soucis matériels. Les 9 et 12 août 1644, le marquis Armand de Brézé lui avait fait donation d'une rente viagère de 4.000 livres. Le 4 avril 1646, le même marquis, confirmant cette donation, avait hypothéqué, au profit de l'abbé, pour assurer le paiement de ladite rente, son marquisat de Graville (*A. N.* Y. 183, f° 458; 185, f° 79). Ces actes confirment les dires de Tallemant sur l'abbé : II, 213.

elle. Elle avait voulu que le Samedi fût une sorte de temple où l'encens amoureux ravît les narines des déesses. Un temple lui paraissait à cette heure insuffisant. Elle désirait un royaume dont elle serait la reine. Ne pouvant l'édifier dans le domaine temporel, elle rêvait de l'édifier dans le domaine sentimental.

La lecture de l'abbé d'Aubignac fixa ses intentions éparses, arrêta sur un point précis ses inspirations déréglées. Le géographe sarcastique du pays de Coquetterie suscita, sans s'en douter, la géographe métaphysique du Pays de Tendre. N'imaginant point qu'on pût l'accuser de plagiat, Madeleine de Scudéry qui, depuis longtemps déjà, en compagnie de ses sujets bénévoles, voyageait dans les régions idéales de l'amour, délimita son empire d'un trait de plume. La *Carte de Tendre* naquit sur le modèle de la *Carte de Coquetterie*. La dessinant avec émotion, la vieille fille voyait très exactement quel parti délicieux elle en tirerait pour elle-même (1).

Elle présenta cette œuvre au Samedi; elle en reçut un applaudissement unanime. Enfin cette Thébaïde bienheureuse, dont on éprouvait le besoin, était découverte. Tout de suite on sacra Sapho « reine de Tendre, princesse d'Estime, dame de Reconnaissance, Inclination et terrains adjacents ». Elle nomma son conseil; elle légiféra, elle fonda la *Gazette de Tendre* où des chroniqueurs inscrivirent les nouvelles.

Des Réaux examina curieusement cette carte sin-

(1) Dans la *Lettre d'Ariste à Cléante contenant l'Apologie de l'Histoire du Temps ou la Défense du Royaume de Coquetterie*, 1659, l'abbé d'Aubignac revendique hautement l'invention de la première carte galante. Maulevrier, avec la *Carte du Royaume des Précieuses*, paraît cependant l'avoir précédé dans ce domaine. V. notre volume, *Madame de La Suze et la Société précieuse*, 1908, p. 204 et s.

gulière. A Nouvelle-Amitié naissait le fleuve Inclination qui conduisait directement à Tendre-sur-Inclination, la vraie ville de Tendre où habitaient désormais les dames du Samedi. Quiconque s'y embarquait sagement parvenait sans danger au but du voyage. Mais nul guide ne dirigeait le pèlerin. Que celui-ci prît la route du Grand Esprit ou de Complaisance et, de village en village, il aboutissait à Tendre-sur-Estime ou à Tendre-sur-Reconnaisance, villes où l'on ne jouissait que de plaisirs médiocres. S'égarant à Négligence on à Indiscrétion, il se noyait dans le lac d'Indifférence ou dans la mer d'Inimitié, ou bien encore butait contre les rochers d'Orgueil. Il pouvait encore, traversant des solitudes immenses, sombrer dans la mer Dangereuse au delà de laquelle s'ouvraient les Terres inconnues.

Des Réaux ne songea point à entreprendre l'un quelconque de ces voyages. Nulle citoyenne de Tendre ne tentait sa convoitise. Il écoutait, il s'amusait, il recueillait des observations, des anecdotes, des poésies et des proses. *Tendre* était maintenant l'objet de toutes les conversations et écrits. A la reine et à ses sujettes, les pèlerins, empêtrés sur les routes, adressaient oraisons, suppliques, requêtes, placets :

Ouvrez-nous les portes de Tendre

gémissaient-ils. Hors du samedi, toutes sortes de vieux garçons, M. de Ranchin, conseiller à Castres, M. Tuffani, voisin de la rue d'Anjou, envoyaient des épitres par douzaines. Chapelain lui-même, malgré son aspect de mendiant, s'acharnait à pénétrer dans la ville chimérique. Le marquis du Montausier ne sortait point du logis de Mme Bocquet quand il séjournait à Paris.

Ce pousseur de beaux sentiments louait avec chaleur l'invention de Madeleine de Scudéry (1) ; mais Julie d'Angennes lui prouvait aisément que, dans ce monde, Fortune est préférable à Tendresse. L'abbé François Tallemant, conduit au Samedi, fut le premier à faire des gorges chaudes aux dépens des pucelles échauffées par tant de caresses à fleur de peau :

> Ces dames ont l'esprit très pur,
> Ont de la douceur à revendre.
> Pour elles on a le cœur tendre
> Et jamais on n'eut rien de dur (2),

écrivit-il gaillardement et sans crainte d'être à jamais exilé de Tendre-sur-Inclination. Des Réaux, amusé par le quatrain de l'éternel boudeur, en désapprouvait la rude causticité. Le Samedi décidément le divertissait fort. Avant d'abandonner cette société si différente de celle qu'il avait fréquentée jusqu'à l'heure, il désirait l'étudier jusqu'en ses plus minces manifestations. Il était le premier maintenant à solliciter, au cours de la semaine, des réunions supplémentaires. Il utilisait, pour les mieux obtenir, la plume incontinente de Pellisson devenu son ami, de Pellisson qui, en son nom, les demandait en vers libres à Agélaste (Mme Bocquet) (3).

(1) T. II, 52 : signale sa présence au Samedi.

(2) T. VII, 59. Pellisson goûtait l'esprit caustique de François Tallemant. Il dédia un sonnet à cet abbé. *Œuvres diverses*, 1735. I, 14. En récompense, l'abbé ne l'appréciait guère. Un jour que Pellisson et Bourdelot se divertissaient à écrire, l'un pour l'autre, des vers bègues, François Tallemant leur décocha cette épigramme (*B. L. R. ms.* n° 673, f°. 136) conservée par Des Réaux : « J'aimerais mieux avoir fait dans mes grègues. — Que d'avoir fait des vers si niais. — Ce n'est pas assez d'être bègues. — Ils devraient être muets ».

(3) *B. L. R. ms.* n° 672, f°s 234-242. Dans une curieuse épître inc-

Il voulut connaître aussi la ruelle des demoiselles Perriquel, Alphise l'aînée, Iris la cadette. Elles habitaient ensemble dans une maison voisine de la rue Saint-Martin, en face de Pellisson et d'Isarn. C'étaient de mielleuses dévotes dont l'une, la plus jeune, passait pour très savante en latin et en mathématiques. D'avoir vainement attendu la réponse de Jésus à leurs adorations, cela leur avait donné le désir d'entendre des bouches humaines s'exprimer pour lui. Par une fatalité qui les mettait sans cesse en état de péché mortel, leurs galants du Samedi étaient tous huguenots. Elles se reprochaient d'écouter ces hérétiques, mais elles ne pouvaient s'en défendre. Pour expier, elles avaient exposé à Saint-Julien-des-Ménétriers un tronc où elles récoltaient des aumônes en faveur des pauvres de Picardie et de Champagne ; mais personne, hors les huguenots du Samedi, ne s'intéressait à cette œuvre et quand, par hasard, elles trouvaient dans leur tronc un louis d'or, il était accompagné d'une requête en prose et en vers que les pauvres d'amour y avaient déposée.

Cette maison des demoiselles Perriquel où l'on passait le temps en perpétuelles amusettes, tentait bien encore Pellisson malgré ses engagements envers Madeleine de Scudéry. Conrart s'y sentait à l'aise, et Isarn surtout que le joli visage d'Iris attirait spécia-

dite, dont les vers (rare exemple de vers libres au XVIIe siècle), de mètres différents, varient de trois à dix-sept pieds, Pellisson dit à Mme Bocquet :

Pour écrire à Sapho, on me le défend, chère Agelaste,
Mais pour vous écrire, baste!
Vous saurez donc, s'il vous plaît, que M. des Réaux,
Le méchant homme qui dit d'elle et de vous tant de maux,
Désire avec passion avoir l'honneur de vous voir l'une et l'autre
Soit au logis de Sapho, soit dans le vôtre, etc...

lement. Combien d'énigmes y déchiffrait-on, les fronts rapprochés ! Que de doux frôlements devant la table de jeu où les hommes, Pellisson surtout, perdaient par distraction d'innombrables stances, madrigaux et épigrammes ! Quelle saveur aussi de mêler l'amour à la controverse religieuse, de combattre pour la conquête de l'âme en même temps que du cœur !

Belle sainte, je vous aime

écrivait Pellisson, éternel perdant au jeu d'échecs et qui arriva à devoir un recueil de 6.000 vers (1).

Mais Des Réaux, qui ne participait point aux liesses obscures de Pellisson, trouvait à la longue un peu fades ces bagatelles. La reine de Tendre aussi bien que les deux saintes l'eussent lassé si elles ne lui eussent donné le régal de connaître Mme Pilou et Mme Cornuel.

Mme Pilou était née au temps de la Ligue et avait hérité l'esprit satirique des bourgeois qui écrivirent la *Menippée*. Fille et femme de procureurs, elle ne reniait point ses origines. Elle les vantait au contraire autant que sa laideur de diablesse qui l'avait éloignée des tentations. Noire et velue au point d'utiliser les talents d'un barbier, elle parlait d'une voix masculine et dédaignait les ajustements de coquette.

Quand Des Réaux la vit pour la première fois, elle venait remercier Madeleine de Scudéry de l'avoir peinte sous le nom d'Arricidie, dans sa *Clélie*. Elle avait revêtu une vieille robe de tabis empruntée, eût-

(1) T. a recueilli les productions du milieu Perriquel dans ses manuscrits. On y trouve des pièces inédites de Pellisson, Conrart, Isarn, Mmes Perriquel l'aînee et la cadette. *B. L. R. ms.* n° 672. f°s 16 et s.

on dit, à quelque fripier des Halles. Un cotillon à ramage cachait à peine ses bas d'estame et découvrait ses larges pieds enfermés dans des patins. Sous sa coiffe de veuve, maints nœuds incarnadins ornaient ses mèches blanches.

Le jeune homme ne s'étonna point, l'envisageant, que les laquais, dans la rue, l'accompagnassent de leurs quolibets et que les vaudevillistes l'eussent souvent chansonnée. On avait longtemps voulu la faire passer pour « maquerelle », car elle en offrait l'aspect. Par malheur aussi, comme pour confirmer cette calomnie, elle s'occupait de marier les jeunes gens et de raccommoder les querelles de ménage. Mais sa vie, en réalité, était embaumée de vertu et toute parsemée d'aumônes. Elle habitait rue Saint-Antoine, avec son fils Robert, un dévôt dont elle s'efforçait de calmer les fureurs de piété. On l'appelait la douairière Pilou, parce que riche de quelque pécune, elle affichait une terrible fierté. Princes et grands ne recevaient d'elle qu'une considération médiocre. Elle leur disait sans ambages leurs vérités. Les galants de la Place Royale redoutaient sa censure. Beaucoup qui l'avaient méprisée l'invitaient avec déférence à hanter leur maison depuis que le roi faisait prendre de ses nouvelles. Ruvigny avait été le premier à reconnaître et à proclamer sa haute valeur morale.

Sa mémoire surabondait de souvenirs. Elle contait ces souvenirs avec finesse, sous formes d'apologues et de paraboles. Partout où elle allait, elle régnait par l'esprit, et les sots se cachaient, car elle les éventait d'une lieue. Mille malheureux recouraient à elle pour remettre la concorde dans leurs maisons troublées :

— Quand Mme Pilou n'y sera plus, disait la maréchale d'Aumont, qui est-ce qui fera justice aux gens?

Mme Pilou stigmatisait surtout les coquettes et les orgueilleuses :

— J'ai fait, disait-elle, bâtir un hôpital pour mettre ceux à qui les femmes arracheront les yeux pour leur avoir parlé d'amour, mais il n'y a que des araignées dans ce pauvre hôpital!

A une bourgeoise, pleine de vanité, et qui devant elle vantait sa noblesse, disant à tout propos :

— Nous autres, femmes de condition...

— Cela me fait souvenir, répondit-elle, d'un bateau d'oranges qui coula dans la rivière. Les oranges allaient sur l'eau. Il y avait (révérence parler) un étron sec parmi elles. Cet étron disait : Nous autres, oranges, nous allons sur l'eau.

Ainsi rabaissait-elle le caquet de ces pécores. On la craignait ; on ne la détestait point. On connaissait sa sagesse et qu'elle avait raison en toutes choses à cause de son grand âge qui lui avait donné l'expérience.

— Je sais, disait-elle, toutes les iniquités de toutes les familles de la cour. Je connais les ladres et les fous. Tel qui fait l'homme de bonne maison : je sais d'où il vient. A d'autres, je leur montrerai que leur père était un cocu et un banqueroutier. Je les défie tous tant qu'ils sont.

Personne ne relevait le défi. Cette mère-grand était bonne d'ailleurs. Nul qui avait quelque vertu ne recevait le plus petit mal d'elle (1). Il n'en était pas

(1) T. IV, 350 et s. lui a consacré une historiette où (p. 357) il marque leurs relations. Il lui dut plusieurs historiettes (Président de Chevry, Jean Duret, etc...) et nombreuses anecdotes. Des actes confirment divers propos de Des Réaux sur Mme Pilou et son fils : *Donation par Robert Pilou, rue Saint-Antoine, par. Saint-*

de même de Mme Cornuel. Celle-ci, femme d'un partisan que maintes dupes avaient enrichi, le dominait de toute la hauteur de son esprit (1). Elle avait voulu profiter de sa beauté vendue à ce trafiquant. Elle l'avait donnée tout d'abord à Charles Bruslart, sieur de Genlis, pour jouir toute seule de son sourire aux belles dents blanches, puis au marquis de Sourdis, grand « garçailleur », pour éprouver sa valeur aux combats de l'alcôve. L'avarice de ce dernier l'avait dégoutée des liaisons hasardeuses.

Elle vivait maintenant entre ses deux belles-filles, Mlles Le Gendre et Margot Cornuel, filles d'esprit comme elle, fort tranquille dans sa maison, rue des Francs-Bourgeois, entourée d'une foule de mourants et de nouvellistes. Tous les diseurs de bons mots s'y assemblaient et l'on y dressait la carte du Ridicule.

Mme Pilou aimait Mme Cornuel d'amour tendre. Elle voyait peut-être en elle une continuatrice. Elles étaient fort dissemblables cependant. Leur contraste plaisait à Des Réaux qui eut toujours voulu les voir ensemble. L'une, noire comme la nuit, enveloppait sa raillerie d'ombres douces où les traits perçaient comme des étoiles filantes. L'autre, d'une joliesse menue, gracile, souriante, pétillait comme le soleil. Ses persiflages étaient brefs, acérés, terribles. La première moralisait en narguant ; la seconde exécutait

Paul, à Jean Félix et à Jeanne-Marguerite Fournier, sa femme, d'une somme de 15.000 livres, à la condition que les donataires ne pourront rien réclamer aux héritiers du donateur de la rente viagère léguée à ladite Fournier par Anne Baudesson, veuve de Jean Pilou, mère dudit Robert Pilou, 20 octobre 1672; Donation par le même aux mêmes de tous ses biens, 16 novembre 1673. (*A. N. Y.* 225, f° 90 v°; 227, f° 339.)

(1) Guillaume Cornuel l'avait connue et s'en était épris, dit Des Réaux, à l'enterrement de sa première femme. Leur contrat de mariage du 4 février 1627 est conservé aux *A. N. Y.* 167, f° 84.

sans pitié les patients. Ses mots faisaient fortune. Elle avait baptisé les *Importants*. Elle ne se dispersait point en contes comme son amie. L'esprit malin animait sa belle jeunesse. La Feuillade disait d'elle : « Si elle le voulait, elle tournerait en ridicule la victoire de Rocroy, le plus grand fait d'armes des temps modernes ». Tous gens attaqués par elle croulaient comme sous le vent maisons lézardées. Seul Boisrobert, esprit délié, avait été capable, bafoué par elle, de lui rendre nargue pour nargue et d'attirer à soi les rieurs (1).

Des Réaux se demandait comment elle se pouvait satisfaire, sans brocarder, des puérilités de Sapho et de son groupe. C'est qu'à la vérité elle affichait quelques ambitions littéraires. Elle ne dédaignait point de figurer dans le Grand Cyrus, sous le nom de Zénocrite. Le sens critique lui manquait pour elle-même. Elle écrivait quelques petites proses, heureuse que l'élogiste de la rue de Beauce les répandît parmi ses admirateurs.

Au cours des Samedis, Des Réaux gagna graduellement son amitié et celle au surplus de Mme Pilou, mais il alla plus volontiers les voir chez elles. *Ridicule* l'attirait bien davantage que *Tendre* (2). D'autres

(1) T. V, 132, lui a consacré une historiette et lui dut maintes anecdotes. Plus tard, Mme Cornuel plaidera contre sa famille pour des questions d'intérêt.

(2) T. VII, 49 et s. a consacré une historiette aux Scudéry. Il dut à Madeleine des faits concernant le duc de Villars, Voiture, Mlle Paulet. De son tri de la Chronique du Samedi, il conservait nombreuses pièces généralement inedites dans ses *ms.* (*B. L. R. ms.* n° 672, fos 16 et s., 86 v° et s., 137, 223 et s., 227, 236 et s., 239 et s.; — *ms.* n° 673, f°, 163, 213, 241 v°, 247). V. aussi, dans ses ms. perdus : *Gros Portefeuille : Alphise, Le Samedi* (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 7 v°). Ses relations avec Madeleine ne furent jamais complètement interrompues. Il copia ses poésies ou des poésies la concernant (*B. L. R. ms.* n° 673, fos 48 v°, 81 v°, 137, 139 v°, 159

graves motifs l'éloignèrent aussi du Samedi. Élisabeth Tallemant, femme de François Le Venier, seigneur de La Grossetière, sa sœur aînée, disparut de ce monde. M. de La Grossetière, quittant le logis de Pierre Tallemant, s'en alla, avec ses enfants, habiter la terre de Saint-Escobille en Beauce (1). Il fallut régler cette succession.

Peu après, Mme des Réaux mettait au monde une troisième fille, Charlotte. Cette naissance occupa Des Réaux consterné de se voir privé de descendance mâle (2). Trois filles constituaient une lourde charge. Il les faudrait doter plus tard. Les huguenots n'avaient pas, comme les catholiques, la ressource d'enfermer au couvent les membres superflus de leur famille.

Il alla se consoler auprès de Mme de Barré de sa déconvenue. La jeune femme continuait à lui faire bon accueil. Un sentiment très doux maintenant les unissait, une amitié amoureuse dont ils savouraient le charme dangereux. M. de Barré ne s'en formalisait point. Conrart, au contraire, ne vivait plus à la pensée que sa parente désobéissait à ses injonctions, lui échappait tout à fait, trouvait dérisoire un galant qui passait son temps à s'arracher en public les poils du nez.

Un désir de vengeance animait le vieil académiste. Il n'osait attaquer ouvertement son rival. Il l'entourait

v°. 192 v°, 220, 224 v°, 225, 260 262 v°). Il parle peu de Pellisson, mais collectionnait ses œuvres (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 6 et 7. (*Gros Recueil* et *Recueil marbré*), 84, 110, 112, 114, 117, 135 v°).

(1) Elle mourut avant 1656. La Grossetière conservait une chambre chez Pierre Tallemant, rue Neuve-des-Fosses-Montmartre. (*Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant*).

(2) Charlotte fut baptisée au temple de Charenton le 24 février 1655. (*Bibl. de la Société de l'hist. du protest. français, Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant;* Jal : *op. cit.*, art. *Tallemant.*)

encore de son patelinage, mais il préparait en cachette sa revanche. Il savait que la maison de Des Réaux au Pré-aux-Clercs était à vendre et, l'ayant toujours désirée, se disposait à en déloger son ami. Il ne voulait pas paraître en cette affaire. Il cabala auprès de M. de Barré pour que celui-ci prît, en sa place, les initiatives.

M. de Barré s'en alla tout uniment voir Des Réaux. Il lui demanda s'il pensait acheter cette maison agencée pour sa commodité.

— Je ne songe point à l'acheter, répondit Des Réaux.

— Puisque cela est, dit M. de Barré, un de vos amis, mais qui ne veut pas être nommé, y pourra penser.

— Monsieur, dit Des Réaux, j'aime mieux que ce soit un de mes amis qu'un autre ; j'y aurai pourtant du regret.

La démarche de M. de Barré facilitait à Des Réaux la découverte de l'ami qui souhaitait le chasser de sa demeure tant aimée. Il apprit vite que Conrart méditait ce mauvais tour. Il accourut rue Saint-Martin. Il ne fit point d'éclat. Il reprocha doucement à Conrart sa duplicité et de s'être présenté, sachant à quel point il tenait à cette maison, parmi les acheteurs au lieu de les écarter. Ainsi avait-il rendu entre eux la rupture inévitable (1).

Patru aussi s'était brouillé avec Conrart dont la passion de dominer irritait les plus patients. Mais tandis que les deux académistes se réconciliaient après quelques mois d'éloignement, Des Réaux et

(1) T. III. 293 et s. Conrart n'ayant pu acheter la maison de Des Réaux, acquit Carisatis, demeure fameuse dans la société précieuse.

Conrart restaient ennemis. Les causes secrètes de leur dissentiment subsistaient. Désormais, chez Mme de Barré, seul Des Réaux jouissait d'un traitement gracieux.

Cette rupture gênait Des Réaux dans sa fréquentation du Samedi où Conrart persistait à lutter contre l'influence de Pellisson. Il se résigna à abandonner à son adversaire ce domaine de la frivolité. Un deuil très douloureux d'ailleurs l'obligea à se retirer du monde pendant quelques mois. Mme Tallemant, sa mère, était morte subitement. Elle s'était couchée sans malaise au soir du 5 octobre et elle ne se réveilla plus (1). Pierre Tallemant le père ne se consolait point de cette disparition. Comme on lui avait quelque peu reproché ses amours séniles avec Mme Bouette, il craignait qu'on n'attribuât à sa vigueur de mâle la mort brusque de sa vieille compagne. A travers ses larmes, il prévenait les griefs imaginaires :

— Regardez, disait-il, j'étais, il n'y a que deux jours, couché avec elle. N'allez pas croire au moins, que je lui aie rien fait. En conscience, je n'y touchai pas, cela lui eût fait mal (2).

Mais nul ne songeait à incriminer le vieillard. On admirait au contraire son activité que son grand âge n'arrêtait point. Il siégeait encore dans son bureau, traitant des affaires avec ses fils Boisneau et Lussac (3). La banque constituait désormais,

(1) *L'inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant* mentionne la date de cette mort : 6 octobre 1655. Elle correspond exactement à ce qu'écrit Des Réaux : « Ma mère mourut 8 mois devant [mon père] ».

(2) T. V, 305.

(3) Quelques actes de cette époque portent encore sa signature :

dans sa solitude, son unique recours contre l'ennui.

Des Réaux, pour dissiper le chagrin qui l'accablait, demeurait chez lui, jouant avec ses petites filles, paperassant et lisant. L'hiver pluvieux lui défendait les sorties fréquentes, à travers chemins et rues de la paroisse Saint-Sulpice transformée en marais. Il aspirait au printemps qui ferait refleurir, autour de sa maison, les parterres et les cabinets.

Or il ne devait plus revoir le printemps dans ce logis de prédilection. Vers le milieu de l'hiver, les héritiers de Lhuillier lui annoncèrent la vente de l'immeuble et l'invitèrent à déguerpir. Un quidam inconnu désirait l'habiter. Il fallut chercher en hâte un autre domicile. Désolé de ces complications dans sa vie si bien réglée, il parcourut la ville. Par dépit, il renonçait au faubourg Saint-Germain. Aussi bien ce faubourg était-il trop éloigné des nouvelles. Mme des Réaux se plaignait d'y manquer de distractions : ses amis, sa famille même prétextaient, pour ne la plus visiter, la longueur du chemin. Pour contenter sa femme, il décida de se rapprocher de la paroisse Saint-Eustache.

Vers la mi-décembre, il trouva, rue Traversante (1), dans la paroisse Saint-Roch, un hôtel commode

Déclaration par P. Tallemant et autres à Jacques Morin, avril 1654 : Arrêté de comptes entre Gaston-Jean Baptiste, duc de Roquelaure et P. Tallemant (64.000 livres prêtées par P. Tallemant, Gédéon II, N. Rambouillet et Marc-Antoine Aceré à la mère du duc le 5 décembre 1629 à Bordeaux), *2 mai 1655.* — Même période : *Bail par N. Rambouillet à Jean-Antoine Ranchin, 5 février 1655 ; Constitution par le même à Philippe de La Mothe-Houdancourt, maréchal de France, 12 février 1655 ; Donations (Deux) par le même à Jacques, Paul, Elisabeth, Marie et Marthe d'Arthuyes, 25 mars 1655 et 3 février 1656 ; Obligation par le même au marquis de Bours (?), 21 juin 1655. (M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy.)*

(1) Ou Traversine, ou Traversière, actuellement rue Molière.

appartenant à Dame Elisabeth Brunier, femme de Jérémie d'Orval, sieur de l'Hospiteau. Peu après, il s'en assurait la location durable par un bail notarié (1).

Il avait vécu heureux dans ce faubourg Saint-Germain plein de curieuses figures, tout rayonnant, aux beaux jours, de lumière et de fleurs. Il le quittait avec chagrin au moment où maints personnages qu'il eût voulu mieux connaître s'y installaient après l'apaisement de la Fronde. Mme de Chevreuse, ayant vendu son hôtel de la rue Saint-Thomas du Louvre, s'était timidement établie rue de l'Université, lasse désormais des romanesques aventures, âgée maintenant, désireuse de faire pénitence et de gagner le paradis à l'aide d'œuvres pies. Son fils, le duc de Luynes, l'y aidait de toutes ses forces. C'était un cagot, féru de dévotion, qui avait fait de sa maison, rue Saint-Guillaume, un îlot janséniste (2).

Mme de Choisy, femme du chancelier de Gaston d'Orléans, cette déterminée qui appelait ses yeux « ses vainqueurs », fatiguée de végéter à Blois, avait

(1) *M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy. Bail par De Elisabeth Brunier, femme de Jérémie d'Orval, sieur de l'Hospiteau à Gédéon Tallemant, sieur Des Réaux et Catherine Rambouillet, dame de Lestang, 4 janvier 1656.* L'acte, porté au répertoire, a disparu du minutier. *L'inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant du 11 juillet 1656*, confirme l'adresse susdite de Des Reaux. Un acte du 7 août 1660, emanant de Catherine Rambouillet, dame de Lestang, donne la même adresse (*M. A. de Me Le Cat. E. A. de Me Lefebvre*).

(2) T. I, 398 et s., leur a consacré des historiettes. Mme de Chevreuse habita, par. Saint-Sulpice, rue de l'Université, puis rue Saint-Dominique ; Charles d'Albert, duc de Luynes, rue Saint-Guillaume, puis rue Saint-Dominique (*A. N. Y.* 195, f° 48 ; 203, f° 164 ; 204, f° 202 v° ; 217, f° 245). Sur les bonnes œuvres du duc, signalées par Des Réaux, *V. A. N. Y.* 188, f° 322 ; 189, f° 177, 354 v°.

réintégré son appartement du Luxembourg. Mme de Châtillon, après d'affreux esclandres, pardonnée par Mazarin séduit, montrait de nouveau son visage poupin rue du Bac.

Des Réaux regrettait de ne pouvoir, parmi les groupes qui entouraient ces fantasques, moissonner des anecdotes. Un de ses voisins surtout, Claude de Saint-Simon qui, maintenant, muni d'un duché-pairie, paradait dans un magnifique hôtel de la rue Saint-Dominique, stimulait sa curiosité. Il eût souhaité pénétrer les mystères de son existence ancienne. C'avait été un de ces favoris de chasse de Louis XIII qui avaient réalisé leur fortune l'épervier au poing. On disait de celui-ci qu'il avait gagné le cœur du souverain pour avoir soigné ses chevaux avec zèle et porté son cor « sans baver dedans (1) ».

Des Réaux renonça momentanément à poursuivre ces enquêtes. D'ailleurs la paroisse Saint-Roch le captiva tout de suite. Elle était, comme la paroisse Saint-Sulpice, située à l'une des extrémités de Paris, mais elle vivait d'une vie plus intense. La rue Traversante s'adossait à la butte Saint-Roch, toute verdie de jardins et de vignes et jalonnée de moulins. Cette butte sillonnée de sentiers semblait un pays de la frairie. Le marché aux chevaux y attirait des multitudes bruyantes qui se répandaient dans mille cabarets et tripots, le *Bâton royal*, entre autres, célèbre par sa succulente cuisine. Une foire éternelle, comme sur le Pont-Neuf, animait ce quartier

(1) Sur Mme de Choisy, T. V, 408 et s.; sur Saint-Simon, T. *passim*. Un acte du 13 mai 1655 (*A. N. Y.* 192, f° 134) nous fournit l'adresse du dernier. Autres personnages de la par. Saint-Sulpice dont parle T. : Mme d'Athis, Pierre Bizet, sieur de La Barroire, Mme d'Aymet, Mme de Marolles.

peu bâti. Partout s'élevaient tréteaux de bateleurs, de charlatans, de blanquistes, de montreurs d'ours et de chanteurs. Les filles galantes pullulaient. D'innombrables mendiants, faux estropiés, escrocs de toute nature, près des Quinze-Vingts, grouillaient dans une sorte de cour des miracles.

Ces voisinages peu rassurants n'affligeaient point des Réaux. Le spectacle lui était donné dès qu'il mettait le nez à sa fenêtre. Parfois, il s'en allait, dans les ruelles obscures et au long des sentes tortueuses de la butte, écouter les propos des bonimenteurs.

Lentement des entrepreneurs et architectes bâtissaient cette région. Rue de Richelieu, aux côtés de l'Hôtel de Richelieu, devenu le Palais Royal, Mazarin avait élevé son propre palais. Non loin de cette demeure somptueuse, Boisrobert, las de l'hôtel Mélusine, gitait dans une maison édifiée selon ses goûts (1).

Boisrobert fut l'un des premiers à souhaiter la bienvenue à Des Réaux dans la paroisse Saint-Roch. Il le félicita d'avoir abandonné son barbare faubourg Saint-Germain. Ici, on ne goûtait que liesses d'esprit. Il l'introduirait chez son amie Ninon de Lenclos logée maintenant rue de Richelieu, tout auprès de lui (2) et chez Mme de Motteville, dotée d'un appartement au Palais Royal (3). L'une l'initierait aux intrigues de la ville et l'autre aux intrigues de la cour.

(1) T. II. 413, le précise. Une *Donation par François Le Metel, sieur de Boisrobert, à Pierre Le Prince, chanoine de l'église cathédrale du Mans, son neveu, d'une rente de 200 l., 8 mars 1654*, donne son adresse rue de Richelieu (*A. N.* Y. 191, f° 142 v°).

(2) *A. N.* Y. 192, f° 224 v°.

(3) *A. N.* Y. 199, f° 231 v°.

Il le conduirait aussi, les beaux jours revenus, au jardin de l'oculiste Thévenin, près la porte Richelieu, où se réunissait grande compagnie de bien disants (1).

Des Réaux ne voulait pas qu'il prît une telle peine à son profit. Le moment n'était pas venu pour lui de pénétrer chez Ninon de Lenclos; mais il demanda, quelques semaines plus tard, à Boisrobert de lui ouvrir les portes des maisons où s'assemblaient les précieuses galantes.

Rue des Trois Pavillons, au Marais, Henriette de Coligny, comtesse de La Suze, dirigeait leur cabale. Le bon abbé y jouissait d'une grande renommée, car, ayant beaucoup à se faire pardonner, il absolvait autrui volontiers. Il ne considérait point comme mortel le péché d'amour. Il l'encourageait même par sa coupable tolérance et par son exemple.

Or l'amour constituait la grande occupation des précieuses galantes et de Mme de la Suze en particulier. Chez elle, Des Réaux eut très rapidement conscience qu'il entrait dans ce royaume de Coquetterie découvert par le regard aigu de l'abbé d'Aubignac. La comtesse ne se souvenait plus qu'elle devait soutenir dans le monde le renom de sa race huguenote et de son grand aïeul l'amiral. Elle entrait dans la maturité avec de grands yeux alanguis dont les cils épais voilaient le regard voluptueux, une bouche habile à multiplier les délices du baiser, des formes replètes, une exquise prédisposition à l'élégie. Depuis longtemps elle haïssait, comme il était

(1) T. I. 391-392 : VI. 8. parle de ce jardin. V. aussi, Boisrobert : *Les Epistres*. 1647. 1re part. p. 181. Divers actes situent la maison Thevenin rue et proche la porte Richelieu (A. N. Y. 185, f° 351 : 187, f° 413).

d'usage en son milieu, l'état de mariage et substituait sans vergogne, dans sa couche, au brutal comte de La Suze, tels dont l'audace ou la séduction l'attiraient. A Paul Rambouillet, beau-frère de Des Réaux, dont lui plut le juvénile et clair visage, elle avait même cyniquement désigné, pour parvenir jusqu'à elle, le gué de l'Occasion.

Sa vie était parsemée d'aventures. D'ordinaire ses amants demeuraient ses amis. Des Réaux pouvait voir, parmi la cohue qui emplissait sa ruelle, le sieur de Lacger, gascon astucieux qui la célébrait encore sous le nom d'Iris, le comte du Lude, le maréchal d'Albret et quelques autres précédemment admis à calmer les élans de sa nature passionnée. Maintenant M. de La Suze, pactisant dans la révolte contre la couronne avec le prince de Condé, soutenait dans Belfort un siège contre les armées royales. Nul ne regrettait ce borgne disgracieux dont la présence avait souvent gêné de délicates expériences d'alcôve.

Point de contraintes en cette société. Conversations, lectures, jeux roulaient sur l'amour. Sans doute y avait-on admiré la douce carte de Mlle de Scudéry. Mais *Tendre-sur-Inclination* avait vite paru inhabitable à des dames qui préféraient la physique à la métaphysique. Plus audacieuses, ces exploratrices avaient pris cette ville comme première étape de leur voyage. Cheminant dans les régions difficiles des *Terres inconnues*, elles y avaient rencontré la radieuse cité de *Jouissance* où elles avaient établi leur gouvernement rival.

Plusieurs géographes avaient dressé la carte du *Royaume d'Amour*. A cette heure, les épicuriennes de *Jouissance* méditaient une croisade pour détruire

Tendre-sur-Inclination, ville dérisoire, dont la prospérité d'ailleurs diminuait peu à peu. Citoyennes et citoyens de *Jouissance* vivaient plaisamment unis par les sens plus sûrement que par l'esprit. C'étaient surtout libertins, gens de cour, ennemis de mélancolie, ne l'utilisant que pour attendrir les cruelles. En ce lieu aussi proses et poésies naissaient drues comme l'herbe des prés. Les sentiments s'y exprimaient avec netteté dans le rythme large des alexandrins.

Les élégies et les madrigaux de Mme de La Suze donnaient le ton. Des Réaux appréciait les vers sonores de la comtesse de Revel, veuve d'un avocat général au Parlement de Grenoble, amie particulière de la maîtresse de maison. Par contre, il exécrait les productions de Mme de Brégy, épistolière prônée par le cercle, petite brune remuante et vaniteuse dont les mille façons l'agaçaient (1). De ce milieu aussi il emportait belle matière de portraits ridicules, d'anecdotes, tout un fatras d'actes galants en style de notaire et de financiers.

Là, comme à l'Hôtel de Rambouillet, comme au Samedi, les pédants avides de gloire rivalisaient avec les coquets. On les accueillait avec faveur pour qu'ils répandissent, dans leurs doctes conciles, d'agréables propos sur l'académie du Marais. Mais si Mme de La Suze les respectait par prudence, ses hôtes raillaient volontiers l'air sentencieux de Conrart, la sordidité de Chapelain, la furie grammairienne de Ménage.

Parmi eux, Des Réaux découvrit un jour, en la

(1) T. IV, 237-239 ; V, 402. juge Mme de Revel femme de « beaucoup d'esprit », écrivant « joliment les vers ». Il a conservé, dans ses ms. deux de ses poèmes (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 45, v° 2). Il a consacré une historiette à Mme de Brégy où il donne, inédite, une de ses lettres considérée par lui comme exemple de sottise vaniteuse.

personne de Pierre Costar, le plus notable des pédants présents et à venir. C'était un chanoine du Mans, gonflé de grec et de latin, épicurien et sodomite qui cherchait encore à cinquante ans la réputation sans l'atteindre.

L'abbé François Tallemant l'avait introduit dans cette société. Celui-ci, toujours d'une humeur de dogue, sec et blême, dévoré par une chaleur d'entrailles, y venait de temps à autre pour se distraire. Des Réaux soupçonnait que son frère avait voulu faire une malice à Costar en le lançant, comme un pavé, au milieu de ce vol d'alouettes. Il se trompait. L'abbé entretenait une correspondance assidue avec les savants depuis que, par paresse d'imagination, il avait entrepris une traduction des *Vies des Hommes illustres de Plutarque* (1). Il vivait aussi dans l'espoir que Dieu ferait une Saint-Barthélemy des prélats de

(1) L'abbé travailla longtemps à cette traduction. Il l'avait commencée en 1653 puisque Pellisson en parle dans sa *Relation contenant l'histoire de l'Académie françoise*. Il la publia en 1663-1665, 8 vol. in-12. Elle eut plusieurs éditions. Le 30 décembre 1666, devant Moufle et Le Normand, il signait un traité avec les libraires Charles de Sercy et Guignard, autorisant ceux-ci à en publier une édition nouvelle moyennant 726 livres de droits d'auteur et le don de 25 exemplaires, dont 23 reliés en veau et 2 en maroquin, etc... (*Revue des Bibliothèques*, 1895, p. 50 et s.). Dès 1662, il envoyait cet ouvrage à Huet (*B. N. N. acq. ms.* n° 1341, f°s 124, 127, 162, 290) qui avait revu son travail (*Petri Danielis Huetii... Aluetanæ questiones de concordia rationis et fidei...* 1761, p. 328). Antoine Dangaliere, savant en grec, l'aida aussi dans sa tâche de traducteur (*Mém. de Nicolas Chorier*, édit. Crozet, 1868, p. 72). L'œuvre de l'abbé Tallemant a été diversement jugée. Chapelain (*Mémoires de quelques gens de lettres vivans en 1662*) la considère comme bonne. Ménage (*Menagiana* 1715, III, 179) accuse l'abbé d'avoir pillé Amyot et Boileau également, l'appelant : « Le fade traducteur du français d'Amyot » (*Epit. VII* et *Les satires de Boileau commentées par lui-même*, édit. Lachèvre, 1906, p. 145). V. aussi, B. N. N. acq. *ms.* n° 4333, f° 251 v°; Lebret : *Lettres div., S. D.* p. 206 ; *Jour. des sçavans*, 15 fév. 1665 et 25 avril 1671 ; Baillet : *Jugemens des sçavans*, 1722, III, 167.

France pour qu'un de leurs trônes éphémères lui fût attribué. Il s'enquérait des vacances et si elles étaient enviables. Costar, en le couvrant d'hyperboles, clarifiait ses solécismes et l'informait en outre sur le chapitre des évêchés. Il venait de lui signaler la mort du titulaire d'Ax, diocèse situé en pays de Cocagne, où les prêtres savouraient chères exquises parmi des ouailles fortunées. L'abbé se disposait à demander cette mitre à Mazarin (1).

Pour remercier Costar de le diriger dans le maquis du grec et de faciliter ses ambitions ecclésiastiques, l'abbé embellissait ses séjours à Paris en lui procurant les divertissements mondains. Il le menait chez la marquise de Rambouillet et dans toutes les ruelles que lui ouvraient sa facilité de poète et son prestige d'académiste.

Costar, habitué à vivre, avec son évêque, Mgr de Lavardin, aux confins de l'athéisme, préoccupé surtout des délices de la terre, jouissait de se plonger dans une atmosphère galante. Jadis, souhaitant passer pour l'un de ces badins dont raffolaient les compagnies, il avait capté dans ce but l'amitié de Voiture, singé sa gentillesse, écrit mille épistoles pleines de « puantes flatteries ».

Il ressemblait, pensait Des Réaux le regardant s'agiter au milieu des dames, à un éléphant introduit dans un jardin et qui, abandonnant les allées sablées, écrasait les fleurs des parterres. Il faisait le beau, s'efforçait à la grâce, semblait continuellement gêné par la mollesse du sol étendu à ses pieds. C'était un plaisir délicieux que de l'entendre se tuant au bien

(1) Costar : *Lettres*, 1658, I, 821, 823, 825, 828, 829, 832, 834 ; 1659, II, 490.

dire, lâchant de « grandes grotesques », se célébrant soi-même à pompeuses épithètes.

Les pédants ne l'aimaient guère à cause de son humeur querelleuse et de la science vertigineuse sous laquelle il les accablait. Des Réaux lui gardait rancune de s'être fait, contre Balzac, le défenseur posthume de Voiture et d'avoir trahi, par incompréhension, cette chère mémoire. Il le trouvait ridicule dans tous ses actes et ses écrits, dans sa bassesse surtout. Mme de La Suze lui témoignait une considération dédaigneuse :

— Il est, disait-elle, le plus galant des pédants et le plus pédant des galants (1).

Sur ce point seulement Des Réaux et la bonne dame s'accordaient. Il n'y avait pas, en effet, entre la reine de *Jouissance* et son hôte, des rapports ardents de sympathie. Des Réaux désapprouvait la liberté des mœurs de la comtesse. Celle-ci, de son côté, méprisait la tiédeur de cet alcôviste qui laissait en toutes occurrences passer l'heure du berger. Des Réaux brûlait à son avis trop peu d'encens pour elle. Un jour, Mme de La Suze se plaignit qu'un jeu, le billard, récemment inventé, charmât les « plumets » au point de les éloigner complètement de leurs maîtresses. Le comte de Maulevrier mit en vers les griefs de l'infortunée. Ironique, Des Réaux lui adressa cette épigramme :

Maris, ne soyez plus en transe :
Votre honneur est en sûreté.
Il est vrai, le blondin dépense,
Il est toujours très ajusté ;

(1) T. V, 147 et s., a consacré une historiette à Corsta.

En garniture, il pindarise;
Il s'enfarine avec grand art;
Mais, sur ma parole, il ne vise
Qu'à la belouse du billard (1).

Cette boutade n'était pas de nature à lui valoir l'admiration d'une société où les maris souffraient de grande mésestime. Il comprit, à certains regards méfiants, qu'il s'était aliéné la faveur des dames. Il se décida à espacer ses visites. Il ne regrettait rien de cette société, sauf peut-être l'amitié de Mlle de Pons, fille d'honneur de la reine, maîtresse à cette heure du duc de Guise, dont l'esprit vif l'avait souventes fois séduit; mais cette amitié ébauchée déjà chez Mme de Gondran, n'était pas perdue. Il se reprocha aussi de n'avoir pas mieux lié connaissance avec un jeune avocat en Parlement, Philippe Quinault, qui s'infiltrait dans les groupes littéraires. On prédisait grand avenir à ce petit poète d'imagination fertile, auteur de fines comédies. Sans doute le rencontrerait-il quelque jour dans cette paroisse Saint-Eustache où il avait élu domicile (2).

(1) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 68. A *Mme la comtesse de La Suze, épigr.* (Signée : *D. R.*) T. IV, 228 et s., a consacré une historiette à Mme La Suze et à Anne de Coligny, sa sœur. Il attribue à la comtesse la chanson : « Deesse des lis et des roses ». *B. L. R. ms.* n° 673, f° 7 v°). Il parle plusieurs fois de ses belles-sœurs, notamment de Claude de Champagne, demoiselle de La Suze, cliente de la banque Rambouillet, comme en témoigne une *Obligation de D^lle Claude de Champagne et N. Rambouillet à Guy Mesmin, sieur de Brimault, 8 mai 1658* (*M. A. M^e Le Semelier, E. A. de Me Bossy*). Sur les occupations du milieu La Suze, V. notre livre : *Mme de La Suze et la société précieuse*, 1908. A la même époque, Des Réaux écrivit, contre le duc de La Feuillade et les gens de cour qui troublaient les plaisirs des riches bourgeois, des couplets assez vifs (Dépechez vite de danser) auxquels La Sablière en ajouta de plus vifs encore (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 69 et v°). Du moins, Monmerqué les lui attribue-t-il.

(2) T. dit quelques mots de lui (V, 342). Le contrat de mariage

Ce ne fut point pour cette agréable dessein, hélas! qu'il reprit le chemin de la paroisse Saint-Eustache. Un matin, il fut averti que son père, Pierre Tallemant, s'était alité, atteint d'une griève maladie. Le bonhomme était âgé de 75 ans. Ni la science de Guénault, ni celle de Menjot ne purent le maintenir dans ce monde. Il s'éteignit comme un patriarche, entouré des pasteurs de sa religion et de ses vingt enfants et petits-enfants. Ç'avait été un grand travailleur, un homme de génie pour les affaires, un solide pilier de l'édifice protestant. Si les scrupules lui avaient quelquefois manqué, nul ne l'en pouvait raisonnablement incriminer. Tous, dans son milieu, savaient que la fortune, dans le négoce et la finance, ne se fonde point sur des bases de stricte honnêteté. Des œuvres pies, la bonté dans les rapports de famille et d'amitié, rachètent les défaillances, admises par la morale humaine, dans le domaine de l'intérêt.

La dépouille du vieux huguenot fut portée de nuit, comme il était habituel, à Charenton où on l'enterra dans le cimetière des gens de qualité.

Pierre Tallemant, sieur de Boisneau, devenait désormais chef de famille. Il avait longtemps attendu cette heure, souffrant de subir la domination inflexible du père. Ce dernier laissait une fortune tout entière versée dans les affaires, son office de conseiller secrétaire du roi, un mobilier important, des papiers. Un commissaire au Châtelet avait posé

de Philippe Quinault avec Louise Goujon, veuve de Jacques Bonnet, marchand, retrouve par nous, figure, à la date du 22 avril 1660, aux *A. N. Y.* 198, f° 248. Il donne comme adresse aux époux la rue de la Grande Truanderie, par. Saint-Eustache où notre héros dut rencontrer souvent, dans la suite, le collaborateur de Lully.

les scellés dans sa maison. On les fit lever et on procéda à l'inventaire devant tous les héritiers présents, La Grossetière même, accouru de sa terre de Saint-Escobille (1).

On vendit l'office de conseiller secrétaire du roi (2). On partagea les meubles, les hardes, le linge, l'argenterie. On décida de laisser les fonds paternels dans le comptoir où ils continueraient à fructifier. A la suite d'arrangements, Boisneau et Lussac gardaient, sans contrôle, la direction de la banque et du commerce dont Jacques Bibaud et Anne Gassan, veuve de Henri Bardet, continuaient à gérer les succursales de Bordeaux et de La Rochelle. Tous les membres de la famille maintinrent leurs propres capitaux dans les affaires. Des Réaux lui-même n'en retira point les 60.000 livres qu'il y avait placées.

Avec mélancolie et impatience, il se mêlait à ces règlements, la tête pleine du jargon notarial. Patru le vint heureusement consoler et distraire. Il lui apportait un exemplaire de *La Pucelle* de Chapelain.

(1) Pierre Tallemant mourut le 17 juin 1656. *L'inventaire de ses biens* fut dressé par Me Le Cat du 11 au 19 juillet 1656. Nous en avons donné fréquemment des extraits. Il est conservé en l'étude actuelle de Me Lefebvre. Les enfants du 1er lit se présentaient pour l'héritage de Pierre Tallemant seul : ceux du 2e lit pour l'héritage de Pierre Tallemant et de Marie Rambouillet, leur mère. Par deux actes des 6 et 13 mars 1658, Nicolas Rambouillet et Gedéon II Tallemant, engagés dans les affaires de Pierre Tallemant, déclarent ne vouloir saisir aucune rente appartenant à sa succession. (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Boissy.*) V. aussi *B. N. Pièces originales*, n° 2788, quittances de rentes sur les tailles de décembre 1657, 20 avril 1658, 10 juin et 22 décembre 1660 données par Boisneau en son nom et au nom de ses frères et beaux-frères. Le 2 juin 1667, lors de la liquidation judiciaire de la banque Tallemant, Des Réaux fit, au greffe du Châtelet, renonciation à la succession de sa mère (*Inventaire après décès des biens de Mme des Réaux, 12 juillet 1717*).

(2) Le 7 août 1657, Bertrand-François Huguet de Sémonville en prit possession. Tessereau : *op. cit.*, t. I.

L'affreux avare, bien que le duc de Longueville l'eût récemment gratifié d'une nouvelle pension (1) avait trouvé, pour économiser ses volumes d'auteur, une plaisante invention. Il donnait un exemplaire par deux personnes amies, sans se soucier que l'une habitât Calais et l'autre Bayonne. Ainsi Patru, logé à une lieue de Des Réaux, devait partager le sien avec lui (2).

Les deux compagnons feuilletèrent ensemble le livre et retirèrent de leur lecture un morne ennui. Des Réaux conta à Patru comment à l'Hôtel de Rambouillet, un jour que Chapelain lisait un chant de ce poème, Mme de Longueville, moins prompte que son mari à admirer l'ouvrage du crasseux épique, bâilla comme une carpe (3). Ils rirent. Ce bâillement d'une femme d'esprit leur parut plus significatif qu'une longue critique.

Ils s'entretinrent ensuite des hôtes anciens de Mme de Rambouillet. Presque tous, après avoir abusé du plaisir, sombraient dans la religion. Mme de Longueville, abandonnée par La Rochefoucauld, son amant, cherchait une consolation au couvent. Mme de Sablé, proche de la soixantaine, se repentait d'avoir trop aimé Dieu dans sa créature. Elle était la voisine de Patru au faubourg Saint-Jacques du Haut-Pas. L'avocat l'allait visiter souvent dans sa retraite de Port-

(1) V. p. 49. Pour avoir « travaillé à la gloire de sa maison dans l'entreprise du poème de la Pucelle », le duc lui donne « une rente viagère de 1.000 l. à ajouter à une autre rente viagère de 2.000 l. qu'il lui avait précédemment accordée pour le même objet », 21 février 1656 (*A. N. Y.* 192, f° 495 v°).

(2) T. III, 276.

(3) Le propos de Des Réaux, rapporté par Patru à Boileau, fut utilisé par celui-ci dans sa satire III. (*Les satires de Boileau commentées par lui-même*, édit. Lachèvre, 1906, p. 38).

Royal où elle vivait porte à porte avec son amie, la comtesse de Maure, janséniste et visionnaire comme elle. Elle lui donnait la comédie.

C'était parmi ces dévotes acharnées à leur salut qu'il se divertissait le mieux. Sur l'heure, puisque Des Reaux s'ennuyait, il lui pouvait donner le régal de voir Mme de Sablé dans son alcôve, toute encapuchonnée de coiffes, malgré la saison chaude. Des Réaux accepta. Son carrosse les conduisit vers l'illustre monastère où habitaient, dans un doux silence, tant de brebis égarées en quête du bon chemin.

La demeure de la marquise semblait toute capitonnée d'ouate. On y respirait une odeur d'aromates brûlant dans des cassolettes. Par hasard, la porte n'en était point close. Les deux compères saluèrent leur hôtesse, étendue, plaintive, « faite comme quatre œufs brouillés », sur son lit de parade en désordre. Grande, de belle mine, la comtesse de Maure assise auprès d'elle, lui prodiguait les consolations. Tout au fond de la pièce, le marquis de Rochefort faisait des mines galantes à Madeleine de Laval, petite-fille de la marquise (1). Les deux groupes parlaient comme à l'église, à voix basse.

Cependant de temps à autre de grands éclats de rire fusaient d'un autre groupe réfugié dans la pénombre, composé des médecins Valant et Menjot et de l'abbé de La Victoire. Ce dernier les provoquait avec audace. C'était un diseur de bons mots, un farceur travesti en prêtre et qui goguenardait sans cesse. La marquise le supportait pour son esprit bien qu'il lui eût joué maints tours.

(1) Il l'épousa en 1662. Contrat du 29 avril. Il habitait rue Coquillière, par. Saint-Eustache (A. Y. N. 291, f° 258 v°).

L'abbé de La Victoire ne prenait point au sérieux les doléances éternelles de cette « grosse dondon » perpétuellement alitée, malade imaginaire, toujours en quête de remèdes, mijotant des drogues, savante en pharmacopée, entourée d'une brigade de médecins qui la veillaient nuit et jour, plongée dans les transes de la mort, cabaleuse en outre, venue au jansénisme par goût de l'intrigue, de la controverse, des finasseries de paroles et de sentiments. Il la savait bien vivante au contraire, friande de toutes les « friponneries » (1), épuisant son imagination à en inventer. Elle seule dans Paris trouvait ridicule *le Cuisinier françois*, ce maître livre dont les recettes contentaient les plus difficiles gourmands.

Quand Patru et Des Réaux furent installés, Mme de Sablé gémit selon sa coutume. La maladie s'était introduite dans sa maison, malgré toutes les précautions. Elle avait dû reléguer dans sa chambre Mlle de Chalais, sa suivante, qui « nasillait », annonçant par ce nasillement les approches d'un rhume, affection d'où dérivaient toutes les autres. Nulle amitié ne résistait à ses craintes. Elle chassait sans pitié quiconque lui apportait des perspectives d'amoindrissement physique.

— Je crains la mort plus que les autres, disait-elle, parce que personne n'a jamais si bien conçu ce que c'est que le néant.

L'abbé de La Victoire combattit cette pensée de néant, faisant une peinture narquoise de ce paradis janséniste où elle ne manquerait point de monter directement. Elle le repoussa des deux mains. Avec

(1) Pâtisseries.

une tendresse passionnée, Mme de Maure la serrait dans ses bras.

— M'amour, suppliait-elle, calmez-vous !

Patru souriait, jouissant de contempler ce tableau burlesque. Des Réaux pensait au duc de Montmorency, au marquis d'Armentières, à tous ces amants que la bonne dame avait, au temps de sa jeunesse, enfermés dans ses bras. Sans doute redoutait-elle le jugement de ce Dieu, adoré maintenant au pied des autels, jadis offensé sans vergogne.

Sa parole entortillée de précieuse, ses airs d'éternelle mourante énervaient Des Réaux, moins placide que Patru, surpris aussi de ne plus retrouver, après quelques années, la galante dame dont Voiture s'ingénia pour sa gloire à conquérir les faveurs. Il fit un signe à son ami. Ils se levèrent et prirent congé (1).

Dehors il leur sembla qu'ils respiraient mieux. Au sortir de cette ruelle funèbre, ils éprouvaient le besoin de s'alléger l'âme. Ils décidèrent d'un commun accord de rendre visite à Mme de Rambouillet. Le carrosse les conduisit rue Saint-Thomas du Louvre.

L'hôtel de Rambouillet affectait une physionomie militaire depuis que la marquise l'avait donné à ses filles (2). Montausier, revenu de Saintonge un an

(1) T. connut Mme de Sablé à l'Hôtel de Rambouillet. Il indique dans son historiette qu'elle habitait le monastère de Port-Royal, porte à porte avec la comtesse de Maure. Un acte du 5 février 1656 précise « rue d'Enfer, par Saint-Jacques du Haut Pas », dans une maison bâtie par Mme de Sablé dans le jardin du monastère (A. N. Y. 193, f° 2 v°). Un autre acte, du 29 février 1656, fixe la même adresse à Mme de Maure (A. N. Y. 195, f° 155 v°). Les faits des historiettes du duc de Montmorency et de l'abbé de la Victoire furent empruntés à ce milieu. Sur Menjot et Mme de Sablé, V. T. III, 136 ; Ernest Jovy : *op. cit., passim.*

(2) *Donation par Mme de Rambouillet à Julie et Angélique Clarisse d'Angennes de l'Hôtel de Rambouillet, du marquisat de Pisani, du comté de Talmont en Saintonge, d'usages entre mer*

auparavant, l'avait transformé. Benoît Gerin, dit La Marche, son trompette, en gardait les accès (1) et les soldats et les officiers du marquis y occupaient des guérites et des pièces. Julie d'Angennes, amoureuse du faste, l'avait garni d'un magnifique mobilier.

Mme de Rambouillet n'en conservait plus qu'une petite partie, vivant surtout dans son oratoire. Angélique-Clarisse d'Angennes, sa fille cadette, précieuse entre les précieuses, lui tenait rarement compagnie, occupée principalement à diriger sur les routes de Tendre François-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, son alcôviste (2). Les pédants, avec Montausier, avaient retrouvé le chemin oublié de l'hôtel. Ils s'efforçaient encore, en l'intéressant à leurs querelles savantes (3), de subjuguer la marquise; mais celle-ci les méprisait de toute son âme désormais partagée entre l'amitié et la religion.

Elle lisait précisément de furieuses épigrammes et des pamphlets qu'un poète satirique, le chevalier de Lignières, avait lancés contre eux quand Des Réaux et Patru se présentèrent à elle. Chapelain surtout et sa fameuse *Pucelle* étaient ridiculisés dans ces pièces. Le samedi de Madeleine de Scudéry recevait aussi sa part de sarcasmes. C'était un vrai massacre de pédants et de précieuses. La désunion était d'ailleurs complète dans la cabale du Marais. Ménage avait

et Charente et de rentes. 28 juin 1656. V. aussi, *Contrat entre Montausier, Julie et Angélique-Clarisse d'Angennes relatif à cette donation. 25 avril 1658.* (*A. N. Y.* 193, f° 192 ; 195, f° 297 v°).

(1) V. Contrat de mariage du 8 mars 1655 de ce trompette logé à l'Hôtel de Rambouillet (*A. N. Y.* 192, f° 129 v°).

(2) Il l'épousa en 1658. Contrat du 27 avril (*A. N. Y.* 195, f° 297 v°.

(3) *B. N. N. acq. ms.* n° 1341, f°s 161, 175. Mmes de Rambouillet et de La Fayette arbitrent une contestation littéraire entre Huet et Ménage. V. aussi, p. 343.

commencé à la provoquer (1). Conrart l'avait activée en rompant tout à fait avec la reine de Tendre (2). On disait qu'un groupe d'indépendants avait juré la perte de ces parasites du Parnasse qui, sans génie, rêvaient d'imposer leurs lois à la littérature tout entière.

Mme de Rambouillet, malgré Montausier disposé à combattre en faveur de Chapelain, ne cachait point sa satisfaction de voir tous ces doctes et toutes ces pecques prétentieuses livrés à la risée. Irascibles et compliqués, ces gens troublaient la simplicité des relations, introduisaient l'emphase dans la conversation et le style.

Patru et Des Réaux en convinrent. La marquise demanda à Des Réaux des nouvelles de ses mémoires. Avait-il commencé à les écrire? Le temps lui semblait venu de rédiger, pour la postérité, ce commentaire des mœurs. Elle était bien âgée. Elle ne voulait pas mourir sans en avoir lu au moins quelques chapitres.

Des Réaux s'excusa. Il lui manquait encore des documents. Il vérifiait aussi des faits qui lui paraissaient controuvés. Dans peu de temps, il prendrait la plume. Patru, au courant des intentions de son ami, assura que cette gazette, tenue par un homme d'esprit, régalerait les lecteurs les plus difficiles. Mme de Rambouillet en était convaincue et que, grâce à Des Réaux, la société sur laquelle elle avait régné survivrait en beauté. Elle fit encore aux deux hommes quelques confidences, puis elle leur demanda l'autorisation de se retirer dans son oratoire, l'heure

(1) T. III, 279-280.

(2) Leur brouille dura 4 ans. Le 6 février 1662, Huet, écrivant à Ménage, se réjouit de leur réconciliation et en souhaite d'autres. *B. N. N. acq. ms.* n° 1311, f° 98.

étant venue pour elle de s'entretenir avec Dieu.

En reconduisant Patru à son domicile, Des Réaux l'interrogeait sur cette polémique de *la Pucelle* qui menaçait de faire grand bruit. L'avocat en connaissait les détails ignorés de Mme de Rambouillet. Il fréquentait la société d'où partaient les plus violentes attaques. Sa maîtresse, Amélie le Vieux, cette Olinde juvénile et cruelle à qui il adressait tant de vaines lettres d'amour, en était une des lumières (1). Il y introduirait son ami dès qu'il lui en manifesterait le désir.

Des Réaux fut momentanément détourné de cette visite par ses affaires. Il servit de témoin au contrat de mariage d'un domestique de son frère Lussac (2). Il assista au mariage de son beau-frère Paul Rambouillet (3). Il classa, en perspective de la rédaction prochaine, des papiers enfouis dans son cabinet. Et enfin, libre de tout souci, il appela Patru.

Le quartier Saint-Germain l'Auxerrois donnait asile aux satiriques. Ceux-ci s'y réunissaient tantôt chez l'abbé de Marolles et tantôt chez Charles Sorel pour y lire leurs œuvres de violence. Tous avaient le sentiment qu'ils remplissaient une mission de justice littéraire. Ils ne cachaient point leur passion. Ils ren-

(1) T. a fort bien connu Olinde. Patru (*Œuvres*, 1735. II. 79) écrit à la jouvencelle : « Au nom d'Astibel [Des Reaux], Olinde, pardonnez-moi ».

(2) Contrat de mariage Louis Savary, homme de chambre de M. de Lussac — Marie Bellehache, maîtresse lingère, en presence de Gédéon Tallemant, sieur Des Réaux, 11 janvier 1657. (*A. N. Y.* 194, f° 91).

(3) Mars 1657. Contrat du 3. Paul Rambouillet épousait Françoise Le Coq. (*M. A. de M^e Le Semelier. E. A de M Bossy*). V. aussi, meme étude, *Donation de Paul Rambouillet à Henriette Eudelin, avril 1653.* Le 12 août 1660, Nicolas Rambouillet résigna son office de conseiller-secretaire du roi en faveur de son fils Paul auquel, le 30, des lettres de survivance furent accordées. (*A. N. V*[2] 34 et *V*[2] 32).

verseraient les idoles où ils seraient écrasés par elles.

Des Réaux les approuvait. Tout de suite il se lia d'amitié avec le doux Michel de Marolles qui vouait sa vie à la régénération de l'art et du théâtre (1). Charles Sorel aussi, dont les romans réalistes avaient enchanté sa jeunesse, le séduisit par ses manières raffinées, son ironie délicate, ses qualités subtiles d'observateur. La causticité souriante de Furetière qui entreprenait contre le groupe Scudéry sa *Nouvelle allégorique* l'enchanta. Il sut faire la différence entre le talent pondéré de Nicolas Boileau-Despréaux, adolescent réfléchi, et celui, emporté et furieux, de son frère Gilles Boileau, vaniteux comme un dindon (2). Le chevalier de Lignières, blond, souriant, léger, insaisissable, type du plumet plein de grâce, lui déplut malgré les venimeuses finesses de sa plume. La Mesnardière lui parut assembler, dans sa personne falote, toutes les platitudes et toutes les lourdeurs des pédants qu'il combattait avec énergie. Vainement Des Réaux s'efforçait de comprendre le jargon informe qu'il venait, de temps à autre, présenter comme poésie à la compagnie (3).

(1) Michel de Marolles : *Mémoires*, 1656, p. 246 et 438, parle de M. des Réaux et de l'abbé Tallemant, son frere, dont il vante les dons d'epigrammatistes et « l'esprit si poli et si délicat ».

(2) Boileau nomme Des Réaux dans le commentaire de ses satires (V. p. 232.) Des Réaux parait avoir connu toute la famille Boileau dont il parle souvent. Ses ms. contiennent nombreuses pièces satiriques de Gilles et Nicolas (*B. L. R. ms.* n° 673, f°s 107, 130 v°, 131, 134 v°, 137 v°, 162, 234, en particulier (p. 149) le fameux *Arrêt burlesque* contre la Sorbonne. Personne jusqu'a l'heure ne paraît avoir connu la date de publication initiale de cet *Arrêt*. On le trouve, pour la première fois, dans l'opuscule de Bernier : *Requeste des Maistres es Arts, professeurs et régens de l'Université de Paris, présenté à la cour souveraine de Parnasse*, 1671, in-4°.

(3) T. III, 278 : V, 49. Il conservait plusieurs de ses poésies dans ses ms (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 6 ; 74 v°). A la suite d'un de ses

Mais celui-ci aussi bien que les autres accomplissait bonne besogne de nettoyage du Parnasse. Adversaire caché de Chapelain, Des Réaux, dans ce milieu, connut toutes les pièces de la querelle. Il ne participa point effectivement à celle-ci. Dans son œuvre il formulera son sentiment sur les pédants, leur déniant toute valeur littéraire (1).

De temps à autre, las d'aiguiser les épigrammes et de bâtir les libelles, les combattants s'accordaient un répit. Chez Mme de Montbel, parente de l'abbé de Marolles, ils allaient jouir d'une trêve de galanterie. La dame, tout entière donnée au chevalier de Lignières, ne se préoccupait point des intrigues que machinaient, dans sa ruelle, ses hôtes.

Des Réaux vit poindre dans cette maison la gloire de Mme Deshoulières. Il renoua connaissance avec Marie-Catherine des Jardins, surnommée la Nymphe des Vergers, rencontrée jadis adolescente au logis de Voiture et devenue fort experte en amour. Cette pétulante épicurienne se préparait à lancer un scandaleux roman où toute l'aventure de Tancrède de Rohan était dissimulée sous des noms allégoriques. Ruvigny, beau-frère de Des Réaux, y paraissait sous le visage

sonnets, en pur galimatias. « *A M. le comte sur son mariage avec Mlle Mancini* », Des Réaux écrivit cette épigramme, restée inédite :

Pour entendre ces vers, j'ai fait tout mon pouvoir.
L'auteur m'excusera : je suis las de les lire.
On sait bien ce qu'il veut avoir,
Mais on ne sait ce qu'il veut dire.

(1) T. III, 295, signale la cabale de l'abbé de Marolles. *Passim* et surtout III, 275 et s. il commente la querelle. A travers les années, il poursuit Chapelain de son ressentiment, copie différentes pièces de et contre lui et, l'annotant avec satisfaction, le *Chapelain décoiffé* qui stigmatise la malpropreté de l'académiste et auquel collaborèrent Boileau, Lignières, Furetière (*B. L. R. ms.* n° 672, f° 246 et s.; 673, f°s 6, 108, 134 v°).

de Rustan. Des Réaux ne cherchait point à l'arrêter en si beau chemin. Il se proposait de suivre cette cynique dans ses manifestations (1).

Elle l'intéressait bien davantage que l'Olinde de Patru ou que Mmes de La Calprenède et de Lauvergne, précieuses maniérées occupées à traduire en style judirique des bagatelles galantes. Ces dames ou d'autres lui inspirèrent quelques rimes (2) ; mais elles l'agacèrent par leur manie, empruntée à Madeleine de Scudéry, de tracer des portraits (3).

Parfois, l'abbé Tallemant paraissait dans ce milieu. Il cabalait à ce moment en faveur de Ménage dont il voulait faire un académiste (4). Il venait conjurer Lignières d'épargner son protégé dans sa croisade contre les pédants ; mais il ne s'attardait guère parmi les mièvres précieuses que le chevalier gouvernait. Il goûtait des satisfactions plus vives à fréquenter l'académie bachique de Martin de Pinchesne où, moyennant finances, il savourait les charmes de Claudine Colletet (5). Boire le consolait de n'obtenir point de Mazarin l'évêché qu'il demandait encore avec persistance. Au dire de Ruvigny, François Tallemant, las d'attendre cette mitre problématique, s'en était allé,

(1) T. VII, 244 et s. De Mme Deshoulières il gardait nombreuses poésies, dont plusieurs inédites. (*B. L. R. ms.* nos 672 et 673, *passim*.)

(2) *Les délices de la poésie galante*, 2e part., 1664 et 1666, p. 43.

(3) Il attribue (VII, 50) à Mme de Scudéry cette mode. Six de ces portraits en prose dont l'un, celui du marquis de Maulny, inédit, figurent dans ses ms. (*B. L. R. ms*, no 672, fos 142, 146, 148, 149, 151, 153.

(4) *B. L. R. ms.* no 675, f 71, *Le sieur de l'Amalthée à Ménage. 21 novembre 1657.*

(5) T. VI, 112, 517. V. aussi, sur l'académie de Pinchesne, nos livres, *Mme de La Suze*, 190s et *Le Chevalier de Lignières*, 192). Pinchesne : *Addition de quelques pièces nouvelles*... S. D. p. 37, a dédié une poésie à l'abbé.

un beau matin, relancer le cardinal et l'avait menacé, disant :

— Si vous ne me nommez point, prenez garde!

Mazarin avait admiré cette audace, mais Des Réaux trouvait excessive la cupidité de son frère. Décidément il silhouetterait dans ses mémoires cet étrange personnage surnommé « Son Inquiétude » par ses confrères de l'Académie (1). Jusqu'à l'heure, il avait hésité à comprendre la famille dans cette galerie de portraits. Il n'hésitait plus désormais. Cette famille offrait trop de types dignes, par leurs situations et leurs singularités, de captiver la postérité.

L'heure lui paraissait venue maintenant de prendre la plume. Ses projets étaient définitivement arrêtés : sa gazette des mœurs serait divisée en deux parties se complétant l'une l'autre. La première, sous le titre : *Les Historiettes*, mentionnerait tout ce qu'il avait pu apprendre, en dehors des « histoires et des mémoires imprimés », sur les personnages vivant au temps d'Henri III, Henri IV et Louis XIII. La seconde, sous le titre : *Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche*, contiendrait les faits recueillis sur cette période et pendant toute la durée de l'administration du cardinal Mazarin. C'était un immense travail, qui occuperait pendant une longue période ses journées. Il l'entreprit résolument.

Il écrivit tout d'abord, sur feuilles volantes, la première version de chaque historiette; puis, s'étant procuré un registre, il divisa sa page de format in-folio en trois parties dans le sens de la longueur, reportant son texte dans la partie médiane, laissant

(1) *Ménagiana*, 1715, I, 51. V. aussi, p. 206.

en blanc pour des additions possibles les autres parties. Son premier soin consista à dater son œuvre : « à la fin de 1657 » et le second à affirmer dans une courte préface son désir de « dire le bien et le mal sans dissimuler la vérité ». Il élabora, puis recopia, en premier lieu l'historiette d'Henri quatrième « afin de commencer par quelque chose d'illustre » (1). Et il est probable que, pendant les années suivantes (1658-1659), il partagea sa vie entre ce travail de rédaction effectué *tout entier dans son domicile de la rue Traversante*, quelques lectures à Mme de Rambouillet et autres amis très intimes et une fréquentation mondaine fort réduite.

En l'an 1658, son cousin Gédéon II devait lui fournir un paragraphe imprévu. Le prodigue était rentré à Paris, révoqué de son intendance de Guyenne où il avait cependant fait bonne besogne administrative, mais où, appointé de 20.000 livres, il en avait, chaque année, dépensé 80.000. Il avait dû, faute de pécune, troquer à Bordeaux son palais du Chapeau rouge pour une médiocre maison de la paroisse Saint-Christoly (2). Maintenant, dans la capitale, il vivait quasiment d'expédients et l'une de ses filles, Louise, religieuse à Longchamps, mourait du chagrin de le voir réduit à la nécessité. Il fanfaronnait malgré tout, donnant encore des banquets et des fêtes. Mme Talle-

(1) Le manuscrit original des *Historiettes* est conservé aux Archives du château de Chantilly. Nous le décrirons à l'Appendice. Monmerque : IV, 349, mentionne l'existence d'une feuille volante retrouvée dans le ms original de Des Réaux et portant une première version de l'historiette de Villemontée.

(2) Une quittance du 15 janvier 1657 lui donne cette adresse. *B. N. Pièces originales*, n° 2788. *La Chronique bourdeloise*, 1672, p. 86, annonce, le 20 novembre 1658, l'arrivée à Bordeaux de son remplaçant, M. Hofman, maître des requêtes.

mant courait les ruelles, y prônant les œuvres de Boyer, poète de cour, et poursuivie par la convoitise d'Isarn (1). Elle s'efforçait d'y accréditer la légende d'un Gédéon II tout semblable, pour la dignité de ses mœurs, à Cincinnatus.

— Mon Tallemant, disait-elle, n'a pas rapporté un sou de son intendance.

Gédéon II cherchait, pour redorer son blason, à s'emparer d'une autre intendance ; mais Mazarin, harcelé par lui, s'excusait poliment de ne le pouvoir plus servir (2).

Ce fut probablement chez ce cousin déplorable, recevant « des femmes mal famées qui avaient chacune leur galant dans la troupe », que Des Réaux revit Suzanne de Pons, connue autrefois au logis de Mme de Gondran. Cette fille s'était rendue illustre par les scandales de ses amours. Un M. de La Courrade, son galant, dans l'obligation de la quitter pour un voyage avant de l'avoir toute conquise, déplorait de ne dis-

(1) T. VII, 56, conte qu'elle se plaignait d'avoir été mise dans le roman de Mlle de Scudéry (*Le Grand Cyrus*) sous le nom de Cléorite. Elle avait quelque raison de se plaindre. La romaniste avait mentionné toutes les circonstances de sa liaison déjà ancienne avec Isarn. Mme Tallemant figure dans Saint-Gabriel. *Mérite des Dames*, 1660, p. 345. Somaize : *Dict. des Précieuses*, 1661, l'a peinte sous le nom de Toxaris et Mlle Dupin sous celui de Philoclée.

(2) Mazarin : *Lettres*. édit. d'Avenel, 1906, IX. 807, le 16 juillet 1659, lui manifeste son regret de ne lui point donner l'intendance de Champagne. Des actes soulignent la gêne de Gédéon II : *Deux mains-levées de N. Rambouillet à Gédéon II ; Obligation de Gédéon II et de sa femme au même, 26 mars 1659 ; Bail par Gédéon II à Charles Gendrault, 23 avril 1659* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*) ; *Contrat par Gédéon II, 3 avril 1659* (*E. A. de Me Moreau*). V. aussi, T. VI, 255 et s., qui l'accuse d'avoir « chicané » sa famille pour des questions d'argent. Gédéon II, par son faste, faisait encore illusion à quelques-uns. On ambitionnait sa présence aux contrats de mariage (*A. N. Y.* 199, f° 228). Boursault fit même appel à son équité de conseiller au Parlement (*Lettres nouvelles*, 1697, p. 221).

poser point, pour lui rappeler son souvenir en son absence, du style mignard préconisé par les ruelles. Des Réaux lui offrit son aide. Et voici quelle lettre précieuse reçut Mlle de Pons au nom de M. de La Courrade :

« Mademoiselle, je prends la plume pour vous faire souvenir des absents de vos beautés et vous dire en peu de mots ce que j'ai pensé et souffert pour elles depuis que je suis privé de leur divin aspect. J'avais le cœur si gros quand je partis qui fut, comme vous savez, le lendemain de la N.-D. de septembre, que je faillis à crever à force de sanglots entre la porte de Saint-Jacques et le bourg de la Reine ; et ne sachant que devenir, quand je vins au pont Antony, je pensai me jeter la tête la première dans la rivière, afin qu'on pût mettre dans mon épitaphe :

Il se jeta du haut d'un pont
Pour la trop charmante de Pont.

Mais je ne trouvai pas ce pont-là assez beau et je me résolus d'attendre jusqu'au pont d'Orléans ; aussi bien, mourant pour une si belle pucelle, il était plus convenable que ce fût à la vue de la Pucelle d'Orléans. Là, il me vint dans l'esprit que le pont de Châtellerault était le plus beau pont qui fût sur ma route et, si je l'ose dire, le rival du Pont-Neuf ; je fus ravi de m'être avisé de cela, car c'est le pont de France le plus digne d'une telle aventure. J'étais déjà tout déterminé et je commençais à lui dire :

Pont de mignarde architecture,
Je vais mourir pour une créature
Et plus belle que vous, et mille fois plus dure,

quand je songeai que me noyer dans la Vienne, ce serait faire tort à la Charente, laquelle a eu l'honneur de vous voir naître sur ses bords et laquelle vous ferait ressouvenir de moi tous les jours comme Lignon faisait à Astrée de son pauvre Céladon. Voilà donc ma mort encore différée jusqu'en Saintonge où j'ai trouvé quelques importantes affaires, lesquelles me font vous supplier de me donner encore du temps pour y mettre ordre, afin que je puisse mourir franc et quitte et être une victime digne de vos charmants attraits (1). »

Ainsi Des Réaux se distrayait-il par des exercices d'esprit aux heures où il se sentait las des *Historiettes*. Au début de 1660, celles-ci étaient à peu près complètement écrites, et le mémorialiste avait reçu de Mme de Rambouillet et de ses amis applaudissements enthousiastes. Il n'avait pas tout à fait rempli sa tâche comme il l'avait projetée. L'ordre chronologique n'était pas respecté ; il n'avait pas arrêté sa narration à la mort de Louis XIII. Beaucoup de faits empiétaient sur les *Mémoires de la Régence*. Cela lui rendrait ce dernier travail difficile.

Il y aviserait. Il éprouvait quelque fatigue, un besoin impérieux de changer d'atmosphère. Il résolut de se rendre, dès le printemps venu, au château des Réaux. Mme des Réaux approuva sa résolution et ils préparèrent ce voyage. En mars, pour honorer des domestiques de son beau-père Rambouillet, Des Réaux consentit à figurer à leur contrat de mariage (2).

(1) Publiée par Paulin Paris dans Tallemant : IX, 67. Extraite des ms du chanoine Favart (*Bibl. de Reims*).

(2) Contrat de mariage François Janin, maître barbier étuviste — Jeanne Robert, demeurant en la maison de Nicolas Rambouillet.

Peu après il se mettait en route.

Quand au début d'avril, il arriva aux confins de sa châtellenie, il y trouva, dressant croix et bannières, clergé, bourgeois, manants précédés des officiers. Ils lui venaient rendre droits d'honneurs. Il les renvoya, souhaitant qu'on le laissât en repos ; mais il ne devait point goûter tout de suite la quiétude cherchée. Il fut obligé d'aménager le château. Il installa son cabinet de travail au premier étage de la tourelle de droite, dans une petite pièce éclairée par une fenêtre ouverte sur la douve. Contre le panneau de gauche, il fit élever sur un corps de bahut un corps de bibliothèque à quatre vantaux où il put serrer ses manuscrits, ses titres, quelques livres de prédilection (1).

Il ne chercha point, comme beaucoup de seigneurs contemporains, à tourmenter les pauvres hères soumis à son autorité. Il affecta, au contraire, bienveillance extrême. Tout de suite il accepta, et Elisabeth, sa femme, également, le parrainage des enfants de la paroisse (2). Il réorganisa son corps d'officiers, nommant comme sénéchal et juge de la châtellenie, le sieur François Sarasin (3).

en présence de Gédéon Tallemant, sieur Des Réaux, Antoine Menjot, etc... 13 mars 1660 (*A. N. Y.* 198, f° 171).

(1) Cette bibliothèque, de style Louis XIV, existe encore au Château des Reaux.

(2) *Archives départementales d'Indre et Loire, E. suppl. 166.* Le 15 avril 1660. François Paris, maître d'hôtel de Des Reaux, et Catherine Davy, femme de M. Rene Rousseau, tiennent un enfant sur les fonts, à Chouzé, au nom de M. et de Mme des Réaux.

(3) *Catal. analyt. des Archives de M. le baron de Joursanvault*, 1838, II, 129, n° 1801. V. aussi, *Archives d'Indre et Loire, E. suppl. 166.* François Sarasin était marié à Jeanne Hudault. Le greffier des Réaux à cette époque, était Louis Gosset ; le procureur fiscal François Duchâtel marié à Marie-Anne Lefèvre ; le maître de poste Jacques Hudault marié à Renée Buscher ; le notaire Hudault, auquel succéda Nicolas Dufresne.

Son fermier, Mathurin Hudault venait de mourir. Avant d'en désigner un autre, il éplucha les comptes du disparu et Mme des Réaux fut chargée d'en faire par procuration le règlement devant notaire (1). Il s'en alla aussi examiner l'état de ses cultures, visiter deux terres qu'il avait achetées pour agrandir son domaine aux environs de Port-Boulet (2). Il vérifia si l'altière corporation des bateliers de la Loire payait régulièrement les droits de péage ; il exigea que les pêcheurs apportassent au château le plat de poisson « primevert d'alose, de saumon et de lamproie » dû annuellement. Aux bouchers, enclins à quelque indépendance, il réclama, selon ses droits, pied et oreille de chaque cochon tué. Enfin, il s'informa si tous les commerçants utilisaient bien ses poids et mesures.

Car il était décidé à se montrer ferme sur le chapitre de ses privilèges. Il voulait de l'ordre et que son autorité fût partout respectée. En revanche, il n'hésitait point à combler de bienfaits, aux dépens de sa bourse, les habitants de sa châtellenie. Ceux-ci lui ayant remontré que les halles de Chouzé menaçaient ruine, il les fit incontinent rebâtir. Près de l'église, il invita son sénéchal à placer un poteau de carcan afin de rappeler aux malandrins qu'en ce lieu la justice n'était pas un vain mot.

Il entretint, quoique huguenot, des relations cordiales avec les prêtres de Chouzé. L'église de la

(1) Le 4 juin 1660, devant Royer, notaire à Chinon. V. p. 135. *Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux* précité.

(2) *Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux.* Le 5 novembre 1653, de ant Hudault, il acheta pour 39 livres, à René Pasquier « une pièce de terre au lieu du port Boulet appelée Les Rivières ». Le 9 octobre 1655, devant le même, il acquit, pour 31 livres, de Mathurin Cirotot, « une pièce de pré située au port Boulet, contenant deux boisselées de terre ».

paroisse était un pauvre bâtiment à voûte de bois, soutenue par des « suppôts » ornés de peintures représentant Dieu le père, saint Pierre, saint Michel, les armes de France, une rose, l'écu du cardinal Brisonnet. Des Réaux la fit consolider. Au pied du crucifix, dans la chapelle seigneuriale de Notre-Dame, un artisan, sur son ordre, grava son blason accolé à celui des Rambouillet (1).

Ayant réglé toutes les affaires urgentes de son domaine, il se reposa ensuite avec délices. Mme des Réaux ne se reposait point à son exemple. Elle surveillait l'éducation de ses filles ; elle faisait aussi des largesses aux pauvres. Elle apparaissait comme une belle et bonne fée dans les habitacles des manants, apportant secours et consolations ; si bien qu'on l'avait surnommée « la dame de cette paroisse » ; sur les registres baptistères les prêtres lui donnaient aussi cette gracieuse appellation (2).

Ne partageant pas les menues distractions de sa femme, Des Réaux, désœuvré, s'ennuya bientôt. Les douceurs de la conversation lui manquaient. Il s'en alla les chercher aux alentours de Chinon. Près de cette ville, il visita, dans son château, le comte de Chavigny, jadis secrétaire d'État sous Richelieu, auquel il arracha, bribe par bribe, des particularités sur le caractère de l'Eminentissime. Il relança dans sa terre de Hazé-Lansac, Henri François, marquis de Vassé, type de galant cynique dont le portrait restait inachevé dans le manuscrit des *Historiettes*. Il s'amusa des mœurs scandaleuses de Louis David, sieur de Petit-Puis, fils d'un boulanger de Chinon, devenu

(1) Patru : *Œuvres*, 1735, II, 1 et s.
(2) *Archives d'Indre-et-Loire, E. suppl. 169.*

prévôt de l'Ile de France. A Ussé, il contempla les extravagances de Mme de Montendre, déguisée en Cléopâtre et se promenant entourée de joueurs de luth. A Bourgueil, de la bouche des moines qui gouvernaient cette riche abbaye, il recueillit d'étonnantes révélations sur la friponnerie de son dernier abbé, Mgr Eléonor d'Estampes de Valençay que Maucroix lui avait dépeint sous sa physionomie d'archevêque de Reims (1). Toute cette partie de la Touraine lui fut bientôt familière et les *Historiettes* s'enrichirent d'anecdotes et de portraits. Par contre, la grâce des paysages n'émut point le mémorialiste.

Vers le milieu de juin, Des Réaux se souvint qu'il avait promis à un conseiller au Parlement, client de la banque Tallemant, Gaspard de Gilliers, de servir de témoin à son contrat de mariage. Il était temps de partir. Il regagna lentement Paris. Gaspard de Gilliers épousait Elisabeth Bidé, fille d'Olivier Bidé, sieur d'Agaury. L'époux avait convié à son contrat de grands personnages : le chancelier Séguier, les ducs de Lesdiguières et de Sully, le président de Novion, Nicolas Foucquet. Autour de l'épouse, se réunissaient surtout des parents, les Tallemant, les Rambouillet, Antoine Menjot, les Louvigny. Des Réaux éprouva la désagréable surprise de rencontrer à cette cérémonie son ancienne maîtresse, Marie Le Goux. Heureusement sa femme n'était point présente. La veuve n'eut d'ailleurs pas l'air de le reconnaître ; sa rancune persistait (2).

(1) T. II, 446, parle du château de Chavigny ; V. 46 et s. de Vassé et (V, 49) de la visite qu'il lui rendit à Haze-Lansac. Sur Petit-Puis : VII, 240 et s. ; Mme de Montendre : V, 98 et s. ; Abbaye de Bourgueil et Eléonor d'Estampes : II, 445 et s.

(2) *Contrat de mariage Gaspard de Gilliers — Elisabeth Bidé.*

A peine Des Réaux avait-il rempli son devoir de témoignage qu'une triste affaire le venait affliger. Sur la plainte de ses créanciers, las d'être bernés par cet escroc qui se gobergeait à leurs dépens, Montauron était jeté en prison. Gédéon II, ayant lui-même perdu tout crédit, éprouva grande difficulté à obtenir l'élargissement de son beau-père (1). Des Réaux dut l'y aider.

Les Tallemant supportèrent avec impatience cette honte. Heureusement des honneurs la compensèrent aussitôt. Le marquis de Ruvigny, beau-frère de Des Réaux, partit pour Londres, nommé par Louis XIV son ambassadeur auprès du roi d'Angleterre. Louis XIV manifestait ainsi une vive sympathie, malgré sa religion, à l'officier général dont il avait apprécié la bravoure et la fidélité. Il le savait aussi, à la vérité, apparenté par le mariage de sa sœur aînée, Rachel de Ruvigny, aux plus puissantes familles anglaises, les Southampton et les Vaughan, capable par suite d'influencer le faible Charles II dont il le chargeait de saluer l'avènement; mais ses très réelles qualités de diplomate surtout lui inspiraient confiance (2).

24 juin 1660 (*A. N. Y.* 198, f° 399). Gilliers habitait par Saint-Eustache (*A. N. Y*, 201, f° 32...

(1) T. VI, 233.

(2) Saint-Simon : *Mémoires*, édit. Chéruel, 1882. I, 257 et s., a fait un grand éloge de Ruvigny, vantant sa simplicité, son esprit, sa sagesse, sa probité, sa grande réputation, ses puissantes amitiés. Le roi, à son dire, se servit de lui à cause de ses hautes relations en Angleterre, Hollande, Suisse. Allemagne, mais il lui vouait une affection vive. Pour remplir ses missions diplomatiques, Ruvigny céda à l'avocat Loride des Galinières partie de sa tâche de représentant des huguenots auprès de Louis XIV. Il partit pour l'Angleterre en septembre 1669 (*Gazette de France* de 1669). Il y demeura jusqu'en 1665. V. sa correspondance politique aux *A. E. Angleterre, vol.* 73, 74, 81, 83, 87, et à la *B. N. Manuscrits, Mélanges*

Or la France avait besoin de représentants énergiques auprès des trônes dont elle attendait un concours au milieu d'une situation troublée. Car Mazarin abandonnait à demi les affaires, malade d'une maladie qui l'allait emporter. On se demandait anxieusement quelle intelligence assez déliée pour conduire les destinées du royaume remplacerait la sienne prête à s'éteindre.

Le cardinal, disait-on, prodiguait les conseils au roi juvénile et lui désignait des successeurs susceptibles d'assurer la continuité de sa politique. Il se préoccupait aussi, sachant sa fin prochaine, de récompenser par des dons les serviteurs qui l'avaient aidé dans sa tâche. Deux jours avant sa mort, apercevant autour de son lit l'abbé François Tallemant, venu à la curée, il se souvint d'avoir longtemps déçu son espoir de coiffer la mitre. Il lui donna l'abbaye du Val-Chrétien pour le remercier de ses poésies laudatives (1).

C'était une abbaye sise dans le Soissonnais et qui valait à son titulaire 4.000 livres de rentes. Quand Des Réaux connut cette largesse, il en félicita son frère. L'abbé haussa les épaules. Il n'était point satisfait. Accablé de bénéfices, comptant parmi les plus riches prêtres de l'époque, il souhaitait l'enfer au faquin qui l'avait dupé en ne le nommant pas évêque.

Colbert, t. CXXVI, p. 272, 439, 569, 615. Pour ses actes intimes, V. *Transport par Henri de Ruvigny à Charles-René du Pinel, seigneur de Boispinot, 16 février 1656; Traité de charge entre Henry de Ruvigny et Henri Emmanuel Hurault, marquis de La Vibraye, 21 mai 1661* (*Etude Bossy*); *Acte du 11 juillet 1661* (*Etude Lefebvre*).

(1) Gui Patin : *Lettres*, édit. Réveillé-Parise, 1846, III, 348. Cette abbaye avait été promise au médecin Guénault. Deux poésies de l'abbé Tallemant célèbrent Mazarin : *B. N. ms* n° 19145, f° 123 v°; *Elogia Julii Mazarini cardinalis*, 1666, p. 245.

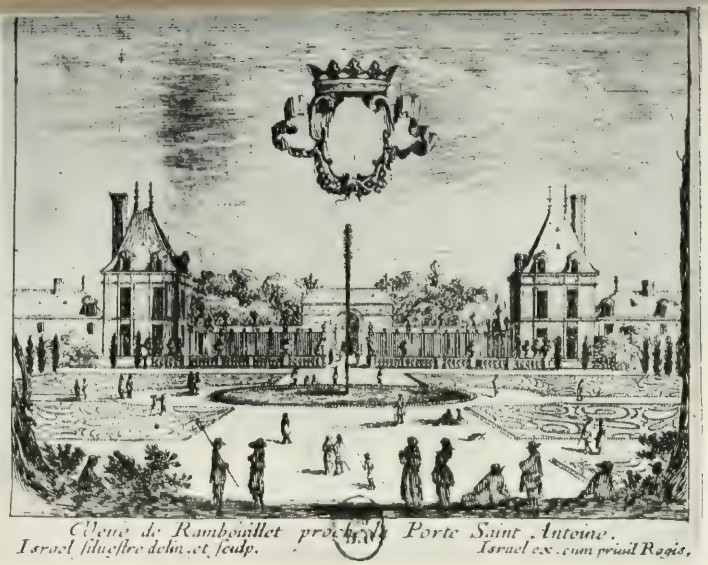

LA MAISON DE NICOLAS RAMBOUILLET

à Reuilly

D'après une estampe d'ISRAEL SYLVESTRE

CHAPITRE VI

Depuis le contrat du 24 décembre 1642 (1), Tallemant de Boisneau, frère aîné de Des Réaux, dirigeait effectivement le comptoir et la banque Tallemant, recevant régulièrement deux fois par semaine, de Jacques Bibaud, l'associé installé à Bordeaux, de Henry Bardet, l'associé installé à La Rochelle, puis, à sa mort, de sa veuve Anne Gassan, correspondances et extraits de comptes. Tallemant de Lussac, son cadet, lui apportait une aide modeste.

La société, à partir de 1647, avait continué, par tacite reconduction, sur les bases du contrat initial jusqu'au 28 avril 1651 où l'on avait fait « un compte général, une reconnaissance de tous les effets, un partage de tous les profits ». L'acte nouveau porta approbation générale de gestion et prolongea d'un an l'engagement des associés (2). Au delà de 1652, on

(1) Nous avons résumé ce contrat dans notre premier volume, p. 256. Henri Bardet, l'associé de La Rochelle, mort en 1649, avait été remplacé par sa veuve.

(2) *B. N. Thoisy*, 221, f° 329, *Escrit servant d'instruction à Mrs les créanciers des sieurs Tallemant, Bibaud et Dme Bardet et de justification au sieur de Lussac, avec la société des sieurs Tallemant, Bibaud et Bardet*, *S. D.* in-4° (par Tallemant de Lussac). Ce factum contient l'acte du 28 avril 1651 établi à Paris et l'acte d'approbation de la Dme Bardet, établi à La Rochelle le 22 juin 1651.

ne jugea point à propos de renouveler celui-ci sur papier. Il sembla que la volonté commune de poursuivre les affaires dans les mêmes conditions tenait lieu de pacte écrit. Nul n'éleva d'objection. Le travail commercial, financier, administratif, s'accomplissait avec la même ponctualité, sous le contrôle de Pierre Tallemant le père.

A la mort de ce dernier, en 1656, les provinciaux ne demandèrent point un remaniement du contrat. Ils acceptèrent l'autorité de Boisneau devenu à la fois en sa qualité d'aîné, chef de famille et chef du comptoir. Celui-ci d'ailleurs avait réalisé ce qu'il promettait à l'origine. Malgré la gêne que lui imposait la présence modératrice du père, il avait montré une furieuse activité.

Ce gros homme, toujours riant et la main tendue, inspirait confiance. Il avait tout d'abord resserré les relations de famille. Grâce à lui, à la discorde ancienne entre les Rambouillet et les Tallemant, avait succédé une paix amicale. Les deux banques voisinaient rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, se prêtaient de nouveau aide mutuelle, traitaient ensemble les grosses affaires. Le vieux Nicolas, comme Pierre Tallemant, avait cédé à ses trois fils aînés, Nicolas II, sieur du Plessis, Antoine, sieur de la Sablière et Paul, sieur de Lancey, une partie de sa responsabilité. Ces jeunes hommes, à l'exemple de Boisneau, méprisant les routines, préconisaient l'audace, aimaient le risque, ne craignaient point de porter leur effort au delà des frontières (1).

(1) Nous les voyons, avec leur père, s'engageant à livrer à Mrs les seigneurs de l'Abondance de Gênes « 100.000 » septier mesure de la ville d'Arles, de blé de France... dans le terme

Peut-être au gré de Boisneau, Nicolas II, l'aîné, aimait-il trop le monde et les parades de la cour, et le second, La Sablière, les petits vers et les femmes. C'était gibier pour son frère Des Réaux. Mais Paul, assidu au bureau, s'entendait pleinement avec lui.

Malgré sa faconde, son amabilité, ses avances, Boisneau n'avait pu conserver, dans sa banque, les fonds de Gédéon II. Voisin de la ruine, celui-ci avait cherché des chicanes et finalement confié ses intérêts aux Rambouillet (1). Mais tous les autres parents, Des Réaux et François, ses frères, les Ruvigny, les Henry, héritiers de Pierre et Paul Yvon, les Menjot, les Véron lui avaient confié le soin de gérer leur fortune. Les amis de la famille, les d'Agaury, par exemple, les du Candal, cent autres lui versaient aussi, pour les faire fructifier, leurs économies.

De tous les financiers de l'époque, ses rivaux, Boisneau avait su faire ses compères, les intéressant à de petites combinaisons, les endormant pour les mieux escroquer dans une douce sérénité. On savait son établissement réglé de façon parfaite, possédant à travers la France d'innombrables correspondants, pouvant, sur le monde entier, tirer des lettres de change toujours couvertes (2). On appréciait aussi sa

10 mois, pour le prix de 33 livres ... pour chaque mine mesure de la ville de Gênes ». 3 janvier 1658 (*Etude Bossy*). V. aussi, *Obligation par Nicolas II Rambouillet à dame Jacqueline de Loge, femme de Charles de La Clare, 12 juin 1656 (Même étude). Echange entre Nicolas I Rambouillet et Jacques Pollart, de propriétés sises à Clairson contre 1.500 l. de rente, 21 mars 1663 (A. N. fonds non classé); Deux donations du même de 600 et 200 l. à Marthe Guillepin, femme de Jacob Hermant et à Marthe Puypeyroux*, 5 juillet 1658 et 21 aout 1664 (*A. N. Y.* 1[illegible], f° 25 ; 205 f° 462).

(1) Surtout à Paul à qui, le 3[illegible] juillet 1662, il verse une indemnité et constitue une rente (*Etude Bossy*).

(2) Nous avons relevé : Beuzelin, correspondant à Rouen ; Bass, à Lyon ; Daniel Yvon, à Montauban et des traces d'autres cor-

générosité apparente, faite de mots et non d'actes, car s'il prêtait, c'était toujours sur de valables garanties. Mais tel qui se trouvait gêné lui savait gré de lui éviter l'usurier en se contentant d'un diamant comme gage (1).

Si bien que les grandes familles, comme les Roquelaure et les Navailles, des étrangers notoires, comme milord de Saint-Alban, diplomate anglais, et Paul de Romminguen, résident du prince palatin, des gens du Parlement, comme Armand de Saint-Martin, Pierre Martin de Laubardemont et Louis Habert de Montmor, des conseillers-secrétaires du roi, comme Simon Chauvin (2), des avocats, des médecins du roi, des précieuses, comme Mme de La Suze, des poètes comme Boisrobert, d'innombrables bourgeois et commerçants étaient venus en foule vers cette banque solide où leur argent restait en sûreté (3). Les protestants l'avaient aussi entre toutes choisie pour y faire leurs transactions financières. Le maréchal de Gassion y

respondants à Amsterdam, Dantzig, etc... *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant;* Jacques Bibaud : *Observations sur un escrit intitulé Escrit servant d'Instruction à Mrs les créanciers des sieurs Tallemant, Bibaud et Dlle Bardet et de justification au sieur de Lussac,* S. D.

(1) Un acte du 8 mars 1651, en notre possession, passé devant Benedict Baddel, notaire à Amsterdam, prouve que Boisneau acceptait ces garanties.

(2) *Transaction entre P. Tallemant, sieur de Boisneau et Pierre Martin de Laubardemont, 27 avril 1659; Obligation de Pierre et Paul Tallemant à Simon Chauvin, 22 février 1661 (Etude Bossy).* V. aussi, *Traité d'office entre P. Tallemant, procureur de Gérard Védrines, et Nicolas Carré; Obligation par Jacques Tallé à P. Tallemant, 16 et 26 mars 1660 (Même étude).*

(3) Ces noms de clients de la banque nous sont fournis, avec bien d'autres, 1° par une *Transaction passée devant notaires, le 15 juin 1665, entre les directeurs des créanciers des sieurs Tallemant, Jacques Bibaud et la veuve Bardet,* S. D. (*B. N. Thoisy,* 221, p. 405); 2° par un arrêt du Parlement du 8 août 1665 (*A. N.* X^{1A} 5936, f° 17).

avait placé son pécune. Des ministres, comme Jean Daillé et Edme Aubertin, chantaient ses louanges (1), bien qu'ils rencontrassent devant ses guichets Pierre de Broc, évêque d'Auxerre, des abbés nombreux, d'illustres dévotes comme de Mme de Neuillan (2).

Peu à peu Boisneau avait établi son crédit sur des bases si fermes que nul n'eût osé en douter. Devant les Parlements de Paris et de province, ses appuis aussi bien que ses larges épices, assuraient le gain de ses procès (3).

Il avait mis toute son habileté et tous ses soins à se ménager de puissantes relations. Mort Richelieu, protecteur caché de la famille Tallemant, Mazarin était venu, avide de fortune, incapable de résister aux alléchantes invites des financiers. Tout de suite Boisneau, entré dans son intimité et dans sa confiance, ayant jaugé sa valeur morale, comprit que, moyennant quelques sacrifices, il le tiendrait à sa merci. Il consentit ces sacrifices et en recueillit le fruit. Dès 1645, il obtenait de « faire valoir la finance provenant des taxes ordonnées par arrêt du 18 janvier sur les propriétaires des offices de contrôleurs et conservateurs des fermes ». Peu après, en 1647, des gérances analogues lui étaient concédées et de gros

(1) Ils figurent, comme créanciers, dans la *Transaction* précitée. Pour assion et autres protestants notoires, *Bull. de la Société de l'hist. du protest. français*, X, 385 : XLVI, p. 494.

(2) *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant, Promesses de Mme de Neuillan et de l'évêque d'Auxerre des 4 et 9 février 1656*. V. aussi, Brièle : *Coll. de doc. inéd. pour servir à l'hist. des hôpitaux de Paris*, 1887, IV, 116, 128.

(3) *A. N.* X1A 5768, 8 janvier 1653, Procès contre Nicolas Mondot, receveur des finances de la généralité de Lyon, et contre Charles de Relincourt, tuteur des enfants de Samuel Gaudon sieur de La Rallière. V. aussi, *Bibl. de Bordeaux, ms.* n° 738, f° 153, Procès devant le Parlement de Bordeaux contre les héritiers de Henry du Vivant, sieur du Bosq, 15 octobre 1648.

intérêts sur les « Prêts d'Alençon ». La Fronde venue, il soutint avec vigueur la cause du cardinal. En récompense, le bail de la Ferme de la patente du Languedoc, adjugé à la famille par Richelieu, lui fut continué (1660), Rambouillet participant de moitié à toutes ces affaires. Les financiers les faisaient sous le nom d'hommes de paille, leurs commis ou auxiliaires, Hélie Piozet, Guillaume Courtial, Cléophas du Hallier, Louis Laborde, Yves Mallet, ou encore leurs parents, Samuel Gaudon, sieur de La Rallière. Ceux-ci, les traités signés, déclaraient par actes notariés secrets, céder aux banquiers leurs droits. Ils recevaient, en échange, des pensions, des intérêts, parfois, rarement, des parts d'association (1).

L'intendant du duc d'Orléans, Pierre Dalibert, était un homme adroit, disposant pleinement de l'influence de son maître et l'utilisant à son enrichissement personnel. Boisneau en fit son complice en différentes conjonctures. Avec son aide, dans le pays d'Aunis, il souffla d'importants profits à des adjudicataires sans protecteurs (2). Il parvint aussi, grâce à des intermédiaires puissants, à approcher le roi, à gagner sa reconnaissance en prêtant à la couronne appauvrie 122.375 livres en 1653 et 50.000 livres en 1661 (3).

Mais s'il appréciait d'attirer sur lui l'attention royale, il préférait évoluer dans l'entourage de Mazarin où l'on avait plus de certitude de gains. Un moment, il se mêla aux tripotages du surintendant

(1) *Inventaire après décès des biens de Pierre Tallemant.*

(2) *Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis.*

(3) 28 novembre 1653 (*B. L. R. ms.* n° 675) Un des Arnauld, conseiller du roi, participait à cette affaire. Le 2e prêt fut couvert par une association de Boisneau avec Dalibert et Pierre de Schiens, financier rochelais, dont l'acte du 10 janvier 1661 est conservé à la *B. N. Pièces originales*, n° 2788.

des finances, Nicolas Foucquet, par l'entremise de Pellisson. Là, il jouait un rôle de policier, fournissant des mémoires sur maints financiers, sur Gourville en particulier, plongé en des escroqueries confuses. En retour de ses renseignements, il recevait des sommes variant entre 20.000 et 150.000 livres (1). Mais Foucquet était un homme peu sûr. Quand Boisneau et Rambouillet tentèrent de récupérer la Ferme des Gabelles, perdue par la famille et promise par Mazarin, le surintendant, opposé par intérêt au cardinal, fit triompher son candidat. Cette traitrise provoqua une brouille et des haines tenaces (2).

Peut-être Boisneau pressentait-il aussi la chute du satrape monté au sommet vertigineux de sa fortune. Cette brouille le détermina à demeurer dans l'ombre du ministre. Il fit liaison étroite avec Colbert qui, par des platitudes infinies, préparait son élévation. Toute la famille Tallemant était reçue chez le tortueux commis des finances. En compagnie de Colbert, Boisneau manigançait maintes spéculations dont le cardinal tirait profit. Les scrupules ne gênaient aucun des trois compères, mais Mazarin appréciait d'avoir, pour endosser, le cas échéant, la responsabilité de ses

(1) *Extrait de l'Inventaire fait à Fontainebleau par Me Poncet et de la Folie des papiers apportez de Nantes et déposez es mains de Mre Joseph Foucault*, S. D. p. 4. (*B. N. Thoisy*, 401) : *Recueil des défenses de M. Foucquet*, 1665. I. 225. V. aussi, *Pension sur les aydes*, S. D. p. 30. (*B. N. Thoisy*, 158.)

(2) Rambouillet avait promis à Mazarin une pension annuelle de 20.000 l. Foucquet fit aussi perdre aux Tallemant la ferme de la Patente du Languedoc. V. *Question des Prests*. S. D. p. 13 ; *Pension de six-vingt mille livres sur la Ferme des Gabelles*, S. D. p. 26 : *Défenses sur tous les points de mon procès*, S. D ; *Mémoire sur les chefs d'accusation contre Mre Nicolas Foucquet, touchant les pensions*, S. D. p. 6 et s. : *Seconde partie de la production de M. Foucquet contre celle de M. Talon sur le faict des pensions*, S. D. *passim* (*B. N. Thoisy*, 158, 399, 401).

fraudes, des êtres impassibles devant les injures (1). Boisneau aussi aidait Mazarin à satisfaire les fantaisies de la reine-mère. Celle-ci aimait fort les oranges et le cardinal avait coutume de lui offrir la première qui paraissait sur le marché de France. Boisneau équipait spécialement un bateau, raflait en Portugal la prime récolte des orangers, organisait sur les routes un rapide service de poste, comblait ainsi chaque année les vœux du ministre. Ensuite, dans une boutique acquise à la foire Saint-Germain, il vendait, de part avec Colbert, le reste de la cargaison (2).

Ces trafics n'empêchaient pas Boisneau de s'intéresser à mille autres affaires. De concert avec Everard Jabach, le financier amateur d'art, et avec des marchands rochelais, il commanditait les sociétés commerciales et maritimes qui, à la Nouvelle France, allaient quérir des chargements de peaux de castor (3). Avec d'autres banquiers, il subventionnait la compagnie des Indes orientales, nullement gêné que cette compagnie eût pour dessein secret la propagation de la foi catholique (4).

Volontiers, Mazarin ayant besoin de son argent pour assurer la réussite de ses manœuvres politiques, l'initiait, en l'y mêlant, à ses projets d'isolement de

(1) V. une très curieuse affaire de tapisseries où les trois compères font figure de fripons dans *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, edit. Clément, 1861, I, 42.

(2) *Ibid.*, I, 126, *Colbert à Mazarin, 6 mars 1660.* Rambouillet était aussi en relations étroites avec Colbert pour des questions financières, comme en témoigne une lettre inédite de lui conservée à la *B. N. Manuscrits, Mélanges Colbert*, t. CXI, p. 30.

(3) *Contrat pour les affaires de la Nouvelle France, 24 juin 1650.* (*M. A. de M Le Semelier. E. A. de Me Bossy*). Au voyage de 1649, les pertes de cette affaire montèrent à 255.377 livres et celles de Boisneau à 27.097 livres.

(4) Du Frêne de Francheville : *Hist. gén. et particulière des Finances*, III, 173, *Hist. de la compagnie des Indes*, p. 88 et s.

l'Autriche. Quand Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sans enfants de son mariage avec Jean Casimir, manifesta le vœu de placer, en la personne d'Henry-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils du grand Condé, un prince français sur le trône du nord, Boisneau fut chargé d'adresser, par ses correspondants de Hambourg et de Dantzig, les millions de rixdales destinés à acheter les consciences des palatins en perspective de la Diète. Il en avançait de sa caisse bonne partie; mais cela lui valait beaux intérêts et la bienveillance au surplus de M. le Prince (1).

Dans le domaine religieux, Boisneau avait su très rapidement prendre de l'autorité. Il s'était rendu compte de l'importance que présentait pour lui une influence sur les consistoires et les synodes. Il y avait solidarité étroite entre les huguenots, fort nombreux à Paris, détenant à peu près tous les emplois de justice et de finances, régentant toutes les activités commerciales. Leur appui décuplerait son crédit. Déjà, la famille Tallemant jouissait, dans ces milieux, pour sa foi ardente et ses dons charitables, d'un grand respect. Tous les ministres la fréquentaient, liés à elle d'amitié.

Boisneau, sans aucune peine, à l'aide de son fanatisme et de son argent, imposa son ascendant. Les pères de famille le déléguaient chaque fois que des questions troublantes agitaient le peuple réformé. L'affaire du pasteur Morus, élu en 1657 en remplacement de Le Fauscheur, montra le poids de sa

(1) *Archives de Chantilly*, P. XXIV, f°s 22[illegible]-225, *Caillet d'Hémonville au Prince de Condé. Varsovie, 25 avril 1661*; f° 349, *Le Prince de Condé à Caillet, Fontainebleau, 2 juin 1661*. V. aussi, *A. E. Pologne, vol.* III, p. 13, 21 v°; X, p. 47; XV, p. 41. On lui reprochait d'exiger de trop gros intérêts.

volonté et de son action sur les foules protestantes. Beaucoup, parmi les huguenots, ne voulaient pas de ce ministre, docte certes, grand orateur, mais semeur de discorde et accusé de tous les crimes. Plusieurs fois rejetée, son élection, de synode en synode, provoquait d'intolérables disputes. Boisneau parvint, envers et contre tous, à en obtenir validation (1).

Ainsi sur tous les terrains, Boisneau, parvenu au point culminant de sa carrière, disposait d'une énorme puissance. Son train de maison éclipsait

(1) Sur cette affaire, V. O. Douen : *op. cit.*, I, 218 et s. Dans une lettre inédite, en date du 12 octobre 1659, à la duchesse de La Tremoille, Boisneau, après s'être excusé de ne pas se rendre à son invitation de l'aller voir, donne ainsi son sentiment : « Il est vrai, madame, que le consistoire de cette église, à l'instance de M. Morus, m'a prié de l'accompagner en ce voyage [au synode], ce que j'aurais fait gaiement si j'eusse cru que c'eût été le bien de l'église, celui de M. Morus et le mien. Mais, madame, je supplie très humblement V. A. de s'assurer que j'ai eu des raisons très fortes et pour les uns, et pour les autres pour ne le pas entreprendre. Je sais bien que M. Morus me condamnera, mais je vous supplie de me garder une oreille. Vous êtes trop juste pour me condamner sans m'ouïr. Si je n'avais peur de vous ennuyer, je vous en dirais assez pour vous rendre juge de notre différend et subir votre jugement avec toute la soumission qui vous est due; mais, madame, vous avez mieux de quoi employer votre temps en la protection que je vous demande pour M. Morus. Vous êtes pleinement persuadée de son innocence et de la violence de ses ennemis dont la fureur va toujours croissant. Qu'entends-je encore parler d'une lettre circulaire que je n'ai pas reçue? Il n'y a plus qu'à afficher toutes leurs calomnies aux carrefours et aux places publiques. Nous ne sommes pourtant pas tout à fait sans défense, madame, et si vous prenez la peine d'envoyer quérir M. Turpin, ancien de cette église et député du Consistoire pour cette affaire, lorsqu'il sera arrivé, il vous fera voir assez bon nombre de lettres de Hollande et de Zélande servant à la justification dudit sieur Morus auquel d'ailleurs on n'impute point de nouveaux crimes, mais seulement ceux qui ont été jugés plus magistrals et dont il a été déchargé ou par eux ou par des synodes, car le reste de ce que les Vallons disent est tout à fait sans fondement. Enfin, j'ai dressé d'amples mémoires qui serviront comme si j'étais présent; et d'ailleurs ne sais-je pas ce que V. A. peut si elle s'en donne la peine, comme je l'espère de sa bonté et de sa générosité et que je serais fort inutile où elle voudra paraître... » Signé Tallemant (*Archives de La Trémoille*).

celui des plus glorieux seigneurs. On vantait la magnificence de sa galerie de tableaux dont la valeur « montait à des sommes considérables » (1). Raphaël Trichet du Fresne, l'ami du Poussin, ancien directeur de l'imprimerie royale, devenu bibliothécaire errant de Christine de Suède et sa femme, Françoise du Vivier, guidaient ses choix artistiques en amis dont il favorisait les spéculations, non en parasites. Boisneau se défendait des parasites : s'il donnait asile à Claude-Louis Caron, secrétaire du duc de Chevreuse, considéré comme un écornifleur par l'abbé Tallemant, ce n'était pas par bienveillance, mais par cupidité. Celui-ci avait fait de son vivant, d'Anne Tallemant, fille aînée du financier, son héritière universelle (2).

Il semblait qu'aucun événement, si funeste fût-il, ne pût ébranler le colosse embusqué dans sa citadelle d'argent. Pourtant ces apparences de force étaient trompeuses. Souvent le visage de Boisneau reflétait ses préoccupations étranges. Mais qui eut soupçonné la gravité mortelle de ces soucis ?

Boisneau n'avait pas stritement observé les termes du contrat du 24 décembre 1642, indéfiniment renouvelé, qui le liait à Jacques Bibaud et aux Bardet et qui obligeait les associés à ne « faire aucunes affaires directement ni indirectement avec le roi ou autre qui ne fussent pour la société sans en rien réserver». Bibaud, de connivence avec la veuve Bardet, avait agi de même. S'autorisant de l'article IV du contrat qui permettait aux associés de disposer de leur argent pour

(1) Jacques Bibaud : *Observations sur un Escrit* précité, p. 10.
(2) V. notre tome I, p. 273 où nous signalons ce personnage après Des Réaux. Depuis, nous avons découvert son identité après la donation susdite du 19 novembre 1655 (A. N. Y. 192, 41 v).

achats d'héritages, établissement d'enfants ou prêts à des amis, il avait largement doté sa fille Madeleine en la mariant à Georges Pellissari, sieur de Gravignan, trésorier de la marine, et, ayant fait de son fils Henri un conseiller-secrétaire du roi, il l'avait gardé auprès de lui pour réaliser ses desseins de fortune.

Car cet homme rêvait, à son tour, de fonder un comptoir indépendant dont il serait le chef et qu'exploiterait sa pullulante lignée. Nul, hors peut-être Pierre Tallemant le père, n'avait compris quel génie pour le négoce animait le personnage. Peu à peu, en catimini, Bilaud préparait son apothéose. Les Tallemant lui avaient appris à user des prête-noms et des hommes de paille. S'étant acquis des protections influentes, il avait successivement, sous les noms de son fils et de son gendre, enlevé, moyennant 1.062.500 livres, l'adjudication de la Ferme du Convoi de Bordeaux et, à l'aide d'autres sommes considérables, d'autres gestions dans le recouvrement du domaine, le Traité de la cour des aides de Cahors et les douanes de Valence. Il était un des principaux intéressés aux Cinq grosses Fermes de France, soustraites aux Tallemant et aux Rambouillet. Quand toutes les fructueuses affaires de sud-ouest lui avaient appartenu sans que le comptoir Tallemant en profitât, il s'était avancé vers la capitale, avait capté l'amitié de Colbert en participant à la fondation de la Compagnie du Nord ; enfin, en l'an 1658, il s'était, au mépris de son contrat, installé à Paris.

Sans doute, Boisneau avait-il demandé des explications. A cette date, une gène se manifestait déjà dans ses affaires. Il se trouvait même dans l'obligation, ayant d'immenses découverts, d'emprunter des

sommes importantes, pour régler les comptes de clients impatients (1). Bibaud avait rassuré son associé et la querelle s'était apaisée. Boisneau néanmoins s'était méfié, soupçonnant un adversaire dans cet obligé de la famille. Il avait plus étroitement surveillé ses actes, mais Bibaud continuait, comme devant, le commerce dans sa succursale bordelaise. On ne parvenait point cependant à obtenir de lui les règlements annuels. Bordeaux devait à Paris de considérables arriérés (2).

La situation était telle lorsque se produisit l'événement qui amena, selon le dire de Des Réaux, la « déroute de la famille » (3). Celui-ci ne connaissait rien des affaires de la banque. Il se bornait à toucher par quartiers, rue Neuve-des-Fossés-Montmartre, les revenus des 60.000 livres confiées à son frère ainé. Il continuait tranquillement à augmenter d'anecdotes nouvelles ses *Historiettes*. La disparition de son vieil ami Quillet, survenue à ce moment, l'avait quelque peu attristé (4). Il s'effrayait aussi de savoir que Maucroix, autre vieil ami, partait pour Rome, chargé

(1) A Nicolas Pageau, procureur, une somme de 14.000 l. que celui-ci prête à Pierre et Paul Tallemant « pour subvenir à leurs urgentes affaires », 30 juin 1657 (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*).

(2) Tallemant de Lussac : *Escrit servant d'Instruction...* précité ; Jacques Bibaud : *Observations sur un escrit intitulé Escrit servant d'Instruction...* précité ; Tallemant de Lussac : *Response aux observations du sieur Bibaud sur l'escrit du sieur de Lussac, addressée à Mrs les créanciers des sieurs Tallemant, Bibaud et Dlle Bardet*. S. D. (*B. N. Thoisy*, 221, fos 329, 335, 350). Notre texte relatif à la faillite s'inspirera de ces factums complétés par les actes judiciaires qui les confirment ou les infirment.

(3) T. VI, 319 *ad notam*, « par la mort du frère ainé et l'infidélité de Bibaud ».

(4) Quillet mourut vers le milieu de 1661, laissant à Ménage ses papiers et le soin de publier ses poèmes latins. *B. N. ms* n° 15189, fos 41 et s. : *N. acq. ms.* n° 4541, fos 51 et s.

d'y acquérir des appuis à l'ambition de surintendant Foucquet (1).

Et voici que brusquement, par une belle journée de juillet 1661, tandis qu'il se remémorait son dernier entretien avec le chanoine rémois, on lui vint anoncer la mort de Boisneau (2). Cette nouvelle l'atterra. Il aimait médiocrement ce frère autoritaire, fermé à toutes les délicatesses de l'esprit et du cœur, mais il pressentait que le bien-être de la famille s'en allait avec lui. Tallemant de Lussac, faible, frivole, sans initiative, ne le remplacerait jamais : ce n'était qu'une doublure.

Lui seul cependant, au courant des affaires, pouvait diriger la banque. Boisneau enterré, on ne songea pas à apposer les scellés sur les bureaux et sur ses biens. Un conseil de famille entendit Tallemant de Lussac et, n'en ayant rien appris d'alarmant, décida de lui laisser la gestion du comptoir. Personne d'ailleurs n'eût accepté une intrusion d'étrangers.

Pendant deux mois, Tallemant de Lussac, un peu accablé sous ses responsabilités imprévues, présida aux affaires ; mais, dénué de flair, il ne discernait pas de louches manœuvres accomplies dans l'ombre et qui gênaient la marche régulière de la banque. Il s'étonnait cependant que des déposants, chaque jour plus nombreux, vinssent réclamer leur compte et retirer leurs fonds. Il payait sans chercher la raison de cette attitude.

(1) *B. N. Thoisy*, 158, p. 345 et s., contient son « *Instruction* ». V. aussi, 401, p. 230 ; Louis Paris : *Œuvres div. de Maucroix*, 1854, I, p. CXXXII et s. ; Chéruel : *Mém. sur la vie publ. et priv. de Nicolas Foucquet*, 1862, II, 144 et s.

(2) Boisneau dut mourir le 23 juillet 1661. Il fut enterré le 24. *Bibl. de la Société de l'hist. du protest. français. Manuscrits. Etat-civil de Paris*, art. *Tallemant*.

Or, un jour, ce fut la ruée, l'assaut général. Par centaines, les déposants, pris d'une incompréhensible panique, affluèrent aux guichets. Tous exigeaient leur règlement immédiat. Vainement les exhortait-on à la patience. Ils criaient, gesticulaient, menaçaient. Ils relancèrent Tallemant de Lussac jusque dans son bureau. A leurs propos, celui-ci comprit qu'une campagne souterraine avait été entreprise pour ruiner le crédit de la banque. Qui donc avait intérêt à la mener?

Lussac n'y comprenait goutte. On paya. Mais une banque, engagée dans mille opérations, ne possède pas tout son capital en espèces. Bientôt la caisse fut vide. Lussac convoqua Bibaud, l'invitant à l'aider dans cette situation désespérée; mais il vit tout de suite qu'il n'en tirerait rien. Le bonhomme prétendait n'avoir pas d'argent, tergiversait, fuyait. Mis en demeure de régler les dettes de la succursale bordelaise montant à plusieurs millions de livres, il ergota, demandant du temps pour établir des comptes, réaliser, le cas échéant, les fonds nécessaires. C'était l'abandon complet, la trahison. Ce pauvre, sauvé de la misère par les Tallemant, ce commis introduit dans la famille par mariage, enrichi par elle, ce vieillard au bord de la tombe, oubliant le passé, répondait aux bienfaits par la plus cynique ingratitude. Bien mieux, profitant du désarroi où se trouvaient les bureaux de la rue Neuve-des-Fosses-Montmartre, Bibaud envoyait, sous un prétexte de conciliation, son neveu et commis, Jean Boyd, lequel y dérobait la comptabilité de la succursale bordelaise. Il supprimait ainsi, la jetant au feu, toute preuve de sa dette. Dès lors, de Lussac comprit d'où venait le complot contre la banque Tallemant. Bibaud avait trouvé un moyen frauduleux

de reprendre sa liberté en conservant le bénéfice entier d'affaires communes.

Affolé, craignant les violences des déposants, appréhendant la main-mise des hommes de loi sur ses livres, Lussac prévint la famille et se réfugia, sous la conduite de Ruvigny, de passage à Paris (1), à l'hôtel de Turenne où le maréchal le prit sous sa protection. Tous les Tallemant accoururent, Des Réaux l'un des premiers, et les Rambouilet, et Antoine Menjot, et quelques amis, milord de Saint-Alban entre autres. On tint conseil. L'argent manquait pour faire face à des paiements brusques ; mais la banque possédait des effets, des rentes, des intérêts dans nombreuses entreprises de finance et de commerce. On déposerait le bilan en s'efforçant de sauvegarder les biens de tous. Menjot offrit, à titre de créancier, de faire apposer les scellés, par mesure préservatoire, sur les maisons de Boisneau et de Lussac. On accepta. On convint ensuite de s'emparer des personnes de Bibaud et de Boyd et de placer sous scellés leurs demeures, celles en outre d'Henry Bibaud et de Georges Pellissari, sieur de Gravignan, fils et gendre du premier. Ruvigny et Saint-Alban en obtiendraient autorisation du roi. Pendant ce temps, Lussac solliciterait l'intervention de Colbert.

L'action s'engagea aussitôt furieusement. Le commissaire au Châtelet La Vigne, à la requête de Menjot (2), vint instrumenter à la banque en même temps

(1) Ruvigny venait, de temps à autre, reprendre l'air de Paris, comme en témoigne une *Vente de rente par Centurion Le Varlet à Henry de Massuez, sieur de Ruvigny, 7 avril 1661* (*M. A. de Me Le Semelier. E. A. de Me Bossy*).

(2) Et aussi du sieur Tabouret, créancier, alors en procès avec les Tallemant au sujet d'une reddition de comptes.

que l'on avertissait les créanciers de l'impuissance où l'on se trouvait de les payer. Lussac voyait Colbert, l'intéressait à sa cause (1). On faisait défaut devant le Châtelet où un grippe-sol cherchait à traîner déjà Mme Tallemant de Boisneau (2). Ruvigny et Saint-Alban, aidés par un créancier puissant, le duc de Navailles, arrachaient au roi un décret de prise de corps contre Jacques Bibaud. On utilisait aussitôt ce décret. Sur les sept heures du soir, un groupe de chevau-légers et de gardes enlevaient de son domicile le vieux matois, le traînaient, en compagnie de son commis Jean Boyd, devant Dreux d'Aubray, lieutenant civil, voisin des Tallemant dans la paroisse Saint-Eustache. Celui-ci interrogeait sommairement les prisonniers, puis les incarcérait sur-le-champ.

Tout semblait dès lors aplani aux Tallemant. Ils comptaient un peu trop peut-être sur la passivité de leurs adversaires. Immédiatement ceux-ci se dressèrent en attitude de combat. Georges Pelissari, gendre de Bibaud, intervint surtout avec vigueur. Au lieutenant civil, il offrit sans résultat, pour la délivrance de son beau-père, caution d'argent et de sa personne. Il possédait la confiance de Colbert avec qui il entretenait une correspondance assidue (3). Il

(1) *B. N. Manuscrits. Mélanges Colbert*, t. CIV, f° 164, 323. Dans une première lettre, Lussac lui témoigne son regret de ne pouvoir lui rendre ses devoirs dans l'affliction qu'il vient d'éprouver. Il écrit dans la seconde : « J'ai été à votre porte pour avoir l'honneur de vous voir, mais l'on m'a dit que l'on ne vous voyait point. C'est pourquoi, monsieur, je vous mets, avec ce billet, ledit compte que j'ai eu bientôt fait lorsque j'ai eu trouvé les papiers de mon frère. S'il vous plaît que j'aille vous parler, vous n'avez qu'à me le commander ».

(2) *A. N. Y.* 5355, *Prévôté, Minutes de Sentences par défaut*. 19 novembre 1661, Denis Le Jo, au sujet d'une obligation passée par Boisneau, devant Le Cat et Le Semelier, le 10 octobre 1659.

(3) *B. N. Thoisy*, 401, f° 106. Foucquet le signale comme un

protesta auprès de lui contre la violence de ses adversaires et invoqua sa pitié (1).

Jacques Bibaud, de son côté, ne restait pas inactif. Il faisait présenter au roi un placet réclamant son élargissement au nom de sa souveraine justice. On avait dupé Sa Majesté. On lui nuisait en emprisonnant un des fermiers de ses grosses Fermes. Il se justifierait de toutes les fausses accusations et de celle même d'être un associé des Tallemant (2).

A Colbert, Bibaud écrivait :

« La violence que l'on m'a faite et l'opprobre de ma prison sont des choses si extraordinaires que je me persuade que vous ne les aurez point apprises sans en être touché ainsi qu'une infinité de gens de bien qui en sont scandalisés et qui me plaignent. Il n'est pas possible, monsieur, que le roi n'ait été surpris par les rapports qu'on lui a faits, son équité n'étant pas capable de vouloir que, sous son autorité, on agisse de la sorte contre toutes les formes de la justice qui doit être rendue à toutes sortes de personnes indifféremment, aux plus faibles comme aux plus puissants. C'est ici, monsieur, un effet de la rage d'une famille qui, depuis douze ou quinze ans, est en possession de me faire injustice et qui ne peut souffrir que j'achève en paix le peu de jours qui me restent

ancien commis du financier Hervart et comme confident de Colbert. Des renseignements d'état-civil le concernant sont conservés à la *B. N. N. acq. ms* n° 3621, art. *Pellissari*. Ses lettres à Colbert subsistent. (*Mélanges Colbert*), t. CII, f° 719 ; 103, f°s 331, 780 ; 104, f° 494 ; 106, f° 244 ; 109 *bis*, f° 903 ; 110, f°s 165, 270, 583, 818 ; 111, f° 136 ; 113, f° 15 ; 118 *bis*, f° 816 ; 131, f° 207 ; 136, f° 547 ; 140, f° 369 ; 153, f° 28 ; 165, f° 373 ; 174, f° 46. V. aussi pour ses procès : *A. N.* X¹A 5908, f° 84 ; 5961, f° 55 ; 5967, f° 118 ; 5968, f° 187.

(1) *B. N. Mélanges Colbert*, t. CIV, f° 176, *Pellissari à Colbert, août 1661*

(2) *Ibid.*, t. CIV, f° 178.

et qui veut que je périsse avec elle par le seul principe de sa jalousie, étant certain que ce n'est ni leur bien ni celui des créanciers que ma réputation et mon crédit se perdent en cette rencontre. Vous pouvez juger, monsieur, par les affaires que je puis avoir au dedans et au dehors du royaume, de quelle importance est l'atteinte qu'on y a donnée et en quels termes on me réduit par un affront si notable s'il n'y est promptement pourvu. Je ne considère point ici le mauvais état de ma santé qui n'a pas été épargnée parce qu'après ce coup je ne saurais me porter qu'assez mal. Les offres que j'ai faites d'abord pour l'abandonnement de mon bien ont assez fait connaître que je voulais éviter l'embarras et acheter mon repos, prévoyant qu'il serait impossible que tant de personnes intéressées dans la déroute de Mrs Tallemant ne se prissent à tout pour recouvrer leur bien. Mais la malice de cette envieuse famille et son désespoir ont empoisonné cette action si généreuse et si louable parce qu'elle la couvrait de honte et de confusion. Enfin, monsieur, voici un pauvre persécuté qui arrivera à bout et qui vous demande, en la plus grande affliction qui lui pouvait jamais arriver dans le monde, quelque sensible marque de la bonté que vous lui avez témoignée en diverses occasions. Ma vie a été sans reproche jusques ici, grâce à Dieu. Empêchez, je vous supplie, monsieur, que les calomnies dont on la veut couvrir ne fassent point d'impression auprès du roi. J'aimerais mieux la mort que de tomber dans ce malheur (1)... »

Bibaud ne comptait que médiocrement sur l'appui

(1) *B. N. Manuscrits, Mélanges Colbert*, t. CIV, f° 195, août 1661.

de Colbert. Il présenta donc requête devant le Parlement. Peu après, la chambre de l'Édit ordonnait son élargissement, les formes légales pour l'emprisonner n'ayant pas été observées (1). Il en profita pour répandre le bruit que depuis le 27 septembre 1658, date initiale des comptabilités soustraites à la banque Tallemant, il n'était plus l'associé mais le commissionnaire de Boisneau et Lussac. Il prétendit avoir dressé, devant Orléans et Nourry, notaires, des actes de dissolution de l'ancienne société.

Néanmoins il s'aboucha avec Ruvigny et sa femme, leur promettant 50.000 livres s'ils décidaient Mme Tallemant de Boisneau et Lussac « à cacher leur association » avec lui. Ruvigny perdait dans la débâcle 126.000 livres provenant de la dot de sa femme. Il refusa avec indignation l'offre de Bibaud.

Comme Lussac, comme Des Réaux, comme l'abbé Tallemant, il était d'avis de laisser maintenant l'affaire suivre son cours régulier. Cent quarante-six familles étaient engagées dans la faillite pour une somme de quatre millions de livres. (2) Ces créanciers s'étaient partagés en deux groupes dont l'un, composé d'amis et de parents, surveillait ses intérêts en accord avec les Tallemant (3) et dont

(1) Tallemant de Lussac : *op. cit.*, p. 12. Dans une lettre, Jacques Bibaud fait part à Colbert, le 4 novembre 1661 (*B. N. Mélanges Colbert*, t. CV, f° 24), des difficultés qu'éprouvent les Français à exercer la pêche à Terre-Neuve par suite des empiètements et des violences des Anglais.

(2) *A. N.* V° 434, *Arrêt du Conseil privé du roi du 10 janvier 1662.*

(3) Leur liste est donnée par un arrêt du Parlement du 8 août 1665. On y rencontre, parmi la foule des inconnus, les Rambouillet, les Véron, Antoine Menjot, Gaston, duc de Roquelaure, Mme de La Suze, Louis Habert de Montmor, Boisrobert, etc... (*A. N.* X1A 5936, f° 17.)

l'autre avait décidé de former un syndicat (1). Certains, comme René de Culant, seigneur de Ciré, mandataire des Henry, parents de La Rochelle, libres d'entraves d'un côté comme de l'autre, soutenaient isolément leurs droits.

Les partisans du syndicat, déterminés à une action violente, organisèrent le 23 novembre 1661 une réunion pour constituer leur société et élire leurs directeurs. Ruvigny, Des Réaux et l'abbé Tallemant comprirent qu'à tout prix ils devaient assister à cette réunion, et s'y faire reconnaître comme créanciers de la faillite. Ils y pénétrèrent de force et ils refusèrent de se retirer.

Armand de Saint-Martin, Gaspard de Gilliers, conseillers au Parlement, Jean Godefroy, maître des comptes, Simon Chauvin, François Fleuriau, François Pourfour, conseillers-secrétaires du roi, Marc-Antoine de Rollinde, avocat, François de Gaulmin, seigneur de Montgeorges, Charles Gendrault, François Bastonneau et Simon Prévost, bourgeois de Paris, furent élus directeurs. On les chargea d'inventorier les biens de la banque, de recouvrer les effets, d'arrêter les comptes des associés Bibaud et Bardet, des créanciers particuliers, des débiteurs et de distribuer les fonds recueillis « au sol la livre » chaque fois qu'ils posséderaient une somme de trente mille livres. Ils furent en outre invités à poursuivre au civil et au criminel toute fraude constatée. Enfin l'assemblée déclara que,

(1) Leur liste est insérée dans l'acte de constitution du syndicat en date du 23 novembre 1661, dressé par Le Cat et Le Semelier, et joint à la minute de l'arrêt du Parlement du 26 novembre 1661 (*A. N.* X'B 5996). On la retrouve, avec de sensibles variantes, dans la Transaction précitée du 15 juin 1665 (*B. N. Thoisy*, 221, f° 329). Le duc de Navailles, Olivier Bide, sieur d'Agaury, les ministres Jean Daillé et Edme Aubertin, les du Candal, etc... y figurent.

bien loin de reconnaître Ruvigny, Des Réaux et l'abbé Tallemant comme créanciers, elle les considerait comme débiteurs et responsables « de toutes les dettes comme héritiers de leur défunt père » (1).

Vainement ceux-ci, menacés dans leur créance et aussi dans leurs biens, privés de leurs revenus saisis dès la première heure (2), se rebellèrent-ils, protestant de nullité tous actes entrepris sans leur adhésion. On ne les entendit point. Le 26 novembre, les directeurs obtenaient de la Grand'Chambre homologation de leurs décisions. Ordre était donné de lever les scellés de la banque, de procéder à l'inventaire et à la prisée (3). Cet ordre était renouvelé par arrêts du Conseil des 1er et 9 décembre et une information contre les Tallemant était en outre confiée au conseiller François Fraguier (4).

La faillite entrait dans la voie judiciaire. Ruvigny, Des Réaux, non résignés à subir les poursuites, introduisirent des instances. Le premier fut dégagé de sa qualité de débiteur par un arrêt au Parlement, le second par une sentence arbitrale (5). Seul l'abbé Tallemant ne put obtenir cet avantage d'ailleurs illusoire. Son père, en l'an 1651, lui ayant emprunté 51.850 livres lui avait attribué comme garantie un intérêt d'un sol sur les 6 sols d'intérêts qu'il possédait dans la banque. Cette participation involontaire

(1) *A. N.* X'B 5996, *Acte du 23 novembre 1661* précité.

(2) La saisie réelle de leurs rentes avait été opérée le 22 novembre 1661, à la requête des créanciers (*A. N.* V6 434). D'après la *Transaction* du 15 juin 1665 précitée, la faillite ne fut officiellement déclarée que le 21 novembre 1661 ; le 19 novembre d'après l'Arrêt du Conseil privé du roi du 12 mars 1669 (*A. N. E.* 1750).

(3) *A. N.* X'A 5874, f° 48, Arrêt du 26 novembre 1661.

(4) *A. N.* X'A 2504, f° 56 et 124 v°, Chambre du Conseil.

(5) Actes des 26 novembre et 12 décembre 1661 (*Factum pour Me François Tallemant... B. N. Thoisy*, 221, f° 400).

aux affaires lui donnait figure d'associé. S'il ne parvenait à rompre cette apparence de contrat, il perdait ses 51.850 livres et 50.000 autres placées à titre de déposant. Par acte notarié, signifié aux directeurs, il confirma sa ferme résolution de demeurer créancier. Il fit en outre, devant le greffe civil du Châtelet, renonciation à la succession paternelle. On ne tint nul compte de ses réclamations (1).

Cependant Bibaud mis en liberté n'était pas très rassuré. Son commis Jean Boyd avait avoué au lieutenant civil le vol de la comptabilité bordelaise et il n'osait plus dénier sa complicité. Tantôt il promettait de soutenir Lussac et tantôt il contestait avec vigueur toute association avec lui. Il finit par adopter cette dernière attitude et déposa, le 9 décembre 1661, à la disposition des créanciers, chez le notaire Bonodad, les deux actes de dissolution de la société dressés par Orléans et Nourry, qu'il prétendit avoir notifiés naguère aux Tallemant (2).

Ceux-ci démontrèrent sans peine la fausseté de ces actes grossoyés par des tabellions interdits ou sans fonction. La mauvaise foi de Bibaud éclatait. Néanmoins les créanciers hésitaient à le poursuivre, déconcertés par son assurance. Par contre, ils activaient, malgré les oppositions judiciaires des Tallemant, la liquidation de la banque, obtenaient autorisation du Parlement de vendre chevaux, mobilier, argenterie, rentes (3), procédaient à l'inventaire (4).

(1) *Factum pour Me François Tallemant* précité.

(2) Actes du 27 nov. 1658 et 30 avril 1659.

(3) *A. N.* X1A 5874, fos 143 vo, 214, *Chambre de l'Edit, 13 decembre 1661.*

(4) 15 décembre 1661. Les notaires Le Caron et Le Semelier présidèrent a cet inventaire dont nous n'avons pas trouvé trace

Exaspérés, Des Réaux et Ruvigny, plus énergiques que Lussac, prouvaient aux directeurs que l'évasion de Bibaud vaudrait à la faillite une perte de près de 3.000.000 de livres. Par des arguments multipliés, ils montraient sa malhonnêteté. Ils les conjuraient de se joindre à eux pour convaincre le roi qu'un nouvel emprisonnement du gredin s'imposait. Bientôt, avec leur appui, ils arrachaient un ordre à Louis XIV.

Le 14 décembre 1661 Bibaud était enfermé au For l'Évêque et son commis Jean Boyd au Grand Châtelet. On posait les scellés sur leurs maisons et on y mettait garnison.

Cette disgrâce imprévue n'abattait point le financier. Tout aussitôt, tenant tête aux créanciers et aux Tallemant, il requérait la Chambre de l'Édit d'ordonner la levée des scellés, prétextant que leur maintien sur ses papiers gênait la gestion des Fermes royales, de prescrire son élargissement et de condamner ses adversaires à 20.000 livres de dommages-intérêts pour violence injustifiée (1). La Cour ne lui ayant donné gain de cause que sur la question des scellés, il adressait au Conseil du roi une supplique, niant délibérément tout contrat d'affaires avec les Tallemant, se déclarant victime d'une infâme conjuration, osant suspecter les juges du Parlement de partialité à son endroit, menaçant le roi de ne plus payer, par impuissance à les recueillir, les revenus des cinq grosses Fermes. Pour appuyer ses dires, il produisait les faux actes de dissolution de la société avec les

dans les études de Me Mahot de La Quérantonnais et Bossy, possesseurs de leurs minutiers.

(1) *A. N.* X1A 5874. f° 369 v°, *Chambre de l'Edit, 20 décembre 1661.*

Tallemant, si bien que le Conseil, basant son jugement sur ces actes, le libérait incontinent (1).

En même temps Bibaud, avec une prodigieuse astuce, dressait contre la Chambre de l'Édit un réquisitoire, affirmant cette chambre intéressée à sa ruine, tous ses juges étant parents, alliés ou amis de ses adversaires, de sorte qu'en vertu des ordonnances touchant ce cas particulier, il obtenait des lettres royales l'autorisant à évoquer devant une autre Chambre de l'Édit la cause en suspens (2).

C'était le renvoi des procédures devant un parlement de province. Cette décision royale accabla les Tallemant. Les syndics des créanciers s'arrangèrent heureusement pour qu'elle ne fût pas irrévocable. Ne ménageant plus Bibaud désormais, le considérant comme associé pur et simple des Tallemant, l'englobant dans une accusation générale de « divertissement d'effets et de fonds », ils transformèrent la faillite en banqueroute frauduleuse. Cela leur permit de doubler l'instance devant le Parlement civil d'une instance devant le Parlement criminel. Dès lors, ils purent invoquer que les ordonnances mises en cause par Bibaud pour obtenir des lettres royales n'avaient plus de portée, les criminels n'en bénéficiant pas. Invité par eux à statuer, le Conseil privé du roi annula les dites lettres, renvoya les parties devant la Chambre de l'Édit de Paris, défendant à Bibaud et ses acolytes de réclamer d'autre juridiction « sous peine de nullité, cassation et dépens » (3).

(1) *A. N. E.* 350. *Arrêt du Conseil des finances du 7 janvier 1662.*

(2) *A. N. E.* 350. Ces lettres lui furent délivrées le 31 décembre 1661.

(3) *A. N. V*[6] 434. V. aussi, *A. N. X*[1A] 5875, f° 390, Chambre de l'Edit, 18 janvier 1662. Les directeurs des creanciers demandent à

Mais les créanciers devaient dès lors prouver que les Tallemant et Bibaud s'étaient rendus coupables, soit solidairement, soit isolément de fraudes et escroqueries. Ils firent placer les scellés sur les biens et bureaux des Bibaud à Bordeaux et procéder à leur inventaire. Ils demandèrent à la cour de leur livrer les papiers et registres des Tallemant et d'obliger Noël Depars, employé de ces derniers, à la mise à jour des écritures (1). Satisfaits par les juges, ils revinrent devant eux pour accorder leurs propres différends, car ils ne vivaient pas en bonne harmonie. Armand de Saint-Martin, président des syndics, prétendait avoir la garde exclusive des registres. L'assemblée du 11 mars 1662 s'étant refusée à la lui donner, il plaida et perdit sa cause (2).

Les difficultés venaient d'ailleurs de toutes parts. Un plaideur, détenteur d'un bail judiciaire, rêvait de mettre Mme Tallemant de Boisneau à la porte de son logis (3). La communauté des huissiers au Parlement revendiqua son privilège de présider à la vente des meubles des Tallemant, confiée à un sergent à verge (4). Cette vente faite, des commerçants exigèrent d'être payés par préférence, sur les fonds en

la cour de retenir la connaissance de la cause en conséquence de l'arrêt du Conseil précedent. La cour accorde.

(1) *A. N.* X^{1A} 5875, f° 147, Chambre de l'Edit, 10 janvier 1662. Les registres etaient dans la chambre de Noel Depars, sous scellés gardés par trois huissiers.

(2) *A. N.* X^{1A} 5878, f° 120 v°, Chambre de l'Edit, 17 mars 1662. La cour ordonna que les registres seraient placés au logis de François Fleuriau, l'un des syndics en deux armoires dont les sieurs Godefroy, Chauvin et Gendrault, autres syndics, auraient chacun une clef.

(3) Nicolas Dollé. *A. N.* X^{1A} 5873, f° 170 v°; 5876, s. p., 7 septembre 1661 et 18 fevrier 1662. Les creanciers eurent gain de cause.

(4) *A. N.* X^{1A} 5877 f° 422 v°, Chambre de l'Edit, 11 mars 1662. Les huissiers obtinrent gain de cause.

provenant, pour marchandises fournies aux Tallemant, entre autres « pour le deuil » du sieur de Boisneau (1). Mille réclamants, inconnus jusqu'à l'heure, se faisaient connaître, se ruaient à la curée, produisaient des créances, grossissaient le dossier du conseiller-rapporteur François Fraguier, menaçaient de réduire à rien la part de chacun dans la faillite (2). Il fallait leur tenir tête, multiplier à l'infini les frais de procédure.

On se débarrassait de certains, moyennant argent. On diminuait ainsi le nombre des parties intervenantes qui embrouillaient une affaire déjà si complexe. On ne pouvait agir de même avec d'autres qui s'acharnaient aux poursuites, tel René de Culant, seigneur de Ciré, représentant des Henry. René de Culant revendiquait les sommes restées aux mains des Tallemant sur les héritages de Pierre et Paul Yvon, sieurs de La Leu et de Lozières. Avec lui, marchait un groupe dissident de créanciers, Gaston, duc de Roquelaure, personnage incertain, plaidant tantôt seul et tantôt joint à d'autres chicaniers (3); Mme Bouette aussi, cette bonne Mme Bouette qui

(1) *A. N.* X^{1A} 5888, f° 10 : 5901, f° 127, Chambre de l'Edit, 16 décembre 1662 et 4 août 1663. Jacques Boutet et Jean Paniqueux reclament 1728 livres pour le deuil et ont gain de cause. Pierre Nattier, maître sellier et carrossier, est invité à verser ses pièces entre les mains de François Fraguier, conseiller rapporteur.

(2) *A. N.* X^{1A} 5883, f° 385, Arrêt du 20 juillet 1662 (Jacques Caillard, défendeur) ; 5888, f° 95 : 5894, f° 48 v° : 5918, f° 112, Arrêts des 20 décembre 1662, 17 avril 1663, 8 juillet 1664 (Artaud Masson, défendeur) ; 5889, f° 52 : 5911 s. p., Arrêts des 17 janvier 1663 et 8 mars 1664 (François Maucler, défendeur) ; 5889, f° 290 v°, Arrêt du 25 janvier 1663 (Claude Paillet, défendeur).

(3) Nous l'avons cité dans un groupe favorable aux Tallemant. Il appuie René de Culant, dans une instance du 18 décembre 1662 (X^{1A} 5888, f° 46). Il plaide seul aussi, surtout contre Bibaud (X^{1A} 5887, f° 459 : 5902, f° 56, Arrêts des 13 décembre 1662 et 18 août 1663).

embellit de son amour les vieux jours de Pierre Tallemant le père, heureuse de donner, pour quelques sommes en péril, des émotions judiciaires à sa verte caducité (1).

Françoise du Vivier, veuve de Raphaël Trichet du Fresne, l'ancien guide de Boisneau en matière d'art, donnait, de son côté, l'assaut au syndicat des créanciers avec une vigueur digne d'admiration. Elle avait des intérêts confus dans la banque, on ne savait quels comptes difficiles à clarifier. Elle réclamait, en outre, des tableaux figurant dans l'inventaire et dont l'un, une *Madeleine* de Boullongne, confié par Boisneau pour copie au maître peintre Roland Le Febvre, lui était subtilisé (2).

Cependant Bibaud, son fils, son gendre et son commis nageaient dans la joie en voyant que la cause principale s'enlizait au milieu de mille causes connexes. Furieux procéduriers, ils connaissaient toutes les finasseries de la pratique judiciaire (3). Ils bénissaient les plaideurs imprévus qui, leur procurant des loisirs, leur permettaient de fabriquer de fausses comptabilités. Car on leur avait laissé le soin d'ar-

(1) Nous ne pouvons suivre ces procès parallèles dont on trouvera les éléments aux *A. N. X*[1A] 5875, f° 145 v°, 189 : 5888, f° 46, 72 et suiv., 127 v° : 5894, f° 48 : 5900, f° 42 v°, 136 v° : 5902, f° 139 v° : 5921, f° 91 v° : 5934, f° 503 : 5936, f° 221 : 5963, f° 268, Arrêts des 10 et 11 janvier, 18, 19 et 22 décembre 1662 : 17 avril, 21 et 24 juillet, 21 et 23 août 1663 ; 21 juillet et 14 août 1665 ; 22 juin 1667.

(2) Ce procès s'éternisa. V. *A. N. X*[1A] 5900, f° 107 : 5909, f° 317 v°, 392 : 5914, f° 97 : 5915, f°s 37, 38 : 5917, f° 48 : 5918, f°s 31, 97 v° : 5923, f° 306 v° : 5924, f° 85 v°, Arrêts des 23 juillet 1663 : 16 et 19 février, 6 et 17 mai, 21 juin, 5 et 7 juillet, 19 et 26 décembre 1664.

(3) Ils soutenaient plusieurs procès contre d'autres plaideurs : *A. N. X*[1A] 5891, f° 58 : 5897, f° 16 v° : 5898, f° 76 ; 5911, f° 167 v° : 5977, f° 140 v°, 241 v° : 5979, f° 357 : 5999, f° 45 ; 6024, f° 300 (1663 à 1670). V. aussi, *B. N. Mélanges Colbert*, t. 112, f° 11 ; 118 *bis*, f° 733 : 119, f° 138.

rêter eux-mêmes leurs livres. Quand ils eurent terminé leur mauvaise besogne, ils mirent les syndics en demeure de faire contre eux interrogatoires, informations et expertises (1). Avec intrépidité, ils se pourvurent, malgré ses défenses, devant le Conseil privé du roi, essayant encore mais vainement de provoquer le renvoi de leur affaire devant un parlement provincial (2).

Comme les syndics demandaient à la cour, avant de passer outre, de les contraindre au besoin par corps, à payer solidairement avec tous les Tallemant, Des Réaux compris, et Ruvigny, et François Le Venier, sieur de La Grossetière jusqu'alors hors de cause, les dettes de la banque (3), ils intervinrent pour s'associer aux poursuites contre Ruvigny et La Grossetière, réclamer encore examen de leurs livres et surtout communications des comptabilités adverses (4). Tous les moyens dilatoires leur paraissaient bons pour éterniser le procès. Grâce à eux, on piétinait sur place. Ils savaient qu'en ces matières la lassitude vainc les plus déterminés (5).

Déjà Mme veuve Tallemant de Boisneau et Talle-

(1) A. N. X1A 5887, f° 169 v°, 225 v°, 274. Arrêts des 1er, 2 et 4 décembre 1662.

(2) A. N. V7 456, Arrêt du Conseil privé du roi du 20 mars 1663.

(3) A. N. X1A 5888, f° 7 v° ; 5890, f° 229 v°. Arrêts des 16 décembre 1662 et 13 février 1663. La cour ordonna aux parties de livrer leurs pièces, pour rapport, au conseiller Fragnier. Les syndics mirent plus particulièrement, dans l'instance du 13 juin 1663, La Grossetière en cause, comme tuteur de ses enfants, héritiers de Pierre Tallemant et d'Elisabeth Bidault, sa première femme. (A. N. X1A 5897, f° 288 v°.)

(4) A. N. X1A 5894, f° 412 v°. Chambre de l'Édit, 24 avril 1663. V. aussi X1A 5894, f° 363, 28 avril 1663.

(5) A. N. X1A 5896, f° 81 v° ; 5900, f° 38. Chambre de l'Edit, 23 juin et 21 juillet 1663. Ils réclamaient l'évocation à la Chambre de l'Edit d'instances, relatives à la faillite, pendantes aux requêtes du Palais et de l'Hôtel.

mant de Lussac, fatigués d'attendre une conclusion de leur triste aventure, conjuraient le tribunal, leurs adversaires n'ayant point encore, après deux ans, justifié leurs accusations, de les renvoyer « quittes et absous avec réparations convenables, dommages-intérêts et dépens ». La cour invitait les syndics à accélérer leurs procédures, faute de quoi « il serait fait droit » (1).

Mais vainement ces derniers, entravés par des obligations légales, empêtrés dans les inventaires, combattus par des intérêts divergents, s'évertuaient à hâter leur besogne. Les comptabilités étaient pourtant à jour. Les Tallemant avaient versé la leur entre les mains du conseiller Fraguier et la cour avait désigné deux banquiers parisiens pour l'examiner (2). Bibaud avait déposé la sienne à l'Hôtel de Conti où les financiers Muisson, Margas et de Fers la vérifiaient à loisir. Les adversaires étaient admis à se contrôler réciproquement. Ils comparaissaient contradictoirement aussi devant le conseiller rapporteur. La querelle entre les Tallemant et Bibaud prenait un caractère aigu.

Bientôt Tallemant de Lussac crut devoir, dans un *Factum*, résumer tous ses griefs, étaler la vilenie de Bibaud. Il l'accusa sans ambages d'escroquerie et de fraude, soulignant sa longue préméditation, ses faux en écritures publiques et commerciales. Les livres qu'il présentait, fabriqués de toutes pièces, étaient œuvre de piperie. Ses dettes à la banque de Paris, masquées avec une artificieuse habileté, s'y rédui-

(1) *A. N.* X^{1A} 5887, f° 270 v°. Chambre de l'Edit, 5 decembre 1662.
(2) *A. N.* X^{1A} 5888, f° 273. Chambre de l'Edit, 9 janvier 1663. Les banquiers Hervex (?) et Jamain.

saient à quelques centaines de mille livres composées de mauvais effets non recouvrables. Nulles pièces justificatives. Aucun papier provenant de la succursale de La Rochelle qu'il dirigeait sous le nom de la demoiselle Bardet. Enfin les années 1658 à 1660 manquaient, années volées par le coquin à la banque Tallemant dans le dessein de prouver qu'ayant rompu avec celle-ci à cette époque, il ne pouvait partager les obligations de la faillite (1).

Sur le terrain de la discussion écrite, Bibaud ne craignait point Lussac. Il produisit à son tour, sous forme de *Factum*, un terrible réquisitoire. Il y présentait Boisneau et Lussac, aidés de toute leur famille, abusant de leur crédit pour préparer sciemment, en criminels invétérés, la plus effroyable des banqueroutes. Leurs papiers n'offraient que désordre et confusion, amas obscur d'hiéroglyphes et d'énigmes. Quel financier autre que ce fourbe de Boisneau aurait osé, en place des noms des déposants, tracer des mots grecs et latins indéchiffrables pour le commun? Depuis longtemps déja, nul ne pouvait plus, dans cette banque fantasque, obtenir un compte sans procès. La vérification des écritures démontrait que 8 à 900.000 livres d'effets avaient été empochés par Boisneau et Lussac. Où étaient ces effets? Peut-être dans le coffre-fort mystérieux qu'ils possédaient hors de la banque, chez quelque affidé complaisant. Leur caisse, en outre, accusait un arriéré de 600.000 livres. A certains registres ils avaient ajouté de faux cahiers, s'étaient livrés à des tripotages évidents.

(1) Tallemant de Lussac : *Escrit se vant d'Instruction* précité.

Depuis la faillite, Lussac avait volé les créanciers de toutes les manières, payant de préférence ses amis, mettant à l'abri ses richesses d'art, subtilisant de nuit les meubles par charretées, secondé dans ses manœuvres, par la veuve Du Fresne. Il avait supprimé tous moyens de savoir quelles sommes Pierre Tallemant le père avait laissées en héritage et empêché que l'on pût hypothéquer les biens de ses parents.

A ces accusations précises, Bibaud ajoutait son propre panégyrique, se célébrait comme un modèle de droiture, obligeant, loyal, désireux de tout arranger, forcé, malheureusement, pour sauver son honneur et son crédit, d'abandonner à leur destin de vils scélérats.

Farouchement il déniait encore toute association avec les Tallemant et concluait en invitant les syndics à reconnaître enfin son innocence et à cesser leurs poursuites (1).

Tallemant de Lussac ne pouvait laisser sans réponse cet écrit. Il lança un second *Factum*, annihilant paragraphe par paragraphe les imputations de son ennemi, produisant des faits, des chiffres, des preuves, dressant le bilan des dettes de Bibaud à l'égard du comptoir Tallemant, élucidant même la question du mystérieux coffre-fort, ne faisant appel aux sentiments que pour montrer le contraste entre la famille Tallemant ruinée, incapable de subsister à

(1) Jacques Bibaud : *Observations sur un Escrit intitulé Escrit servant d'instruction* précité. Cette pièce contient de manifestes impostures. Nous n'en citerons qu'une. Bibaud prétend qu'aucun inventaire des biens de Pierre Tallemant ne fut dressé à la mort de celui-ci. Or cet inventaire existe encore chez le notaire Lefebvre. Nous l'avons fréquemment cité.

Paris, et la famille Bibaud menant grand train et s'accordant bonne chère (1).

Écrasé par la dialectique de Lussac, Bibaud jugea prudent de ne pas répliquer. Il présumait que l'affaire traînerait jusqu'à la fin du siècle. Les syndics maintenant se démenaient contre René de Culant et sa séquelle qui saisissaient les rentes des Tallemant entre les mains des payeurs et receveurs généraux (2). Mieux valait retourner à ses affaires. En faisant opposition, défaut, appel, on pouvait gaillardement vivre dans la certitude de conserver ses biens.

Mais tous les personnages engagés dans la faillite ne partageaient pas la philosophie de Bibaud. Tallemant des Réaux souffrait muettement dans son orgueil d'homme probe et dans sa responsabilité de chef de famille. Il avait craint un moment que le désastre de la banque, exploité par des financiers rivaux, ne fît grand bruit dans Paris, l'obligeant à rompre toutes relations mondaines. Heureusement l'arrestation de Foucquet, le scandale de son procès, avaient attiré les attentions malveillantes. On avait bien découvert, dans les cassettes du surintendant, voisinant avec de galants billets, d'étranges quittances de Boisneau (3) ; mais la malignité publique

(1) Tallemant de Lussac : *Response aux observations du sieur Bibaud* precité. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette interminable discussion. Le coffre-fort appartenait au sieur Boond, contrôleur de la maison de la reine d'Angleterre, créancier de 37.000 livres et peut-être à milord de Saint-Alban, créancier de 105.000 livres.

(2) *A. N.* X^{1A} 5902, f° 286, Chambre de l'Edit, 28 août 1663. V. aussi les arrêts analogues successivement rendus par la même chambre : X^{1A} 5907, f°s 13, 449 ; 5909, f° 320 ; 5912, f° 168 ; 5915, f° 158, 9 et 15 janvier, 16 février, 29 mars et 21 mai 1664.

(3) V. p. 259. Des Réaux a recueilli dans ses papiers des pièces satiriques relatives au commerce littéraire et galant de Foucquet. Il

s'était plus volontiers appesantie sur les signataires des tendres épîtres que sur les aveux écrits du financier défunt. De plus, la famille, les Rambouillet surtout, ne pardonnant pas à Foucquet de lui avoir jadis soufflé la Ferme des Gabelles, avait détourné les soupçons en témoignant violemment contre lui (1).

L'existence de Tallemant des Réaux était néanmoins à jamais empoisonnée. Malgré son horreur du milieu judiciaire, il était contraint de répondre aux convocations du conseiller rapporteur, des lieutenants civil et criminel, d'entretenir de ses deniers procureurs et avocats. Mais pour frapper d'impuissance la procédure des syndics qui continuaient à le déclarer débiteur de la faillite, il faisait sans cesse défaut, se réservant d'en appeler, à son heure, des jugements rendus. Patru était son conseil (2), un Patru aussi mélancolique que lui-même, tombé malgré sa célébrité d'avocat dans le dénuement et qu'il aidait, lui prêtant de fortes sommes et intéressant à son sort M. de Montausier (3). Tous deux s'efforçaient d'éloigner de leur esprit l'amer pessimisme. Ils n'y parvenaient guère.

nie, dans une note, l'authenticité des lettres amoureuses attribuées à diverses dames. *B. L. R. ms.* n° 672, f° 85 v° ; 673, f° 105 v°.

(1) *Pension sur les six-vingt mille livres*, S. D. p. 36 ; *Continuation du Factum sur une production faite par M. Foucquet* S. D. p. 2 et s. ; *Seconde partie de la production de M. Foucquet*, S. D. *passim* ; *Response à la réplique de M. Talon*, S. D. p. 228 et s. (*B. N. Thoisy*, 158 p. 476, 497 ; 401, p. 345 ; 402, p. 582). Les Bibaud témoignaient aussi contre Foucquet (*Thoisy*, 158, p. 500 ; 401, p. 106).

(2) Le factum de Bibaud porte, sur sa feuille de titre, la mention à l'encre : « Pour M. Patru » d'une écriture qui semble bien être celle de Des Réaux.

(3) Patru : *Œuvres div.*, 1735, II, 508, 511, signale, lui-même l'intervention de Des Reaux en sa faveur auprès de Montausier et aussi de Pellisson, confident de Foucquet.

Des Réaux n'était pas éloigné de croire qu'une fatalité écrasait désormais la famille accablée de procès. Mme Tallemant de Boisneau, déjà responsable, dans la faillite, comme tutrice de ses enfants, plaidait encore pour récupérer certains héritages provenant de l'aïeule Louise Thévenin (1). Ruvigny, reparti pour l'Angleterre, défendait, par la bouche de ses avocats, la succession de sa sœur Rachel, comtesse de Southampton (2). Anne Gaignot, femme de Nicolas I Rambouillet poursuivait avec vigueur devant le Parlement ses proches qui la voulaient frustrer des biens à elle laissés par sa nièce Suzanne de Gayant (3). Mme de La Sablière et son frère Pierre Hessein, supportaient l'assaut des créanciers de leur père, le banquier Gilbert Hessein, mort criblé de dettes. Leur belle mère, Anne Hofquepert et Mme Cornuel, fortement engagées dans cette succession de fripon, se montraient les plus déterminées à couvrir de boue la famille (4). Antoine Menjot enfin perdait sa philosophie à jargonner avec les procureurs (5).

Des Réaux, entretenu sans cesse de toutes ces affaires, ne trouvait même plus la tranquillité dans sa propre maison. Sa belle-sœur, Catherine Ram-

(1) *B. N. Thoisy*, 218, f° 122. Les Bibaud, à titre de parents, interviennent dans cette instance (*A. N. X*1A 5532, f° 350).

(2) Et d'autres causes paralleles. *A. N. X*1A 5882, f° 343 ; 5886, f° 51 v° ; 5889, f° 377 v° ; 5894, f° 84 ; 5902, f° 256 ; 5908, f° 130 ; 5928, f° 20 ; 5930, f° 384 ; 5931, f° 576 (1662-1665). V. aussi *B. N. Pièces originales*, n° 1886, 14 mai 1675.

(3) *A. N. X*1A 5878, f° 31 v° ; 5914, f° 1 6 ; 5937, f° 192 ; 6022, f° 39 (1662-1676). Une donation de Nicolas Rambouillet à Antoine Gaignot, sieur de Breuil, son beau-frère, sur la succession de Suzanne de Gayant, 23 novembre 1662, se rapporte à cette affaire (*A. N. Y*-202, f° 178). Nicolas plaidait lui même (*A. N. X*1A 5914, f° 339).

(4) Nous donnerons, dans une étude postérieure sur Mme de La Sablière, des renseignements sur ces procès.

(5) *A. N. X*1A 5955, f° 364.

bouillet, dame de Lestang, gémissait sans cesse d'avoir elle aussi à lutter devant diverses cours du Parlement contre les adversaires — Mme Cornuel entre autres — que lui avait laissés, avec son héritage de financier équivoque, son mari défunt (1). Une atmosphère de discorde enveloppait tout le groupe huguenot autrefois uni par l'intérêt et l'affection.

Et voici que Mme des Réaux elle-même vint charger l'esprit de son mari d'un souci nouveau. Frivole, aimant le plaisir et le luxe, bien qu'assagie par ses trois maternités, elle voyait avec chagrin s'amoindrir ses ressources. Les rentes du ménage saisies, c'était maintenant la gêne. Les privations suivraient. Il lui déplaisait de faire figure de pauvresse. Elle voulut préserver son bien de la main avide des créanciers. Déjà une partie de sa dot, vingt-cinq mille livres, sur les trente-trois mille entrant dans la communauté, était engagée dans la faillite. Elle prévint Des Réaux de son intention d'introduire au Châtelet une instance en séparations de biens. Tout de suite Des Réaux protesta, froissé de cette inconstance devant l'infortune.

Les mauvaises paroles, les reproches accrurent l'éloignement des époux, précipitèrent les actes fâcheux. Décidée à agir, Mme des Réaux n'écouta plus les objurgations de son mari. Le 9 août 1662, les juges du Châtelet prononçaient la séparation (2).

(1) *A. N.* X1A 5873, f° 365 ; 5877, f° 61 v° ; 5882, f° 150 v°, 431 ; 5899, f° 136 ; 5900, f° 41 v° ; 5901, f° 484 ; 5902, f°s 13, 229 ; 5908, f° 132. A cette époque, Des Réaux fait, devant Le Cat et Le Semelier, une Déclaration en faveur de sa belle-sœur (1er mars 1662) dont nous n'avons pas trouvé le texte, absent du minutier de Me Bossy.

(2) Nous n'avons pas retrouvé ce jugement, les dossiers du

La douce intimité de la maison familiale était brisée. Un état de colère, sinon de haine, succédait à l'affectueuse sérénité.

Des Réaux, n'acceptant point la décision du Châtelet, en appela au Parlement. La première Chambre des enquêtes recueillit, pour l'éterniser, la querelle des époux. Des Réaux ne sortait plus de ce Palais de justice ou il n'avait jamais voulu entrer comme conseiller. Peut-être, se disait-il parfois, parcourant la Galerie mercière où s'agitaient, devant les boutiques de libraires et les boutiques de frivolités, une foule de godelureaux et de coquettes ou bien faisant les cent pas dans la Grand'salle en attendant l'heure d'audience, peut-être eut-il mieux valu vivre là en robe rouge et profiter de la folie humaine que de grossir le troupeau bêlant des plaideurs.

Parfois il lui semblait que cette cour du Palais où il s'attardait à bavarder avec les Boileau dans la demeure de Jérôme, le greffier, était un quartier de la paroisse Saint-Eustache. Tous les gens qu'il avait connus au temps de sa jeunesse, aux alentours des Halles, paraissaient s'y donner rendez-vous. Olivier Bidé, sieur d'Agaury, le fils, à défaut du père mort récemment, passait, lui remémorant les traits du méchant homme qui gêna si souvent ses ébats amoureux (1). Mme de Gondran, cette Lolo Bigot, jadis si affamée de plaisirs, maintenant grosse comme une tour, venait également dans ce lieu d'éternelle misère. Et il finit par y rencontrer aussi Marie Le

Chatelet étant en partie détruits. Sa date nous est indiquée par un arrêt du Parlement du 26 mai 1666 (*A. N.* X1A 5946, f° 236).

(1) Il plaidait au sujet de l'héritage de son père (*A. N.* X1A 5916, f° 81 v°; 5930, f° 9; 5955, f° 383 v°).

Goux, son amante d'autrefois, à cette heure toute ridée, toute recroquevillée, vieille et laide comme un mascaron de gargouille. Dans l'âme alourdie de ces femmes le goût de l'argent avait succédé au goût de l'amour. Elles plaidaient comme elles avaient aimé, avec furie ; et il se détournait d'elles (1). Mais il fallait se résigner à ne contempler que conflit d'intérêts. Tout l'hôtel de Rambouillet plaidait de même, la marquise et sa fille, l'abbesse d'Yères, Montausier et ses amis les pédants, Conrart et Chapelain, Mme de Chevreuse, la duchesse de Longueville, les Condé contre Mme d'Aiguillon, la marquise de Sablé, les La Fayette et les La Rochefoucauld. De la ruelle où elle avait créé la délicieuse carte de *Jouissance*, Mme de La Suze était sortie pour combattre sur le terrain judiciaire.

Conseillers, avocats, procureurs, peuple bigarré, exploitaient tous ces fols en appétit de disputes. A les voir tourbillonner autour de leurs dupes, Des Réaux, leur victime, avait fini par les haïr. Il recueillait avec soin les anecdotes colportées sur leurs mœurs. Quelques-uns, le lieutenant criminel Jacques Tardieu entre autres, célèbre pour son avarice et ses escroqueries, soupçonné même de protéger un mauvais lieu voisin de son domicile pour y écornifler à son aise des repas en compagnie de sa femme, étaient réputés comme francs gredins. Des Réaux se vengea d'avoir vidé ses poches dans son cabinet en traçant de lui le portrait qu'il méritait (2).

(1) Sur le procès de Mme de Gondran : A. N. X1A 5902, f° 231 ; 5911, f° 193 v°. De Marie Le Goux : X1A 5890, f° 130 v° ; 5892, f° 388 ; 5908, f° 180.

(2) T. III, 486 et s. Tardieu avait épousé Marie Ferrier, fille de Jéremie, ministre dont Des Réaux retrace en même temps l'his-

Souvent, pour abréger l'ennui des longues attentes, il s'en allait dans quelque Chambre écouter les démêlés d'autrui. Un habitant de la paroisse Saint-Eustache, Pierre Vion, sieur de Gaillonnet, frère du poète Vion d'Alibray et de Mme Sainctot, ancienne maîtresse de Voiture, avait été son ami au temps où il fréquentait le cabaret du Bel-Air. Ce bon biberon, devenu conseiller en la Chambre des Comptes, avait longtemps mené vie de débauche. Ayant épousé une méchante gourgandine, il s'étonna d'en avoir fille disposée à la galanterie. Depuis des années, il emplissait la paroisse Saint-Eustache du bruit de ses rages paternelles et sa fille, Marie Vion, du scandale de ses stupres. Maintenant le différend du père moraliste et de la fille épicurienne se poursuivait devant le Parlement. Les entendre était un régal pour Des Réaux et les *Historiettes* bénéficiaient de mille détails que la rumeur publique n'avait point enregistrés (1).

Mais des Réaux ne s'intéressait à ces piètres inci-

toire. V. sur ce couple, notre volume : *Mme de Villedieu*, 1907, p. 106 et s. Les Tardieu furent assassinés en 1665. Les héritiers de Marie Ferrier se débarrassèrent de son bien mal acquis. *A. N. Y.* 2 8, f°s 308, 309, 445 v°, 450 v° : 209, f°s 68 v°, 69 v°, 70 v°, 71 v°, 73 : 227, f° 56 v°. Ces actes confirment l'origine languedocienne des Ferrier, précisée par Des Réaux.

1 *A. N. X*1A 5877, f° 9 : 5881, f° 578 : 5883, f° 214 v° : 5903 (6 septembre 1663). Pierre Vion, au moment où Marie Le Nain de La Marck devint sa maîtresse, habitait par. Saint-Sulpice. Il fit donation, le 23 juin 1634 à cette femme de 8 000 l. : ensuite, il l'épousa (Contrat du 10 juin 1640). Le 3 octobre 1653, il exhérédait sa fille Marie « plusieurs fois reprise de justice » et se livrant « à une prostitution effrenée ». Il renouvela, le 25 août 1659, son acte d'exhérédation contre cette fille qui le couvrait « de mépris et d'injures atroces ». On ne sait à quelle date Pierre Vion mourut. Le 2 janvier 1660, il faisait son testament. *A. N. Y.* 1 5, f° 89 v° : 100, f° 350 v° : 202, f° 210 et v°, 212 v°. Ces actes confirment exactement les faits contenus dans l'historiette de la Gaillonnet.

dents que pour dissiper son inquiétude et emplir son oisiveté. Il séjournait le moins possible en sa maison que sa femme elle-même désertait, prétextant de mystérieuses occupations. Les cercles savants attiraient davantage qu'autrefois sa curiosité. Il se rendait chez le docte Jacques du Puy, garde de la bibliothèque du roi, dont il admirait les collections de livres et de manuscrits précieux et la galerie de tableaux enrichie de plusieurs Rubens (1). Il écrivit un madrigal pour recommander au public une traduction d'Horace que Pierre de Marcassus, régent du collège de Boncourt, son ancien maître peut-être, avait préparée quelques mois avant de mourir (2).

Par intermittences, il visitait son cousin Gédéon II pour apprendre de lui le secret de son indifférence aux questions de probité. Le maître des requêtes soutenait devant le Parlement la cause de la famille Tallemant de toute son influence, malheureusement affaiblie. Il vivait maintenant dans l'espoir de siéger au Conseil du roi (3). Il se démenait au milieu des affaires de finances, sans aide désormais, décidé à suivre l'exemple de son beau-père Montauron et de bien vivre aux dépens d'autrui. Il ne diminuait rien de son train de maison, et continuait à faire des largesses (4).

(1) Des Réaux parle de ci de là des frères Du Puy. Le Testament de Jacques, en date du 18 juillet 1656, dénombre les merveilles de son cabinet. *A. N. Y.* 193, f° 376 v°.

(2) P. de Marcassus : *Livre version des Odes et des Epodes d'Horace*, 1664. Le madrigal, signé D. R., est attribué à Des Réaux par M. F. Lachèvre.

(3) *Journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson*, II, 530.

(4) Le 30 mars 1664, il dote d'une pension viagère de 200 l. Anne de la Bretonnière, pensionnaire à l'abbaye de Saint-Remy des Landes. *A. N. Y.* 201, f° 4[illegible]. V. aussi, Main levée, 9 septembre 1663. Quittances, 2 avril 1664 et 22 novembre 1667 : Baux (Deux).

Non content d'héberger Angélique Dupin, fille naturelle de son père Gédéon I, il avait donné asile à une seconde fille naturelle de ce bizarre personnage dont presque toute la lignée fut procréée hors du foyer conjugal. En janvier 1664, Des Réaux fut invité au mariage de cette jouvencelle, Marie Tallemant, légitimée par lettres royales du même mois et qui épousait un brave homme, Alexandre de Foy, sieur de Vaurobert, lui apportant en dot 30.000 livres dont 10.000 lui étaient offertes par Gédéon II le magnifique (1).

Ce fut pour Des Réaux une occasion de revoir Paul Tallemant, second fils du prodigue. Ce jeune homme de 22 ans, « clerc du diocèse de Paris », entrait dans les ordres sur les conseils de l'abbé François Tallemant avec des intentions de profit identiques à celles du conseilleur. Suivant l'exemple de ce dernier, il se préparait à son saint ministère en étudiant la théologie dans les ruelles galantes. Mme de La Suze le patronnait avec ardeur depuis qu'il avait publié *Le Voyage de l'Isle d'Amour* (2). Elle trouvait délicieux ce clergeon si bien averti, malgré sa jouvence, sur les multiples évolutions auxquelles se livre un amant pour atteindre *Faveurs*, et qui déclarait avec simplicité :

2 septembre 1665 et 15 mars 1666. Transports. 3 août 1664 et 24 octobre 1665. Obligation. 2 août 1666 (*Etude de Me Moreau*) émanant de Gédéon II. Pour ses procès : *A. N.* X^{1A} 5907, f° 9 vo.

(1) Contrat du 24 janvier 1664 en présence de Montauron, Gédéon II et sa femme, Paul et Pierre Tallemant, François Tallemant, Tallemant de Lussac, Ruvigny et sa femme, Nicolas Rambouillet, sa femme, son fils aîné. (*A. N.* Y. 204, f° 384).

(2) Paris, Charles de Sercy, 1663 in-12. Il publia, peu après, *Le second voyage de l'Isle d'Amour*, Paris, Charles de Sercy, 1664, in-12. Le premier de ces volumes est précédé d'un quatrain de Mme de La Suze.

Sans amour et sans tendresse
Il n'est point de doux moments;
Il faut soupirer sans cesse :
L'on n'est heureux qu'en aimant.
A quoi passer tout le jour
Si l'on ne songe point à plaire,
Et, si l'on n'a point d'amour,
Que peut-on faire?

Elle l'approuvait aussi d'être, dans la querelle du mariage, toujours aiguë au sein des ruelles, l'adversaire du lien légitime qui détruit amour (1)! D'autres dames oubliaient comme elle le petit collet du sémillant tonsuré quand ses grands yeux bruns languissaient pour elles et quand, de sa bouche aux lèvres bien dessinées, il récitait quelque madrigal en beau discoureur habile à traduire la grâce des mots (2).

Des Réaux avait lu avec plaisir *le Voyage*, mais sans accorder d'importance à cette badinerie de coquet où se mélangeaient à doses égales les imaginations des platoniciennes et des épicuriennes de *Tendre* et de *Jouissance*. Il se méfiait du jouvenceau trop adroit qui aspirait aux bénéfices ecclésiastiques en utilisant, pour les obtenir, l'influence des dames. Il se hâta de quitter un milieu où

(1) On a de lui : *Le Divorce de l'Amour et de l'Hyménée*, pièce inédite, dédiée à Iris (Mme de La Porte, femme séparée de son mari). *B. N. ms.* n° 19144, f° 44. Nous donnerons ailleurs la liste fort longue de ses œuvres.

(2) V. Son portrait peint par Coypel, gravé par Edelinck. Angélique Petit : *L'Amour eschapé*, 1669, III, 37, l'a peint sous le nom de Volusius. V. aussi, sur lui, *A. N. M.* 760 et *Bibl. de Lyon. ms.* n° 935, f° 112, un éloge et une notice inédits : Gros de Boze : *Hist. de l'Académie royale des Inscriptions*, 1724, II, 493 et suiv. O Douen : *op. cit.*, I, 514 signale, d'après la *Gazette de France*, 1677, p. 380, sa conversion au catholicisme ; mais Paul Tallemant avait été élevé dans cette religion par un père converti en 1640 et une mère catholique.

le goût de la rapine côtoyait le goût de la volupté.

Il portait en tous lieux maintenant, inscrit sur son visage, le tourment de sa destinée. Or, il n'avait pas fini de le subir. Des morts, survenues à ce moment, l'inquiétèrent pour des raisons différentes. Nicolas Rambouillet, son beau-père, âgé de 88 ans, et Montauron quittèrent ce monde sans emporter ses regrets (1). Il les avait toujours l'un et l'autre méprisés. La disparition de Rambouillet le contrista surtout en l'obligeant à régler, en compagnie de sa femme, une succession embrouillée. Les deux époux en retirèrent, il est vrai, un magnifique pot de chambre d'argent, objet bien digne d'orner l'intimité du plus vain des financiers (2), mais ce contact forcé ne rapprocha pas leurs cœurs où subsistait la mésentente. Mme des Réaux continuait à vivre hors de son logis, toujours affairée à des occupations inconnues. A peine consentit-elle à y demeurer quand Mme de Lestang, sa sœur, à 43 ans, s'alita, atteinte d'une maladie qui l'allait enlever. Des Réaux pleura cette bonne parente qui, pendant vingt ans, avait été la compagne attentionnée, la tendre associée du ménage. Il resta seul à la pleurer (3).

(1) Rambouillet fut enterré le 22 septembre 1664 (Charenton (*Bibl. de la Soc. de l'hist. du protest. français. Manuscrits. Etat-civil de Paris*, art. *Rambouillet*). Le 10 décembre 1664, Nicolas II Rambouillet accorde à Anne Gaignot, sa belle-mère, la jouissance viagère du pavillon de droite de la « grande maison de Rambouillet, à Reuilly ». (*A. N. Y. 236*, f° 100 v°). Montauron dut mourir à la fin de 1664. Par acte du 4 mai 1665, Gédéon II et sa femme renonçaient à sa succession (*Etude de Me Moreau*).

(2) *L'Inventaire après décès des biens de Mme des Réaux* le mentionne. Nicolas dut laisser une succession chargée d'un fort passif, car ses fils ne l'acceptèrent que sous bénéfice d'inventaire et l'aîné y renonça par acte du 16 décembre 1674 (*A. N. Y. 1072*).

(3) *Bibl. de la Société de l'hist. du protest. français. Manuscrits, Etat-civil de Paris*, art. *Rambouillet*. Elle fut enterrée le 31 oc-

Et voici que, dans sa maison vide comme un désert, il apprit, en outre, la mort de Nicolas Perrot d'Ablancourt. Le doux ami de sa jeunesse s'était éteint dans ses terres de Champagne, laissant à Richelet, son secrétaire, le soin de publier ses œuvres. Ne pouvant accourir sur sa tombe, Des Réaux lui rendit au moins hommage en le célébrant dans une épitaphe rimée (1).

Puis il s'en alla entretenir de cette mort, considérée par lui comme un désastre pour l'Académie et pour les lettres françaises, un philosophe, François de La Mothe Le Vayer, académiste lui-même qui, récemment établi dans la rue Traversante, était devenu son voisin immédiat. Cet homme ne pouvait guère le comprendre et apaiser son chagrin. Il professait un scepticisme allant jusqu'à nier l'utilité de l'élégance. Il se promenait vêtu comme un opérateur, le visage et les cheveux enduits de suif puant. Irascible, il éloignait par ses violences les amitiés même indulgentes. A 76 ans, il venait de se remarier pour accroître le nombre de ses souffre-douleur domestiques.

Des Réaux, l'envisageant comme un faux philosophe, ne l'aimait guère, mais la maison de La Mothe Le Vayer abritait, en la personne de sa nièce, Honorée de Bussy, la plus charmante des amies. Au temps de ses promenades de jeune homme, Des Réaux avait

tobre 1664 au cimetière des Saints-Pères. Le 4 septembre et le 6 octobre 1664, elle signait encore une obligation à Gilles, son fermier, et une procuration au sieur Jacob Jolly (*Etude Lefebvre*). Le 18 décembre 1664, l'inventaire de ses biens était dressé par notaires. Cet inventaire porté au répertoire de l'étude Lefebvre ne figure pas au minutier.

(1) *Recueil de vers choisis*, 1693, p. 8. Le 25 novembre 1664. Patru demande protection à Colbert contre M. de Machaut, intendant de Champagne, qui s'est emparé des ms. de d'Ablancourt (*B. N. Mélanges Colbert*. t. 125, p. 655).

connu à Poitiers cette douce personne alors abandonnée aux défaillances de la passion. Pauvre, elle tenait, à cette heure, le ménage de son oncle. Par son esprit délectable elle attirait, en ce coin de Paris, les hommes les plus ardents aux spéculations intellectuelles. Boileau-Despréaux l'entourait d'une affection paisible. Chaque fois que Molière avait imaginé quelque comédie nouvelle, il venait, en hâte, de son domicile tout proche, rue Saint-Thomas du Louvre, la lire à cette femme de goût dont le jugement présageait toujours pour lui celui du public (1).

Honorée de Bussy consolait Des Réaux bien qu'elle eût souvent elle-même besoin de consolations. Elle déplorait que cette âme délicate, parée d'une si haute culture, n'eût plus maintenant en partage qu'une perspective de douleurs et de misères. Ensemble ils philosophaient, abhorrant l'injustice du monde.

Il semblait, en effet, que seules, les entreprises des coquins trouvaient au Palais sollicitude et protection. Le procès de la banque Tallemant, après trois années de stagnation devant le Parlement, aboutissait peu à peu au triomphe de l'iniquité. Toujours considéré comme débiteur de la faillite, Des Réaux n'avait participé à aucune des répartitions faites par le syndicat des créanciers. Pas un sol n'était encore sorti de la poche de Bibaud. Celui-ci continuait sans lassitude à lanterner les syndics, leur réclamant de

(1) Deux actes notariés nous donnent l'adresse de La Mothe Le Vayer, rue Traversante, par. Saint-Roch (*A. N. Y.* 206, f° 202 v°, 289 v°). Sur Honorée de Bussy, V, T. II, 195 et s. Le roman de Roland Le Vayer de Boutigny : *Tarsis et Zélie*, 1665, où Honorée paraît sous le nom d'Arélise, confirme dans tous leurs détails les propos de Des Réaux. V. notre volume : *Une amie inconnue de Molière*, Paris, Emile-Paul, 1922.

mois en mois communications nouvelles de pièces (1). Graduellement il rentrait en grâce auprès de Colbert et gagnait la protection du roi, leur proposant une vaste entreprise dont il établissait les plans, la création de la Compagnie des Indes occidentales (2). Son crédit redevenait même si grand qu'il osait encore appeler devant le tribunal les Tallemant, Ruvigny, les créanciers, tous les comploteurs de son emprisonnement, à rendre compte de cet acte de violence et à en supporter les conséquences pécuniaires (3).

Vainement Mme Tallemant de Boisneau et Tallemant de Lussac réclamaient-ils de nouveau un jugement ou une absolution. Vainement la cour ordonnait-elle aux syndics, perdus dans un imbroglio de comptabilités, de faire diligence (4). Les supplications des uns et l'activité des autres n'amenaient aucune conclusion. Une lassitude générale s'était emparée des créanciers qui « soit par infirmité, soit par la considération de leurs affaires domestiques » ne se rendaient plus aux assemblées où les convoquaient leurs directeurs. Parmi ces directeurs, les uns refusaient de garder sous leur responsabilité les armoires pleines de titres, les autres demandaient qu'on les délivrât du fardeau de leur direction. Ils avaient fini par plaider encore les uns contre les autres pour obtenir de la cour

(1) *A. N.* X^{1A} 5920, f° 358 v° ; 5928, f° 25 v°, *Chambre de l'Edit* 19 août 1664 et 7 mars 1665.

(2) Il semble bien que cette formidable initiative revienne à Bibaud. Dans une importante lettre, en date du 10 juin 1664, Bibaud affirme à Colbert que cette compagnie est une admirable affaire, qu'on ne doit pas la laisser traîner et qu'il y travaille activement. Il demande le versement, par Louis XIV, d'un million à douze cent mille livres. *B. N. Mélanges Colbert*, t. 121, p. 365 et s.

(3) *A. N.* X^{1A} 5927, s. p. ; 5929, f° 19, 4 et 27 mars 1665. Les défendeurs firent défaut.

(4) *A. N.* X^{1A} 5926, f° 292, 3 février 1665.

nouvelles élections et répartition des charges (1).

Découragé, Des Réaux pensait qu'il mourrait avant de voir la fin de ce cauchemar. Or il devait, plus tôt qu'il ne l'imaginait, en envisager une conclusion partielle, à son avis pleine d'injustice. Lorsque les nouveaux directeurs eurent été élus, ils se trouvèrent encore en présence du gaillard Bibaud, toujours disposé à musarder de procédure en procédure. Ils réfléchirent qu'avec le système du défaut et de l'appel perpétuels accueilli sans difficulté par la cour, cet escroc, non seulement les tiendrait sempiternellement en haleine, mais les obligerait à dévorer en frais de justice tous les profits de la faillite. Mieux valait transiger. Bibaud d'ailleurs, par des amis, les influençait dans ce sens. Un jour, ils s'y décidèrent. Des négociations furent entreprises. Le 15 juin 1665, en la maison de Barthélemy Auzanet, avocat, rue de la Bûcherie, les notaires de Séjournant et Le Semelier dressèrent, en présence d'une quarantaine de créanciers, l'acte de transaction. Pour le principe les directeurs affirmaient encore la solidarité de Bibaud dans les dettes des Tallemant et Bibaud la niait. Ils prétextaient de part et d'autre, pour motiver leur accommodement, leur désir d'éviter la ruine en poursuivant l'action judiciaire. Bibaud s'engageait à verser 270.000 livres (2) en échange desquelles on lui rendait ses livres et papiers, on le délivrait de toutes

(1) *A. N.* X^{1A} 5910, f° 235, 4 mars 1664. La cour les oblige à garder leurs charges jusqu'au 8 septembre. Après cette date, nous voyons que François Le Tellier est commis à la recette et à la garde des effets des Tallemant.

(2) Payables 100.000 l. le 15 juillet; 170.000 l. en trois paiements de 8 mois en 8 mois. Bibaud signait en son nom; Louis Chedhomme par procuration de la Dlle Bordet, associée de La Rochelle, débitrice de 512.151 livres, 6 sols, 6 deniers.

« demandes, actions, prétentions » ultérieures, on promettait même de le protéger contre les revendications et les violences des Tallemant (1). Peu après, par requête présentée à la Chambre de l'Édit, on demandait homologation de ce contrat et d'inviter les Tallemant et les créanciers dissidents à en reconnaître le bien fondé. La cour acquiesçait à cette demande, mais les Tallemant faisaient défaut, refusant ainsi leur assentiment à un pacte inique qui libérait de ses obligations le pire des larrons (2). Ruvigny, revenu d'Angleterre, avait signé ce pacte. A lui seul peut-être, absorbé par des affaires politiques importantes, la famille n'en gardait point rancune (3).

Elle ne restait d'ailleurs pas inactive. Sans hésiter elle avait, par ministère d'huissier, frappé de saisie les biens de Bibaud et celui-ci en profitait pour ne pas tenir, à l'égard des créanciers, ses obligations. Ainsi la transaction devenait illusoire. Les directeurs, loin de réserver leurs loisirs au recouvrement des effets des Tallemant, durent plaider de nouveau contre Bibaud (4).

Et un événement terrible se produisit à ce moment

(1) *B. N. Thoisy*, 221, f° 406, *Transaction passée par devant notaires, le 15 juin 1665, entre les directeurs des créanciers des sieurs Tallemant, Jacques Bibaud et la veuve Bardet*, S. D.

(2) *A. N.* X¹ᴬ 5936, f° 17, 8 août 1665. V. aussi, 5937, f° 16 v°, 22 août 1665.

(3) Le Grand Condé et le duc d'Enghien; *Lettres inédites sur la cour de Louis XIV*, édit. Emile Magne, 1920, p. 141, 143. signalent son retour. V. aussi, p. 302. Ruvigny va être chargé de conduire la reine de Portugal à Lisbonne et de négocier, au passage, avec l'Espagne. V. également *Mélanges Colbert*, t. CXXXVII, p. 233; CXXXVIII, p. 191, sa correspondance de cette période.

(4) *A. N.* X¹ᴬ 5947, f° 81 v°; 5949, f° 12, 8 juin et 20 juillet 1666. Les saisies furent faites en 1665. V. aussi, X¹ᴬ 5942, s. p.; 5943, f° 234 v°, 2 et 17 mars 1666. (Les directeurs contre Charles Sabine Pierre de Montagnac, etc...)

qui atterra les parties en contestation. Sur l'ordre du roi, la chambre de justice qui avait condamné Fouquet poursuivait en bloc tous les partisans ayant participé, sous la gouverne du surintendant, à des affaires financières intéressant l'État. Forcée de leur faire rendre gorge, elle taxa les Tallemant à 400.000 livres, les Rambouillet à 700.000 livres, les Bibaud à 300.000 livres, les Monceau de Lestang à 60.000 livres, les Menjot à 300.000 livres (1). Cette mesure, utile au trésor mais impolitique, ruinait sur le coup banquiers et traitants, coupait leur crédit, mettait même la couronne dans l'impossibilité prolongée d'emprunter ; elle ruinait en outre tous les créanciers des taxés, la créance royale primant la leur. On murmura même parmi les juristes. Les directeurs des Tallemant demeurèrent frappés de stupeur. Sentant qu'elle allait tomber dans la dernière misère, Mme Tallemant de Boisneau appela Colbert à son aide :

« Il y a longtemps, lui écrivit-elle, que je souffre tout ce qu'il y a de plus douloureux dans cette vie, car outre la perte d'un bon mari que j'aimais chèrement, je me suis vue peu de temps après dépouiller généralement de tous mes biens et, dans ce déplorable état, je vois, pour comble de douleur, le sieur Bibaud, associé de mon mari et l'auteur de toutes mes disgrâces, posséder en repos, par un accommodement frauduleux, des millions pendant que mes enfants et moi n'avons pas de pain... J'ai su que le roi nous a taxés à une somme considérable. Si lui et son conseil avaient été informés du pitoyable état de nos affaires, je suis persuadée qu'ils auraient chargé Bibaud et ses enfants

(1) Et Montauron à 200.000 l., mais la mort l'avait délivré. *B. N. N. acq. ms.* n° 2385, f°s 230 et s.

de la taxe entière parce que ce sont eux qui ont tout le bien de notre famille... Depuis plus de quatre ans je n'ai vécu que par des provisions que le Parlement m'a adjugées. Aujourd'hui je ne puis plus en demander parce que ceux qui sont nommés par les créanciers à la direction de nos affaires s'y opposeront vigoureusement et, outre les injures qu'ils ont accoutumé d'inventer, ils ne manqueront pas à faire grand bruit de la taxe et diront que le bien à peine suffira pour la payer, qu'ils ne peuvent plus disposer d'aucune chose, le roi ayant tout fait saisir. En effet, les choses, étant comme elles sont, quelque bonne intention que les juges eussent pour moi, elle me serait inutile. Mais, Monseigneur, vous pouvez faire pour moi ce qu'ils feraient et ce qu'ils ont fait les autres années. Au nom de Dieu, usez de charité envers moi (1). »

Colbert s'efforça de soulager secrètement cette infortune, mais, occulte inspirateur de la taxe appliquée par le roi aux financiers, il n'en libéra point les Tallemant. Peu à peu ceux-ci sombraient dans une misère totale. Ils s'ingéniaient, chacun à leur façon, à triompher de l'adversité. Les plus jeunes, Paul Tallemant entre autres, fou d'ambition, devenu abbé, collectionnait les bénéfices et muni, pour tout bagage littéraire, de son *Voyage* galant, préparait à vingt-quatre ans sa candidature à l'Académie française (2). D'autres,

(1) *B. N Mélanges Colbert*, t. CXXXVII, f° 42, avril 1666 Elle espère qu'un accommodement interviendra sur les taxes et lui demande de réserver quelque pecune a ses enfants. L'annee suivante, (20 decembre 1667) Mme de Boisneau adresse encore une emouvante lettre de supplications a Colbert qui paraît s'être intéresse a son sort (*Mélanges Colbert*, t. CXLVI, f° 539). Le 19 juillet 1667, elle plaide devant la Chambre de l'Edit pour obtenir que les meubles à elle accordes sur les biens de son mari lui demeurent en propriete comme garantie de sa dot (*A. N.* X'A 5965, f° 201, v°).

(2) Il fut reçu en mars 1666, en remplacement de Gombauld.

l'abbé François Tallemant par exemple, ses rentes saisies, trouvant insuffisants pour subsister à sa manière de glouton les revenus de son prieuré et de son abbaye, le produit de sa traduction des *Vies* de Plutarque, vendait sa charge d'aumônier du roi (1).

Tallemant des Réaux était de tous le plus à plaindre, car aux préoccupations matérielles s'ajoutait, pour lui, une grave crise morale. Il ne s'était pas tout à fait désintéressé des actes de sa femme, surtout depuis qu'il constatait son absence perpétuelle du logis familial. S'il ne l'interrogeait point, il prenait des informations. Il finit par decouvrir qu'elle fréquentait une société de cagotes catholiques à laquelle se mêlaient des prêtres habiles aux conversions. Il sut qu'elle écoutait, avec une attention passionnée, des prônes, des instructions et qu'elle préférait déjà aux austères liturgies de la foi huguenote celles, plus attirantes, de la foi romaine. Avec une douleur profonde, il apprit bientôt qu'elle avait accepté un directeur de conscience. Certes, il n'était point de ces hommes qui accordent à la religion une importance unique, mais il considérait comme la plus lâche des trahisons le reniement des traditions de famille.

Il ne pouvait accepter, sans mot dire, l'attitude de Mme des Réaux. La séparation morale lui paraissait plus injurieuse que la séparation pécuniaire. Les deux époux s'affrontèrent. Mme des Réaux ne chercha point

(1) Sa charge d'aumônier lui rapportait 1200 l. de gages. (*Cat. de la coll. de lettres autogr. de feu M. Lucas de Montigny*, 1860, n° 2761). Il la vendit, en 1666, à François Bouthillier, moyennant 90.000 l. avancées à ce dernier par Antoine Menjot (Ernest Jovy : *op. cit.*, p. 118 et s. confirmant T. VI, 319). Il racheta un carrosse dont il était privé, dit Des Réaux, depuis la faillite. Il en avait un, en effet, en 1655 et Nicolas Philippes était son cocher (*A. N.* Y. 199, f° 62 v°).

à nier ses intentions. Vainement Des Réaux lui représenta t-il qu'elle serait, dans la famille, la première femme coupable d'une telle indignité. Fermement elle revendiqua son droit de disposer de son âme.

Des Réaux alors menaça-t-il ? La menace accéléra-t-elle la rupture ? Abandonnant ses trois enfants et son foyer, Mme des Réaux se réfugia au couvent de Bellechasse, dans ce faubourg Saint-Germain où, jeune femme, elle avait savouré tout le bonheur du mariage. Les murs de cette maison la protégèrent désormais contre les entreprises. Des Réaux en appela aussitôt à la famille contre sa femme. Sans exception les parents désapprouvèrent la transfuge et s'efforcèrent de contrecarrer ses desseins (1). Mais que pouvaient tenter contre des convertisseurs puissants des huguenots discrédités à une époque où déjà le roi commençait à les persécuter sourdement ? Au cours de l'année 1665, après avoir franchi avec zèle toutes les étapes où la conduisaient ses directeurs, Mme des Réaux fit abjuration solennelle de l'hérésie (2). Le 5 février 1666, le ministre Colbert, dévôt au point d'exercer les fonctions de marguillier de la paroisse Saint-Eustache, intéressé à cette conversion, l'ayant peut-être facilitée, fit donner par le roi à la néophyte

(1) Dans une lettre datée de Bellechasse, 14 août [1665], à un inconnu qu'elle est allée plusieurs fois relancer sans le rencontrer, Mme des Réaux demande un rendez-vous, « car, dit-elle, une femme qui est mal avec toute se famille et qui doit repondre de sa conduite a tant de gens, ne peut sortir si souvent d'un monastère sans donner prise sur elle. » *Catal. analyt. des autogr. provenant du cabinet du bibliophile Jacob*, 1840, p. 40.

(2) Cette date nous est fournie par une *Permission du roi à la Dame des Réaux de vendre ses biens en date du 20 mars 1711*. Il y est dit que Mme des Réaux avait « eu le bonheur de se convertir en la religion catholique vingt ans avant la Revocation de l'Edit de Nantes » (*M. A. de M Guesdon. E. A. de M Leyay*).

un brevet de 2.000 livres de pension (1). Ainsi, en ces temps lointains, encourageait-on la félonie.

De ce moment, Des Réaux s'accoutuma à vivre dans l'unique compagnie de ses enfants, mais la maison familiale lui paraissait sans attrait. Il y tuait le temps à compléter les *Historiettes* de menus faits. Il mettait en ordre les œuvres de Voiture, pensant toujours à en publier une édition digne de la mémoire de son ami. La marquise de Rambouillet, soucieuse de rehausser cette publication, lui avait offert un gros dossier contenant les « mémoires » réunis par le poète pour l'achèvement de son roman : *Histoire d'Alcidalis et de Zélide*, de nombreuses lettres et poésies inédites. Elle lui avait en outre fourni mille éclaircissements.

Cette besogne d'annotateur permettait à Des Réaux d'endurer avec moins d'impatience le poids de la vie si mélancolique désormais pour lui. Il s'y livra pendant quelques mois paisiblement, oubliant les procès en cours ; mais cette période de lugubre tranquillité fut de courte durée. Tandis qu'il travaillait sur ces papiers longtemps feuilletés par les mains fines de Mme de Rambouillet, celle-ci, dans son hôtel, s'éteignait sur son lit, atteinte d'une grave maladie. En hâte, Des Réaux alla prendre des nouvelles. Trop affaiblie par l'âge, la marquise ne tardait pas à succomber. Des Réaux en éprouvait un chagrin si vif que son imagination de poète en demeura tarie. Ce fut son

(1) *B. N. Mélanges Colbert*, t. CXLII, f° 76. Mme des Réaux à Colbert, 9 novembre 1666. Elle le supplie de lui faire payer « la pension que vous m'avez fait la grâce de me faire donner ». Le brevet de cette pension figure dans l'*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux*. Dans une autre lettre du 9 février 1669, Mme des Réaux adresse la même prière à Colbert *Mélanges Colbert*, t. CL, f° 376.

frère, l'abbé François Tallemant, moins sensible à cette perte, qui écrivit l'épitaphe de la sublime défunte (1).

Après la mort d'une telle amie, Des Réaux cessa d'écrire. Tout, autour de lui, semblait désormais terne et mesquin. Il ne pouvait néanmoins rester dans le désœuvrement. Peut-être aussi sentait-il ses ressources diminuer. Il retourna au Palais dans le désir d'y activer le règlement de ses affaires. Sa femme avait continué à poursuivre, devant la première chambre des enquêtes, la récupération de sa dot. Elle risquait d'avoir gain de cause contre un adversaire faisant systématiquement défaut. Pour gagner du temps, Des Réaux, prétextant sa qualité de protestant, demanda à la Chambre de l'Édit d'évoquer l'instance et de la retenir. Percheron, son procureur, argumentant contre Cœur, procureur de la défenderesse, parvint au résultat espéré (2). Mme Des Réaux traîna alors son mari devant la Chambre du Conseil où elle obtint contre lui un arrêt d'appointement (3). En même temps, lui reprochant sa « fuite » de la chambre des enquêtes, elle lui faisait face à l'Édit. Là, ni Des Réaux, en requérant la Cour de le recevoir opposant à l'arrêt d'appointement du Conseil, ni Mme Des Réaux, demandant « pour fournir aux frais de ses affaires, à son entretien et à l'entretien de ses domestiques » la jouissance des revenus de sa dot ou de lui adjuger quatre mille livres en manière de provision, ne gagnait l'avantage. La Cour les renvoyait dos à dos. L'arrêt du Conseil serait exécuté.

(1) *Lettre de Robinet du 3 janvier 1666.*

(2) A. N. X^A^ 5946, f° 236, 26 mai 1666, *Chambre de l'Edit.*

(3) 27 août 1666. Nous ne l'avons pas retrouvé. Il est mentionné par l'arrêt ci-dessous.

Mme des Réaux mettrait ès mains de Me René Lefebvre, conseiller, ses pièces pour rapport (1).

Tandis qu'il « disputait » ainsi contre sa femme, Des Réaux ne se désintéressait point de la faillite. Les directeurs des créanciers d'ailleurs, depuis que le roi les avait contraints à régler la taxe de 400.000 livres, montraient plus d'acharnement à conserver leur proie. Ils soutenaient vingt procès parallèles. Des débiteurs étaient morts. Ils fondaient sur leurs héritiers. Ils affrontèrent même les petits groupes de créanciers qui, sous la direction de René de Culant ou du duc de Roquelaure venaient, par intermittence, leur offrir le combat (2).

Ils se refusaient obstinément à considérer Des Réaux, l'abbé François Tallemant et La Grossetière comme créanciers. Ils obligèrent le dernier, reclus en province dans sa terre de Saint-Escobille et remarié deux fois depuis la mort d'Élisabeth Tallemant, à plaider. Ils firent saisir les revenus que l'abbé

(1) *A. N.* X'A 5951, f° 168 v°, 31 août 1666. Edit.

(2) *A. N.* X'A 5948, f° 73 v° (Louis Fouré, défendeur); 5950, f° 75 v°; 5986, f° 39 v° (Jacques Amproux, sieur de Lorme, defendeur); 5999, f° 318 (Charles-Jean et Louis Vagnieux, défendeurs); 5979, f° 358 v°; 6003, f° 360; 6020, f° 553. (Heritiers Jean de Bonnefond, défendeurs); 5983, f° 57; 5991 f° 162; 5996, f° 54; 6000, f° 337 v°; 6002, f° 254 (Héritiers de Jean Philletin); 5959, f° 213 v° (Heritiers de Jean des Forges); 6007, f° 199; 6009, f° 12 v° (René de Culant et son groupe); 6013, f° 540 (Gaston de Roquelaure fit avec les directeurs, par devant notaires, le 20 septembre 1669, une transaction d'après laquelle, en paiement de sa créance, on lui attribuait les biens des Tallemant à La Rochelle, consistant en une maison « située au lieu dit la petite Rue, par. Saint-Nicolas et en laquelle maison est établie à présent le bureau des Indes occidentales dirigé par Bibaud » et en « une masure estant au devant du canal et sur le quai d'icelui ». Mme Bouette avait fait saisie de ces biens. Il en demande et en obtient main-levee). Les Rambouillet (Marguerite Girard, veuve de Jean Rambouillet et sa fille Marguerite; Pierre et Anne Rambouillet) interviennent aussi dans dans le procès (*A. N.* X'A 5972, f° 234; 5997, f° 308; 6016, f° 522. V. aussi, *B. N. Thoisy*, 123, f° 141).

retirait de son prieuré de Saint-Irénée de Lyon, le forçant ainsi à sortir de son égoïste apathie (1). Plus féroces encore contre Des Réaux, ils sollicitèrent qu'on le contraignît par corps à payer les dettes de la famille.

Celui-ci aussitôt se rebella. De nouveau, il affirma avec énergie sa qualité de créancier de la faillite. A ce titre, il exigea de toucher sa part de 125.000 livres recueillies par les directeurs et dont ceux-ci se disposaient à faire la répartition. Il ne se refusait pas d'ailleurs à la conciliation. Il est probable même qu'il adjura le tribunal de terminer par une sentence arbitrale son différend ; car trois arbitres : Mes Barthélemy Auzannet, Guillaume Bluet et Germain Billard, avocats, furent désignés pour examiner les arguments des parties. Le second mourut et sa mort retarda la décision. Des Réaux réussit à le faire remplacer par son ami l'avocat Louis Nublé. Il profita aussi de la bonne volonté de la cour pour obtenir que les arbitres tranchassent les revendications de sa femme en même temps que les réclamations des directeurs. Le 11 août 1667, la sentence, favorable à Des Réaux, était rendue. Les directeurs sans cesse défaillants ne l'exécutèrent pas. La cour, mise en demeure de la faire exécuter « dans sa forme et teneur », ordonna que les pièces des parties seraient placées ès mains de Me Genou, conseiller, pour rapport (2). C'était l'enter-

(1) *A. N.* X'A 5986, f° 5 v°. La saisie fut faite le 9 mars 1667. C'est à cette occasion que l'abbé publia le Factum précité (*B. N.* Thoisy. 221, f° 400). Le 4 juillet 1669, la chambre de l'Edit fit main levée de moitié de ces revenus pour lui permettre de procéder à des réparations urgentes à son prieuré.

(2) *A. N.* X'A 5944, f° 51 v° ; 5947, f° 79 v° ; 5958, f° 363 ; 5968, f° 222 v° ; 5974, f° 118 v°. 30 mars et 8 juin 1667 ; 26 mars et 3 septembre 1667 ; 28 février 1668. Nous n'avons pas retrouvé le texte

rement de l'ancien procès et l'ouverture d'un nouveau.

Les tribulations, loin d'accabler Des Réaux, l'excitaient à la lutte. Il voulait à tout prix arriver à une solution, regagner sa tranquillité. Malheureusement des fâcheux compliquaient sans cesse sa vie. A ce moment, en effet, une ridicule querelle l'obligea à abandonner sa procédure de l'Édit : un religieux oisif de province, voisin du château des Réaux, lui chercha avec perfidie cette querelle.

A la tête du prieuré de Plessis aux Moines, dépendant de l'abbaye de Bourgueil, vivait cet homme malintentionné, nommé Claude Le Marier. Bien que revêtu de la robe monacale et tenu de donner l'exemple de l'humilité, ce prieur ne rêvait que gloire et cérémonial. Il partageait avec Des Réaux les droits de fief sur Chouzé. Longtemps il trouva naturel que le châtelain, muni de chartes et de parchemins en règle, bénéficiât des honneurs d'église et des prérogatives de justice.

Or, à cette heure il ne voulait plus entendre qu'un huguenot prît le pas sur lui à l'église et accommodât les discordes des manants. Il avait ordonné à Jacques Rousseau, son sénéchal, de s'emparer du banc que Mme des Réaux occupait à l'église et du poteau de carcan, situé sur la place de Chouzé, que Des Réaux avait fait élever pour l'exercice de sa justice. Ainsi avait-il signifié à ce dernier son intention de l'exclure de la suzeraineté de la paroisse.

Homme énergique, François Sarrasin, sénéchal des Réaux, n'avait pas accepté l'affront sans riposte. Il

de la sentence arbitrale. Les directeurs plaidaient aussi contre Bibaud toujours insolvable pour cause de saisie de ses biens (A. N. X1a 5972, f° 234 v°).

avait chassé les usurpateurs de leur conquête et porté l'affaire devant le juge de Chinon. Bon gré, mal gré, Des Réaux était contraint de prendre fait et cause pour son officier. Sans dérogeance volontaire il ne pouvait agir autrement (1). D'ailleurs, il avait maintenant des loisirs : devant l'Édit son procès dormait d'un lourd sommeil.

De temps à autre, Mme Tallemant, femme de Gédéon II, le venait consulter pour ses propres affaires. Son mari était mort après une longue maladie, la laissant dans un inextricable embarras. Elle était forcée de vendre ses magnifiques immeubles pour satisfaire les créanciers qui fondaient sur elle par myriades (2). Hubert du Puget, baron de Clermont, demandait la main de sa fille. Elle ne pouvait donner à celle-ci qu'une dot dérisoire de 12.000 livres, une dot de servante! (3) Les anciens satrapes, par leur prodigalité, étaient réduits au dénuement.

(1) *B. N.* f° *Fm.* 16019. *Factum pour Me Gédéon Tallemant, escuyer, sieur des Réaux, défendeur et demandeur contre Me Antoine Arnauld, prieur commendataire du Plessis-aux-Moines, ayant repris l'instance au lieu de Me Claude Le Marier,... demandeur en deux requestes des 16 janvier 1667 et 1 février 1667.* S. D. V. aussi, *Œuvres div. de M. Patru*, 1735, II, 1 et s.

(2) En juin 1667, Gédéon II, malade, ne pouvant plus remplir ses obligations de maître des requêtes, demande au chancelier Seguier, avant de vendre sa charge, de lui accorder des « lettres de vétéran » (*B. N. ms.* n° 17409). Ces lettres d'honorariat furent accordées le 13 juin 1667 en considération des services rendus « notamment dans les intendances de Languedoc, Roussillon, Provence et Guyenne ». (*A. N.* V^4 1500, f° 175 ; *Bibl. de la Chambre des députés, ms.* n° 346, f° 163). Il fut enterré le 27 novembre 1668 en l'église Saint-Nicolas-des-Champs. Il laissa une succession désastreuse. Sa femme dut se débattre contre les créanciers Son fils, Pierre, ayant obtenu la survivance de son office de trésorier général des finances de Navarre (*A. N.* $V^4$10, 23 avril 1677), la perdit après un procès à lui intenté par François de Planterose (*B. N. Pièces origniales*, n° 2788).

(3) Le contrat fut signé le 17 novembre 1669. Des Réaux n'y assista point. Mme des Réaux, présente, y est portée comme

Des Réaux ne les plaignait pas. Avec Ruvigny, revenu d'Angleterre et qui, à la satisfaction générale des protestants, reprenait son poste de député général des églises réformées, il philosophait sur leur cas (1). Peut-être avaient-ils eu raison de jouir, sans labeur et sans réflexion, de leur bien-être. Les gens sérieux de la famille étaient-ils plus avancés d'avoir si soucieusement ordonné leurs affaires?

Les Rambouillet eux-mêmes, habiles pourtant à marier le plaisir au travail, se débattaient au milieu de difficultés financières, soutenaient des procès sans nombre et, souffrant de discordes intestines, se ruinaient les uns les autres (2). Le plus malade d'entre eux, La Sablière, qui les avait tous floués, s'emparant peu à peu de leurs biens, ne parvenait pas, voulant allier l'application à la volupté, à équilibrer son existence (3).

Des Réaux le voyait rarement, malgré la proximité de son domicile, rue des Fossés-Montmartre.

femme de Pierre (*sic*) des Réaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (*A. N. Y.* 220, f° 400). Le mariage d'Hubert du Puget avec Angelique Tallemant fut celébré le 18 novembre 1669 à Saint-Jean en Greve (*B. N. N. acq.* n° 3621, art. *Tallemant*). Dans une lettre inedite, Chapelain adressa ses félicitations à l'heureuse mère (*B. N. ms.* n° 1889, f° 114).

(1) Ruvigny revint en 1669 et fut couvert des bienfaits royaux. V. sa correspondance de cette période aux *A. E. Angleterre, Corr. polit., vol.* 88, 89, 90, 93, 96; *Mém. et Doc., vol.* 31; *B. N. Mélanges Colbert*, t. CXLVII, p. 224; CXLIX, p. 655.

(2) Nicolas II, Paul, Anne la naine et Pierre (*A. N. X*[1]*A* 5925, f° 80; 5930, f° 528; 5931, f° 91; 5972, f° 76; 5975, f° 226; 6025, f° 442 v°). Nicolas II dut dissiper son bien en mauvaises affaires. En octobre 1671, epousant sur le tard Anne Le Moutonnier, veuve de Gilles de Briqueville, il accepte de sa future épouse une donation de 40.000 livres. (Contrat du 4. *A. N. Y.* 224, f° 369 v°). Le 25 janvier 1674, La Sablière, son cadet, dont il est le débiteur, fait saisir sa maison rue des Fosses-Montmartre. (*A. N. X*[1]*A* 391, f° 415.)

(3) Il se fait attribuer l'office de conseiller-secrétaire du roi de son frère Paul, mort en 1667 (*A. N. V*[7] 32 et 34). Il s'empare des la terre de Tronchet-Gallet. (*B. N. Thoisy*, 123, p. 135).

Les La Sablière d'ailleurs n'avaient vécu en bonne harmonie que durant les premières années de leur mariage. Trois enfants étaient nés de leur entente passagère. Puis le mari s'était enflammé, disait-on, pour une jeune Hollandaise, Marie Vanghangel, cette charmante Iris qu'il encensait dans ses madrigaux. Délaissée, Mme de La Sablière, d'humeur aussi volage, avait entendu les douceurs que lui prodiguaient maints mourants. Souhaitant une liberté qui lui permettrait d'aimer à sa guise, elle avait obtenu du Châtelet, sensible à ses requêtes, séparation de biens et d'habitation.

Depuis quelques mois, elle habitait rue Traversante, tout auprès de son beau-frère Des Réaux. Celui-ci l'allait visiter fréquemment. Nulle tristesse sur le visage de la jeune femme. L'éducation de ses enfants ne l'empêchait pas de partager sa vie entre les délices du monde et celles de la science (1). Sa ruelle regorgeait de coquets illustres comme Lauzun le rousseau ou comme Charleval le poète qui espéraient y glaner, à défaut des faveurs de l'hôtesse, celles de quelques bonnes dames enclines, Ninon de Lenclos et Mme de Montglas entre autres, à la bagatelle (2). Mme Cornuel y trouvait bon terrain de raillerie (3). On y faisait grande dépense d'esprit. Les lectures

(1) Trois donations des 28 septembre 1667 et 24 juillet 1669 lui donnent pour adresse la rue des Fosses-Montmartre (*A. N. Y.* 212, f° 440 v°; 216, f° 435 v°; 222, f° 230 v°). Une donation de Nicolas II Rambouillet à Mme de La Sablière du 16 juillet 1668 et une autre de Mme de La Sablière à ses enfants du 14 juillet 1668 donnent à cette dernière la qualité de femme « séparée de biens et d'habitation » et l'adresse rue Traversante (*A. N. Y* 214, f° 298, et 255 v°).

(2) Dans ses *ms.*, Des Réaux conte, sur le salon de Mme de La Sablière, une anecdote dont Mme de Montglas est l'héroïne. *B. L. R. ms.* n° 672, f° 19.

(3) *B. N. N. acq. ms.* n° 4529, f° 58.

y étaient fréquentes et les séances de musique.

Mme de La Sablière satisfaisait ses sens avec fureur ; mais elle dominait son entourage de toute la hauteur de son intelligence. Elle accueillait les doctes avec sympathie. Bernier recevait chez elle l'hospitalité et lui enseignait, en échange, la doctrine de Gassendi. Roberval le géomètre l'initiait aux mathématiques, à la physique, à l'astronomie. Curieuse de tout, elle se défendait, par une simplicité naturelle, du pédantisme où tombaient d'ordinaire les précieuses savantes.

Elle entourait Des Réaux d'une inquiète sollicitude. Sans doute, souffrant du propre déséquilibre de son ménage, prête, elle aussi, malgré son scepticisme, à abjurer le protestantisme, excusait-elle auprès de lui, Mme des Réaux. Contribua-t-elle à adoucir les sentiments du mari solitaire? On ne le peut affirmer. Toujours est-il que, vers ce temps, les époux divisés se rapprochèrent et que la réconciliation fut bientôt complète. Mme Des Réaux rentra au foyer conjugal. Le bonheur commun redevint si doux que les époux et leur fille aînée, maintenant âgée de vingt ans, éprouvèrent le besoin de l'étaler dans le monde. Chez Mme Deshoulières, rue Saint-Honoré, où ils se rendirent, ils suscitèrent l'admiration d'Angélique Petit, fière amazone qui, préparant un recueil de portraits de ses contemporains, y inséra la louange du ménage reconstitué (1).

(1) Angélique Petit : *L'Amour eschapé*, 1669, III, 21, 206. Elle cite Mme des Réaux (Herodiane). De Mlle des Réaux (Hermile) elle dit : « Hermile étant tout esprit, aime beaucoup ceux qui en ont et on peut dire qu'elle n'en aime que cela ». D'Arsamis (Des Réaux) elle trace un portrait curieux : « Arsamis est un homme de grand esprit qui sait sa langue dans sa pureté. Il a fait de très belles satires qu'il n'a montrées qu'à ses plus particuliers amis et quantité d'autres vers dont ils ont été charmés. Il a mis par ordre

Comme ils avaient connu dans cette demeure de la rue Traversante des heures douloureuses, Des Réaux et sa femme décidèrent de la quitter. Ils allèrent s'établir rue des Fossés-Montmartre auprès des Rambouillet (1). Ils firent aussi un agréable voyage au château des Réaux. Leur ennemi, Claude Le Marier, était mort, remplacé au prieuré du Plessis aux Moines par un homme illustre pour sa science « au pays de Jansénie », Me Antoine Arnauld, surnommé par l'histoire le grand Arnauld.

Le grand Arnauld avait tant combattu de la plume qu'il éprouvait un vif besoin de repos. Entre lui et Tallemant des Réaux s'établit tout d'abord commerce d'amitié. On le vit, pour un baptême à Chouzé, servir de compère à Mme des Réaux (2). Dans un esprit de conciliation, les deux suzerains de la paroisse essayèrent de régler la contestation soulevée par le précédent prieur. On nomma des arbitres ; mais comme ni l'une ni l'autre des parties ne cédait sur aucun point, l'arbitrage n'aboutit à aucun résultat (3).

Des Réaux et sa femme rentrèrent à Paris laissant cette affaire en suspens pour reprendre, maintenant

les ouvrages d'Hippias (Voiture) et commenté sur ses lettres pour en donner une intelligence plus parfaite. Il y a même ajouté quelque histoire et tout cela paraîtra quelque jour ».

(1) Une donation par Des Reaux et sa femme d'une pension viagère de 150 l. à Anne Billette, femme de Théodore Foubert, leur domestique, 7 septembre 16 1, leur donne cette adresse (A. N Y. 222, f° 181) Ils étaient probablement locataires de Nicolas II Rambouillet. Le répertoire de l'étude Lefebvre contient un *Bail de ce dernier à Gédéon Tallemant, sieur des Réaux, en date du 16 août 1667*, bail absent du minutier. V. aussi Constitution par Mme des Reaux, procuratrice de son mari, à Gabriel Louis, commis aux Aides du Mans, et sa femme, habitant avec eux, d'une rente annuelle de 30 livres, 3 octobre 1676. (*Même étude.*)

(2) *Archives d'Indre-et-Loire, E. suppl., 167.*

(3) *Factum pour Me Gédéon Tallemant*, précité ; *Œuvres div. de M. Patru*, précitées.

de concert, la procédure devant le Parlement. Par édit du mois de janvier 1669, le roi avait supprimé les chambres de l'Édit, chargées de régler les litiges des protestants. La liquidation de la faillite Tallemant se trouvait donc brusquement arrêtée. Les directeurs des créanciers, fort embarrassés et ne sachant plus à quelle juridiction s'adresser, interjetèrent appel devant la Grand'Chambre, de la sentence arbitrale rendue le 11 août 1667, en faveur des Des Réaux. Celui-ci, tout aussitôt, répondit à leur attaque (1). Craignant peut-être que la Grand'Chambre ne donnât une solution trop rapide à leur débat, les directeurs s'adressèrent au Conseil du roi, le suppliant de désigner une chambre des enquêtes capable de suivre la procédure de l'Édit. Le Conseil désigna la 3e chambre. Des Réaux, de son côté, conjura le Conseil de laisser cette procédure devant la Grand'Chambre où elle lui paraissait en bonnes mains. Le Conseil opina dans ce sens. A quatorze jours d'intervalle, ces juges supérieurs renvoyaient donc, avec les plus remarquables considérants, la même chicane devant deux chambres différentes (2). Ce fut la troisième des enquêtes qui la garda après une année entière de difficultés (3).

Mais dès lors, et pour la première fois peut-être dans les annales du Palais, la procédure marcha rondement. Les directeurs s'ingénièrent à user du défaut et de l'appel pour éviter d'exécuter la sentence arbi-

(1) A. N. X'A 5995, f° 96 : 5996, f° 54, 26 février et 12 mars 1669. Grand'Chambre.

(2) A. N. E. 1780. Arrêts du Conseil des finances des 12 et 26 mars 1669. V. aussi, B. N. *Thoisy*, 221, f° 404.

(3) A. N. X'A 5996, f° 357 v° ; 6015, f° 61 v° ; 6017, f° 113, 3e Chambre, 21 mars 1669, 10 février et 10 mars 1670.

trale ; mais la cour les condamnait aux dépens et fixait des dates de plaidoiries. En juillet 1670, ils faisaient encore appel et l'un d'eux, François Pourfour, osait réclamer à Des Réaux, non plus à titre de débiteur de la faillite, mais d'associé des Tallemant père et fils, le payement de ses créances. Cette astuce parut intolérable à la cour. Le 31 juillet, déboutant Pourfour et ses compères, elle les condamnait à l'amende et aux dépens. Des Réaux sortait victorieux d'une lutte de neuf années, certain désormais de récupérer partie de ses 60.000 livres placées sur la banque et de jouir en sécurité de ses revenus (1).

Mais l'heure de quiétude n'avait pas encore sonné pour lui. Le destin voulait que cet ennemi des gens de loi fût encore, pendant dix ans, supplicié par eux. A peine avait-il quitté le Palais pour sa propre cause qu'il y fut rappelé pour la cause d'autrui.

Il avait, à différentes reprises, généreusement prêté à son ami Olivier Patru, appauvri au point de ne pouvoir plus subsister, de fortes sommes d'argent. Il ne les lui avait point réclamées malgré sa gêne ; mais Patru avait d'autres créanciers, et si exigeants qu'il se trouva un jour (30 janvier 1670) obligé de leur abandonner ses biens, quelques maisons sises dans Paris. Il en avertit Des Réaux et celui-ci revendiqua sa part. Une assemblée de créanciers ayant été convoquée, Des Réaux fut nommé leur directeur (2) ; et,

(1) *A. N.* X'A 6021, f° 448 ; 6024, f° 223, 640 v°, 11 juin, 28 et 31 juillet 1670. Après cette date, la liquidation continua. Bibaud mourut en 1673 (*A. N. E.* 464A, f° 159). Henry, son fils, en 1677, habitait la paroisse Saint-Eustache (*A. N. Y.* 232, f° 472 v°. V. aussi, *A. N. E.* 1783 et *B. N. Mélanges Colbert*, t. CLXXI *bis*, f° 350). Il quitta la France à la Revocation (*A. N. O*[1] 32, f° 109).

(2) En compagnie de François Le Gagneur, avocat. Ce Le Gagneur, veuf, a cette date, de Marie Patru, sœur d'Olivier,

à son tour, il dut se conduire en directeur des créanciers. On le vit, à la barre de la Grand'Chambre, réclamer homologation des contrats dressés par l'assemblée, poursuivre les dissidents de son syndicat et tourmenter des débiteurs (1). Les registres du Parlement le montrant en action, ne disent point s'il récupéra ses créances.

En l'an 1672, Des Réaux engagea une autre bataille judiciaire contre un adversaire redoutable, le grand Arnauld. Celui-ci pendant plusieurs années avait gardé le silence sur cette question de suzeraineté de Chouzé non réglée par l'arbitrage. De tempérament fougueux, il ne pouvait plus se contenter du rôle de simple prieur provincial après avoir été l'âme ardente du jansénisme. Il saisit un jour la plume de controversiste, longtemps abandonnée, et se lança dans une grande querelle contre les protestants. Il lui sembla alors ridicule que l'un de ces religionnaires, à son avis de maigre envergure, osât le tenir en échec sur le terrain même de son prieuré. Il résolut de lui faire mordre la poussière et il reprit l'instance que Claude Le Marier, son prédécesseur, avait, en mourant, laissée pendante.

Sous son impulsion, celle-ci se ranima. Arnauld couvrit de papiers judiciaires son adversaire, lequel, rendu par l'expérience expert en procédure, soutenu au surplus par Patru, alla chercher jusque dans le ténébreux moyen âge des affirmations de ses privilèges. Les témoins affluèrent, prouvant la duplicité respec-

épousa, en novembre 1670, Christine Cuninghan, veuve de Pierre Aumont (Contrat du 21 novembre 1670), en présence d'Olivier (Patru. *A. N. Y.* 220, f° 238).

(1) *A. N. X*[1]*A* 6019, f° 194 v°; 6022, f° 400 v°, 26 avril et 20 juin 1670. Il plaide contre Marie Desforges, veuve d'Antoine Malezieu.

tive des combattants. On récusa les arbitres de nouveau nommés, l'un catholique, l'autre protestant, tous deux suspects de partialité aux parties en présence. Si Antoine Arnauld, forcé de s'exiler en Flandre après de violentes attaques contre les jésuites, n'eût débarrassé Des Réaux de son hostilité, cette cause eût enterré les belligérants (1).

Une autre, par malheur, lui succéda aussitôt. L'an 1673, Claude Viallet, fermier général des domaines de France, s'avisant que Des Réaux jouissait indûment depuis plus de vingt ans des droits de péage, moulins et pêche sur les ports de Chouzé et de Port-Boulet, voulut lui en ravir les fruits anciens et, en outre, rendre à la couronne la propriété de ces ports. Admise, cette prétention eût privé le châtelain de revenus importants. Il la contredit avec énergie, allant même sur place soutenir ses intérêts. Le Conseil du roi eut à connaître de cette affaire. Trois ans plus tard, il la jugea avec impartialité. Il déchargea Des Réaux du paiement des droits perçus par lui dans le passé, lui laissa la propriété du port de Chouzé et, réunissant au domaine Port Boulet, l'autorisa à en réclamer la valeur à Mme de La Béraudière, veuve du précédent suzerain des Réaux. Contre celle-ci Des Réaux obtint gain de cause après une opiniâtre poursuite de douze années (2).

(1) *Factum pour Mre Gédéon Tallemant*, précité; *Œuvres div. de M. Patru*, 1735, II, 1 et s. Patru plaida pour Des Réaux. V. aussi *Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux* précité. Cette pièce nous révèle que Des Réaux eut des difficultés avec les religieux de l'abbaye de Bourgueil au sujet de son droit « de passage, pacage et chauffage » dans la foret de Bourgueil et transigea avec eux par acte du 21 fevrier 1674 passé à Chinon devant Courtois et Mangonnot.

(2) *A. N. E.* 164[3]; 476A, f° 160; 495A, f° 47, Arrêts du Conseil des 29 juin 1673, 7 juillet 1674, 1er mai 1676. L'*Inventaire après décès*

Si importunes fussent-elles, ces procédures l'inquiétaient médiocrement. Elles ne risquaient pas de le ruiner comme celles de la faillite Tallemant. Elles ne le détournaient pas d'écouter les bruits du monde (1). Tranquillement il fréquentait de nouveau les ruelles et grossissait ses recueils des proses et poésies qui lui paraissaient dignes de survivre. Les querelles de Boileau et les démêlés de Racine trouvaient en lui un spectateur et un annotateur scrupuleux. De La Fontaine, apprécié par lui maintenant à sa véritable valeur, de La Fontaine logé chez sa belle-sœur Mme de La Sablière, il copiait les plus belles épitres. De Benserade, devenu, par la faveur d'Anne d'Autriche, l'auteur favori des divertissements royaux, il ne pouvait se défendre de railler la faiblesse poétique (2). Toute la littérature de l'époque se reflétait dans ses in-folios mystérieux.

Les *Historiettes* dormaient dans un tiroir, dédaignées désormais. Il les avait peu à peu complétées (3), ayant renoncé au milieu des tribulations de sa vie à leur donner comme suite ces *Mémoires de la Régence* projetés jadis. Par contre, il n'avait point abandonné

des biens de Tallemant des Réaux, contient douze autres pièces de cette procédure. Le 18 septembre 1688, ladite dame était condamnée, par sentence du Châtelet, à payer à Des Réaux 5.000 livres, valeur de Port-Boulet, intérêts et depens.

(1) Le 9 mai 1675, il assista avec sa femme, en qualité de témoin, au mariage de Marguerite Rambouillet, demoiselle de La Sablière, fille d'Antoine et de Marguerite Hessein, avec Guillaume Scot, sieur de La Mésangère, conseiller au Parlement de Rouen (*B. N. Manuscrits, Dossiers bleus*, n° 555).

(2) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 240 v°. Après avoir recopié une ballade de ce poète, Des Réaux écrivit, au-dessous, ce distique :

Ah! mon pauvre ami Benserade,
Pouviez-vous faire une pire ballade!

(3) Il y ajouta des anecdotes jusqu'en 1671. L'une même peut être datée de 1685.

son dessein de publier une édition annotée des œuvres de Voiture. Il y avait travaillé pendant neuf ans, achevant l'*Histoire d'Alcidalis et de Zélide*, réunissant les poésies et lettres éparses du poète, recherchant les pièces se rapportant à lui, les lettres même de Julie d'Angennes. Il se proposait en somme de magnifier, dans cette œuvre, tout l'hôtel de Rambouillet en la personne de Voiture (1).

Maints beaux esprits de la société connaissaient ses intentions et les approuvaient (2). Lorsque, en 1676, il eut terminé son travail, il hésita à le publier. Ses amis « et plusieurs personnes de condition... de la première qualité » l'en pressèrent, faisant valoir auprès de lui des arguments si logiques qu'il se décida à demander un privilège et l'obtint (3).

Or, le droit d'imprimer et de vendre les œuvres de Voiture avait été concédé en 1650 à Augustin Courbé et, par suite de combinaisons commerciales, était successivement passé à Thomas Jolly, puis à Guillaume de Luynes (4). Celui-ci ne fit aucune opposition à Des Réaux.

Cependant ce dernier, sollicité par des libraires, ne se pressa point de donner son travail à l'impression. Des troubles dans ses « affaires domestiques », diverses « incommodités » le détournèrent même

(1) Sur cette édition projetée, V. T. II, 517-518; III, 64 et s., 91.

(2) Angélique Petit notamment. V. p. 313. Tallemant avait annoté deux exemplaires des Œuvres de Voiture. L'un, daté de 1656 est conservé à la *B. A. Réserve*, B. L. 20595 Ubicini en a reproduit les notes dans son édition des Œuvres de Voiture. L'autre appartient à M. Gustave Mouravit, notaire à Aix-en-Provence Ces deux volumes ne pouvaient représenter que des ébauches de son travail sur Voiture.

(3) Le 24 septembre 1676. Privilège pour 20 ans.

(4) Guillaume de Luynes l'obtint à titre de créancier de Thomas Jolly.

tout à fait de cette occupation littéraire. Le 13 janvier 1678, Guillaume de Luynes renouvela pour six ans son privilège et, le 20 avril 1679, le vendit, avec 2.000 exemplaires du volume, à Marie Hardouin, veuve de François Mauger (1).

En l'an 1681, les mêmes personnes de condition qui avaient engagé Des Réaux à lancer son édition, l'y déterminèrent définitivement. Le 8 juillet, il fit enregistrer son privilège sur le livre de la communauté des libraires et le 10, par exploit, le signifia à tous intéressés. Le même jour, la veuve Mauger y faisait opposition. Peu après, cette commerçante, sachant l'édition de Des Réaux supérieure en valeur à celle de Martin de Pinchesne, craignant, par suite, une gêne dans son exploitation d'un ouvrage apprécié du public, recourait au Conseil du roi. Des Réaux se trouvait dès lors contraint de soutenir un nouveau procès.

Deux requêtes furent présentées de part et d'autre. La veuve invoqua contre son adversaire des arguments d'ordre juridique et d'ordre sentimental. Pour « surprendre un privilège », Des Réaux, prétendit-elle, avait « supposé » une augmentation des œuvres de Voiture. Cette augmentation consistait, à la vérité, en un classement chronologique des lettres, « chose très inutile au public ». Jamais Des Réaux n'avait fait jusqu'à l'heure manifestation d'écrivain. Sans doute, comme tant d'autres, rêvait-il d'emprunter le nom d'un mort pour mettre au jour ses propres ouvrages. Son privilège était frappé de nullité par le fait qu'un autre avait été précédemment accordé pour le même

(1) Moyennant 1.500 livres.

volume, que ce privilège n'avait pas été enregistré et le livre imprimé dans le temps prescrit par le Règlement des libraires du 27 février 1665.

Perfidement, la veuve Mauger soulignait que « le défendeur faisait profession de la religion prétendue réformée » et qu'il avait du bien. Si donc on lui donnait gain de cause, on ruinerait, au profit d'un riche et d'un mécréant, une malheureuse chargée d'enfants.

Des Réaux se défendait d'avoir « surpris » le privilège contesté. Avant d'être qualifié « ouvrage nouveau » et muni, à ce titre, dudit privilège, son livre avait été soigneusement examiné par le chancelier Séguier d'abord, puis par l'abbé de Saint-Jacques. Celui-ci trouva « environ quatre-vingts pièces d'augmentation dans la suite de l'*Histoire d'Alcidalis et de Zélide*... composée sur les véritables mémoires... donnés [au suppliant] aussi bien que ces quatre-vingts pièces, par feue Mme la marquise de Rambouillet *dont il avait l'honneur d'être un des plus particuliers amis* ». Des Réaux avait ajouté à ce travail les éclaircissements de la défunte et « beaucoup de choses et d'événement curieux » qui le grossissaient « d'un livre pour le moins ». Il se proposait, en outre, à l'aide des proses et des poésies assemblées par la marquise et par lui de publier un recueil formant « comme une suite de Voiture ». Si on le privait de son privilège, ces pièces « agréables ne verraient jamais le jour ». On porterait ainsi grand préjudice à la littérature.

Indubitable lui apparaissait son droit, car deux privilèges pour ouvrages *différents* ne se révoquaient pas l'un l'autre. Le règlement des libraires ne pouvait

en toute justice être invoqué par la veuve Mauger ; il n'avait, en effet, jamais reçu d'exécution. Les libraires d'ailleurs, après avoir vécu pendant trente-trois ans sur l'œuvre de Voiture, avaient mauvaise grâce à se plaindre. Vainement la veuve Mauger dressait-elle contre lui des cabales. On n'écouterait pas sa malignité allant jusqu'à lui reprocher sa religion, « comme s'il était défendu à ceux de sa profession d'avoir de l'esprit ».

A ce plaidoyer, la veuve répondait encore par des phrases dédaigneuses sur la besogne d'annotateur entreprise par un inconnu. Elle ne refusait nullement à Des Réaux la faculté de publier une suite de Voiture, mais elle réclamait avec chaleur, pour les lettres et poésies déjà imprimées, l'application de la loi.

Le 12 août 1681, le Conseil du roi, réuni à Fontainebleau, prononça son jugement. Il rapporta les lettres de privilège attribuées à Des Réaux. Il invita celui-ci à en obtenir de nouvelles pour la publication des pièces inédites de Voiture. Il lui défendit d'utiliser aucune de celles contenues dans « l'ancien Voiture » et le condamna aux dépens (1).

Ainsi Des Réaux perdait le dernier de ses procès. Il ne rendrait pas hommage à la mémoire de Voiture et ne glorifierait pas l'Hôtel de Rambouillet, comme il l'avait souhaité, en conservant au monde les résultats de ses travaux d'esprit. Du moins, dans cette affaire, avait-il soutenu, contre des intérêts particuliers, l'intérêt supérieur de la littérature. Ce fut son amère consolation.

(1) *A. N. V*[5] 663 ; *B. N. ms.* n° 22071, f° 360, *Arrêt du Conseil privé du roi du 12 août 1681.*

CHAPITRE VII

Angélique, sa seconde fille, morte prématurément, Tallemant des Réaux, accablé par le chagrin, avait quitté depuis peu la bruyante rue des Fossés-Montmartre et la paroisse Saint-Eustache et s'était, de nouveau, installé dans la paroisse Saint-Roch, rue Sainte-Anne, où il espérait goûter plus de tranquillité. Il souffrait. Son ménage vivait encore dans la discorde. Mme des Réaux, devenue peu à peu dévote, ne sortait plus du couvent des Nouvelles catholiques, endoctrinant sa fille aînée, Anne-Elisabeth, prête, elle aussi, à abjurer le protestantisme. Charlotte, la cadette, résistait aux catéchismes maternels. Ayant hérité de ses ascendants l'ardente foi huguenote, elle pratiquait au Temple une piété également excessive. Les trois femmes, toujours en humeur de controverse, troublaient de leurs disputes la méditation du solitaire (1).

(1) Une donation entre-vifs d'Anne Rambouillet à Mme des Réaux, en date du 27 juin 1681 (*B. L. R. ms.* n° 675), précise l'adresse du ménage. Nous n'avons pas retrouvé l'acte de décès d'Angélique. La suite du chapitre montrera les divergences de pensée des deux femmes.

Des Réaux s'enfermait dans son cabinet pour ne point entendre leur ramage. Il ne sortait guère, tant il lui déplaisait de revêtir ses habits de deuil, de ceindre sa petite épée de deuil, de circuler dans son carrosse de deuil. Au moins, dans sa maison, pouvait-il écarter ces hardes funèbres, s'habiller librement, comme au temps de sa jeunesse, de taffetas, de satins, de damas aux couleurs gaies, rehaussés d'or et d'argent. Il devenait si casanier que, tel jadis Gédéon II le magnifique, il possédait trois robes de chambre dont deux surtout lui plaisaient, l'une de taffetas couleur de café, sa teinte favorite, doublé de soie bleue, et l'autre faite d'une étoffe gris de perle (1).

Lire les philosophes et les poètes constituait sa principale occupation (2). S'il l'abandonnait, aussitôt la tristesse envahissait son âme où les riantes images du passé s'opposaient aux sombres images du présent. Tous ceux qu'il avait aimés étaient morts. Peu de temps auparavant, il avait enterré Olivier Patru qui s'était éteint, résigné à sa misère, dans sa petite maison du faubourg Saint-Marceau. Sur cette tombe amie, il avait déposé un double présent de rimes, célébrant à la fois l'écrivain, l'orateur et le sceptique (3).

(1) *Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux* précité.

(2) Monmerqué : *Historiettes*, VIII, 23, assure que Des Réaux aurait occupe la charge de contrôleur principal ancien des régiments au Departement de Basse-Bretagne, et cite une quittance « entièrement ecrite et signée de sa main » pour l'annee 1675. Cette quittance de 95 l. 5 sols, conservée à la *B. N. Pièces originales* n° 2788, *n'est pas signée*. Une main étrangère a écrit au dos : Tallemant des Réaux. Cette pièce est-elle réellement écrite de la main de notre heros? Nous n'osons l'affirmer.

(3) Patru mourut le 16 janvier 1681. Des Reaux fit son épitaphe (*Rec. de vers choisis*, 1693, p. 170). Une autre epitaphe, conservée dans ses ms. (*B. L. R. ms.* n° 673), plus significative, lui est

Le gai La Sablière aussi venait de disparaître de ce monde, emporté par le chagrin d'avoir perdu son amante, Mlle Vanghangel. Il ne restait de lui qu'un petit livre de *Madrigaux* publié dernièrement et qui donnait une idée imparfaite du charme de son esprit (1). Mme de La Sablière n'avait pas paru très affligée par cette mort. Elle traversait alors une crise sentimentale. Son amant, le marquis de La Fare, épicurien cynique, l'abandonnait, lassé d'elle, lui préférant le jeu de la bassette. A cette heure, ses trois enfants mariés, ayant rejeté de sa vie cet ingrat, elle s'était retirée aux Incurables, convertie, dévote, soignant de ses belles mains les malades, venant seulement, de temps à autre, prendre, en son logis qu'il occupait, des nouvelles de son bon ami La Fontaine.

Des onze enfants du financier Rambouillet, trois seulement, en outre de Mme des Réaux, subsistaient : Nicolas II, Anne et Pierre. Le premier, ayant fait de méchantes affaires, écrasé par la lourde taxe de la Chambre de justice, accusé de détournements frauduleux, se démenait au milieu des créanciers et des gens de loi (2). Anne la naine décelait une terrible humeur processive devant le Parlement où elle s'évertuait à défendre son bien. Elle n'entretenait

attribuée par Monmerqué : VIII, 3'. Richelet : *Les plus belles lettres françoises*, 1753, I, 69, parle des relations de Patru et de Des Reaux.

(1) Paris, 1680, in-12, publié par son fils Nicolas. La Sablière mourut le 3 mai 1679 et fut enterré le 4 au cimetière des Saints-Pères (*B. N. N. acq. ms.* n° 3621, art. Rambouillet).

(2) On fit information contre lui à la requête de Marguerite Rambouillet. Parmi les témoins : Anne Gaignot, Antoine Menot, etc... (*A. N. Y.* 10721, Pièces des 13 et 17 avril 1681). V. aussi, affaire identique concernant sa femme : *B. N. Thoisy*, 84, f°s 518, 520.

plus à cause de sa taille contrefaite l'espoir d'un mariage. Seul le goût de l'argent l'animait. Elle faisait des placements en rentes viagères et Des Réaux avait consenti à lui servir de cette sorte un petit revenu annuel (1).

L'immense fortune des Rambouillet s'était peu à peu effritée. Pierre Rambouillet le cadet rêvait de la reconstituer. C'était le véritable héritier de ces financiers retors qui depuis si longtemps considéraient le pays comme un immense terrain d'exploitation. Il continuerait leur race. On annonçait son prochain mariage avec Anne Bourdin de Pierre-Blanche qui lui apportait dot solide. Il n'était point d'adjudication de ferme royale où il n'intervînt pour glaner quelque avantage (2).

Des Réaux mesurait l'inanité des efforts accomplis par ses énergiques ascendants. La puissance d'argent établie par eux avait trouvé dans l'improbité et la vanité ses éléments de destruction. Mme Tallemant de Boisneau et Tallemant de Lussac, victimes des louches combinaisons de Boisneau, végétaient maintenant dans l'ombre, sans crédit désormais, toujours

(1) Les Des Réaux lui servirent, à partir du 27 juin 1681, une rente de 1.000 l. en échange d'une créance de 20.000 l. sur Nicolas II Rambouillet. V. la Donation précitée. Mauvaise affaire. La naine ne mourut que 25 ans plus tard, le 1er février 1706 (*B. N. N. acq ms.* n° 3621, art. *Rambouillet*).

(2) Nicolas II Rambouillet le logeait à Reuilly (*B. N. Pièces originales*, n° 2428, Act du 1er avril 1673). Pierre épousa, en janvier 1673, Anne Bourdin (Contrat du 28. Dot : 60.000 l.). Les époux furent séparés de biens par sentence du Châtelet du 25 novembre 1682. (*A. N. Z. Z*[1], Arrêt de la Cour des Aides du 9 février 1693). Pierre fut intéressé à la ferme des domaines des généralités d'Amiens, Dijon, Lyon; à la ferme générale des Aides de France; aux impôts, billots, papiers à parchemin timbré de Bretagne : à la collection des impôts sur vins et bétail de Lyon, etc.. (*B. N. Pièces originales*, n° 2488 : *A. N. E.* 405A, f° 122)

sous la menace des créanciers actifs qui continuaient à alimenter le Parlement de leurs procès. Marie Puget de Montauron, veuve de Gédéon II, réfugiée au couvent des Bénédictines de Conflans, près Charenton, s'y repentait d'avoir, en compagnie de son mari orgueilleusement dispersé une fortune qui la faisait puissante et honorée (1). Elle était réduite, dans l'espoir de l'intéresser à son sort, à flagorner le roi de ses mauvais quatrains que Madeleine de Scudéry transmettait à Mme de Maintenon (2). Ses enfants étaient presque tous morts. Parmi les survivants, Pierre montrait une timide aptitude pour les finances (3). Seul Paul, l'abbé académiste, gagnait les pensions et les emplois par son habileté à louer les grands. Il souffrait d'une grave incontinence de parole. Par paresse, les académistes lui avaient confié le soin de haranguer en leur nom en toute circonstance. Sans cesse prosterné pour eux et pour lui-même aux pieds du roi, de Colbert, de tout homme capable de le servir, il s'était mis en lumière (4). On l'avait introduit

(1) Une cession de 2.857 l. 3 sols de rente à Léonor Boutard, en date du 12 mai 1676, nous donne son adresse. Elle avait conservé un domicile à Paris, rue de Cléry, par. Saint-Eustache (*B. L. R. ms.* n° 675).

(2) Des Reaux (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 253) nous a conservé l'un de ces quatrains, publié et commenté par Monmerque : « Avec fort peu d'argent, encor moins de jeunesse — Avec une famille aussi pauvre que moi — Je ne demande à Dieu ni grandeur ni richesse — Je suis assez contente : il a sauvé le roi ».

(3) V. p 310.

(4) Il habitait chez sa mère, rue de Cléry (*Liste de M. M. de l'Académie françoise*, 1676). Plus tard, d'après une liste de 1705, il habita rue Sainte-Anne, par. Saint-Roch. Sur ses pensions, V. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, V, 1878, p. 486, 488-489 ; *Comptes des bâtiments du roi*, édit. Guiffrey, 1881, I, Année 1678 ; Dangeau : *Journal*, edit. Feuillet de Conches, 1854, VIII, 342 ; Perrault : *Mém.*, édit. Bonnefon, 1909, p. 93 ; Ménage (*Menagiana*, 1715, II. 208) raille en lui le discoureur : Benserade (*Portr. des 40 académiciens*) persifle « Tallemant l'orateur — A qui

dans la nouvelle académie des Inscriptions où il rencontrait un large terrain de parlerie. A cette heure, on venait de la parer de la charge un peu ridicule d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux et publics, mais qui rapportait 1.800 livres à son titulaire (1).

Des Réaux continuait à tenir à distance ce pédant dont le verbiage l'agaçait. Il n'avait jamais beaucoup aimé les académistes, gens vaniteux, opiniâtres dans leurs idées et dont beaucoup ignoraient l'art d'écrire. Pourtant il était souvent obligé de subir leur contact ou leur présence. Son frère François Tallemant, par exemple, maintenant logé tout auprès de lui, dans la rue Sainte-Anne, lui venait souvent rendre visite. La dernière fois qu'il l'avait vu, l'abbé lui apportait les tomes III et IV de sa traduction, nouvellement parue, de l'*Histoire de la République de Venise*, de Baptiste Nani. C'était bien l'esprit le plus « encastellé » qu'il eût jamais rencontré. Mais avec les ans qui inclinent à l'indulgence, il s'était habitué à ses bizarreries.

Il le laissait se plaindre sans l'interrompre. Pourquoi se plaignait-il ? Il n'aurait pu le dire lui-même. Sans doute avait-il perdu quelque pécune dans la faillite Tallemant, mais son sort était enviable encore. On l'avait nommé premier aumônier de Madame. Une pension de 1.500 livres payait tous les

parole ne coûte ». Sur ses actes d'académicien, V. les *Registres de l'Académie française*, 1906, *passim* ; Pellisson et d'Olivet : *Hist. de l'Académie française*, édit. Livet, qui confond les deux abbés Tallemant.

(1) *A. N. O*[1] 25, f° 308 ; *Invent. des papiers du cabinet Robert de Cotte*, édit. Marcel, 1906, p. 219 ; *Archives de l'art français*, 1re série, III, 239 ; *Catal. de la coll. de lettres autogr. de feu M. Lucas de Montigny*, 1830 n° 2762. Sur ses actes à l'Académie des Inscriptions, De Boze : *op. cit.*, II, 493 et s. ; Saint-Simon : *op. cit.*, II 353 ; Perrault : *op. cit.*, p. 134 et s.

ans « son application aux belles lettres », c'est-à-dire les plates louanges rimées qu'il adressait au roi. Il touchait aussi 1.500 livres sur les revenus de l'évêché de Mende. Louis XIV songeait, en outre, à lui attribuer quelque bonne abbaye (1). Néanmoins il allait geignant et mendiant partout, avide au point de faire un jour payer aux académistes, ses confrères, un festin qu'il leur avait offert au faubourg Saint-Antoine, rendu tellement célèbre par cette avidité qu'un railleur conseilla au roi de ne le point assister s'il voulait qu'il écrivît encore :

Il faisait sur sa pauvreté
Toujours quelque conte pour rire :
Si tôt qu'elle l'aura quitté
Il n'aura plus le mot à dire.

Des Réaux désapprouvait son attitude, mais à le bien étudier, il avait compris qu'à la vérité l'inquiétude et une étrange maladie de nerfs opprimaient le pauvre homme. Il était victime de son tempérament. Les exemples de cette inquiétude étaient innombrables. Un jour, l'abbé Tallemant, désignant un tailleur de pierres tissé dans une tapisserie, maugréa devant lui :

— Cet impertinent-là n'achèvera-t-il jamais de tailler cette pierre ?

Dans la société, l'abbé s'aliénait les gens les mieux disposés à son égard. Des précieuses, Judith et Marianne Catelan, avaient été obligées de le bannir de leur ruelle pour cause de mauvaise humeur et d'impertinence. Il ne respectait même pas les

(1) *Comptes des bâtiments* précités, I. *passim;* Jal : *op. cit.*, art. *Benserade; Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, II, 1re part., p. CCXXXIII.

dévotes. A l'une d'elles qui disait en sa présence :

— Je pense que je ne serai mariée qu'en paradis !

— Je pense, répondit-il, qu'entre tous les saints vous ne manquerez pas de choisir saint Alivergaut pour votre mari (1).

Il avait manqué sa vie par indolence et par lâcheté. Un merveilleux satirique sommeillait en lui qui s'était à peine exprimé. Ses épigrammes, disséminées de-ci, de-là, l'indiquaient suffisamment. Des Réaux ne pouvait s'empêcher de les admirer et celle-ci entre autres :

Quand Dacier et sa femme engendrent de leur corps
Et que, de ce beau couple, il nait enfants, alors
Madame Dacier est la mère.
Mais quand ils engendrent d'esprit
Et font des enfants par écrit,
Madame Dacier est le père.

Mais à suivre une voie normale de créateur, l'abbé avait préféré, tantôt directeur, tantôt chancelier, végéter à l'Académie, s'occuper d'orthographe et d'étymologie où il n'entendait goutte, discourir, distribuer des prix, hospitaliser des bureaux, aller en députation, inspirer à Boileau, par un mémorable combat à coups de dictionnaires contre son collègue Charpentier, un épisode du *Lutrin*, traduire avec dégoût des textes grecs et italiens (2).

(1) Qui mourut le vit roide.

(2) Sur tous ces faits, V. *B. N. ms.* nos 9187 ; 12638, f° 237 ; 12724, f° 87 ; 19144, f° 38 ; *N. acq. ms* n° 3098, art. *Tallemant* ; T. VI, 319 ; *Liste de Mrs de l'Académie françoise*, 1676 ; De Chavigny : *Le cochon mitré*, 1689, p. 945 ; *Corr. entre Boileau-Despréaux et Brossette*, precitee, p. 249 ; Pellisson et d'Olivet : *op. cit.*, II, *passim* ; *Œuvres div. de Patru* precitees. *passim* ; *Rec. des Factums d'Antoine Furctière*, edit. Asselineau. 1 59. I, 196 et s. ; *Registres de l'Académie française*, 1895. I. *passim* ; IV. 1906, p. 9.

— Le pauvre homme ! pensait Des Réaux.

De toute la famille, seul Ruvigny procurait à Des Réaux en le venant voir une joie. Encore cette joie se mélangeait-elle de tristesse. Sa carrière de diplomate terminée, comblé de tous les honneurs et de tous les biens, le marquis combattait maintenant pour sa foi (1). Les entretiens des deux hommes ne roulaient guère plus que sur la question religieuse. Des Réaux contait à son beau-frère les mésintelligences de son intérieur. Ruvigny levait les bras en signe de désolation. Hélas ! toutes les familles étaient présentement divisées ! Que ne pouvait-il leur apporter la sérénité ! Des temps lugubres s'annonçaient. Il ne cachait point son tragique souci. Le roi tombait de plus en plus entre les mains des dévots.

Depuis que lui, Ruvigny, avait abandonné à son fils aîné, en signe de blâme, après l'établissement de la caisse des conversions (2), la charge de Député général des Eglises réformées, il était constamment obligé de sortir de sa retraite, malgré ses infirmités, pour intervenir en faveur des protestants persécutés. Le roi écoutait avec déférence le vieux serviteur dont les négociations lui avaient valu l'alliance du Portugal contre l'Espagne, la neutralité et l'as-

(1) Sur son ambassade de 1673-1676, V. *A. E. Angleterre, Corr. polit.*, *vol.* 108, 110, 111 à 118. 121. Le *vol.* 110 contient son *Instruction*. Sur sa mission de 1678, V. vol. 149. V. aussi, *B. N. Mélanges Colbert*, t. 167, p. 4. 345, 391, 397 : t. 168 *bis*, p. 487. 503 : t. 170 *bis*, p. 405, 550, 715 ; t. 171, p. 205 : t. 171 *bis*, p. 389. 493, 577, 638. H. Forneron : *Louise de Kéroualle, duch. de Porstmouth*, 1886, p. 77 et s., montre Ruvigny soutenant le parti francophile de cette duchesse contre le parti francophobe de la duchesse de Mazarin.

(2) Pellisson, converti en 1670, embrassa l'etat ecclesiastique et fonda en 1676 cette caisse, destinée à l'achat des consciences. Il joua un rôle efficace, mais abject. Il fut d'ailleurs accusé d'avoir subtilisé à son profit les fonds de cette caisse.

servissement de l'Angleterre, nombreux avantages en Allemagne, mais ne cachait pas son intention de ne souffrir plus qu'une religion en France.

Ruvigny montra à Des Réaux la lettre énergique qu'il avait adressée au chancelier Le Tellier après l'assemblée du clergé de 1680. Il y protestait contre ces prêtres impitoyables et pareils « au sépulcre qui reçoit incessamment et qui ne dit jamais : c'est assez ». Depuis, avec le ministre Claude, il avait osé souligner au souverain qu'en rompant, par des mesures arbitraires, le pacte contresigné par ses pères et par lui-même, il s'exposait à parjurer un serment solennel. Il lui avait aussi précisé quel tort il faisait à l'État en obligeant à s'exiler les forces vives de la nation. Aucun plaidoyer n'émouvait plus le cœur racorni du monarque.

Ruvigny prévoyait, pour un temps plus ou moins lointain, la révocation de l'Edit de Nantes. Déjà les huguenots de province étaient molestés dans leurs personnes et dans leurs biens. Leurs temples brûlaient sur tous les points du royaume ; les dragons ravageaient plusieurs régions. Jusqu'à l'heure, Ruvigny, craignant une nouvelle Saint-Barthélemy, avait réussi à maintenir dans l'obéissance ses coreligionnaires. Obtiendrait-il longtemps encore que des hommes dont on pillait les maisons, traînait par les cheveux les épouses à la messe, violait les filles, ne se défendissent point les armes à la main? Lui-même, redoutant qu'on ne l'obligeât à une conversion, préparait son exil, s'était muni de lettres de naturalisation anglaise. Il fuirait un pays où la liberté de conscience n'était plus respectée. Il engageait Des Réaux à agir de même.

Comment Des Réaux eût-il pu songer à quitter la terre natale? S'il s'y décidait, Mme des Réaux consentirait-elle à l'accompagner? Hélas! son ménage ne vivait point, comme celui de Ruvigny, dans l'harmonie complète des sentiments et des convictions. Les affaires protestantes d'ailleurs s'arrangeraient peut-être. Le roi et le clergé se lasseraient d'écraser des innocents qui demandaient l'unique liberté de prier à leur guise. Il attendrait les événements pour prendre un parti.

Or, les événements démentaient son optimisme. Au fur et à mesure que les mois passaient, des ordonnances sortaient des conseils royaux resserrant, autour des huguenots, le cercle des coercitions. Avec étonnement Des Réaux vit défendre aux femmes de sa religion l'exercice de la profession de sage-femme, aux hommes le droit d'enseigner, d'accéder aux charges municipales et aux emplois de finance. L'adjudication des Fermes royales fut bientôt réservée aux catholiques et tous les emplois de judicature dont les occupants huguenots durent se défaire sur l'heure. On interdit aux ministres de visiter leurs coreligionnaires autrement que pour cause de maladie et aux fidèles de chanter les psaumes. Et enfin, le 17 juin 1681, parut l'ordonnance abominable qui autorisait la conversion, « c'est-à-dire l'enlèvement des enfants de sept ans, les déclarant capables de raison et de choix dans une matière aussi importante que celle de leur salut ». Ainsi se trouvaient frappés de déchéance tous les pères protestants.

Ruvigny soulevé d'indignation accourut auprès du roi, plaida la cause sacrée de la paternité.

Louis XIV répondit « qu'il voulait sauver son peuple », reçut néanmoins un mémoire rédigé par Claude, ministre de la résistance, le transmit pour rapport à M. de Chateauneuf. Le 14 juillet suivant, il faisait connaître sa réponse. Il maintenait les termes de son ordonnance. Les évêques, Bossuet en tête, approuvaient la fermeté du souverain. Mille moines, dans les couvents, exultaient. Un oratorien, le R. P. Richard Simon, recommandait le bâton pour hâter la soumission des mécréants.

Des Réaux réfléchissait. Toute la famille, les Rambouillet comme les Tallemant, se partageait en deux cabales. L'une conseillait l'abjuration par diplomatie, par intérêt, pour obtenir le repos. Les autres, fanatiques, préconisaient la résistance jusqu'à la mort. Ceux qui étaient déjà catholiques accablaient les autres de leurs homélies. Des deux abbés, François restait indifférent ; Paul, au contraire, faisait une active propagande en faveur de la conversion.

Mme des Réaux continuait avec zèle son action dans son ménage. Quand elle ne prêchait point, elle se livrait à de petites opérations financières. Elle prêtait ou plaçait ses économies. Moyennant 14.500 livres elle acheta à un sieur Paul Bellanger trois deniers d'intérêt dans le privilège des calèches, carrosses et autres voitures de louage (1).

(1) Acte du 23 mai 1682. Opération habile. Paul Bellanger recevait en paiement sa part « sans garantie » de la créance de 20.000 l. qu'Anne Rambouillet avait donnée à Mme des Réaux sur Nicolas II Rambouillet, V. p 328. Nous voyons aussi Mme des Réaux prêter de l'argent (40 l. payables le 18 mai 16 2) à Marie de Bougart et, le 1er janvier 1682, prêter à Nicolas II Rambouillet 10.200 l. (*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux.*)

Énervé par l'attente de sombres événements, las de sa maison, Des Réaux se décida à recommencer sa vie mondaine. Il s'en alla voir Ninon de Lenclos. Il la connaissait fort bien maintenant, l'ayant maintes fois rencontrée, rue Traversante, chez Mme de La Sablière dont elle était l'amie. Elle s'était peu de temps auparavant établie rue des Tournelles avec le dessein, l'âge venu, d'y vivre en philosophe. Peut-être allégerait-elle son tourment intérieur.

Son carrosse le mena dans le lointain Marais. Ninon reçut son visiteur dans sa grande chambre encombrée de meubles et parée de tableaux. Ils étaient faits pour s'entendre, tous deux épicuriens et tous deux préoccupés par cette grave question religieuse que les événements présents engageaient à commenter. Ninon n'était pas alors parvenue au point délicat de sa vie où elle décida de faire à Dieu amende honorable. Elle considérait encore les religions comme « des imaginations » (1). Des Réaux n'était pas éloigné de partager cet avis. S'il conservait la sienne, la pratiquant modérément, c'était par respect humain, loyauté, révolte contre toute contrainte, horreur de la trahison... Ninon vainquit-elle ses hésitations ? L'entraîna-t-elle à secouer en faveur de sa sérénité le joug de ses croyances ? Quel dommage qu'aucun détail ne nous soit resté de leurs entretiens ! Ils évoquèrent certainement ensemble la figure ironique de Saint-Evremont que Des Réaux goûtait comme un des bons écrivains de ce temps (2). Ils

(1) T. VI, 1 et s. lui a consacré une historiette où il indique leurs relations. Il a conservé dans ses *ms.* une pièce la concernant (*B. L. R. ms.* n° 673, f° 167). V. notre *Ninon de Lanclos*, S. D.

(2) T. le cite dans ses *Historiettes* et avait copié plusieurs de ses œuvres. *B. L. R. sm.* n° 672, f° 95 ; 673, f° 7 v°.

déplorèrent que Mme de La Sablière eût fait à l'amour le sacrifice de sa sociabilité. Ils regrettèrent surtout que leur amitié ne se fût pas plus tôt nourrie de conversations et de visites.

Souvent, fort souvent, Des Réaux reprit le chemin de la rue des Tournelles. Il y rencontra la bande des épicuriens : Chaulieu, La Fare, Mme Deshoulières, Chapelle, les ducs de Vivonne et de Nevers, Dangeau que le duc de Vendôme et la duchesse de Bouillon conviaient à de fines débauches dans leurs hôtels du Temple et du quai Malaquais tout exubérants de richesses artistiques. Il vit Ninon résister aux tentations de leurs plaisirs grossiers. Il recueillit les rimes que ces plaisantins s'adressaient, sur un ton goguenard, après leurs orgies (1).

Ainsi occupait-il son désœuvrement. Cependant les persécuteurs continuaient leur œuvre de violence. Dans les régions du Bas-Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné, les dragons se rendaient illustres par leurs prouesses sanguinaires. Les évêques envoyaient des listes innombrables de conversions obtenues par la menace ou par l'argent. Les ministres étaient roués vifs, comme des sorciers.

A Paris, les consistoires furent contraints de céder aux hôpitaux les legs faits pour leurs pauvres. Les prêches des ministres n'étaient plus libres. Les témoins et les espions fourmillaient dans le Temple gardé par un cordon de troupes. Le synode de l'Ile de France d'août 1683 délibéra sous le contrôle autoritaire de commissaires royaux. On chassa de la maison du roi tous les officiers protestants. Sans

(1) On les retrouve dans ses *ms. B. L. R. ms.* n° 672, f°s 70, 84 v°, 97, 141 v°; 673, f°s 184, 186 v°, 187 v°, 193, 201 et s. 236, 253 v°.

cesse maintenant, dans les différents quartiers de la capitale, des maisons étaient prises d'assaut sous la direction des prêtres.

Les huguenots se serraient, comme oisillons craintifs, autour des ministres farouches dans leur lutte, répondant de la langue et de la plume à toutes les attaques, prêchant portes ouvertes, revendiquant avec déférence, mais âpreté, leurs droits. De toutes les provinces où l'on avait détruit les temples, interdit l'exercice du culte, par suite suspendu les baptêmes et les mariages, comme des orphelins, les tenants de l'église réformée en hordes compactes refluaient vers la capitale. Des multitudes se pressaient aux offices, quémandant les sacrements, scandalisant de leur zèle Le Tellier, Seignelay, La Reynie, tous les tortionnaires et leur hideux suppôt, le commissaire Delamarre.

Des Réaux écoutait, tranquille encore, les bruits que lui rapportaient Ruvigny, ses parents, ses amis consternés. Son cœur était plein de haine contre le roi.

Il recopiait, dans ses recueils, les pièces satiriques dont certaines plumes, probablement protestantes, flagellaient le despote :

Ce peuple que jadis Dieu gouverna lui-même,
De son bonheur lassé voulut avoir un roi :
— Hé! bien, dit le Seigneur, peuple ingrat et sans foi,
Tu sentiras bientôt le poids du diadème.

Celui que je mettrai dans ce degré suprême
D'un air impérieux viendra régner sur toi,
Sa seule volonté lui servira de loi
Et rien n'assouvira son avarice extrême.

Il cherchera partout mille nouveaux moyens
Pour te ravir l'honneur, la liberté, les biens ;
Tu te plaindras en vain de cette violence.

Ce peuple en vit l'effet. Il en fut consterné.
Ainsi règne aujourd'hui, par les vœux de la France,
Le monarque absolu qu'on nomme Dieudonné (1).

A l'exemple de sa femme, Des Réaux acheta, vers ce temps, avec 7.000 livres d'économies, à Jean Phélippeaux un intérêt de 3 deniers dans le Privilège des carrosses de louage (2). Ces achats des deux époux indiquent que ni l'un ni l'autre ne songeait à s'expatrier. Les devoirs de famille contribuaient d'ailleurs à les attacher au sol français. La mort de Nicolas II Rambouillet, survenue à cette époque, obligea Des Réaux à prendre en tutelle le fils en bas âge qu'il laissait de son mariage tardif avec Anne Le Moutonnier (3). Les responsabilités de cette tutelle l'engagèrent-elles à se rapprocher de la rue Neuve-des-Fossés-Montmartre où l'enfant logeait avec sa mère ? Chercha-t-il, en déménageant, à éloigner sa femme

(1) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 217. V. aussi, même page, une épigramme contre le roi se terminant ainsi : « On dit que Dieu nous l'a donné. — Hélas! S'il voulait le reprendre! » V. également p. 215, Ep gr. plus particulièrement relative à la persécution contre les protestants.

(2) Acte du 21 octobre 1653. (*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux.* Les deux époux manifestaient une prédilection pour ce genre de placement. Le 1er juin 1672 ils avaient acheté à Philippe Raoul, sieur Desplanes et à Marie Felix, sa femme, leurs droits sur le privilège des carrosses (*Etude Lefebvre*).

(3) Nous n'avons pas retrouvé l'acte de décès de Nicolas II Rambouillet. Il dut mourir au début de 1654. Son fils, Nicolas III, naquit le 6 décembre 1673. Trois pièces du 1er avril 1684, portées dans l'*Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux*, indiquent que ce dernier était, avec Paul Bellanger, co-tuteur de Nicolas III, qu'il avait avancé en sa faveur une somme laquelle lui fut remboursée par une constitution de 300 l. de rente au principal de 3.000 l.

de cette rue Saint-Anne où le voisinage du Couvent des Nouvelles Catholiques la maintenait en état de frénésie religieuse? Toujours est-il qu'il loua, pour la somme annuelle de 800 livres, un hôtel de trois étages ouvert sur la rue Neuve-Saint-Augustin et formant encoignure sur la rue de Richelieu (1).

Il s'y installa peu après avec sa femme, ses deux filles, une suivante de Mme des Réaux, une femme et valet de chambre, une cuisinière, un laquais, un cocher. Les appartements des époux consistant en un cabinet et une grande chambre pour Mme des Réaux, une chambre modeste pour Des Réaux, une garde-robe, le tout donnant sur une antichambre spacieuse, furent établis au premier étage. Au second, logèrent les demoiselles Des Réaux, au troisième, les domestiques et on y réserva une vaste pièce pour le garde-meuble. Au rez-de-chaussée, la cuisine, l'office, la salle à manger, l'écurie donnant asile aux deux chevaux, au carrosse et à la chaise, s'ouvraient sur une cour. Le mobilier, riche dès l'origine du mariage, n'avait pas été renouvelé. Bien entretenu par un domestique nombreux, dévoué à de bons maîtres, il communiquait encore aux pièces un aspect de confort (2).

Dès l'installation dans cette maison, Des Réaux eut connaissance d'un arrêt du Conseil qui l'affligea

(1) Une déclaration de Mme des Réaux, mentionnée dans l'*Inventaire après décès* de son mari, nous donne le prix du loyer. L'*Inventaire après décès des biens de Mme des Réaux en date du 12 juillet 1717* (*M. A. de Me Fouvenot, E. A. de Me Fauchey*), où le notaire indique les « vues » de chaque pièce, prouve que la maison faisait encoignure.

(2) Les *Inventaires* précités de Des Réaux et de sa femme nous fournissent ces précisions. Le *ms.* n° 673, f° 10 v° (*B. L. R.*) contient le feuillet d'adresse d'une lettre expédiée « *A Mr Des Réaux, rue Saint-Augustin, près la porte Richelieu, à Paris* ».

grandement. Cet arrêt révoquait les deux derniers conseillers-secrétaires du roi, huguenots titulaires encore de leur office, supprimait les prérogatives et privilèges dont jouissaient leurs confrères retraités et les veuves de leurs confrères décédés. Pour la première fois, la famille se trouvait atteinte par un acte de violence du monarque en les personnes de Mmes de Louvigny, Isaac Monceau, Anne Gaignot, Anne Le Moutonnier, Scot de La Mésangère, celle-ci fille de Mme de La Sablière (1). Comme si l'une de ces veuves spoliées de leurs droits eût été, plus que les autres, affectée par cette mesure inique, elle quitta ce monde peu de temps après. Fière protestante, Anne Gaignot, femme de Nicolas I Rambouillet, déclarait par testament vouloir vivre et mourir dans sa foi et ordonnait qu'on l'enterrât à Charenton dans le vieux cimetière, près de ses père et mère « vis-à-vis la place où elle se mettait dans le Temple (2) ».

Cette femme, probablement douce et qui n'a fait aucun bruit dans l'histoire, donnait à Des Réaux un exemple. Rien certainement ne l'eût déterminée à abandonner sa religion. Mais Des Réaux voulait vivre

(1) *A. N. E.* 1823. Arrêt du Conseil du roi du 19 janvier 1684.

(2) Elle mourut en août 1684 et fut enterrée le 1er septembre (Haag). Elle fit deux testaments, par devant Robillard et Bouret, l'un du 14 janvier, l'autre du 3 février 1684. Elle y léguait diverses petites sommes à ses domestiques, des meubles à Anne Saulnier, veuve Gaignot « sa belle-sœur », une rente et 1.000 l. à Michel et Louis Gaignot, ses neveux, des bijoux et 2.000 l. à Anne et Suzanne Gaignot, ses nièces, une pension viagère de 250 l. à Anne Rambouillet la naine, et faisait Mathieu Gaignot, sieur du Breuil, son frère, son légataire universel (*Etude de Me Charpentier*). Des Réaux avait écrit sur Anne Gaignot une historiette (p. 668 à 673 de son *ms*). Cette historiette a été enlevée du *ms*. C'est regrettable pour l'histoire de la famille Rambouillet. La mention, à la table, aux pages susdites, de la « veuve Rambouillet » permet d'apercevoir cette lacune.

et vivre sans lutter, car son âge et ses forces ne lui permettaient plus l'héroïsme. Il y avait bien de-ci, de-là, des gens qui combattaient sinon au grand jour du moins dans l'ombre, de tout leur pouvoir. Mme Barthélemy Hervart, femme du financier, avait fondé une caisse pour contrebalancer l'action de la caisse royale des conversions. Quand une ordonnance prescrivit aux consistoires de ne se réunir plus qu'une fois par quinzaine, Ruvigny obvia, à sa manière, à cet inconvénient. Son secrétaire, un sieur Chausset, habitait chez un serrurier, dans une maison contiguë à la sienne, rue Saint-Guillaume, au faubourg Saint-Germain. On pratiqua dans la chambre de ce secrétaire une ouverture. Les deux maisons ainsi communiquèrent. Les ministres et les anciens paraissaient se rendre chez le serrurier. Ils tenaient en réalité conseil chez Ruvigny. Mais les policiers surveillaient tout le monde. Ils fermèrent la maison de Mme Hervart et celle de Ruvigny (1).

Aucune résistance n'était plus possible. Les huguenots étaient jugulés dans les diverses manifestations de leur vie publique et privée. On leur retranchait successivement tous moyens de subsistance. On leur ferma les professions d'avocat, de clerc, de juge, de médecin, de chirurgien, d'apothicaire, d'épicier, d'imprimeur, de libraire, de marchand suivant la cour. On leur enleva écoles, hôpitaux, cimetières même qui furent attribués au clergé catholique. Enfin, le 18 janvier 1685, le Parlement ordonnait la démolition du Saint des Saints, du

(1) *B. N. ms.* n° 7050, f° 16 ; 7052, f° 362. Une quittance de Ruvigny et de sa femme à Nicolas II Rambouillet de 8.865 l., 10 sols, 4 deniers en date du 15 mars 1672, nous donne son adresse.

temple de La Rochelle. Cet arrêt frappait au cœur le protestantisme. Et vainement s'éleva la faible voix du ministre Claude, rappelant le roi au sentiment de l'honneur. Le roi n'avait plus d'honneur. Il ne respectait plus ses sujets, ni les femmes de ses sujets, ni les enfants innocents. Il se riait de la foi jurée.

Vers le même temps Des Réaux se distrayait en copiant d'une plume énervée des épigrammes contre Mme de Maintenon :

On s'étonne avecque raison
De la faveur de la Scarron :
Les plus fins n'en savent que croire.
Que dirait le petit tortu
S'il vivait, de se voir cocu
Du soleil de notre hémisphère?
Il dirait que ce conquérant
S'il la f..., prendra sûrement
Le reste de toute la terre (1).

Mais il voyait bien que l'heure de rire était passée. La catastrophe approchait. Les dragons peu à peu, razziant tout en province, entouraient Paris d'un cercle menaçant. Mme Des Réaux, prise de crainte, le suppliait de se soumettre à la volonté royale. Lui amena-t-elle le R. P. René Rapin, homme d'un délicieux esprit, jésuite mondain hantant les ruelles galantes, capable, pour plaire, de pindariser chez Mme de Sévigné, d'inventer des ragoûts chez Mme de Sablé, d'écrire des maximes avec La Rochefoucauld, d'apprendre le latin à Mme de La Fayette, docte

(1) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 215 v°. V. aussi, f° 239, 251 : Pièces de Mme de Saint-Martin la grondeuse et de Mlle de La Force-Castelmoron annotées par Des Réaux. Ces deux dernières pièces sont plutôt des panégyriques.

sur toutes les matières, fréquentant les pédants comme Ménage, entassant livre sur livre, fin poète et humaniste, ayant bâti, animé d'un beau sentiment de la nature, un poème sur les jardins, casuiste subtil, polémiqueur retors ferraillant contre les jansénistes, lancé dans la besogne des convertisseurs, mais convertissant selon son humeur, avec circonspection, aménité, séduction? Ou bien Des Réaux, le connaissant déjà, le trouva-il sur son chemin au moment où ses convictions chancelaient, où son amour de la tranquillité le déterminait au reniement de sa foi ?

Il se laissa enjôler par ce patelin dont il admirait la poésie latine, enjôler au point de devenir son ami le plus ardent, de suivre ses instructions et ses prônes, d'oublier que les Tallemant, fermes soutiens de l'édifice protestant, avaient jadis sacrifié leur fortune à leur religion.

Doucement le R. P. Rapin, en juillet 1685, l'amena à l'abjuration. Celle-ci fit un certain bruit dans la société protestante et dans la société catholique (1). Tallemants et Rambouillets demeurés huguenots la désapprouvèrent avec violence. Des Réaux, au fond de son âme, ne s'en félicitait guère. Il adopta pourtant une singulière attitude de défi goguenard, attitude en désaccord avec la générosité de son caractère. Il fit, en une épitre, la meilleure de ses œuvres poétiques, l'apologie de son jésuite (2). Caché sous son

(1) Dangeau : *Journal*, édit. Soulié, 1854. I, 201, annonce à la date du 1er juillet la conversion. V. aussi, *B. N. ms.* n° 10205, f. 48 v°. A la date du 22 juillet le chroniqueur anonyme écrit : « Le sieur Des Réaux se fait catholique. Il y a quelques années que sa femme en avait fait autant. »

(2) *Au R. P. Rapin*, publiée par Monmerqué : VIII, 35. Elle est, à cette heure, à Nantes, *Musée Dobrée*, n° 1205.

pseudonyme juvénile d'Astibel, il railla en une épigramme les misérables « femelles hérétiques » qui, sous des déguisements, à travers mille périls, gagnaient les Pays-Bas où « pour sauver leur âme » elles préféraient, à retourner en France, subir l'assaut luxurieux des soldats hollandais (1). Il accepta sans honte la pension de 2.000 livres que le roi attribuait aux convertis de considération (2).

Il s'intéressa un instant à l'injuste querelle de l'Académie contre son vieil ami Furetière. Son frère et son cousin, les abbés François et Paul Tallemant, jouaient un rôle ridicule dans cette guerre de pamphlets. Il en recueillait les échos (3).

Puis brusquement, écœuré de toutes les vilenies auxquelles il était mêlé, il désira le silence, l'oubli. Il partit pour son château de Touraine en compagnie de sa femme. Il put, cette fois, jouir, sans les usurper, des droits d'honneur d'église. Il s'assit aux côtés de Mme des Réaux, en la paroisse de Chouzé, dans la chapelle Notre-Dame, distribua le pain bénit et suivit la procession. Le 10 octobre 1685, en compagnie de Dame Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve de Charles de Vallory, seigneur de Lécé, il tint, sur les fonts, un enfant (4).

Mais il ne trouva point l'oubli cherché dans cette province. De-ci de-là, buvant leur vin, brûlant leurs

(1) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 2 9, publiée dans Maucroix : *op. cit.*, I, LXX.

(2) *B. N. ms.* n. 12265, f° 60 v°, 1er septembre 1685.

(3) *Recueil des Factums d'Antoine Furetière* précité résume cette affaire. Des Réaux : *B. L. R. ms.* n° 673, f°s 233, 237. 253 v. complète ce recueil. V. aussi, dans *Mercure galant, mai 1688*, une *Lettre de l'Abbé François Tallemant sur le différend de Furetière avec cette Académie*. V. également. Ch. Asselineau : *Furetière dans Tallemant* in *Bull. de Bibliophile*, 1866, p. 59 et s.

(4) *Archives d'Indre et Loire, E. supp'. 168.*

meubles, taillaadant leur chair vive les dragons convertissaient les huguenots tourangeaux. Ces spectacles abominables troublaient l'âme de Des Réaux. Et ce ne fut point sans émotion qu'il apprit la promulgation, le 17 octobre, de l'édit révocatoire, car toute la France en tressaillit d'aise ou de douleur. Le 22, le Parlement l'enregistrait. Dans l'après-midi du même jour, trois commissaires au Châtelet, leurs huissiers, leurs soldats, leurs équipes d'artisans se présentaient à Charenton devant le Temple et en recevaient les clefs du concierge. Il fallut six jours pour réduire en poussière l'œuvre de Salomon de Brosse; mais on exécuta avec zèle les ordres. Le monument du fameux maréchal de Gassion, dont on oublia pour lors les services passés, fut rasé. Dans le cimetière mis à sac les tombeaux des Tallemant et des Rambouillet, des Candal, des Louvigny, des Monceau, des Le Goux, des Bazin de Liméville, des Vallée furent détruits. Par brevet du 5 novembre 1685, le couvent de Nouvelles Catholiques recevait en don, pour y établir de pieuses œuvres, le bâtiment du Consistoire, l'emplacement du Temple et des cimetières (1). De savants burins s'occupaient à reproduire dans le bronze et le cuivre les belles images de cette destruction en attendant que les ingénieurs les reproduisissent, pour le plaisir du roi, dans les bâtis éphémères des feux d'artifice.

Les ministres, définitivement privés de tous leurs droits, eurent à choisir entre se convertir et recevoir pension ou quitter le royaume dans les 48 heures. Au même temps la conversion devint pour tous obli-

(1) *A. N. O*[1] 30, f° 257.

gatoire. On imprima des formules d'abjuration qu'il suffisait de signer pour appartenir désormais à la confession catholique (1). Robert, procureur du roi, présida aux conversions des artisans, Harlay, procureur général, des gens de robe, La Reynie, des gentilshommes. Seignelay, dans son hôtel, réunit les huguenots notables avec l'idée que sa parole éloquente les entraînerait en masse dans la voie du Seigneur. Se heurtant à des entêtements incompréhensibles, il fit fermer la porte de la maison. Les prisonniers durent signer l'acte d'abjuration ou accepter de peupler les geôles du royaume.

Pendant ce temps, Des Réaux et sa femme se hâtaient de regagner Paris. Les événements publics et aussi des faits particuliers les y déterminaient. Anne Rambouillet la naine s'était réfugiée chez eux, chassée de sa demeure par des créanciers qui vendaient les immeubles appartenant aux Rambouillet dans le quartier Montmartre, sauf leur hôtel familial. Elle avait, devant la cour des Aides, intenté un procès où les Des Réaux étaient intéressés (2). Ceux-ci savaient aussi que le roi avait ordonné de faire, chez les protestants, des enquêtes domiciliaires. Le commissaire du quartier Saint-Eustache, le sieur Le François, avait commencé les siennes. Elles avaient

(1) On trouve grand nombre de ces formules dans *B. N. ms* n° 7055.

(2) *A. N. Z. Z*[1] *(Fonds non classé) Résidu des Consiguations de la Cour des Aides.* Ce procès, commencé le 18 octobre 1685, finit en 1693. Il donna lieu à des expertises qui fournissent des renseignements très clairs sur les propriétés immobilières des Rambouillet et la ruine de cette famille. V. Actes ms. ou imprimés des 20 et 30 juillet 1686 et le jugement du 9 février 1693. Mme des Réaux y intervint pour sauvegarder ses intérêts sur la donation, de 20.000 l. que lui avait faite Anne Rambouillet (V. p 325). V. aussi sur ce procès, *A. N. O*[1] 32. f° 274 v°.

pour but de recenser les huguenots convertis et de recueillir les noms de ceux qui persistaient dans l'erreur.

Le commissaire Le François se présenta d'abord rue des Fossés-Montmartre. L'hôtel familial des Rambouillet était occupé mi-partie par Jacques Muisson, conseiller à la 3e chambre des enquêtes du Parlement, sa femme Anne Rambouillet, cinq enfants, leur précepteur et neuf domestiques; mi-partie par Nicolas Rambouillet, sieur de La Sablière, sa femme, Louise Madeleine Henry, trois enfants, leur gouvernante et un laquais. Ces occupants, gendre, fille et fils de Mme de La Sablière, neveux et nièces, de Des Réaux, attachés à leur religion par des liens étroits, entourés d'un personnel également fanatique, interrogés par l'enquêteur, répondirent qu'ils « persistaient » dans leurs convictions (1).

Après avoir exploré plusieurs autres maisons, le commissaire frappa à la porte de Tallemant des Réaux. Il apprit avec plaisir que le maître et la maîtresse de maison avaient abjuré. Questionnée, Anne-Elizabeth, l'aînée des filles, déclara tout d'abord qu'elle « persistait » puis, prise de peur, elle se ravisa. Très probablement elle signa sur l'heure l'acte d'abjuration. La cadette, Charlotte, persista sans crainte. Sur les objurgations qui lui furent faites, elle promit d'entendre les docteurs catholiques. Elle pensait de cette manière qu'on la laisserait en repos. Anne Rambouillet, la naine, se refusa à tout engagement (2).

(1) *A. N. Y*; 14496; *B. N. ms.* n° 7051, f° 169. *Procès-verbal des personnes de la R. P. R. dans le département du commissaire Le François, quartier Saint-Eustache, 19 décembre 1685.*

(2) *A N. Y.* 14496, *Ibid., rue Neuve Saint-Augustin.* Le commissaire a ajouté dans la marge, en face du nom d'Anne Tallemant:

Il y avait cependant grand danger à « persister », car la prison attendait les hommes et le couvent les femmes entêtées. Des Réaux apprit à ce moment que son frère Tallemant de Lussac, réfractaire à toute exhortation, arrêté par le sieur de La Pommeraye, venait d'être enfermé dans les cachots du Petit-Châtelet (1).

On n'avait pas encore osé introduire les dragons dans Paris; mais ils ravageaient la banlieue. On en avait mis à Villiers-le-Bel, dans la maison champêtre de Jacques Muisson, et ils commençaient à l'abattre (2). Chez certains huguenots intransigeants de la capitale des sergents et des archers en garnison, faisant « office de dragons », obtenaient des conversions surprenantes (3).

Avant d'en placer partout et d'incarcérer tous les obstinés, on pratiqua de nouvelles visites domiciliaires. Rue Neuve-Saint-Augustin, chez Des Réaux, sa fille Charlotte et sa belle-sœur, Anne la naine, persistèrent, cette fois, sans ambages et avec énergie (4). Qu'allait-il advenir? Mme des Réaux se désespérait. Des Réaux tristement se taisait. Les nouvelles d'où qu'elles vinssent n'apportaient plus qu'affliction. Par ordre du roi, on enleva au conseiller Muisson ses cinq enfants, chargeant Mme de La Sablière d'en prendre soin (5). Tallemant de Lussac, transféré aux prisons

« Catholique », ce qui paraît prouver que l'abjuration fut faite sur-le-champ.

(1) *B. N. ms.* n° 7051, f° 213 v°.

(2) *B. N. ms.* n° 10265, f° 93 v°, 22 décembre 1685.

(3) *Ibid.*, f° 94, 26 decembre 1685. Ils vivaient de pillages et les huguenots devaient, en outre, les payer

(4) *B. N. ms.* n° 7051, f° 119, *Estat des noms, qualitez des personnes qui restent au quartier Saint-Eustache de la R. P. R., janvier 1686.*

(5) *A. N. O*[1] 30, f° 18, *A. M. de La Reynie*, 11 janvier 1686. Mme de La Sablière présenta un placet au roi, demandant que ses petits-

de Montfort l'Amaury, donnait un regrettable exemple d'opiniâtreté ; on l'enferma au For Levêque (1). Le même jour, Nicolas Rambouillet, sieur de La Sablière, entrait à la Bastille et, deux jours ensuivants, Mme Muisson était claustrée au couvent des Miramiones où régnait la sainte Mme de Miramion, fille de partisan (2). Le 1er février 1686, le roi prescrivait de confier à un autre couvent le sort de Mme Nicolas Rambouillet de La Sablière (3). Avertie, celle-ci, délibérément, ayant confié ses enfants à un secrétaire de l'ambassade de Hollande, s'enfuyait sous un déguisement.

On avait longtemps hésité à arrêter, en la personne de Jacques Muisson, un conseiller au Parlement. Enfin on s'y décida, après maintes menaces. Personne ne récalcitrait désormais contre l'arbitraire. Les plus hardis étaient terrorisés. Le régime du bon plaisir sévissait dans toute son horreur.

A la fin janvier, Ruvigny, dernier protestataire, avait, avec sa famille, fait ses adieux aux Des Réaux. Seul dans le royaume, avec cinq autres huguenots illustres, il était parti librement pour l'étranger, dédaignant les promesses du roi de lui laisser pensions, biens et religion privée. Il avait voulu partager le sort de ses coreligionnaires (4). Il ne pouvait plus

enfants (les enfants Muisson) fussent placés dans des couvents ou au collège. Le roi prescrivit au procureur général de s'entendre avec elle à cet effet (*A. N, O*[1] 30, f° 33 v°, 23 janvier 1686).

(1) *A. N. O*[1] 30, f° 255 ; *B. N ms.* n° 7051, f° 243 v°, 12 janvier et 29 juillet 1686. V. aussi, p. 277, 279, 288. « Le nommé Tallemant est toujours dans une grande opiniâtreté. »

(2) *A. N. O*[1] 30, f° 21, 12 et 14 janvier 1686

(3) *A. N. O*[1] 30, f° 54 v°, 56, 1er février 1686. A cette époque, 8 février, Mme des Réaux, avec un sieur Gabriel Louis, fait devant notaires une petite opération financière (*Etude de Me Lefebvre*).

(4) *A. N. O*[1] 30, fos 39 et 66. V. aussi, f° 285 v°.

intervenir en faveur de ses parents. Ceux-ci en pâtirent grandement. En mars 1686, Charlotte Tallemant, fille de Des Réaux, fut arrêtée et mise dans un couvent (1). Cette arrestation évitait à la famille la violence des dragons maintenant entrés dans Paris et obtenant par milliers les conversions.

Charlotte Tallemant n'eut dès lors plus avec ses père et mère que des rapports incertains. Dans les couvents transformés en purgatoires, les lettres ne parvenaient qu'ouvertes. Les pensionnaires ne paraissaient au parloir qu'accompagnées. Les châtiments allaient jusqu'aux sévices corporels. C'était, avec l'obligation incessante d'entendre des instructions et de prononcer des prières, l'obsession de directeurs inlassables. Dans les prisons, les emmurés subissaient un sort identique (2).

Peu, parmi les persécutés, résistaient à ce régime. Les plus madrés simulaient l'abjuration. Muisson et sa femme, Nicolas Rambouillet, sieur de La Sablière, se décidèrent à faire ce simulacre. On les délivra. On leur rendit leurs biens et leurs charges. Mais ils devaient prouver leur catholicisme, recevoir les sacrements. Le converti était, autant que le mécréant, espionné. C'était le temps où, après avoir instruit leur procès, on traînait sur la claie et jetait à la voirie les cadavres des convertis morts sans sacrements (3).

Malgré la menace des galères pour les hommes et de la réclusion pour les femmes, Rambouillet et les Muisson s'enfuirent (4). Charlotte Tallemant et

(1) *A. N. O*[1] 30, f° 94, 14 mars 1686.
(2) *A. N. O*[1] 30, f°s 23, 61, 64 v°.
(3) *A. N. O*[1] 30, f° 147.
(4) Ces derniers se refugièrent en Hollande avec leurs enfants. V. sur leurs tribulations postérieures, *A. N. O*[1] 30, f°s 30 v°, 35, 32,

Tallemant de Lussac, celui-ci transporté du For-Lévêque à la Bastille et de la Bastille au château de Saumur (1), restaient emprisonnés. Tandis qu'ils végétaient dans leur geôle, incorruptibles dans leur foi, l'abbé Paul Tallemant, le 27 janvier 1687, devant l'Académie assemblée, prononçant un « *Panégyrique sur l'heureux retour de la santé du roi* » osait, en termes hyperboliques, présenter comme un acte sublime la tyrannie religieuse de Louis XIV (2).

Un an passa au cours duquel on parvint à « réunir » les deux églises. A peine quelques dissidents demeuraient encore. On leur eût volontiers, pour l'exemple, tranché la tête. On n'en vint pas à cette extrémité. Après délibération, on préféra débarrasser le royaume de ces brebis galeuses.

Le 2 mars 1688, ordre était donné de conduire à Mons-en-Hainaut l'intraitable Tallemant de Lussac (3).

Quand Mme des Réaux apprit que l'on expulsait les non convertis, elle demanda au roi la faveur de conduire elle-même à Calais sa fille Charlotte, qu'aucune promesse ni aucune menace n'avaient pu décider à

56, 312, 316 : *O*[1] 31, f°s 214, 216 v°, 219 : *O*[1] 32, f°s 3 v°, 26 v°, 79 v°, 98 v°, 201 : *B. N. ms.* n°s 7051, f° 217 ; 7053, f° 166 : *Mercure galant, février 1686* ; O Douen : *op. cit.*, II, 367 ; *Bull. de la société de l'hist. du protest. français*, t. XII, 1863, p. 306 et s.

(1) *A. N. O*[1] 31, f° 18 v°, 23 janvier 1687.

(2) *Recueil des Harangues prononcées par Mrs de l'Académie françoise*, 1698, p. 483 et s. Discours d'une insigne lâcheté. L'abbé régissait les biens des Henry, sieurs de Cheusses, huguenots enfuis. (*A. N. O*[1] 30, f° 98 v°).

(3) *A. N. O*[1] 32, f° 62 v°. De là, Tallemant de Lussac se réfugia à Vevey, en Suisse. Il devint bourgeois fort honoré de cette ville, s'occupant de ses coreligionnaires pauvres. Il y mourut le 15 ou le 16 mars 1696 et le Conseil lui rendit les honneurs funèbres. (Jules Chavannes : *Paul Tallemant de Lussac... réfugié en Suisse pour cause de religion*, dans *Bull. de la société de l'hist. du protest. français*, t. IX, 1860, p. 345 et s.)

rejeter sa religion. Elle obtint cette permission (1). Cette séparation emplit la maison d'une grande tristesse. Heureusement on savait que la jeune fille, sur la terre étrangère, ne serait pas abandonnée. Elle y retrouverait une famille. Les Rambouillet de La Sablière vivaient à Londres, pensionnés par le roi d'Angleterre, s'occupant activement de la petite colonie de réfugiés. Installés à Greenwich, disposant, par grâce spéciale de Louis XIV, des revenus de leurs biens français, les Ruvigny jouissaient d'un grand crédit à la cour d'Angleterre. Ils avaient fondé une église et, comme des patriarches, ils appelaient à eux, les encourageant et soulageant leur infortune, tous les misérables exilés de leur patrie (2).

Maintenant tout le groupe huguenot au milieu duquel Des Réaux avait vécu était dispersé ou bien, terré dans ses maisons, réduit quasiment à la famine. Le vieil académiste Valentin Conrart était mort avant la persécution, mais son frère Jacques, ancien du Temple, avait dû fuir la France. Mme de Barré, l'ancienne amie amoureuse de Des Réaux, vivait, on ne savait comment, en Hollande. Le médecin Antoine Menjot, d'abord exilé à Limoges, préféra simuler une abjuration à accepter une chaire à l'université de Leyde. Plusieurs Bigot végétaient hors de France et leur famille ayant, pendant la persécution, organisé des messes clandestines, restait suspecte.

(1) *A. N. O*[1] 32, f° 64 v°. « Tenez la main, écrivait le roi à M. de Menars, le 21 mars 1688, à ce qu'elle l'y fasse conduire le plus tôt qu'il se pourra. »

(2) David Agnew : *Protestant exiles from France, chiefly in the reign. of Louis XIV*, 3e édition 1886, I, 319 et s., sur Ruvigny ; II, 325 et s., sur Rambouillet, V. aussi, sur ces derniers. *Proceedings of the huguenot society of London*, t. V, 1894, 1896, p. 416.

Les nouvelles, le plus souvent interceptées par les agents royaux, venaient rarement. Des Réaux apprit cependant la mort de Ruvigny, survenue le 28 juillet 1689 (1). Put-il aider de ses deniers sa fille Charlotte ? On ne le sait. De 1688 à 1708, on n'arrive point à préciser quels moyens assurent la subsistance de la malheureuse. A cette dernière date, elle participe aux largesses que le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III, accorde aux réfugiés. En 1720, à la mort d'Henry de Ruvigny, comte de Galway, elle hérite une pension annuelle de 40 livres sterling (2).

Privé de son enfant, probablement impuissant à la secourir, Des Réaux se sentit si accablé qu'il lui sembla porter le poids du monde. Ses soixante-dix ans chargés de tant d'infortunes lui rendaient la vie mondaine malaisée. Sa femme et sa fille aînée, toutes deux dévotes maintenant, travaillant avec furie à leur salut, l'entouraient d'une perpétuelle rumeur d'oraisons.

Pour réagir contre l'ennui, il relisait des livres mille fois lus, mais qui avaient gardé sa prédilection, car, écrivait-il,

Après les bons amis, les bons livres m'enchantent.
A toute heure, en tous lieux, je tiens entre les mains

(1) Sur ses derniers moments et sa bienfaisance, V. *Mém. inéd. de Dumont de Bostaquet*, 1864, p. 244 et s. En 1690, les deux fils de Ruvigny prirent parti contre Jacques II et la France, pour le prince d'Orange. A la bataille de la Boyne, Pierre, sieur de la Caillemotte, fut tué. L'aîné, Henry, créé comte de Galway et de Tyreonel, pair et lord justicier d'Irlande, perdit ses biens en France. Il mourut sans postérité le 3 septembre 1720 (A. de Galtier de Larroque : *op. cit.*, p. 270 et s.).

(2) *Proceedings of the huguenot ocietg of London*, t. V, p. 393, 404, 417. Elle toucha 40 livres sterling par an jusqu'en 1723, date à laquelle elle dut mourir. V. aussi David Agnew : *op. cit.*, II, 411.

Les ouvrages fameux des Grecs et des Romains.
O ! le grand don de Dieu que d'aimer la lecture !
Avecque ce secours, jamais le temps ne dure (1).

Il grossissait encore, de temps à autre, ses recueils de quelques poèmes satiriques. En 1690, après la victoire à Staffarde, de Catinat sur le duc de Savoie, il copia d'une écriture tremblée, un couplet qu'un vaudevilliste avait écrit contre le vaincu (2). Puis il enferma ses manuscrits dans sa bibliothèque et ne les rouvrit plus.

Des devoirs urgents à remplir le détournèrent d'ailleurs du plaisir de transmettre à la postérité les œuvres des satiriques. Avec quelques autres parents, il gérait les intérêts du mineur Nicolas III Rambouillet, son pupille. Il consacra à cette tâche utile ses loisirs (3). Il dut aussi comparaître à des conseils de famille qui s'efforçaient d'obtenir pour Renée-Madeleine Rambouillet, seule enfant survivante des Rambouillet de La Sablière, la restitution des biens des fugitifs laissés en France (4). Mme de La Sablière, âgée, égoïstement enfermée dans ses extases reli-

(1) *Épitre au R. P. Rapin* précitée.

(2) *B. L. R. ms.* n° 673, f° 265 v°.

(3) *A. N. Y.* 4018. Le 9 mars 1690, Des Réaux, l'abbé François Tallemant, Antoine Menjot, Jacques de Monceau, Louis Froment, parents, et Jacob Hermant, ami, désignent comme tuteur [onéraire] de Nicolas III Rambouillet, Louis de la Gagnerie qu'ils chargent d'administrer la propriété de Reuilly dont le mineur a hérité. Ce Nicolas III mourut en 1699 et fut inhumé à Saint-Paul, le 23 septembre. (*B. N. N. acq. ms.* n° 3621, art. *Rambouillet*).

(4) Nous conterons, plus tard, l'histoire de la famille de La Sablière, si mal connue. L'abbé Paul Tallemant était tuteur de cette enfant. Des Réaux comparaît, le 29 juillet 1690, à un « avis de parents » la concernant en compagnie de Mme de La Sablière, de Charles de Nocé et de sa femme, d'Antoine Menjot, de Pierre Hessein et de François Tallemant, *A. N. Y.* 4019.

gieuses, déclarait, en effet, ne pouvoir suffire à cette tâche et appelait constamment à son aide.

Comme beaucoup de vieillards, Des Réaux craignait les surprises de l'avenir. Il employa les derniers temps de sa vie à augmenter ses revenus par des placements avantageux. Il emprunta quelques sommes à son parent, le médecin Menjot, pour acheter, dans la région de Chouzé, des « héritages » utiles sans doute à l'embellissement de son château. Le 1er février 1692, devant Bailly et Touvenot notaires, il constituait encore, sur la ville de Paris, une rente annuelle de 100 livres, moyennant le versement d'un capital de 1.800 livres (1).

Ce fut le dernier acte officiel sur lequel il apposa sa signature. Sa vie devint dès lors incertaine. La maladie s'empara de lui et ne le quitta plus. En novembre, on dut appeler les chirurgiens dans l'espoir que leur intervention le sauverait du « monument ». Leur science demeura impuissante. Quelques jours plus tard, le 10 novembre 1692, il s'en allait sans regret d'un monde dont la dévotion avait terni le sourire (2).

Sur l'heure même, Mme des Réaux, ayant ses desseins, fit apposer les scellés par le commissaire François Poiret. Le lendemain la dépouille de Des Réaux fut amenée, en grande pompe, à l'église Saint-Eustache par les abbés François et Paul Tallemant,

(1) Ces faits sont révélés par son *Inventaire après décès*. A sa mort, il devait environ 9.090 livres à Menjot. Mme des Réaux les remboursa, précise L'*Inventaire après décès* de celle-ci.

(2) Monmerque a publié (VIII, 41) son acte de décès. V. aussi *B. N. N. acq. ms.* n° 3622, art. *Tallemant*. L'intervention de deux médecins, des chirurgiens et apothicaires, l'emploi de gardes et de pansements sont mentionnés dans l'*Inventaire après décès des biens de Mme des Réaux*.

puis inhumée au cimetière Saint-Joseph, non loin de l'endroit où reposait Molière (1).

Le 18 novembre, à la requête de Mme des Réaux et de sa fille Anne Elisabeth, en présence de Jacques Regnault, avocat, représentant Charlotte Tallemant fugitive, les notaires Touvenot et Malingre, l'huissier Pierre de Bréquigny, requis à cet effet, procédèrent à l'inventaire et à la prisée des biens du défunt. Cet inventaire dura douze jours (2).

Trois semaines plus tard, renonçant par acte notarié à la communauté, Mme des Réaux déclarait à sa fille son intention de rentrer, à titre de créancière de la succession, dans ses apports dotaux, en partie engloutis par la faillite des Tallemant, et de rendre exécutoires les clauses de son contrat de mariage. Une violente querelle éclatait entre les deux femmes et elles portaient leur différend devant les juges du Châtelet. Deux sentences de cette juridiction en date des 27 janvier et 5 août 1693 adjugeaient à Mme des Réaux tous les biens de son mari, en particulier, pour la somme dérisoire de 60.000 livres, le château des Réaux et ses dépendances (3). Les deux héritières naturelles du défunt étaient ainsi flouées. Pendant trois ans se prolongea, sous la surveillance de Jean et François Carpentier, curateurs, la liquidation de

(1) Les frais funéraires montèrent à 300 livres. *Inventaire après décès des biens de Tallemant des Réaux.*

(2) Cet *Inventaire*, en date des 18-29 novembre 1692, est conservé en l'étude de Me Fauchey, notaire, 3, rue du Louvre, à Paris. Un inventaire du château des Réaux fut également dressé. Nous ne l'avons pas retrouvé.

(3) *Contrat de vente du Château des Réaux, 21 mars 1714. L'Inventaire après décès des biens de Mme des Réaux* qui résume ces sentences, précise que les « nippes, meubles meublants, ustensiles d'hôtel et de ménage, vaisselle d'étain, vaisselle et jetons d'argent », rentes diverses de son mari lui furent, en outre, attribues.

cette succession à laquelle le 26 février 1695, Anne Elisabeth renonçait définitivement.

Celle-ci demeurait sans fortune sous la dépendance de sa mère. Retrouvant dès lors les hérédités de ses pères les financiers, Mme des Réaux se montra une administratrice et une procédurière de premier ordre, non exempte de cupidité. Elle tenait ses comptes avec soin sur des registres mentionnés dans son inventaire. Rarement femme laissa à ses descendants autant de papiers grossoyés par les gens de loi. Partout où dans la famille une succession put être recueillie, elle la guetta avec soin. On la vit s'emparer des biens de Marie Bigot, sa parente. Peu à peu, se faisant attribuer, moyennant pensions viagères, par donations successives les écus d'Anne Rambouillet la naine, se substituant à elle dans ses obligations financières, la déchargeant de tout souci, elle confisqua son avoir. A la mort de l'infirme, on inventoria ses hardes au bénéfice de Mme des Réaux (1).

Par des requêtes bien appuyées, celle-ci parvint à se faire donner par le roi une maison rue du Mail provenant de quelque protestant fugitif, maison qui, louée à Madeleine Bigot de La Rainville, lui rapporta une rente annuelle de 1.925 livres. Trop au large aussi dans sa propre demeure de la rue Neuve-Saint-Augustin, elle en loua une partie à un marchand de vins. L'argent lui venait ainsi de tous côtés.

Elle ne négligeait point son château des Réaux. Longtemps elle prit plaisir à y séjourner, même pendant l'hiver. Elle l'augmenta de l'importante terre de

(1) *L'Inventaire après décès des biens d'Anne Rambouillet*, dressé par Touvenot, le 23 février 1706, à la requête de Mme des Réaux, est conservé dans l'étude Fauchey.

Louis Lizottière qui lui fut adjugée par sentence de décret des requêtes du Palais. Elle se livrait à de grandes dévotions dans la paroisse de Chouzé, tenant fréquemment sur les fonts baptismaux les enfants de ses vassaux (1). Elle pratiquait avec les religieux de Bourgueil un commerce amical. Elle attendait d'eux des prières. Comme ils les vendaient, elle fut contrainte, pour les obtenir, de faire une fondation pieuse en leur abbaye et de la payer par « une rente en grains » (2).

L'âge venu, elle dut cesser ses voyages en Touraine. Et, dès lors, ne pouvant surveiller ces intérêts éloignés, elle décida de vendre Les Réaux. Ce n'était pas chose aisée. Le roi défendait aux convertis de disposer de leurs biens. Mme des Réaux, convertie « vingt ans avant la Révocation », ignorait quels étaient ses droits. A tout hasard, elle demanda permission, ne voulant « laisser aucun doute sur son attention à l'exécution des ordres de S. M. ». L'ayant reçue, elle céda sa propriété à Louis Tabourcau, conseiller du roi, pour la somme de 120.000 livres (3).

Elle fit dès lors des placements sans nombre,

(1) *Archives d'Indre-et-Loire, E. suppl. 169*, 7 décembre 1693 et 4 janvier 1698.

(2) *Acte du 20 juillet 1702*, devant Touvenot (*Etude Fauchey*).

(3) *Contrat de vente du château des Réaux*, devant Touvenot et Guesdon, en date du 21 mars 1714. La *Permission*, signée : Louis et Phelippeaux, en date du 20 mars, est jointe à l'acte. (*Etude de Me Legay*, 93, rue Saint-Lazare, à Paris.) Ce contrat comprend : 1° la terre et châtellenie des Reaux, par. de Chouzé ; 2° les terres et châtellenies d'Orval et de Basse-Rivière, situées « entre la rivière de Loire et celle de Vienne es paroisses d'Avoine et autres circonvoisines » ; 3° la terre « de Louis Lizottiere et dépendances, sises proche le bourg de Varrouqué en Touraine ». L'acte contient les titres et les servitudes. Paiement : 70.000 l. pour Les Réaux ; 25.000 l. pour Orval et Basse-Rivière ; 25.000 l. pour Louis Lizottière, soit 120.000 l. dont 72.000 comptant. Pour les 48.000 restant, Taboureau constitue une rente rachetable de 2.000 l.

prêta de fortes sommes à gros intérêts, mena une existence inquiète de grippe-sou. Elle dédaignait le luxe, ne renouvelait plus les objets détériorés, le linge même de son ménage (1).

Elle avait vu mourir autour d'elle, sans émotion appréciable, toute la famille, Mme de La Sablière, les abbés François et Paul Tallemant (2). Renée-Madeleine Rambouillet de La Sablière, sa petite nièce, lui inspira pourtant une affection vive. Elle fit partie des conseils de famille qui surveillèrent les intérêts de cette mineure, présidèrent à son émancipation, puis à son mariage avec le prévôt des Marchands Charles Trudaine (3). Elle lui donna sa maison de la rue du Mail (4).

Parvenue à la veille de sa mort, elle la désigna comme sa légataire universelle, ne laissant à sa fille que l'usufruit de ses biens (5). Sa dernière année paraît avoir été tout entière consacrée à des occupations pieuses. Elle disparut de ce monde le 30 juin 1717,

(1) Son *Inventaire* mentionne sans cesse l'apparence vieille et usagée des objets.

(2) Mme de La Sablière : 6 janvier 1693 ; l'abbé François : 6 mai 1693 ; l'abbé Paul : 9 août 1712.

(3) A. N. Y. 4086 ; 4089, Actes des 30, 31 mars et 14 mai 1700. Mariage La Sablière-Trudaine : 7 février 1701.

(4) Acte du 16 mai 1711.

(5) Le *Testament* olographe de Mme des Réaux, en date du 15 mars 1714, et codicilles des 12 mars 1716 et 17 juin 1717, est conservé à l'étude Hauchey. Chaque page porte une pieuse croix. Toutes les ratures sont soigneusement approuvées. Mme des Réaux manifeste d'abord ses convictions catholiques, puis sa volonté d'être enterrée dans le cimetière des pauvres, sans aucune pompe. Cent messes seront dites dans sa paroisse et cent autres au couvent des Nouvelles Catholiques. Elle lègue 600 l. aux pauvres honteux et 600 aux pauvres malades de sa paroisse, 300 l. aux Nouvelles Catholiques, différentes sommes à ses domestiques. Elle charge sa fille de continuer ses aumônes, la fait sa légataire universelle et lui substitue, à sa mort, Renée-Madeleine Rambouillet. Exécuteur testamentaire : Charles Trudaine. Les A. N. Y. 47, f° 121 v°, conservent copie de ce testament.

à l'âge de 85 ans. On l'enterra le 2 juillet, auprès de son mari, dans le cimetière de Saint-Joseph (1).

Sa fille, Anne-Élisabeth, ne lui survécut guère. Uniquement préoccupée de dévotion, elle ne sortait des églises que pour tenter de grossir sa petite aisance. En 1698, avec Pierre-Paul Tallemant, sieur de Chaumont, capitaine des galères et chevalier de Saint-Louis, seul enfant vivant de Tallemant de Boisneau, elle s'évertua à récupérer l'héritage de sa tante, Mme de Ruvigny, morte cette année-là (2). Le roi lui ayant refusé son appui, elle demeura tranquille et l'on ne mentionna plus son nom dans les pièces officielles. Elle avait, en la personne de demoiselle Marie-Marguerite Basset, vieille fille et bigote à son exemple, une amie de prédilection. Elles habitèrent ensemble rue Neuve-Saint-Augustin après la mort de Mme des Réaux.

Il est probable que, dès le début de l'année 1718, Anne-Élisabeth sentit les atteintes du mal qui allait l'emporter, car elle fit à son amie une donation de 24.000 livres (3). Le même jour, son notaire Guesdon écrivit, sous sa dictée, son testament. Elle y manifestait d'ardents sentiments catholiques. Elle exprima le désir d'être enterrée au cimetière Saint-Joseph près de ses père et mère et qu'à son convoi on donnât vingt écus de 100 sols à vingt pauvres femmes. Elle chargea le couvent des Nouvelles Catholiques, gratifié

(1) En présence de Charles Trudaine et d'Antoine Scot de La Mesangère. Le *Procès-verbal de scellés* du 30 juin 1717 (*A. N. Y.* 12013) mentionne sa mort à la date du 30. L'*Acte de décès* (*B. N. N. acq. ms.* n° 3622, art. *Tallemant*) le 1er juillet. L'*Inventaire de ses biens*, en date des 12-17 juillet 1717, dressé par Touvenot, est conservé dans l'étude Fauchey.

(2) *A. N. O*1 42, fos 226 et 256. V. aussi, O. Douen : II, 420 et s.

(3) Acte du 11 avril 1718, devant Guesdon (*Etude de Me Legay*)

de deux dons de 300 livres, de dire, pour le salut de son âme, cent messes basses à 20 sols l'une. Elle légua 400 livres aux pauvres honteux de la paroisse Saint-Eustache, des sommes importantes à ses cinq domestiques, 300 livres à Paul Despotz, son filleul, 10.000 livres et sa part sur l'héritage de Mme de Ruvigny à son cousin Pierre-Paul Tallemant, des meubles et de l'argenterie à Marie-Marguerite Basset, une rente viagère de 120 livres à sa cousine Madeleine Rambouillet, religieuse bénédictine, des diamants de différentes valeurs à plusieurs personnes, l'un de 3.000 livres à Germain-Pierre Roland, président au Parlement de Paris, son exécuteur testamentaire (1).

En mai 1718, elle quitta la rue Neuve-Saint-Augustin et s'installa, avec Mlle Basset, dans un petit appartement libre de la maison dont elle avait l'usufruit, rue du Mail. Elle mourut modestement en ce lieu le 31 mai (2). Les héritiers, après l'avoir enterrée au cimetière Saint-Joseph, se disputèrent âprement ses biens (3).

Des familles Tallemant et Rambouillet, pullulantes de rejetons à l'origine, il demeurait à peine quelques collatéraux éloignés dont l'histoire n'a pas retenu les gestes. Les bribes de leur double fortune, sauvées des faillites, furent successivement recueillies par Renée-Madeleine Rambouillet, femme de Charles Trudaine. Le trésor le plus précieux, le manuscrit

(1) *Testament* en date du 11 avril 1718, devant Guesdon (*Etude de Me Legay* et *Archives de la Seine, Testaments*, 214, f° 138).

(2) L'*Acte de décès*, dressé devant Charles Trudaine et Germain-Pierre Roland, donne cette date (*B. N. N. acq. ms.* n° 3622, art. *Tallemant*).

(3) *A. N. Y.* 14053, *Procès-verbal de scellés d'Anne-Elisabeth Tallemant, 31 mai 1718.*

des *Historiettes*, soustrait aux inventaires, transmis de la main à la main, grâce à cette femme intelligente, parvint à la postérité mutilé seulement de quelques pages.

CONCLUSION

En conclusion de ce livre où nous avons montré la lente ascension, au cours d'un siècle, d'une famille vers la fortune, puis son retour à la médiocrité originelle par suite de ses imprudences et sous le poids des événements, il convient d'examiner les résultats de son action. Indubitablement ces résultats furent féconds. Dans les domaines maritime, commercial, économique, nos marchands et financiers, par leurs initiatives hardies, étendirent la puissance de la France et propagèrent son prestige. Ils n'hésitèrent jamais, en effet, à engager leurs fonds dans les entreprises d'outremer, entreprises pleines de risques sur les terres d'Amérique et de l'Inde où, grâce à eux, notre flotte lutta d'influence contre les flottes d'Angleterre et de Hollande. Ils fondèrent des banques qui subventionnèrent le négoce local comme le négoce international et qui, dans les pays étrangers, possédèrent des succursales actives. Ils créèrent, pour sauvegarder les intérêts de ces négoces, des compagnies d'assurances. Ils gérèrent les Fermes royales et, soutiens du trône, l'aidèrent, par des prêts considé-

rables, dans ses affaires de politique intérieure ou extérieure. L'efficacité de leurs efforts ne justifie pas, mais excuse l'énormité de leurs bénéfices et rapines.

Les premiers Tallemant comme les premiers Rambouillet rencontrés par nous dans les ténèbres du passé manifestent déjà sinon de la culture, du moins une intelligence avisée servie par une instruction suffisante. Ils comprennent l'utilité de celle-ci. Au fur et à mesure que leurs générations se succèdent, leurs esprits s'ornent de connaissances plus étendues. Les derniers de ces commerçants font figure de lettrés. Un Boisneau possède les langues anciennes et modernes. Un La Sablière compte parmi les plus délicats poètes de son temps. Un Nicolas II Rambouillet emplit sa demeure de richesses artistiques. Deux Tallemant entrent à l'Académie française et, aux côtés des Bossuet, des Racine, des La Bruyère, des Boileau, des Fénelon, régentent la pensée, fixent le cadre définitif de notre grammaire.

La famille atteint, dès lors, le sommet du savoir. Les érudits sur le terrain littéraire valent les marchands sur le terrain commercial. Tallemant des Réaux, l'un d'eux, produira l'œuvre où s'épanouira le génie intellectuel de la race. Désormais celle-ci, ayant donné, comme une plante vivace, sa fleur et son fruit, n'aura plus qu'à périr.

Tallemant des Réaux n'occupe pas, dans notre estime d'abord, dans notre littérature ensuite, la place qu'il mérite. Nous avons découvert, autant qu'il était possible, — car cet homme modeste se cache avec une étrange opiniâtreté — les aspects de son âme et de son cœur. Les rares contemporains du XVIIe siècle qui parlent de lui le louent unanime-

ment : « Esprit charmant », dit de lui Robinet. « Un des premiers hommes de notre siècle », écrit Patru, pourtant avare de compliments. La plume de Richelet semble sourire quand elle met en cause le « charmant des Réaux. » Pour Mlle Petit, précieuse délicate, « Arsamis (des Réaux) est un homme de grand esprit qui sait sa langue dans sa pureté ». Maucroix trace de son ami défunt un portrait dont la sincérité ne peut être contestée, car le blâme s'y mélange à l'éloge : « C'était, dit-il, un des plus hommes d'honneur et de la plus grande probité que j'aie jamais connus. Outre les grandes qualités de son esprit, il avait la mémoire admirable, écrivait bien en vers et en prose et avec une merveilleuse facilité. Si la composition lui eût donné plus de peine, elle aurait été plus correcte ; il se contentait un peu trop de ses premières pensées, car, du reste, il avait l'esprit beau et fécond et peu de gens en ont [eu] autant que lui. Jamais homme ne fut plus exact : il parlait en bons termes, et facilement, et aussi bien qu'homme de France. »

Honneur, probité, esprit, sociabilité, voilà, au dire des témoins de son temps, les qualités morales de Tallemant des Réaux. Ajoutons : générosité. Nous l'avons vu, en effet, préoccupé de soulager les infortunes des gens de lettres, de Gombauld, entre autres, de Patru auquel il ouvre sa bourse, à l'instant précisément où elle est à demi-vide. Il aidait aussi des faméliques moins illustres, de simples pauvres. Il le signale par hasard, car il avait la pudeur de ses charités.

Sa civilité, sa courtoisie, sa délicatesse étaient grandes. Nous en rencontrons des preuves nombreuses dans son œuvre. S'il aime Mme de Rambouillet, c'est

surtout, avoue-t-il, pour sa politesse. Sans doute lui reproche-t-il ses raffinements en cette matière; mais il ajoute : « C'est un défaut que peu de personnes ont aujourd'hui, car il n'y a plus guère de civilité ». Sans cesse il désapprouve les attitudes et les actes incorrects, le sans-gêne du président de Champlâtreux à l'égard du présidial de Vitry, les rusticités de Pierre Tallemant, son père, la crudité de langage de la reine Marie de Médicis, les licences de la duchesse de Rohan « qui firent perdre aux jeunes gens le respect porté autrefois aux dames », les brutalités du comte de Brégy, les lubricités séniles du maréchal de la Force, l'impertinence et la grossièreté de Ménage, la malpropreté de Chapelain, la vanité de Costar et de Balzac. Les gens parlant comme Suzanne de Pons, avec « un accent de Saintonge » ou comme tant de gascons épars dans Paris, avec leurs déformations de terroir, ou, comme Mme d'Aiguillon, en entremêlant leurs phrases d'expressions ridicules, offensent ses oreilles. Nulle pruderie, nulle prévention en lui, mais pourtant une vive sensibilité, une prédilection, au milieu d'une société aux mœurs rudes, pour les actes et les âmes limpides. Les « saletés » l'indisposent. Il ne les comprend pas dans ses recueils quand il copie les pièces du *Cabinet satyrique*. S'il mésestime les femmes, c'est pour les avoir vues, en attitude de coquetterie, plus affamées d'argent que soucieuses de beauté morale. *Amadis*, puis l'*Astrée* et les écrits espagnols façonnèrent son idéal de galanterie. Voiture fut le modèle de sa jeunesse.

Il ne fait nulle part de déclaration philosophique. Il est aisé de voir cependant qu'il adopte à la fois le clair scepticisme de Montaigne, l'épicurisme purifié

de Gassendi et le culte de Descartes. Il est un « esprit fort » sans fanfaronnade, partisan du libre-penser, méprisant le cynisme d'un Des Barreaux et les exagérations pédantesques d'un La Mothe Le Vayer. Par tradition, il observe les rites religieux de sa confession huguenote. La piété ne le tourmente guère. Sa satire, avec impartialité, accable aussi bien les ministres que les prêtres fanatiques.

Sa bibliothèque ne correspond pas en abondance à la variété de sa culture. Depuis l'enfance où il se nourrit de romans de chevalerie jusqu'à la vieillesse où il revient aux littératures antiques, il absorbe les livres par milliers, considérant la lecture comme le plaisir éminent de la vie. Philosophes, moralistes, historiens, satiriques, poètes grecs, latins, espagnols, italiens lui sont familiers. Il les cite à toutes les pages de son œuvre. Jeune encore, un des premiers, il emprunte à Sophocle la matière de sa tragédie *Œdipe*. Il s'inspire aussi du grec pour écrire, contre son frère, une satire. En se jouant, pour occuper les loisirs de vacances, il traduit du latin la *Guerre de Jugurtha* de Salluste.

Cette connaissance précise de quatre littératures étrangères lui permet de juger avec compétence les doctes querelles des pédants, d'apprécier avec aisance leur érudition, de les railler avec certitude, de reprocher même, non sans raison, à Corneille d'avoir encombré le théâtre de la politique de Tacite et des déclamations de Lucain.

Contrairement à la plupart de ses contemporains, il s'intéresse aux œuvres françaises du passé. Sa curiosité remonte les siècles. Il fait ses délices du *Roman de la Rose* et du *Roman de Jehan de Paris*.

Il interprète Nostradamus. Il réduit à sa juste valeur le manifeste de la Boétie. Il savoure Rabelais et Agrippa d'Aubigné. Les poètes de la Pléiade figurent dans ses recueils et Desportes, Bertaut, Régnier, Malherbe, cent autres de moindre importance.

Il ne connaît point les idées préconçues. Il lit toute la production contemporaine, les grandes œuvres comme les petites : philosophie, roman, théâtre, poésie, mémoires, ouvrages galants et précieux, pamphlets, pièces de circonstance et jusqu'au bibus des La Serre, Nervèze, Rom-Croissant, Neufgermain ou Rangouse. Il ne dédaigne même pas les écrivains religieux. Homélies, sermons, paraphrases en prose et en vers, controverses, libelles sortis de plumes catholiques, calvinistes, jansénistes attirent son attention. Il est doué d'un sens critique merveilleux. Il situe les auteurs des soixante premières années du XVIIe siècle à leur place réelle dans la littérature. Son jugement a été le plus souvent sanctionné par la postérité.

Comment cette intelligence d'élite, parée dès la vingtième année des éléments essentiels de sa culture, fut-elle amenée à scruter les mœurs de son époque et déterminée à lui consacrer des mémoires ? Problème insoluble. Dès le voyage en Italie, Des Réaux regarde, écoute et certainement note sans intention positive. Il est alors un simple spectateur qui transporte dans un domaine nouveau son sens critique avisé.

Le nouvelliste pullule partout à cette époque. C'est un perroquet accueillant les bruits et les colportant. Replaçons-nous, pour comprendre, au milieu de cette société disparue. Le journal n'existe pas. Le *Mercure*

françois, puis la *Gazette de France* mentionnent les événements politiques, quelques faits concernant la famille royale, la cour, les grands, le clergé, le tout sous une censure étroite. Plus tard la *Muze historique* de Loret, la *Gazette burlesque* de Scarron, etc... apportent quelques caquets d'ordre plus intime. Quoiqu'audacieux, ces chroniqueurs n'outrepassent point certaines limites. Ils ne suffisent pas à alimenter la curiosité maligne d'innombrables oisifs, privés de distractions. L'indiscrétion supplée à leur insuffisance. C'est le grand, le terrible défaut du temps. Paris n'est ni plus vaste, ni plus peuplé alors qu'une de nos villes principales actuelles. La société y est parquée en compartiments étroits. Il y a la cour, il y a la ville, c'est-à-dire la noblesse et la bourgeoisie. Elles fusionnent au moins pour le plaisir, s'intéressent passionnément l'une à l'autre. Un commérage extraordinaire emplit le Louvre, le Palais, les églises, les hôtels particuliers. Un déluge de vers satiriques, de pamphlets manuscrits inonde les maisons. Les ruelles sont des bureaux de nouvelles. On y enrichit sa mémoire de mille faits que l'on répand. Beaucoup, parmi les écouteurs et les bavards, confectionnent des recueils. On écrit énormément. La province, l'étranger même sont arrosés de médisances par les épistoliers. La correspondance inédite d'Henri Arnauld, futur évêque d'Angers, abonde ainsi en menus propos ; celle du grand Condé, circonspecte pourtant, précise cette fureur d'inquisitions puériles ; celle de Mme de Sévigné, modèle du genre, hors quelques sacrifices à la maternité et à l'amitié, reflète uniquement le babillage de la cour et de la ville. Ni l'abbé, ni le prince, ni le marquise ne s'inquiètent de

vérifier leurs assertions. L'important, c'est d'amuser leurs lointains amis.

Comme les précédents, comme plus tard Saint-Simon, Tallemant des Réaux satisfait sa curiosité naturelle; mais son grand mérite, dès qu'il prend la plume, c'est de n'accepter point sans contrôle le racontar. Quand, à la fin de 1657, il commence à rédiger les *Historiettes*, il prend tout de suite de graves engagements. Je n'écrirai rien, dit-il que « de digne d'être remarqué... Je prétends dire le bien et le mal sans dissimuler la vérité et sans me servir de ce qu'on trouve dans les Histoires et les Mémoires imprimés ». Il croit à l'utilité de son travail. Il n'en espère pas la publication, au moins de son vivant. Il est libre de toute contrainte et soucieux de sincérité, car il est « homme d'honneur et de probité ». La malveillance serait d'ailleurs pour lui sans objet, puisqu'il ne tirera de son œuvre aucune satisfaction.

L'observation directe lui fournit la plus grande part de sa délectable histoire des mœurs. Nous croyons même que s'il consent à demeurer dans l'ombre, malgré ses dons, c'est pour prendre plus à l'aise, sans exciter la méfiance, les dessins primitifs de ses portraits. La société, sauf quelques intimes, ne connut de lui qu'une image de poète léger, d'annotateur de Voiture, de docte dédaigneux de l'érudition.

Il eut pourtant des renseigneurs, avertis de son dessein de mémorialiste, amis en général, amis dignes de foi. Patru l'avocat, Maucroix le chanoine de Reims, Quillet le poète néo-latin, d'Ablancourt le traducteur, Darbo le théologien, Ruvigny, Gédéon II, plusieurs autres. Il ne le cache point. Il écrit : « Malleville m'a conté... J'ai ouï dire à Le Pail-

leur... Frémont m'a dit... On m'a assuré, et cela vient de Le Camus, avocat... » Beaucoup lui rapportent des contes de provinces où il possède des relations capables de confirmer ou d'infirmer leur véracité. Ces contes concernent d'ailleurs le plus souvent des personnages ayant vécu dans son intimité à Paris (Salomon Virelade, Mme d'Espagnet, Du Burc, Lalanne, Porchères-Laugier, Daniel de Priezac, parmi les Bordelais) (1).

A Mme de Rambouillet surtout, il emprunte ample matière : « C'est d'elle, dit-il, que je tiens la plus grande et la meilleure partie de ce que j'ai écrit et que j'écrirai dans ce livre ». Il se place, en effet, sans cesse sous sa sauvegarde. Elle est une garantie d'honnêteté. Il est « son plus particulier ami », son confident. Il lui accorde pleine confiance. Tous deux collaborent. L'une parle, l'autre tient la plume. L'énorme milieu Rambouillet entre ainsi dans les *Historiettes*. Mais la marquise, offrant en hommage à son sigisbée des heures solitaires les gerbes de ses souvenirs, mêle parfois aux délicieux parfums de son intimité les odeurs moins douces respirées à la cour d'Henri IV et de Louis le Juste. Des Réaux ne pouvant vérifier, sur l'époque lointaine où vivait le Vert Galant et sur l'intimité de Louis XIII, les dires de son amie, nous signale du moins ses ressentiments et leur cause (2).

(1) Plusieurs historiettes sur des gens de province ont été vérifiées et reconnues exactes. V. Tamizey de Larroque : *Notes sur Mme d'Hallot*, 1872 ; E. Grave : *Notice sur Tallemant des Réaux dans Seine-et-Oise*, in *Commission des Antiquités et des arts du Département de Seine-et-Oise*, 1903, p. 74 et s.

(2) Raoul Rozières : *Une historiette de Tallemant des Réaux annotée par un folkloriste*, 1894, contrôlant les propos de Des Réaux sur Henri IV, n'a pas assez tenu compte que le mémoria-

Comment d'ailleurs soupçonner sa droiture? Ses scrupules se manifestent partout quand on se donne la peine d'examiner de près ses pages : « Je n'ai ouï dire cela qu'au petit Guénaut écrit-il. Je crois qu'il était mal informé. » Ailleurs, après avoir relaté l'historiette de Pellot, il la biffe tout entière et ajoute : « Tout cela est faux ». Ailleurs encore, ne retrouvant plus dans son manuscrit une anecdote relative à M. de Cornusson La Valette, il déclare son inexactitude : « J'ai eu de faux mémoires », avoue-t-il simplement. On pourrait multiplier les exemples de cette rectitude. Ils abondent.

De même Des Réaux utilise-t-il un imprimé? il l'indique : ainsi le *Journal du cardinal de Richelieu;* mais il se défend contre la tentation du document. S'il interroge la vie manuscrite de Malherbe par Racan, honnêtement il le précise. Cela le gêne. Pour écrire l'historiette de la reine Marguerite, il pourrait consulter les mémoires secrets de Peiresc. Il s'y refuse. Il connait l'existence de nombreux inédits. Il les a lus : « Je ne mettrai ici, dit-il, que ce qui ne s'y trouve pas... » Il veut rester original, personnel, devoir le moins possible à autrui.

Ce bourgeois est admirablement placé pour tout voir et tout entendre. Sa parenté fraye dans l'ombre avec les rois, pensionne les ministres, subventionne les grands toujours à court d'argent. Longtemps puissante et honorée, elle s'infiltre dans tous les mondes.

Nous avons montré, au cours de nos deux volumes,

liste, privé de moyens de vérification, ne pouvait rapporter que des on-dit. Quelques erreurs, d'ailleurs discutables, sur ce sujet hasardeux, ne suffisent pas pour suspecter sa bonne foi.

le mécanisme des relations personnelles de notre héros, où et comment il connut ses personnages. D'innombrables actes notariés et pièces d'archives, découverts par nous, nous ont permis de confirmer ses propos par des preuves incontestables. Cela ne devrait-il pas suffire à lui restituer la qualité, contestée jusqu'à l'heure sans valables arguments, d'historien véridique ?

Qui met-il en scène d'ailleurs, sinon des gens de son milieu immédiat, à commencer par sa famille ? On ne l'a pas assez remarqué, il emprunte tout d'abord pour plus d'un tiers la matière de son œuvre à la société protestante. Or si l'on veut se rappeler quelle situation éminente occupaient ses parents au Temple, au Consistoire et dans les synodes, on appréciera que nul ne pouvait recevoir d'informations plus nombreuses, plus diverses et plus sûres que lui sur cette société. Les financiers et les parlementaires qui tiennent aussi une place privilégiée dans *les Historiettes* ne pullulent-ils pas aux logis de son père, de son beau-père, de son cousin Gédéon II (1) ? Si des conseillers-secrétaires du roi apparaissent, par douzaines, au long de ses pages, ne se l'explique-t-on pas par le fait que Tallemants et Rambouillets appartenaient à leurs collèges ?

Bien mieux que Pellisson, Des Réaux connut les accadémiciens dans leurs personnes et dans leurs œuvres, lia amitié avec les plus illustres, les reçut dans sa maison, les rencontra chez son frère François et son cousin Paul, les contempla, comme tant

(1) Ils tiennent une si grande place dans les Historiettes qu'Ernest Bertin peint, dans son livre : *Les Mariages dans l'ancienne France*, 1879, p. 495 et s., les financiers d'après Tallemant.

d'autres gens de lettres, l'échine aplatie devant les financiers. La bande bigarrée des comédiens lui fut ouverte dès sa jeunesse. Il coudoya Mondory à l'Hôtel de Rambouillet, Floridor et la troupe du Marais chez son cousin Gédéon II, la Baupré, actrice renommée de l'Hôtel de Bourgogne, chez Pierre Tallemant. Molière juvénile était son voisin dans la paroisse Saint-Eustache ; il le revit illustre dans la ruelle de son amie Honorée de Bussy. Les avocats en renom, Patru et Nublé surtout, furent ses amis. Guénaut, médecin notoire, soignait sa famille ; Menjot, médecin philosophe, lui était allié.

On soutiendrait malaisément que les femmes dont son œuvre rappelle les amours, les stupres, les turpitudes, mais aussi, et souvent en termes exquis, la grâce, la noblesse d'âme, les traits heureux de caractère, épouses de financiers, de parlementaires, précieuses galantes, dévotes furent volontairement maltraitées par lui. Il méprise les méprisables ; il exalte les vertueuses. Il lave la duchesse d'Aiguillon des imputations calomnieuses des vaudevillistes. Pas une de ses phrases n'élève un doute sur la valeur morale de Madeleine de Scudéry. Il chante les hauts mérites d'une duchesse de Liancourt ou d'une marquise de Brassac. Son estime pour Mme Pilou s'affirme nettement et l'on ne trouve pas sous sa plume une ombre de rancune contre Mme Cornuel, ennemie, pour raisons d'intérêt, de ses proches.

C'est une grave erreur que de le considérer comme le contempteur de la noblesse, par esprit de caste. La noblesse occupe dans ses écrits une place peu importante. Familières lui étaient les mœurs des grands introduits dans sa galerie. Les Rohan, par

exemple, entretenaient, nous l'avons vu, des relations avec sa famille. C'étaient des personnages si unanimement décriés qu'en retraçant simplement leurs annales intimes l'historien, aux yeux de l'ignorant, prend figure de calomniateur. Que dire des Harlay, des Gondi, des Bellegarde, des Bassompierre, des Châtillon, des Condé? Une ombre ternit leur gloire si l'on se penche sur leurs âmes.

Nulle part on ne rencontre trace réelle d'une haine de Des Réaux. Jacques Bibaud même, bourgeois considérable qu'il avait des raisons excellentes d'exécrer, n'a pas tenté sa plume. Il se contente de dire, en une ligne, qu'il fut infidèle. C'est vérité, non vengeance.

Tallemant des Réaux commente fort souvent l'actualité. Des bouffonneries ou des drames enregistrés par lui ne sont, en réalité, que des faits publics dont il souhaite conserver les images plaisantes ou tragiques. Les extravagants, les burlesques l'attirent. Ils rompent le trotte-menu de la vie courante.

Le fond principal des *Historiettes*, nous le répétons, est uniquement prélevé sur les groupes au milieu desquels Des Réaux évolua. Si la société de cette époque est divisée en deux classes nettement séparées, Paris est fragmenté en paroisses. Ces paroisses, pareilles à des ilots dans la ville, reproduisent sa physionomie générale diminuée (1). On s'y connaît, on s'y fréquente. Leurs rues sont d'étroits couloirs où passe la voix railleuse de la médisance.

Que va faire Des Réaux élaborant les *Historiettes?*

(1) Sauf quelques-unes d'entre elles qui groupent des gens de même profession : Saint-Etienne-du-Mont les procureurs, Saint-Germain-l'Auxerrois les Conseillers au Grand Conseil et les maîtres de la Chambre des Comptes.

Après avoir utilisé les documents de Mme de Rambouillet sur des personnages du temps passé, il contera tout d'abord les aventures des gens habitant la rue des Petits-Champs, première rue habitée par lui à son arrivée de Bordeaux. Cela forme déjà un bon lot d'historiettes, si l'on songe qu'Henri de Lorraine, archevêque de Reims, Launay-Gravé, La Vrillière, d'Emery, le marquis de Senneterre, Bautru, Tubœuf, La Bazinière, Jacques Véron, Mme Roger, Paul Yvon sont établis dans cette rue. Il écrira de même l'histoire d'autres rues où il élut domicile, la rue de l'Université par exemple où réside près de lui le président Tambonneau, la rue des Fossés-Montmartre où grouille la colonie des Rambouillet, la rue Saint-Thomas du Louvre où s'élèvent les hôtels de Rambouillet, de Chevreuse, de Brassac, les maisons de Voiture et de Mme de Vervins.

Peu à peu, dans la suite, il étendra son étude aux paroisses tout entières. Saint-Eustache avec ses financiers, ses marchands, ses seigneurs, ses huguenots lui prodiguera, en grande majorité, les sujets de ses portraits psychologiques, lui fournira de curieux faits, comme cette émeute survenue à l'occasion du remplacement de son curé, Etienne Tonnelier. Saint-Sulpice où il s'installera marié deviendra, après 1646, le champ de ses investigations. A partir de 1656, il poursuivra son enquête dans la paroisse Saint-Roch où son ménage se fixera pour quelques années. Il moissonnera aussi d'innombrables anecdotes dans la paroisse Saint-Nicolas des Champs, repaire des parlementaires, asile de Montauron et de Gédéon II, refuge du groupe Conrart-Scudéry-Pellisson. Il amassera enfin quelques glanes dans les paroisses Saint-Paul

où vécurent Mmes de la Suze et Pilou, et Saint-Germain l'Auxerrois où les satiriques tinrent longtemps leurs assises.

Nous avons retrouvé et donné à dessein, dans nos notes, les adresses de tous les personnages des *Historiettes* cités au cours de la présente étude. Nous ne l'avons point fait dans le but ingénu de nous parer d'érudition, mais pour appuyer sur une base sûre nos affirmations postérieures; car, à notre avis, *Tallemant des Réaux a écrit l'histoire de quatre riches paroisses parisiennes, trois successivement habitées par lui, la quatrième ouverte à sa curiosité par l'entremise de parents et d'amis fort répandus* dans les mondes parlementaire et précieux. Ainsi, de quelque manière qu'on l'envisage, on acquiert la conviction que, loin de vaguer dans l'hypothèse, comme on l'en a incriminé, il paraît, au contraire, stimulé par une haute conscience d'historien.

Des Réaux, nous l'avons dit, retoucha et compléta sans cesse les *Historiettes*. En 1685, il y ajoutait encore. Nous sommes convaincu qu'il n'écrivit point les *Mémoires de la Régence* auxquels il renvoie fréquemment. S'il les avait écrits en effet, il eût arrêté sa rédaction des *Historiettes*, selon son projet primitif, à la mort de Louis XIII au lieu de la poursuivre jusqu'à la mort de Mazarin et au delà. *Les Mémoires de la Régence* devaient comprendre les faits recueillis pendant l'administration du cardinal. Or les *Historiettes* elles-mêmes restèrent inachevées. Vainement y cherche-t-on celles de Mme de Longueville et des Précieuses désignées par Des Réaux comme devant clore le cycle de l'hôtel de Rambouillet. Il fut certainement détourné de ses réalisations par les procès, les cha-

grins domestiques, la ruine dont sa vie fut accablée à partir de 1661.

Toute littérature consista dès lors pour lui à commenter Voiture, à emplir de pièces à sa convenance ses recueils. Deux de ceux-ci seulement nous sont parvenus. Une table, insérée dans l'un, nous révèle l'existence de quatre autres. Peut-être Des Réaux en possédait-il autant que Conrart. Il datait et annotait soigneusement chacune des poésies et des proses conservées. Au milieu d'une foule de vaudevilles et couplets satiriques, se rencontrent des pièces raturées. On les lui pourrait attribuer si l'on ne se rendait compte que, choqué par leurs discordances, il corrige souvent les vers mal bâtis de contemporains. Ses recueils attestent qu'aucun fait d'ordre intellectuel ne le laissait indifférent. Les grands classiques à peine entrevus à l'époque où il élaborait *les Historiettes*, y figurent tous, sauf La Bruyère, trop tardif dans sa production. Plusieurs de leurs œuvres inédites y ont été retrouvées (1).

Comme tous les amateurs de vérité intégrale, Tallemant des Réaux a reçu l'admiration et le blâme posthumes. Monmerqué l'a défendu avec mollesse contre le dénigrement. Sainte-Beuve, après examen superficiel du « médisant bourgeois », a loué sa langue excellente, son jugement « naturel et fin », mais a fait des réserves prudentes sur sa véracité. Par contre un professeur, M. Mario Schiff, a osé, en Italie il est vrai, étudier « la société au temps de Corneille d'après

(1) Les deux recueils de Des Réaux, conservés à La Rochelle, ont été étudiés par Meschinet de Richemont dans *Bull. hist. et philolog. du comité des travaux hist. et scientif. de La Rochelle*, 1892 : Pierre Brun : *Autour du XVIIe siècle*, 1 01.

les *Historiettes* », vanter « le bon style, la finesse, le sens du comique » de notre écrivain, affirmer sa moralité, son mépris des coquins, son respect de la vertu. Remy de Gourmont, l'envisageant en peintre autant qu'en conteur, a prôné sa phrase nerveuse où les adjectifs « sont des actes. »

A ces hommages d'esprits de haute qualité, ne s'ajoutent guère, à travers le temps, que quelques succinctes notices de biographes mal informés [1]. Pourtant quiconque jouit d'une phrase, d'un croquis, d'un portrait, d'un tableau traités par un maître trouve pleine satisfaction à parcourir les *Historiettes*. Tallemant des Réaux, selon sa propre confidence, écrivait *avec facilité*, mais avec cette facilité que donne la pleine possession du talent. Son originalité éclate à toutes les pages de son œuvre. Nul, et pas même Brantôme, auquel on l'a comparé, ne campe ses personnages avec plus de relief, des traits plus précis, des moyens d'expression plus variés et plus sobres. Aucune contrainte, jamais. Le modèle est fixé en quelques lignes dans la mobilité de son caractère et de son physique. Il s'agite sur des fonds colorés avec une science délicate des nuances. La vie grouil-

(1) Trois notices inédites de Jourdan, Jaillot et Delavant subsistent à la *B. L. R. ms.* n° 31[illegible], 349, 3[illegible]. En outre des Notices de Monmerqué (*Revue des Deux Mondes du 15 septembre 1835* et *Historiettes*, VIII, complétée par une autre notice : *Biographie Michaud*, art. *Tallemant*), de Sainte-Beuve (*Constitutionnel du 19 janvier 1857* et *Causeries du Lundi*, 1858, XIII, 142 et s.) et de Rémy de Gourmont : *Promenades littéraires*, 3e série, 1919, p. 203 et s.), citons : Pierre Damien Rainguet : *Biographie saintongeaise*, 1851, p. 517 et s. ; Feuilleret et De Richemond : *Biographie de la Charente inférieure*, 1875, II, 726 et s. ; Paul d'Estree : *Physionomies charentuises* dans *l'Avenir de Surgères des 28 décembre 1878, 4, 11 et 18 janvier 1879* ; O. Douen : *op. cit.*, II, 285. V. aussi, F. de Coursy et Carmontelle : *Le Pendu, opéra comique en 1 acte tiré des Historiettes de Tallemant des Réaux.*

lante des *Historiettes* découle de ces crayons animés.

Le style de Des Réaux, simple, vif, lumineux, plein de vigueur, abondant en images heureuses, fourmillant de pittoresque, n'emprunte ses formes à aucun type de l'époque. Il échappe à toutes les sujétions. Nul vestige en lui de gonflement romanesque, nulle trace de préciosité. Les anecdotes, grâce à lui, prennent parfois une singulière saveur picaresque. Parfois aussi, quelque moine les étoffant de ses paillardises, elles dérobent au fabliau son allure de gaillarde gaieté. Le plus souvent elles coulent, limpides et riantes, comme petites sources sous le soleil, parmi les mousses.

Sans doute, de ci, de là, la composition des *Historiettes* se manifeste-t-elle quelque peu déréglée, mélangeant les faits de différentes époques, s'alourdissant de digressions, d'équivoques, de parenthèses excessives; mais ces imperfections sont rachetées par des pages nombreuses où s'épanouit le pur esprit français fait d'ironie, de causticité, de gentillesse, de bonne humeur.

Dans la fadeur où sombrait la littérature de son temps, Tallemant des Réaux, mieux que Sorel et les burlesques, retrouva le sens de la réalité. Il fut un précurseur, cherchant dans la vie la matière de ses inspirations, dédaignant les formules, rejetant les férules de l'antique, soucieux de créer. Avec Saint-Simon, moins docte que lui, plus touffu, plus venimeux, avec La Bruyère, plus mesuré, il partage la gloire de découvrir aux temps présents le vrai visage d'une société couverte d'un masque par la tradition.

FIN

Mai 1919-février 1922.

ŒUVRES DE TALLEMANT DES RÉAUX

PROSE

Manuscrits. — I. Les Historiettes, manuscrit autographe, petit in-f°, relié de maroquin rouge. (*Bibl. du Musée Condé, à Chantilly, n° 1415.*)

Ce *ms.* ne figure pas dans l'*Inventaire* des papiers de Tallemant des Réaux et de sa femme. Les Trudaine, héritiers de Mme des Réaux et d'Anne-Elisabeth des Réaux, le recueillirent. Il fut porté, en 1803, sur le catalogue de vente de leur bibliothèque (n° 1677). Monmerqué, dans son édition de 1840, p. 64, lui a consacré une notice bibliographique. Voici sa description :

3 f. blancs. 1 f. non paginé pour la *Table*. P. 1 à 798 pour le *Titre*, la *Préface* et les *Historiettes*. 3 f. non paginés contenant : I° recto : *Table alphabétique* (p. 799) ; verso, 1re colonne : suite de la *Table alphabétique ;* 2e colonne : *Historiette de Marigny-Malenoé* (p. 800). — II°, recto : *Historiettes de Petit-Puis, Pellot* et suite de l'*Historiette du marquis de Langey* (p. 801) ; verso : suite de la *Table alphabétique* (p. 802). — III°, recto : *Fragment de Table* ; sur le coin gauche : note de Tallemant ; de ci, de là : notes de Monmerqué. Verso : blanc. — 2 f. blancs terminent le *ms.*

P. 668 à 673 : lacune. Le *ms.* ne porte pas trace de déchirure. A la *Table*, en tête, on lit (p. 668) : « La veuve... » ; le nom est effacé. On a omis de l'effacer à la *Table alphabétique* de la fin où l'on déchiffre (même page) : « La veuve Rambouillet ». La mutilation a emporté la fin de l'histo-

riette de Moriamé et le commencement de l'historiette de Drelincourt.

II. Recueil de pièces en prose ou en vers, œuvres de Gédéon Tallemant, sieur Des Réaux, ou réunies par lui. (*Bibl. de la Rochelle, ms. n° 672.*)

270 feuillets de formats divers, dans un cahier de 300 × 200 m. m. P. 31 et s. *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, annoté par Des Réaux ; P. 196, et s. *Historiette et poésies de Mlle Desjardins ;* p. 159 et s. *Œdipe*, tragédie de Des Réaux.

III. Même titre. (*Bibl. de La Rochelle, ms. n° 673.*)

275 feuillets de divers formats dans un cahier de 270 × 180 m, m. P. 6, *Table* de quatre autres recueils appartenant à Des Réaux : *Gros Recueil ; Recueil de grand papier ; Recueil marbré ; Grand Portefeuille,* aujourd'hui perdus. De ci, de là, poésies de Des Réaux, indiquées plus loin.

Ces deux recueils ont appartenu à Monmerqué. Ils ont été donnés à la *Bibl. de La Rochelle* par Adolphe Bouyer. Ils contiennent, dans l'ordre chronologique, une grande quantité de pièces annotées par Des Réaux et détaillées par M. Georges Musset dans son *Catalogue des ms. de la Bibl. de La Rochelle.*

IV. Les Œuvres de M. de Voiture, Paris, Augustin Courbé, 1656 in-4° (*Bibl. de l'Arsenal. Réserve*, B. L, 20595). Ce volume, annoté par Des Réaux, contient une ébauche de son travail d'éditeur de Voiture. Ubicini, dans sa publication des *Œuvres de Voiture*, a reproduit les notes de Des Réaux.

V. Même titre. Edition ignorée.

Volume annoté, dit-on, par Des Réaux et vendu par la librairie Emile-Paul à M. Gustave Mouravit, notaire à Aix en Provence. Autre ébauche du travail de Des Réaux sur Voiture. Nous n'avons pu en avoir communication.

Imprimés. — I. Les Historiettes | de | Tallemant des Réaux. | Mémoires | pour servir a l'histoire du XVIIe siècle, | publiés sur le manuscrit inédit et autographe ; | avec des éclaircissements et des notes | par Messieurs Monmerqué | Membre de l'Institut, | De Chateaugiron et Taschereau. | Tome premier. | Paris, | Alphonse Levavasseur, libraire, | Place Vendôme, | 16. 1834.

Tomes II, III, IV, V : 1834; Tome VI : 1835. (B. N. L b36 53; B. A. B. L. 6866 A). **Edition originale.**

II. Même titre. Bruxelles, J.-P. Méline, 1835, 6 vol. in-12. (B. N. L b36 53 D.)

Contrefaçon belge de l'édition originale.

III. Les Historiettes de Tallemant des Réaux. Mémoires pour servir a l'Histoire du XVIIe siècle publiés sur le Manuscrit autographe de l'Auteur. **Seconde édition**. Précédée d'une notice sur l'auteur, augmentée de passages inédits et accompagnés de Notes et Eclaircissements par M. Monmerqué. Paris, Delloye, 1840, 10 tomes en 5 volumes in-16, (B. N. L b36 53 A; B. A. B. L 6866 B1.)

Edition ornée du blason des Tallemant et de 10 portr. gravés, plus complète que les précédentes.

IV. Même titre. Deuxième édition. Paris, Garnier, 1861, 10 tomes en 5 volumes in-16. (B. N. L b36 51 C.)

Edition conforme à la précédente comme texte et pagination. Le blason et les portraits n'y figurent pas.

V. Même titre. Sur la couverture : *Deuxième édition.* Sur le faux titre : *Troisième édition.* Paris, Garnier frères, s. d. 10 tomes en 5 vol. in 16. —Mêmes observations.

VI. Les Historiettes de Tallemant des Réaux. **Troisième édition** entièrement revue sur le manuscrit original et disposée dans un nouvel ordre par MM. de Monmerqué et Paulin Paris. Paris, J. Techener, 1854-1860, 9 vol. in 8° (B. N. L b36 53 B.) (1)

Edition la plus complète, augmentée de Commentaires, Appendices, Tables et Notices.

VII. Les Historiettes de Tallemant des Réaux, Troisième édition entièrement revue sur le manuscrit original, disposée dans un nouvel ordre et précédée d'une notice historique et littéraire inédite sur l'auteur par MM. Paulin Paris et de Monmerqué. Paris, J. Techener, 1862, 6 vol. in-16. (B. N. L b36 53 F.).

Même édition que la précédente, sans les Commentaires Appendice et Tables.

(1) Voir aussi des extraits de Tallemant dans : *Anecdotes historiques et littéraires racontées par Lestoile, Brantôme, Tallemant des Reaux, Saint-Simon, Lachaumont, Grimm, etc...*, Paris, Hachette, 1853, in-12 (B. N. *Res. Z. Payen*, 1248).

VIII. TALLEMANT DES RÉAUX. HISTORIETTES : HENRI IV, LA REINE MARGUERITE, MALHERBE, LUYNES, RICHELIEU, LOUIS XIII, LA FONTAINE, LA MARQUISE DE RAMBOUILLET, VOITURE, BASSOMPIERRE, MESDAMES DE ROHAN, MARION DE LORME, PASCAL, Mme DE MONTBAZON, Mme DE SÉVIGNÉ, NINON DE LENCLOS, MONDORY, Mme DE LANGEY, ETC... *Appendice : documents biographiques et littéraires, table de toutes les historiettes. Avec une notice.* Paris, Mercure de France, 1906, in 18. (B. N. 8° L a27 22).

Collection des plus belles pages. Notice non signée de Remy de Gourmont.

IX. ROIS, GRANDES DAMES ET BEAUX ESPRITS D'AUTREFOIS, D'APRÈS TALLEMANT DES RÉAUX, AVEC APPENDICES ET NOTES PAR A. MEYRAC. Paris, Albin Michel, 1911, in-16. Portraits. (B. N. 8° L b36 53 *bis*.

Publication des *Historiettes* d'Henri IV, Sully, Louis XIII, Conrart, R. P. André.

X. COLLECTION DES CHEFS-D'ŒUVRE MÉCONNUS. TALLEMANT DES RÉAUX. LE CARDINAL DE RICHELIEU, SA FAMILLE ET SON FAVORI BOIS-ROBERT, *Introduction et notes de Emile Magne. Avec un portrait gravé sur bois par Ouvré.* Paris, Editions Bossard, 1920, in-12.

Lettres. — I. LETTRE ÉCRITE AU NOM DE M. LA COURRADE A Mlle DE PONS. (*Bibl. de Reims, ms. du chanoine Favart, publ. par Monmerqué · Historiettes*, VIII, 67.)

II. A M. LOUIS NUBLÉ, *Paris, 7 septembre 1646.* (*Bibl. de Vienne, Autriche, publ. par Monmerqué :* VIII, 65.)

POÉSIE

I. DISTIQUE [Contre Benserade]. **Inédit.**

Ah! mon pauvre ami Benserade.

B. L. R., ms. n° 673, f° 240 V°.

II. SUR UN RETOUR, RONDEAU.

A ton retour, divine Alcimadure.

Rec. de divers rondeaux, 1639, p. 163 (N. S.) ; *Nouveau Rec. de divers rondeaux*, 1650, I. 83 (signé : D. R.).

III. DÉSESPOIR AMOUREUX, RONDEAU.

C'en est fait, je me meurs, Climène.

Rec. de divers rondeaux, 1639, p. 59 (N. S.) ; *Nouveau Rec. de divers rondeaux*, 1650, I, 79 (signé : D. R.).

IV. Sur les rigueurs d'une dame, rondeau.

C'est en vain, Amour, que j'espère.

Rec. de divers rondeaux, 1639, p. 152 (N. S.) ; *Nouveau Rec. de divers rondeaux*, 1650, I. 81 (signé : D. R.).

V. Epitaphe d'Olivier Patru.

Cy-gît le célèbre Patru.

B. L. R., ms. n° 673 ; Attribué par Monmerqué : VIII, 31.

VI. Couplet sur l'air de la Duchesse.

Dépêchez vite de danser.

B. L. R., ms. n° 673, f° 69. Attribué par Monmerqué VIII, 32

VII. Guirlande de Julie. Le lis [1].

Devant vous, je perds la victoire.

B. N., ms. n° 12616, f° 546 ; 19142 f° 8 ; Monmerqué : VIII, 24 ; Ad Van Bever : *La Guirlande de Julie*, 1907, p. 56.

VIII. Protestation d'amour respectueuse, rondeau.

De vous aimer jusques au monument.

Rec. de divers rondeaux, 1639, p. 153 (N. S.) ; *Nouveau Rec de divers Rondeaux*, 1650, I, 82 (signé : D. R.).

IX. Madrigal [A Pierre de Marcassus].

Illustre et cher ami, dont l'illustre vieillesse.

Livre version des Odes et des Epodes d'Horace, 1664, *Pièces liminaires* (signé : D. R.). Attribué par M. Frédéric Lachèvre : *Bibliographie des Recueils collectifs de poésies* II, 1903, p. 250.

X. Sonnet [Contre Montmaur].

Je fus un fameux parasite.

Attribué à Des Réaux, d'après un *ms.* provenant de

(1) Ce madrigal, attribué à Des Réaux par les différentes éditions de la *Guirlande de Julie*, lui appartient-il réellement ? L'examen du ms. n° 19142 de la B. N., dans lequel nous venons d'identifier le *Recueil marbré* de notre héros, diminue notre certitude à cet égard. Des Reaux, en effet, fit calligraphier, dans ce ms., la plus grande partie des poésies composant la *Guirlande* et, de sa main, ajouta les noms de leurs auteurs. Or, le madrigal susdit est refait vers sur vers. La signature première paraît être celle de Des Réaux, mais on lit en surcharge : *St Val. Cassandre. St Val.* Des Reaux était bien qualifié, ce semble, pour savoir si cette pièce lui appartenait ou bien appartenait à autrui.

Feydeau de Brou par M. Frédéric Lachèvre : *op. cit.*, II, 666.

XI. Résolution de déclarer son amour, rondeau.

Je le dirai, je ne puis plus me taire.

Rec. de divers rondeaux, 1639, p. 150 (N. S.); *Nouveau Rec. de div. rondeaux*, 1650, I, 80 (signé : D. R.)

XII. Couplet sur ce que le cardinal Mazarin a fait Boislève évêque d'Avranches. **Inédit.**

Le Cardinal Mazarin.

B. L. R., *ms.* n° 673, f° 48 (signé : D. R.).

XIII Epitaphe d'Olivier Patru.

Le célèbre Patru sous ce marbre repose.

Rec. de vers choisis, 1693, p. 170; *Œuvres div. de M. Patru*, 1735, I; Richelet : *Le plus belles lettres françoises sur toutes sortes de sujets*, 1753, I, 70 ; *Annales poétiques*, 1783, XXIV, 215 ; Monmerqué : VIII, 30.

XIV. Epigramme.

Les guides ont souvent fait passer par les piques.

B. L. R., *ms.* n° 673, f° 259 (signé : *Astibel*, nom allégorique de Des Réaux) ; Maucroix : *Œuvres*, 1854, I, LXX.

XV. Epitaphe de Nicolas Perrot d'Ablancourt.

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau.

Rec. de vers choisis, 1693, p. 8; *Voyage de MM. de Bachaumont et de La Chapelle*, 1697, p. 161 ; *Recueil des plus belles épigrammes des poètes françois*, 1698, p. 301 ; *Œuvres div. de M. Patru*, 1735, II, 537 ; *Annales poétiques*, 1783, XXIII, 216 ; Monmerqué : VIII, 31.

XVI. Epigramme. [A Mme de La Suze.]

Maris, ne soyez plus en transe.

B. L. R., *ms.* n° 673, f° 68 V° (signé : D. R.) ; Pierre Brun : *Autour du XVIIe siècle*, 1901, p. 284.

XVII. Couplet. [Contre l'abbé de Cérisy].

Mon rival, il est vrai, vous avez du mérite.

Tallemant des Réaux : *Historiettes*, VI, 328.

XVIII. Epigramme.

Ne croyez pas que la vengeance.

B. N., *ms.* n° 12680, f° 110 (signé : Des Réaux); *Poésies choisies*, 5e part., 1660, p. 306 (N. S.) ; Benserade : *Œuvres*, 1697, I, 155.

XIX. Sonnet a M. M. L.

Philis, cette beauté dont chacun sent les coups.

Poésies choisies, 1653, 1re part., 1re édit., p. 349 (N. S.) : *Nouveau Rec. des plus belles poésies*, 1654, p. 293 (signé : D. R.); Benserade : *Œuvres*, 1697. I, 224. Attribué à Des Réaux par M Frédéric Lachèvre : II, 666, d'après un *ms.* provenant de Feydeau de Brou.

XX. Sonnet [A Mme d'Harambure].

Philis, d'un petit mal voulant borner le cours.

Poésies choisies, 1653, 1re édit., 1re part., p. 340 (N. S.). 1653, 2e édit., 1re part., p. 277 (Signé : C.); *Poésies de Chareval*, édit. Saint-Marc, 1759, p. 51. Attribué à Des Réaux par Monmerqué : VIII, 17.

XXI. Epigramme [Sur un sonnet de La Mesnardière]. **Inédite.**

Pour entendre ces vers, j'ai fait tout mon pouvoir.

B. L. R., *ms.* n° 673, f° 74 V° (signé : D. R., puis effacé).

XXII. Guirlande de Julie. Le Lis.

Pour l'ornement de l'empire français.

B. N., *ms.* n° 19142, f° 8 V° (signé : Des Réaux); Ad. Van Bever : *La Guirlande de Julie*, 1907, p. 96.

XXIII. Contre un aveugle qui s'était marié, madrigal imité de l'italien.

Que tu n'eus guère de cervelle.

B. N., *ms.* N° 12680, f° 112 (signé : Des Réaux); *Nouveau Rec. des plus belles poésies*, 1654, p. 281. (N. S.)

XXIV. Epigramme. [Contre Séguier.]

Qu'il est dur au salut, ce fat de chancelier.

B. L. R., *ms.* n° 673, f° 18 V° (signé : D. R.); *Historiettes* : III. 93 (Des Réaux la donne comme écrite par un anonyme).

XXV. Epitre au R. P. Rapin.

Rapin, je ne saurais différer davantage.

Musée Dobrée, à Nantes, n° 1255 ; Monmerqué : VIII, 35.

XXVI. Sur la comédie en musique [1654], madrigal.

Renvoyez tous ces piailleurs.

B. L. R., *ms.* n° 673, f° 68 (signé : D. R.); Pierre Brun : *op. cit.*, p. 284.

XXVII. Sonnet sur un Portrait d'Artémise buvant les cendres de Mausole.

Toi que l'on a vantée aussi sage que belle.

Les plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse. s. d. p. 247. Attribué à Des Réaux par M. Frédéric Lachèvre : *op. cit.*, II, 666-667, d'après un *ms.* provenant de Feydeau de Brou.

XXVIII. A M. Conrart, Sonnet [sur la mort de Mme d'Harambure].

Toi qui, sans aucune aide et sans secours humain.

B. A., *ms.* n° 5131, f° 891 (signé : Des Réaux, *ms.* autographe) ; Monmerqué : VIII, 18.

XXIX. Epigramme.

Une femme, au sac de Gaète.

Monmerqué : VIII, 72.

XXX. Pour Mme P. D. tenant un enfant sur les fonts.

Vénus ne fut jamais si belle.

Les délices de la poésie galante, 1664 et 1666, 2e part., p. 43 (signé : D. R.). (1)

THÉATRE

I. Œdipe, tragédie en 5 actes et en vers. **Inédite.**

B. L. R., *ms.* n° 672, f° 159, et s. (Non signée). Ecrite de la main de Des Réaux sous le titre : *Edipe, tragédie. Brouillon*, et portant de nombreuses corrections. Attribuée par Monmerqué. Pierre Brun en a publié des extraits dans *Revue d'hist. littéraire de la France*, 1898, p. 538, et s.

IDENTIFICATION DE DEUX MANUSCRITS PERDUS DE TALLEMANT DES RÉAUX

Aux folios 6, 7 et V° d'un de ses ms. authentiques conservés à la bibliothèque de La Rochelle, Tallemant des

(1) Tallemant, de son propre aveu, a écrit des poésies pour Mme d'Harambure, Marie Le Goux, Mlle Godet des Marais et autres dames. Il a adressé des épîtres rimées à Quillet et probablement à Maucroix, une satire à son frère l'abbé. Angélique Petit nous parle de ses *très belles satires* et de *quantité d'autres vers*. Aucune de ces productions ne nous est parvenue. Le n° de janvier-mars 1922 de la *Revue d'hist. litt. de la France* contient une bonne étude de M. Georges Mongrédien : *Les poésies de Tallemant des Réaux*, où sont publiées les meilleures pièces connues du chroniqueur.

Réaux, on ignore pour quelle raison, avait pris la précaution de reproduire les tables de quatre autres de ses manuscrits : le *Gros Recueil*, le *Recueil de grand papier*, le *Recueil marbré*, le *Grand Portefeuille*. Muni de ces tables, il était donc aisé de reconnaître ces ms. Mais quel avait été leur sort ? Etaient-ils restés entre les mains de particuliers ? Etaient-ils entrés dans des bibliothèques publiques ?

Une recherche conduite avec patience et aussi, avouons-le, un fortuné hasard, nous ont permis de retrouver deux d'entre eux, maintes fois consultés pour l'intérêt qu'ils présentaient, leurs nombreux inédits, leurs curieuses annotations. La Bibliothèque nationale les possède, le **Recueil marbré** sous la cote n° 19142 ; le **Recueil de Grand papier** sous la cote n° 19145. Aucun doute n'est possible. Leur contenu correspond exactement et dans l'ordre aux tables de La Rochelle. L'écriture de des Réaux, facilement reconnaissable, y foisonne. Le style des notes rappelle de la façon la plus évidente celui des *Historiettes*. Les pièces conservées complètent, le plus souvent, maintes de ces *Historiettes*. Dans le premier, un grand nombre de poésies émanent de l'Hôtel de Rambouillet, dans le second sont assemblées les productions des amis de notre héros et recopiés divers poèmes empruntés au *Cabinet satyrique* ou aux recueils particuliers d'écrivains du XVIe siècle.

Comment ces deux manuscrits sont-ils parvenus à la B. N. ? Il est malaisé de répondre à cette question. De l'enquête à laquelle nous nous sommes livré, aidé fort aimablement par M. Paul Bondois, le jeune et courtois bibliothécaire des ms., il résulte ceci : le *Recueil marbré* porte les deux cotes de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés n°s 2351 et 1668. Sous la cote ancienne 2351, le catalogue ms. de de cette abbaye, rédigé par Dom Poirier, (*B. N. N. acq. ms.* n° 5746), indique sa provenance de la Bibliothèque de Mgr Henry-Charles de Coislin, évêque de Metz. Le ms. aurait donc appartenu à ce prélat. Il est, en effet, porté sur le catalogue de sa bibliothèque établi par Montfaucon (*Bibliotheca Bibliothecarum manuscriptorum*, t. II, p. 1109). Le *Recueil de grand papier* (Saint-Germain-des-

Prés, nos 1843 et 1251), sous la cote ancienne 1843, est désigné par Dom Poirier comme provenant successivement d'un d'Estrée et de Coislin, et on le trouve également porté sur le catalogue de Montfaucon. Delisle (*Cabinet des ms.*, t. II, 46 et 99) précise que l'évêque de Coislin aurait tout d'abord mis en dépôt, en 1720, sa bibliothèque à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à laquelle il l'aurait définitivement léguée en 1737. Le fonds de cette abbaye étant entré à la Bibliothèque nationale, nos deux ms. y sont parvenus avec lui.

Voici la description de ces deux manuscrits :

Recueil marbré, 212 feuillets de 290×200 mm. Reliure veau marbré de l'époque. Fos 1 blanc ; 18 à 22, lacune ; 50 à 53, 56, 57, 79, 87 à 91, 106 à 107, 117 à 119, 126 à 139 blancs ; 142 lacune ; 160 à 163 blancs, 178 lacune ; 189 blanc ; 211 demi page, au recto la table ; p. 212 blanc. Les feuillets sont paginés au recto seulement. Différentes écritures, dont celle de Tallemant des Réaux. Nombreuses pièces sont annotées de la main de ce dernier. Toutes, sauf une, sont des poésies. Une seule, un madrigal de la *Guirlande de Julie* (p. 8 V°), est attribuée à Des Réaux. Les autres pièces appartiennent aux auteurs suivants :

Mlle d'Ardenay : p. 204 ; Robert Arnauld d'Andilly : p. 7, 14 V° ; Arnauld d'Andilly le fils : p. 5 V°, 12 ; Arnauld de Corbeville : p. 9 V° ; Benserade : p. 179 et s. ; Boileau : p. 164, 208 et s. ; Bois d'Irlande : p. 76 ; Boisrobert : p. 154, 195 et s. 210 ; Bouillon : p. 164 V° ; De Briotte : p. 14-16 ; Carlincas : p. 17 V° ; Cassandre : p. 98 et s , 108 ; De Chambret : p. 203 et s. ; Chapelain : p. 2 ; Chapelle : p. 210 V° ; Colletet : p. 3 V°, 11, 12, 201 et s. ; Conrart : p. 6, 8 et s. 13 et s. ; Desmarets : p. 6-7 ; Du Chastellet : p. 22, 25 ; Du Perrier : p. 191 V° ; Mlle du Val : p. 126 et s. ; Esprit : p. 208 ; Favereau : p. 120 ; Abbé de Francheville : p. 209 V° ; Frémont d'Ablancourt : p. 17 V°, 166 et s. ; Godeau : p. 4 et V°, 8, 30 et s. 128 ; Gombauld : p. 5, 210 ; Gomez : p. 210 ; Habert (Philippe) : p. 4 V°, 11 V° ; Habert (Germain), abbé de Cerisy : p. 3 V°, 4 V° ; Habert de Montmor : p. 15 V° ; Ingetnom : p. 208 V° ; Le Maistre : p. 17 V° ; Lignières : p. 164 ; Malherbe : p. 202 V° ; Mal-

leville : p. 2 V°, 3 V°, 6 V° et s., 11 et s., 15 et V° ; Marigny : p. 156 et s. ; Maucroix : p. 92 et s. ; Mauduit : p. 9 ; Ménage : p. 58, 64, 68-69, 71, 200 ; Meziriac : p. 207 ; Monfuron : p. 210 V° ; Montausier : p. 1 V° et s. 7-9 et s. 13 V° et s. ; Montreuil : p. 1 01, 204 et s. ; Mlle Ogier : p. 164, 207 ; Mme d'Olonne : p. 165 V° ; Patrix : p. 193 et V° ; Pellisson le jeune : p. 80, 82, 92 ; Perrault : p. 167 V° ; Petit : p. 190 ; Pinchesne : p. 7 ; Mme de Pontac : p. 116 ; Quillet : p. 140, 143 et s. ; De Quincy : p. 86 ; Marquis de Rambouillet : p. 10 V° ; De Ranchin : p. 164 ; Chevalier de Rivière : p. 78 ; G. de Scudéry : p. 3, 12, 16 et V°, 17, 150, 152 ; Segrais : p. 208 V° ; De Serisay : p. 54 : Testu-Mauroy : p. 208 V° ; Tristan Lhermite : p. 131 V° ; Des Yveteaux : p. 207.

Le ms. contient, en outre, environ 80 pièces anonymes, épigrammes, épitaphes, couplets, chansons, etc...

Recueil de Grand papier. 188 feuillets de 330×220.5 mm. Reliure veau de l'époque. 2 feuillets paginés A. et B. Fos 64 blanc ; 70 à 79, lacune ; 80, 86, blancs ; 96 à 98, 107 à 111 lacunes ; 112 à 116, 120, 122 blancs ; 123, 124 lacunes ; 127, 128, 132 à 134, 136, 140, 147 à 150, 152 à 159 blancs ; 167 *bis* double de 167 ; 178, 179 blancs. P. 188, Table et verso blanc. Les feuillets sont paginés au recto. Différentes écritures, dont celle de Tallemant des Réaux. Nombreuses pièces sont annotées par ce dernier. Toutes, sauf la *Pompe funèbre de Voiture*, par Sarasin, sont des poésies. La plupart semblent dater d'avant les *Historiettes*. Un grand nombre sont empruntées aux recueils satyriques publiés à la mort de Richelieu. Le ms. est terminé par de curieuses « chansons à danser » anonymes. Il ne contient aucune poésie de Des Réaux.

Les pièces signées appartiennent aux écrivains suivants :

Auvray : p. 47 ; Baro : p. 30 ; Bautru : p. 51 ; Benserade : p. 42, 52, 182 et s., 184 et s. ; Bertaut : p. 161 et s. ; Berthelot : p. 12, 18 V° ; Beys ou marquis de Montplaisir : p 23 ; Blot : p. 41, 50, 100 ; Boisrobert : p. 187 ; Boissat : p. 94 V° ; Bouillon : p. 186 ; Bouteroue : p. 15 ; Carlincas : p. 103 ; Chevalier de Clermont-Tallard : p. 183 ; Corneille : p. 41 ; Costar : p. 21 V° ; Cotin : p. 47 V° ; Mme de Cres-

sy : p. 49 ; Des Accords : p. 94 ; Desmarets : p. 181, 184 V° ; Desportes : p. 9, 52 ; Dulot : p. 51 ; Du Mas : p. 179 V° ; Du Perron : p. 10 ; Du Ryer : p. 9, 12 ; D'Elbène, év. d'Albi : p. 50 ; Mme d'Eragny : p. 177 ; Evêque de Castres : p. 54 V° ; Evêque de Rieux : p. 9 ; Comte d'Etlan : p. A et 137 ; Baron de Feneste : p. 96 ; Fontaine : p. 2 et s. ; R. P. Garasse : p. 102 ; Gilet : p. 180 ; Gombauld : p. 129 et s. ; Guillon : p. 184 ; Guyet : p. 44 V° ; Habert, abbé de Cerisy : p. 180 V° ; Henri IV : p. 100 ; Lacger : p. 141 et s. ; Isaac de Laffemas : p. 22 V°, 49 et V°, 50 V°, 104 ; Abbé de Laffemas : p. 181 V° ; Le Pailleur : p. 55 et s., 84 et s. ; Maillet : p. 4 V°, 104 ; Malherbe : p. 106 ; Malleville : p. 10 et V°, 40, 44 V°, 45 V°, 52 V°, 180 ; Marchand : p. 105 ; Mareuil : p. 117 V° et s. ; Marot : p. 104 V° ; Maulevrier : p. 151 ; Maynard : p. 11, 14 V°, 43, 46 V°, 53 et V°, 103 V° ; Miron : p. 41 ; Monplaisir : p 52 V° ; Montreuil : p. 83 ; Motin : p. 11 V°, 47, 106 V° ; Mlle Ogier la Jeune : p. 135 ; Mme d'Ozillac : p. 121 ; M. Pascal : p. 182, 184 ; Mlle Pascal : p. 183 ; Patru : p 21 ; Petit : p. 48 ; Petit-Val : p. 106 ; Quillet : p. 183 V° ; Racan : p. 96 V° ; Chevalier de Rivière : p. 49 V° ; St-Amant : p. 51 V°, 103 ; Saint-Pavin : p. 177 ; Saint-Gelais : p. 5 et s., 15 ; Sarasin ; p. 22, 103 V°, 160 et s , 170 et s., 185 V° ; Sigogne : p. 11, 17 ; François Tallemant : p, 123 et s. ; De Tornes : p. 10 V° ; Théophile de Viau : p. 106 ; Vion d'Alibray : p. 95, 184.

Nous étudierons plus amplement ailleurs ces deux ms. découverts au moment du tirage de notre volume. Nous les avons plusieurs fois cités, avant leur identification, au cours de notre texte. Beaucoup des annotations de Des Réaux confirment nos dires, l'une d'elles, entre autres (f° 37 du ms. 19145) relative au comte d'Etlan (V. p. 60).

INDEX ALPHABÉTIQUE (1)

ABADIE (BERTRAND D'). I. 95 n.

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, Sieur d'). I. 203. 204. 205. 206. 208. 209. 210; II. 14. 15. 18. 24. 31. 32. 33.. 296. 372.

ABLÈGE (FRANÇOISE CHOUANNE, femme de Gilles de Maupéou, Sieur d'). II. 106.

ACÉRÉ (MARC-ANTOINE). I, 53 n., 82 n., 94 n., 98 n., 102; II, 62. 120 n., 129, 219 n.

ADAM (PIERRE). II. 32 n.

ADAM (MARGUERITE PATRU, femme de Pierre). II. 32 n.

AGAURY (FAMILLE D'). I. 277; II. 255.

AGAURY (OLIVIER BIDÉ, Sieur d'). I. 121. 122. 131 n., 132. 141 n., 142. 190. 192. 214 n.; II. 63. 250. 273 n., 289.

AGAURY (ELISABETH DE LOUVIGNY, femme d'Olivier Bidé, Sieur d'). I. 120. 121. 131. 134. 137. 267.

AGAURY LE FILS (OLIVIER BIDÉ, Sieur d'). II. 289.

AIGUEBONNE (ROSTAIN-ANTOINE D'URRE-DU-PUY-SAINT-MARTIN, Seigneur d'). II. 37

AIGUES-MORTES (Paroisse d'). I. 53 n.; II. 163. 164.

AIGUILLON (MARIE-MADELEINE DE VIGNEROD, dame de Combalet, puis duchesse d'). I. 246; II. 158. 159. 172. 290. 368. 376.

ALBE (FERNANDO ALVAREZ DE TOLÈDE, duc d'). I. 7 n.

ALBRET (CÉSAR-PHŒBUS, Comte de Miossens, maréchal d'). II. 224.

ALBRET (FRANÇOIS-AMANIEU, Chevalier d'). II. 152.

ALDIMARY (Le Sieur). I. 246.

ALESSO (FRANÇOISE D'). V. Montchal.

ALIGRE (Mme D'). II. 177. 186. 191.

AMELOT (JACQUES). II. 61.

ANASTASE (R. P.). I. 68.96 n.

ANCRE (CONCINO CONCINI, maréchal d'). II. 175 n.

ANDELOT (GASPARD IV DE COLIGNY, marquis d'). V. Châtillon.

ANDRÉ (JEAN). II. 153 n.

ANDRÉ (ANDRÉ BOULLANGER, dit le R.P.) II. 166. 167. 168.

(1) La longueur extrême de cet index nous a contraint de supprimer, à notre grand regret, les *noms de lieux* sauf ceux intéressant directement les familles Tallemant et Rambouillet. Nous avons classé, autant qu'il a été possible, les *noms de personnes*, principalement ceux des Tallemant et Rambouillet, dans l'ordre généalogique.

Angoulême (Charles de Valois, duc d'). I. 68. 70. 92. 93 n.
Angoulême (Louis de Valois, d'abord comte de Lauraguais, puis duc d'). I. 93 n.
Anguittard (Jean Poussart, Sieur d'). II. 172.
Anguittard (Anne Arnould de Saint-Simon, femme de Jean Poussart, Sieur d'). II. 172.
Anjou (Henry, Duc d'). I. 14.
Anne d'Autriche. I. 147; II. 33 n., 42. 110. 114. 115. 127. 143. 260. 319.
Argent (Terre d'). I. 138.
Armentières (Antoine de Conflans, marquis d'). II. 235.
Arnauld (Famille). I. 211. 247; II.258 n.
Arnauld (Antoine). II. 314. 317. 318.
Arnauld (Henry). II. 371.
Arnauld, Seigneur d'Andilly (Robert). I. 247; II. 91. 92. 93.
Arnauld, Sieur de Corbeville (Pierre-Isaac). I. 246. 247; II. 16. 45. 49 n., 171.
Arnauld, Sieur de Corbeville (Marie Barrin, d'abord femme de Jean de La Barre, puis femme de Pierre-Isaac). II. 171.
Arnauld (Louis). I. 238 n.
Arpajon (Jacqueline d'). II. 203.
Arragonais (Marie Le Gendre, femme d'Antoine). II. 177. 178. 184. 185. 186. 191. 193.
Ars (Seigneurie d'). I. 93 n.
Arthuyes (Elisabeth d'). II. 219 n.
Arthuyes (Jacques d'). II. 219 n.
Arthuyes (Marie d'). I. 119 n.; II. 219 n.
Arthuyes (Marthe d'). II. 219 n.
Arthuyes (Paul d'). II. 219 n.
Arzilliers (Marquis d'). II. 84. 165.
Assonleville (Christophe d'). I. 9.
Astrée, nom allégorique de Tallemant des Réaux. II. 44. 45 n., 112 n., 346.
Athis (Marie Thiballier, dame d'). II. 221 n.
Aubert (Marie-Anne Chastelain, dame). II. 69.
Aubertin (Edme). II. 257. 273 n.
Aubigné (Théodore-Agrippa d'). II. 370.
Aubijoux (François d'Amboise, comte d'). II. 181.
Aubry (Claude de Préteval, femme de Robert). II. 68.
Auchy (Charlotte des Ursins, vicomtesse d'). I. 141. 142 n.
Audry (Le Sieur). I. 246.
Aumont (Antoine d'). II. 174. 175 n.
Aumont (Louise-Isabelle d'Angennes, femme d'Antoine d'). II. 213.
Aumont (Christine Cuninghan, femme de Pierre). V. Le Gagneur.
Auteuil (Charles Combaut, baron d'). II. 32 n.
Auzanet (Barthélemy). II. 299. 308.
Avaugour (Louis de Bretagne, marquis d'). II. 39.
Avaugour (Marie de Clermont d'Entragues, femme de Louis de Bretagne, marquis d'). II. 39.
Avaugour (Samuel d'). II. 130.
Avaux (Claude de Mesmes, comte d'). II. 91.
Avoine (Paroisse d'). II. 133. 360 n.
Aymet (Jeanne de Favas, dame d'). II. 221 n.
Bachaumont (François Le Coigneux, Sieur de). I. 161 n.; II. 69. 114. 198 n.
Baddel (Bénédict). II. 256 n.
Bagnareo (Rév. P.). I. 171.
Bagni (Jean-Baptiste, cardinal de). I. 172.
Bailly (Mathieu). II. 357.
Ballesdens (Jean). II. 75 n.
Balzac (Jean-Louis Guez, Sieur de). I. 150 n., 218. 226. 249; II. 48. 52. 73. 228. 368.
Barberin (Cardinal Antoine). I. 171.
Barmier (Anne). II. 151 n.
Barbot, Sieur du Vergier (Suzanne Tallemant, femme de Jean). I. 13 n.
Bardet (Henri). I. 46 n., 78 n., 84. 85 n., 214. 255. 256 n.; II. 86 n.,231. 253.
Bardet (Anne Gassan, femme de Henri). I. 7 n., 24 n., 37 n., 46 n.; II. 86 n., 231. 253. 256 n., 263. 273. 283. 299 n.
Bardet (Hélène). I. 46 n.
Basse-Rivière (Terre de). II. 130. 133. 135. 137. 360 n.
Basset (Marie-Marguerite). II.362. 363.
Bassompierre (Famille de). II. 377.
Bassompierre (François de Bestein, maréchal de). I. 66; II. 2. 43.
Bastonneau (François). II. 273.

Baudouin (Le Sieur). I. 82.
Baudouyn, Sieur de Beloeil (Nicolas). I. 19 n.
Baudouyn, Sieur de Beloeil (Madeleine, fille de Nicolas). V. Tallemant (Jacques).
Bautiran (Village de). I. 58 n.; II. 163. 164 n.
Bautru, comte de Nogent (Nicolas de). I. 238.
Bautru, Comte de Serrant (Guillaume de). I. 88. 173. 283; II. 66. 67 n., 169. 378.
Bautru, Comte de Serrant (Guillaume de). II. 67 n.
Bautru, comte de Serrant (Marie Bertrand de La Bazinière, femme de Guillaume de). II. 66. 67 n.
Bazin, Sieur de Bezons (Claude). I. 209; II. 179.
Bazin, sieur de Liméville (Jean). I. 121. 122. 123. 124; II. 84. 347.
Bazin, sieur de Liméville (Henriette de Louvigny, femme de Jean). I. 120. 121. 123. 220. 267. 347.
Beaugrand (Jean de). I. 137 n..
Beaumont, Sieur du Peu (Pierre de). II. 63.
Beaupré (Mlle), comédienne. II. 129.
Beausoleil (Capitaine). II. 155. 156.
Béchillon, Sieur de La Girardière (René). I. 33 n., 109 n.; II. 90 n.
Béchillon, Sieur de La Girardière (Jeanne Yvon, femme de René). I. 109 n.; II. 90 n.
Béjarry, Seigneur de La Lourie (Alexandre). II. 90 n.
Béjarry, Seigneur de La Lourie (Marie Henry, femme d'Alexandre). II. 90 n.
Belesbat Henri Huault de l'Hôpital, Sieur de). II. 104.
Bellanger (Paul). II. 336. 340 n.
Bellechasse (Couvent de). II. 304.
Bellegarde (Roger de Saint-Lary, duc de). II. 42. 377.
Bellerose (Pierre Le Messier, dit). II. 97.
Bellièvre (Pomponne de). II. 175 n.
Benoist (Elisabeth). V. Bidault (Jehan).
Benserade (Isaac de). I. 110. 114 n., 202; II. 319. 329 n.
Beringhen (N. Bruneau, femme de Henry de). I. 225. 226 n.
Bernay (Dreux Hennequin, Sieur de). II. 101. 102.
Berné. II. 52.
Bernier (François). II. 239 n., 313.
Bertault (Louis). II. 127 n.
Bertaut (Famille). I. 202 n.
Bertaut (Jean). II. 370.
Berthault (Pierre). I. 90.
Besnard (Jean). I. 90.
Bessay (François de). II. 90 n.
Bessay (Madeleine Henry, femme de François de). II. 90 n.
Besson (Marie). V. Havon.
Beuzelin. II. 255 n.
Beys (Charles). II. 36. 77 n.
Bianconi (Giulio). I. 172.
Bibaud (Famille). II. 301.
Bibaud (François). I. 24 n.
Bibaud (Marie Hotton, femme de François). I. 24 n.
Bibaud (Jacques), né le 4 août 1594, 2e enfant de François). I. 7 n., 12 n., 18 n., 22 n., 23. 27 n., 32. 33 n., 42 n., 46 n., 49 n., 51. 52 n., 67, 76. 78 n., 83. 84. 85 n., 91 n., 214. 255. 256 n; II. 86 n., 128 n., 231. 253. 256 n., 263, 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 275. 276. 277. 278. 279 n., 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286 n., 287 n., 297. 298. 299. 300. 301. 307 n., 316 n., 377.
Bibaud (Louise Gassan, femme de Jacques). I. 32.
Bibaud (Henry). II. 264. 268. 280. 281. 316 n.
Bibaud (Madeleine). V. Pellissari.
Bidault (Jehan). I. 19 n.
Bidault (Elisabeth Benoist, femme de Jehan). I. 19 n., 20 n.
Bidault (Elisabeth). V. Tallemant (Pierre).
Bigot (Famille). I. 114. 115. 116. 117. 120. 138. 196. 197. 230. 270. 285. 289; II. 58. 151.
Bigot, Sieur de La Honville (Nicolas) I. 112. 114. 116. 117. 118. 119 n., 192. 196. 197. 290 n.; II. 58. 59. 108 n., 153 n.

Bigot, Sieur de La Honville (Anne Sarrau, femme de Nicolas). I. 114.
Bigot (Antoinette). V. Louvigny (Henri de).
Bigot, Sieur de Chaumont (Claude, dit le Gros Lolo). I. 116. 286.
Bigot (Anne). V. Tallemant, sieur de Boisneau (Pierre).
Bigot (Charlotte, dite Lolo). V. Gondran.
Bigot (Catherine). V. Rambouillet (Nicolas I).
Bigot (Marie). II. 359.
Bigot (Maurice). I. 55. 56.
Bigot, Sieur de La Rainville (Jacques). I. 115.
Bigot (Catherine Monceau de Lestang, femme de Jacques), dite Cateau. II. 11 n., 50. 96.
Bigot de La Rainville (Madeleine). II. 359.
Bigot (Marie Charles, femme de Jacques). I. 270.
Billard (Germain). II. 308.
Biron (Armand de Roquelaure, baron de). II. 110 n.
Bist (Martin Van der). I. 28 n.
Blandin, Sieur des Herbiers (Isaac). I. 72. 73.
Blasière (Jean de). I. 9.
Blondel (Samuel). II. 127 n.
Blot (César de Chauvigny, baron de). II. 114. 115 n.
Bluet (Guillaume). II. 308.
Bocquet (Mme). II. 177. 178 184. 185. 189. 191. 205. 208. 209. 210 n
Bocquet (Mlle). II. 186.
Boileau (Famille). II. 289.
Boileau (Jérôme). II. 76. 289.
Boileau (Gilles). II. 239.
Boileau-Despréaux (Nicolas). I. 190 n.; II. 226 n., 232 n., 239. 240 n., 297. 319. 332. 366.
Boislève (Gabriel). II. 142. 143.
Boisneau (Terre de). I. 46 n.
Boispinot (Charles-René du Pinel, Seigneur de). II. 252 n.
Boisrobert (François Le Metel, abbé de). I. 111. 141. 151 n., 271; II. 37 n., 52. 70. 71. 72. 73. 74. 125. 126. 159. 181. 222. 223. 256. 272 n.
Boissat (Pierre de). I. 108.
Boisseau, valet de Jacques Henry. I. 75 n.
Bonneau (Jacques). II. 67.
Bonnefond (Jean de). II. 307 n.
Bonnin (Marie). I. 12 n.
Bonodat (Gilbert). II. 275.
Boond (Le Sieur). II. 285 n.
Bordeaux (Ville de). I. 13. 34. 35. 36. 37. 43. 45 49. 51. 52. 53. 55. 56. 58 n., 59. 61. 62 66. 76. 77. 78. 82. 83. 84 n., 92. 94. 104 n., 147. 218. 256 n.; II. 75. 138. 164 n., 195. 196. 197. 198 n., 231. 243. 253. 257 n., 265. 278. 378.
Bordeneau (Arnauld de). II. 127 n.
Bordier, sieur du Raincy (Jacques). I. 221.
Bordier, Sieur du Raincy fils (Jacques). I. 221; II. 177. 178. 186. 187. 191. 192 n.
Borstel (M. de). I 226.
Bosco (Henry du Vivant, Sieur du). II. 257 n.
Bossuet (Benigne). II. 336. 366.
Bouchard (Jean-Jacques). I. 171. 172. 177 n.
Boudon (Guillaume). I. 255 n.
Bouette (Louise de Vérigny, femme de Michel). II. 128. 129. 218. 279. 307 n.
Bougart (Marie de). II. 336 n.
Bouillon (Marie-Anne Mancini, duch. de). II. 338
Bouillon, aumônier de Montauron. I. 63 64.
Boulliaud (Samuel). II. 22.
Boullongne, peintre. II. 280.
Bourbon (Famille de). II. 40.
Bourbon (Anne de). V. Longueville.
Bourdigalle (Louis de). I. 12 n.
Bourdigalle (Marie Boucquet, femme de Louis de). I. 12 n.
Bourdigalle (Elisabeth, fille de Louis de). I. 12 n.
Bourdin (Famille). I. 103 n.
Bourdin de Pierre-Blanche (Anne). V. Rambouillet (Pierre).
Bourgueil (Abbaye et Forêt de). II. 132. 133. 134. 135. 250. 309. 318 n., 360.
Bours (Marquis de). II. 219 n.
Boursault (Edme). II. 244 n.
Boutard (Léonor). II 329 n.
Boutet (Jacques). II. 279 n

Bouthillier (François). II. 303 n.
Boyd (Jean). II. 267. 268. 259. 275. 278.
Boyer (Claude). II. 244.
Bracciano (Paul Jordan, duc de). I. 177
Bragelonne (Dom Balthazar de). I. 97.
Brancas (Charles de Villars, Comte de). II. 91. 93.
Brantôme (Pierre de Bourdeilles, Seigneur de). II. 381.
Brassac (Hôtel de). II. 378
Brassac (Jean de Gallart, marquis de). I. 247.
Brassac (Catherine de Sainte-Maure, femme de Jean de Gallart, marquis de). I. 249; II. 376
Bray (Gui de), ministre. I. 4 9.
Brégy (Léonor de Flecelles, comte de). II. 368.
Brégy (Charlotte de Saumaise de Chazan, comtesse de). II. 225.
Bréquigny (Pierre de). II 258.
Bretel (Louis). I. 139
Brétinault (Jean). I. 93 n.
Bretonvillers (Marie Acarie, dame de). II. 32 n.
Brézé (Urbain de Maillé, maréchal de). I. 126. 270.
Brézé (Armand de Maillé, marquis de). II. 206 n.
Brian (Jean). I. 55. 56.
Briçonnet (Guillaume). II. 131. 132.
Briçonnet (Jean). II. 132
Brieux (Moisant de). II. 48.
Brigallier (Mme). I. 88.
Brimancourt (Jean de La Roche-Lambert, Seigneur de). I. 225 n.
Brimault (Guy Mesmin, Sieur de). II. 229 n.
Brion (François-Christophe de Lévis-Ventadour, Comte de). I. 169 n.
Briqueries (Les et ensablements des). II. 133.
Brissac (François de Cossé, Comte de) II. 169.
Brisset (Jacob). I 120 n.
Broc (Pierre de). II 10. 237.
Brosse (Salomon de). II 347.
Brosses (Adrien-Pierre de Tiercelin, Marquis de). II 33.
Brosses (Henriette-Charlotte de Joyeuse, femme de Adrien-Pierre de Tiercelin, marquis de). I 206.; II. 32. 33. 119. 123.
Brosset (Abraham du). I. 83.84.85 n.
Broussel (Pierre). II. 110.
Bruneau (Sébastien). I. 225.
Brys (Gilles de). II. 131.
Buckingham (Georges, Duc de). II. 42.
Bullion, sieur de Bonnelles (Claude de). I. 238. 239. 254; II. 72. 73. 74 n.
Bullion (Angélique Faure, femme de Claude de). II. 74.
Bussy (Honorée Le Bel de). I. 270; II. 296. 297. 376.
Buzay (Abbé de). V. Retz (Cardinal de).
Cabart de Villermont. II. 138.
Caillard, sieur de La Moinerie (René). II. 129.
Caillard, sieur de La Moinerie (Jeanne Mallart, d'abord femme de Jacques Véron, puis femme de René). II. 129.
Calepino (Ambroise). II. 8 n.
Cambray (Mme). I. 205.
Cambres (M. de). I. 122 n.
Campagnol (Bernard Patras de). II. 52.
Campion (Alexandre de). I. 147. 148.
Camus, Seigneur de Saint-Bonnet (Marie de Contes, femme de Jean). II. 173 n.
Camus (Jean-Pierre). II. 172. 173.
Candal (Famille du). I. 230; II. 255. 273 n. 347.
Candal (Martin du). I. 118 n.
Candal (Marie Causse, femme de Martin du). V. Montlouet (Marquis de).
Candal, sieur de Fontenailles (Isaac du). I. 119 n.
Candal, sieur de Fontenailles (Marie de Launay, femme d'Isaac du). I.119 n.
Candal le fils (Isaac du). I. 119 n.
Candal (Catherine du). I. 119 n.
Candal (Marie du). I. 119 n.
Candalle (Henry de Nogaret-La Valette, duc de). II. 54. 55.
Candes (Bourg et Château de). II. 132 134.
Canthize (Marc de). II. 163 n.
Cardinal infant. I. 126.
Cario (Paul). II. 137 n.
Carpentier (François). II. 358.
Carpentier (Jean). II. 358.

Carré (Aimé). I. 94 n.
Carré (André). II. 107 n.
Carré (Angélique Piot, femme d'André). II. 107 n.
Carré (Nicolas). II. 256 n.
Carron (Claude-Louis). I. 273; II. 263.
Cartier (Claude). II. 163 n.
Castelli da Spoleti (Ottavio). I. 177. 179 n.
Castelmoron (Marguerite de Vicose, dame de). II. 192.
Castres (Quittonie de). I. 23 n.
Catelan (Judith). II. 331.
Catelan (Marianne). II. 331.
Catherine de Médicis. I. 151.
Catinat (Nicolas). II. 356.
Causse (Job). I. 118 n.
Causse (Marie Bigot, femme de Job). I. 118 n.
Causse (Marie). V. Montlouet (Marquis de).
Cavaillais (Fernand de). I. 23 n.
Cecelini (Angelo). I. 177.
Cerisantes (Marc Duncan, Sieur de). I. 197.
Cerisy (Germain Habert, abbé de). V. Habert.
Cezay (Hilaire de Laval, marquis de). I. 255 n.
Chaban (Louis, Sieur du Maine, Baron de). I. 203 n.
Chabot (Henri de). V. Rohan.
Chalais (Mlle de). II. 13. 234.
Chamard (Maître). I. 279 n.
Champlatreux (Jean Molé, Seigneur de). II. 69. 368.
Champré (Mme de). V. Menardeau-Champré.
Champrond (Jean de). II. 101. 102 n.
Chandeville (Eléazar de Sarcilly, Sieur de). I. 79 n. 108.
Chanlatte (Charles). II. 177 n.
Chanlatte (Claude). II. 177 n.
Chanlatte (Noël). II. 177 n.
Chanielou (Paul Fréart de). II. 36.
Chanut (Marie). V. Musnier (Hector).
Chapelain (Jean). I. 147. 150 n., 172. 210. 212. 213. 226. 249; II. 48. 49. 125. 142. 176. 177. 186. 191. 192. 208. 225. 226 n., 231. 232. 236. 237. 240. 290. 310 n., 368.
Chapelle (Claude-Emmanuel Lhuillier, dit). I. 151 n.; II. 17. 21. 23 n., 31. 69. 142. 143. 181. 198 n., 338.
Chapitre (Terre du). II. 140 n.
Charenton (Temple et Cimetière de). I. 278 n., 283 n., 286. 289. 290; II. 8. 79. 80. 82. 83. 84. 86 n., 112. 156. 201. 216 n., 230. 295 n., 325. 338. 342. 347. 375.
Charenton (Ville de). I. 120 n., 126. 194; II. 81. 82. 86 n., 329.
Charles IX. I. 14.
Charles Ier, roi d'Angleterre. I. 72.
Charles II, roi d'Angleterre. II. 251.
Charles, Sieur de Prince (Joseph). II. 128 n.
Charleval (Charles de Faucon du Ris, Sieur de). I. 112 n.; II. 52. 181. 312.
Charpentier (François). II. 155 n., 332.
Charpy de Sainte-Croix (Louis). II. 37.
Chartres-sous-Montlhéry (Terre de). II. 173 n.
Chastel (Jacques du). II. 134.
Chastellet (Catherine de Priezac, femme d'Antoine, marquis du). I. 59.
Chateauneuf (Balthazar Phélipeaux de La Vrillière, marquis de). II. 336.
Chatellerault (Ville de). II. 135. 136 137.
Chatillon (Famille de). II. 377.
Chatillon (Gaspard III de Coligny, duc de). I. 95 n.; II. 156.157 n.
Chatillon (Anne de Polignac, femme de Gaspard III de Coligny, duc de). I. 95 n.; II. 156. 157 n.
Chatillon (Gaspard IV de Coligny, d'abord marquis d'Andelot, puis duc de). I. 63. 246; II. 40. 114 n., 117.
Chatillon (Isabelle-Angelique de Montmorency, femme de Gaspard IV de Coligny, duc de). I. 247; II. 40. 118. 157 n., 221.
Chaudebonne (Claude d'Urre du Puy Saint-Martin, Seigneur de). II. 37.
Chaulieu (Guillaume Amfrye, abbé de). II. 338.
Chaulnes (Henry-Louis d'Albert, duc de). I. 126.
Chaussée (Moulin de la), à Charenton. II. 83.
Chausset. II. 343.
Chauvelin (Alexandre). I. 26 n.
Chauvin (Simon). II. 256. 273. 278 n.

Chavaroche. II. 43. 44. 45. 92.
Chavigny (Château de). II. 250 n.
Chavigny (Léon Le Bouthillier, comte de). I. 269; II. 72. 249.
Chavigny (Armand Le Bouthillier, comte de). II. 86. 87.
Chavrier (Marguerite). I. 64 n.
Chedhomme (Louis). II. 299 n.
Chemerault (Françoise de Barbezières, demoiselle de). V. La Bazinière.
Chenailles (Terre de). I. 270.
Chenailles (François Vallée, Sieur de). I. 120. 270.
Chesneau (Paul), notaire rochelais. I. 23 n., 29 n., 30 n., 32 n., 33 n., 78 n., 84 n., 86.
Cheusse (M. de). V. Henry.
Chevalier (Le). Surnom de Tallemant des Réaux. I. 101. 119.
Chevreuse (Hôtel de). II. 378.
Chevreuse (Claude de Lorraine, duc de). II. 35. 363.
Chevreuse (Marie de Rohan, duchesse de). I. 246; II. 220. 290.
Chevry (Charles Duret, président de). II. 213 n.
Chezelle et Bournonville (Madeleine Bouette, femme de Louis de Vaudetar, Sieur de). II. 129 n.
Chinon (Ville de). I. 173. 270; II. 23. 134 n., 248 n., 249. 309. 328 n.
Choisy (Jeanne Hurault de l'Hospital, femme de Jean de). I. 189 n.; II. 30 n., 220. 221.
Choisy (Marie). I. 15 n.
Choult (Pierre). I. 82.
Chouzé-sur-Loire (Bourg de). II. 129. 130. 133. 134. 135 n., 137 n., 247 n., 248. 309. 314. 317. 318. 346. 357. 360.
Cinq Mars (Henri Coiffier, marquis de). II. 55.
Cirotot (Mathurin). II. 248 n.
Claude (Jean). II. 334. 356. 344.
Clermont de Lodève (Alexandre de Castelnau, Comte de). I. 138 n., 235.
Clermont d'Entragues (Marie de). V. Avaugour.
Clinchamp (Bernardin de Bouqueville, Baron de). II. 168.
Cochet, dit La Forest (Jacques)..I. 92 n.
Cœur, procureur de Mme Tallemant des Réaux. II. 306.
Colbert (Jean-Baptiste). I. 49 n., 68 n., II. 259. 260. 264. 268. 269. 270. 272. 296 n., 298. 301. 302. 304. 305 n., 329.
Coligny (Famille de). II. 24.
Coligny (Gaspard IV de). V. Chatillon.
Coligny (Anne de). I. 247; II. 229.
Colletet (Guillaume). I. 215. 216; II. 125
Colletet (Claudine Le Nain, dame). II. 25. 241.
Collon (Jehan). II. 127 n.
Colomiez (Jérôme), ministre. I. 36.
Compaing (Abbés). I. 15 n.
Condé (Hôtel de). II. 39. 114. 142. 158.
Condé (Famille de). II. 159. 290. 377.
Condé (Henri II de Bourbon, prince de). I. 260; II. 41.
Condé (Charlotte-Marguerite de Montmorency, princesse de). I. 246; II. 158. 175 n.
Condé (Louis de Bourbon, d'abord duc d'Enghien, puis prince de). I. 63. 233. 245. 246. 287; II. 38. 40. 49 n., 116. 117. 124. 136. 145. 153. 154. 157. 158. 170. 179. 224. 261. 371.
Condé (Claire-Clémence de Maillé-Brezé, femme de Louis de Bourbon, prince de). II. 40. 158.
Condé (Henry-Jules de Bourbon, prince de). II. 168. 261.
Congis (Mme de). I. 139.
Conrart (Famille). I. 208.
Conrart (Valentin). I. 207. 208. 209. 210. 212. 218. 249. 252. 253. 274 n., 288 n., 289; II. 12. 13. 14. 17. 18. 21. 24. 26. 27. 30. 31. 48. 70. 74. 93 125. 142. 176. 177. 178. 179. 180. 184. 185. 190. 191. 192. 193. 194. 201 n.,202. 203. 204. 205. 210. 211 n., 216. 217. 218. 225. 237. 290. 354. 378. 380.
Conrart (Madeleine Meusson, femme de Valentin). I. 208; II. 179. 180. 189.
Conrart (Jacques). II 354.
Conti (Hôtel de). II. 282.
Conty (Louise-Marguerite de Lorraine, Princesse de). II. 175 n.
Conti (Armand de Bourbon, prince de). II. 116. 141.
Corneille (Pierre). I. 219. 234. 240. 241 n. 263. 264; II. 369. 380.
Corneille (Marie de Lemperière, femme de Pierre). I. 263. 264.
Corneul (Guillaume). II. 214.

Cornuel (Anne Bigot, femme de Guillaume). II. 211. 214. 215. 287. 288. 312. 376.
Cornuel (Margot). II. 214.
Cornusson-La Valette (Jean de). II. 374.
Corrège (Antoine Allegri, dit Le). I. 165.
Cortade, caissier des Tallemant. I. 48. 91.
Cosme (Jean). II. 111 n.
Cospeau (Philippe). II. 41.92.
Costar (Pierre). I. 248; II. 48. 226. 227. 228. 368.
Cotignon, Sieur de Chanvry (Nicolas). II. 149. 150.
Cotignon, Sieur de Chanvry (Madeleine Boyer, femme de Nicolas). II. 149. 150.
Cotin (Charles). I. 271.
Coulanges (Philippe de). II. 105 n.
Coulon (Jean). I. 264 n.; II. 111.
Coulon (Marie Cornuel, femme de Jean). I. 264.
Couraud, Seigneur de Chatelaillon (Antoine). I. 16 n.
Courbé (Augustin). II. 320.
Courcelles-Marguenat (Monique Passart, femme de Etienne de). I.110; II.149.
Courtial (Guillaume). II. 258.
Courville (Terre de). I. 163 n.
Crama (M. de). I. 114 n.
Cressy (Mme de). I. 107. 110; II. 19.
Croisilles (Jean-Baptiste de). II. 16. 17 n.
Cugnac (Gabrielle de). I. 117 n.
Cugy (M. de). I. 88.
Cujas (Jacques). I. 192.
Culant, Seigneur de Ciré (René de). II. 90 n., 273. 279. 285. 307.
Dacier (André). II. 332.
Dacier (Anne Le Fevre, femme d'André). II. 332.
Dacosta (Diego-Gomez). I. 23 n.
Daguenez (Jean). II. 163 n.
Daillé (Jean). I. 282 n.; II. 80. 86 n., 257. 273 n.
Dalibert (Pierre). II. 258.
Dalot (Mme). II. 198 n.
Damiens (Antoine). II. 155 n.
Dangalière (Antoine). II. 226 n.
Dangeau (Philippe de Courcillon, marquis de). II. 338.
Darbo. II. 372.
Dassoucy (Charles Coypeau-). II.36.
David (Auguste). II. 163 n.
Defos (Le Sieur). I. 70.
Delamarre (Nicolas). II. 339.
Depars (Noël). I. 37. 48. 80. 81 n., 83. 91. 93. 253. 254; II. 278.
Dervois (La). I. 270.
Desaignes (Le Sieur). I. 58 n.
Des Barreaux (Jacques Vallée, Sieur). I. 270 n.; II. 369.
Descartes (René). II. 131. 369.
Desfontaines (Nicolas). I. 265.
Deshoulières (Antoinette du Ligier de la Garde, dame). II. 240. 241 n., 313. 338.
Des Jardins (Marie-Catherine). II.240.
Desmarets (M.). II. 134.
Desportes (Philippe). II. 370.
Despotz (Paul). II. 363.
Diodé (Jean-Philoxène de). I. 163 n.
Diodé (Anne Drago de Turrisi, femme de Jean-Philoxène de). I. 163 n.
Diodé (Françoise de). V. Scarron (Thomas).
Divorce de l'Amour et de l'Hyménée, par Paul Tallemant. II. 294 n., 302.
Doignies (Philippe), évêque de Tournay. I. 3.
Dollé (Nicolas). II. 278 n.
Donneville (M. de). II. 177. 186. 191. 193
Doré (Le Sieur). I. 137 n.
Doublet (Le Sieur). I. 254.
Douet, Sieur de Rom-Croissant (Jean). I. 217. 218 n.; II. 370.
Douglas (Marie). V. Rambouillet (Alexandre).
Doyennard (Elisabeth de La Cloche, femme de Jean). I. 107.
Drelincourt (Charles). II. 80. 85. 86. 156. 157
Drelincourt (Marguerite Bauduc, femme de Charles). II. 156 n.
Drelincourt (Henri). II. 156 n.
Dreux d'Aubray (Antoine). II. 269.
Dubois, brodeur. I. 246.
Du Burc. I. 218; II. 373.
Duchatel (François). II. 247 n.
Duchatel (Marie-Anne Lefevre, dame). II. 247 n.
Dufour (Robert). I. 4. 9.
Dufresne, comédien. I. 265.

Dufresne (Nicolas). II. 247 n.
Du Jau (Famille). I. 12. 13 n.
Du Jau (Jean). I. 15 n.
Du Jau (Paul). I. 15 n.
Du Jau (Pierre). I. 13.
Du Jau (Roulet). I. 13 n.
Du Jau (Isabeau du Jardin, femme de Roulet). I. 13 n.
Dulot. II. 140.
Dumoulin (Pierre). I. 121 n.; II. 86 n
Dupin (Angélique), dite Mlle Dupin. V. Tallemant.
Duprat (Jacques). I. 51 n.
Du Pré (Elisabeth). V. Montchal.
Du Puy (Jacques). II. 48. 88. 292.
Du Puy (Pierre). II. 88. 292 n.
Du Puy (Jeanne Félix, femme de Adam). II. 147
Du Puy (Marguerite). V. Vauquelin.
Dureau (Marie). II. 80. 81 n.
Edit de Nantes (Révocation de l'). II. 334.
Edouard III, roi d'Angleterre. I. 16 n.
Effiat (Antoine Coiffier, marquis d'). II. 175 n.
Elbeuf (Duc d'). V. Harcourt.
Emery (Michel Particelli d'). I. 88. 170. 264. 265 n.; II. 65. 66. 100. 109 378.
Emery (Marie Le Camus, femme de Michel Particelli d'). II. 66 n.
Epernon (Hôtel d'), à Paris. I. 267.
Epernon (Jean-Louis de Nogaret-La Valette, duc d'). I. 29. 61.
Escobille. V. Saint-Escobille.
Espagnet (X. du Gasc, dame d'). II.373.
Esprinchard (Michel). I. 20.
Esprit (Jacques). II. 70. 75.77.171.
Estrades (Godefroy, comte d'). I. 66. 80 n.; II. 196. 198.
Estrades (Marie de Lallier, comtesse d'). II. 196 n.
Estrées (Gabrielle d'). II. 42.
Estrées (François-Annibal, maréchal-duc d'). I. 170. 172. 173. 175. 177. 179 n., 238.
Estrées (Anne Habert de Montmor, femme de François-Annibal, maréchal-duc d'). I. 172.
Etlan (Louis d'Epinay, abbé de Chartrice, comte d'). II. 60.
Etlan François d'Epinay, comte d'). V. Saint-Luc.
Eudelin (Henriette). II. 238 n.
Exemberg (Prince d'). I. 176. 179. 180.
Fabry (Jean). I. 260 n.
Factor (Georges). I. 23 n.
Falguéras. II. 67.
Faquet (Anne). I. 12 n.
Fargis (Madeleine de Silly, femme de Charles d'Angennes du). II.174 175 n.
Faure. Sieur de Brumières (Jean). I. 268; II. 63.
Faydeau, Sieur de Touville (Claude). II. 128 n.
Felix (Jean). II. 214 n.
Felix (Jeanne-Marguerite Fournier, femme de Jean). II. 214 n.
Fenelon (François de Salignac de la Mothe-). II. 366.
Ferlix (Anne). I. 15 n.
Ferrier (Famille). II. 291 n.
Ferrier (Jérémie). II. 290 n.
Ferrier (Nicolas). I. 230.
Ferrier, Sieur de Villeneufve (Etienne de). I. 271 n.
Ferry (Daniel). II. 163 n.
Fers (De), financier. II. 292.
Feuquières (Isaac, comte de Pas, puis marquis de). I. 197. 246.
Fiani (François). I. 57.
Fief de l'Isle de Ré (Le Sieur du). I.74.
Fief-Mignon (Le Sieur de). I. 32 n.
Fiquefot (M.). I. 88.
Fleuriau (François). II. 273. 278 n.
Floridor (Josias de Soulas, sieur de Primefosse, dit). I. 264. 265; II. 376.
Flotte. I. 263; II. 52.
Fontainebleau (Château de). I. 81; II. 323.
Fontenay-Bouchard. V. Bouchard (Jean-Jacques).
Forges (Jean des). II. 307 n.
Fors, marquis du Vigean (M. de). I. 246.
Foscarini (Signora). I. 246.
Fossés-Montmartre (Rue Neuve des), à Paris. I. 87. 102. 104. 194. 266. 289; II. 50. 62. 63 n., 79 n., 110 n., 113 n., 161. 162. 198. 200. 226 n., 254. 265. 266. 310. 312. 314. 325. 340. 378.
Foubert (Anne Billette, femme de Théodore). II. 314 n.

Foucquet (Nicolas). II. 250. 259. 266. 269 n., 285. 286. 301.
Foulé, Sieur de Prunevaux (Etienne). II. 97. 102. 103.
Fouré (Louis). II. 307 n.
Fourestier (Pierre). I. 93 n.
Fourvières (Eglise de). I. 153.
Fousseroux (Prairies des), en Bourbonnais. I. 46 n.
Fra Angelico (Giovanni da Fiesole, dit). I. 165.
Fraguier (François). II. 274. 279. 281 n., 282.
Franceschi, Sieur de La Renouillère (Simon de). II. 100. 101. 102 n.
Franceschi, Sieur de la Renouillère (Anne de Turin, femme de Simon de) II. 101.
François Ier. I. 157.
Frary (Mathurine). I. 21 n.
Frémont d'Ablancourt (Nicolas Jacobé, Sieur de). I. 206 n.; II. 14. 373.
Froment (Louis). II. 356 n.
Furetière (Antoine). II. 155. 204. 239. 240 n., 346.
Gacon (Marie Le Noble, femme de Georges de). II. 128 n.
Gadagne (La Mère Angélique de). I. 97. 219 n.
Gaignot (Anne). II. 342 n.
Gaignot (Anne Saulnier, dame). II. 342 n.
Gaignot (Louis). II. 342 n.
Gaignot (Michel). II. 342.
Gaignot (Suzanne). II. 342 n.
Gaignot, Sieur du Breuil (Antoine). II. 287 n.
Gaignot, Sieur du Breuil (Mathieu). II. 342 n.
Gaignot, Sieur de Lozanne (Pierre). I. 283 n.
Gaignot, Sieur de Lozanne (Suzanne Martin, femme de Pierre). I. 283.
Gaignot, Sieur de Maincourt (Pierre). I. 283 n.
Gaignot (Anne). V. Rambouillet (Nicolas I).
Gaillard (Jacques). II. 279 n.
Gaillonnet (Pierre Vion, Sieur de). V. Vion.
Galant. I. 120.
Galateau de Roche (Famille). I. 147.
Galateau de Roche (Marie). V. Lalanne (Mme de).
Galinières (Loride des). II. 251 n.
Galland l'aîné I. 80 n.
Gallois (Pierre). I. 91.
Gasches (Raymond). II. 83 n.
Gassan (Durand). I. 15 n., 17. 32 n.
Gassan (Anne Tallemant, femme de Durand). I. 15 n., 17. 29 n., 32 n.
Gassan (Paul). fils de Durand. I. 23. 37. 51. 76.
Gassan (Anne). V. Bardet (Henry).
Gassan (Louise), fille de Durand. V. Bibaud (Jacques).
Gassendi (Pierre). II. 20. 21. 313. 369.
Gassion (Jean, maréchal de). I. 251; II. 83. 256. 257 n., 347.
Gassion (Jean, Président de). II. 83.
Gaudon, Sieur de La Rallière (Samuel). II. 13 n., 257 n., 258.
Gaudon, Sieur de La Rallière (Anne Hessein, femme de Samuel). II 13 n.
Gaufridy (Abbé Louis). I. 161.
Gaulmin, Seigneur de Montgeorgès (François). II. 273.
Gaultier-Garguille (Hugues Guéru, Sieur de Fléchelles, dit). I. 193 n., 206.
Gaunain (Le Sieur). I. 70.
Gayant (Suzanne de). I. 283 n.; II. 287.
Gendrault (Charles). II. 244 n., 273.
Gendrault (Guillaume). I. 15 n.
Gendrault (Suzanne). I. 36.
Genet (Mlle du). II. 56 n.
Genlis (Charles Bruslart, Sieur de). II. 214.
Genou, conseiller au Parlement. II. 208.
Geoffroy-Langevin (Rue), à Paris. II. 110 n.
Gérin, dit La Marche (Benoit). II. 236.
Gervaise, Sieur de Froidevaux (Françoise de Vérigny, femme de François). II. 129 n.
Gilles, fermier de Mme de Lestang. II. 296 n.
Gilliers (Gaspard de). II. 250. 251 n., 273.
Gilliers (Elisabeth Bidé, dame de) II. 250.
Girard (Claude). I. 246.
Girault (Jean). II. 140. 141.
Gironde (X. de Reniez, dame de). II. 198 n.

Godeau (Antoine). I. 209 ; II. 45. 46. 47. 50. 187. 188. 189.
Godefroy (Jean). II. 273. 278 n.
Godefroy, Sieur du Richard (Jean). I. 36. 66. 68. 69.
Godefroy (Veuve). II. 127 n.
Godet des Marais (Françoise). V Lausay.
Goile (Mme). I. 141.
Gombauld (Jean Ozier, sieur de). I. 132. 213. 214. 215. 216. 253; II. 80. 81. 84. 86. 88. 125. 126. 302 n., 367.
Gomberville (Terre et village de). II. 140 n.
Gomberville (Louis Le Roi, Seigneur de). II. 140 n.
Gomberville (Marie de Vallençon, femme de Louis Le Roy, Seigneur de). II. 140 n.
Gomberville (Marin Le Roi, Sieur du Parc et de). II. 52. 140.
Gomberville (Barbe Fauveau, femme de Marin Le Roy, Seigneur de). II. 140 n.
Gondi (Famille de). I. 150. 165.
Gondi (Jean-François, archevêque de). II. 141.
Gondi (Jean-Baptiste, chevalier de). I. 165. 166.
Gondran (Hôtel de). II. 152.
Gondran et de Frières (Augustin Galland, Seigneur de). II. 61 n., 151 n.
Gondran et de Frières (Marie de Lorme, femme d'Augustin Galland, Seigneur de). II. 61 n.
Gondran et de Frières (Thomas Galland, Seigneur de). I. 285. 286; II. 60. 61. 151.
Gondran (Charlotte Bigot, femme de Thomas Galland, Seigneur de Frières et de). I. 116. 139. 197. 198. 199. 220. 230. 232. 267. 286; II. 60. 61. 62. 151. 152. 153. 229. 244. 269. 290 n.
Gonzague (Anne de). I. 247; II. 40.
Gonzague (Marie Louise de). V. Pologne
Gosset (Louis). II. 247 n.
Gourgues (Marc-Antoine de). I. 53.
Gourville (Jean Hérault, Sieur de). II. 259.
Gramont (Antoine III, comte de Guiche, puis duc de). I. 211. 246. 247.
Granville (Marquisat de). II. 246 n.
Grelink (Frédéric-Otto-Fabrice de). I. 220 n.
Grelink (Marthe, dite Marthon de Menour, femme de Frédéric-Otto-Fabrice de). I. 220 n.
Grignan (François-Adhémar de Monteil, Comte de). II. 236.
Grignan (Angélique-Clarisse d'Angennes, Comtesse de). I. 245; II. 37. 43. 44. 45. 50 n., 90. 235 n., 236.
Guassier (Pierre de). I. 55. 58.
Guébriand (Renée du Bec-Crespin, femme de Jean-Baptiste Budes, maréchal de). II. 171.
Guemenée (Anne de Rohan, femme de Louis VII de Rohan, prince de). I. 152.
Guénault le jeune. I. 174. 191. 229; II. 13. 230. 252 n., 374. 376.
Guénaud (Claude de). II. 111 n.
Guerre de Jugurtha, traduction de Des Réaux. I. 125. 128. 129; II. 369.
Guesdon (Jacques). II. 362.
Guibert (Le Sieur). I. 18
Guiche (Comte de). V. Gramont.
Guignard. II. 226 n.
Guillaume III, roi d'Angleterre. II. 355.
Guille. II. 52.
Guillebaut (Mme). I. 265.
Guillot (Le Sieur). I. 288 n.
Guirlande de Julie. I. 249. 250 n., 251.
Guise (Charles de Lorraine, duc de). I. 36; II. 175 n.
Guise (Henri de Lorraine, archevêque de Reims, puis duc de). I. 86; II. 40. 229. 378.
Guise (Marie de Lorraine, demoiselle de). I. 167
Guitton (Jean). I. 37 n., 68. 69. 70. 71. 72. 73.
Habert (Famille). I. 108. 133. 253.
Habert, abbé de Cerisy (Germain). I. 109. 111. 133. 134. 135. 140. 141. 142. 144. 145. 191. 192; II. 75 n.
Habert (Philippe). I. 133. 134.
Habert de Montmor (Louis). II. 256. 272 n.
Hallier (François du). II. 256.
Harambure (Château d'). I. 108 n.
Harambure, Seigneur de Romefort (Jean I d'). I. 107 n.; II. 60 n.

HARAMBURE, Seigneur de Romefort (MARIE DE SECONDAT, femme de Jean I d'). I. 107 n.
HARAMBURE, Seigneur de Romefort et de La Boissière (JEAN II D'). I. 76. 77. 94 n., 95 n., 106. 107. 138 n., 194.
HARAMBURE, Seigneur de Romefort (MARIE TALLEMANT, femme, en avril 1629, de Jean II). I. 19 n, 64. 65. 76. 77. 80 n., 87. 94. 95. 98 n., 104. 106. 107 n., 108. 109. 110. 111. 112. 113. 118. 119. 133. 136. 138 n., 189. 194. 195. 196. 199. 224 n., 235. 251. 252. 253. 261; II. 156.
HARAMBURE (HENRY D'). I. 138 n., 194 n., 238 n.; II. 59 n., 60 n.
HARAMBURE (MARGUERITE HATTE, femme de Henry d'). II. 60 n.
HARCOURT (CHARLES DE LORRAINE, prince d'). I. 130.
HARCOURT (FRANÇOIS DE LORRAINE, comte d'). I. 130. 246.
HARLAY (Famille de). II. 377.
HARLAY (FRANÇOIS DE). II. 74.
HARLAY (ACHILLE II DE). II. 348.
HARVILLE-PALAISEAU (CÉLESTE DE). II. 108. 139.
HATTE (MARGUERITE). V. HARAMBURE.
HAUDESSENS, baron de Beaulieu (RENÉ). II. 175 n.
HAVON (CHARLES). I. 92 n., 184; II. 168 n.
HAVON (MARIE BESSON, femme de Charles). I. 92 n.; II. 168 n.
HAZÉ-LANSAC (Terre de). II. 249. 250 n.
HEBERT (RENÉ DE). II. 17 n.
HEBERT (ESPÉRANCE LEVRAULT, femme de Fleurant Pequets, puis de René de). II. 17 n.
HÉDELIN, abbé d'Aubignac (FRANÇOIS). I. 141; II. 19. 205. 206. 207. 223.
HÉDELIN, Seigneur de Chauffour (ANNE) II. 205 n.
HÉLOY (CLAUDE). I. 88.
HENRI IV. I. 27. 62. 223. 224 n.; II. 42. 95. 157. 186. 243 373
HENRY (Famille). II. 90 n., 255. 273. 279.
HENRY (ELISABETH). V. HERBERT.
HENRY (MADELEINE). V. BESSAY.
HENRY (LOUISE-MADELEINE). V. RAMBOUILLET DE LA SABLIÈRE.
HENRY (MARIE). V. BÉJARRY.
HENRY, Seigneur de Cheusse (X.). I. 109; II. 353 n.
CHEUSSE (SUZANNE YVON, femme de X. Henry, Seigneur de). I. 109 n.
HENRY, Sieur de La Maisonneuve (JACQUES). I. 70. 71. 74. 75 n., 109 n., 255 n.; II. 168 n.
HENRY, Sieur de La Maisonneuve (MARIE YVON, femme de Jacques). I. 70. 109 n., 255 n.
HENRY, Seigneur de La Maisonneuve (RENÉE DE LANSÉRÉ, femme de Jacques) II. 168 n.
HERBERT, Seigneur de Bellefond (LAURENT). II. 90 n.
HERBERT, Seigneur de Bellefond (ELISABETH HENRY, femme de Laurent). II. 90 n.
HERMANT (JACOB). II. 356 n.
HERMANT (MARTHE GUILLEPIN, femme de Jacob). II. 255 n.
HERRE (Veuve). I. 131.
HERVART (BARTHÉLEMY). II. 116. 270 n.
HERVART (Mme BARTHÉLEMY). II. 343.
HERVEX, banquier. II. 282 n.
HESSEIN (ANNE). V. GAUDON (SAMUEL).
HESSEIN (GILBERT). II. 13 n., 199. 201. 287.
HESSEIN (MARGUERITE MENJOT, femme de Gilbert). II. 13 n.
HESSEIN (ANNE DE HOFQUEPERT, veuve 1° de Jean de Sanlecque; 2° de Jean de la Planche, Seigneur de Cocé, femme de Gilbert). II. 199 201 287.
HESSEIN (MARGUERITE). V. RAMBOUILLET (ANTOINE).
HESSEIN (PIERRE). II. 199. 287. 356 n.
HILAIRE (HILAIRE LE PUIS, dite Mlle). I. 202.
HILLET (MICHEL). I. 288 n.
Histoire d'Alcidalis et de Zelide, par Voiture. II. 305. 320. 322.
Histoire de la République de Venise, trad. de François Tallemant. II. 330.
Historiettes de Tallemant des Réaux (*Les*). I. 240; II. 150 n., 175 n., 242. 243. 246. 249. 250. 265. 291. 305. 319. 364. 372. 373. 375. 377. 379. 380. 381. 382.
HOFF (THOMAS). I. 32 n., 33 n., 78 n.
HOFMAN (M.). II. 243 n.
HOFQUEPERT (ANNE DE). V. HESSEIN.

Hongrie (Ferdinand II, empereur d'Allemagne, roi de). I. 176.
Houdet (Marie). I. 92 n.
Hozier (Pierre d'). I. 103 n., 118 n.; II. 146 n.
Hudault (Jacques). II. 247 n.
Hudault (Reine Boscher, femme de Jacques). II. 247 n.
Hudault (Mathurin). II. 135 n., 248.
Hudault, notaire des Réaux. II. 135 137 n., 247 n.
Huet (Daniel). II. 13 n., 48. 226 n., 236 n., 237 n.
Huguet de Semonville (Bertrand-François). II. 127 n., 231 n.
Isarn (Samuel). II. 177. 185 n., 186. 187. 191. 192 n., 194. 210. 211 n., 244.
Jabach (Jean). II. 67.
Jabach (Everard). II. 67. 68.260.
Jacques II, roi d'Angleterre. II. 354. 355 n.
Jamain, banquier. II. 282 n.
Janin (François). II. 246 n.
Janin (Jeanne Roberi, dame). II. 246 n.
Janin de Castille (Nicolas). I. 227 n.
Jarry (Nicolas) II. 93.
Jars (François de Rochechouart, chevalier de). I. 175.
Jeanne (Dame), fruitière. II. 115.
Jodelet (Julien Lespit, dit). I. 215. 216.
Jolly (Jacob). II. 90 n., 296 n.
Jolly (Jean). II. 58.
Jolly (Thomas). II. 320.
Jolly, Sieur de La Garnacherie (Paul) II. 181 n.
Joseph (François Le Clerc du Tremblay, R. P.). II. 71. 72.
Jouan, curé de Bréau-Saint-Aubin (Marin). I. 117 n.
Jouy La Ramée (Antoine). I. 255 n.
Juge, Seigneur de Bez (Claude de). I. 230 n.
Juge, Seigneur de Bez (Catherine du Candal, femme de Claude de). I.230 n.
La Balle, dit L'Ozier, commis des Tallemant. I. 126. 127. 128.
La Barre (Terre de). I. 233 n., 265 n.
La Barre, Seigneur de Nouan (Jean de). II. 171.
La Barroire (Pierre Bizet, sieur de). II. 221 n.
La Bazinière (Macé Bertrand, Sieur de). I. 88. 219 n.; II. 65. 66. 378.
La Bazinière (Françoise de Barbezières, demoiselle de Chémerault, femme de Macé Bertrand, Sieur de). II. 64.
La Bazinière le fils (Macé Bertrand, Sieur de). I. 219 n.
La Bazinière (Marie Bertrand de). V. Baltru.
La Béraudière, marquis de l'Isle-Rouhet (François). II. 129. 130. 131. 132. 135. 137.
La Béraudière (Françoise de Machecoul, d'abord femme de Samuel d'Avaugour, puis de François de). II. 130. 137 n., 318. 319 n.
La Béraudière (Elisabeth de). II. 130 n.
La Bergère (Le Sieur de). I. 271 n.
La Boétie (Etienne de). II. 370.
Laborde (Louis). II. 258.
La Boulaye (Maximilien Escalaier, marquis de). I. 255 n.
La Bretonnière (Anne de). II. 292 n.
La Brosse (Gui de). II. 73.
La Bruyère (Jean de). II. 91 n., 366 380. 382.
La Calprenède (Gaucher de Coste, sieur de). I. 218; II. 129. 204.
La Calprenède (Madeleine de Lée, dame de). II. 241.
La Carrière (Annibal). I. 288 n.
La Caze (Isaac-Renaud de Pons, marquis de). II. 61. 152.
Laccer, Sieur de Massuguiez (Hercule de). II. 151. 224.
La Chambre (Marin Cureau de), médecin. II. 75 n.
La Chapelle de Biron (Mlle de). I. 158 n.
La Chevrette (Terre de), propriété de Montauron. I. 232. 255 n.
La Clare (Jacqueline de Loge, femme de Charles de). II. 255 n.
La Cloche (Elisabeth de). V. Doyennard (Jean).
La Cloise (Elisabeth de). I. 237 n.
La Coste (Mlle de). II. 163 n.
La Courrade (M. de). II. 244. 245.
La Fare (Charles-Auguste, marquis de). II. 227. 398.
La Fayette (Madeleine Pioche de La

Vergne, Comtesse de). I. 203 n.; II. 236 n., 290. 344.
La Feuillade (François d'Aubusson, duc de). II. 215. 229 n.
Laffemas (Isaac de). I. 21 n., 125 n.; II. 101, 102 n.
La Fontaine (Jean de). II. 120. 121. 123 n., 319. 327.
La Force (Jacques Nompar de Caumont, maréchal-duc de). I. 189 n., 194; II. 156. 157. 368.
La Force-Castelmoron (Charlotte-Rose de Caumont, demoiselle de). II. 344 n.
La Fosse (André de). I. 81 n.
La Fosse (M. de). I. 88.
La Gagnerie (Louis de). II. 356 n.
La Grange (M. de). I. 53 n., 94 n.
La Grange (Pierre de Lageart, Sieur de). II. 49.
La Grange (Anne Pelloquin, femme de Pierre de Lageart, Sieur de). II. 49, 50 n.
La Gresille, avocat (M. de). I. 26 n.
La Grille (X. de Tufani, dame de). II. 198 n.
La Grossetière (Louis Le Venier, seigneur de). I. 117 n.
La Grossetière (Louise d'Angennes, femme de Louis Le Venier, Seigneur de). I. 117 n., 210.
La Grossetière (Charles Le Venier, Seigneur de Bréault et de). I. 74 n., 117 n.; II. 9.
La Grossetière (François Le Venier, Seigneur de). I. 74 n., 116. 117. 188 210. 227. 288 n., 290 n.; II. 51. 53. 58 n., 216. 231. 281. 307.
La Grossetière (Elisabeth Tallemant, femme de François Le Venier, Seigneur de). I. 29. 40. 41. 42 74 n., 92. 116. 117. 267. 288 n., 290 n.; II 25. 53. 53 n., 216. 307.
La Honville (Terre de). I. 196. 199; II. 58. 59.
Laillier (Françoise de Tourville, d'abord femme de François de St-Blémont, Seigneur de Souplicourt, puis de René de). II. 152. 153 n.
La Lande (Le Sieur de). I. 32 n.
Lalanne (Pierre de). I. 147. 148. 149; II. 373.
Lalanne (Marie Galateau de Roche, femme de Pierre de). I. 147. 148. 149.
Laleu (Terre de). I. 95.
La Maisonfort (Elysée de Beaujeu, Sieur de). II. 56 n.
La Maisonfort (Rachel de Ruvigny, dame de). V. Southampton.
La Marche (Terre de). II. 64 n.
La Marche (Isabelle-Diane de Michel, dame de). V. Montauron.
Lambert (Michel). I. 262.
Lambert (Nicolas). II. 52.
La Meilleraye (Charles de La Porte, duc de). I. 148.
La Meschaussée (Mlle de). II. 127 n.
La Mesnardière (Hippolite-Jules Pilet de). II. 239. 240 n.
Lamet, dit Gatebourse (Cadet). I. 67 n.
La Milletière (Théophile Brachet, Sieur de). II. 78.
La Mothe-Houdancourt (Philippe de). II. 219 n.
La Mothe-Houdancourt (Abbé Henri de). I. 152.
La Mothe-Le Vayer (François de). II. 296. 297 n., 369.
La Motte-Beaumont (Terre de). II. 130.
La Moussaye (Amaury Goyon, marquis de). II. 49 n.
Lancey (Terre de). I. 103 n.; II. 202 n.
Landry (Le Sieur). I. 131 n.
Langey (René de Cordouan, marquis de). II. 83 n., 157 n.
Langey (Marie de Saint-Simon, femme de René de Cordouan, marquis de). II. 157 n.
La Planche, Seigneur de Coco (Jean de). II. 199. 201 n.
La Planche (Adam de). II. 201 n.
La Pommeraye (Le Sieur de). II. 350.
La Porte (Mme de). II. 294 n.
La Primaudaye (Le Sieur de). I. 82 n.
La Quintinie (Jean de). II. 118. 119 n.
Lardy (Nicole). I. 265 n.
La Reynie (Nicolas-Gabriel de). II. 239. 348.
La Rochefoucauld (François VI, prince de Marsillac, puis duc de). I. 246; II. 124. 146. 232. 290. 344.
La Rochefoucauld (Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, femme de François VII de). II. 170 n.

La Roche-Giffard (Henri de La Chapelle, marquis de). I. 197; II. 61.
La Rochegiyon (Roger du Plessis-Liancourt, duc de). I. 246; II. 170.
La Rochegiyon (Catherine Gilonne Guion de Matignon, duchesse de). I. 202; II. 79 n.
La Rochegiyon (Anne-Elisabeth de Lannoy, femme de Roger du Plessis-Liancourt, duc de). II. 169.
La Rochelle (Ville de). I. 6 et n., 7. 11 n., 12 n., 13 n., 14, 16 n., 17 n., 18. 19 n., 20 n., 21. 23. 24 n., 25 n., 26. 28 n., 29. 30. 31 n., 32 n., 33. 35 36. 37. 45. 46 n., 51. 52. 54. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 74. 75. 76. 78 n., 83. 84 n., 94. 95. 96. 121 n., 224 n., 225. 226 n., 255. 256 n., 258; II. 31. 54. 231. 253. 273. 283. 299 n., 307 n., 344.
La Sablière (Terre de). I. 130 n.
La Sablière. V. Rambouillet (Antoine).
La Salle (M. de). I. 194.
La Serre (Jean Puget, sieur de). I. 163. 215. 216 n.; II. 370.
Lasne (Michel). II. 68 n.
Lassan ou Lussan. II. 164 n.
La Suze (Gaspard de Champagne, comte de). II. 224.
La Suze (Henriette de Coligny, femme de Gaspard de Champagne comte de). I. 247; II. 223. 224 225. 228. 229. 256. 273 n., 290. 293. 294 379.
La Suze (Claude de Champagne, demoiselle de). II. 229 n.
La Touche (Marie du Jau, femme de Pierre Chessé, Sieur de). I. 12.
La Trémoille (Marie de la Tour de Bouillon, duchesse de). II. 262.
Laubardemont (Jehan Martin, Sieur de) I. 53 n.
Laubardemont (Pierre Martin de). II. 256.
Launay (Jean Gravé, Sieur de). I. 88 227. 228. 229. 230. 232 n., 286; II. 378.
Launay (Mme de). I. 227. 228. 229. 230. 231. 232 n., 286.
Launay (Françoise Godet des Marais, 2e femme de Jean Gravé, Sieur de). I. 228. 292. 231. 267. 286. 287.
Launay (Pierre de). I. 230 n.
Lauraguais (Comte de). V. Angoulême.
Lauverone (X. Le Roux, dame de) II. 241.
Lauzun (Antoine Nompar de Caumont, duc de). II. 342.
Laval (Andrée de). I. 15 n.
Laval (Madeleine de). V. Rochefort.
Laval-Boisdauphin (Guy de). I. 246; II. 75.
Laval-Boisdauphin (Madeleine Seguier, femme de Guy de). II. 75.
La Vallette (Louis de Nogaret, cardinal de). I. 246.
Lavardin (Philibert-Emmanuel de Beaumanoir). II. 227.
La Vauguyon (Jacques Estuer de). II. 172.
Lavaure (Pierre). I. 93 n.
Lavedan (Louis de Bourbon, vicomte de) II. 146.
La Vibraye (Henri-Emmanuel Hurault, marquis de). II. 252 n.
La Victoire (Claude du Val de Coupeauville, abbé de). II. 233. 234. 235 n.
La Vigne. II. 268.
La Vrillière (Louis Phélippeaux, marquis de). I. 88; II. 378.
Le Bailleul (Michel). II. 164.
Leblon (Nicolas). I. 55. 56.
Leboiteux (Gilles). I. 33 n.
Leboiteux (Marie Yvon, femme de Gilles). I. 33 n.
Leboiteux (Paul). I. 33 n., 83.
Leboiteux (Marc). I. 33 n., 51. 83.
Le Bouthillier (Claude). II. 72.
Le Bouix (Claude). II. 163 n.
Le Camus (Antoine). I. 267 n.
Le Camus, avocat. II. 373.
Le Cat (Philippe). I. 90. 256. 289; II. 58.
Lécé Elisabeth de La Rochefoucauld, femme de Charles de Vallory, Seigneur de). II. 346.
Le Chairon (Guillaume). I. 120 n.
Le Clerc (Gabriel). I. 91.
Le Clerc (Rachel). V. Le Doulx.
Le Clerc de Lesseville (Abbé). I. 271 n.
Le Cogneux (Jacques). II. 102. 139 n.
Le Comte (François). II. 163 n.
Le Coste (A.). I. 255 n.
Le Coq (Françoise). V. Rambouillet (Paul).

Le Doulx (Paul). II. 63 n.
Le Doulx (Rachel Le Clerc, femme de Paul). II. 63 n.
Le Fauscheur (Michel), ministre. I. 101. 283; II. 80. 85. 86 n., 261.
Lefebvre (René). II. 307.
Le Febvre (Rolland). II. 280.
Lefebvre d'Ormesson (Olivier). II. 37 n., 98. 99. 104. 105.
Lefebvre d'Ormesson (Charles). II. 105 n.
Lefevre (Antoine). II. 127 n.
Le François (Le Sieur). II. 348. 349.
Le Gagneur (François). II. 32 n., 316 n.
Le Gagneur (Marie Patru, femme de François). II. 32 n., 216 n.
Le Gagneur (Christine Cuningham, veuve de Pierre Aumont, 2e femme de François). II. 317 n.
Le Gendre (Marie). II. 214.
Le Gendre (Mlle). II. 177. 186. 191.
Le Goux (Famille). II. 347.
Le Goux (Paul I). I. 121 n.
Le Goux (Marie Coignart, femme de Paul I.). I. 121 n.
Le Goux (Paul II). I. 121.
Le Goux (Marie de Louvigny, femme de Paul II). I. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 131. 133. 134. 135. 137. 140. 141. 142. 143. 144. 145 n., 153. 174. 190. 191. 192. 193. 199. 200. 201. 203. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 274. 275. 277. 278. 282. 283. 284. 291; II. 250. 289. 299.
Le Jo (Denis). II. 269 n.
Lelet (Claude). II. 163 n.
Le Marier (Claude). II. 135. 309. 314. 317.
Le Masles, prieur des Roches (Michel). II. 70. 71 n.
Le Moutonnier (Famille). I. 103 n.
Le Moutonnier (Anne). V. Rambouillet (Nicolas II).
Lenclos (Ninon de). I. 279; II. 52. 147. 151. 180. 181. 222. 223. 312. 337. 338.
L'Endormy (Daniel). I. 88.
Le Page (Nicolas). II. 69.
Le Page (Diane de Chasteignier de La Rocheposay, femme de Nicolas), dite Mme de Saint-Loup. II. 69.
Le Pailleur. I. 202. 203; II. 146. 372.
Le Plessis-Fèvre (Terre de). I. 103 n
Le Prince (Pierre). II. 222 n.
Le Roy, Sieur de Gamelin (Jean). I. 255 n.; II. 128 n.
Le Roy, Sieur de Gamelin (Anne Grimouste, femme de Jean). II. 128 n.
Lescalopier (Charlotte Germain, femme de Balthazar). II. 100. 102 n., 169.
Lescot (François). I. 288 n.
Lescuyer, sieur de Chaumontel (Pierre). I. 236 n.
Lesdiguières (François de Bonne de Crequy, duc de). I. 233; II. 87. 250.
Le Semelier (Jean). I. 90. 256. 289; II. 58. 299.
Lesfargues (Bernard de). I. 216. 218 n.
Lessé (Marie de). I. 85 n.
Lestoile (Claude de). II. 70. 74.
Le Taneur (Mme). II. 200. 201.
Le Tellier (François). II. 299 n.
Le Tellier (Michel). II. 334. 339.
Le Tertre (Terre de). I. 103 n.
Le Tronchay-Gallet (Terre de). I. 103 n
Le Varlet (Centurion). II. 268 n.
Le Vassor (Claude). V. Thibault (Pierre).
Levesque (Mlle Turpin, femme de M.). I. 205.
Le Vieux (Amélie). II. 238.
Levrault (Espérance). V. Hebert (René de).
Lhermite (Tristan). I. 263.
Lhuillier (François). II. 9. 10. 14. 17. 19. 20. 21. 22. 23. 26. 27. 31. 142 143. 219.
Lhuillier (Emmanuel). V. Chapelle.
Liance, danseuse. II. 158 n
Liancourt (Château de). II. 170.
Liancourt (Hôtel de). II. 173.
Liancourt (Roger du Plessis, duc de) II. 169. 170.
Liancourt (Jeanne de Schomberg, femme de Roger du Plessis). I. 121 n.; II. 169. 170. 171. 172. 173. 376.
Licht (Jean de). II. 68 n.
Lignières (François Payot, chevalier de). II. 204. 236. 239. 240.
Lillebonne (François-Marie de Lorraine Comte de). I. 130.
Liméville (Henriette de Louvigny, femme de Jean Bazin, sieur de). V. Bazin (Jean).
Lionne (Hugues de). I. 175. 176. 202 n., II. 79. 87. 161.

Lisette. II. 175 n.
Loges (Marie Bruneau, femme de Charles de Rechignevoisin, Seigneur des). I. 224 n., 225. 226.
Loix (Seigneurie de). I. 93 n.
Longueville (Hôtel de). II. 75.
Longueville (Henri d'Orléans, duc de) II. 49. 116. 232.
Longueville (Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de). I. 211. 246; II. 40 158 n., 171. 232. 290. 379.
Lonnique (Marie). I. 36.
Lopez (Alfonso). I. 222. 223
Loret (Jean). II. 75 n.
Lorme (Jacques Amproux, Sieur de). II. 307 n.
Lorme (Marion de). I. 149 n., 173.
Loudrières (René de Talansac, Sieur de). I. 25.
Louis (Gabriel). II. 314 n., 351 n.
Louis Lizottière (Terre de). II. 360.
Louis XIII. I. 36. 66. 68. 70. 71. 72 74. 75 77. 80. 81. 105. 106. 176. 223. 224 n., 234 n., 254. 257. 271; II. 55. 146. 174. 221. 246. 373. 379.
Louis XIV. I. 176. 288 n.; II. 113. 148. 149. 153. 154. 160. 161. 164. 165. 251 258. 268. 269. 270. 271. 276. 298. 307. 329. 331. 333. 334. 335. 336. 339. 340. 344. 351. 353. 354. 359. 360. 362.
Louvigny (Famille de). I. 174. 277; II. 13 n., 250. 347.
Louvigny (Paul de). I. 120 n., 121 n.; II. 86 n.
Louvigny (Marie Mallart, femme de Paul de). I. 120 n., 121 n.; II. 86 n.
Louvigny (Henry de). I. 114. 119 n., 120. 122. 124. 125. 198; II. 86.
Louvigny (Antoinette Bigot, femme de Henry de). I. 114. 120 n., 198. 199. 268. 269; II. 86. 342.
Louvigny (Elisabeth de). V. Agaury (Olivier Bidé, Sieur d').
Louvigny (Henriette de). V. Liméville (Jean Bazin, Sieur de).
Louvigny (Marie de). V. Le Goux (Paul).
Lude (Henry de Daillon, Comte du). II. 78. 224.
Lully (Jean-Baptiste). II. 230 n.
Lussac (Terre de). I. 46 n.
Luther (Martin). II. 15.
Luxembourg (Hôtel du Petit). II. 159 n.
Luynes (Charles d'Albert, duc de). II. 220.
Luynes (Guillaume de). II. 320. 321.
Machaut (M. de). II. 296 n.
Madrigaux de La Sablière. II. 327.
Maillé-Brézé (Claire-Clémence de). V. Condé.
Maintenon (Françoise d'Aubigné, veuve de Paul Scarron, marquise de). II. 78. 329. 344.
Maintenon (Françoise-Julie de Rochefort, marquise de). I. 282.
Maistre (Abraham du). II. 107 n.
Maistre (Elisabeth Rousseau, femme d'Abraham du). II. 107 n
Maistreau (Jehan). I. 255 n
Malezieu (Marie Desforges, femme d'Antoine). II. 317 n.
Malherbe (François de). I 79. 108. 225. 247; II. 39. 370. 374.
Malingre (Jules). II. 358.
Mallart (Famille). I. 224 n.; II. 13 n
Mallart (Anne). V. Menjot (Jehan).
Mallet (Yves). I. 274 n., 289. 290 n.; II. 62. 63 n., 108 n., 113 n., 129. 258.
Mallet (Gaspard). II. 63 n
Malleville (Claude de). I. 132 141. 223; II. 25. 372.
Mallier, Sieur du Houssay (Claude). I. 168. 169.
Mallier, Sieur du Houssay (Marie de Bailleul, femme de Claude). I. 168.
Mangot, Sieur de Villarceau (Anne). I. 288 n.
Marans (Abbé de). II. 197.
Maransin (Henry de Chivray, Comte de). II. 124.
Maransin (Elisabeth de Convert-Sottevast, femme de Henry de Chivray, Comte de). II. 124.
Marcadé (Jean). II. 163 n.
Marcassus (Pierre de). II 292.
Margas, financier. II. 282.
Margonne (Claude). I. 226 n.
Margonne (Anne du Puget, femme de Claude). I. 222. 227 n.
Margonne (Anne-Marie). V. Nollet.
Marguerite de Valois. II 94. 95. 374.
Marignon (François). I. 93 n.

Marigny (Jacques Carpentier de). II. 114. 115 n., 142
Marolles (Louise-Isabelle d'Angennes, marquise de). II. 221 n
Marolles (Madeleine-Claire de Lenoncourt, demoiselle de). II. 36. 37 n, 39.
Marolles (Michel de). II. 238. 239. 240.
Marot (Clément). I. 79. 219. 238.
Marsillac (Prince de). V. La Rochefoucauld.
Martin. II. 52.
Martin, commis des Tallemant. I. 48; II. 56.
Martin (Ramon). I. 26.
Martin, Sieur du Mont-Jourdan (Pierre-Bernard). I. 255 n.
Martroy (Terre de). II. 205 n.
Masclary (Gaspard). I. 197.
Massicault (Jean). II. 127 n.
Masson (Artaud). II. 279 n.
Maucler (François). II. 279 n.
Maucroix (François). I. 203. 204. 205. 206. 238; II. 32. 33. 107. 112. 119. 120. 121. 122. 123. 250. 265. 266. 367. 372.
Maugars (André). I. 175.
Mauger (Marie Hardouin, femme de François). II. 321. 322. 323.
Maulevrier (Comte de). II. 228.
Maulny (François d'Etampes, marquis de). II. 241 n.
Maure (Louis de Rochechouart, Comte de). I. 246.
Maure (Anne Doni d'Attichy, femme de Louis de Rochechouart. Comte de). I. 246; II. 233. 235.
Mayenne (Henry de Lorraine, duc de). I. 59.
Maymac (Jehan). I. 255 n.
Maynard (François de). I. 138 n., 253. 262.
Mazarin (Cardinal Jules). I. 175. 177 n., 180. 260.; II. 68. 73. 79. 87 n., 105. 108. 109. 110. 113. 114. 115. 116. 124. 129. 136. 137. 142. 143. 144 n., 148. 154. 161. 195. 196 n., 221. 222. 227. 241. 242. 244. 252. 257. 258. 259 260. 379.
Mazarin (Hortense Mancini, duchesse de). II. 333 n.
Médicis (Famille de). I. 166.
Médicis (Galerie des), à Florence. I. 165.
Médicis (Marie de). I. 214; II. 43. 71. 159 n., 369.
Mémoires de la Régence d'Anne d'Autriche, par Tallemant des Réaux. II. 242. 246. 319. 379.
Ménage (Gilles). I. 147. 203 n., 270. 284; II. 17. 18. 19. 24. 26. 30. 31. 48. 87 n., 88. 140. 141. 142. 204. 205. 225. 226 n., 236. 237 n., 241. 265 n., 329 n., 345. 368.
Menant (Guillaume). I. 225 n.; II. 67. 127 n.
Menardeau-Champré (Claude de). I. 230. 231.
Menardeau-Champré (Catherine Henry, femme 1° de Nicolas Ferrier; 2° de Claude de). I. 219 n., 230. 231. 232.
Ménars (M. de). II. 354.
Menillet. II. 198 n.
Menjot (Famille). II. 24. 58. 255. 301.
Menjot (Jehan). I. 94 n.; II. 13 n.
Menjot (Anne Mallard, femme de Jehan). I. 94 n.; II. 13 n.
Menjot (Antoine). II. 13. 22. 31. 89 n., 201 n., 230. 233. 235 n., 247 n., 250. 268. 272. 287. 303 n., 327 n., 354. 356 n. 357. 376.
Menjot (Marguerite). V. Hessein (Gilbert).
Menjot (Paul). II. 13 n., 201 n.
Menour (Marthe, dite Marthon de). V. Grelink.
Mérouville (Hector Vallée, Sieur de). I. 119.
Mérouville (Suzanne Bigot, femme d'Hector Vallée, Sieur de). I. 119. 192. 199.
Mérouville (Mlle de). I. 268.
Mesnardt (Magdeleine). I. 15 n.
Mestrezat (Jean). I. 189. 199; II. 86 n., 156 n.
Metz (Parlement de). II. 9.
Miramion (Marie Bonneau, femme de Jean-Jacques de Beauharnais, Sieur de). II. 67 n., 351.
Miramiones (Couvent des). II. 351.
Moinerie (Mlle). II. 89 n.
Molière (Jean-Baptiste Pocquelin, dit). II. 297. 358. 376.
Molins (Scipion de Berziaux, Baron de). II. 31. 32.
Mollier (Louis de). I. 202.

Monceau de Lestang (Famille). II. 3[illegible]. 347.
Monceau (Isaac). I. 224; II. 11 n., 342.
Monceau, Sieur de Lestang (Jacques). I. 102 n., 224. 225 n.; II. 11.
Monceau, Sieur de Lestang (Catherine Rambouillet, bapt. le 14 fév. 1621, inhumée le 31 oct. 1664; femme, en 1637, de Jacques), 2e enfant de Nicolas I Rambouillet. I. 102 n., 164. 224. 225 n., 226. 278. 290 n.; II. 3. 11. 12. 15. 17. 30. 50. 58 n., 120. 144. 145. 220 n., 288. 293. 296 n.
Monceau de Lestang (Catherine). V. Bigot (Jacques).
Monceau de Lestang (Nicolas). II. 11 n., 50.
Monceau (Jacques de). II. 356 n.
Montcorset (Balthazar). II. 83 n.
Mondory (Guillaume des Gilberts, sieur de). II. 92. 93. 376.
Mondot (Nicolas). II. 257 n.
Monségur (Martin de). II. 86 n.
Monstier (Daniel du). I. 175.
Monstier (Pierre du). I. 175.
Mont (Pierre du). II. 47.
Montagnac (Pierre de). II. 300 n.
Montaigne (Michel Eyquem de). I. 204; II. 15. 368.
Montarbault (La). II. 175 n.
Montauron (Pirre du Puget, Sieur de) I. 60. 61. 62. 63. 64. 215. 222 n., 232. 233. 234. 235. 236. 237. 240. 262. 263. 265. 282; II. 64. 65. 110. 111. 115. 197. 251. 292. 293 n., 295. 301 n., 378.
Montauron (Isabelle-Diane de Michel, dame de La Marche, femme de Pierre du Puget, Sieur de). I. 265 n.; II. 64.
Montauron (Pierre Puget de). II. 64 n.
Montauron (Charles-Bertrand du Puget de). II. 64 n.
Montausier (Hôtel de). I. 50.
Montausier (Charles de Sainte-Maure, marquis de Salles, puis duc de). I. 212. 248. 249. 250. 251.; II. 16. 39. 41. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 92. 146. 176. 208. 235. 236. 237. 286. 290.
Montausier (Julie d'Angennes, femme de Charles de Sainte-Maure, marquise, puis duch. de). I. 65. 219 n., 244. 245. 248. 249. 250. 251; II. 37. 41. 44. 45. 46. 47. 48. 49 n., 50. 146. 209. 235 n. 236. 320.
Montausier (Marie-Julie de Sainte-Maure, demoiselle de). V. Uzès.
Montbazon (Marie de Bretagne, femme de Hercule de Rohan, duc de). I. 110; II. 160.
Montbel (Madeleine du Tillet, Comtesse de). II. 240.
Montbrun (Marquisat de). II. 64.
Montchal (Jean-Pierre de). II. 99. 100. 102 n.
Montchal (Françoise d'Alesso, femme de Jean-Pierre de). II. 99.
Montchal (Elisabeth du Pré, 2e femme de Jean-Pierre de). II. 99.
Montelon (François de). I. 158 n.
Montendre (Renée Thevin, marquise de). II. 250.
Montfort (Village de). II. 146. 25[illegible].
Montglas (Elisabeth Hurault de Chiverny, Comtesse de). II. 312.
Montlouet (Jacques d'Angennes, marquis de). I. 199.
Montlouet (Marie Causse, femme 1e de Martin du Candal; 2e de Jacques d'Angennes, marquis de). I. 118. 119. 199. 230. 267.
Montmaur (Pierre de). I. 284. 285; II. 19.
Montmorency (Floris de). I. 2. 4. 5. 9.
Montmorency (Henri, duc de). II. 235.
Montmorency (Isabelle-Angélique de. V. Chatillon.
Montmorency (Marie-Louise de). V. Valençay.
Montpensier (Marie-Louise d'Orléans, duchesse de), dite Mademoiselle. II. 154.
Montplaisir (René de Bruc, marquis de). I. 147.
Montreuil (Jean de). II. 125. 126 n.
Montreuil (Mathieu de). I. 171.
Moret (Jacqueline du Bueil, Comtesse de). II. 175 n.
Morin (Jacques). II. 128 n., 279.
Mornay (Louis de). II. 181 n.
Mors (Jean). I. 92 n.
Morus (Thomas). II. 261. 262.
Motteville (Françoise Bertaut, présidente de). II. 222.
Mouriou (Marion de). I. 139. 140.
Muisson (Famille). I. 268.

Muisson, financier. II. 282.
Muisson (Jacques). I. 207 n.; II. 349. 350. 351. 352.
Muisson (Anne Rambouillet, femme de Jacques). I. 207 n.; II. 349. 351. 352.
Muisson, Sieur de Barré (Philippe). II. 179. 180 n., 216. 217.
Muisson, Sieur de Barré (Madeleine Bazin, femme de Philippe). II. 179. 180. 204. 215. 216. 218. 354.
Murat (Le Sieur de). I. 82 n.
Musnier (Hector). II. 21 n., 23 n.
Musnier (Marie Chanut, femme d'Hector). II. 21 n., 23 n.
Nangis (François de Brichanteau, marquis de). I. 246.
Nani (Baptiste). II. 330.
Nanon, maîtresse de Montauron. II. 115.
Nanteuil (Robert). I. 195 n.
Nattier (Pierre). II. 279 n.
Navailles (Famille de). II. 256.
Navailles (Philippe de Montaut, duc de). II. 163. 269. 273 n.
Nemours (Henri II de Savoie, duc de). I. 246; II. 118.
Nerveze (Antoine de). II. 370.
Neufchatel (Charles Largentier, vicomte de). II. 122.
Neufchatel (Anne d'Anglure-Bourlemont, femme de Charles Largentier, vicomte de). II. 122.
Neufgermain (Louis de). I. 246; II. 370.
Neuillan (Françoise Tiraqueau, dame de). II. 257.
Neuve-Saint-Augustin (Rue), à Paris. II. 70. 341. 350. 359. 362. 363.
Nevers (Marie-Louise de Gonzague, duchesse de). V. Pologne.
Nevers (Philippe Mancini, duc de). II. 338.
Nicolaï, Sieur de Goussainville (Antoine). II. 169 n.
Noailles (Charles de). I. 236.
Nocé (Famille de). I. 103 n.
Nocé (Charles de). II. 356 n.
Nocé (Marguerite Rambouillet de La Sablière, femme 1° de Guillaume Scot de La Mésangère; 2° de Charles de). II. 319. 342. 356 n.
Nollet (François). I. 227 n.
Nollet (Anne-Marie Margonne, femme de François). I. 226.
Nostradamus (Michel de). II. 370.
Nourry (Jacques). II. 272. 275.
Nouvelles Catholiques (Couvent des). II. 325. 341. 347. 361 n., 362.
Nove (Laure de). I. 157.
Novion (Nicolas Pothier, président de) II. 250.
Nublé (Louis). II. 87. 88. 308. 376.
Œdipe, tragédie de Tallemant des Réaux. I. 240. 241; II. 369.
Olier (Jean-Jacques). II. 155. 156. 181.
Olizy (Jean Larcher, marquis d'). II. 122.
Ombreval (M. d'). II 152.
Ombreval (Mme d'). II. 152.
Oradour (Françoise Garnier, femme de Georges de Bermondet, Seigneur d'). II. 97.
Orange (Guillaume I, prince d'). I. 11 n.
Orange, valet de Pierre Yvon. I. 126. 127. 128.
Orgères (Madeleine Garnier, dame d'). II. 69. 97. 98. 100. 102. 103.
Orgeval (Geoffroy Luillier, Sieur d'). II. 68. 69.
Orgeval (Marie Aubry, femme de Geoffroy Luillier, Sieur d'). II. 68. 69.
Orléans (Hôtel d'). II. 114. 157. 158 n., 221.
Orléans (Gaston de France, duc d'). I. 62. 63. 225. 233. 260; II. 65 n., 139. 154. 157. 158. 220. 258.
Orléans (Elisabeth-Charlotte de Bavière, duchesse d'Orléans), dite Madame. II. 330.
Orléans (Balthazar d'). II. 272. 275.
Orval (Terre d'). II. 130. 133. 135. 137. 360 n.
Orval (Mlle d'). V. Tallemant des Réaux (Charlotte).
Orval, Sieur de l'Hospiteau (Elisabeth Brunier, femme de Jérémie d'). II. 220.
Pagan (Blaise-François, Comte de). I. 142.
Pageau (Nicolas). II. 265 n.
Paillet (Claude). II. 279 n.
Palot (Gabriel). II. 108 n.
Panat (David de Castelpers, baron de). II. 198 n.
Paniqueux (Jean). II. 279 n.

Papillault, notaire à Châtellerault. II. 135.
Paris (François). II. 247 n.
Paris (Magdelaine). I. 92 n.
Parme (Marguerite de). I. 2. 5. 7 n., 9.
Pas (Comte de). V. Feuquières.
Pascal (Président Etienne). I. 202 n.
Pascal (Blaise). I. 201 n., 202 n.
Pascault (Jean). I. 32.
Pasquier (René). II. 248 n.
Patelet (M.). I. 90.
Patrix (Pierre). II. 158.
Patrix le fils (Pierre). II. 158 n.
Patru (Jean). II. 14. 32 n.
Patru (Marie Ymbert, femme de Jean) II. 32 n.
Patru (Olivier). I. 203. 204. 205. 206 207 n. 208. 209. 210. 238. 260. 269. 274 n.; II. 12 n., 14. 15. 16. 18. 19. 24. 31. 32. 47 n., 61 n., 124. 140. 141. 164. 217. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 241. 286. 295 n., 316. 317. 326. 327 n., 367. 372. 376.
Patru (Marguerite). V. Adam (Pierre)
Patru (Marie). V. Le Gagneur (François).
Paul (Veuve). I. 136 n.
Paule (Vincent de). I. 272.
Paulet (Angélique). I. 246; II. 16. 45. 46. 215 n.
Péan (Amaury). II. 131.
Peiresc (Claude Fabri, Sieur de). I. 159. 374.
Pellissari, Sieur de Gravignan (Georges). II. 264. 268. 269. 270. 280. 281.
Pellissari (Madeleine Bibaud, femme de Georges). II. 264.
Pellisson (Paul). II. 177. 178. 185. 186. 187. 190. 191. 192. 193. 194. 202. 203. 209. 210. 211. 216. 226 n., 259. 286 n., 333 n., 375. 378.
Pelloquin (Anne). V. La Grange.
Peilot. II. 374.
Percheron, procureur. II. 306.
Perriquel l'aînée (Mlle). II. 193. 210 211 n.
Perriquel la cadette (Mlle). II. 210. 211 n.
Perron (Jacques Davy, cardinal du). II. 71.
Perrot (Madeleine Combaut, femme de Jean). I. 206.
Petit (Angélique). II. 313. 320 n., 367.
Petit (François). II. 128 n.
Petit-Puis (Louis David, Sieur de). II. 249. 250 n.
Petits-Champs (Rue des), à Paris. I. 87. 89. 91. 92. 93. 114. 118 n., 136. 138. 140. 186. 190. 214. 219. 220. 222 223. 226. 227. 264. 272; II. 9. 25 n., 67 n., 79. 378.
Pétrarque (François). I. 157.
Peyrarède. I. 217.
Phelippeaux (Jean). II. 340.
Philippe II, roi d'Espagne. I. 2. 9.
Philippes (Nicolas). II. 303 n.
Philletin (Jean). II. 307 n.
Pibrac (Guy du Faur de). II. 160.
Picart (Stephen). I. 195 n.
Piccart (Marguerite de La Salle, femme de Bruno). II. 106 n.
Piccolomini (Octave). I. 126.
Pilot (Anne Baudesson, femme de Jean). II. 211. 212. 213. 214. 215. 376 379.
Pilot (Robert). II. 212. 213 n., 214 n.
Pimpervelle, chirurgien. I. 130.
Pin (Château du). I. 138 n.
Pinchesne (Etienne Martin, Sieur de). I. 194; II. 78. 142. 242. 321.
Pineau (André). I. 51 n.
Pineau (Bonne Rolland, femme de André). I. 51 n.
Piozet (Hélie). II. 258.
Pisani (Marquisat de). II. 235 n.
Pisani (Léon-Pompée d'Angennes, marquis de). I. 211. 245; II. 16. 41. 93.
Planterose (François de). I. 26 n.; II. 310 n.
Plessis-aux-Moines (Prieuré du). II. 135. 309. 314.
Plessis-Franc (Terre du). II. 202 n.
Plessis-Rideau (Château du). II. 129 130. 131. 132. 133. 134. 135. 137. 145. 164.
Pocquelin (Jean). I. 90.
Poinville (Galliot Gallard, Seigneur de). I. 231.
Poiret (François). II. 357.
Polivon (Demoiselle). I. 31 n.
Pologne (Wladislas IV, roi de) II. 171
Pologne (Jean-Casimir, roi de). II. 261
Pologne (Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Nevers, femme de Wla-

dislas IV et de Jean-Casimir, rois de). I. 233. 246; II. 40. 171. 261.
Pollart (Jacques). II. 255 n.
Pommereuil (Denise de Bordeaux, présidente de). I. 209.
Pommeuse (Terre et Château de). I. 60. 221. 222 n., 269.
Ponar (Claude). II. 127 n.
Pons (Suzanne de). II. 152. 229. 244. 245 368.
Pontac (M. de). I. 45. 53; II. 196 n.
Poque (Mlle). V. Poquers.
Poquers (Fleurant). II. 17 n.
Poquers (Mlle). II. 16.
Porchères-Laugier (Honoré de). II. 146 n., 373.
Porsthmouth (Louise de Kerouaille, duchesse de). II. 333 n.
Portail (Paul). II. 99.
Port-Boulet (Village de). II. 133. 134. 248. 318. 319 n.
Portugal (Louise-Marie-Françoise-Elisabeth de Savoie, demoiselle de Nemours d'Aumale, reine de). II. 300 n.
Pourfour (François). II. 273. 316.
Poussin (Nicolas). II. 67. 263.
Pré-aux-Clercs (Quartier du). II. 2. 9. 10. 31. 50. 62. 119 n., 161. 217.
Prevost. II. 113 n.
Prévost (Simon). II. 273.
Prévôt (Jean). I. 240.
Priézac (Daniel de). I. 58. 59; II. 70. 75. 77. 373.
Priezac (Marie de Bernay, femme de Daniel de). I. 59.
Priézac, Sieur de Saugues (Salomon de). I. 59.
Priezac (Catherine de). V. Chastellet (Marquise du).
Primerose, ministre écossais. I. 51. 187 n.
Puget (Famille du). I. 60. 221. 222. 269.
Puget, Sieur de Pommeuse (Etienne du). I. 60. 61.
Puget (Louise Prévost, femme d'Etienne du). I. 61.
Puget (Etienne du), évêque de Dardaine). I. 222.
Puget (Louise du). I. 61.
Puget, Sieur de Montauron (Gabriel du). I. 60. 61.
Puget (Pierre du). V. Montauron.
Puget de Montauron (Marie du). V Tallemant (Gédéon II).
Puget, Sieur de Chasteauneuf, Baron de Clermont (Hubert du). I. 236 n.; II. 310. 311 n.
Puget, Sieur de Chasteauneuf (Angélique Tallemant, femme de Hubert). I. 236 n., 310. 311 n.
Puget, Sieur de Chéron (Pierre). I. 236 n.
Puget, Sieur de Cheva (César du). I 222.
Puget (Henry du). I. 222.
Pujos (Jacques). 95. 96. 98.
Pujos (Le Sieur). II. 164 n.
Pure (Michel de). I. 271.
Puypeyroux (Marthe). II. 255 n.
Quatrevaux (Nicolas de). I. 99.
Querver (Mme de). II. 69.
Quillet (Claude). I. 173. 174. 238. 239; II. 69 n., 265. 372.
Quinault (Philippe). II. 229. 230 n.
Quinault (Louise Goujon, veuve de Jacques Bonnet, femme de Philippe). II. 230 n.
Raoul, Sieur des Planes (Philippe). II. 340 n.
Raoul, Sieur des Planes (Marie Félix, femme de Philippe). II. 340 n.
Rabelais (François). II. 20. 23. 131. 370.
Racan (Honorat de Bueil, marquis de). I. 79. 247; II. 37. 38. 125. 374.
Racine (Jean). II. 319. 366.
Ragné du Poussé (Antoine). II. 155 n.
Ragueneau (Cyprien). II. 35. 36.
Raincy (Mlle). I. 265 n.
Raincy (Jacques Bordier, Sieur du) V. Bordier.
Rambouillet (Banque). I. 52. 53 n.; II. 129. 229 n.
Rambouillet (Famille). I. 30. 88. 103 n., 118 n., 207 n., 220 n., 224 n., 230. 258. 274. 275. 276; II. 13. 58. 62. 66. 67 n., 68 n., 80. 86. 113. 129. 138. 149. 199. 249. 250. 254. 255. 264. 268. 272 n., 286. 301. 310. 314. 328. 336. 342 n., 345. 347. 348. 363. 366. 375. 376.
Rambouillet (Hôtel). I. 103; II. 349.
Rambouillet (Maison de Nicolas), à Reuilly. I. 81. 280. 281; II. 127. 295 n. 328 n., 356 n.

RAMBOUILLET, Sieur du Plessis (ANTOINE). I. 30 n., 124 n.
RAMBOUILLET (MARIE MALLARD, femme de Antoine). I. 30 n.
RAMBOUILLET (ANTOINE II), 1er enfant d'Antoine I. I. 30 n., 64 n., 124 n., 125 n., 207 n.
RAMBOUILLET (JEAN), 2e E d'Antoine I. I. 30 n., 124 n.; 166 n., 307 n.
RAMBOUILLET (MARGUERITE GIRARD, femme de Jean). II. 106 n., 307 n.
RAMBOUILLET, Sieur du Plessis (NICOLAS I), 3e E d'Antoine I. I. 30 et n., 31. 42. 64 n., 77. 80. 81. 82 n., 84. 87. 92. 93 n., 94 n., 95 n., 102. 103. 104. 114 n., 125. 124 n., 125 n., 134. 152 194. 207 n., 215. 220 n., 224. 237. 253 254. 255 n., 266. 272. 275. 276. 277 . 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 286. 289. 290. 291; II. 47 n., 50. 58 n., 62. 63. n., 64. 68 n., 80 n., 106 n., 108. 110 n., 113. 124 n., 126. 127. 128 n., 149. 154 n., 163 n., 198. 201. 202. 219 n. 231 n., 268 n., 244 n., 246. 254. 258 259. 260 n., 287. 293 n., 295. 327. 342.
RAMBOUILLET (CATHERINE BIGOT, 1re femme de Nicolas I). I. 102 n., 275. 278. 290 n.
RAMBOUILLET (ANNE GAIGNOT, 2e femme de Nicolas I). I. 102 n., 283. 290 n.; II. 58 n., 63. 86. 202 n., 287. 293 n., 295 n., 327 n., 342.
RAMBOUILLET (ANNE), 4e E d'Antoine I. V. TALLEMANT (GÉDÉON I).
RAMBOUILLET (MARIE), 5e E d'Antoine I V. TALLEMANT (PIERRE).
RAMBOUILLET (NICOLAS), chanoine à Toul 1er E. de Jean. II. 106 n.
RAMBOUILLET (MARGUERITE), 2e E. de Jean. II. 59 n., 106 n., 307 n., 327 n.
RAMBOUILLET, Sieur du Plessis (NICOLAS II), 1er enfant de Nicolas I I. 102 n., 104. 197. 220. 279. 282 n., 290 n.; II. 63. 106 n., 202. 254. 255 293 n., 296 n., 310 n., 312 n., 314 n., 327. 328 n., 336 n., 340. 343 n., 366.
RAMBOUILLET (ANNE LE MOUTONNIER d'abord femme de Gilles de Briqueville, puis femme de Nicolas II). I. 102 n., 310 n., 327 n., 340. 342.
RAMBOUILLET (CATHERINE), 2e E. de Nicolas I. V. MONCEAU, Sieur de Lestang
RAMBOUILLET, Sieur de La Sablière (ANTOINE III), 3e E. de Nicolas I. I. 102 n., 103 n., 104. 197. 198. 207 n., 220. 223. 224. 227. 230. 264. 266. 279. 280 n., 290 n.; II. 15. 16. 23. 27. 28. 29. 30. 31. 52. 58 n., 61. 63. 106 n., 149. 150. 151. 181. 200. 201. 202. 229 n., 254. 255. 310. 311. 312. 319 n., 327. 366.
RAMBOUILLET, Sieur de La Sablière (MARGUERITE HESSEIN, femme de Antoine III). I. 102 n.; II. 13 n., 123 n., 199. 200. 201. 202 n., 287. 312. 313. 319. 327. 337. 338. 342. 349. 350. 351. 356. 361.
RAMBOUILLET (PAUL), 4e enfant de Nicolas I. I. 102 n., 220. 279; II. 63. 202 n., 224. 228. 254. 255. 310 n.
RAMBOUILLET (FRANÇOISE LE COQ, femme de Paul). I. 102 n.; II. 228 n.
RAMBOUILLET (ANNE, LA NAIRE), 5e E de Nicolas I. I. 102 n., 220. 273. 279 289. 290 n.; II. 63. 307 n., 316 n., 325 n., 327. 328. 336 n., 342 n., 348. 349. 350 359.
RAMBOUILLET, Sieur de Chavannes, (HENRI), 6e E de Nicolas I. I. 102 n., 220. 279; II. 150. 151.
RAMBOUILLET, Sieur de Prévigny (ALEXANDRE), 7e E. de Nicolas I. I. 102 n., 220.
RAMBOUILLET, Sieur de Prévigny (MARIE DOUGLAS, femme d'Alexandre). I. 220.
RAMBOUILLET (ANGÉLIQUE), 8e E. de Nicolas I. I. 102 n
RAMBOUILLET (LOUIS), 9e E. de Nicolas I. I. 102 n.
RAMBOUILLET (ELISABETH), 10e E. de Nicolas I. V. TALLEMANT, Sieur des Réaux (GÉDÉON).
RAMBOUILLET, Sieur de Lancey (PIERRE) 11e E. de Nicolas I. I. 102 n., 115 n., 290 n.; II. 307 n., 310 n., 327. 328.
RAMBOUILLET, Sieur de Lancey (ANNE BOURDIN DE PIERRE-BLANCHE, femme de Pierre). I. 102 n., 115 n., 326.
RAMBOUILLET (NICOLAS III), fils de Nicolas II. II. 340. 356.
RAMBOUILLET DE LA SABLIÈRE (ANNE). 1er E. d'Antoine III. V. MUISSON.
RAMBOUILLET DE LA SABLIÈRE (NICOLAS).

2e E. d'Antoine III. II. 349. 351. 352. 354.

Rambouillet de La Sablière (Louise-Madeleine Henry, femme de Nicolas) II. 349. 351. 354.

Rambouillet de La Sablière (Marguerite). 3e E. d'Antoine III. V. Scot de la Mesangère et Nocé.

Rambouillet de La Sablière (Renée-Madeleine), 1er E. de Nicolas Rambouillet de La Sablière. V. Trudaine.

Rambouillet (Charles), 1er E. de Pierre. I. 115 n.

Rambouillet (Madeleine). 2e E. de Pierre. I. 115 n.; II. 363.

Rambouillet (Pierre). 3e E. de Pierre. I. 115 n.

Rambouillet (Elisabeth). 4e E. de Pierre. I. 115 n.

Rambouillet (Château de). II. 88. 91. 92. 94. 96.

Rambouillet d'Angennes (Famille de). I. 30 n., 210. 221 n.; II. 35. 40 n., 41.

Rambouillet (Hôtel de). I. 65. 133. 176. 210. 211 212. 213. 243. 245. 246. 248. 249. 251.; II. 16. 36. 37. 41 n., 42 n., 43. 45. 75. 91 n., 108. 142. 158 n., 159. 171. 173. 178. 180. 225. 232. 235. 236. 290. 320. 323. 376. 378. 379.

Rambouillet (Charles d'Angennes, marquis de). I. 210. 244. 245; II. 37. 42. 43. 50 n., 90. 146.

Rambouillet (Catherine de Vivonne, femme de Charles d'Angennes, marquis de). I. 207. 210. 212. 213. 243. 245. 246; II. 36. 37. 39. 40. 41. 43. 45. 46. 50 n., 88. 90. 91. 93. 94. 95. 96. 146. 169. 170. 174. 175. 176. 227. 232. 235. 236. 237. 238. 246. 290. 305. 306. 322. 367. 368. 373. 378.

Rambouillet (Julie d'Angennes, demoiselle de). V. Montausier.

Rambouillet (Angélique-Clarisse d'Angennes, demoiselle de). V. Grignan.

Rambouillet (Charlotte-Catherine d'Angennes, demoiselle de), abbesse d'Yères. I. 245; II. 290.

Rambouillet (Claire-Diane d'Angennes, demoiselle de), abbesse d'Yères. I. 245; II. 90.

Rambouillet (Louise-Isabelle d'Angennes, demoiselle de), abbesse de St-Etienne de Reims. I. 245; II. 122 n.

Rampalle (Le Sieur de). I. 262.

Ranchin (M. de). II. 208.

Ranchin (Jean-Antoine). II. 219 n.

Rangouze (Pierre de). I. 263; II. 370.

Rapin (René). II. 344. 345.

Ravaton (Dominique). I. 95 n.

Réaux (Château des). II. 164. 247. 309. 314. 318 346. 347. 357. 358. 359. 360.

Réaux (Fief des), à La Rochelle. I. 68.

Réaux (Terre des), en Bourbonnais. I. 46 n.; II. 137. 163. 164. 365.

Regnault (Jacques). II. 358.

Regnier (Mathurin). II. 370.

Regommier (Jean). II. 201 n.

Regommier (Marie Hessein, femme d'Isaac); II. 201 n.

Relincourt (Charles de). II. 257 n.

Reniez (X. de Castelpers de Panat, dame de). II. 198 n.

Rennevilliers (Henry Barjot, baron de). I. 133.

Retz (Philippe-Emmanuel de Gondi, duc de), plus tard R.P. de Gondi. II. 141.

Retz (Françoise-Marguerite de Silly-La Rochegyon, duchesse de). I. 147.

Retz (Pierre de Gondi, duc de). I. 265 n.

Retz (Jean-François-Paul de Gondi, d'abord Abbé de Buzay, puis Cardinal de). I. 143. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 156. 158. 159. 161. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 175. 179. 180. 189. 209; II. 111. 124. 139. 140. 141. 142. 153.

Reuilly (Village de). I. 280; II. 127. 295. 328 n.

Revel (Jeanne de La Croix de Chevrières, comtesse de). II. 225.

Richard (Le Sieur), épicier. I. 18.

Richelet (César-Pierre). II. 296. 367.

Richelieu (Ville et Château de). I. 270

Richelieu (Hôtel de). I. 77; II. 222.

Richelieu (Armand du Plessis, Cardinal de). I. 52. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 74. 75. 76. 77. 80. 81. 82. 92. 93 n., 101. 141. 143. 148. 151. 152. 169. 173. 174. 175. 179 n., 194. 225. 226. 233. 238. 239. 254. 262; II. 54. 60. 65. 70. 71. 72 73. 74 n., 77. 101. 121. 159. 173. 249. 257 258.

Rivière, notaire à Châtellerault. II. 135.
Rivières (Terre des). II. 248 n.
Robert. II. 348.
Roberval (G. Personne de). II. 313.
Robineau (Angélique). I. 264; II. 177. 185 n., 186. 191. 192.
Robinet (Charles). I. 212; II. 367.
Rochefort (Henry-Louis d'Albigny, marquis de). II. 233.
Rochefort (Madeleine de Laval, marquise de). II. 233.
Roger (Mlle d'Ueil, dame). I. 88. 128. 129. 130. 131. 221. 223; II. 79. 378.
Rohan (Famille de). II. 24. 56 n., 377
Rohan (Henri Ier, duc de). II. 55.
Rohan (Marguerite de Béthune, duch. de). I. 48 n.; II. 24. 53. 55. 57. 58. 363.
Rohan (Marguerite de). V. Rohan-Chabot.
Rohan (Anne de). I. 121 n.
Rohan (Tancrède de). II. 24. 240.
Rohan (Henriette de). I. 121 n.
Rohan-Chabot (Henri de Chabot, duc de). I. 105. 233; II. 40. 55.
Rohan-Chabot (Marguerite de Rohan, femme de Henri de Chabot, duc de) I. 247; II. 39. 40. 55.
Roland (Germain-Pierre). II. 363.
Rollinde (Marc-Antoine de). II. 278
Romefort (Terre de). I. 138 n.
Romilly (Abbé de). II. 152. 153.
Rommingues (Paul de). II. 256.
Ronsard (Pierre de). I. 219.
Roquelaure (Famille de). II. 256.
Roquelaure (Gaston-Jean-Baptiste, duc de). II. 117. 175 n., 219 n., 272 n., 279. 307.
Roquelaure (Antoine, chevalier de). II. 158 n.
Rose (Toussaint). I. 179.
Roseliane, nom allégorique de Mme des Réaux. II. 41. 45 n.
Rosières-Beauvieu. V. Rosiers.
Rosiers, Sieur de Beaulieu (André de). I. 262.
Rosnay (François de l'Hospital, Comte de). II. 79 n.
Rossignol (Antoine). II. 70. 74.
Rouillac (Louis de Goi, marquis de) II. 175 n.
Roure (Jean de). I. 94 n.
Rousseau (Jacques). II. 309.
Rousseau (Catherine Davy, femme de René). II. 247 n.
Roussel (Jacques). II. 56 n.
Roussillon (Marquis de). I. 246.
Rouvvray (Le Sieur de). I. 172. 176.
Rouvre (Jacques de). II. 195 n.
Rubens (Pierre-Paul). II. 67. 292.
Ruvigny (Daniel de Massuez, Sieur de). II. 54 n.
Ruvigny (Madeleine de Fontaine, dame de La Caillemotte, et de). II. 54.
Ruvigny (Rachel de). V. Southampton.
Ruvigny (Henry de Massuez, marquis de). I. 266 n.; II. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59 n., 60. 62. 168. 115. 116. 137. 148. 162. 165. 166. 195. 212. 240. 241. 251. 252 n., 255. 268. 269. 272. 273. 274. 275. 281. 287. 293 n., 298. 300. 310 333. 334. 335. 339. 343. 351. 354. 355. 372.
Ruvigny (Marie Tallemant, femme de Henry de Massuez, marquis de). I. 42. 43 n., 92. 266 n., 267. 274. 290 n; II. 53. 56. 57. 58. 59 n., 116 n., 293 n., 343 n., 354. 362. 363.
Ruvigny, Comte de Galway (Henri II de Massuez, marquis de). II. 116 n., 355.
Ruvigny (Marie de Massuez, demoiselle de). II. 116 n.
Ruvigny, Sieur de La Caillemotte (Pierre de Massuez de). II. 116 n., 355 n.
Ruvigny (François de Massuez de). II. 116 n.
Sabine (Charles). II. 300 n.
Sablé (Madeleine de Souvré, marquise de). I. 246; II. 13. 75. 232. 233. 234. 290. 344.
Saincjot (Marguerite Vion, femme de Pierre de). I. 110. 202 n.; II. 291.
Saint-Alban (Henry Jermin, Comte de) II. 256. 268. 269. 285 n.
Saint-Amant (Marc-Antoine de Girard, Sieur de). I. 101. 201; II. 125.
Saint-Ange (Enemonde Servien, marquise de). II. 204.
Saint-Brisse (Jacques de Volvire, Comte de). I. 203 n.
Saint-Charles Tonnelier (M. de). I. 234.

Sainte-Anne (Rue), à Paris. II. 325. 329 n., 330. 341.
Saint-Escobille (Terre de). II.216.231.307
Sainte-Marthe. I. 240.
Sainte-Maure (Marie-Julie de). V. Uzès.
Saint-Etienne (Charles-Claude de Beaumont, Sieur de). II. 122.
Saint-Eustache (Eglise et Paroisse). I. 64 n., 87. 89. 90. 116 n, 118 n., 128. 132. 141. 142. 221. 229. 232. 253. 282. 285; II. 9. 10. 13. 24. 31. 47. 60. 62. 63 n., 64 n., 65. 66 n., 69 n., 70 74 n., 75. 76 n., 78. 79. 80. 86 n, 91 n, 125. 199. 219. 229. 230. 233 n., 251 n., 269. 289. 291. 304. 316 n., 325. 329 n., 348. 357. 366. 376. 378.
Saint-Evremont (Charles-Marguerite de Saint-Denis, Seigneur de). II. 337.
Saint-Géran (Jean-François de La Guiche, maréchal de). II. 175 n.
Saint-Germain (Faubourg). II. 9. 40 n., 47. 94. 112. 146. 151 n., 180. 181 n., 219. 220. 222. 304. 343.
Saint-Germain-des-Prés (Abbaye). II.155.
Saint-Germain-Gaillard. I. 103 n.
Saint-Irénée de Lyon (Prieuré de). II. 162. 163 n., 308.
Saint-Joseph (Cimetière). II. 358. 362. 363.
Saint-Loup (Mme de). V. Le Page.
Saint-Luc (François d'Epinay, comte d'Etlan, marquis de). II. 58. 60. 198.
Saint-Luc (Anne de Beade de Fronsenac, marquise de). II. 58.
Saint-Martin (Armand de). II. 256. 273 278.
Saint-Martin la Grondeuse (Mme de). II. 344 n.
Saint-Mesmin (Guillaume de). II. 164. 165.
Saint-Michel-sur-Loire (Bourg de). II. 134.
Saint-Nicolas-des-Champs (Paroisse), à Paris. I. 261 n.; II. 38. 104. 177 n., 378.
Saint-Roch (Butte et Paroisse). II.219. 221. 222. 325. 329 n., 378.
Saint-Simon (Claude de Rouvroy, duc de). II. 221.
Saint-Simon (Louis de Rouvroy, duc de). II. 372. 382.
Saints-Pères (Cimetière des). I.79. 82 n. 252 n.; II. 154. 296 n., 327 n.
Saint-Sulpice (Paroisse). II. 10. 41. 42 n., 150. 151. 155. 156 n., 157. 158 n., 159. 160 n., 166. 168. 171. 180. 219. 220 n., 221. 291 n., 378.
Saint-Yon (Temple), à La Rochelle. I. 36. 75.
Saisy (Charles de). II. 45 n.
Salbert (Jean-Pierre), ministre. I. 36.
Sales (François de). II. 173.
Sallenove (Claude de). II. 122.
Salles (Géraud). II. 164.
Salomon (Joseph). I. 224 n.
Samois. II. 175 n.
Sancerre (Jeanne de Montjeau, Comtesse de). II. 131.
Sanlecque (Jean de). II. 201 n.
Sanlecque (Henry de). II. 201 n.
Sarasin (François), Sénéchal des Réaux. II. 247. 309.
Sarasin (Jeanne Hudault, femme de François. II. 247 n.
Sarasin (Jean-François). I. 248; II. 141. 142. 177. 186. 191.
Saujon (Baron de). I. 97.
Saulnier (Antoinette Allamant, femme de François). II. 105.
Sault (M. du). I. 54.
Sault (Chrétienne d'Aguerre, comtesse de). II. 72.
Sauvage. II. 158.
Sauval (Henri). II. 75 n.
Savary (Louis). II. 238 n.
Savary (Marie Bellehache, femme de Louis). II. 238.
Savella (Famille). II. 175.
Savoie (Christine de France, duchesse de). II. 100.
Savoie (Victor-Amédée II, duc de). II. 356.
Savorny, Sieur de La Clavolle (Marguerite Ladvocat, femme d'Alexandre) II. 128 n.
Scarron (Paul). I. 234; II. 138. 139. 344.
Scarron (Françoise d'Aubigné, femme de Paul). V Maintenon.
Scarron, Sieur de Vaures (Thomas). I. 163 n.
Scarron, Sieur de Vaures (Françoise de Doré, femme de Thomas). I. 163. 164.

Schiens (Pierre de). II. 258 n.
Scot, Sieur de La Mésangère (Antoine) II. 362 n.
Scot, Sieur de La Mésangère (Guillaume). II. 319 n.
Scot, Sieur de La Mésangère (Marguerite Rambouillet, femme de Guillaume). V. Noué.
Scudéry (Georges de). I. 194. 195. 253; II. 139. 177 n., 178. 179. 183. 185. 215 n.
Scudéry (Madeleine de). I. 163 n., 235 n. 264; II. 177. 178. 179. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 202. 203. 206. 207. 209. 210. 211. 215. 224. 236. 237. 239. 241. 244 n., 329. 376. 378.
Séguier (Hôtel). II. 76 n., 75. 125.
Seguier (Pierre). I. 59. 233. 260 n.; II. 75. 76. 77. 78. 110. 194. 250. 310 n. 322.
Seguier (Marie Madeleine Fabry, femme de Pierre) II. 76. 77 n.
Seguier (Madeleine). V. Laval-Boisdauphin.
Séguin (Demoiselle X, femme de Michel). I. 133.
Seguiran (R. P.) I. 27.
Seignelay (Jean-Baptiste Colbert, marquis de). II. 339. 348.
Séjournant (Louis de). II. 299.
Senault (Le Sieur). II. 197.
Senneterre (Henry, marquis de La Ferté-). I. 88. 238, II. 69. 79 n., 378.
Senneterre (Anne de Béthune, femme de Henry, marquis de La Ferté-). II. 79 n.
Sercadol (François). II. 163 n.
Sercy (Charles de). II. 226 n.
Servien (Abel). I. 175. 270; II. 72.
Sève (Antoine de). I. 92 n.
Sévigné (Henri, marquis de). I. 279; II. 105. 152.
Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal, femme de Henri, marquis de). I. 263 n.; II. 37. 38. 39. 78. 105. 152. 344. 371.
Sevin (François). I. 175.
Silesie (Le Sieur). I. 24.
Silhon (Jean de). I. 202.
Silva (Hermandez Dorta da). I. 20 n.
Simon (Richard). II. 336.
Soissons (Louis de Bourbon, comte de). I. 36. 216. 148. 151.
Soissons (Anne de Montafié, femme de Louis de Bourbon, comte de). II. 79 n.
Sorel (Charles). II. 238. 239. 282.
Sossons (Jehan). I. 32 n., 33 n., 78 n.
Soubini (R. P. Ange). II. 72.
Soulas (Jean de) I. 265 n.
Souplicourt (Françoise de Tourville, femme de François de Saint-Blémont, Seigneur de). V. Laillier.
Sourdis (Charles d'Escoubleau, marquis de). II. 214.
Souscarrière (Pierre de Bellegarde, Sieur de), dit le marquis de Montbrun. I. 265 n.; II. 64. 65 n.
Southampton (Famille). II. 251.
Southampton (Thomas Wriothesly, comte de). II. 56 n.
Southampton (Rachel de Ruvigny, d'abord dame de La Maisonfort, puis comtesse de). II 56 n., 251. 287.
Sotecourt (Maximilien de Belleforière, Baron de). II 169.
Stella. I. 262.
Sublet des Noyers (François). II. 72.
Suède (Cristine, reine de). II. 263
Sully (Maximilien de Béthune, duc de) II. 95 n., 250.
Sully (Rachel de Cochefilet, duch. de). II. 194.
Sy (François d'Anglure-Bourlemont, marquis de). II. 122.
Sy (Antoinette de Marins, femme de François d'Anglure-Bourlemont, marquis de). II. 122.
Sylvestre (Israël). I. 280 n.
Tabarin (Antoine Girard, dit). II. 166.
Taboureau (Louis). II. 360.
Tabouret. II. 248 n.
Tallé (Jacques). II. 256 n.
Tallemant (Banque, Comptoir et Maison). I. 11. 24 n., 32. 52. 53 n., 80. 89. 90. 93. 98. 163. 210. 239. 244. 253 n; II. 10. 60 n., 71 n., 90 n., 231 n., 253. 265. 266. 267. 268. 272. 273. 274. 275. 281. 283. 297.
Tallemant (Famille). I. 30. 37. 46 n., 62. 64. 66. 86. 87. 88. 103. 105. 106. 107. 116 n., 118. 128 n., 129. 148. 153. 174. 192. 196. 218. 219. 221. 223. 224 n., 227.

235. 257. 258. 276. 289; II. 13. 24. 25. 58. 59. 62. 66 n., 68 n., 80. 86. 111 n., 113. 129. 137. 197. 250. 251. 254. 257. 259. 261. 264. 266. 268. 269. 270. 271. 272. 275. 276. 277. 278. 279. 281. 282. 284. 285. 292. 298. 299. 300. 301. 302. 307 n., 336. 345. 347. 363. 366. 375.

TALLEMANT (JEHAN). I. 4. 5. 9. 10 n., 13 n.

TALLEMANT (NICOLAS), fils de Jehan. I. 4. 5. 6. 7. 8. 10. 11.

TALLEMANT (ANTOINE), fils de Jehan. I. 4. 5. 6. 7. 8. 10. 11. 12. 14. 15 n.

TALLEMANT (MARIE BOURGOING, femme d'Antoine). I. 12.

TALLEMANT (FRANÇOIS), fils de Jehan. I. 5. 6 et n., 7. 8. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 29 n., 46 n., 258 n.

TALLEMANT (LOUISE THEVENIN, veuve de Pierre du Jau, femme de François). I. 13. 15. 29 n., 32 n.; II. 287.

TALLEMANT (JOSEPH), fils de Jehan. I. 5. 6. 8. 11.

TALLEMANT (VINCENDE O MART, 1re femme de Joseph). I. 11 n.

TALLEMANT (RACHEL PICCAULT, 2e femme de Joseph). I. 11 n.

TALLEMANT (SAMUEL), 1er E. d'Antoine. I. 13 n.

TALLEMANT (SUZANNE), 2e E. d'Antoine. V. BARBOT, Sieur du Vergier.

TALLEMANT (ANNE). 1er E. de François. V. GASSAN (DURAND).

TALLEMANT (MARIE), 2e E. de François. V. YVON (PAUL).

TALLEMANT (JACQUES), 3e E. de François. I. 15 n., 18. 19. 20. 22. 29 n., 37 n.

TALLEMANT (MAGDELAINE BAUDOUIN, femme, de Jacques). I. 19.

TALLEMANT (GÉDÉON I). 4e E. de François. I. 15 n., 18. 19. 21. 22. 24 n., 26. 30. 31 n., 36. 37. 52. 64. 65. 76. 77. 82. 94. 104 n., 122 n., 125 n.; II. 101. 293.

TALLEMANT (ANNE RAMBOUILLET, femme de Gédéon I.). I. 19. 30. 31 n., 64 n.

TALLEMANT (PIERRE). 5e E. de François. I. 6 n., 7 n., 12 n., 13 n., 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24 n., 25. 26 n., 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 41. 42. 45. 46 n., 47. 48. 51. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 62. 64. 65. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 80. 81. 82. 83. 84. 85 n., 86. 87 n., 91. 92. 93 n., 94 n., 95 n., 97. 98. 100. 117 n., 125. 126. 127. 128. 136. 152. 183. 184. 185 n., 186. 187. 188. 189. 194. 215. 225. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 263. 272. 273. 274. 287. 288. 290; II. 9. 50. 51. 53. 57. 58. 59 n., 90 n., 96. 98. 106 n., 110 n., 111 n., 113. 114 n., 126. 127. 128. 137. 154 n., 161. 162. 163 n., 164., 165. 184 n., 198 n., 216. 218. 219 n., 220 n., 230. 231. 254. 256 n., 264. 274. 280. 281 n., 284 316. 368. 375. 376.

TALLEMANT (ELISABETH BIDAULT, 1re femme de Pierre). I. 19. 29. 31 n., 84 n.; II 281 n.

TALLEMANT (MARIE RAMBOUILLET, 2e femme de Pierre). I. 31. 35. 36. 42. 43. 44. 45. 47. 59. 64 n., 92. 99. 100. 101. 186 n., 216. 217. 224. 228. 274. 276. 287. 290 n.; II. 57. 58 n., 59 n., 128. 129. 154 n., 218. 231 n.

TALLEMANT (JEHAN). 6e E. de François. I. 15 n., 17.

TALLEMANT (JEHAN), fils du 1er mariage de Joseph. I. 11 n.

TALLEMANT (SARAH), fille du 2e mariage de Joseph. I. 11 n.

TALLEMANT (JOSEPH), fils du 2e mariage de Joseph. I. 11 n.

TALLEMANT (MARIE), 1er E. de Gédéon I. V. HARAMBURE.

TALLEMANT (GÉDÉON II), 2e E. de Gédéon I). I. 64 82. 87. 91. 95 n., 98 n., 104. 105. 107. 108 n., 136. 137. 138. 140. 224 n., 225 n., 232. 235. 236. 237. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 268. 287 n., 288 n., 290 n.; II. 58 n., 61. 64. 90 n., 98. 99. 100. 101. 102. 104. 105. 106. 107. 111. 124. 125 n., 137. 148. 149. 161. 162. 168 n., 178. 194. 195. 196. 197. 198. 219 n., 231 n., 243. 244. 251. 255. 292. 293. 295 n., 309 326. 329.372. 375. 378.

TALLEMANT (MARIE DU PUGET DE MONTAURON, femme de Gédéon II). I. 61. 234. 235. 236. 261. 263. 264. 265 n., 266. 268. 287 n.; II. 58 n. 98. 105. 106. 111. 161. 195. 197. 244. 295 n., 309. 329.

TALLEMANT (ANGÉLIQUE), 3e E. de Gédéon I. I. 64. 65. 66. 79. 80 n., 104 n., 107 n.; II. 196 n.

TALLEMANT (FRANÇOIS), batard de Gédéon I. I. 21 n.

ANGÉLIQUE, batarde de Gédéon I, dite

Mlle Dupin. I. 21 n., 104. 105. 107. 237; II. 195. 197. 244 n., 293.

TALLEMANT (MARIE), batarde de Gédéon I. V. VAUROBERT.

TALLEMANT, Sieur de Boisneau (PIERRE) 1er E. de Pierre. I. 13 n., 29. 40. 42. 46. 47. 48. 50. 76. 78. 79. 83. 84. 85. 89. 91. 93. 98. 99. 101. 104. 108. 114. 117. 118 n., 127. 132. 136. 183. 186. 187. 189. 201 n., 214. 230 n., 255. 256. 273. 276. 288 n., 290 n.; II. 9. 31. 51. 53. 58 n., 59 n., 60 n., 63. 90 n., 110 n., 113. 114 n., 127 n., 128 n., 137. 163 n., 165 n., 168 n., 218. 230. 231. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 268. 272. 279. 280. 283. 285. 316. 328. 362. 366.

TALLEMENT, Sieur de Boisneau (ANNE BIGOT, femme de Pierre). I. 13 n., 117. 118 n., 182 n., 231; II. 58 n., 269. 272. 278. 281. 287. 298. 301. 302. 328.

TALLEMANT (PAUL). 2e E. de Pierre I. 29 n., 40. 41. 42.

TALLEMANT (ELISABETH). 3e E. de Pierre. V. LA GROSSETIÈRE.

TALLEMANT, Sieur de Lussac (PAUL). 4e E. de Pierre. I. 7 n., 10 n., 12 n., 13 n., 15 n., 24 n., 29. 32 n., 40. 41. 42 n., 46. 47. 78. 91. 93 n., 99. 129. 143. 149. 154. 155. 156. 158. 159. 162. 165. 166. 167. 168. 170. 180. 187. 214 n., 256. 288 n., 290 n.; II. 35. 16. 24. 25. 50. 51. 53. 58 n., 59 n., 90 n., 128. 163 n., 168 n., 218. 231. 238 253. 256 n., 265 n., 266. 267. 268. 269. 272. 275. 282. 283. 284. 285. 293 n., 298. 328. 350. 351 n., 353.

TALLEMANT, Sieur des Réaux (Gédéon). 1er E. du 2e mariage de Pierre. I. *passim*; II *passim*.

TALLEMANT, Sieur des Réaux (ELISABETH RAMBOUILLET, femme de Gédéon. I. 102 n., 268. 275. 276. 277. 278. 279. 281. 284. 288. 289. 290. 291. 292; II. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 11. 12. 13 n., 14. 15. 17. 18. 30. 36. 58 n., 62. 80. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 97. 103. 107. 108. 112. 120. 123. 124. 135 n., 138. 144. 146. 150. 154. 160. 201. 216. 219. 246. 247. 248. 249. 288. 289. 292. 295. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310 n., 313. 314. 325. 327. 335. 336. 341. 344. 346. 348. 350. 351 n., 353. 355. 357. 358. 359. 360. 361. 362.

TALLEMANT (FRANÇOIS). 2e E. du 2e mariage de Pierre. I. 36. 40. 41. 47. 78. 100. 108. 131. 143. 149. 154. 155. 156. 158. 159. 162. 165. 166. 167. 168. 170. 180. 188. 189. 190. 195. 196. 212 n., 215. 257. 271. 272. 273. 274. 277. 287. 288 n., 290 n.; II. 51. 52. 53. 58 n., 70. 108. 113. 114 n., 125 126. 127. 148. 151. 162 163. 168 n., 209. 226. 227. 239 n., 241. 242. 252. 255. 263. 272. 273. 274. 275. 293. 303 306. 307. 308. 330. 331. 332. 333. 336. 346. 356 n., 357. 361. 375.

TALLEMANT HENRY. 3e E. du 2e mariage de Pierre). I. 36. 40. 47. 100. 131. 188. 257. 271.

TALLEMANT (N...). 4e E. du 2e mariage de Pierre. I. 42. 43. 47. 100. 131. 188. 257. 287.

TALLEMANT (MARIE). 5e E. du 2e mariage de Pierre. V. RAVIGNY (HENRI DE MASSUEZ, marquis de).

TALLEMANT (GÉDÉON III). 1er E. de Gédéon II. I. 236 n.

TALLEMANT (PAUL), 2e E. de Gédéon II. I. 114 n., 118 n., 236 n.; II. 113 n., 293. 294. 302. 329. 330. 336. 346. 353. 356 n., 357. 361. 375.

TALLEMANT (MARIE), 3e E. de Gédéon II. I. 236 n.

TALLEMANT (PIERRE), 4e E. de Gédéon II I. 236 n.; II. 194. 293 n., 310 n., 329.

TALLEMANT (ANGÉLIQUE). 5e E. de Gédéon II. V. PIGET, Sieur de Chastaumeuf.

TALLEMANT (LOUISE). 6e E. de Gédéon II. I. 236 n.; II. 243.

TALLEMANT (OCTAVE). 7e E. de Gédéon II. I. 236 n.

TALLEMANT (ANNE). 1er E. de Boisneau. I. 186 n.; II. 263.

TALLEMANT (ANGÉLIQUE). 2e E. de Boisneau. I. 186 n

TALLEMANT (MARIE). 3e E. de Boisneau. I. 186 n.

TALLEMANT (PIERRE-PAUL). 4e E. de Boisneau. I. 186 n.

TALLEMANT (FRANÇOIS), 5e E. de Boisneau. I. 186 n

TALLEMANT, Sieur de Chaumont (PIER-

RE-PAUL), 6e E. de Boisneau. I. 186 n. 362. 363.
TALLEMANT DES RÉAUX (ANNE-ELISABETH), 1re F. de Tallemant des Réaux. II. 112. 138 n., 161. 174. 175. 313 n., 325. 349. 355. 358. 359. 361 n., 362.
TALLEMANT DES RÉAUX (ANGÉLIQUE), 2e E. de Tallemant des Réaux. II. 154. 325.
TALLEMANT DES RÉAUX (CHARLOTTE), dite Mlle d'Orval. 3e E. de Tallemant des Réaux. II. 138 n., 216. 325. 349. 350. 352. 353. 355. 358.
TAMBONNEAU (JEAN). II. 117. 118. 119 n., 160. 378.
TAMBONNEAU (MARIE BOYER, femme de Jean). II. 117. 118 n.
TAMBONNEAU (MICHEL-ANTOINE). II. 118.
TAMPÉ (PIERRE). I. 93 n.
TARDIEU (JACQUES). II. 190 n., 291 n.
TARDIEU (MARIE FERRIER, femme de Jacques) II. 290 n., 291 n.
TARQUAIS (CATHERINE). I. 15 n.
TASTES (Mme de). I. 59.
TASTES (Le petit de). I. 59. 60.
TAVANNES (JACQUES DE SAULX, comte de). I. 246.
TERMES (CÉSAR-AUGUSTE DE SAINT-LARY, baron de). I. 224 n.; II. 175 n.
TERTRE (Terre du). II. 202 n.
TESTE (PIERRE). I. 12 n.
TESTE (BARBE GUYELIE, femme de Pierre). I. 12 n
TESTE (THOMAS, fils de Pierre). I. 12 n.
THARAYS (JEAN) I. 29 n.
THÉMINES (MARIE DE LA NOUE, maréchale de). I. 263; II. 146.
THEVENIN, oculiste. II. 223.
THEVENIN (Famille). I. 12. 13 n.
THÉVENIN (JACQUES). I. 15 n.
THEVENIN (LOUISE). V. TALLEMANT (FRANÇOIS).
THÉVENIN (PIERRE). I. 36.
THEVENIN, Sieur de Biard (PIERRE). I. 13.
THEVENIN, Sieur de Biard (MARIE LEDER, femme de Pierre). I. 13.
THIBAULT, Sieur d'Oinville (CLAUDE LE VASSOR, femme de Pierre). II. 13 n.
THOMAS (JEAN-ANTOINE). II. 153 n.
THOU (JACQUES-AUGUSTE DE). I. 15 n.
THOULOUSE, libraire. I. 50.
TONNELIER (ETIENNE). II. 378.
TORÉ (MICHEL PARTICELLI D'EMERY, président de). II. 100., 102 n.
TOSCANE (Grand duché de). I. 165. 167.
TOSCANE (MADELEINE D'AUTRICHE, grande-duchesse douairière de). I. 167.
TOSCANE (FERDINAND II, grand-duc de). I. 166. 167 n., 176.
TOSCANE (JULIE-VICTOIRE DE LA ROVÈRE, femme de Ferdinand II, grand-duc de). I. 166. 167.
TOUSSY (LOUISE DE PRIE, demoiselle de). II. 73.
TOUVENOT (CHARLES). II. 357. 358.
TRAVERSANTE (Rue), à Paris. II. 219. 221. 243. 296. 297 n., 312. 313. 337.
TRICHET DU FRESNE (RAPHAËL). II. 263.
TRICHET DU FRESNE (FRANÇOISE DU VIVIER, dame). II. 263. 280. 284.
TRONCHET-GALLET (Terre de). II. 310 n.
TRUDAINE (CHARLES). II. 361. 362 n., 363.
TRUDAINE (RENÉE-MADELEINE RAMBOUILLET, femme de Charles). II. 356. 361. 363. 364.
TUBŒUF (Président JACQUES). I. 88; II. 65. 66 n., 378.
TUFFANI (M.). II. 208.
TUREAU, Sieur d'Aubeterre (JEAN). II. 136.
TURENNE (Hôtel de). II. 268.
TURENNE (HENRY DE LA TOUR D'AUVERGNE, vicomte de). I. 189 n.; II. 115. 116. 136. 137. 268.
TURPIN (M.) II. 262 n.
URBAIN VIII. I. 171. 176.
URFÉ (HONORÉ D'). I. 219; II. 42. 89.
UZÈS (MARIE-JULIE DE SAINTE-MAURE, comtesse de Crussol, puis duchesse d'). II. 42 n., 50 n., 174. 175.
VAGNIEUX (CHARLES-JEAN). II. 307 n.
VAGNIEUX (LOUIS). II. 307 n.
VALANT, médecin. II. 233.
VAL-CHRÉTIEN (Abbaye du). II. 252.
VALENÇAY (DOMINIQUE D'ESTAMPES, marquis de). II. 39.
VALENÇAY (MARIE-LOUISE DE MONTMORENCY, femme de Dominique d'Estampes, marquis de). I. 247; II. 39.
VALENÇAY (ELÉONOR D'ESTAMPES DE). II. 121 122. 132. 250.
VALENTINOIS (Duchesse de). I. 64 n.
VALLÉE (Famille). II. 347.

VALLIQUIERVILLE (CHARLES DE). II. 181.
VALOIS (ADRIEN DE). II. 88.
VALOIS (HENRY DE). II. 88.
VANDRAMINA (Signora). I. 169.
VANGHANGEL (MARIE). II. 312. 327.
VANNES-MATHAREL (DE). II. 77.
VARDES (FRANÇOIS-RENÉ DU BEC-CRESPIN, marquis de). II. 69. 169.
VARDES (CATHERINE NICOLAÏ, femme de René du Bec-Crespin, marquis de). II. 169 n.
VASSAN, Seigneur de Morsan (MADELEINE BAILLY, femme de Jacques de). II. 94 n.
VASSÉ (HENRY-FRANÇOIS, marquis de). II. 100. 249. 250 n.
VAUBECOURT (JEAN DE NETTANCOURT, comte de). II. 122 n.
VAUGELAS (CLAUDE FAVRE, Sieur de) I. 248.
VAUGHAN (Famille). II. 251.
VAUQUELIN, Sieur des Yveteaux (NICOLAS). I. 108. 281; II. 146. 147.
VAUQUELIN, Sieur des Yveteaux (HERCULE). II. 147 n.
VAUQUELIN, Sieur des Rebours et de Sacy (NICOLAS). II. 147 n.
VAUQUELIN, Sieur des Rebours et de Sacy (MARGUERITE DU PUY, femme de Nicolas). II. 147 n.
VAUROBERT (ALEXANDRE DE FOY, Sieur de). II. 293.
VAUROBERT (MARIE TALLEMANT, dame de) II. 293.
VÉDRINES (GIRARD). II. 256 n.
VENDÔME (CÉSAR, duc de). II. 338.
VERIGNY (MARIE DE). II. 163 n.
VERNEUIL (HENRI DE BOURBON, duc de). II. 155
VERON (Famille). I. 223; II. 58.255.272.
VÉRON (JACQUES). I. 88. 95 n., 121 n., 128 n., 223. 224 n.; II. 25. 378.
VÉRON (JEANNE MALLART, femme de Jacques). V. aussi, CAILLARD. I. 133. 223. 224; II. 24. 25. 26. 129.
VÉRON (JACQUES), fils. I. 224 n.
VÉRON (FRANÇOIS). II. 82. 83 n.
VERTUS (CLAUDE DE BRETAGNE, comte de). II. 160.
VERTUS (CATHERINE FOUQUET, femme de Claude de Bretagne, comte de). II. 159. 160
VERVINS (GABRIELLE DE POUILLY, femme de Claude-Roger de Comminges, marquis de). I. 221; II. 37. 38. 378.
VEVEY (Ville de). II. 333 n.
VIALLET (CLAUDE). II. 318.
VIAU (THÉOPHILE DE). II. 20.
VIDAL (JEANNE DE SCHAMPS, femme de Jacques du). II. 127 n.
Vies des Hommes illustres de Plutarque, traduction de François Tallemant. II. 226. 303.
VIGEAN (FRANÇOIS POUSSART, marquis du). II. 58. 172.
VIGEAN (ANNE DE NEUBOURG, marquise du). I. 246; II. 158. 159. 172.
VIGEAN (MARTHE DU). II. 40.
VILLARCEAUX (LOUIS DE MORNAY, marquis de). II. 181 n.
VILLARS (GEORGES DE BRANCAS, duc de). I. 158; II. 215 n.
VILLARS (HIPPOLITE D'ESTRÉE, femme de Georges, duc de). I. 52.
VILLEMONTÉE (FRANÇOIS DE). II. 243 n.
VILLENEUVE (Baron de). II. 90. 93.
VINET (GASPARD) I. 53 n.
VINEUIL (HENRY LE BOUTEILLER, Sieur de). I. 129. 221.
VIOLLETTE (MARIN). I. 57 n.
VION, Sieur d'Alibray (CHARLES). I. 201. 202 n.; II. 291.
VION, Sieur de Gaillonnet (Pierre). II. 291.
VION, Sieur de Gaillonnet (MARIE LE NAIN DE LA MARCK, femme de Pierre). II. 291 n.
VION (MARIE). II. 291.
VIRELADE (SALOMON). II. 198 n., 373.
VIVONNE (LOUIS-VICTOR DE ROCHECHOUART, duc de). II. 338.
VOITURE (VINCENT). I. 106. 110. 111. 176. 177 n., 189 n., 194. 195. 211. 212. 213. 224 n., 225. 244. 247. 248. 253; II. 36. 37. 38. 43. 44 45. 78. 109. 142. 186. 215 n., 227. 228. 235. 240. 291. 305. 314 n., 320. 321 322. 323. 368. 372. 378. 380.
VOLTAIRE (FRANÇOIS-MARIE AROUET, dit) I. 241 n.
Voyage de l'Isle d'Amour, par PAUL TALLEMANT. II. 293. 294.
Voyage de l'Isle d'Amour (Le Second), par PAUL TALLEMANT. II. 293 n.

Vyand (Benoist) I. 93 n.
Wert (Jean de) I. 126.
Wyx (André de). I. 255 n.
Ymbert (Marie). V. Patru (Jean).
Yvon (Famille) I. 75.
Yvon, Sieur de Laleu (Paul). I. 15 n., 17. 22. 23. 24 n., 25. 26 n., 27. 28. 29. 31. 32 n., 33 n., 37. 51. 67. 68. 69. 70 n., 74. 76. 77. 80. 81. 84. 87. 95. 96. 97. 98. 109. 136. 187. 217. 219. 220. 255 n., 260 n.; II. 89. 90 n., 279. 378.
Yvon, Sieur de Laleu (Marie Tallemant, femme de Paul). I. 15 n., 17. 28. 36. 64 n., 109 n.
Yvon (Jeanne). V. Bechillon, Sieur de La Girardière (René), 1er E. de Paul Yvon.
Yvon, Sieur du Plomb (Gédéon), 2e E. de Paul. I. 37 n., 109 n.
Yvon, Sieur de Saint-Maurice (Ezéchiel), 3e E. de Paul. I. 77. 109 n.
Yvon (Marie), 4e E. de Paul. V. Henry, Sieur de La Maisonneuve (Jacques).
Yvon (Elisabeth), 5e E. de Paul. I. 109 n.
Yvon (Anne), 6e E. de Paul. I. 109 n.
Yvon, Sieur de Saint-Germain (Jean), 7e E. de Paul. I. 19 n., 109 n., 239 n.
Yvon, Sieur de Lozières (Pierre), 8e E. de Paul, jumeau du précédent. I. 95. 96 n., 109. 110. 126. 127. 128. 147. 149 n., 151 n., 216. 217. 218 n., 219 n.; II. 87. 88. 89. 90. 255. 279.
Yvon (Suzanne), 9e E. de Paul. V Henry, Seigneur de Cheusse.
Yvon (Daniel). II. 255 n.
Yvon (Jacques). II. 89 n.
Zaga-Christ. II 105.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

Pages.

Chapitre I (1561-1623). 1
Chapitre II (1624-1634). 39
Chapitre III (1634-1638). 87
Chapitre IV (1638) 147
Chapitre V (1639-1640). 183
Chapitre VI (1641-1646). 243

TOME II

Chapitre I (1646) 1
Chapitre II (1646-1648). 35
Chapitre III (1648-1652). 97
Chapitre IV (1652-1654). 145
Chapitre V (1654-1661). 183
Chapitre VI (1661-1681). 253
Chapitre VII (1681-1718). 325
Conclusion 365
Œuvres de Tallemant des Réaux 383
Identification de deux manuscrits perdus de Tallemant des Réaux 390
Index alphabétique 395

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

LF
T148
.YmaF

516103

Tallemant des Réaux, Gédéon
Magne, Émile
La fin troublée de Tallemant des Réaux.

DATE.	NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED